M é t r o p o l e A i x - M a r s e i l l e - P r o v e n c e

RAPPORT AU CONSEIL DE LA METROPOLE

■ **Séance du 14 Décembre 2017**

5344

■ Présentation du rapport d'activité 2016 du délégataire de service public pour les parcs de stationnement de Gaulle et Jean-Jaurès à Marseille - DSP 91/343 - INDIGO

Monsieur le Président de la Métropole Aix-Marseille-Provence sur proposition du Commissaire Rapporteur soumet au Conseil de la Métropole le rapport suivant :

Depuis sa création la Métropole d'Aix-Marseille-Provence exerce la compétence concernant la réalisation et la gestion des aires et parcs de stationnement.

Par délibération 02/749/DSC du 16 décembre 2002 de la Ville de Marseille et FAG 16/356/CC du 20 décembre 2002 de la Communauté urbaine Marseille Provence Métropole, les parcs de stationnement Charles De Gaulle et Jean Jaurès ont été transférés à Marseille Provence Métropole. La Sogeparc devenue Vinci Park depuis juillet 2006, puis Indigo depuis 2015, est délégataire de ces parkings souterrains pour une durée de 50 ans. Son contrat s'achèvera le 15 décembre 2043.

Conformément à l'article L 1411-13 du Code Général des Collectivités Territoriales, le délégataire remet chaque année à l'autorité délégante un rapport annuel présentant l'exécution du service ainsi que les données financières s'y rapportant. L'examen de ce rapport est mis à l'ordre du jour de l'assemblée délibérante qui en prend acte. Le rapport du délégataire a fait l'objet d'une analyse de la part des services métropolitains dont la synthèse est jointe à la présente délibération.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Conseil de la Métropole de prendre la délibération ci-après :

Le Conseil de la Métropole Aix-Marseille-Provence,

Reçu au Contrôle de légalité le 26 janvier 2018

Vu

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- La loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles ;
- La loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;
- La délibération du Conseil Municipal approuvant le contrat de Concession n° 91/343 du 21 octobre 1991 des parcs de stationnement Jean Jaurés et Charles de Gaulle ;
- La délibération 02/749/DSC du 16 décembre 2002 de la Ville de Marseille transférant les parkings de stationnement à la Communauté urbaine Marseille Provence Métropole ;
- La délibération FAG 16/356/CC du 20 décembre 2002 de la Communauté urbaine Marseille Provence Métropole relative au transfert des parcs de stationnement ;
- La délibération n°93/107E du 15 mars 1993 au Conseil Municipal approuvant l'avenant n°1 au contrat de concession ;
- La délibération n°94/482/E du 30 septembre 1994 au Conseil Municipal approuvant l'avenant n°2 au contrat de Concession ;
- La délibération du Conseil Communautaire FAG 16/529/CC du 21 décembre 2001 approuvant l'avenant n°3 au contrat de Concession ;
- Délibération n° DTM 012-1155/15/CC du 3 juillet 2015 – Approuvant l'avenant n° 4 au contrat de DSP n°91/343 relative à la réalisation et l'exploitation des parcs de stationnement Général de Gaulle et Jaurès (INDIGO) ;
- Délibération n° DTM 015-1663/15/CC du 21 décembre 2015 – Approuvant l'avenant n° 5 au contrat de DSP n°91/343 relative à la réalisation et l'exploitation des parcs de stationnement Général de Gaulle et Jaurès (INDIGO) ;
- Le décret n° 2015-1085 du 28 août 2015 portant création de la Métropole d'Aix-Marseille-Provence ;
- La délibération DTM 008-1032/15/CC du 22 mai 2015 concernant la mise en œuvre de la tarification au quart d'heure au sein des parkings communautaires gérés en délégation de service public, sous forme d'affermage ou de concession ;
- La synthèse concernant le rapport d'activité 2016 jointe en annexe ;
- La lettre de saisine du Président de la Métropole ;
- L'avis favorable du Conseil de Territoire de Marseille-Provence du XXXX.
-

Ouï le rapport ci-dessus,

Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,

Considérant

- Que le rapport annuel du délégataire concernant les parkings Jean-Jaurès et De Gaulle pour l'année 2016, a été remis par la Société Indigo.

Délibère

<u>Article unique</u> :

Reçu au Contrôle de légalité le 26 janvier 2018

Est pris acte du rapport annuel du délégataire concernant les parkings Jean-Jaurès et De Gaulle pour l'année 2016, remis par la Société Indigo.

Pour enrôlement,
Le Vice-Président Délégué
Mobilité, Déplacements et Transports

Jean-Pierre SERRUS

Reçu au Contrôle de légalité le 26 janvier 2018

SYNTHESE DU RAPPORT DU DELEGATAIRE A L'ATTENTION DU CONSEIL METROPOLITAIN

■ Présentation du Rapport d'Activité 2016 du Délégataire de Service Public pour les parkings Charles de Gaulle et Jean Jaurès à Marseille – DSP n°91/343 Indigo

I. Compte rendu technique

Les parkings Charles de Gaulles (528 places) et Jean Jaurès (500 places) ont ouvert leurs portes en 1993. Ils étaient gérés par la Société Vinci Park dans le cadre d'un contrat de concession d'une durée de 50 ans qui s'achèvera en 2043. Depuis novembre 2015, la marque Vinci Park est devenue Indigo.

Le parking De Gaulle est ouvert 24h sur 24, 7 jours sur 7 alors que le parking Jean Jaurès très fréquenté par les abonnés est ouvert tous les jours de 6h30 à 20h30. En l'absence du personnel, ce parking est géré à distance à partir du parking Bourse.

Ces deux parkings sont gérés par des équipes ainsi composées :

- Parking Charles de Gaulle : 3,46 ETP.
- Parking Jean Jaurès : 3,25ETP.

Une équipe d'agents d'intervention est réaffectée à 4 % du temps sur chacun de parkings pour effectuer de la maintenance au sein de ces parcs.

La société Indigo s'est par ailleurs dotée d'un outil d'aide à la maintenance et d'exploitation SAMEX afin de faciliter le travail des agents d'exploitation au sein de tous ces parcs.

Le parking De Gaulle a fait l'objet de quelques travaux de confort. Ils concernaient notamment la mise en peinture des édicules des sas piétons et le déploiement de diffuseurs de parfum. De même, le système de climatisation du local d'exploitation a été remplacé dans son intégralité.

Le parking Jean Jaurès a fait quant à lui l'objet de travaux importants sur le système de ventilation. En effet, celui-ci ne présentait plus les débits suffisants. Ainsi, durant une période de quelques mois et par mesure de sécurité des personnes, une centaine de places ont été neutralisées. Les usagers ont été accueillis au sein d'autres parkings gérés à proximité, par le concessionnaire Indigo.

Les places ont peu à peu été remises en service au fil de la réalisation des travaux suivis de près par la collectivité. Elles sont désormais disponibles au public, les travaux de réfection étant terminés et validés par des bureaux de contrôle idoine et le Bataillons des Marins Pompiers.

II. Compte rendu financier

Reçu au Contrôle de légalité le 26 janvier 2018

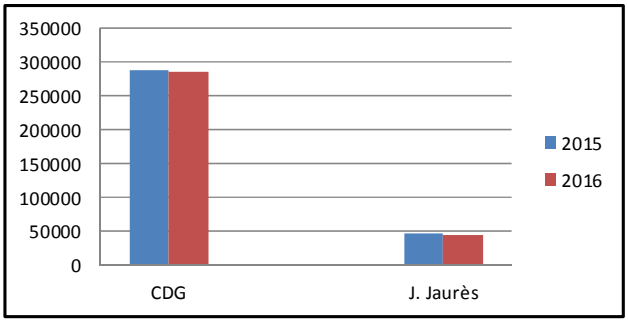
1. Tarifs et fréquentation

En 2016, seuls les tarifs horaires du parking Charles de Gaulle ont augmenté de 5 %. Les tarifs des abonnés ont baissé en moyenne de 0,13% sur le parking Charles de Gaulle et de 3,51% sur le parking Jean Jaurès.

En 2016, la fréquentation horaire annuelle se répartit ainsi :

- Au parking Charles de Gaulle : la fréquentation horaire s'établit à 285 249 paiements. Elle est en baisse de 1,26% par rapport à 2015. Ceci est dû au changement de la trame circulatoire dans le secteur.
- Au parking Jean Jaurès : la fréquentation horaire 2016 s'établit à 44 101 paiements. Elle est en baisse de 4,07% par rapport à 2015.

Fréquentation Horaire payante				
Parking	**2015**	**2016**	**Evolution 2015/2016**	**Répartition par parking**
CDG	288885	285249	-1,26%	86,61%
J. Jaurès	45974	44101	-4,07%	13,39%



En 2016, il est constaté une hausse de 11,38% du ticket moyen au parking Charles de Gaulle qui s'établit à 7,44 € TTC. Au parking Jean Jaurès, une hausse constante du ticket moyen est observée sur les 4 derniers exercices. Il s'établit à 7,56 € TTC.

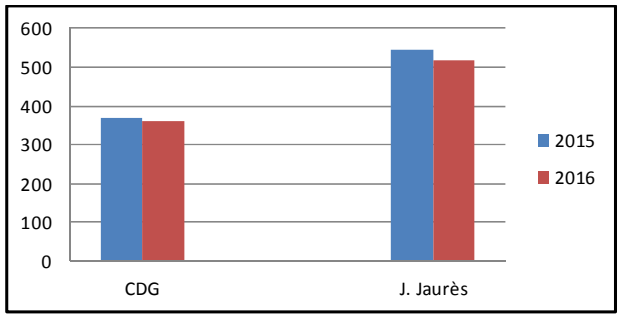
Ticket Moyen (en € TTC)			
Parking	**2015**	**2016**	**Evolution 2015/2016**
CDG	6,68	7,44	11,38%
J. Jaurès	7,29	7,56	3,70%

Le nombre d'abonnés en 2016 est en en baisse sur les deux parcs :

- -2,09% sur le parking Charles de Gaulle pour atteindre une moyenne mensuelle de 363 abonnés ;
- -5,17% sur le parking Jean Jaurès pour atteindre une moyenne mensuelle de 517 abonnés.

Reçu au Contrôle de légalité le 26 janvier 2018

Fréquentation Abonnés				
Parking	2015	2016	Evolution 2015/2016	Répartition par parking
CDG	371	363	8,39%	41,25%
J. Jaurès	545	517	-5,14%	58,75%



2. Economie de la délégation

Le chiffre d'affaires s'élève en 2016 à 3 302 k€ HT et progresse de 2,78 %. Il est composé à 80% par les recettes horaires et à 20% par les recettes abonnés.

Le total des produits s'établit à 3 306 k€ HT et est en hausse de 2,75 %.

Les charges sont légèrement en hausse de 1,29% et s'élèvent à 2 508 k€ HT.

Le résultat 2016 est en hausse de 13,29% à hauteur de 798 k€ HT.

Aucune redevance n'est versée à la collectivité au titre de ce contrat.

3. Analyse financière :

Parking Charles de Gaulle

Le chiffre d'affaires (CA) en entrées horaires poursuit son redressement entamé en 2014 pour afficher une progression de 5,9% au titre de l'année 2016.
Dans le même temps, les charges externes d'exploitation sont contenues : 2,5% de hausse malgré l'envol de plus de 28% du poste « Entretien, maintenance et réparations ».

La combinaison de ces deux évolutions génère une valeur ajoutée (VA) produite par l'activité parking en croissance de 4,8% en 2016 soit 1,8 points de moins qu'en 2015.

Après avoir enregistré l'année dernière une forte hausse des charges de personnel internes au groupe Indigo : 12,9%, cette tendance s'est largement inversée : - 14,9% avec pour conséquence une rentabilité économique de la société délégué appréciée à travers l'excédent brut d'exploitation (EBE) en nouvelle augmentation de 7,9% en 2016 après les 5,8% enregistrés précédemment.

Le ratio EBE / CA, exprimant la marge brute dégagée par l'activité parc de stationnement, établi un record : 65,4% en 2016 soit le plus haut niveau depuis le début du contrat.

Avec des amortissements évoluant de façon identique aux années précédentes et des frais financiers en baisse de 4,8%, le résultat net (RN) comptable suit la tendance affichée par l'EBE pour afficher une solide hausse de 13,3 % en 2016.

Reçu au Contrôle de légalité le 26 janvier 2018

Entre 2008 et 2016, le délégataire réalise ainsi une excellente marge nette définie par le ratio RN / CA de 36%.

Cette situation témoigne d'une santé financière d'autant plus appréciable que la délégation est seulement à la moitié de sa durée d'exploitation.

Parking Jean Jaurès

Le modèle économique ici à l'œuvre est basé sur des recettes composées à 67% d'entrées abonnés caractérisant une structure de rentabilité en général nettement inférieure aux parkings majoritairement composés d'entrées horaires.

En hausse constante depuis 2013, le chiffre d'affaires abonnements marque un arrêt en 2016 : - 2% alors qu'il évoluait depuis 2008 à un rythme annuel moyen de 5,7% contre 2,3% pour les entrées horaires.

Parallèlement, les charges externes d'exploitation explosent : + 21,3% en raison de deux facteurs cumulatifs : hausse de 47,9% du poste « Entretien, maintenance et réparations » et de 60,9% du poste « Honoraires et autres services extérieurs » notamment gardiennage.

Ces deux phénomènes se conjuguent pour faire chuter la VA produite par l'activité parking : - 9,1% en 2016 alors qu'elle était en croissance de 7% pour l'exercice précédent.

La rentabilité économique de l'activité parking Jean-Jaurès mesurée par l'excédent brut d'exploitation suit la tendance affichée par la VA : après une hausse de plus de 13% en 2015, elle se rétracte en 2016 de 13,3%.

Le caractère concessif de cette délégation de service public impose des charges financières et des amortissements pesant plus de la moitié des charges globales.

Cette structure de coût impacte le résultat net dont le caractère négatif s'accentue :
- 212 012 € en 2016 contre -170 163 € en 2015.

L'exploitation de ce dernier parking offre une rentabilité économique et financière d'autant plus soutenable qu'elle est corrélée à l'exploitation très profitable du parking Charles de Gaulle.

III. Qualité du service

Après le changement de marque, le délégataire a doté l'ensemble de son personnel de nouvelles tenues. Celles-ci répondent aux exigences de sécurité et permettent aux usagers de mieux identifier les agents Indigo.

La société Indigo s'implique autour de quatre thèmes : la propreté, l'accueil, la sécurité des clients et une maintenance de qualité.

Les deux parcs ont fait l'objet de 84 réclamations en 2016. Sur les deux parkings, le délégataire précise qu'il s'agit pour l'essentiel, de demandes de renseignements ou d'informations commerciales sur le parc.

Reçu au Contrôle de légalité le 26 janvier 2018

Les parcs Général de Gaulle et Jean Jaurès offrent de nombreux services à la clientèle : prêt de parapluies, radio Indigo, application Smartphone, un service autos… De même, un numéro Azur est disponible pour faciliter les relations clients.

Les parcs proposent les différents modes de paiements, espèces, CB, Liber't, carte Total, GR.

Le délégataire a développé, sur le parking Charles de Gaulle, un partenariat avec l'Opéra de Marseille pour les soirées de spectacles.

IV. Conclusion générale sur la vie du service sur l'exercice 2016

En 2016, les parcs de Gaulle et Jaurès enregistrent une baisse de leur fréquentation horaire et abonnés compensée par une augmentation des tarifs.

Le délégataire offre des services intéressants au sein de ces deux parcs qu'il s'emploie à développer.

Aucun risque réel n'apparait pour la Métropole que ce soit en termes d'exploitation du service public délégué de stationnement ou de rentabilité de la DSP, le parc Charles De Gaulle permettant de largement compenser les pertes du parc Jean Jaurès.

Reçu au Contrôle de légalité le 26 janvier 2018



Rapport d'activité

MARSEILLE 2016

Parkings Baret-Saint-Ferréol, Corderie, Cours Julien, Gambetta, Monthyon, Phocéens, et Timone.

Auteur : Yannick Julié/ Lauren Célié

Date : 8 juin 2017

Reçu au Contrôle de légalité le 26 janvier 2018

Table des matières

Préambule **3**

1 Cadre général de la Délégation de Service Public **4**

1.1 Caractéristiques principales du contrat 4
1.2 Faits marquants de l'exercice 6
1.3 Composition des équipes 7
1.3.1 Organigramme 7
1.3.2 Equipe d'exploitation 8
1.3.3 Organisation 9
1.3.4 Formation 10

2 Compte-rendu clients-services **11**

2.1 Enquête de satisfaction 11
2.1.1 Satisfaction globale 12
2.1.2 Satisfaction accueil, informations & signalétique 14
2.1.3 Satisfaction sécurité et fonctionnement des équipements 15
2.1.4 Satisfaction propreté 16
2.2.4 Marketing et communication locale 27
2.3 Services 28
2.4 Gestion des réclamations 32

3 Compte-rendu technique **33**

3.1 Equipements 33
3.2 Travaux & entretiens 34
3.3 Maintenance générale 35
3.4 Environnement – Hygiène – Sécurité 36

4 Compte-rendu financier **37**

4.1 Politique tarifaire & évolution 37
4.1.1 Parcs Félix Baret/Saint-Ferréol, Corderie, Gambetta, Cours Julien, Monthyon et Phocéens 37
4.1.2 Parc Timone: 39
4.2 Fréquentation & recettes 40
4.2.1 Amodiations 82
4.3 Compte de résultats 83
4.4 Programme d'investissement & dépenses de renouvellement 86
4.5 Suivi du programme d'investissement et des dépenses de renouvellement: 88

5 Annexes **89**

Reçu au Contrôle de légalité le 26 janvier 2018

Préambule

Le 12 juin 2008, le groupe Q-Park fait l'acquisition du groupe Epolia ainsi que de ses filiales. Ainsi au travers de cette intégration, le groupe confirme son positionnement de second opérateur européen du stationnement, et renforce sa présence dans 10 pays.

Cette alliance de compétences permet de proposer des solutions toujours plus adaptées aux besoins des villes.
Q-Park a à cœur la recherche d'une qualité optimale d'exploitation de ses sites, et, mettra tout en œuvre, dans le respect contractuel de la délégation publique de service, pour atteindre cet objectif de qualité

Il est donc prévu dans le cadre du contrat, l'élaboration d'un compte rendu annuel d'exploitation ayant pour objectif de présenter l'évolution des conditions et des résultats de l'exploitation en fonction des éléments techniques et financiers de l'année.





Reçu au Contrôle de légalité le 26 janvier 2018

1 Cadre général de la Délégation de Service Public

1.1 Caractéristiques principales du contrat

Le contrat de délégation de service public consiste en l'exploitation des parcs de stationnements pour une durée de 30 années à compter du 01 janvier 1992 date de signature, les parkings concernés sont les suivants :

Baret/Saint Ferréol, Cours Julien, Gambetta, Monthyon, Phocéens, Corderie et Timone.

Parcs	Type E/SE/A *	Nb de places publiques	Nb de niveaux	Utilisation Résidentiel/ Rotatif/Mixte	Date de mise en service
Baret St Ferréol	E	644	7	Mixte	1974
Corderie (1)	A	400	8 (demi-niveau)	Mixte	1971
Cours Julien	E	630	3	Mixte	1978
Gambetta	E	630	5	Mixte	1976
Monthyon	E	498	7	Mixte	1976
Phocéens	SE	250	3	Mixte	1988
Timone	E	700	3	Mixte	1974

(* E : Enterré; SE : Semi-Enterré ; A : Aérien)

Le parc Corderie n'est exploité que partiellement, le dernier niveau du parc étant amianté, il a dû être neutralisé, à ce jour 72 places sont fermées au public, une étude est en cours en vue de voir les possibilités pour désamianter la zone concernée et la rouvrir au public avant la fin du contrat de DSP en 2021.

Lors des rénovations des parkings Baret et Monthyon, les capacités ont été légèrement revus afin de tenir compte des contraintes liées à la création des circulations piétonnes, et de se mettre en conformité avec les emplacements pour personnes à mobilité réduites conformément à la réglementation en vigueur.
Le parc Baret-St Ferréol compte désormais 644 places et Monthyon 498 places.

Reçu au Contrôle de légalité le 26 janvier 2018

Parcs	Horaires d'ouverture	Jours d'ouverture	Adresse
Felix-Baret/St-Ferréol	7h00 à 21h00 9h00-19h00	Du lundi au samedi, Le dimanche	Place Félix Baret
Corderie	8h à 22h00	Du lundi au samedi, fermé le dimanche et jours fériés	Boulevard de la Corderie
Gambetta	7h00 à 22h00 9h00 à 19h00	Du lundi au samedi Le dimanche	Allée Léon Gambetta
Cours Julien	24h/24h	7j/7	Cours Julien
Monthyon	7h00 à 21h00 7h00 à 24h00 9h00à 19h00	Du lundi au jeudi, Vendredi et Samedi Le dimanche	Rue de Breteuil
Phocéens	8h à 19h	Du lundi au samedi, fermé le dimanche et jours fériés	Rue Jean Marc Cathala
Timone	6h30h à 21h	7j/7j	Rue Saint Pierre

Reçu au Contrôle de légalité le 26 janvier 2018

1.2 Faits marquants de l'exercice

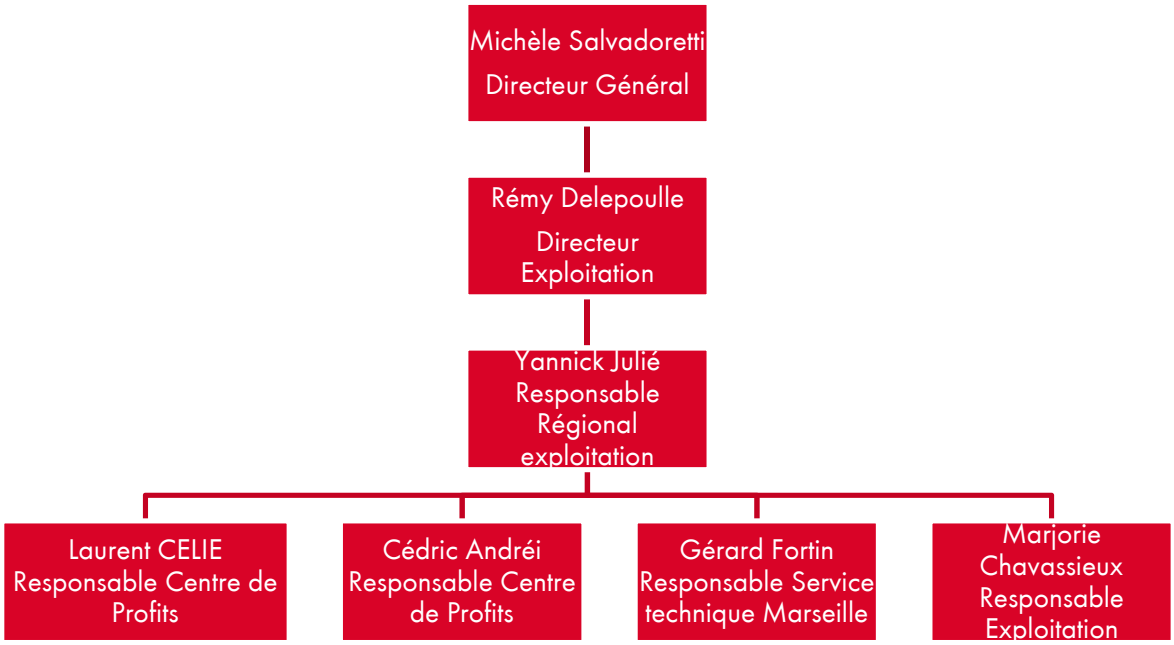
En 2016, nous constatons une hausse conséquente de la fréquentation horaire dans les parkings dont nous avons la gestion dans le cadre du contrat qui nous lie.
Nous avons aussi assis notre position de leader en rachetant la société Massilia et les parkings qu'elle avait en gestion à Marseille.
A ce jour, nous exploitons 17 parkings sur la Ville.

Reçu au Contrôle de légalité le 26 janvier 2018

1.3 Composition des équipes

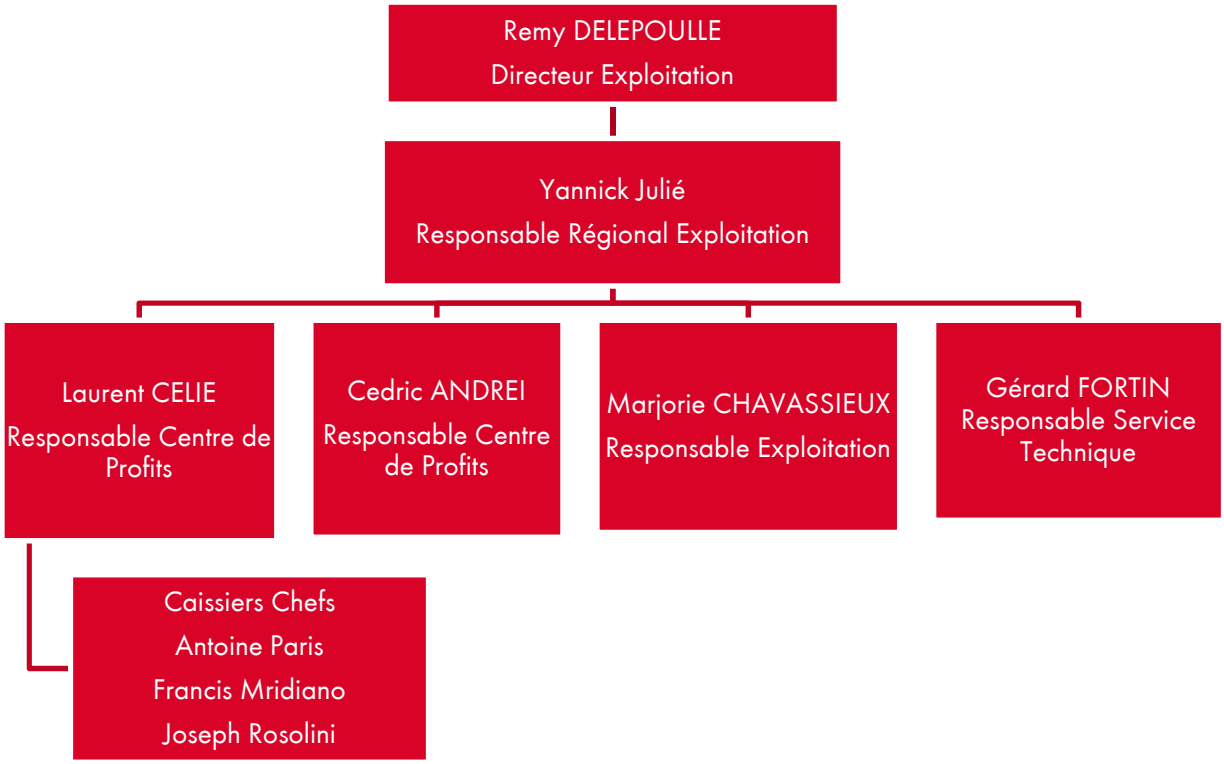
1.3.1 Organigramme

Le site de Marseille dépend de la Direction Sud et Ouest sous la responsabilité de Mr Delepoulle.



Reçu au Contrôle de légalité le 26 janvier 2018

1.3.2 Equipe d'exploitation



L'ensemble des sites sont sous la responsabilité de Caissiers Chefs, de Responsables de Centres, ou de Responsable d'exploitation pour la partie exploitation, et le suivi technique est réalisé par Mr Fortin et son équipe en charge du bon fonctionnement et du suivi de nos installations.

Vous trouverez ci-dessous les affectations de chaque personne :

- Félix Baret : Antoine Parisi,
- Cours Julien : Francis Meridiano,
- Gambetta : Patrice Bellanger remplacé par Laurent CELIE début juin 2016.
- Monthyon : Joseph Rosolini,
- Timone: Cédric Andréi,
- Phocéens et Corderie : Marjorie Chavassieux.

Reçu au Contrôle de légalité le 26 janvier 2018

1.3.3 Organisation

Chaque parc est sous la gestion d'un Caissier chef lui-même secondé par un caissier capable de remplacer son supérieur et ainsi assurer la continuité du service.
L'ensemble des tâches administratives, de gestion et les affaires courantes d'exploitation, et organisation sont sous la supervision de Marjorie CHAVASSIEUX basée à la direction régionale située à la Corderie.

Les caissiers de chacun des parcs assurent l'accueil des usagers, les encaissements, l'accueil client
L'entretien des parkings est sous-traité partiellement à une société de nettoyage, la société Proclair qui assure l'entretien des espaces piétons et des ascenseurs.
En complément nos équipes assurent l'entretien sur les parcs Timone, Phocéens, Corderie et Gambetta.
Nous avons également embauché un agent d'entretien qui s'occupe des parcs Monthyon, Félix Baret et cours Julien, cette équipe sera notamment renforcé en 2017 avec l'arrivée d'un nouvel agent affecté à l'équipe entretien des parkings.

En complément de cette organisation nous disposons de notre propre service technique composé de trois personnes capables d'intervenir du lundi au vendredi sur la plupart des disfonctionnements que nous pouvons rencontrer.
Le service Intervention basé au parc Cours Julien, effectue des rondes sur les parcs, et l'équipe intervient en dehors des heures d'ouvertures des parcs sur simple appel d'un client, ou en cas de déclenchement d'une alarme sur uns des sites.
Ils sont aidés dans la prestation par notre QCR basé à Valence qui assure lui aussi les prises d'appels phonies, mais surtout avant tout le suivi des installations techniques, et les reports d'alarmes des différents sites via l'outil IV Park.

Reçu au Contrôle de légalité le 26 janvier 2018

1.3.4 Formation

Vous trouverez ci-dessous le détail des formations suivies par le personnel des parkings.

Matricule	Nom	Prénom	Intitulé session	thèmes	Date de début session	Date de fin session	Organism	Domaine	domaine	Thème de
A600	ABDEDOU	KHELLAF	METHODES DE NETTOYAGE DANS LES PARCS DE STATIONNEMENT MARSEI		09/11/2016	10/11/2016	SCET	METIER	SECURITE	
A806	BOQUILLON	CEDRIC	H0 BE BS MARSEILLE		20/06/2016	21/06/2016	SOCOTEC	SECURITE	SECURITE	
A806	BOQUILLON	CEDRIC	METHODES DE NETTOYAGE DANS LES PARCS DE STATIONNEMENT MARSEI		09/11/2016	10/11/2016	SCET	METIER	SECURITE	
A806	BOQUILLON	CEDRIC	GESTES ET POSTURES MARSEILLE		26/09/2016	26/09/2016	SOCOTEC	POSTURES	SECURITE	
A806	BOQUILLON	CEDRIC	LIVRET SECURITE NOVEMBRE 2016		01/11/2016	01/11/2016		SECURITE	SECURITE	
A808	CHAVASSIEU	MARJORIE	ETRE ACTEUR DANS LE DEVELOPPEMENT COMMERCIAL Q PARK	COMMERCIALE	18/01/2016	19/01/2016	OLIAD	COMMERCE		
A808	CHAVASSIEU	MARJORIE	GMAO		29/04/2016	29/04/2016		GMAO		
A808	CHAVASSIEU	MARJORIE	H0 BE BS MARSEILLE		20/06/2016	21/06/2016	SOCOTEC	SECURITE	SECURITE	
A808	CHAVASSIEU	MARJORIE	SST MARSEILLE		06/07/2016	07/07/2016	SOCOTEC	SECURITE	SECURITE	
A808	CHAVASSIEU	MARJORIE	SECURITE INCENDIE PERSONNEL EXERCANT DANS UN PARKING MARSEIL		28/06/2016	28/06/2016	SOCOTEC	SECURITE	SECURITE	
A808	CHAVASSIEU	MARJORIE	GESTES ET POSTURES MARSEILLE		07/10/2016	07/10/2016	SOCOTEC	POSTURES	SECURITE	
A809	CIARLONE	YOANN	H0 BE BS MARSEILLE		20/06/2016	21/06/2016	SOCOTEC	SECURITE	SECURITE	
A809	CIARLONE	YOANN	SST MARSEILLE		06/07/2016	07/07/2016	SOCOTEC	SECURITE	SECURITE	
A809	CIARLONE	YOANN	GESTES ET POSTURES MARSEILLE		07/10/2016	07/10/2016	SOCOTEC	POSTURES	SECURITE	
A811	DELAYE	JULIEN	H0 BE BS MARSEILLE		20/06/2016	21/06/2016	SOCOTEC	SECURITE	SECURITE	
A811	DELAYE	JULIEN	SST MARSEILLE		06/07/2016	07/07/2016	SOCOTEC	SECURITE	SECURITE	
A811	DELAYE	JULIEN	GESTES ET POSTURES MARSEILLE		26/09/2016	26/09/2016	SOCOTEC	POSTURES	SECURITE	
A812	DISDERO	LAURENT	H0 BE BS MARSEILLE		20/06/2016	21/06/2016	SOCOTEC	SECURITE	SECURITE	
A812	DISDERO	LAURENT	SST MARSEILLE		06/07/2016	07/07/2016	SOCOTEC	SECURITE	SECURITE	
A812	DISDERO	LAURENT	GESTES ET POSTURES MARSEILLE		26/09/2016	26/09/2016	SOCOTEC	POSTURES	SECURITE	
A814	FIGGLE	CHRISTIAN	GESTES ET POSTURES MARSEILLE		26/09/2016	26/09/2016	SOCOTEC	POSTURES	SECURITE	
A815	FORTIN	GERARD	GMAO		29/04/2016	29/04/2016		GMAO		
A818	GIORGI	LAURENT	H0 BE BS MARSEILLE		20/06/2016	21/06/2016	SOCOTEC	SECURITE	SECURITE	
A818	GIORGI	LAURENT	SECURITE INCENDIE PERSONNEL EXERCANT DANS UN PARKING MARSEIL		28/06/2016	28/06/2016	SOCOTEC	SECURITE	SECURITE	
A818	GIORGI	LAURENT	GESTES ET POSTURES MARSEILLE		07/10/2016	07/10/2016	SOCOTEC	POSTURES	SECURITE	
A820	MERIDIANO	FRANCIS	H0 BE BS MARSEILLE		20/06/2016	21/06/2016	SOCOTEC	SECURITE	SECURITE	
A820	MERIDIANO	FRANCIS	SECURITE INCENDIE PERSONNEL EXERCANT DANS UN PARKING MARSEIL		28/06/2016	28/06/2016	SOCOTEC	SECURITE	SECURITE	
A820	MERIDIANO	FRANCIS	GESTES ET POSTURES MARSEILLE		26/09/2016	26/09/2016	SOCOTEC	POSTURES	SECURITE	
A821	PARISI	ANTOINE	SECURITE INCENDIE PERSONNEL EXERCANT DANS UN PARKING MARSEIL		28/06/2016	28/06/2016	SOCOTEC	SECURITE	SECURITE	
A821	PARISI	ANTOINE	GESTES ET POSTURES MARSEILLE		26/09/2016	26/09/2016	SOCOTEC	POSTURES	SECURITE	
A824	QUIGNON	BORIS	GESTES ET POSTURES MARSEILLE		26/09/2016	26/09/2016	SOCOTEC	POSTURES	SECURITE	
A827	RODRIGUEZ	FREDERIC	GESTES ET POSTURES MARSEILLE		26/09/2016	26/09/2016	SOCOTEC	POSTURES	SECURITE	
A828	ROSOLINI	JOSEPH	H0 BE BS MARSEILLE		20/06/2016	21/06/2016	SOCOTEC	SECURITE	SECURITE	
A828	ROSOLINI	JOSEPH	GESTES ET POSTURES MARSEILLE		26/09/2016	26/09/2016	SOCOTEC	POSTURES	SECURITE	
A829	SAVALLI	BRUNO	GESTES ET POSTURES MARSEILLE		26/09/2016	26/09/2016	SOCOTEC	POSTURES	SECURITE	
A830	THUILLIER	ERIC	FORMATION ELU CHSCT		15/03/2016	17/03/2016	WOLTE	IRP		CHSCT
A833	NTAWUGASI	CYRILLE	RELATIONS CLIENTS GESTION SIT DIF MARSEILLE		10/10/2016	22/11/2016	SCET	METIER	SECURITE	
A833	NTAWUGASI	CYRILLE	METHODES DE NETTOYAGE DANS LES PARCS DE STATIONNEMENT MARSEI		09/11/2016	10/11/2016	SCET	METIER	SECURITE	
A833	NTAWUGASI	CYRILLE	GESTES ET POSTURES MARSEILLE		07/10/2016	07/10/2016	SOCOTEC	POSTURES	SECURITE	
B066	BELLANGER	PATRICE	ETRE ACTEUR DANS LE DEVELOPPEMENT COMMERCIAL Q PARK	COMMERCIALE	25/01/2016	26/01/2016	OLIAD	COMMERCE		
B067	LEFEBVRE	DOMINIQUE	H0 BE BS MARSEILLE		20/06/2016	21/06/2016	SOCOTEC	SECURITE	SECURITE	
B067	LEFEBVRE	DOMINIQUE	SST MARSEILLE		06/07/2016	07/07/2016	SOCOTEC	SECURITE	SECURITE	
B067	LEFEBVRE	DOMINIQUE	GESTES ET POSTURES MARSEILLE		07/10/2016	07/10/2016	SOCOTEC	POSTURES	SECURITE	

Au titre de l'année 2016, nous avons formé notre personnel au respect des bons gestes et postures dans le cadre de leurs missions au quotidien.
Nous avons aussi procédé au recylcage des formations de type semaine de la sécurité, HoBo, méthodes de nettoyage, et développement commercial....



Reçu au Contrôle de légalité le 26 janvier 2018

2 Compte-rendu clients-services

2.1 Enquête de satisfaction

Chaque année, Q-Park mesure la satisfaction de ses clients par une étude consommateurs.
Les clients abonnés et horaires répondent à un questionnaire en ligne qui leur permet de noter différents critères : accueil du personnel, installations, signalétiques intérieures et extérieures, équipements, sécurité, contacts clients.

Enquête satisfaction	Caractéristiques
Période de l'enquête de satisfaction	Novembre-Décembre 2016
Nombre de clients interrogés (horaires & abonnés)	1445

Le taux de retour suite à ces envois de questionnaire est de l'ordre de 11,00% sur les septs parkings en exploitation, soit une amélioration en quantité et une légère baisse sur le taux de retour par rapport à 2015 où nous avions un taux de retour de 13% sur les 1276 questionnaires envoyés.



Reçu au Contrôle de légalité le 26 janvier 2018

2.1.1 Satisfaction globale

Les résultats de l'enquête clients sont satisfaisants, en moyenne, les clients de nos parkings donnent une note globale de 7,2/10.

Satisfaction globale

	Total		Clients abonnés		Clients horaires	
	Total >= 8	Note moyenne	Total >= 8	Note moyenne	Total >= 8	Note moyenne
Satisfaction globale	22%	7,2	44%	7	50%	7,8

Intention de recommander

	Total	Clients abonnés	Clients horaires
Recommandation - % oui	92%	85%	100%

92% des clients recommanderaient les parkings dont nous avons la gestion dans le cadre de ce contrat.

Reçu au Contrôle de légalité le 26 janvier 2018

Détail de la note de satisfaction globale par thèmes

Thèmes généraux	Total		Clients abonnés		Clients horaires	
	Total >= 8	Note moyenne	Total >= 8	Note moyenne	Total >= 8	Note moyenne
Accueil et installations	44%	7,2	45%	7	61%	7,5
Signalétique et équipements	57%	7,3	52%	7	63%	7,6
Encaissement, paiement, tarif	49%	7	36%	6,6	72%	7,6
Sécurité	44%	6,7	38%	6	70%	7,5
Traitement et contacts clients	68%	7,9	68%	7,7	67%	8,9

Un point d'amélioration à apporter est l'aspect sécurité, thème qui revient fréquemment dans les souhaits de nos clients, ce sujet est un réel enjeu et nous travaillons conjointement avec les prestataires dans ce domaine afin d'améliorer ce « sujet sensible ».

Effectivement nous sommes de plus en plus confrontés à des actes d'incivilités et des squats dans certains de nos parkings, et malgré une prestation en sécurité revus, corrigés et adaptés à chaque site, nous sommes témoins de ces actes gratuits de dégradation volontaire sans le soutien des autorités compétentes en la matière, car peu d'affaires et de dépôts de plaintes aboutissent.

Les squats rendent aussi difficile l'entretien des espaces piétonniers, compte tenu que ces personnes dégradent ces espaces malgré un passage fréquent par l'entreprise de nettoyage et notre personnel d'exploitation pour entretenir ces zones.

Concernant cette problématique, les deux parkings les plus concernés sont Gambetta et Cours Julien, avec une nette amélioration en 2016 pour le site de Gambetta suite à une réaffectation de personnel sur site assurant des rondes de malveillance dans le parking, et à la mise en place de dispositif adapté afin d'éviter les intrusions (temporisation des fermetures portails, accès piéton sous contrôle permanent…), renfort de la prestation sécurité la journée par des agents statiques.

Reçu au Contrôle de légalité le 26 janvier 2018

2.1.2 Satisfaction accueil, informations & signalétique

Q-Park attache une très grande importance à l'accueil des usagers et autres personnes.
Les notions d'accueil, courtoisie, d'écoute sont des qualités essentielles de nos équipes et nous travaillons sans relâche à l'amélioration de ces dernières par le biais de formations terrains, et par les retours de nos clients, qui nous permettent d'adapter nos procédures d'exploitation en vue d'améliorer sans cesse la qualité de notre service.

Personnel du parking

Accueil par le personnel

	Total		Clients abonnés		Clients horaires	
	Total >= 8	Note moyenne	Total >= 8	Note moyenne	Total >= 8	Note moyenne
L'accueil qui vous est réservé, la courtoisie	88%	8,6	83%	8,5	100%	9
Les réponses apportées à vos demandes (SI Q1a=1)	75%	7,9	67%	7,3	100%	9,5
La disponibilité du personnel du parking	65%	7,6	59%	7,3	100%	9,5
Le professionnalisme du personnel du parking	65%	7,5	58%	7,2	100%	9
La tenue du personnel du parking	53%	7,5	46%	7,2	100%	9

Nous pouvons constater que les clients sont globalement satisfaits de la prestation de nos équipes locales.

Signalétique

	Total		Clients abonnés		Clients horaires	
	Total >= 8	Note moyenne	Total >= 8	Note moyenne	Total >= 8	Note moyenne
La facilité à se repérer en voiture avec la signalétique auto	47%	6,4	39%	6,1	67%	7
La facilité à se repérer avec la signalétique piétons	45%	6,9	33%	6,3	66%	8
La simplicité du sens de circulation	42%	6,2	39%	5,8	50%	6,8
La facilité à trouver une place	27%	4,4	15%	3,7	50%	5,8
La praticité pour se garer	58%	7,7	46%	7,4	83%	8,5
La signalisation des niveaux du parking (panneaux, fléchages,...)	37%	5,9	23%	5,4	66%	7
La signalisation des numéros de place	64%	6,8	53%	6,4	84%	7,7
Les plans de quartier dans les accès piétons	27%	5,5	0%	4	75%	8,2
L'affichage des horaires d'ouverture et fermeture du parking	44%	7,3	42%	7,1	50%	8

Le point d'amélioration porterait sur des plans de quartier à positionner dans tous les lieux de passages, et non pas juste proche du local d'exploitation.

Reçu au Contrôle de légalité le 26 janvier 2018

2.1.3 Satisfaction sécurité et fonctionnement des équipements

Le sentiment de sécurité dans nos parcs même s'il est au cœur des actions et décisions prises, reste malgré tout le fruit d'une étroite collaboration entre la Police Municipale, La Police Nationale et nos équipes présentes sur sites accompagnées par un prestataire de sécurité local en charge de rondes et de surveillances des parkings où les actes d'incivilités sont malheureusement constatés de plus en plus fréquemment.

Sécurité

	Total		Clients abonnés		Clients horaires	
	Total >= 8	Note moyenne	Total >= 8	Note moyenne	Total >= 8	Note moyenne
Votre sentiment global sur la sécurité du parking	42%	6,2	31%	5,5	67%	7,7
Le sentiment de sécurité dans le SAS piétons	53%	6,5	46%	6	67%	7
La visibilité du personnel aux horaires d'ouverture du parking	62%	7,1	45%	6,8	80%	8
La visibilité de la vidéosurveillance	55%	6,2	60%	6	50%	6,5
Des espaces bien éclairés	63%	7,4	54%	7	84%	8,2

La visibilité de notre personnel dans ses heures de présence est primordiale pour le client.

En 2015, comme nous l'avions prévu nous avons mis l'accent sur l'éclairage des sites, et la mise en place de nouvelles caméras plus performantes, nous permettant de pouvoir déposer plainte dès lors que nous constatons des actes d'incivilités.

Nous avons continué à dépenser encore près de 200K€ HT en 2016 pour la prestation de sécurité et nous faisons un point fréquent avec le prestataire afin de modifier les plannings et changer les habitudes.

Les remarques de la clientèle traduisent également un sentiment général d'insécurité notamment dans certains sites tel que le quartier des allées Gambetta, et le parking du Cours Julien.

Equipements du parking

	Total		Clients abonnés		Clients horaires	
	Total >= 8	Note moyenne	Total >= 8	Note moyenne	Total >= 8	Note moyenne
Les barrières d'entrée et de sortie	48%	7,3	46%	6,9	50%	8
Le lecteur de votre badge d'accès	69%	8,1	69%	8,1	-	-
La qualité de votre badge d'accès, solide, robuste	46%	6,5	46%	6,5	-	-
Le fonctionnement des bornes d'appel	60%	7,8	63%	7,6	50%	8,2
La rapidité de prise en charge lors des appels aux bornes	65%	7,6	67%	7,5	50%	8,5
Le fonctionnement des ascenseurs	53%	6,9	46%	6,6	66%	7,5
Le fonctionnement des caisses automatiques	50%	8	-	-	50%	8
Le fonctionnement des bornes d'entrée/sortie du parking	67%	8,1	65%	8	67%	8,3
La qualité de votre ticket	67%	7,7	-	-	67%	7,7

Les clients sont globalement satisfaits du fonctionnement des équipements de péage.

Reçu au Contrôle de légalité le 26 janvier 2018

2.1.4 Satisfaction propreté

Propreté et ambiance du parking	Total		Clients abonnés		Clients horaires	
	Total >= 8	Note moyenne	Total >= 8	Note moyenne	Total >= 8	Note moyenne
La propreté des niveaux du parking, des accès véhicules	66%	6,9	65%	6,8	67%	7
La propreté des accès piétons, escaliers, ascenseurs	51%	6,2	51%	6,2	50%	6,2
La propreté du bureau d'accueil	40%	7,3	34%	7	66%	7,7
L'odeur dans les niveaux du parking	42%	6,7	35%	6,5	50%	7
L'odeur dans les accès piétons, escaliers, ascenseurs	47%	6,7	43%	6,5	50%	7
La qualité de l'éclairage	63%	7,3	54%	6,7	83%	8,5
L'ambiance sonore	39%	6,8	42%	6,5	34%	7,3
L'ambiance chaleureuse, l'intérieur accueillant	31%	6,4	31%	5,9	34%	7,5

Courant 2016, nous avons dans un souci d'amélioration souhaités internaliser une partie de la prestation d'entretien et nous avons donc crée une équipe d'agents assurant l'entretien des niveaux.

Nous avons conservé le prestataire Proclair pour les parties communes (escaliers, Halls, ascenseurs....), et nous assurons un contrôle qualité mensuellement avec eux.



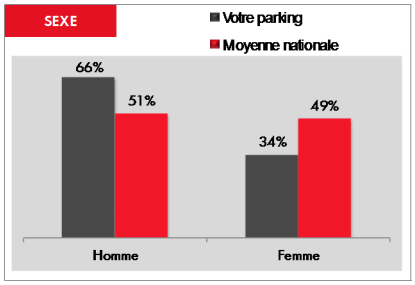


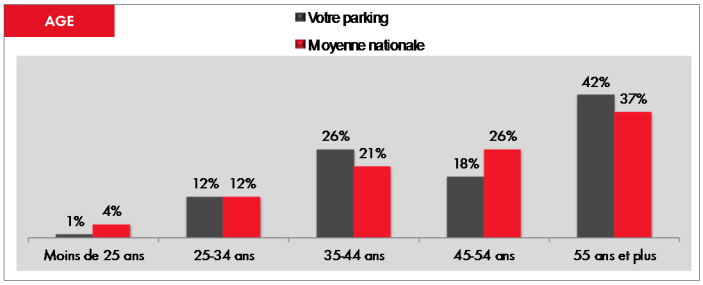
Reçu au Contrôle de légalité le 26 janvier 2018

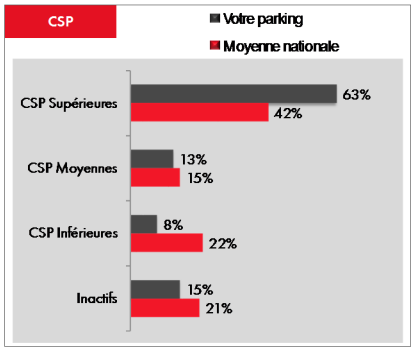
Conclusion

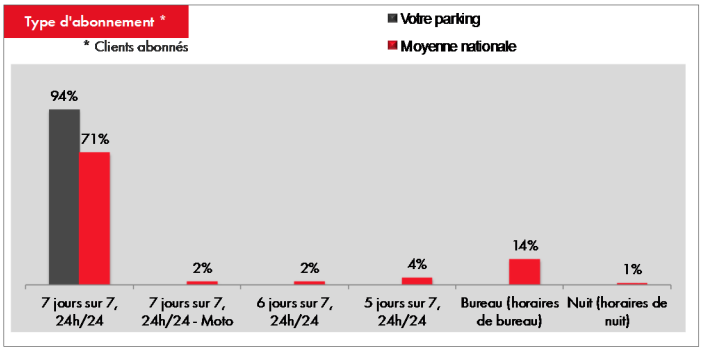
Le niveau satisfaction global des parkings est satisfaisant.

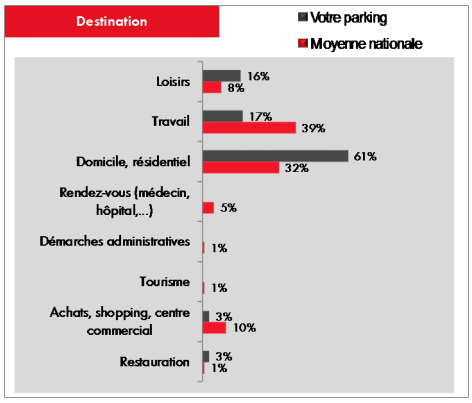
Typologie des clients ayant répondu à l'enquête.









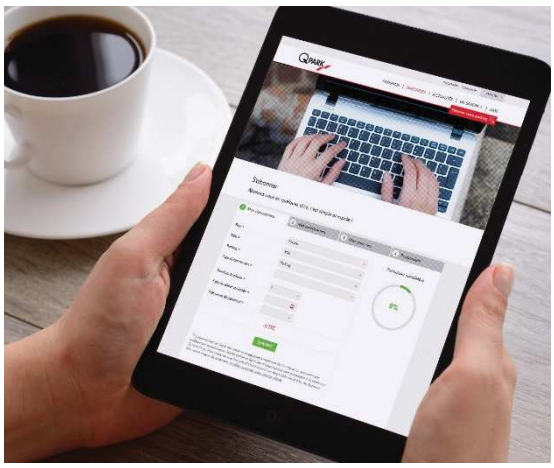


Reçu au Contrôle de légalité le 26 janvier 2018

2.2 Communication & actions commerciales 2016

2.2.1 Q-Park France 2016 en bref

I Q-Park Résa : il est désormais possible de s'abonner en ligne



Le site Q-Park Résa a fait peau neuve et s'est doté d'une nouvelle fonctionnalité : la prise d'abonnement en ligne. Il est désormais possible de souscrire un abonnement (3 mois minimum) sur près de 100 parkings.

Un enregistrement simple et rapide en 4 étapes :

1. Choix du parking, du type d'abonnement et du nombre de places

2. Renseignement des coordonnées du client

3. Renseignement des coordonnées bancaires

4. Validation des CGV et du mandat Sepa

Le client reçoit ensuite son badge.

Le site a aussi été enrichi d'autres fonctionnalités comme le calcul d'itinéraire, le pré-enregistrement de la carte bancaire et la réservation rapide sans création de compte. Le temps de chargement des pages a également été optimisé.

Lise Botrel, Directeur Marketing de Q-Park, affirme : *« Nous sommes ravis de proposer une version optimisée de notre site Q-Park Résa. Les modifications apportées vont permettre encore plus de simplicité dans le processus de réservation en ligne via tous les types d'appareils, mais aussi de répondre à tous nos clients en proposant la souscription d'abonnements en ligne. Le site Q-Park Résa devient ainsi l'outil de référence pour nos clients, quels que soient leurs besoins ».*

Reçu au Contrôle de légalité le 26 janvier 2018

Acquisition des parkings de Toulon



Au terme d'une consultation de délégation de service public, Q-Park a remporté le 25 novembre 2016 l'appel d'offre de la ville de Toulon. Q-Park reprend la gestion de 10 des 12 parkings du centre-ville, soit 6 654 places de stationnement, dans le cadre d'un contrat de concession d'une durée de 12 ans.

Un vaste programme de réhabilitation d'une durée de 30 mois démarrera en 2017. Le montant des investissements pour ces travaux est estimé à 20 millions d'euros. La rénovation des parkings portera sur l'amélioration du confort et de la sécurité des automobilistes comme des piétons.

La spécificité pour ces parkings est la création d'une véritable identité de marque : PARKING TOULON. Elle sera reconnaissable à ses couleurs jaune d'or et bleu marine, qui accompagneront les conducteurs de l'entrée de la ville grâce aux panneaux signalétiques, jusqu'à leur place dans le parc choisi. Le jaune dominant est réservé aux piétons, les bleus recouvriront les sols, clair pour la circulation, foncé pour l'emplacement des voitures. La complémentarité des couleurs a permis la création du jalonnement et de l'identité extérieurs de PARKING TOULON. De plus, des œuvres photographiques panoramiques des centres d'intérêt toulonnais seront exposées dans les passages principaux de certains parkings.

« *Ce projet de ville nous a enthousiasmé, il nous a permis de mettre en avant notre créativité, notre savoir-faire technique, notre expertise de gestionnaire du stationnement et notre volonté de créer de véritables synergies entre parkings et commerçants du centre-ville. Ce contrat témoigne de la confiance que la ville de Toulon nous a accordée, et nous aurons à cœur de l'accompagner dans ses développements futurs ainsi que dans la dynamique urbaine du centre-ville et l'évolution de son image qu'elle souhaite développer. Le travail approfondi de nos équipes auprès des acteurs locaux de Toulon, la mise en valeur de la marque* PARKING TOULON *et notre offre financière pertinente nous a permis d'émerger parmi nos concurrents* » déclare Michèle Salvadoretti, Directeur Général Q-Park France.

Reçu au Contrôle de légalité le 26 janvier 2018

I Acquisition de Massilia Park



Q-Park a racheté en 2016 la société Massilia Park, filiale du groupe de construction Gagneraud. Cette société est gestionnaire de 5 parkings à Marseille : l'emblématique parking Estienne d'Orves situé sur le Vieux-Port ainsi que les parcs Puget Estrangin, Breteuil, Vallier et Cœur Méditerranée, soit un total de plus de 2000 places de stationnement.

Cette acquisition permet à Q-Park de contrôler 100 % des parts de la Société Marseillaise de Stationnement, gestionnaire des parkings Arvieux et Espercieux dans le quartier de la Joliette, dont elle partageait le capital avec le Groupe Gagneraud. Avec le rachat de la société Massilia Park, Q-Park devient ainsi le leader du stationnement à Marseille, gérant désormais pas moins de 16 parcs publics dans la cité phocéenne.

Reçu au Contrôle de légalité le 26 janvier 2018

Ouverture du parking Le Parks à Paris



En avril 2016, le parking Le Parks, situé Boulevard Macdonald dans le 19ème arrondissement de Paris, entre la Porte d'Aubervilliers et la Porte de la Villette, a ouvert ses portes. 586 places sont exploitées par Q-Park, et dédiées aux véhicules légers et aux motos. Elles sont situées sous le centre commercial, à proximité du grand multiplexe cinématographique UGC Ciné Cité Paris 19.

Entreprise dès 2006, la métamorphose de l'entrepôt Macdonald s'inscrit dans une stratégie de reconquête des territoires du Nord de la Capitale et dans le Grand Projet de Renouvellement Urbain (GPRU) visant à amorcer la mutation de grands secteurs marqués par l'industrie et les infrastructures routières et ferroviaires. Ce projet de près de 150 000 m², comprend plus de 1100 logements, 28 000 m² de bureaux, des équipements publics, 30 000m² de commerce, un incubateur appelé « Le Cargo » abritant quelques 150 start-ups et 1300 places de stationnement.

Reçu au Contrôle de légalité le 26 janvier 2018

Ouverture du parking des Capucins à Brest.

Le parking breton des Capucins, à Brest, a ouvert fin 2016. Les anciens ateliers mécaniques de la Marine Nationale, situés sur le plateau des Capucins, sont en cours de réhabilitation dans leur totalité pour accueillir d'ici fin 2018 une médiathèque, 25000 m² de commerces, 560 logements BBC, 37000 m² de bureaux dont la Cité Internationale, un cinéma, un téléphérique...

Q-Park a été choisi pour la construction du parking de ce projet emblématique. Dans un premier temps, un seul niveau est ouvert, celui du rez-de-chaussée, qui compte 181 places.

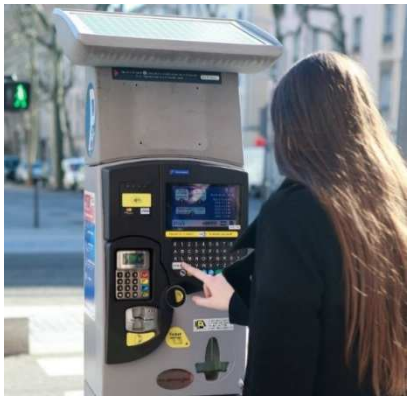


Reçu au Contrôle de légalité le 26 janvier 2018

Nouveautés sur le secteur voirie

Poursuite du développement du système de paiement par téléphone portable *Whoosh !*, qui permet à l'utilisateur de régler son stationnement sur voirie directement depuis son téléphone portable. Avec ce service, plus besoin de se déplacer à l'horodateur, fini les problèmes de monnaie et les tickets papier. Les villes de Colombes, Epinal, Boulogne-sur-Mer, Meaux, Sèvres, Kremlin-Bicêtre... ont déjà adopté *Whoosh !*

Poursuite également du développement en voirie d'horodateurs « nouvelle génération » pour dynamiser le stationnement et faciliter le quotidien des usagers. Les grandes nouveautés proposées par ces horodateurs sont :



Saisie du numéro de plaque d'immatriculation avant de payer.

- Généralisation du paiement par carte bancaire.
- Possibilité de régler les abonnements directement sur l'horodateur
- Dans certaines villes, un système de cooponing est proposé, permettant à l'horodateur de délivrer aux usagers des promotions à utiliser chez les commerçants.

Reçu au Contrôle de légalité le 26 janvier 2018

2.2.2 Campagnes promotionnelles



Le client est au coeur des priorités de Q-Park. En 2016, de nombreuses actions promotionnelles ont été menées en direction de nos clients abonnés, pour les conquérir ou pour les fidéliser.

I Recrutement de nouveaux abonnés particuliers : campagne « 3 mois d'abonnement à -50% »

Une première session a eu lieu du 1er avril au 31 mai, qui a concerné 24 villes et 37 parkings. Une seconde session a eu lieu du 1er octobre au 30 novembre et a impliqué 19 villes et 26 parkings.



I Promotion spéciale sur les abonnements en ligne

Objectif : recruter de nouveaux clients et accélérer la souscription en ligne. Mise en place du code promo « ABO10 » du 22 août au 30 septembre, qui a offert 10% de réduction sur tout abonnement souscrit en ligne

Reçu au Contrôle de légalité le 26 janvier 2018

2.2.3 Les partenariats nationaux

Europcar

Ce sont les thèmes de la mobilité et des nouveaux usages qui réunissent Europcar et Q-Park dans un partenariat de qualité. Les deux acteurs s'associent pour offrir des solutions complètes à leurs clients, et porter une communication positive auprès de la clientèle et des pouvoirs publics.



Le partenariat a pour objectif concret de :

- Accueillir des véhicules Europcar et éventuellement des points de vente dans les parkings Q-Park.
- Développer l'auto-partage au travers de la plateforme multimodale Ubeeqo et intégrer le parking comme une brique à part entière du parcours client.
- Réaliser des opérations de cross-business via des échanges de liens sur les sites internet, des e-mailings réguliers offrant des avantages aux clientèles des 2 partenaires ou des évènements ponctuels permettant de mettre en avant les services de Q-Park et Europcar.

Waze



Q-Park a conclu un contrat national avec Waze, l'application de trafic et de navigation communautaire ayant la plus grande communauté dans le monde. Le principe du partenariat est une publicité « takeover » sur l'application : elle apparaît si le lieu de destination du « Wazer » se trouve à moins de 500m d'un parking Q-Park.

Reçu au Contrôle de légalité le 26 janvier 2018

Inpost



Q-Park équipe progressivement certains de ses parkings de relais colis nouvelle génération en partenariat avec Inpost. Déjà implanté à Paris, Saint-Denis, Meaux et Evreux, ce nouveau service permet de passer des commandes en ligne et de recevoir des livraisons un Abricolis, n'importe où, 7j/7 et 24h/24. Les Abricolis sont un système de « Click and Collect » qui fonctionnent comme des guichets automatiques classiques. Pensée pour rendre la vie des utilisateurs plus facile, cette solution permet d'optimiser le temps dédié au stationnement : il est désormais possible de garer sa voiture et de récupérer sa commande en un seul et même lieu.

« *Nous sommes ravis de nous associer avec InPost et d'accueillir dans nos parkings les Abricolis qui nous permettent d'améliorer encore davantage la qualité de notre offre services et d'être au plus près des attentes actuelles des utilisateurs*", se réjouit Michèle Salvadoretti, Directeur général de Q-Park France.

Reçu au Contrôle de légalité le 26 janvier 2018

2.2.4 Marketing et communication locale

l Mise en place ou suivi de partenariats existants

Partenaires	Adresse	Nature de l'offre
Association Marquage		Forfait de stationnement pour les exposants lors des marchés sur les sites de Gambetta et Cours julien
Galeries Lafayette		1H de stationnement offerte pour 75€ d'achat
Pharmacie de la corderie, Monoprix, Bio c'est bon, Hôtel C2, Résidence la Canebière, Résidence Odalys, Kyriad Paradis, Ryad Hôtel, Lutecia Hôtel....		1H de stationnement offert Pass Hôtel

En fonction des demandes, et selon les parcs concernés, Q-Park donne une place importante aux partenariats avec les acteurs économiques locaux.

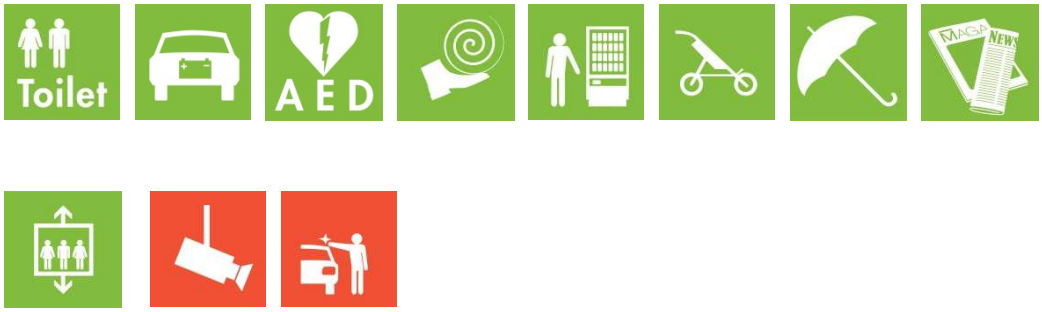
La gamme de produits allant du chèque parking en passant par la carte à décompte jusqu'à l'installation d'un encodeur nous permettant de privilégier un partenariat avec certaines enseignes, comme par exemple le magasin Monoprix situé près du parking Phocéens.

Nous avons aussi développé les produits de types pass hôtels, et chaque année, nous comptons de nouveaux partenaires qui nous génèrent une activité en dehors des heures d'affluence dans les parkings.

Reçu au Contrôle de légalité le 26 janvier 2018

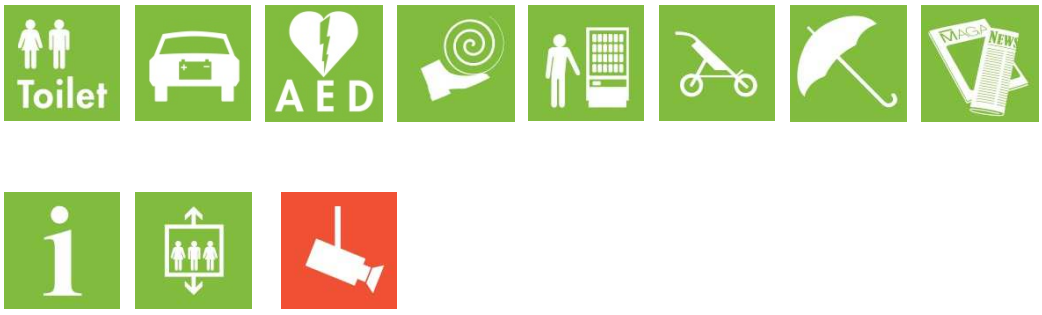
2.3 Services

- Services parc Félix Baret / Saint Ferréol



- Prêt de poussette,
- Prêt de parapluies,
- Mise à disposition de journaux locaux gratuits,
- Distributeur de boissons fraiches,
- Cireuse à chaussures,
- Présence d'un défibrillateur,
- Kit de démarrage de véhicule,
- Ascenseur,
- Toilettes publics,
- Station de nettoyage,
- Parking sous protection vidéo

- Services parc Corderie :



- Prêt de poussette,
- Prêt de parapluies,
- Mise à disposition de journaux locaux gratuits,
- Distributeur de boissons fraiches,
- Cireuse à chaussures,
- Présence d'un défibrillateur,
- Kit de démarrage de véhicule,
- Ascenseur,
- Toilettes publics,
- Parking sous surveillance vidéo,

Reçu au Contrôle de légalité le 26 janvier 2018

I Services parc Cours Julien :



- Prêt de poussette,
- Prêt de parapluies,
- Mise à disposition de journaux locaux gratuits,
- Distributeur de boissons fraiches,
- Présence d'un défibrillateur,
- Kit de démarrage de véhicule,
- Ascenseur,
- Toilettes publics,
- Station de nettoyage de véhicules,
- Parking sous protection vidéo.

I Services parc Gambetta :



- Prêt de poussette,
- Prêt de parapluies,
- Mise à disposition de journaux locaux gratuits,
- Distributeur de boissons fraiches,
- Présence d'un défibrillateur,
- Kit de démarrage de véhicule,
- Ascenseur,
- Parking sous protection vidéo.

Reçu au Contrôle de légalité le 26 janvier 2018

I Services parc Monthyon:





- Prêt de poussette,
- Prêt de parapluies,
- Mise à disposition de journaux locaux gratuits,
- Distributeur de boissons fraiches,
- Cireuse à chaussures,
- Présence d'un défibrillateur,
- Kit de démarrage de véhicule,
- Ascenseur,
- Toilettes publics,
- Station de nettoyage de véhicules,
- Parking sous protection vidéo.

I Services parc Phocéens :





- Prêt de poussette,
- Prêt de parapluies,
- Mise à disposition de journaux locaux gratuits,
- Distributeur de boissons fraiches,
- Présence d'un défibrillateur,
- Kit de démarrage de véhicule,
- Toilettes publics,
- Parking sous protection vidéo.

Reçu au Contrôle de légalité le 26 janvier 2018

I Services parc Timone:





- Prêt de poussette,
- Prêt de parapluies,
- Mise à disposition de journaux locaux gratuits,
- Présence d'un défibrillateur,
- Kit de démarrage de véhicule,
- Ascenseur,
- Parking sous protection vidéo.
- Station de nettoyage de véhicule

Reçu au Contrôle de légalité le 26 janvier 2018

2.4 Gestion des réclamations

Un cahier de réclamation est mis à disposition de nos clients et leur permet de nous faire part de leurs remarques et observations.
Ces éléments permettent d'établir un indicateur de satisfaction client.

Nous tenons compte de ces réclamations en corrigeant et modifiant, dans la mesure du possible, nos procédures d'exploitations afin de répondre et d'améliorer le service rendu à notre clientèle.
Nous répondons à chaque demande de nos clients.



Reçu au Contrôle de légalité le 26 janvier 2018

3 Compte-rendu technique

3.1 Equipements

Matériel de péage :

- Félix Baret / Saint-Ferréol : 2 bornes d'entrées, 2 bornes de soties (abonnés & horaires), 3 caisses automatiques, 1 poste de paiement manuel.
- Corderie : 1 borne d'entrée, 1 borne de sortie (abonnés & horaires), 2 caisses automatiques et 1 poste d'encaissement manuel.
- Cours Julien : 4 bornes d'entrées, 3 bornes de sorties (abonnés & horaires), 2 caisses automatiques et 1 poste d'encaissement manuel.
- Gambetta : 3 bornes d'entrées, 3 bornes de sorties (abonnés & horaires), 2 caisses automatiques et 1 poste d'encaissement manuel
- Monthyon : 3 bornes d'entrées, 3 bornes de sorties (abonnés & horaires), 2 caisses automatiques et 1 poste d'encaissement manuel.
- Phocéens : 1 borne d'entrée, 1 borne de sortie (abonnés & horaires), 1 caisse automatique et 1 poste d'encaissement manuel.
- Timone : 2 bornes d'entrées (horaires et abonnés), 3 bornes de sorties (dont 1 en entrée et en sortie pour les usagers RTM), 2 caisses automatiques, 1 poste d'encaissement manuel.
- Tous nos parkings sont équipés de caméras qui filment en permanence l'ensemble des sites.
- En dehors des heures d'ouvertures, les parcs sont pris en charge par notre équipe d'intervention composée de 4 personnes dont l'objectif est de résoudre les problématiques des usagers mais également d'effectuer dans un temps très court des levées de doute sur des alarmes déclenchées dans nos parcs.
- Chaque niveau est équipé d'un système de désenfumage, ainsi que de détecteurs incendies manuels et automatiques.
- La qualité de l'air est analysée en permanence par une centrale de marque Draeger, recherchant les gaz nocifs Co No.
- Des extincteurs et des déclencheurs manuels d'alarmes « bris de glace » sont positionnés aux endroits stratégiques des parcs.
- En cas de départ de feu, un message d'évacuation est diffusé sur l'ensemble du réseau des haut-parleurs du parc concerné, les accès piétons se trouvent libre d'accès.

Reçu au Contrôle de légalité le 26 janvier 2018

3.2 Travaux & entretiens

- Mise en place de système de verrouillage des portails des divers parcs par la mise en place de temporisation.
- Relamping des parcs par les techniciens en technologie leds, et réfection des circuits électriques éclairages.
- Entretien et vérification du matériel péager.
- Assistance et vérification lors d'appels à nos partenaires pour des travaux particuliers.
- Contrôles préventifs des installations diverses sur les parcs.

La société PROCLAIR assure l'ensemble du nettoyage des parcs Gambetta, Baret / Saint-Ferréol, Monthyon ainsi que celui du Cours Julien pour les espaces piétons et les cabines ascenseurs, le nettoyage des niveaux est assuré par notre équipe de nettoyage interne crée au dernier trimestre 2015, et renforcé courant 2016 afin d'améliorer notre prestation.

Chaque matin, une équipe affectée à chaque parking entretient les accès piétons, les voies de circulations, les équipements de péage et les toilettes publiques dans les parkings qui en sont munis.

L'ensemble des niveaux des parkings sont entretenus par une auto laveuse affectée sur le parc.

Pour les parcs Corderie, Phocéens et Timone, l'entretien des sites est assuré par nos équipes d'exploitation avec un planning déterminé et adapté en fonction des besoins du site.

Reçu au Contrôle de légalité le 26 janvier 2018

3.3 Maintenance générale

Afin de garantir le bon fonctionnement de nos installations, nous avons confié l'entretien et la maintenance de notre matériel à des sociétés pour l'ensemble des parcs :

Lots	Sociétés
Ascenseur	Otis et Kone
Portails automatiques	SRV/Service technique Interne
Contrôle d'accès	SKIDATA
Extincteurs	ROT
Electricité – climatisation - éclairage	Service Technique Interne/ SNEF
Contrôle et vérifications des installations électriques	Bureau Veritas
CO/NO Contrôle de gaz	Draeger
Système de Sécurité Incendie	Aprolab
Groupe Electrogène	Diesel Electric

Reçu au Contrôle de légalité le 26 janvier 2018

3.4 Environnement – Hygiène – Sécurité

Nous souhaitons offrir à notre clientèle ainsi qu'à notre personnel le maximum d'hygiène, et de sécurité. Nous constatons malheureusement sur les sites que nous avons en exploitation des actes d'incivilités qui peuvent venir ternir l'image de notre prestation.

La présence de SDF et toxicomanes particulièrement dans certains de nos parcs occasionne une nuisance importante pour nos clients tant au niveau de l'hygiène que de leur sécurité et celle de notre personnel. Ainsi depuis maintenant quelques années, nous faisons appel à une société de sécurité, pour prévenir et dissuader tout acte malveillant, dont la prestation représente 205K€ HT/an en 2016, en légère baisse par rapport à 2015 suite à des réorganisations et à une mutualisation entre les parkings Gambetta et Cours Julien qui sont les parkings les plus couverts en prestation de sécurit

Malgré cet investissement de la part de notre groupe, ce sujet reste l'un des principaux points négatifs sur nos parcs... La situation est parfois alarmante sur certains parkings par rapport aux années précédentes (Cours Julien) et il semble nécessaire de travailler conjointement à une amélioration de la sécurité, en coordonnant notamment nos interventions avec celles des forces de l'ordre.

Le rétablissement de la sécurité dans ces deux parkings doit faire l'objet d'une action conjointe pour qu'elle puisse être bénéfique sur le long terme.

Nous espérons avoir l'aide des autorités compétentes, pour s'associer à la prestation de la société de sécurité.

Nous notons quand même en 2016 une amélioration de la prestation de sécurité pour le parking Gambetta, où la sécurisation des accès a permis d'améliorer nettement le sentiment de sécurité.

Nous avons donc décidé de procéder à la mise en place de portail pour contrôler les accès du parking Cours julien à l'instar de ce que nous avons réalisé pour Gambetta.





Reçu au Contrôle de légalité le 26 janvier 2018

4 Compte-rendu financier

4.1 Politique tarifaire & évolution

4.1.1 Parcs Félix Baret/Saint-Ferréol, Corderie, Gambetta, Cours Julien, Monthyon et Phocéens

Pour l'ensemble des sept parcs en exploitation, si nous excluons celui de la Timone dont la tarification est différente, nous avons une politique de tarification identique.
Seul Baret-Saint-Ferréol et Monthyon, ont des tarifs abonnements plus élevé du fait même de leur localisation et de la forte demande constatée sur ces sites.

- Tarifs horaires & abonnés (gamme tarifaire complète en annexe)

Tarifs horaires	Prix
1 heure	2,70 €
2 heures	5,30 €
3 heures	7,30 €
24 heures	19.30 €
Ticket perdu	38.60 €

Tarifs horaires Gambetta	Prix
1 heure	2,70 €
2 heures	5,30 €
3 heures	7,30 €
24 heures	15.50 €
Ticket perdu	31.00 €

Grille tarifaire mise en place en juillet 2015, vous trouverez en annexe la grille complète des tarifs proposés.

- Moyens de paiement



Reçu au Contrôle de légalité le 26 janvier 2018

Tarifs Abonnés 2017

ABONNEMENT	BARET	CORDERIE	GAMBETTA	C.JULIEN	MONTHYON	PHOCEENS	TIMONE
ANNUEL	1 903,00 €	1 518,00 €	1 551,00 €	1 551,00 €	2 013,00 €	1 408,00 €	1 200,00 €
ANNUEL (zone réservée)	2 137,90 €		2 034,24 €				
TRIMESTRIEL	475,80 €	379,50 €	387,75 €	387,80 €	503,30 €	384,00 €	300,00 €
TRIMESTRIEL (zone réservée)			466,30 €				
MENSUEL	173,00 €	138,00 €	141,00 €	141,00 €	183,00 €	128,00 €	100,00 €
MENSUEL (réservée)	194,35 €		169,50 €				
MENSUEL (moto)	70,50 €	69,00 €	70,50 €	70,50 €			

Reçu au Contrôle de légalité le 26 janvier 2018

4.1.2 Parc Timone:

I Tarifs horaires & abonnés (gamme tarifaire complète en annexe)

Tarifs horaires	Prix
1 heure	2,30€
2 heures	4,40 €
3 heures	6.40 €
24 heures	13.50 €
Ticket perdu	13.50 €

I Moyens de paiement



Reçu au Contrôle de légalité le 26 janvier 2018

4.2 Fréquentation & recettes

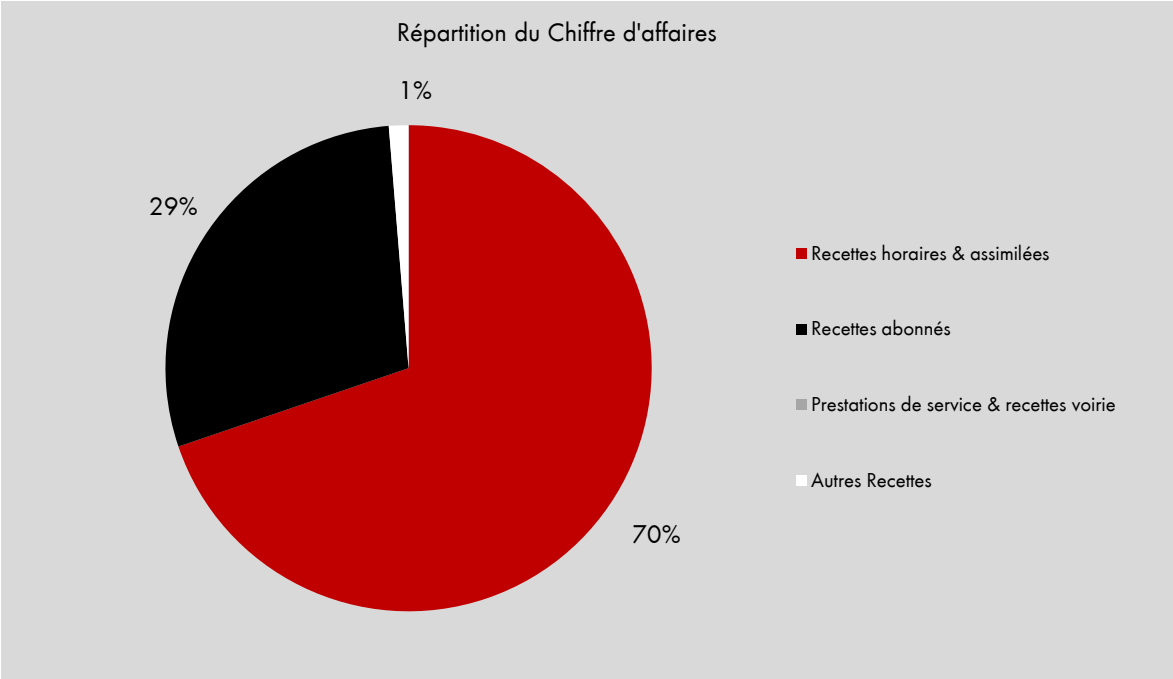
Une hausse est enregistrée pour les recettes abonnés de l'ordre de 50K€ de mieux qu'en 2014, et une hausse sur les recettes horaires suite à des évolutions sur les sites de Monthyon, Gambetta via le Q Park résa qui fidélise une clientèle, Timone, Corderie et Phocéens.

Nous constatons toujours des problématiques de fréquentations sur le site de Félix Baret fortement impacté par les modifications de circulations.

Analyse globale

- Répartition du chiffre d'affaires

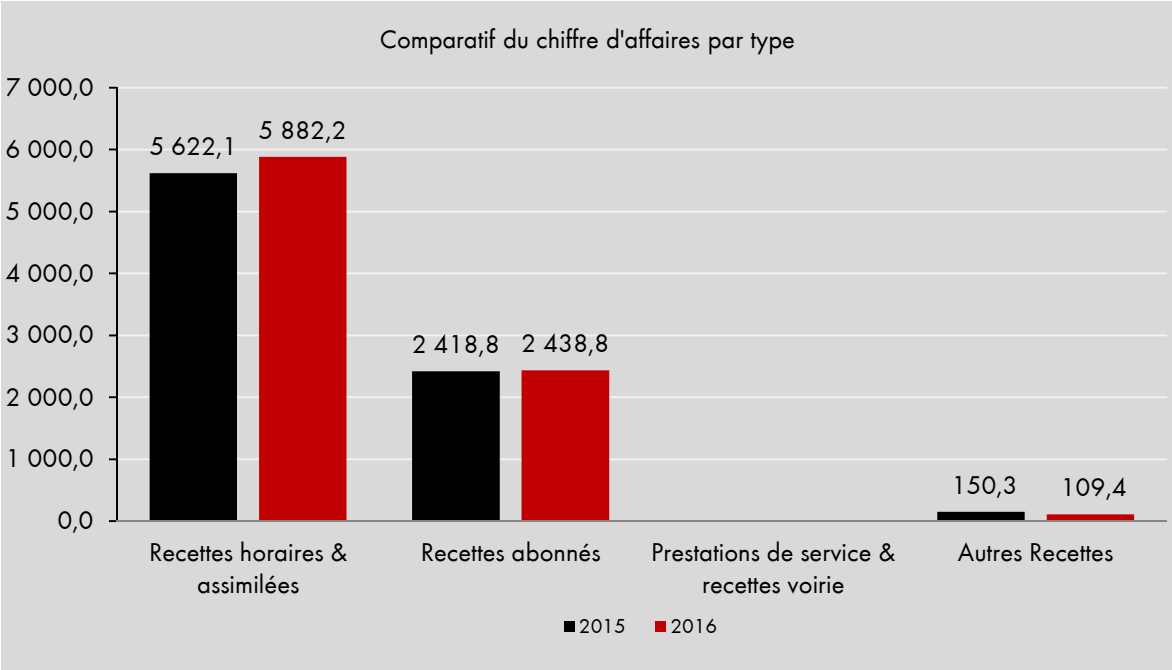
Décomposition du chiffre d'affaires HT en K€	2015	2016
Recettes horaires & assimilées	5 622,1	5 882,2
Recettes abonnés	2 418,8	2 438,8
Prestations de service & recettes voirie	0	0
Autres Recettes	150,3	109,4
Total Chiffre d'affaires	**8 191,1**	**8 430,4**



Reçu au Contrôle de légalité le 26 janvier 2018

Evolution du chiffre d'affaires

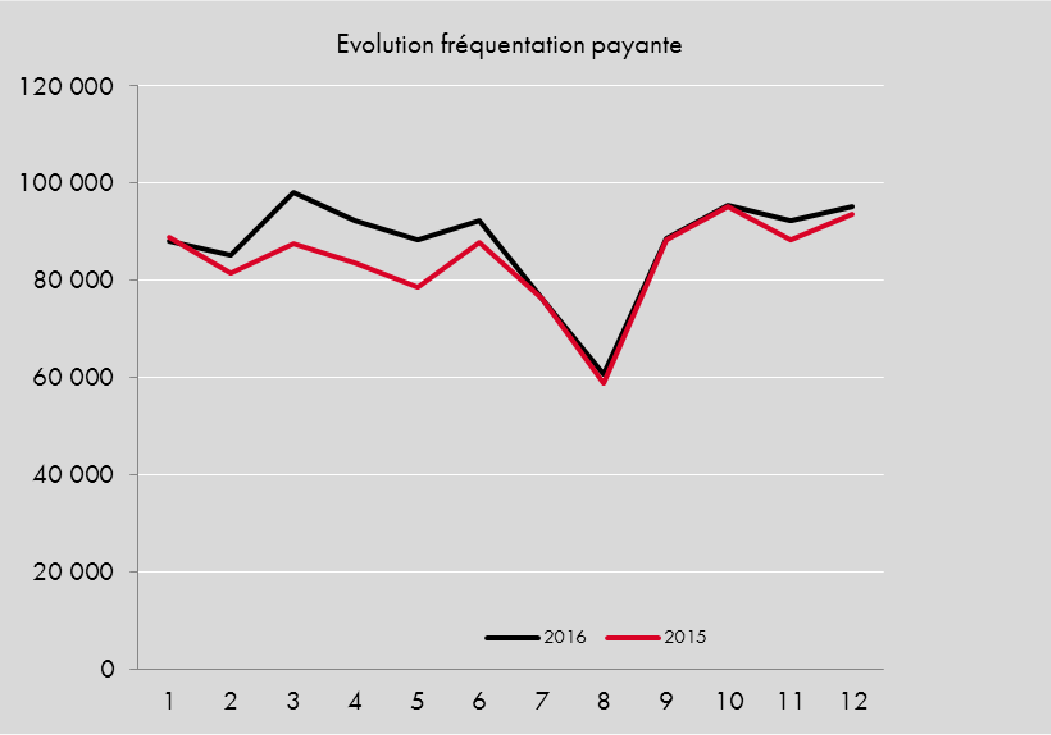
Détail des autres recettes HT en K€	2015	2016
Recettes diverses	105,7	86,9
Subvention d'exploitation	0	0
Coûts capitalisés	20,6	0
Amortissement des amodiataires	23,9	22,5
Total Chiffre d'affaires	**150,3**	**109,4**



Reçu au Contrôle de légalité le 26 janvier 2018

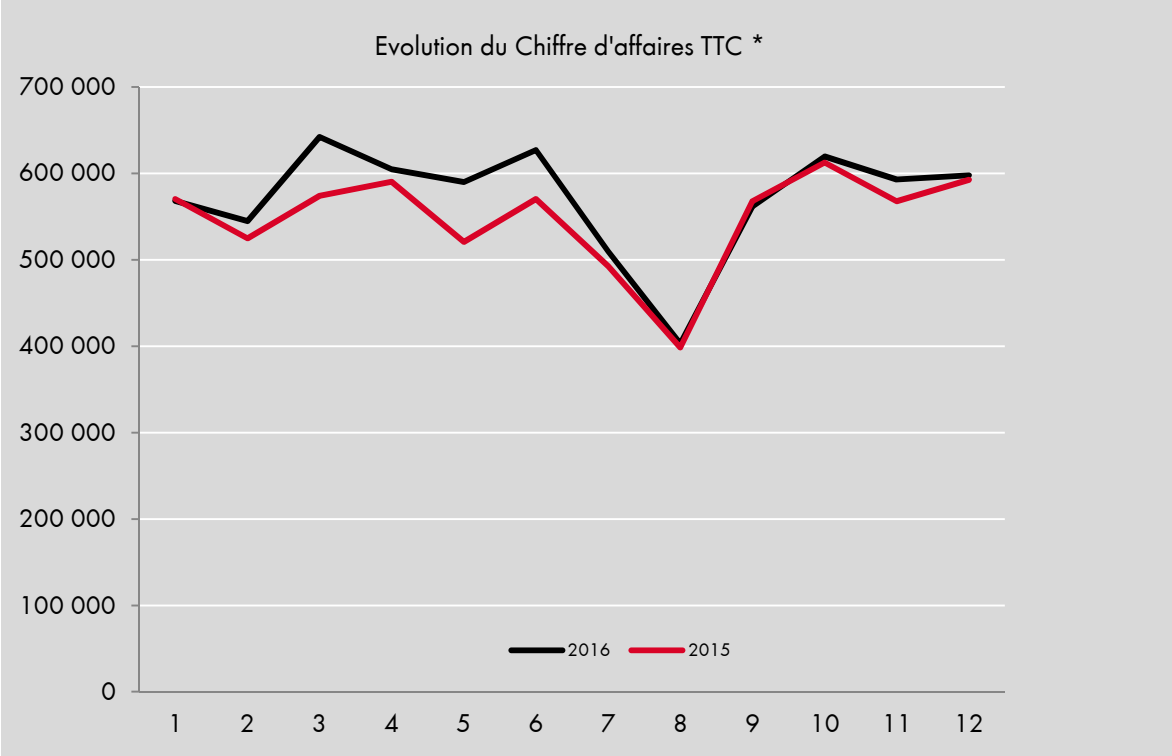
Fréquentation Globale des parkings

Fréquentation	2015	2016	Evolution
Janvier	89 020	88 180	-840
Février	81 630	85 212	3 582
Mars	87 547	98 142	10 595
Avril	83 686	92 295	8 609
Mai	78 654	88 237	9 583
Juin	87 916	92 372	4 456
Juillet	76 197	76 374	177
Août	58 771	60 680	1 909
Septembre	88 285	88 673	388
Octobre	95 305	95 445	140
Novembre	88 311	92 260	3 949
Décembre	93 644	95 259	1 615
Total	**1 008 967**	**1 053 129**	**44 162**



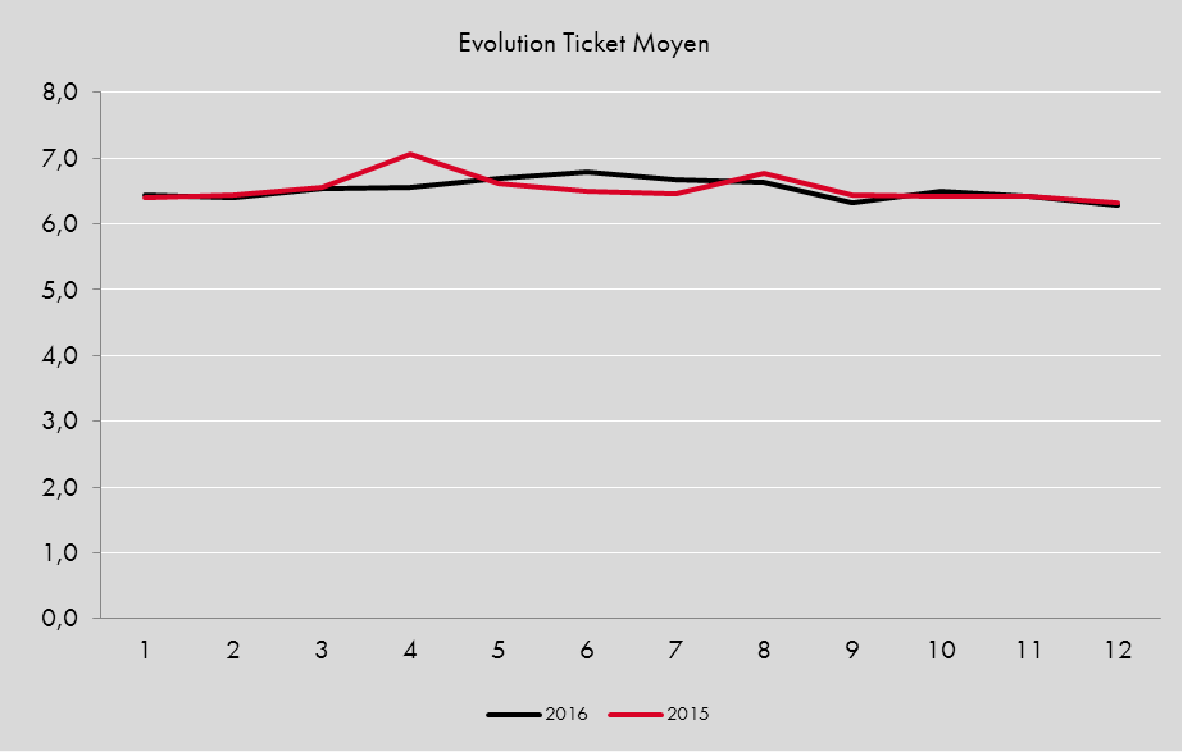
Reçu au Contrôle de légalité le 26 janvier 2018

Chiffre d'affaires horaires* TTC en €	2015	2016	Evolution
Janvier	570 268	567 990	-2 278
Février	524 939	544 911	19 972
Mars	574 222	642 074	67 852
Avril	590 352	604 696	14 345
Mai	520 841	590 125	69 284
Juin	570 380	627 158	56 777
Juillet	492 538	509 667	17 130
Août	398 312	403 022	4 710
Septembre	567 933	561 343	-6 590
Octobre	612 606	619 657	7 051
Novembre	567 656	592 808	25 152
Décembre	592 744	597 894	5 151
Total	**6 582 790**	**6 861 346**	**278 556**



Reçu au Contrôle de légalité le 26 janvier 2018

Ticket moyen TTC en €	2015	2016	Evolution
Janvier	6,4	6,4	1%
Février	6,4	6,4	-1%
Mars	6,6	6,5	0%
Avril	7,1	6,6	-7%
Mai	6,6	6,7	1%
Juin	6,5	6,8	5%
Juillet	6,5	6,7	3%
Août	6,8	6,6	-2%
Septembre	6,4	6,3	-2%
Octobre	6,4	6,5	1%
Novembre	6,4	6,4	0%
Décembre	6,3	6,3	-1%
Total	6,5	6,5	**0%**



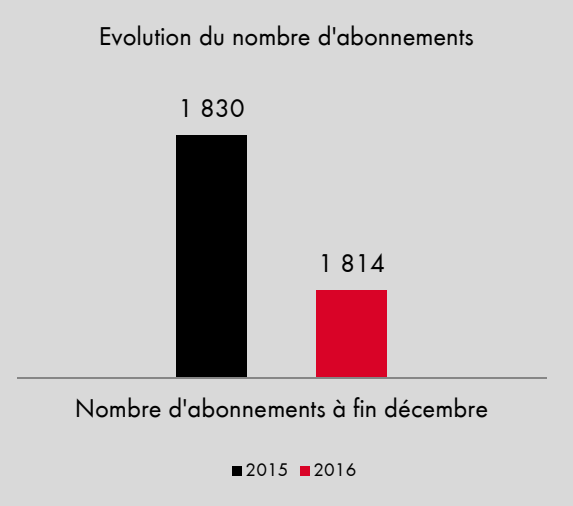
Reçu au Contrôle de légalité le 26 janvier 2018

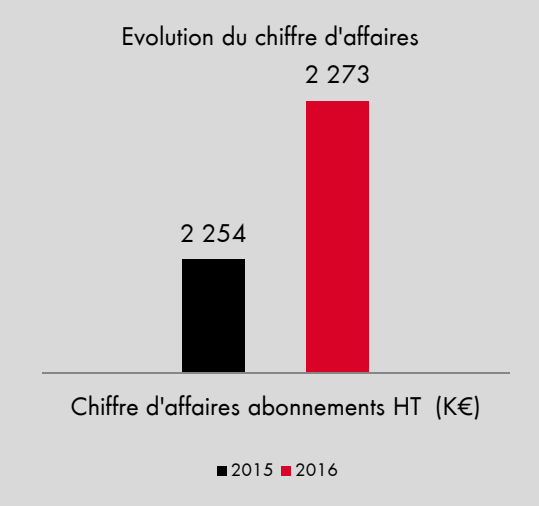
	2015	2016	Evolution
Fréquentation	1 008 966	1 053 129	4%
Ticket moyen TTC en €	6,5	6,5	0%
Chiffre d'affaires horaires* TTC en €	6 582 789,7	6 861 346,0	4%
Chiffre d'affaires assimilés* TTC en €	163 899,6	198 542,9	21%
Total CA horaires et assimilés	6 746 689,3	7 059 888,9	**5%**

On constate au titre de l'année 2016, une hausse de la fréquentation « horaire » sur l'ensemble des sites dont nous avons la gestion hormis Phocéens où nous comptabilisons une perte de 890 clients horaires, mais au global, nous avons enregistré 44 163 entrées horaires de mieux qu'en 2015.
Les plus belles améliorations sont comme en 2015 constatées sur les sites de Monthyon (+16 855) et la Timone (+14116).

Reçu au Contrôle de légalité le 26 janvier 2018

	2015	2016	Evolution
Nombre d'abonnements à fin décembre	1 830	1 814	-1%
Chiffre d'affaires abonnements HT (K€)	2 254	2 273	1%

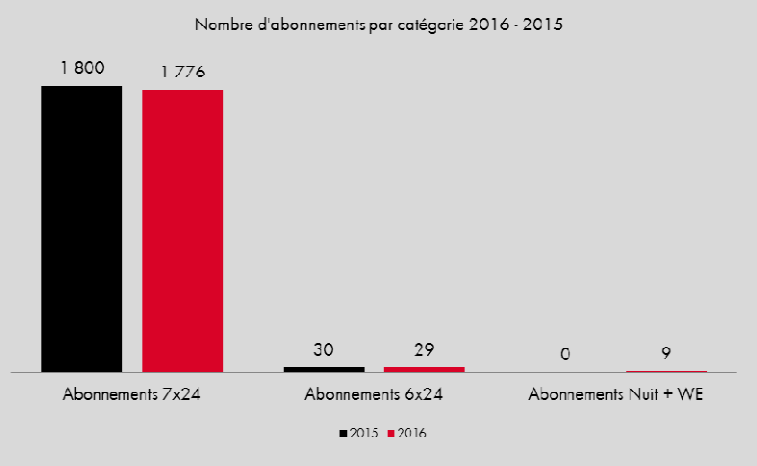




Nombre d'abonnements par catégorie	2015	2016	Ecart n-1
Abonnements 7x24	1 800	1 776	-1%
Abonnements 6x24	30	29	-3%
Abonnements Nuit + WE	0	9	0%

Nous enregistrons une légère baisse d'abonnés par rapport à 2015 avec une perte de 16 abonnés au global sur l'ensemble des sept parkings.

Les résiliations sont surtout sur des produits bureau.

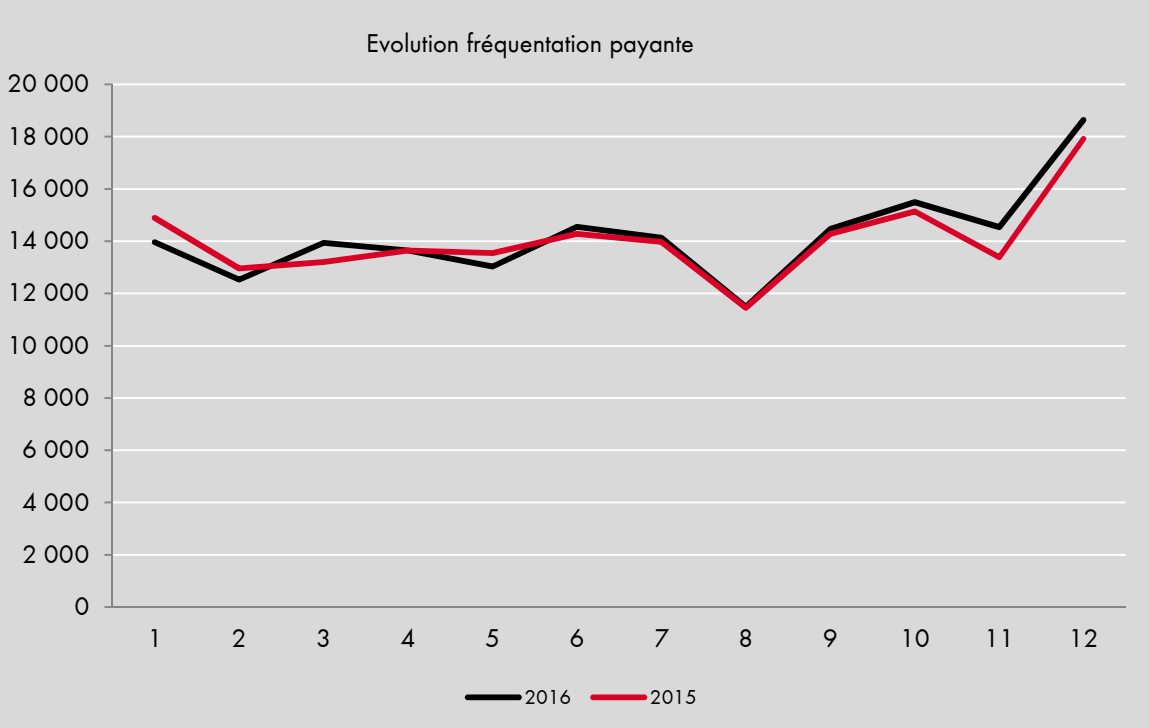


Reçu au Contrôle de légalité le 26 janvier 2018

4.2.2 Analyse détaillée des recettes par parc

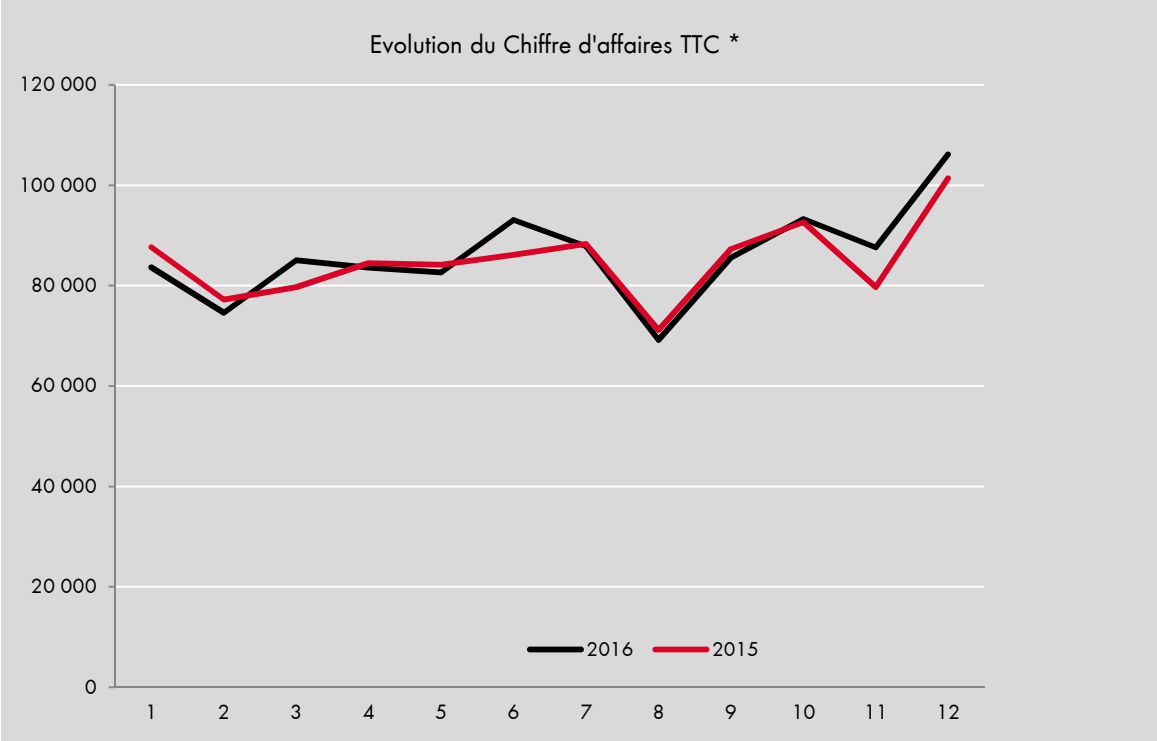
I Recettes horaires Parc Félix Baret-Saint-Ferréol

Fréquentation	2015	2016	Evolution
Janvier	14 895	13 960	-935
Février	12 964	12 532	-432
Mars	13 206	13 933	727
Avril	13 641	13 649	8
Mai	13 550	13 035	-515
Juin	14 282	14 556	274
Juillet	13 978	14 130	152
Août	11 452	11 486	34
Septembre	14 279	14 464	185
Octobre	15 133	15 489	356
Novembre	13 384	14 543	1 159
Décembre	17 923	18 645	722
Total	**168 687**	**170 422**	**1 735**



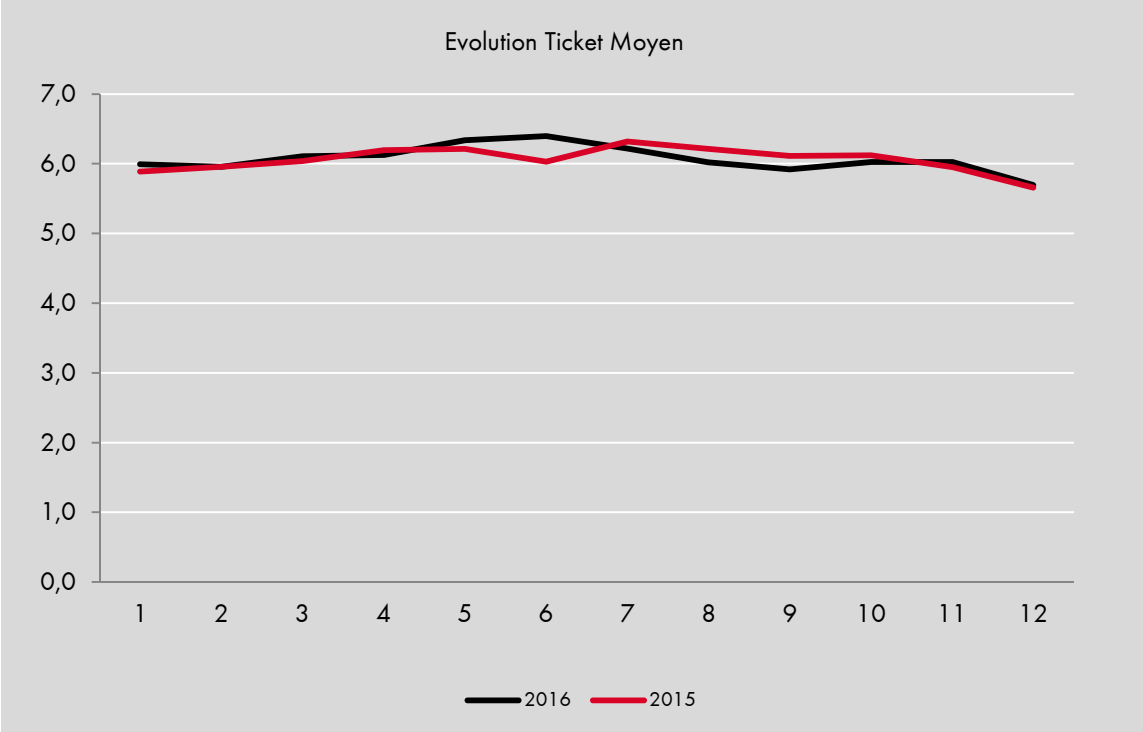
Reçu au Contrôle de légalité le 26 janvier 2018

Chiffre d'affaires horaires* TTC en €	2015	2016	Evolution
Janvier	87 657	83 678	-3 979
Février	77 197	74 615	-2 583
Mars	79 713	85 071	5 359
Avril	84 484	83 624	-861
Mai	84 165	82 626	-1 539
Juin	86 130	93 099	6 969
Juillet	88 336	87 870	-466
Août	71 128	69 157	-1 972
Septembre	87 278	85 583	-1 695
Octobre	92 661	93 285	624
Novembre	79 677	87 635	7 957
Décembre	101 383	106 202	4 819
Total	**1 019 810**	**1 032 444**	**12 635**



Reçu au Contrôle de légalité le 26 janvier 2018

Ticket moyen TTC en €	2015	2016	Evolution
Janvier	5,9	6,0	2%
Février	6,0	6,0	0%
Mars	6,0	6,1	1%
Avril	6,2	6,1	-1%
Mai	6,2	6,3	2%
Juin	6,0	6,4	6%
Juillet	6,3	6,2	-2%
Août	6,2	6,0	-3%
Septembre	6,1	5,9	-3%
Octobre	6,1	6,0	-2%
Novembre	6,0	6,0	1%
Décembre	5,7	5,7	1%
Total	**6,0**	**6,1**	**0%**



Reçu au Contrôle de légalité le 26 janvier 2018

	2015	2016	Evolution
Fréquentation	168 687	170 422	1%
Ticket moyen TTC en €	6,0	6,1	0%
Chiffre d'affaires horaires* TTC en €	1 019 809,5	1 032 444,5	1%
Chiffre d'affaires assimilés* TTC en €	200,4	20 593,2	10176%
Total CA horaires et assimilés	1 020 009,9	1 053 037,7	**3%**

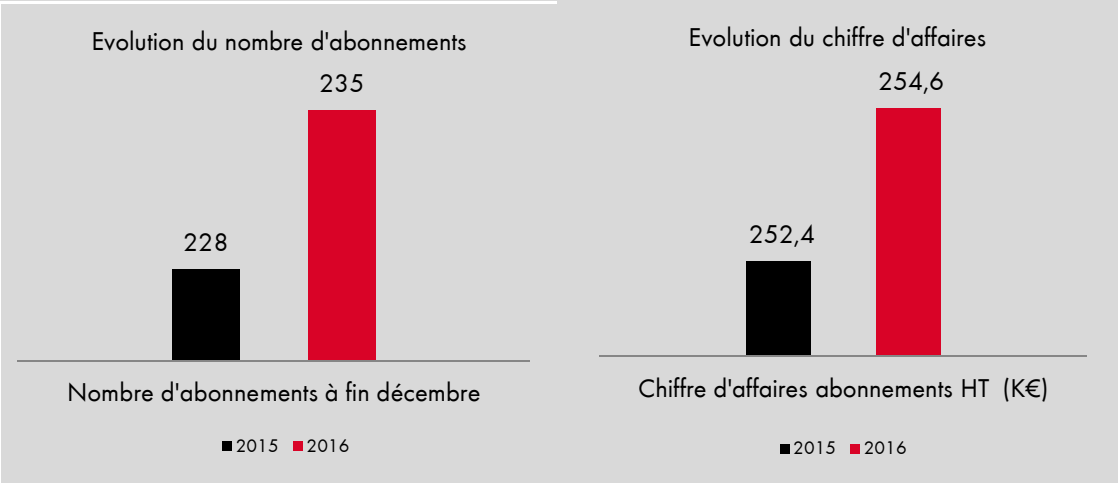
Apres une longue période de travaux de rénovation la fréquentation était repartie à la hausse, cette tendance a malheureusement était stoppée par les travaux du tramway rue de Rome qui rendent l'accès à notre parc plus difficile depuis le Prado, malgré l'ajout de signalétique.

Les recettes horaires sont encore en légère hausse par rapport à 2015 de l'ordre de 3% avec une hausse de fréquentation de 1%.
En 2016, nous avons aussi mis en place un partenariat avec le Kyriad Hôtel proche du parking qui a permis de générer 20.5K€ de recette supplémentaire via la commercialisation de pass hôtel.

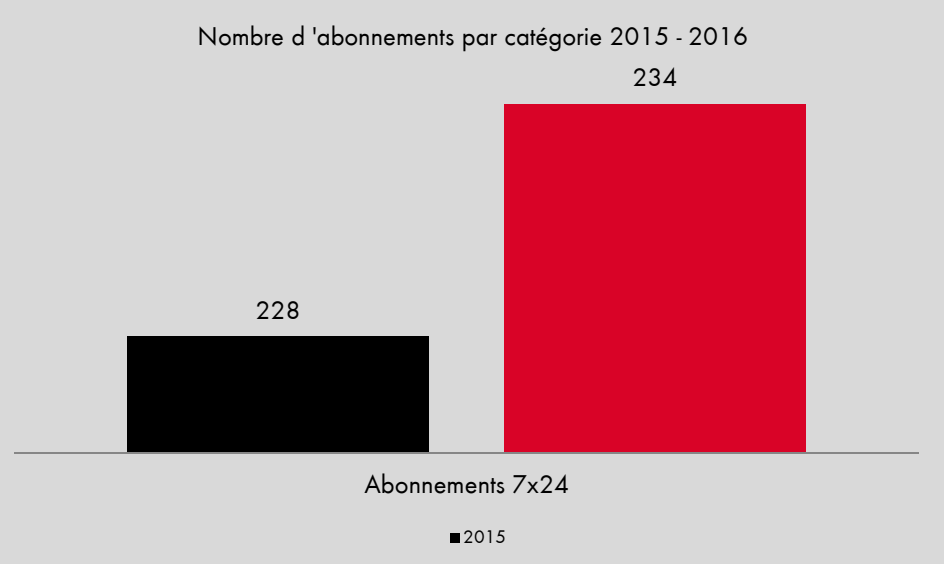
Reçu au Contrôle de légalité le 26 janvier 2018

Recettes abonnés Parc Félix-Baret-Saint-Ferréol :

	2015	2016	Evolution
Nombre d'abonnements à fin décembre	228	235	3%
Chiffre d'affaires abonnements HT (K€)	252,4	254,6	1%



Nombre d'abonnements par catégorie	2015	2016	Ecart n-1
Abonnements 7x24	228	234	3%
Abonnements Nuit + WE		1	0%



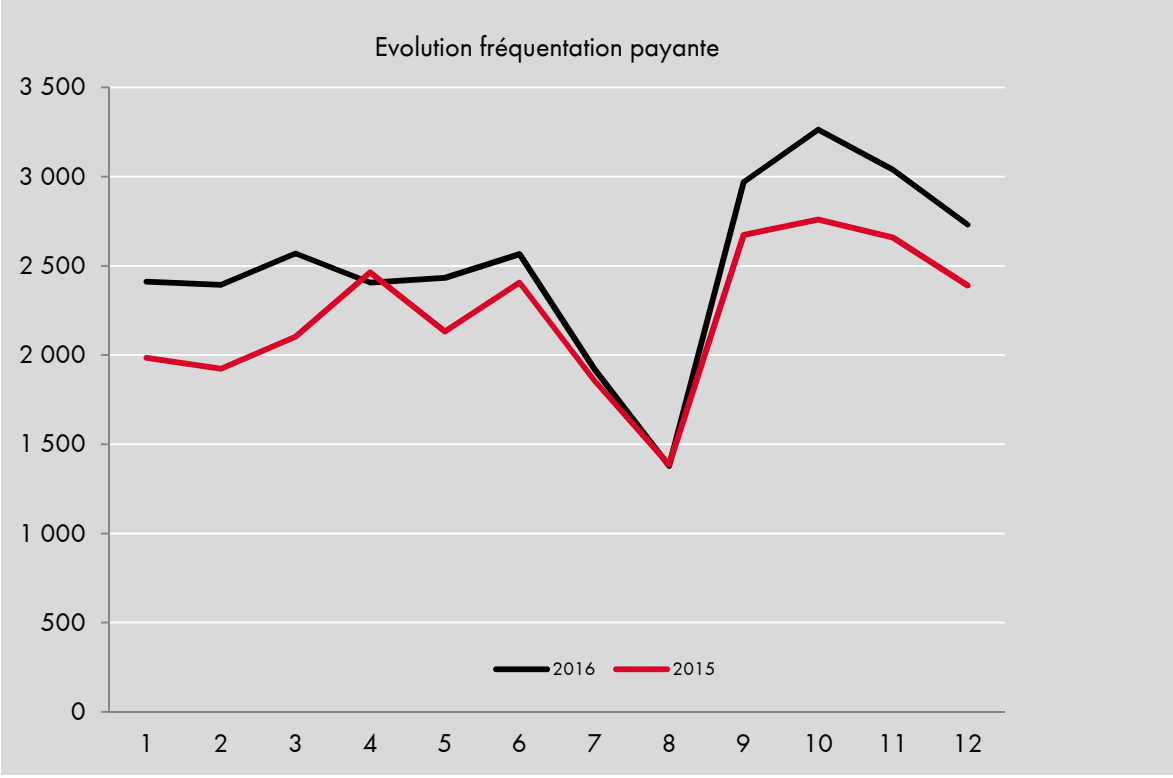
Comme en 2015, et afin de pallier au déficit de recettes horaires, nous avons essayé d'améliorer nos recettes abonnés, et en 2015, nous avons négocié une prise d'abonnement longue durée avec HPRE dans le cadre d'un projet immobilier permettant de trouver des solutions pour maintenir le chiffre d'affaire de ce parking.

Le nombre d'abonné est en légère hausse en 2016 avec 7 abonnés supplémentaires.

Reçu au Contrôle de légalité le 26 janvier 2018

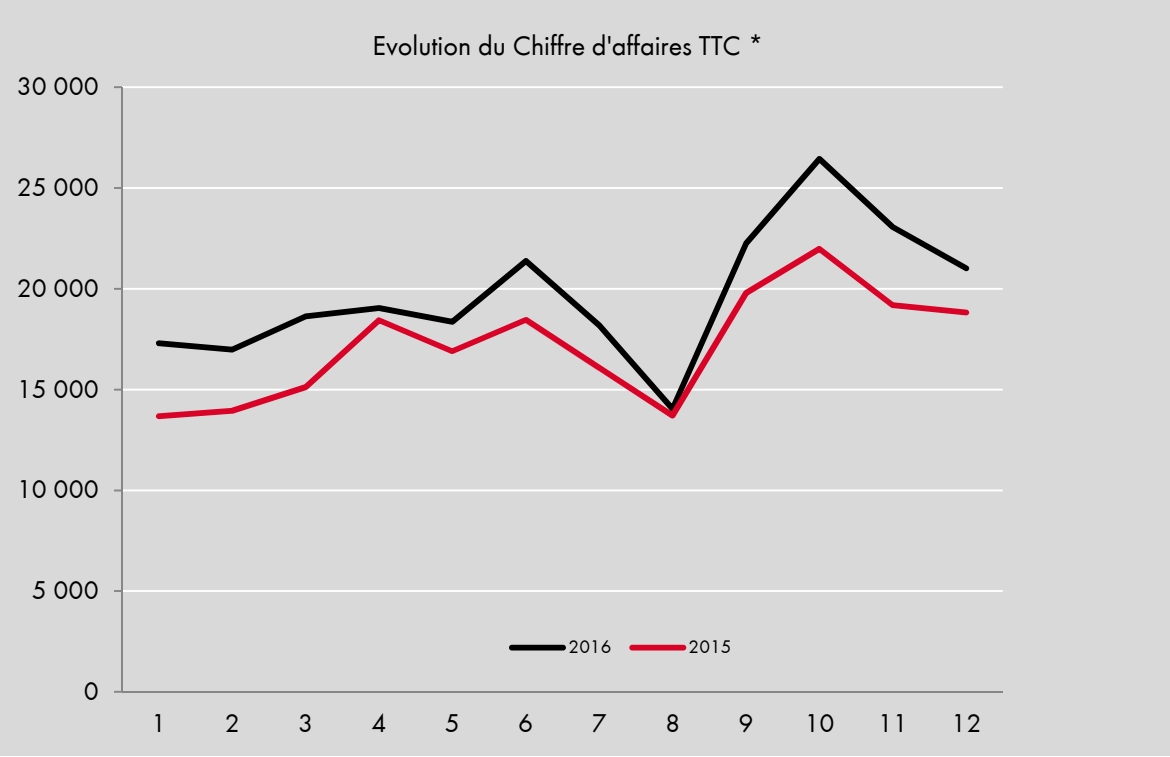
Recettes horaires Parc Corderie :

Fréquentation	2015	2016	Evolution
Janvier	1 985	2 411	426
Février	1 924	2 394	470
Mars	2 103	2 570	467
Avril	2 464	2 405	-59
Mai	2 131	2 432	301
Juin	2 405	2 566	161
Juillet	1 859	1 923	64
Août	1 385	1 378	-7
Septembre	2 673	2 969	296
Octobre	2 759	3 264	505
Novembre	2 658	3 039	381
Décembre	2 389	2 731	342
Total	**26 735**	**30 082**	**3 347**



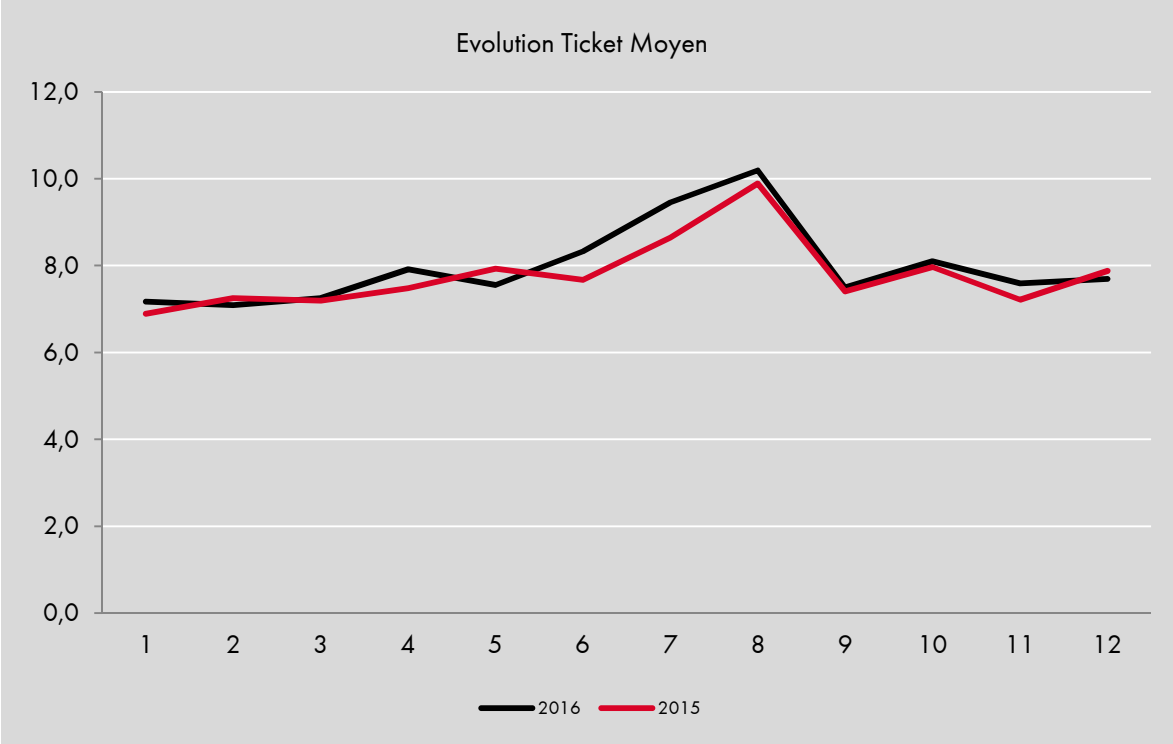
Reçu au Contrôle de légalité le 26 janvier 2018

Chiffre d'affaires horaires* TTC en €	2015	2016	Evolution
Janvier	13 674	17 290	3 616
Février	13 954	16 975	3 021
Mars	15 124	18 629	3 505
Avril	18 438	19 038	600
Mai	16 901	18 365	1 464
Juin	18 451	21 378	2 927
Juillet	16 070	18 179	2 109
Août	13 701	14 049	348
Septembre	19 795	22 244	2 449
Octobre	21 979	26 440	4 462
Novembre	19 181	23 068	3 886
Décembre	18 828	21 021	2 193
Total	**206 096**	**236 676**	**30 581**



Reçu au Contrôle de légalité le 26 janvier 2018

Ticket moyen TTC en €	2015	2016	Evolution
Janvier	6,9	7,2	4%
Février	7,3	7,1	-2%
Mars	7,2	7,2	1%
Avril	7,5	7,9	6%
Mai	7,9	7,6	-5%
Juin	7,7	8,3	9%
Juillet	8,6	9,5	9%
Août	9,9	10,2	3%
Septembre	7,4	7,5	1%
Octobre	8,0	8,1	2%
Novembre	7,2	7,6	5%
Décembre	7,9	7,7	-2%
Total	**7,7**	**7,9**	**2%**



Reçu au Contrôle de légalité le 26 janvier 2018

	2015	2016	Evolution
Fréquentation	26 735	30 082	13%
Ticket moyen TTC en €	7,7	7,9	2%
Chiffre d'affaires horaires* TTC en €	206 095,7	236 676,3	15%
Chiffre d'affaires assimilés* TTC en €	870,0	432,0	-50%
Total CA horaires et assimilés	206 965,7	237 108,3	**15%**

Pour le parking Corderie, nous avions enregistré une hausse de la fréquentation horaire de 13% en 2013, pour 2014 on constate une légère baisse en 2014 de l'ordre -2%, et une reprise importante en 2015 avec une hausse de la fréquentation de 18%.

Pour 2016, nous constatons encore la montée en puissance de la fréquentation horaire avec une évolution de 13% par rapport à 2015.

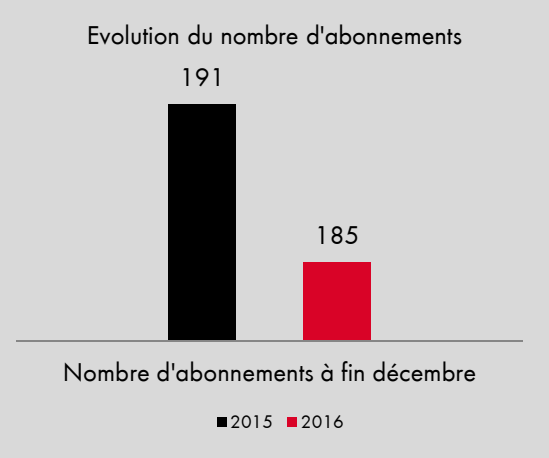
Le ticket moyen est en hausse de 2% par rapport à 2015, soit un montant de 7.9€ représentant 3h00 de stationnement.

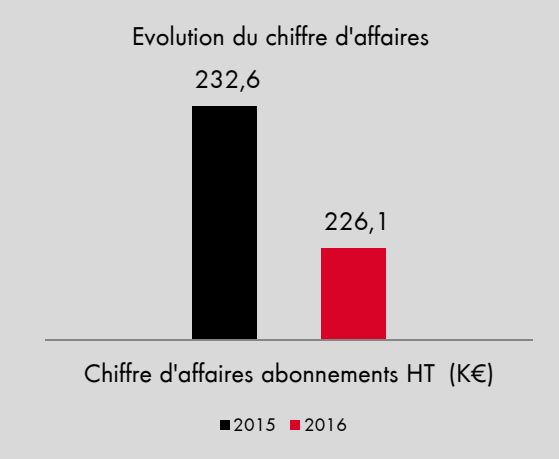
Ce parking bien situé est devenu un parking fréquenté par de la clientèle touristique d'où les évolutions de fréquentation, et les travaux sur le vieux port lui ont aussi bénéficié afin de conquérir de nouveaux clients.

Reçu au Contrôle de légalité le 26 janvier 2018

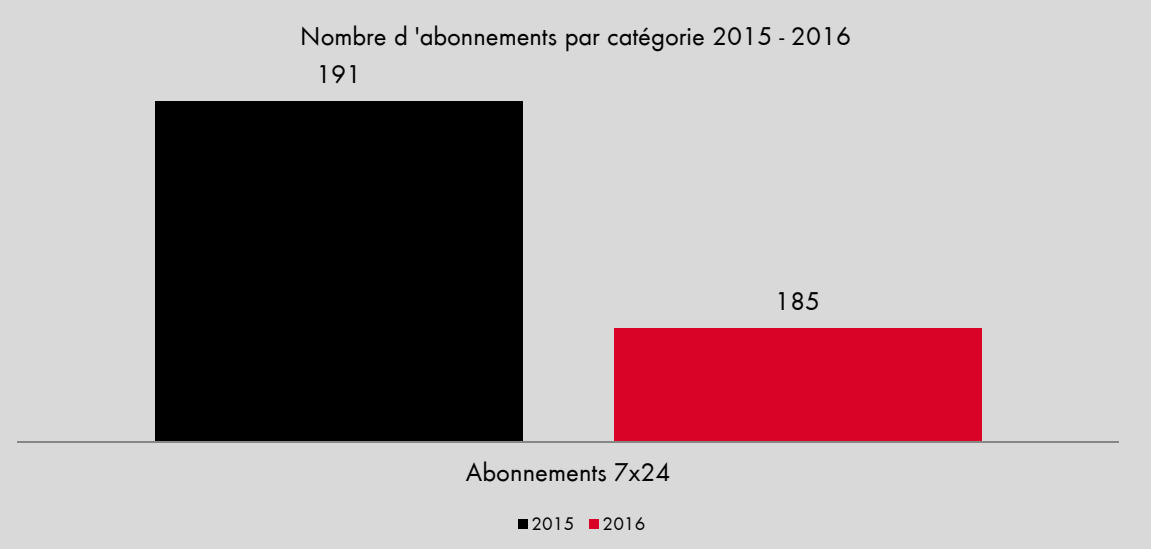
Recettes abonnés Parc Corderie :

	2015	2016	Evolution
Nombre d'abonnements à fin décembre	191	185	-3%
Chiffre d'affaires abonnements HT (K€)	232,6	226,1	-3%





Nombre d'abonnements par catégorie	2015	2016	Ecart n-1
Abonnements 7x24	191	185	-3%



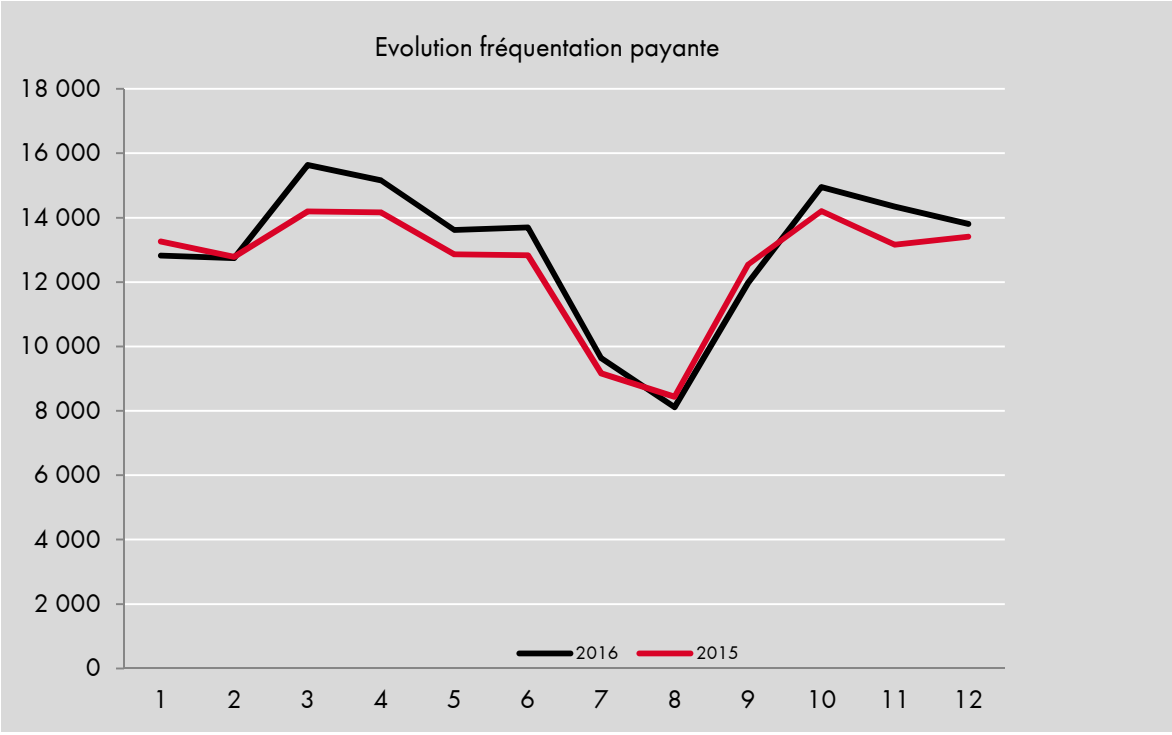
Nous constatons une baisse des recettes abonnés en 2016 et au vu de la fréquentation horaire en 2016, nous avons pour l'instant plafonné le nombre d'abonnements, afin de répondre à la demande de la clientèle horaire.

Les recettes abonnés sont en baisse de 3% en 2016 mais nous avions constaté en 2015 une hausse de 5% de ces recettes.

Reçu au Contrôle de légalité le 26 janvier 2018

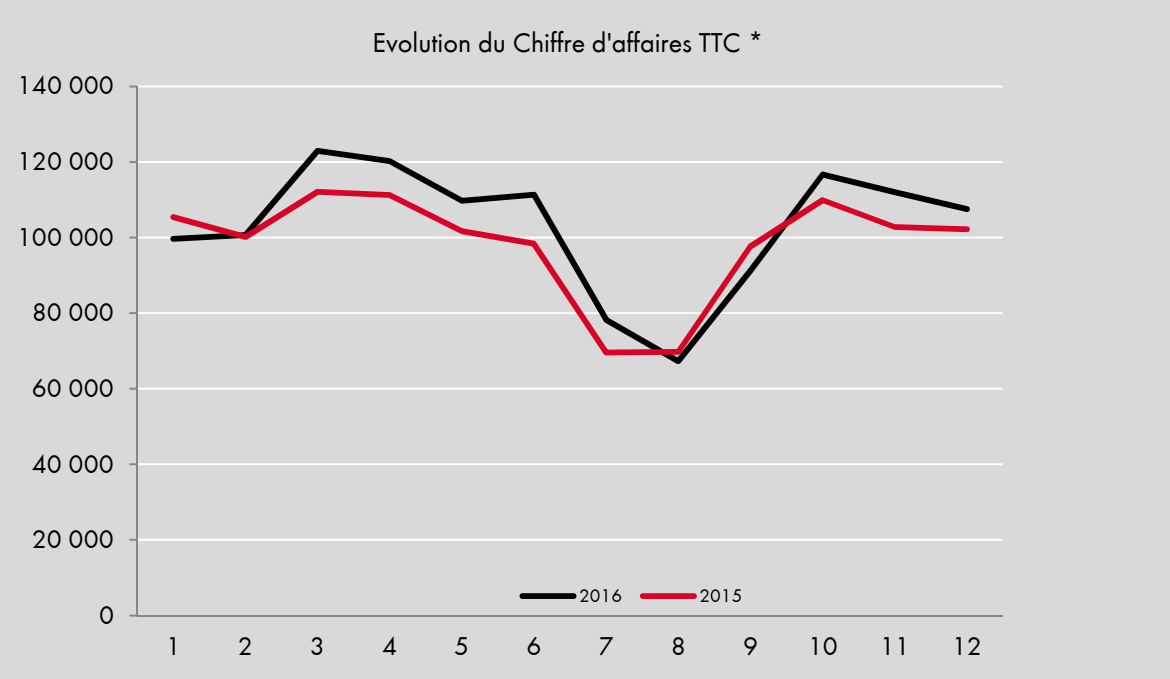
Recettes horaires Parc du Cours Julien :

Fréquentation	2015	2016	Evolution
Janvier	13 256	12 827	-429
Février	12 780	12 742	-38
Mars	14 191	15 632	1 441
Avril	14 160	15 162	1 002
Mai	12 862	13 621	759
Juin	12 836	13 697	861
Juillet	9 163	9 634	471
Août	8 435	8 111	-324
Septembre	12 546	11 981	-565
Octobre	14 201	14 946	745
Novembre	13 156	14 347	1 191
Décembre	13 413	13 804	391
Total	**150 999**	**156 504**	**5 505**



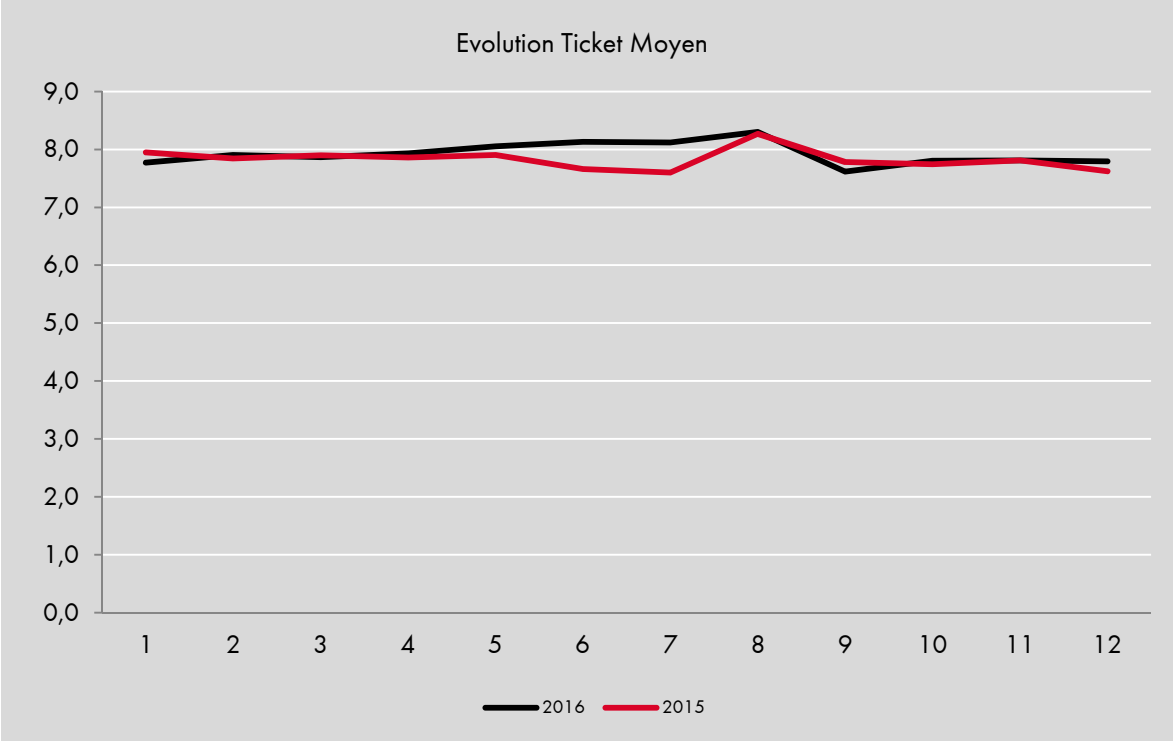
Reçu au Contrôle de légalité le 26 janvier 2018

Chiffre d'affaires horaires* TTC en €	2015	2016	Evolution
Janvier	105 390	99 695	-5 695
Février	100 201	100 722	522
Mars	112 099	122 952	10 853
Avril	111 293	120 282	8 989
Mai	101 665	109 707	8 042
Juin	98 366	111 384	13 018
Juillet	69 624	78 200	8 576
Août	69 735	67 325	-2 410
Septembre	97 618	91 230	-6 388
Octobre	109 932	116 664	6 732
Novembre	102 767	112 032	9 265
Décembre	102 235	107 583	5 348
Total	**1 180 923**	**1 237 775**	**56 852**



Reçu au Contrôle de légalité le 26 janvier 2018

Ticket moyen TTC en €	2015	2016	Evolution
Janvier	8,0	7,8	-2%
Février	7,8	7,9	1%
Mars	7,9	7,9	0%
Avril	7,9	7,9	1%
Mai	7,9	8,1	2%
Juin	7,7	8,1	6%
Juillet	7,6	8,1	7%
Août	8,3	8,3	0%
Septembre	7,8	7,6	-2%
Octobre	7,7	7,8	1%
Novembre	7,8	7,8	0%
Décembre	7,6	7,8	2%
Total	**7,8**	**7,9**	**1%**



Reçu au Contrôle de légalité le 26 janvier 2018

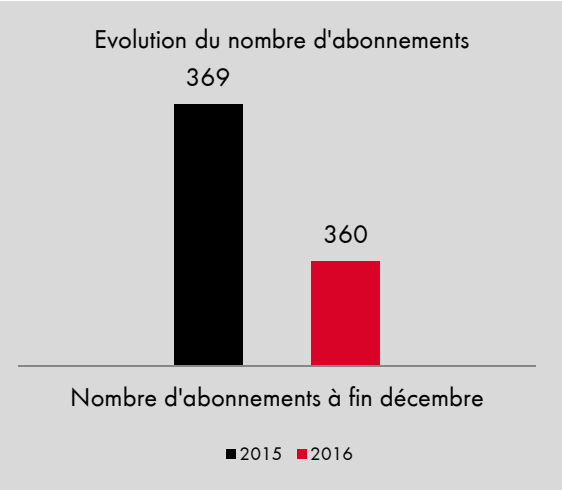
	2015	2016	Evolution
Fréquentation	150 999	156 504	4%
Ticket moyen TTC en €	7,8	7,9	1%
Chiffre d'affaires horaires* TTC en €	1 180 923,2	1 237 775,3	5%
Chiffre d'affaires assimilés* TTC en €	26 528,4	27 748,0	5%
Total CA horaires et assimilés	1 207 451,6	1 265 523,3	**5%**

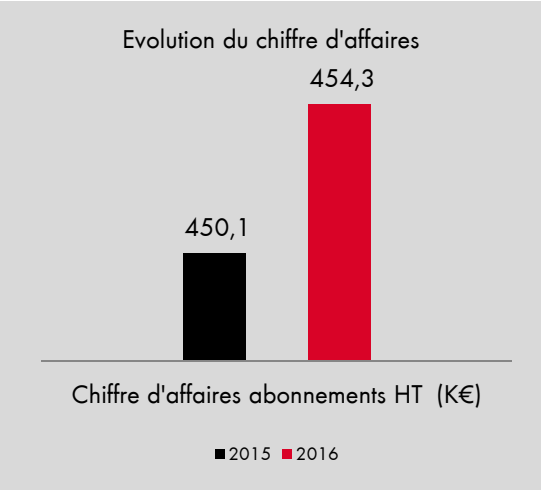
Le parking cours julien enregistrait une baisse de fréquentation en 2015 de l'ordre de 5%, un constat malheureusement fait sur plusieurs années où la fréquentation baissait depuis 2013.
Au titre de l'année 2016, nous avons constaté hausse de 5505 entrées.
Le ticket moyen est en hausse de 1%.
Les recettes assimilées sont en hausse en 2016 avec notamment la poursuite du partenariat avec la Résidence de la canebière, et la vente de pass hôtels représentant 27.7K€.
Nous avons aussi mis en place sur ce parking, des bornes accessibles aux deux roues, et nous avons à l'instar de ce que nous avons réalisé au parking Gambetta crée un espace deux roues afin d'essayer de conquérir cette clientèle.

Reçu au Contrôle de légalité le 26 janvier 2018

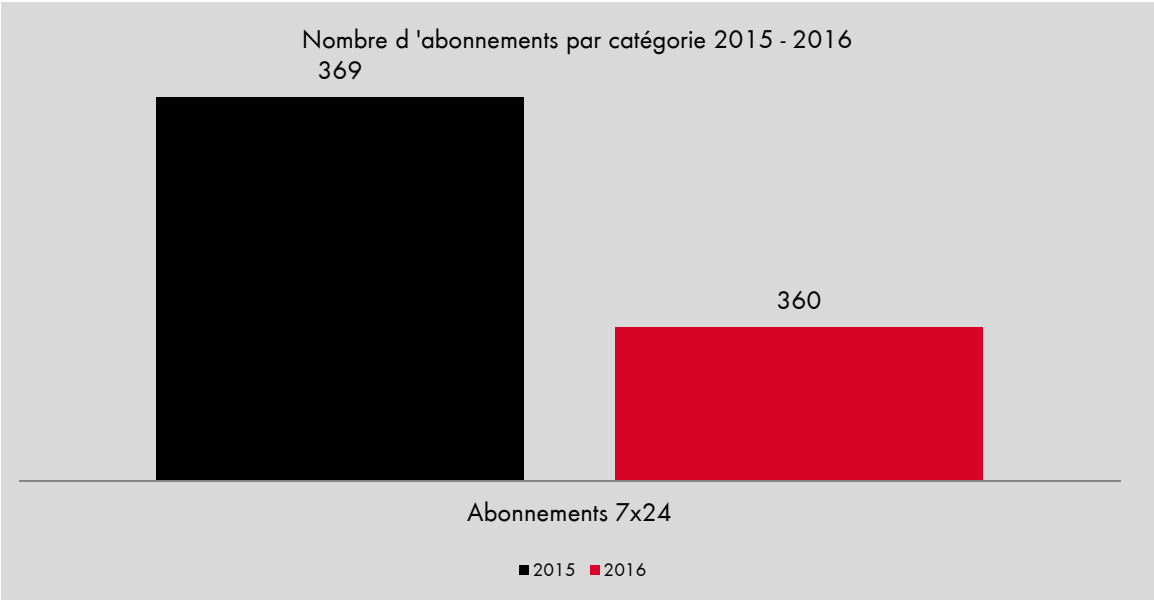
Recettes abonnés Parc Cours Julien :

	2015	2016	Evolution
Nombre d'abonnements à fin décembre	369	360	-2%
Chiffre d'affaires abonnements HT (K€)	450,1	454,3	1%





Nombre d'abonnements par catégorie	2015	2016	Ecart n-1
Abonnements 7x24	369	360	-2%

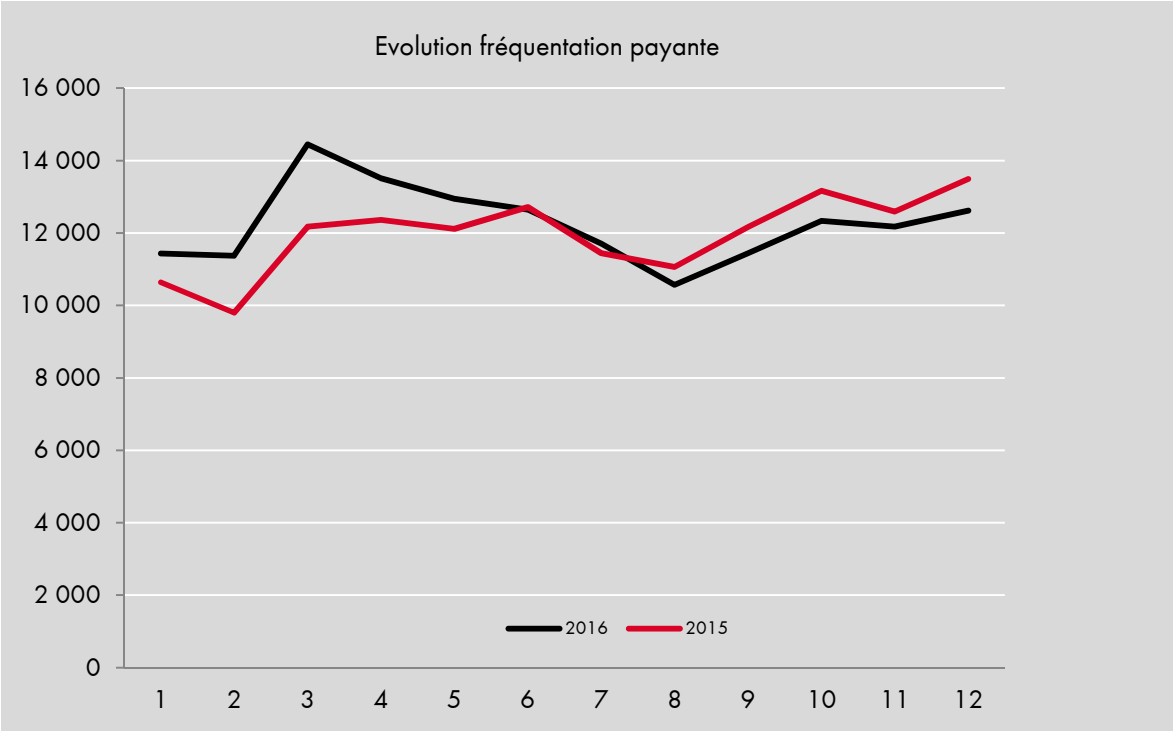


Le nombre d'abonnés en 2016 est en légère baisse mais reste stable en terme de recettes par rapport à l'année 2015.

Reçu au Contrôle de légalité le 26 janvier 2018

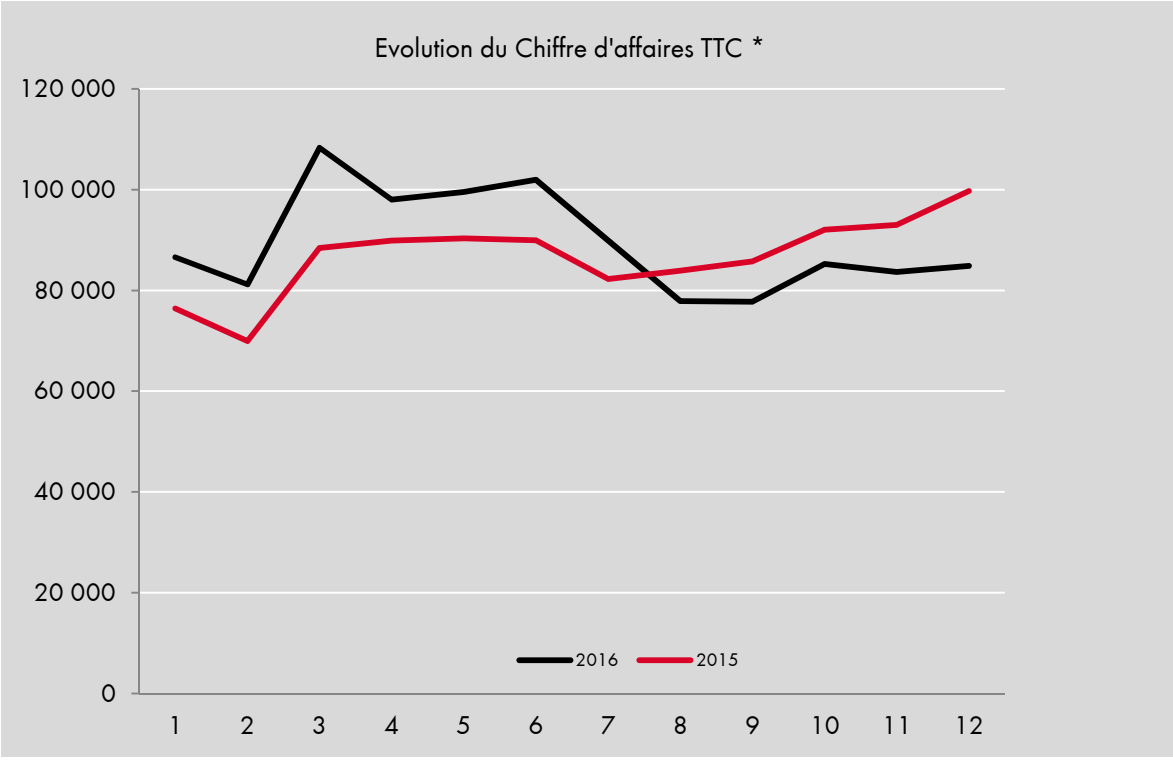
Recettes horaires Parc Gambetta :

Fréquentation	2015	2016	Evolution
Janvier	10 636	11 437	801
Février	9 795	11 368	1 573
Mars	12 175	14 447	2 272
Avril	12 365	13 512	1 147
Mai	12 112	12 948	836
Juin	12 715	12 648	-67
Juillet	11 440	11 703	263
Août	11 064	10 566	-498
Septembre	12 168	11 446	-722
Octobre	13 164	12 335	-829
Novembre	12 588	12 179	-409
Décembre	13 493	12 621	-872
Total	**143 715**	**147 210**	**3 495**



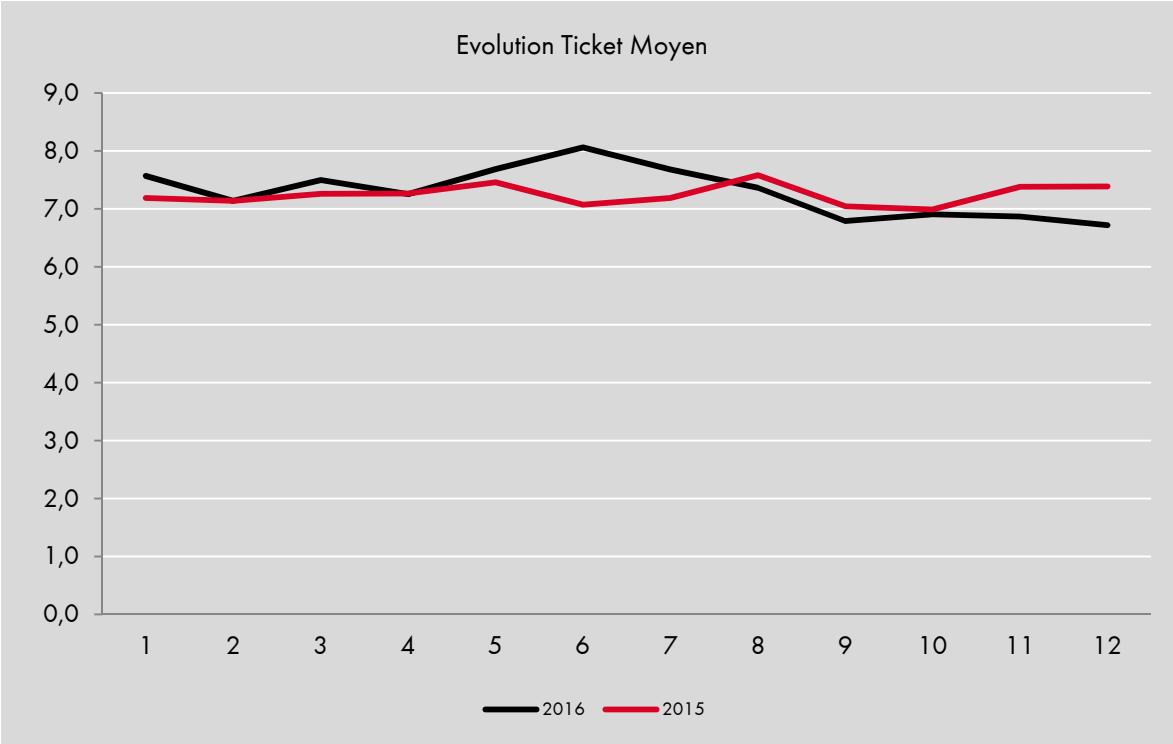
Reçu au Contrôle de légalité le 26 janvier 2018

Chiffre d'affaires horaires* TTC en €	2015	2016	Evolution
Janvier	76 448	86 609	10 161
Février	69 941	81 194	11 252
Mars	88 406	108 311	19 905
Avril	89 859	98 044	8 185
Mai	90 345	99 510	9 165
Juin	89 956	101 980	12 023
Juillet	82 270	89 879	7 609
Août	83 881	77 865	-6 016
Septembre	85 749	77 735	-8 014
Octobre	92 017	85 244	-6 774
Novembre	92 974	83 666	-9 308
Décembre	99 720	84 843	-14 877
Total	**1 041 566**	**1 074 879**	**33 312**



Reçu au Contrôle de légalité le 26 janvier 2018

Ticket moyen TTC en €	2015	2016	Evolution
Janvier	7,2	7,6	5%
Février	7,1	7,1	0%
Mars	7,3	7,5	3%
Avril	7,3	7,3	0%
Mai	7,5	7,7	3%
Juin	7,1	8,1	14%
Juillet	7,2	7,7	7%
Août	7,6	7,4	-3%
Septembre	7,0	6,8	-4%
Octobre	7,0	6,9	-1%
Novembre	7,4	6,9	-7%
Décembre	7,4	6,7	-9%
Total	**7,2**	**7,3**	**1%**



Reçu au Contrôle de légalité le 26 janvier 2018

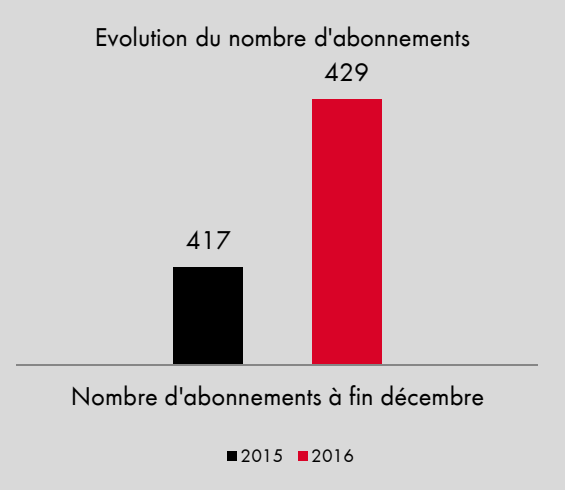
	2015	2016	Evolution
Fréquentation	143 715	147 210	2%
Ticket moyen TTC en €	7,2	7,3	1%
Chiffre d'affaires horaires* TTC en €	1 041 566,5	1 074 878,6	3%
Chiffre d'affaires assimilés* TTC en €	114 417,6	134 684,5	18%
Total CA horaires et assimilés	1 155 984,1	1 209 563,1	**5%**

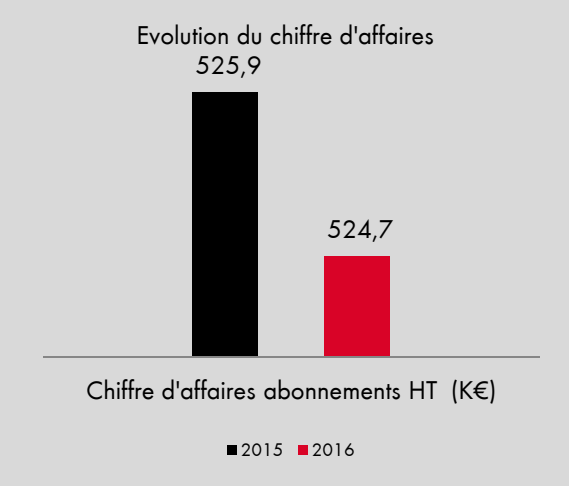
Le parc Gambetta avait enregistré une hausse de sa fréquentation en 2013 (+13%) ainsi qu'une nette amélioration de son ticket moyen grâce à l'impact de Marseille 2013, en 2014 nous constations une légère baisse de fréquentation de l'ordre de 1%, et en 2015 suite à l'amélioration du système Q Park Résa, nous avions une hausse de fréquentation de 2%, et des recettes en évolution de 3% par rapport à l'année précédente.
En 2016, le constat reste positif avec notamment une hausse de 2% de la fréquentation soit 3495 entrées horaires de mieux que celle constatée en 2015 et une hausse du ticket moyen de 1%.
Les recettes liées à Q Park résa sont en hausse par rapport à 2015 de l'ordre de 18%.
La proximité de la Gare Saint Charles est un atout majeur pour le parking.

Reçu au Contrôle de légalité le 26 janvier 2018

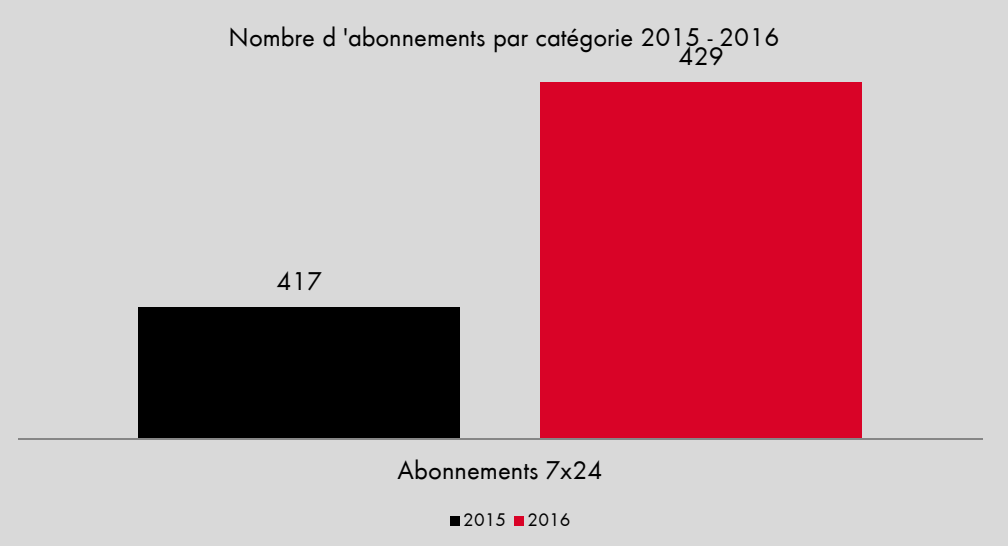
Recettes abonnés Parc Gambetta

	2015	2016	Evolution
Nombre d'abonnements à fin décembre	417	429	3%
Chiffre d'affaires abonnements HT (K€)	525,9	524,7	0%





Nombre d'abonnements par catégorie	2015	2016	Ecart n-1
Abonnements 7x24	417	429	3%

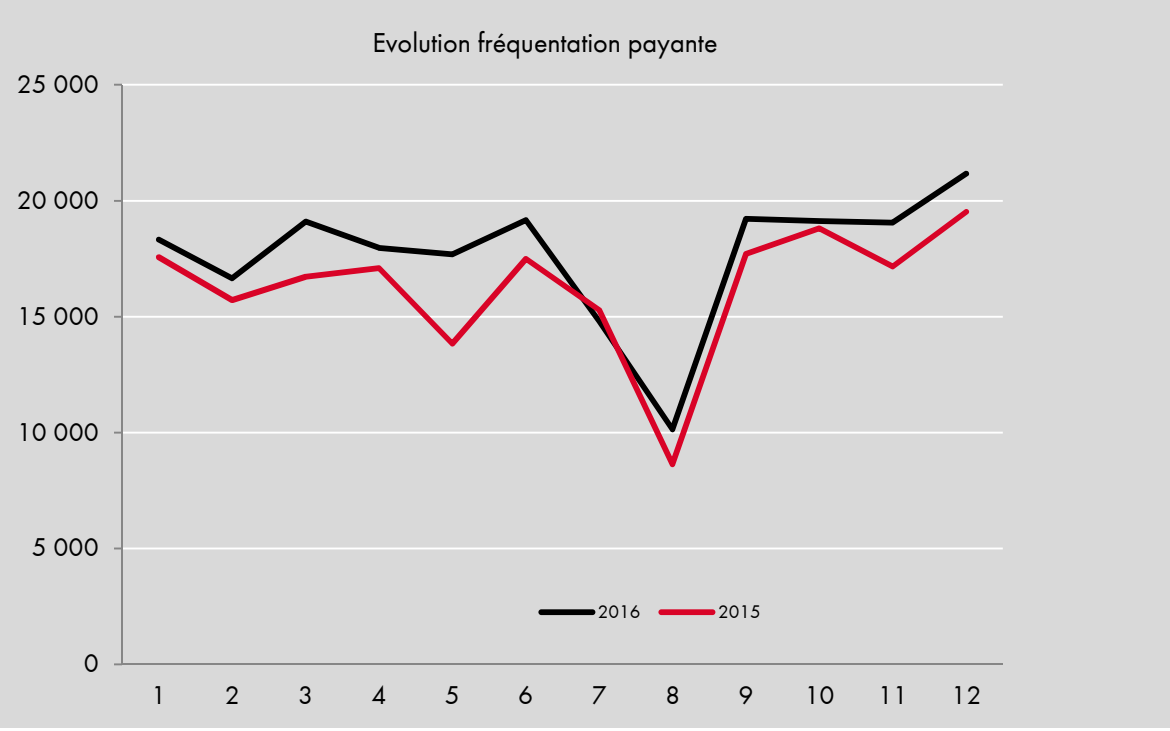


En 2016, nous enregistrons une hausse de l'ordre de 3% du nombre d'abonnés.
Le projet de cinéma au-dessus du parking amènera une clientèle additionnelle pour ce parking déjà bien fréquenté en termes de clientèle horaire.

Reçu au Contrôle de légalité le 26 janvier 2018

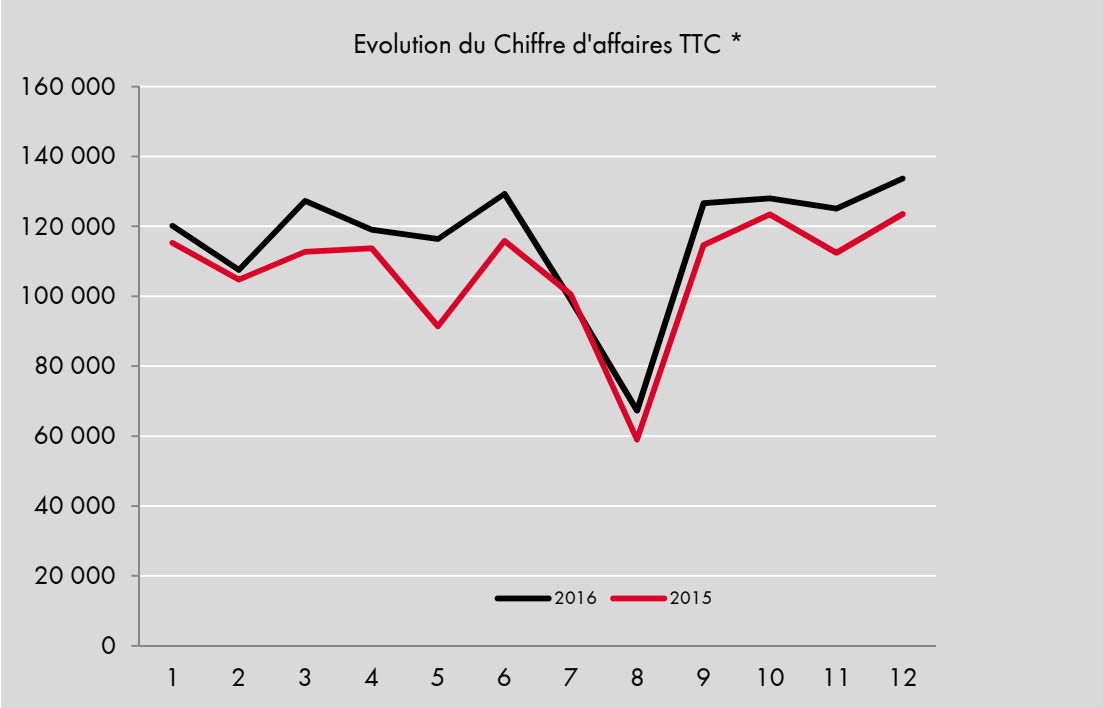
Recettes horaires Parc Monthyon:

Fréquentation	2015	2016	Evolution
Janvier	17 561	18 319	758
Février	15 708	16 652	944
Mars	16 724	19 091	2 367
Avril	17 093	17 969	876
Mai	13 840	17 685	3 845
Juin	17 499	19 167	1 668
Juillet	15 285	14 802	-483
Août	8 624	10 132	1 508
Septembre	17 708	19 220	1 512
Octobre	18 805	19 125	320
Novembre	17 158	19 058	1 900
Décembre	19 523	21 163	1 640
Total	**195 528**	**212 383**	**16 855**



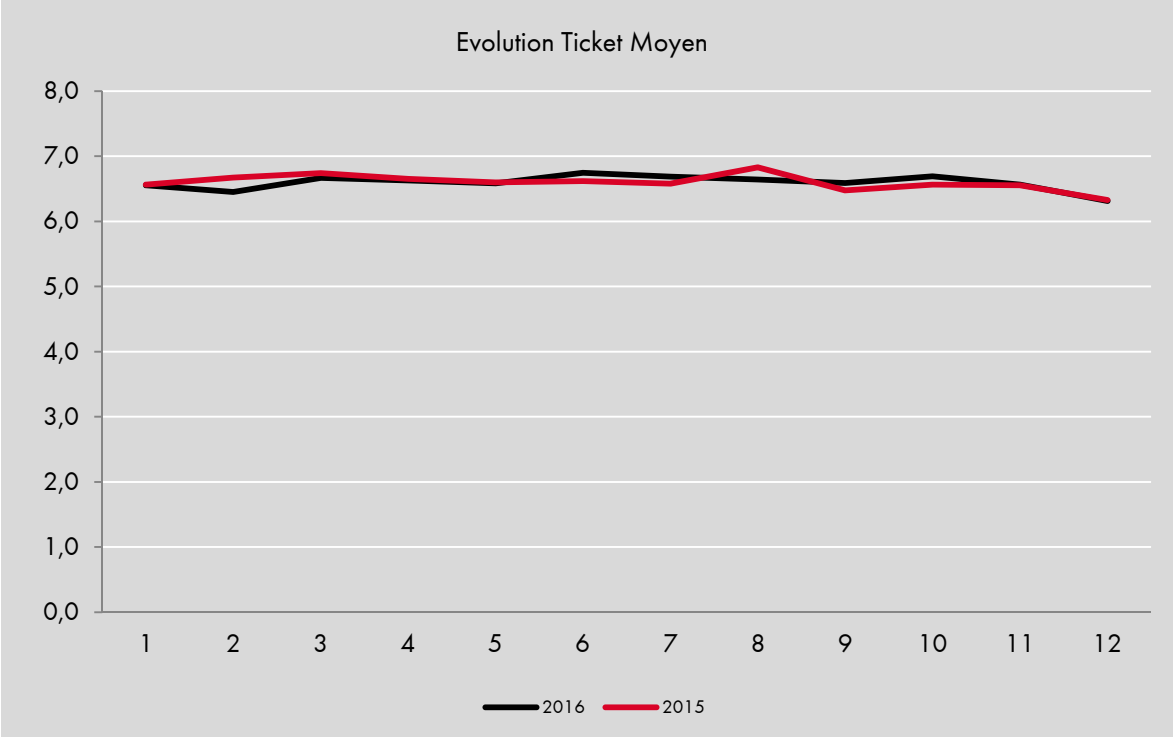
Reçu au Contrôle de légalité le 26 janvier 2018

Chiffre d'affaires horaires* TTC en €	2015	2016	Evolution
Janvier	115 275	120 100	4 825
Février	104 766	107 454	2 688
Mars	112 696	127 274	14 578
Avril	113 744	119 058	5 313
Mai	91 344	116 411	25 067
Juin	115 822	129 273	13 451
Juillet	100 517	98 963	-1 554
Août	58 905	67 284	8 379
Septembre	114 640	126 628	11 988
Octobre	123 403	127 975	4 572
Novembre	112 467	125 046	12 579
Décembre	123 523	133 644	10 121
Total	**1 287 102**	**1 399 109**	**112 007**



Reçu au Contrôle de légalité le 26 janvier 2018

Ticket moyen TTC en €	2015	2016	Evolution
Janvier	6,6	6,6	0%
Février	6,7	6,5	-3%
Mars	6,7	6,7	-1%
Avril	6,7	6,6	0%
Mai	6,6	6,6	0%
Juin	6,6	6,7	2%
Juillet	6,6	6,7	2%
Août	6,8	6,6	-3%
Septembre	6,5	6,6	2%
Octobre	6,6	6,7	2%
Novembre	6,6	6,6	0%
Décembre	6,3	6,3	0%
Total	**6,6**	**6,6**	**0%**



Reçu au Contrôle de légalité le 26 janvier 2018

	2015	2016	Evolution
Fréquentation	195 528	212 383	9%
Ticket moyen TTC en €	6,6	6,6	0%
Chiffre d'affaires horaires* TTC en €	1 287 101,6	1 399 108,6	9%
Chiffre d'affaires assimilés* TTC en €	15 278,4	8 619	-44%
Total CA horaires et assimilés	1 302 380,0	1 407 727,6	**8%**

La fréquentation du parking Monthyon est en hausse de 9% par rapport à 2015, soit 10 485 entrées de mieux.

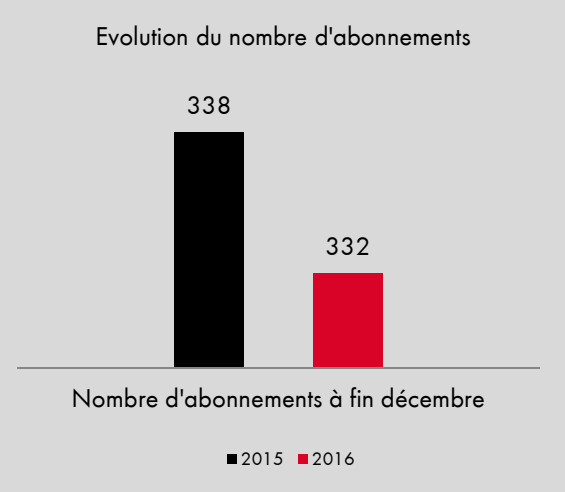
Le ticket moyen est stable par rapport à 2015, et de ce fait les recettes horaires sont en évolution de 9%.

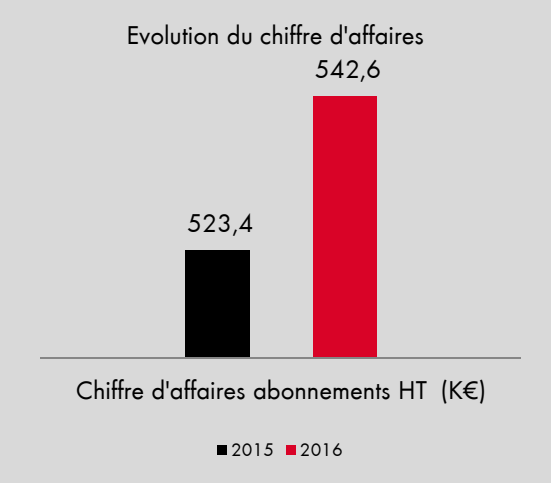
Pour ce parking, nous avons comptabilisé la hausse la plus importante de la fréquentation horaire soit 16 855 entrées de mieux que l'année précédente.

Reçu au Contrôle de légalité le 26 janvier 2018

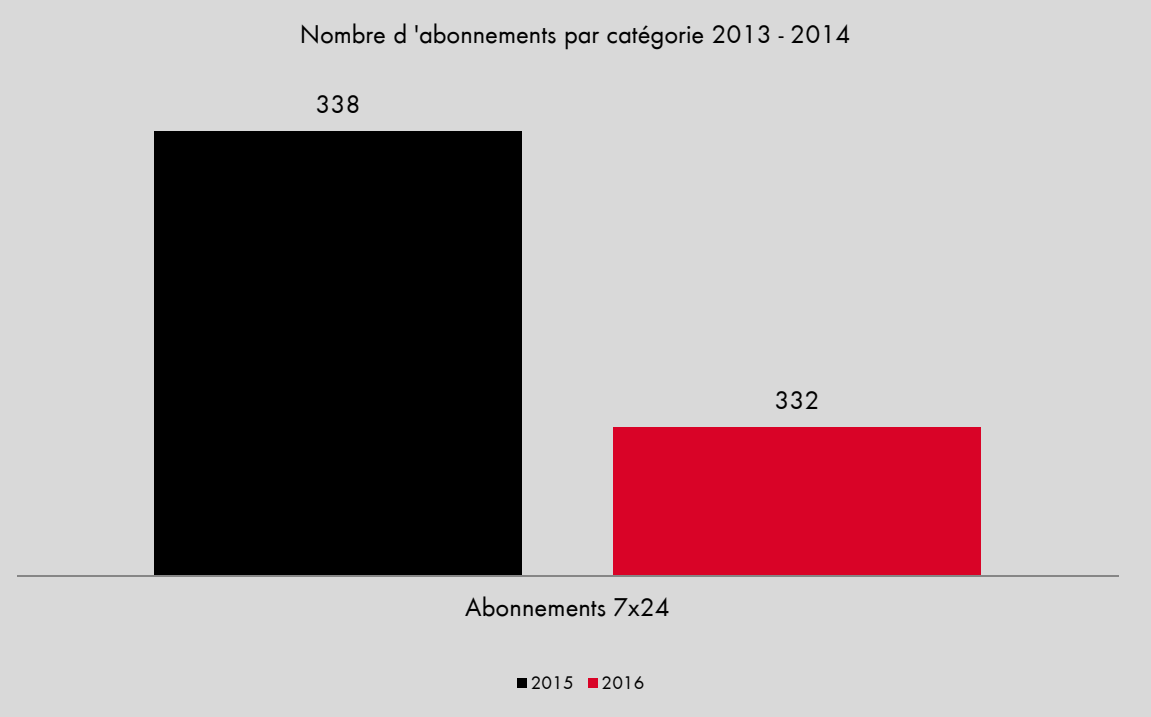
Recettes abonnés Parc Monthyon :

	2015	2016	Evolution
Nombre d'abonnements à fin décembre	338	332	-2%
Chiffre d'affaires abonnements HT (K€)	523,4	542,6	4%





Nombre d'abonnements par catégorie	2015	2016	Ecart n-1
Abonnements 7x24	338	332	-2%

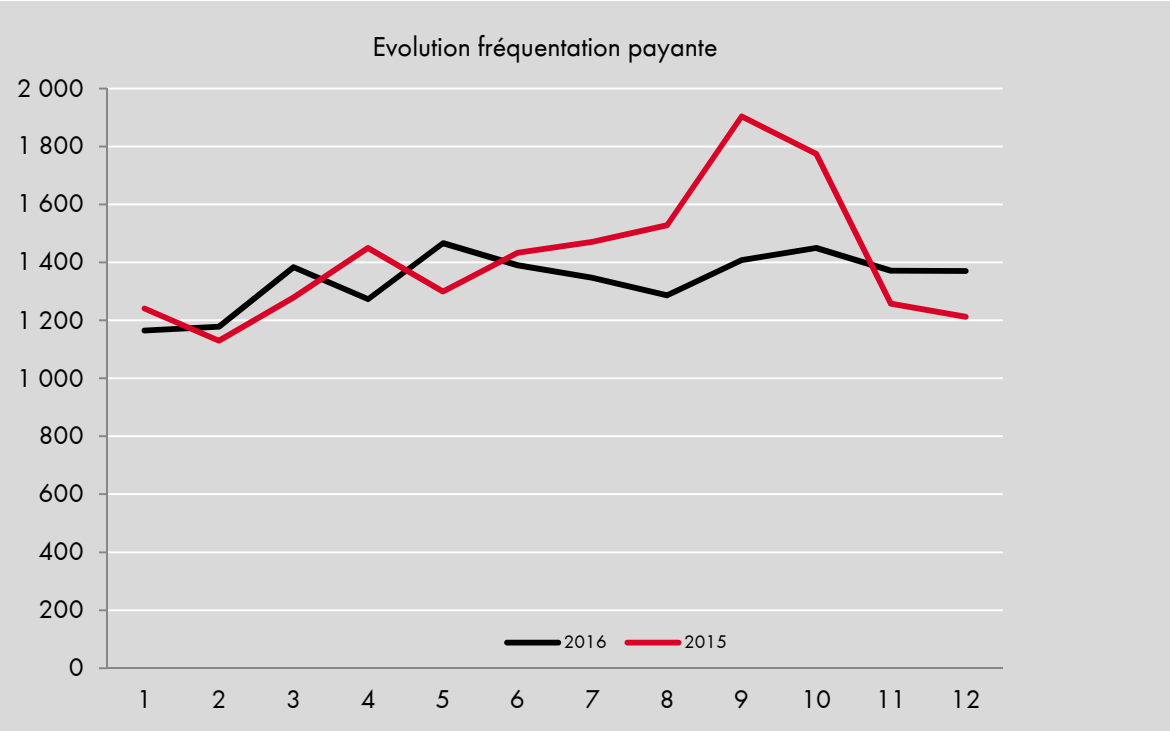


Suite au choix de limiter les abonnements afin de répondre à la forte demande de fréquentation horaire, le nombre d'abonné est en baisse par rapport à 2016 suite à des résiliations non renouvelées par de nouveaux abonnés, mais le chiffre d'affaire évolue car sur l'année nous avons eu plus de badges actifs.

Reçu au Contrôle de légalité le 26 janvier 2018

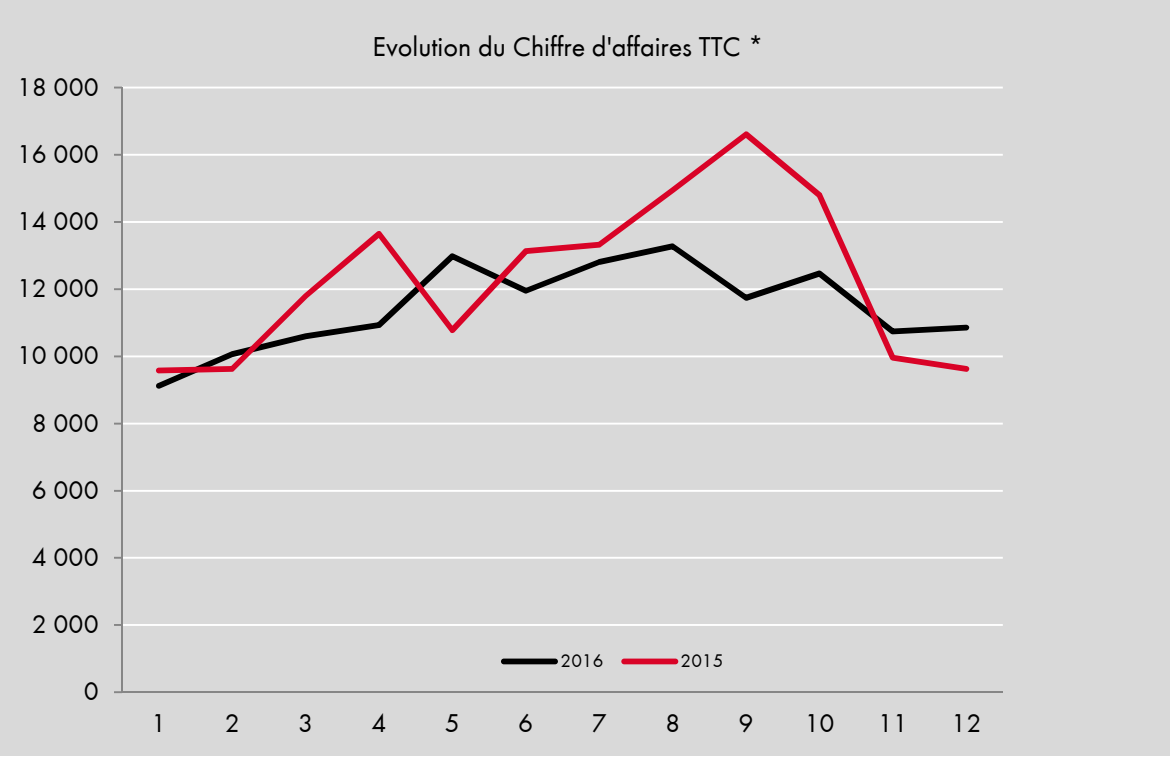
Recettes horaires Parc Phocéens :

Fréquentation	2015	2016	Evolution
Janvier	1 241	1 165	-76
Février	1 130	1 178	48
Mars	1 279	1 384	105
Avril	1 450	1 273	-177
Mai	1 300	1 467	167
Juin	1 433	1 390	-43
Juillet	1 471	1 347	-124
Août	1 528	1 287	-241
Septembre	1 904	1 408	-496
Octobre	1 775	1 450	-325
Novembre	1 258	1 372	114
Décembre	1 212	1 370	158
Total	**16 981**	**16 091**	**-890**



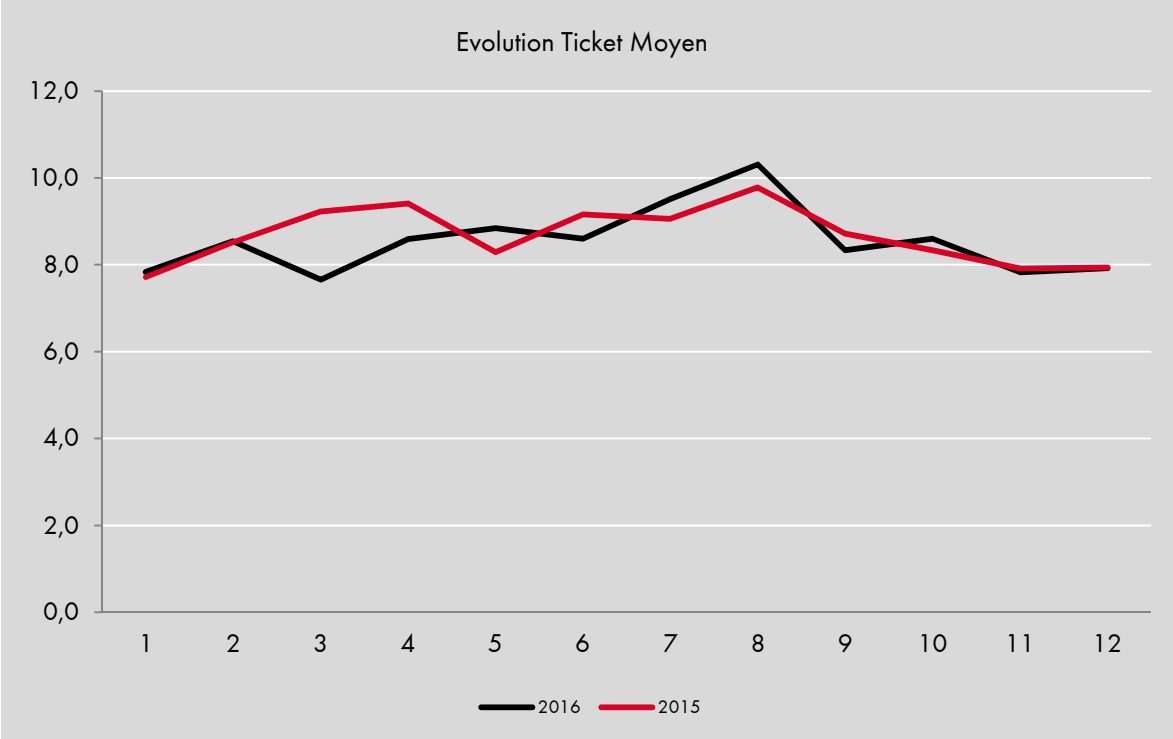
Reçu au Contrôle de légalité le 26 janvier 2018

Chiffre d'affaires horaires* TTC en €	2015	2016	Evolution
Janvier	9 578	9 123	-454
Février	9 626	10 065	439
Mars	11 800	10 596	-1 204
Avril	13 642	10 935	-2 707
Mai	10 776	12 977	2 201
Juin	13 131	11 950	-1 180
Juillet	13 320	12 811	-509
Août	14 946	13 272	-1 674
Septembre	16 606	11 736	-4 869
Octobre	14 796	12 468	-2 328
Novembre	9 956	10 736	780
Décembre	9 622	10 855	1 233
Total	**147 796**	**137 524**	**-10 272**



Reçu au Contrôle de légalité le 26 janvier 2018

Ticket moyen TTC en €	2015	2016	Evolution
Janvier	7,7	7,8	1%
Février	8,5	8,5	0%
Mars	9,2	7,7	-17%
Avril	9,4	8,6	-9%
Mai	8,3	8,8	7%
Juin	9,2	8,6	-6%
Juillet	9,1	9,5	5%
Août	9,8	10,3	5%
Septembre	8,7	8,3	-4%
Octobre	8,3	8,6	3%
Novembre	7,9	7,8	-1%
Décembre	7,9	7,9	0%
Total	**8,7**	**8,5**	**-2%**



Reçu au Contrôle de légalité le 26 janvier 2018

	2015	2016	Evolution
Fréquentation	16 981,3	16 091	-5%
Ticket moyen TTC en €	8,7	8,5	-2%
Chiffre d'affaires horaires* TTC en €	147 796	137 523,8	-7%
Chiffre d'affaires assimilés* TTC en €		2 900,4	0%
Total CA horaires et assimilés	147 796	140 424,1	**-5%**

La fréquentation du parc avait fortement baissée entre 2011 et 2012 en raison des importants travaux dans l'environnement.

En 2013, le parc des Phocéens, enregistrait un retour de la fréquentation sur le site de l'ordre de 47% ayant de ce fait un effet positif sur les recettes qui évoluaient de 34% par rapport à l'année précédente. Courant 2013, des partenariats ont été initiés sur ce site, avec notamment l'enseigne Monoprix, et la résidence Hôtel Adagio permettant de bien démarrer l'année 2014 avec une amélioration des recettes diverses.

En 2014, la fréquentation du parking continue d'évoluer, et représente une hausse de 28% de la fréquentation payant soir 3 500 entrée de mieux qu'en 2013.

Pour 2015, nous faisons le même constat, nous avons une hausse de fréquentation horaire de l'ordre de 7% soit 1165 entrées horaires de mieux qu'en 2014.

En 2015, l'hôtel Adagio a arrêté son partenariat et nous envoie directement ces clients ce qui explique la hausse de fréquentation et l'évolution de 11% des recettes compte tenu que ce type de client hôtelier a une durée de stationnement supérieure à la clientèle classique du parking.

En 2016, nous constatons pour ce parking une baisse de la fréquentation horaire de l'ordre de 5%.

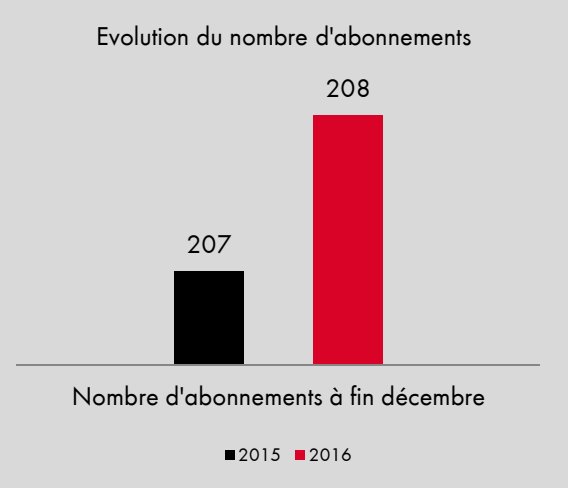
Le ticket moyen lui aussi baisse de l'ordre de 2 en 2016, soit des recettes horaires en baisse de 7K€ par rapport à 2015.

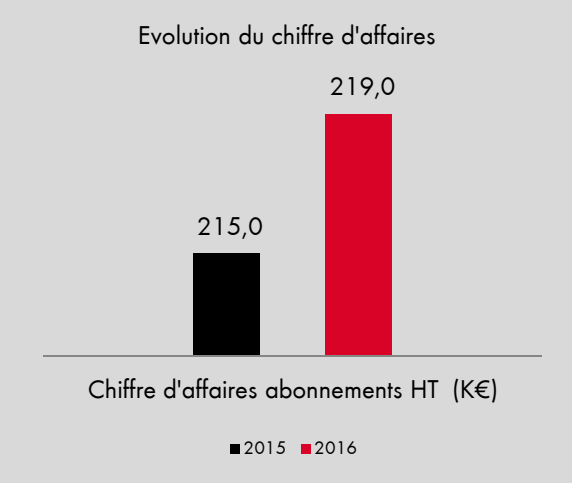
.

Reçu au Contrôle de légalité le 26 janvier 2018

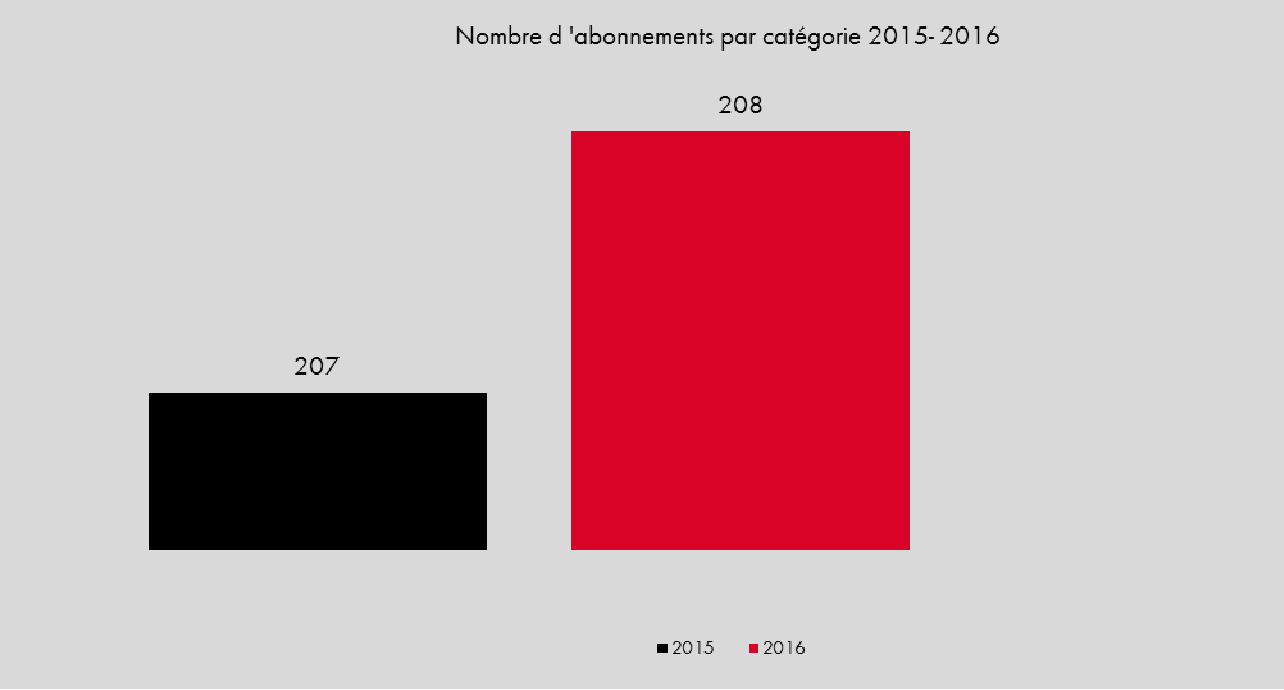
Recettes abonnés Parc Phocéens

	2015	2016	Evolution
Nombre d'abonnements à fin décembre	207	208	0%
Chiffre d'affaires abonnements HT (K€)	215,0	219,0	2%





Nombre d'abonnements par catégorie	2015	2016	Ecart n-1
Abonnements 7x24	207	200	-3%
Abonnements Nuit + WE		8	0%

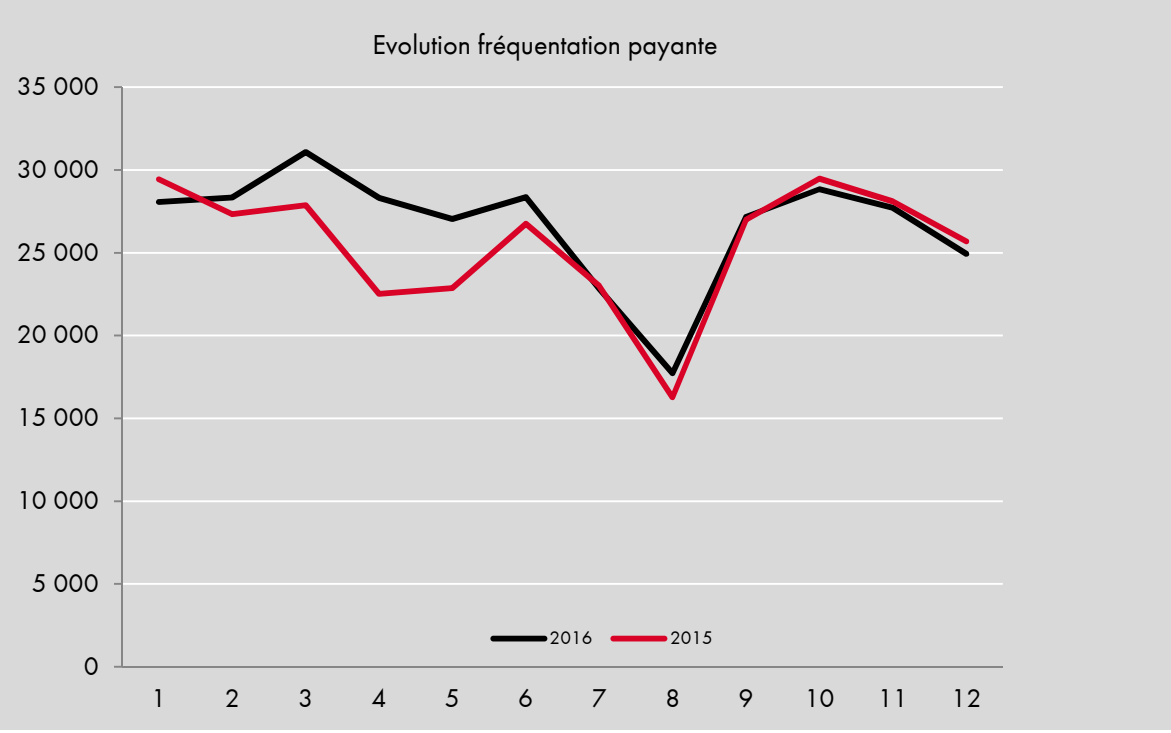


Le nombre d'abonné en 2016 reste stable par rapport à l'année 2015

Reçu au Contrôle de légalité le 26 janvier 2018

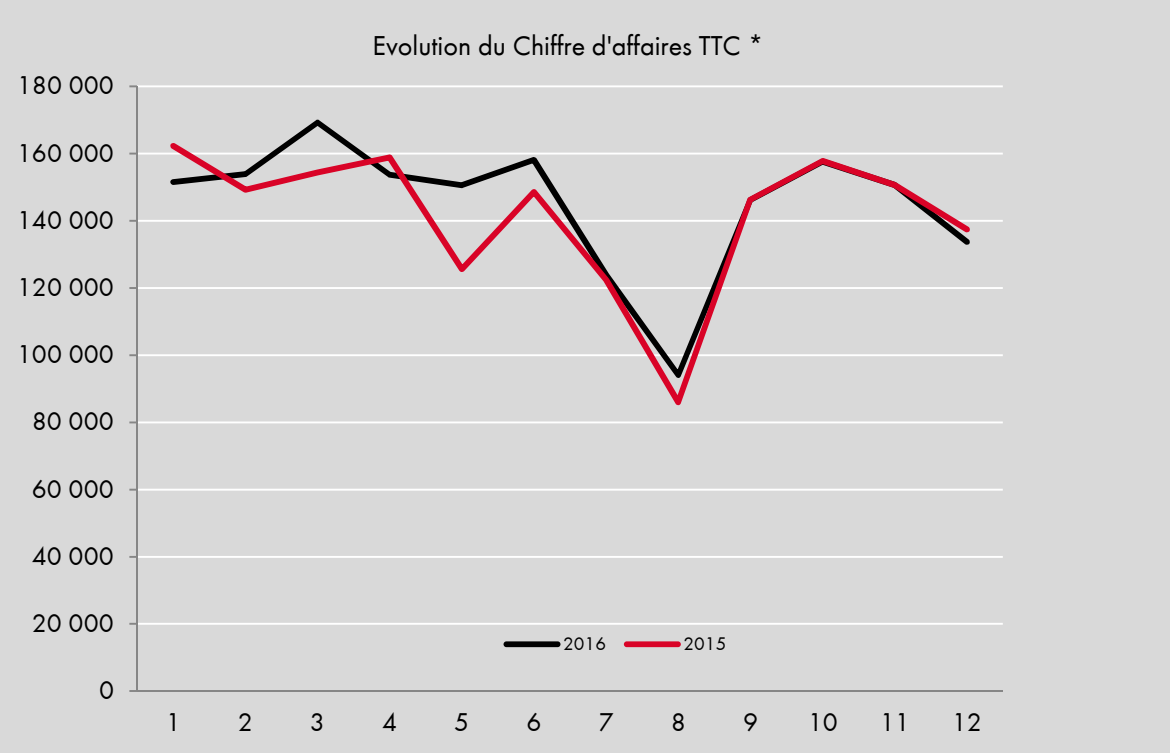
Recettes horaires Parc Timone

Fréquentation	2015	2016	Evolution
Janvier	29 446	28 061	-1 385
Février	27 329	28 346	1 017
Mars	27 869	31 085	3 216
Avril	22 513	28 325	5 812
Mai	22 859	27 049	4 190
Juin	26 746	28 348	1 602
Juillet	23 001	22 835	-166
Août	16 283	17 720	1 437
Septembre	27 007	27 185	178
Octobre	29 468	28 836	-632
Novembre	28 109	27 722	-387
Décembre	25 691	24 925	-766
Total	**306 321**	**320 437**	**14 116**



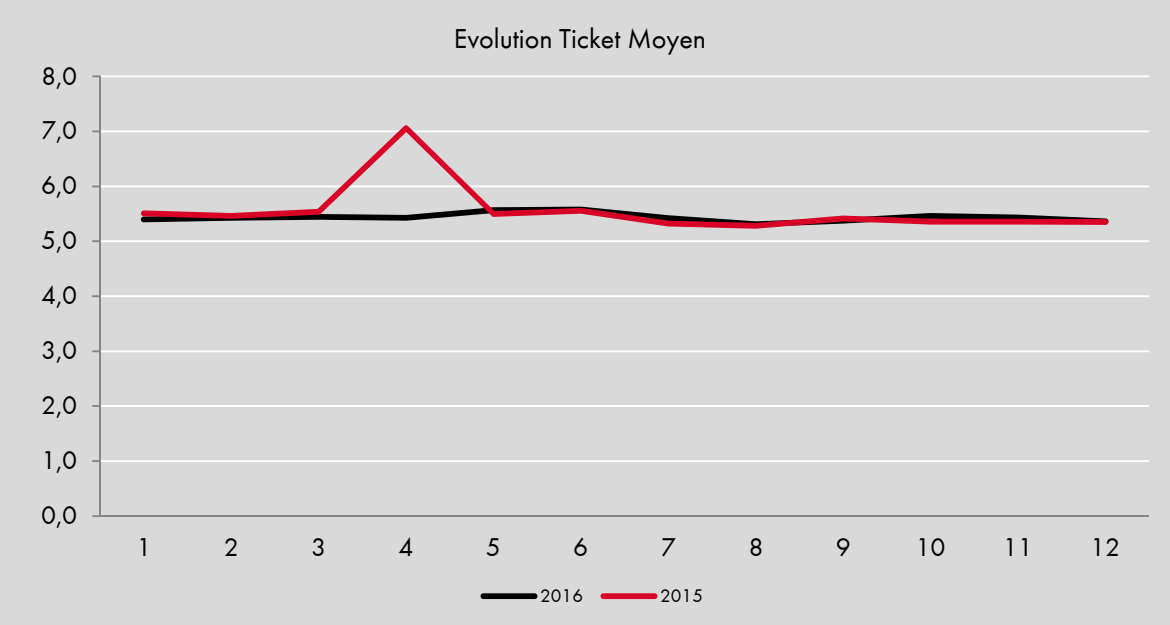
Reçu au Contrôle de légalité le 26 janvier 2018

Chiffre d'affaires horaires* TTC en €	2015	2016	Evolution
Janvier	162 248	151 496	-10 752
Février	149 254	153 887	4 633
Mars	154 384	169 241	14 857
Avril	158 891	153 716	-5 175
Mai	125 646	150 529	24 883
Juin	148 524	158 094	9 569
Juillet	122 402	123 765	1 364
Août	86 016	94 071	8 055
Septembre	146 248	146 187	-61
Octobre	157 819	157 581	-237
Novembre	150 634	150 626	-7
Décembre	137 433	133 746	-3 687
Total	**1 699 497**	**1 742 939**	**43 442**



Reçu au Contrôle de légalité le 26 janvier 2018

Ticket moyen TTC en €	2015	2016	Evolution
Janvier	5,5	5,4	-2%
Février	5,5	5,4	-1%
Mars	5,5	5,4	-2%
Avril	7,1	5,4	-23%
Mai	5,5	5,6	1%
Juin	5,6	5,6	0%
Juillet	5,3	5,4	2%
Août	5,3	5,3	0%
Septembre	5,4	5,4	-1%
Octobre	5,4	5,5	2%
Novembre	5,4	5,4	1%
Décembre	5,3	5,4	0%
Total	**5,5**	**5,4**	**-2%**



Reçu au Contrôle de légalité le 26 janvier 2018

	2015	2016	Evolution
Fréquentation	306 321	320 437	5%
Ticket moyen TTC en €	5,5	5,4	-2%
Chiffre d'affaires horaires* TTC en €	1 699 497,3	1 742 939	3%
Chiffre d'affaires assimilés* TTC en €	6 604,8	3 565,8	-46%
Total CA horaires et assimilés	1 706 102,1	1 746 504,8	**2%**

Le parc de la Timone continue d'améliorer son chiffre d'affaires grâce à une amélioration de la fréquentation et une légère évolution de la durée de stationnement permettant de générer une hausse de 5% par rapport à 2015, l'équivalent de la hausse constatée entre 2014 et 2015.

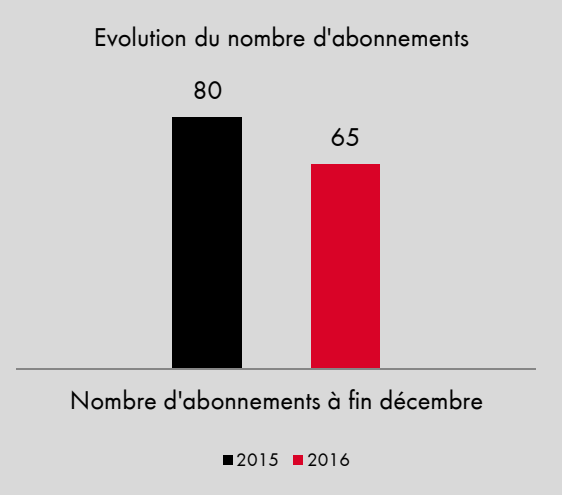
La résolution des problèmes techniques avec la RTM ont permis d'améliorer nos recettes.

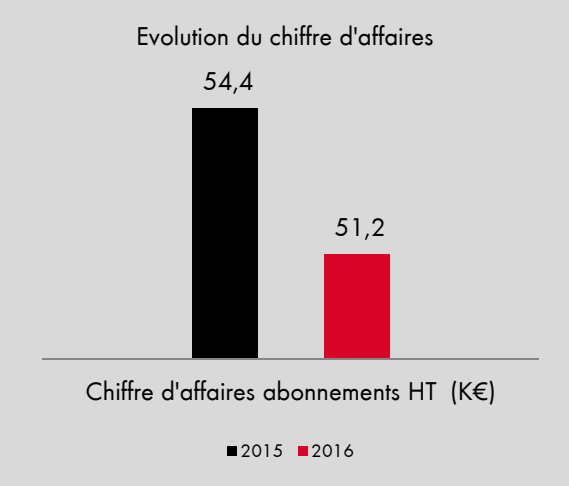
Le ticket moyen est en baisse de l'ordre de 2% par rapport à 2015, et au global les recettes horaires évoluent de 2% soit 40K€ de mieux que celles constatées en 015.

Reçu au Contrôle de légalité le 26 janvier 2018

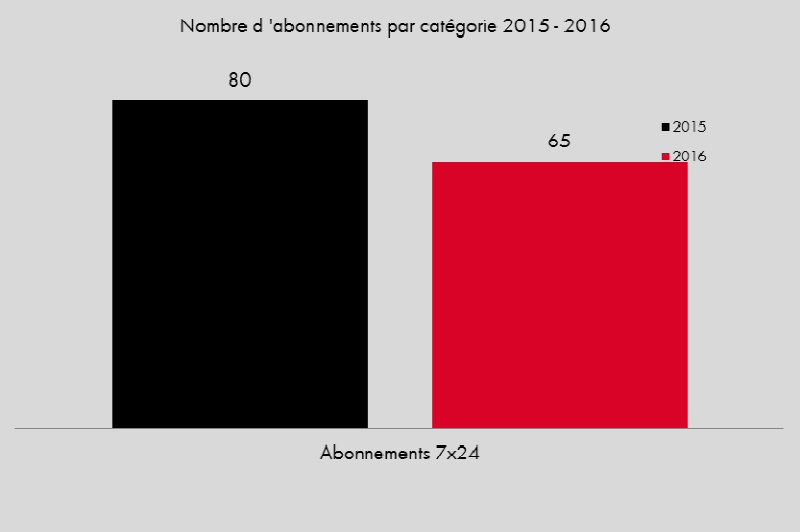
Recettes abonnés Parc Timone :

	2015	2016	Evolution
Nombre d'abonnements à fin décembre	80	65	-19%
Chiffre d'affaires abonnements HT (K€)	54,4	51,2	-6%





Nombre d'abonnements par catégorie	2015	2016	Ecart n-1
Abonnements 7x24	50	36	-28%
Abonnements 6x24	30	29	-3%

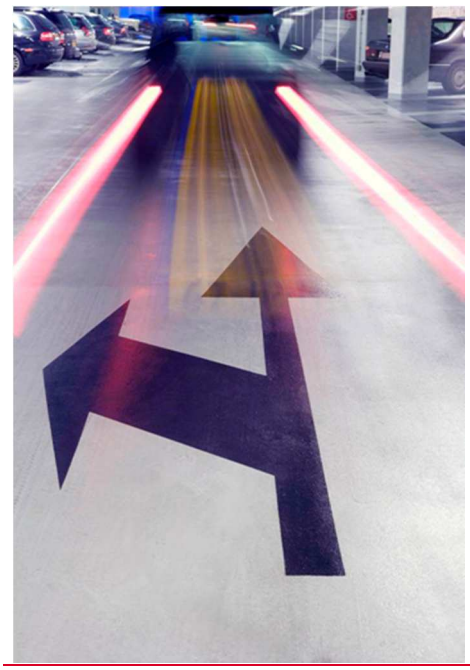


Nous constatons une baisse du nombre d'abonnés de l'ordre de 19% en 2016, et des recettes de l'ordre de 6%.

Reçu au Contrôle de légalité le 26 janvier 2018

4.2.1 Amodiations

Nous comptons sur le parc Cours Julien deux amodiataires, un pour le parking Baret-Saint-Ferréol, un client pour Le parking de la corderie, un amodiataire sur Monthyon et deux clients amodiataires pour terminer sur le parking Gambetta.
Tous ces contrats prennent fin au terme de notre convention.



Reçu au Contrôle de légalité le 26 janvier 2018

4.3 Compte de résultats

Compte Rendu Financier : Marseille SPS

Compte-rendu financier: Marseille SPS

	Résultat sur contrat		Analyse de variation		Détail 2016 par société	
(En Milliers Euros)	2016	2015	Variation en valeur	Variation en %	Q-PARK FRANCE SAS (ex QPS)	QPS
Recettes horaires & assimilées	5 882,2	5 622,1	260,1	4,6%	5882,2	
Recettes abonnés	2 438,8	2 418,8	20,0	0,8%	2438,8	
Prestations de service & Recettes voirie						
Recettes diverses	86,9	105,7	-18,8	-17,8%	86,9	
Subvention d'exploitation						
Coûts capitalisés		20,6	-20,6	-100,0%		
Amortissement des amodiataires	22,5	23,9	-1,4	-6,0%	22,5	
TOTAL CHIFFRE D'AFFAIRES	**8 430,4**	**8 191,1**	**239,2**	**2,9%**	8430,4	
Coûts des travaux refacturés						
Travaux refacturés						
Solde sur travaux refacturés						
Coût du personnel interne	-1 530,9	-1 531,8	0,9	-0,1%	-1530,9	
Personnel intérimaire	-234,0	-281,4	47,3	-16,8%	-234,0	
Personnel de sécurité	-204,2	-211,4	7,2	-3,4%	-204,2	
Autres coûts de personnel	36,7	67,7	-31,1	-45,9%	36,7	
Coût main d'œuvre directe	**-1 932,4**	**-1 956,8**	**24,4**	**-1,2%**	-1932,4	
Taxes professionnelles	-305,7	-277,6	-28,1	10,1%	-305,7	
Taxes foncières & Taxes s/ ordures ménagères						
C3S (ex Organic)	-12,5	-10,3	-2,2	21,2%	-12,5	
Autres taxes diverses	-3,2	-6,0	2,8	-46,7%	-3,2	
Impôts et Taxes	**-321,4**	**-293,9**	**-27,5**	**9,3%**	-321,4	

Reçu au Contrôle de légalité le 26 janvier 2018

Eau & énergie	-214,8	-274,9	60,0	-21,8%	-214,8
Fournitures de parking/voirie	-23,2	-7,0	-16,2	NS	-23,2
Entretien de l'ouvrage	-263,4	-268,5	5,1	-1,9%	-263,4
Maintenance des équipements de parking	-120,7	-138,0	17,3	-12,5%	-120,7
Location diverses d'exploitation	-6,3	-6,1	-0,2	2,8%	-6,3
Sous traitance Exploit. / Services extérieurs	-1,5	-1,5			-1,5
Téléphone	-33,5	-37,8	4,3	-11,4%	-33,5
Télésurveillance	-70,7	-60,0	-10,7	17,9%	-70,7
Assurance parking	-45,2	-49,6	4,4	-8,8%	-45,2
Coût de la gestion de l'argent	-53,8	-70,6	16,8	-23,8%	-53,8
Coût du marketing opérationnel	-40,8	-35,2	-5,6	16,0%	-40,8
Coût des véhicules d'exploitation	-18,5	-17,4	-1,0	5,9%	-18,5
Frais de voyages & mission/réception	-12,8	-6,0	-6,8	112,7%	-12,8
Charges adminsitrative d'exploitation	-15,4	-19,2	3,8	-19,7%	-15,4
Sous Traitance QPS					
Rémunération sous traitance QPS (1%)					
Autres Ch. Dir. Exploit. & Transfert de Ch. Exploit.	-5,2	-18,3	13,1	-71,5%	-5,2
Total charges directes de production	**-3 179,7**	**-3 260,8**	**81,1**	**-2,5%**	-3 179,7
Loyers des locaux					
Charges locatives					
Redevances / Loyers locaux - Part Fixe					
Redevances / Loyers locaux - Part Variable					
Total loyers et redevances					
Autres taxes indirectes					
Honoraires CAC					
Honoraires avocats		-4,7	4,7	-100,0%	
Honoraires divers	-1,8	-0,6	-1,1	186,8%	-1,8
Frais de services bancaires (indirectes)					
Assurances (hors exploit, locaux et transport)					
Reprise s/Amortissement Amodiation	14,9	14,9			14,9
Convention Mission Direction & Assistance	-861,8	-876,1	14,3	-1,6%	-861,8
Total charges indirectes	**-848,7**	**-866,5**	**17,8**	**-2,1%**	-848,7
TOTAL CHARGES D'EXPLOITATION	**-4 028,4**	**-4 127,3**	**98,9**	**-2,4%**	-4 028,4
EXCEDENT BRUT D'EXPLOITATION	**4 402,0**	**4 063,8**	**338,2**	**8,3%**	4 402,0
Crédit-bail (part capital remboursé)					
Amortissements de la concessionnaire	-2 333,2	-2 489,6	156,4	-6,3%	-2 333,2
Amortissement subv équipements					
Amortissements exploitation QPS					
Prov renouvellement des immobilisations					
Résultat s/ cessions & Mises au rebut	-0,0	-0,7	0,7	-99,9%	-0,0
Total Amortissements	-2 333,2	-2 490,3	157,1	-6,3%	-2 333,2
RESULTAT D'EXPLOITATION	**2 068,8**	**1 573,6**	**495,2**	**31,5%**	2 068,8
Produits financiers	0,0	0,0	0,0	NS	0,0
Frais financiers capitalisés aux coûts d'investisseme					
Charges financières	-210,6	-299,4	88,8	-29,7%	-210,6
Crédit-bail (part frais financiers)					
RESULTAT FINANCIER	**-210,6**	**-299,4**	**88,8**	**-29,7%**	-210,6
Produits exceptionnels	6,9		6,9		6,9
Charges exceptionnels	-20,3	-0,5	-19,8	NS	-20,3
RESULTAT EXCEPTIONNEL	**-13,4**	**-0,5**	**-13,0**	**NS**	-13,4
Impôts sur les sociétés	-614,9	-424,6	-190,3	44,8%	-614,9
RESULTAT NET COMPTABLE	**1 229,9**	**849,1**	**380,8**	**44,8%**	1 229,9

Reçu au Contrôle de légalité le 26 janvier 2018

Le chiffre d'affaires de SPS est en hausse de 2.9% en 2016 par rapport à 2015, principalement lié à l'évolution des recettes horaires, et la hausse de fréquentation de la majorité des parkings.
Nous avons aussi une légère hausse des recettes abonnés de 0.8% en 2016, et une légère baisse des recettes diverses.

Concernant les postes de charges, nous continuons à constater une amélioration du coût main d'œuvre en 2016 de 24.4K€ principalement sur le coût externe (prestation intérim).
Le poste sécurité baisse sensiblement en 2016 et représente 204.2K€ grâce à une mutualisation d'agents statiques entre les sites de Gambetta et Cours Julien.
Courant 2016, afin de suivre au mieux la prestation du fournisseur, nous avons mis en place des PDA permettant d'avoir les remontées en temps réel de toutes les interventions réalisées par la société de sécurité avec les prises de photos instantanées de leurs interventions sur les différents sites.

Les postes eau et énergie sont en baisse en 2016 suite à la mise en place d'éclairage leds dans les parkings Timone, Monthyon, Félix Baret et Cours Julien courant 2015, et à la poursuite de ces travaux.
Cet investissement réalisé entre 2014 et 2015 permet de générer une économie de 60 K€ sur ce poste de charge.
Les postes d'entretien et maintenance des ouvrages sont eux aussi en amélioration de 6K€ en 2016, notamment avec des économies sur les postes fournitures électriques suite aux changements de l'ensemble des blocs d'éclairage des sites les plus importants cités ci-dessus, mais aussi à une renégociation du contrat de nettoyage que nous avions sur les sites.
Dernier trimestre 2015, nous avons internalisé une partie du nettoyage des parkings en créant un poste pour les parkings de Cours Julien, Félix Baret et Monthyon, et de ce fait en 2016, les dépenses pour ce poste sont en baisse de 50% par rapport à 2015.
Nous avons remis en interne le site de Gambetta suite à des recrutements permettant d'internaliser l'entretien de l'ouvrage, seule les parties communes (cages escaliers) sont sous traités à la société Proclair.
Le poste Télésurveillance est en hausse en 2016 suite à la mise en place fin 2014 du système complet IV park permettant de gérer l'ensemble des alarmes critiques et des appels clients depuis le parking Cours Julien ou le QCR de Valence qui dorénavant surveille en permanence les alarmes techniques des parkings SPS.

Les charges financières grâce notamment à une baisse des frais financiers sont en baisse de 88.8K€ en 2016.

Au final le résultat net s'établit à 1229.9K€ HT en hausse de 380.8K€ par rapport à 2015, compte tenu de la fin proche de la DSP.

Le CA réalisé en 2016 demeure en dessous du seuil de déclenchement des redevances actualisé. Vous trouverez également les modalités de calcul de ce seuil en annexe.

Reçu au Contrôle de légalité le 26 janvier 2018

4.4 Programme d'investissement & dépenses de renouvellement

Tous parcs

En 2016, nous avons investi sur un stock de matériel skidata compte tenu que la plupart des sites ont ce type d'équipement à hauteur de 10K€

Le parking Baret-Saint-Ferréol :

Les investissements pour ce parking au titre de l'année 2016 sont de 15K€.
Les investissements ont portés sur des adaptations sur les contrôles d'accès, et la reprise d'une évacuation au niveau des pompes de relevage.

Le parking Corderie :

En 2016 nous avons procédé au :

- Changement de l'ascenseur et création de sas sur les niveaux de parking rendant le parking accessible au PMR.

Le montant des investissements sont de 28K€ pour ce parking au titre de l'année 2016, mais le montant global à la fin des travaux représentera 160K€.

Le parking Cours Julien :

Comme pour le parking corderie, des travaux ont été menés sur le parking, et notamment sur le remplacement d'équipements d'exploitation et de confort.
Nous avons procédé aux travaux suivants :

- Adaptation des ascenseurs,
- Mise en place de la continuité radio électrique

Le montant total des investissements pour ce parking sont de 28K€ au titre de l'année 2016

Le parking Gambetta :

Les travaux réalisés en 2015 :

- Mise en place boucle détection pour les deux roues,
- Changement grille des moteurs de désenfumage,
- Mise en place continuité radio électrique

Pour ce site, nous avons investi 29K€.

Le parking Phocéens :

Nous avons réalisé dans le cadre des travaux d'investissements les prestations suivantes :

- Mise en conformité PMR

Le montant investi en 2016 est de 5K€.

Reçu au Contrôle de légalité le 26 janvier 2018

Le parking Timone :

- Travaux électrique sur TGBT,
- Changement portail chenaux

Le montant des travaux pour 2016 sont de 35.4K€.



Reçu au Contrôle de légalité le 26 janvier 2018

4.5 Suivi du programme d'investissement et des dépenses de renouvellement:

Comme précisé dans l'article 6 du contrat de délégation de service public, les travaux de renouvellement sont prévus pour un montant qui ne pourra être inférieur à 47 MF HT (soit 7.2 M€ HT), et ce, selon un calendrier bien précis :

Suivi du respect de l'Obligation des Travaux de Renouvellement - Article 6 du contrat de DSP

	en Frf	Mt en K €	Indexation	Mt indexé	Cumulé
1992	5 000	762,2		762,2	762,2
1998	14 000	2 134,3	1,18048571	2 519,5	3 281,7
2008	14 000	2 134,3	1,48129524	3 161,5	6 443,2
2016	14 000	2 134,3	1,72194286	3 675,1	10 118,4
	47 000	7 165,1		10 118,4	

Montant cumulé des investissements fin 2016 =	17 120 745

Le montant cumulé des investissements portés par Q-Park est aujourd'hui au-dessus du montant prévisionnel contractuel et on le voit ce montant pèse sur l'économie de cette opération.
Il conviendra de regarder dans le courant de l'année 2017 les modalités de prise en charges de la mise aux normes PMR, et du traitement du désamiantage d'une partie du parking corderie.

Reçu au Contrôle de légalité le 26 janvier 2018

5 Annexes

Annexe A : Fiche descriptive des parcs
Annexe B : Gamme tarifaire des parcs
Annexe C : Description du Service Clients
Annexe D : Centre de contact clientèle technique – CCCT
Annexe E : Détail des amortissements économiques
Annexe F : Etat des immobilisations et amortissements
Annexe G : Justificatif de la répartition des honoraires de Q-Park Management – au titre de la mission de Direction et Assistance
Annexe H : Compte d'exploitation fin de période
Annexe I : Calcul de la redevance due à la ville
Annexe J : Compte d'exploitation simplifié
Annexe K : Compte Rendu financier 2012
Annexe L : Equivalent temps plein sur SPS
Annexe M : Formule d'indexation Annexe
Annexe N : Q-Park, 2ème opérateur de stationnement en France
Annexe O : La presse en parle

Reçu au Contrôle de légalité le 26 janvier 2018

Annexe A : Fiche descriptive du parc Félix Baret-Saint-Ferréol :

Caractéristiques du parc	
Nom	Félix Baret-Saint-Ferréol
Type de site (E : Enterré ; SE : Semi-Enterré ; A : Aérien)	E
Nombre de niveaux	7
Adresse	Place Félix Baret
Entrée(s) voitures (adresse)	Rue d'Arménie
Sortie(s) adresse(s)	Rue Montgrand
Entrée/sortie(s) piétons (adresse)	Place Felix Baret
Coordonnées (tel, fax, mail)	04 91 54 00 81
A proximité du parc (mairie, marché, hôpital, église,	Préfecture
Heures d'ouverture (horaires)	L – S 7h à 21h
Heures d'ouverture (abonnés)	24h/24
Capacité (nombre de places)	700
Dimension des places	2,50m x4, 60m
Nombre de places pour handicapés	16
Nombre de places véhicules électriques	Non
Nombre de places deux roues	20
Hauteur maximum	1,90m
Garage(s) individuel(s) – box	Non
Zone réservée	Non
Place(s) réservée(s)	Oui
Ascenseur(s)	Oui
Moyens de paiement	CB, GR, espèces
Activité(s) annexe(s)	Lavage auto,
Panneaux publicitaires	Oui
Toilettes public	Oui
Vidéo surveillance	Oui
Station nettoyage à sec véhicule	oui

Reçu au Contrôle de légalité le 26 janvier 2018

Annexe A : Fiche descriptive du parc Corderie:

Caractéristiques du parc	
Nom	Corderie
Type de site (E : Enterré; SE : Semi-Enterré ; A : Aérien)	A
Nombre de niveaux	8 demis
Adresse	35, boulevard de la Corderie
Entrée(s) voitures (adresse)	35, boulevard de la Corderie
Sortie(s) adresse(s)	35, boulevard de la Corderie
Entrée/sortie(s) piétons (adresse)	35, boulevard de la Corderie
Coordonnées (tel, fax, mail)	04 91 13 98 91
A proximité du parc (mairie, marché, hôpital, église,	Vieux port
Heures d'ouverture (horaires)	L – S 8h à 19h
Heures d'ouverture (abonnés)	24h/24
Capacité (nombre de places)	400
Dimension des places	2,50m x4, 60m
Nombre de places pour handicapés	0
Nombre de places véhicules électriques	0
Nombre de places deux roues	10
Hauteur maximum	1,95m
Garage(s) individuel(s) - box	Non
Zone réservée	Non
Place(s) réservée(s)	Non
Ascenseur(s)	Oui
Moyens de paiement	CB, GR, espèces
Activité(s) annexe(s)	Non
Panneaux publicitaires	Oui
Toilettes public	Oui
Vidéo surveillance	Oui

Reçu au Contrôle de légalité le 26 janvier 2018

Annexe A : Fiche descriptive du parc Cours Julien:

Caractéristiques du parc	
Nom	Cours Julien
Type de site (E : Enterré; SE : Semi-Enterré ; A : Aérien)	E
Nombre de niveaux	5
Adresse	Cours Julien
Entrée(s) voitures (adresse)	Rue des 3 frères Barthelemy Cours Julien
Sortie(s) adresse(s)	Place de L'odi
Entrée/sortie(s) piétons (adresse)	Place du Cours Julien
Coordonnées (tel, fax, mail)	04 91 47 23 53
A proximité du parc (mairie, marché, hôpital, église,	Mairie
Heures d'ouverture (horaires)	24h/24
Heures d'ouverture (abonnés)	24h/24
Capacité (nombre de places)	630
Dimension des places	2,50m x4, 60m
Nombre de places pour handicapés	8
Nombre de places véhicules électriques	0
Nombre de places deux roues	0
Hauteur maximum	1,95m
Garage(s) individuel(s) - box	Non
Zone réservée	Non
Place(s) réservée(s)	Non
Ascenseur(s)	Oui
Moyens de paiement	CB, GR, espèces
Activité(s) annexe(s)	Non
Panneaux publicitaires	Oui
Toilettes public	Oui
Vidéo surveillance	Oui

Reçu au Contrôle de légalité le 26 janvier 2018

Annexe A : Fiche descriptive du parc Gambetta:

Caractéristiques du parc	
Nom	Gambetta
Type de site (E : Enterré; SE : Semi-Enterré ; A : Aérien)	E
Nombre de niveaux	3
Adresse	Allée Léon Gambetta
Entrée(s) voitures (adresse)	Allée Léon Gambetta
Sortie(s) adresse(s)	Allée Léon Gambetta
Entrée/sortie(s) piétons (adresse)	Allée Léon Gambetta
Coordonnées (tel, fax, mail)	04 91 64 75 06
A proximité du parc (mairie, marché, hôpital, église,	Gare Sncf
Heures d'ouverture (horaires)	L – S 7h à 00h30
Heures d'ouverture (abonnés)	24h/24
Capacité (nombre de places)	630
Dimension des places	2,50m x4, 60m
Nombre de places pour handicapés	6
Nombre de places véhicules électriques	0
Nombre de places deux roues	12
Hauteur maximum	1,95m
Garage(s) individuel(s) - box	Non
Zone réservée	Oui
Place(s) réservée(s)	Non
Ascenseur(s)	Oui
Moyens de paiement	CB, GR, espèces
Activité(s) annexe(s)	Non,
Panneaux publicitaires	Oui
Toilettes public	Oui
Vidéo surveillance	Oui

Reçu au Contrôle de légalité le 26 janvier 2018

Annexe A : Fiche descriptive du parc Monthyon:

Caractéristiques du parc	
Nom	Monthyon
Type de site (E : Enterré; SE : Semi-Enterré ; A : Aérien)	E
Nombre de niveaux	7
Adresse	Rue de Breteuil
Entrée(s) voitures (adresse)	Rue de Breteuil
Sortie(s) adresse(s)	Rue Pollak
Entrée/sortie(s) piétons (adresse)	Rue de Breteuil
Coordonnées (tel, fax, mail)	04 91 54 00 74
A proximité du parc (mairie, marché, hôpital, église,	Palais de justice
Heures d'ouverture (horaires)	L – S 7h à 21h
Heures d'ouverture (abonnés)	24h/24
Capacité (nombre de places)	510
Dimension des places	2,50m x4, 60m
Nombre de places pour handicapés	16
Nombre de places véhicules électriques	0
Nombre de places deux roues	0
Hauteur maximum	1,95m
Garage(s) individuel(s) - box	Non
Zone réservée	Non
Place(s) réservée(s)	Non
Ascenseur(s)	Oui
Moyens de paiement	CB, GR, espèces
Activité(s) annexe(s)	Lavage auto, Auto partage
Panneaux publicitaires	Oui
Toilettes public	Oui
Vidéo surveillance	Oui
Station nettoyage à sec	oui

Reçu au Contrôle de légalité le 26 janvier 2018

Annexe A : Fiche descriptive du parc Phocéens:

Caractéristiques du parc	
Nom	Phocéens
Type de site (E : Enterré; SE : Semi-Enterré ; A : Aérien)	SE
Nombre de niveaux	3
Adresse	Rue Jean marc Cathala
Entrée(s) voitures (adresse)	Rue Jean marc Cathala
Sortie(s) adresse(s)	Rue Jean marc Cathala
Entrée/sortie(s) piétons (adresse)	Rue Jean marc Cathala
Coordonnées (tel, fax, mail)	04 91 90 41 73
A proximité du parc (mairie, marché, hôpital, église,	La vielle Charité
Heures d'ouverture (horaires)	L – S 8h à 19h
Heures d'ouverture (abonnés)	24h/24
Capacité (nombre de places)	250
Dimension des places	2,50m x4, 60m
Nombre de places pour handicapés	6
Nombre de places véhicules électriques	0
Nombre de places deux roues	0
Hauteur maximum	1,95m
Garage(s) individuel(s) - box	Non
Zone réservée	Non
Place(s) réservée(s)	Non
Ascenseur(s)	Non
Moyens de paiement	CB, GR, espèces
Activité(s) annexe(s)	Auto partage
Panneaux publicitaires	Oui
Toilettes public	Oui
Vidéo surveillance	Oui

Reçu au Contrôle de légalité le 26 janvier 2018

Annexe A : Fiche descriptive du parc Timone:

Caractéristiques du parc	
Nom	Timone
Type de site (E : Enterré; SE : Semi-Enterré ; A : Aérien)	E
Nombre de niveaux	3
Adresse	Rue Saint Pierre
Entrée(s) voitures (adresse)	Rue Saint Pierre
Sortie(s) adresse(s)	Rue Jean Martin
Entrée/sortie(s) piétons (adresse)	Rue Saint Pierre
Coordonnées (tel, fax, mail)	04 91 47 14 48
A proximité du parc (mairie, marché, hôpital, église,	Hôpital
Heures d'ouverture (horaires)	L – S 6h30 à 21h
Heures d'ouverture (abonnés)	24h/24
Capacité (nombre de places)	700
Dimension des places	2,50m x4, 60m
Nombre de places pour handicapés	12
Nombre de places véhicules électriques	0
Nombre de places deux roues	0
Hauteur maximum	1,95m
Garage(s) individuel(s) - box	Non
Zone réservée	Non
Place(s) réservée(s)	Non
Ascenseur(s)	Oui
Moyens de paiement	CB, GR, espèces
Activité(s) annexe(s)	Non
Panneaux publicitaires	Oui
Toilettes public	Non
Vidéo surveillance	Oui
Station nettoyage à sec véhicule	oui

Reçu au Contrôle de légalité le 26 janvier 2018

Annexe B : Gamme tarifaire des parcs Corderie, Phocéens, Baret-Saint-Ferréol, Monthyon

I Horaires

Tarification	Tarification 2016
Baret, Monthyon, Cours Julie, Corderie, Phocéens	
15mn	1,80 €
30mn	2,10 €
45mn	2,40 €
1h	2,60 €
1h15	3,80 €
1h30	4,50 €
1h45	5,00 €
2h	5,30 €
2h15	6,30 €
2h30	6,80 €
2h45	7,20 €
3h	7,30 €
3h15	8,30 €
3h30	8,90 €
3h45	9,30 €
4h	9,50 €
4h15	10,40 €
4h30	10,70 €
4h45	11,00 €
5h	11,10 €
5h15	11,90 €
5h30	12,40 €
5h45	12,80 €
6h	13,10 €
6h15	14,10 €
6h30	14,30 €
6h45	14,50 €
7h	14,70 €
7h15	15,30 €
7h30	15,60 €
7h45	15,80 €
8h	16,00 €
8h15	16,20 €
8h30	16,40 €
8h45	16,60 €
9h	16,80 €
9h15	17,40 €
9h30	17,60 €
9h45	17,80 €
10h	18,00 €
10h15	18,10 €
10h30	18,20 €
10h45	18,30 €
11h	18,40 €
11h15	18,40 €
11h30	18,40 €
11h45	18,40 €
12h	18,40 €
24 H	19,20 €

Reçu au Contrôle de légalité le 26 janvier 2018

Abonnements

Tarifs Abonnés 2017

ABONNEMENT	BARET	CORDERIE	GAMBETTA	C.JULIEN	MONTHYON	PHOCEENS	TIMONE
ANNUEL	1 903,00 €	1 518,00 €	1 551,00 €	1 551,00 €	2 013,00 €	1 408,00 €	1 200,00 €
ANNUEL (zone réservée)	2 137,90 €		2 034,24 €				
TRIMESTRIEL	475,80 €	379,50 €	387,75 €	387,80 €	503,30 €	384,00 €	300,00 €
TRIMESTRIEL (zone réservée)			466,30 €				
MENSUEL	173,00 €	138,00 €	141,00 €	141,00 €	183,00 €	128,00 €	100,00 €
MENSUEL (réservée)	194,35 €		169,50 €				
MENSUEL (moto)	70,50 €	69,00 €	70,50 €	70,50 €			

Reçu au Contrôle de légalité le 26 janvier 2018

Annexe B : Gamme tarifaire du parc Gambetta :

Tarification	Tarification 2016
Gambetta	
15mn	1,80 €
30mn	2,10 €
45mn	2,40 €
1h	2,60 €
1h15	3,80 €
1h30	4,50 €
1h45	5,00 €
2h	5,30 €
2h15	6,30 €
2h30	6,80 €
2h45	7,20 €
3h	7,30 €
3h15	8,30 €
3h30	8,90 €
3h45	9,30 €
4h	9,50 €
4h15	10,40 €
4h30	10,70 €
4h45	11,00 €
5h	11,10 €
5h15	11,90 €
5h30	12,40 €
5h45	12,80 €
6h	13,10 €
6h15	14,10 €
6h30	14,30 €
6h45	14,50 €
7h	14,70 €
7h15	15,40 €
7h30	15,40 €
7h45	15,40 €
8h	15,40 €
8h15	15,40 €
8h30	15,40 €
8h45	15,40 €
9h	15,40 €
9h15	15,40 €
9h30	15,40 €
9h45	15,40 €
10h	15,40 €
10h15	15,40 €
10h30	15,40 €
10h45	15,40 €
11h	15,40 €
11h15	15,40 €
11h30	15,40 €
11h45	15,40 €
12h	15,40 €
24 H	15,40 €

Page

Reçu au Contrôle de légalité le 26 janvier 2018

Annexe B : Gamme tarifaire du parc Timone :

Horaires

Tarification	Tarification 2016
Timone	
15mn	1,20 €
30mn	1,80 €
45mn	2,10 €
1h	2,30 €
1h15	3,50 €
1h30	4,00 €
1h45	4,20 €
2h	4,40 €
2h15	5,40 €
2h30	6,00 €
2h45	6,30 €
3h	6,50 €
3h15	7,20 €
3h30	7,40 €
3h45	7,50 €
4h	7,70 €
4h15	7,80 €
4h30	8,00 €
4h45	8,20 €
5h	8,40 €
5h15	8,60 €
5h30	8,80 €
5h45	9,00 €
6h	9,20 €
6h15	9,40 €
6h30	9,60 €
6h45	9,80 €
7h	10,00 €
7h15	10,20 €
7h30	10,40 €
7h45	10,60 €
8h	10,80 €
8h15	11,00 €
8h30	11,20 €
8h45	11,40 €
9h	11,60 €
9h15	11,80 €
9h30	12,00 €
9h45	12,20 €
10h	12,40 €
10h15	12,60 €
10h30	12,80 €
10h45	13,00 €
11h	13,20 €
11h15	13,40 €
11h30	13,60 €
11h45	13,60 €
12h	13,60 €
24 H	13,60 €

Reçu au Contrôle de légalité le 26 janvier 2018

Annexe C : Description du Service Clients

	Caractéristiques de la plate-forme Q-Park France
Organisation	Le service clients Q-Park est une plate-forme téléphonique nationale localisée au siège de Q-Park France, composée de 6 personnes dont 4 gestionnaires de comptes.
Contact clients	Par téléphone, du lundi au vendredi de 9h à 18h, grâce à un numéro non surtaxé: 0 8100 77 275 Sur le site www.q-park.fr, et www.q-park-resa.fr, un formulaire en ligne permet de poser des questions, Par mail à l'adresse : service.clients@q-park.fr Une réponse est adressée au client sous 2 jours ouvrés. Par courrier : Q-Park France - Service Client Q-Park - Immeuble KHAPA - 65 Quai Georges Gorse - 92650 Boulogne Billancourt Cedex
Missions	Gestion de toute demande de renseignements relative à l'offre Q-Park : ses produits et services. Le service clients apporte des réponses sur les prix, les modalités de souscription/de résiliation d'abonnement, le suivi et gestion des comptes clients, les réclamations... Ce service renseigne et actualise la base abonnés Q-Park : depuis la saisie des nouveaux contrats d'abonnement, jusqu'à la résiliation des contrats. Le service clients transmet quotidiennement la situation des abonnés aux parcs concernés, au QCR et à l'équipe en charge du recouvrement.
Outils de gestion	Evita (création des contrats & attribution des badges Navision (comptabilité client : factures, avoirs, remboursements) Microsoft Dynamic CRM 2011 (fiche client & suivi relation client)

Reçu au Contrôle de légalité le 26 janvier 2018

Annexe C: Description du Service recouvrement

	Caractéristiques du Service recouvrement
Organisation	Le service recouvrement se compose de 3 personnes. Ses gestionnaires de portefeuille contribuent en permanence à la maîtrise de la gestion de la trésorie du groupe.
Missions	Identification des contentieux (abonnements impayés, factures impayées, prestation et ventes diverses) et des avoirs en cours Relances et recouvrement des créances, Blocage/déblocage des badges d'accès dans les parcs Lancement de procédure juridique/régularisation/résiliation de contrat
Contact clients	Par la plate-forme téléphonique du service Clients : 0 8100 77 275 Par mail : service.recouvrement@q-park.fr Par courrier : Q-Park France - Service Recouvrement Q-Park - Immeuble KHAPA - 65 Quai Georges Gorse - 92650 Boulogne Billancourt Cedex
Outils utilisés	Evita (création des contrats & attribution des badges) Navision (comptabilité client : factures, avoirs, remboursements) Microsoft Dynamic CRM 2011 (fiche client & suivi relation client)

Reçu au Contrôle de légalité le 26 janvier 2018

Annexe D: CCCT de Valence

	Caractéristiques du Q-Park Control Room
Organisation	Depuis un poste central de controle localisé à Valence, une équipe d'opérateurs support clientèle se relaient 24h/24 pour assurer la surveillance au niveau national de tous les parking Q-Park. Le QCR vient en support de nos équipes d'exploitation afin de garantir un niveau de prestation auprès de nos clients, et de veiller au bon fonctionnement du site. Des tests sont organisés mensuellement afin de contrôler que les moyens mis en place sont en parfait état de fonctionnement.
Missions	Garantir un accueil et un service optimum à notre clientèle Assurer la gestion à distance 24h/24 Orienter et informer la clientèle de nos parcs Assurer la sécurité des biens et des personnes (clients/personnel exploitant) Signaler et justifier les ouvertures de barrières effectuées à distance Assurer le suivi des disfonctionnements sur les sites
Un personnel formé	Les opérateurs sont formés en matière de Qualité, Sécurité et Service : H0.B0 (habilitation électrique) S.S.T (Sauveteur Secouriste du Travail) S.S.I.A.P. de niveau 1 (Service de Sécurité Incendie et d'Assistance aux Personnes).
Moyens techniques	IVPARK : logiciel FlyVision permettant la prise d'appel, la gestion des alarmes et la liaison vidéo en directe. ESI : Ligne téléphonique reliée au système interphonie.
Gestion clients des sites	Le service clients Q-Park transmet quotidiennement au QCR et à tous ses parcs, la situation de ses abonnés pour qu'ils puissent avoir le niveau d'information nécessaire pour le suivi et la régulation des situations.
Sécurité	Radios PTI : Sécurisation des équipes d'exploitation terrain et lors d'interventions sur site. Les alarmes Incendie : Gestion des alarmes, et levée de doute à distance avant l'arrivée du personnel pour un contrôle et une remise en service. Les Alarmes intrusion : Sécurisation des locaux en cas d'intrusion. Gestion à distance des ouvertures de portails, de contrôle d'accès ou de matériel de péage afin de répondre rapidement aux clients en dehors des heures de présence de notre personnel. Gestion des Alarmes Techniques : gestion groupe électrogène, pompes de relevage en cas d'inondation....
Chiffres 2016	87.017 appels aux interphones par mois Délais d'attente avant décrochage : 76,8 % en moins de 15', 14, 1% en moins de 30' 13.382 ouvertures de barrières par mois

Reçu au Contrôle de légalité le 26 janvier 2018

Annexe E : Détail des amortissements économiques

Détail des Immobilisations & Amortissements

Id Contrat : E061 — Année: 2016

Contrat : Marseille SPS — Parkings :

Id_Entité : C12 — Entité : Q-PARK FRANCE SAS (ex QPS)

Nom Parking	N°	Désignation	Code classe immo.	Code sous-classe immo	Groupe compta. immo.	Code parkin	Début amort	Invest. Cumulés 31-12-2015	Invest. périod	Mouv. Interne	Sorties brute	Invest. Cumulés 31-12-2016	Amort. cumulés 31-12-15	Amort. Périod	Amort. Immos sorties	Amort. Cumulés au 31-12-16	VNC 31-12-2015	VNC 31-12-1	Type de Bien
Marseille - Félix Baret	IMMO003909	QPARK NV FRAME A1 ANT OLIVIER	CORPORELLE	1023	215490	13016	26/06/2012	2 262,96	0,00	0,00	0,00	2 262,96	-2 262,96	0,00	0,00	-2 262,96	0,00	0,00	Biens de retour
Marseille - Félix Baret	IMMO004197	TTS LOT SIGNALETIQUE BARET	CORPORELLE	1021	215360	13016	14/02/2014	2 958,10	0,00	0,00	0,00	2 958,10	-712,88	-379,08	0,00	-1 091,96	2 245,22	1 866,14	Biens de retour
Marseille - Félix Baret	IMMO004198	VM COUNSELE REMPL DISJONCTEUR	CORPORELLE	1021	218140	13016	25/02/2014	4 106,00	0,00	0,00	0,00	4 106,00	-2 532,04	-1 368,66	0,00	-3 900,70	1 573,96	205,30	Biens de retour
Marseille - Félix Baret	IMMO004214	CAE CHANGEMENT POMPES RELEVAGE	CORPORELLE	1021	215390	13016	31/03/2014	12 550,00	0,00	0,00	0,00	12 550,00	-2 866,10	-1 635,18	0,00	-4 501,28	9 683,90	8 048,72	Biens de retour
Marseille - Félix Baret	IMMO004224	DIESEL DEPOSE SYST REFROIDISSE	CORPORELLE	1021	215390	13016	24/03/2014	4 401,00	0,00	0,00	0,00	4 401,00	-1 012,41	-572,16	0,00	-1 584,57	3 388,59	2 816,43	Biens de retour
Marseille - Félix Baret	IMMO004233	CEIRA CONCEPTION RADIOCONTINUI	CORPORELLE	1021	215390	13016	13/02/2014	2 500,00	0,00	0,00	0,00	2 500,00	-603,20	-320,28	0,00	-923,48	1 896,80	1 576,52	Biens de retour
Marseille - Félix Baret	IMMO004262	CAE TVX ELECTRIQ S/HAUT PARLEU	CORPORELLE	1021	218140	13016	30/04/2014	2 970,00	0,00	0,00	0,00	2 970,00	-1 652,75	-990,00	0,00	-2 642,75	1 317,25	327,25	Biens de retour
Marseille - Félix Baret	IMMO004282	REAPARK POSE GRILLES BARET	CORPORELLE	1021	225100	13016	25/04/2014	7 127,30	0,00	0,00	0,00	7 127,30	-1 577,42	-937,08	0,00	-2 514,50	5 549,88	4 612,80	Biens de retour
Marseille - Félix Baret	IMMO004328	KONE TVX ASCENCEURS	CORPORELLE	1021	215370	13016	23/07/2014	3 350,00	0,00	0,00	0,00	3 350,00	-654,80	-455,10	0,00	-1 109,90	2 695,20	2 240,10	Biens de retour
Marseille - Félix Baret	IMMO004335	GRANIOU TVX CONTINUITE RADIO	CORPORELLE	1021	215390	13016	09/09/2014	22 998,00	0,00	0,00	0,00	22 998,00	-4 168,55	-3 179,44	0,00	-7 347,99	18 829,45	15 650,01	Biens de retour
Marseille - Félix Baret	IMMO004442	IVPARK MARSEILLE BARET	CORPORELLE	1021	215310	13016	01/01/2014	13 525,00	0,00	0,00	0,00	13 525,00	-3 414,46	-1 707,24	0,00	-5 121,70	10 110,54	8 403,30	Biens de retour
Marseille - Félix Baret	IMMO004443	QPF HONO CONVENT ETUDE 2013	CORPORELLE	1021	225100	13016	01/01/2014	5 250,00	0,00	0,00	0,00	5 250,00	-1 325,34	-662,70	0,00	-1 988,04	3 924,66	3 261,96	Biens de retour
Marseille - Félix Baret	IMMO004444	CPLT JAUBERT EDICULE ASC BARET	CORPORELLE	1021	215370	13016	01/01/2014	600,00	0,00	0,00	0,00	600,00	-151,46	-75,72	0,00	-227,18	448,54	372,82	Biens de retour
Marseille - Félix Baret	IMMO004683	SNEF RPLT GROUP SUPRESSION	CORPORELLE	1021	215325	13016	30/03/2015	1 454,79	0,00	0,00	0,00	1 454,79	-164,05	-217,92	0,00	-381,97	1 290,74	1 072,82	Biens de retour
Marseille - Félix Baret	IMMO004742	TENNANT AUTOLAVEUSE T16	CORPORELLE	1023	215450	13016	15/07/2015	24 671,00	0,00	0,00	0,00	24 671,00	-1 422,01	-3 083,88	0,00	-4 505,89	23 248,99	20 165,11	Biens de reprise
Marseille - Félix Baret	IMMO004809	VISIOLED REGLETTE + TUBE LED	CORPORELLE	1021	218140	13016	21/10/2015	29 659,00	0,00	0,00	0,00	29 659,00	-720,88	-3 707,40	0,00	-4 428,28	28 938,12	25 230,72	Biens de retour
Marseille - Félix Baret	IMMO004839	DRAGER CENTRALE CO/NO	CORPORELLE	1021	215320	13016	18/03/2015	7 356,16	0,00	0,00	0,00	7 356,16	-862,03	-1 096,56	0,00	-1 958,59	6 494,13	5 397,57	Biens de retour
Marseille - Félix Baret	IMMO004840	ASSURANCE RC 07/2014-06/2015	CORPORELLE	1021	225100	13016	01/07/2015	175,79	0,00	0,00	0,00	175,79	-13,69	-27,36	0,00	-41,05	162,10	134,74	Biens de retour
Marseille - Félix Baret	IMMO004981	JCT TRAVAUX PLOMBERIE	CORPORELLE	1021	218170	13016	19/01/2016	0,00	4 895,00	0,00	0,00	4 895,00	0,00	-791,93	0,00	-791,93	0,00	4 103,07	Biens de retour
Marseille - Félix Baret	IMMO005230	VM COUNSEIE FIBRE OPTIQUE	CORPORELLE	1021	218140	13016	27/09/2016	0,00	1 984,00	0,00	0,00	1 984,00	0,00	-172,68	0,00	-172,68	0,00	1 811,32	Biens de retour
Marseille - Félix Baret	IMMO005236	VM COUNSEIE CLAPET ANTI RETOUR	CORPORELLE	1021	215390	13016	29/09/2016	0,00	3 240,00	0,00	0,00	3 240,00	0,00	-165,60	0,00	-165,60	0,00	3 074,40	Biens de retour
Marseille - Félix Baret	IMMO005237	VM COUNSEIE CLAPET ANTI RETOUR	CORPORELLE	1021	218300	13016	29/09/2016	0,00	3 240,00	0,00	0,00	3 240,00	0,00	-165,60	0,00	-165,60	0,00	3 074,40	Biens de retour
Marseille - Félix Baret	IMMO005281	SRV POSE FAISCEAU DE CELLULE	CORPORELLE	1021	218140	13016	26/10/2016	0,00	1 620,00	0,00	0,00	1 620,00	0,00	-57,33	0,00	-57,33	0,00	1 562,67	Biens de retour
Marseille - Félix Baret	SPM0000000002	Eclairage anti-vandale ascense	CONCESS	1021	218170	13016	01/02/1999	863,01	0,00	0,00	0,00	863,01	-863,01	0,00	0,00	-863,01	0,00	0,00	Biens de retour
Marseille - Félix Baret	SPM0000000006	Ventilat. local machinerie Bar	CONCESS	1021	213500	13016	08/03/1999	1 853,78	0,00	0,00	0,00	1 853,78	-1 853,78	0,00	0,00	-1 853,78	0,00	0,00	Biens de retour
Marseille - Félix Baret	SPM0000000008	Signalétique Baret	CONCESS	1021	218170	13016	31/03/1999	2 041,83	0,00	0,00	0,00	2 041,83	-2 041,83	0,00	0,00	-2 041,83	0,00	0,00	Biens de retour
Marseille - Félix Baret	SPM0000000009	Signalétique Baret	CONCESS	1021	218170	13016	31/03/1999	4 764,26	0,00	0,00	0,00	4 764,26	-4 764,26	0,00	0,00	-4 764,26	0,00	0,00	Biens de retour
Marseille - Félix Baret	SPM0000000010	Signalétique Baret	CONCESS	1021	218170	13016	31/03/1999	1 963,54	0,00	0,00	0,00	1 963,54	-1 963,54	0,00	0,00	-1 963,54	0,00	0,00	Biens de retour
Marseille - Félix Baret	SPM0000000011	Signalétique Baret	CONCESS	1021	218170	13016	31/03/1999	841,52	0,00	0,00	0,00	841,52	-841,52	0,00	0,00	-841,52	0,00	0,00	Biens de retour
Marseille - Félix Baret	SPM0000000013	Tvx sur asc. Baret	CONCESS	1021	218170	13016	01/01/1999	24 352,74	0,00	0,00	0,00	24 352,74	-24 352,74	0,00	0,00	-24 352,74	0,00	0,00	Biens de retour
Marseille - Félix Baret	SPM0000000026	Peinture anti-tag Baret	CONCESS	1021	213500	13016	01/01/1999	7 909,06	0,00	0,00	0,00	7 909,06	-7 909,06	0,00	0,00	-7 909,06	0,00	0,00	Biens de retour
Marseille - Félix Baret	SPM0000000033	Tvx/seuils port. palièr. asc B	CONCESS	1021	218170	13016	01/01/1999	4 613,11	0,00	0,00	0,00	4 613,11	-4 613,11	0,00	0,00	-4 613,11	0,00	0,00	Biens de retour
Marseille - Félix Baret	SPM0000000048	Totem lumineux	CONCESS	1021	218170	13016	25/06/2001	5 767,45	0,00	0,00	0,00	5 767,45	-5 767,45	0,00	0,00	-5 767,45	0,00	0,00	Biens de retour
Marseille - Félix Baret	SPMAII07001	Mise aux normes sécurité Baret	INCORPOREL	1012B	208200	13016	23/02/2007	12 800,00	0,00	0,00	0,00	12 800,00	-11 335,13	-1 279,98	0,00	-12 615,11	1 464,87	184,89	Biens de retour
Marseille - Félix Baret	SPMAII07002	Mise aux normes sécurité Baret	INCORPOREL	1012B	208200	13016	29/01/2007	495,01	0,00	0,00	0,00	495,01	-441,66	-49,50	0,00	-491,16	53,35	3,85	Biens de retour
Marseille - Félix Baret	SPMAII07003	Mise aux normes sécurité Baret	INCORPOREL	1012B	208200	13016	05/01/2007	536,91	0,00	0,00	0,00	536,91	-482,61	-53,70	0,00	-536,31	54,30	0,60	Biens de retour
Marseille - Félix Baret	SPMCON08001	RES Câblage MAJ lecteur CB BAR	CORPOREL	1022B	215440	13016	01/01/2008	2 337,80	0,00	0,00	0,00	2 337,80	-1 870,16	-233,82	0,00	-2 103,98	467,64	233,82	Biens de retour
Marseille - Félix Baret	SPMCON09012	Mise en conf Tableau incendie	CONCESS	1021	225000	13016	23/06/2009	11 254,45	0,00	0,00	0,00	11 254,45	-11 254,45	0,00	0,00	-11 254,45	0,00	0,00	Biens de retour
Marseille - Félix Baret	SPMCON09018	Bertoli Baret	CONCESS	1021	225000	13016	02/07/2009	7 350,00	0,00	0,00	0,00	7 350,00	-5 969,28	-918,78	0,00	-6 888,06	1 380,72	461,94	Biens de retour
Marseille - Félix Baret	SPMCON09019	Somelec Baret	CONCESS	1021	225000	13016	02/07/2009	540,80	0,00	0,00	0,00	540,80	-439,18	-67,62	0,00	-506,80	101,62	34,00	Biens de retour
Marseille - Félix Baret	SPMCON09020	ACS Acompte Baret	CONCESS	1021	225000	13016	01/09/2009	9 316,00	0,00	0,00	0,00	9 316,00	-7 375,10	-1 164,54	0,00	-8 539,64	1 940,90	776,36	Biens de retour
Marseille - Félix Baret	SPMCON09021	Fraisse Arnel acompte baret	CONCESS	1021	225000	13016	01/09/2009	6 000,00	0,00	0,00	0,00	6 000,00	-4 750,00	-750,00	0,00	-5 500,00	1 250,00	500,00	Biens de retour
Marseille - Félix Baret	SPMIAA04003	Vérif.2 colonnes sèches Baret	CORPOREL	1023	215490	13016	28/05/2004	697,82	0,00	0,00	0,00	697,82	-697,82	0,00	0,00	-697,82	0,00	0,00	Biens de retour
Marseille - Félix Baret	SPMIAA04016	Vérif.initiale instal.électriq	CONCESS	1021	218170	13016	17/06/2004	1 206,00	0,00	0,00	0,00	1 206,00	-1 206,00	0,00	0,00	-1 206,00	0,00	0,00	Biens de retour

Reçu au Contrôle de légalité le 26 janvier 2018

Marseille - Félix Baret	SPMIAA05018	Sciage ouverture voile béton	CONCESS	1021	218170	13016	31/10/2005	1 349,00	0,00	0,00	0,00	1 349,00	-1 349,00	0,00	0,00	-1 349,00	0,00	0,00	Biens de retour
Marseille - Félix Baret	SPMIAA06002	Sécurisat.porte accès local Ba	CONCESS	1021	218170	13016	31/01/2006	1 232,88	0,00	0,00	0,00	1 232,88	-1 222,95	-9,93	0,00	-1 232,88	9,93	0,00	Biens de retour
Marseille - Félix Baret	SPMIAA06009	Interphone de guichet Baret	CORPOREL	1022B	215440	13016	31/01/2006	1 168,39	0,00	0,00	0,00	1 168,39	-1 158,97	-9,42	0,00	-1 168,39	9,42	0,00	Biens de retour
Marseille - Félix Baret	SPMIAA06016	Vidéo surveillance du local Ba	CORPOREL	1022B	215440	13016	31/01/2006	6 313,02	0,00	0,00	0,00	6 313,02	-6 262,14	-50,88	0,00	-6 313,02	50,88	0,00	Biens de retour
Marseille - Félix Baret	SPMIAA06031	Sécurisation local accueil Bar	CONCESS	1021	218170	13016	08/02/2006	3 034,00	0,00	0,00	0,00	3 034,00	-3 002,82	-31,18	0,00	-3 034,00	31,18	0,00	Biens de retour
Marseille - Félix Baret	SPMIAA06033	Rénovation bureau Baret	CONCESS	1021	218170	13016	23/02/2006	9 300,00	0,00	0,00	0,00	9 300,00	-9 165,67	-134,33	0,00	-9 300,00	134,33	0,00	Biens de retour
Marseille - Félix Baret	SPMIAA06034	Récepteur d'eau Baret en inox	CONCESS	1021	218170	13016	01/01/2006	900,00	0,00	0,00	0,00	900,00	-900,00	0,00	0,00	-900,00	0,00	0,00	Biens de retour
Marseille - Félix Baret	SPMIAA06036	Modif.bloc porte existant Phoc	CONCESS	1021	218170	13016	30/06/2006	1 200,00	0,00	0,00	0,00	1 200,00	-1 200,00	0,00	0,00	-1 200,00	0,00	0,00	Biens de retour
Marseille - Félix Baret	SPMIAA07006	Remplacement moteur ascenseur	CONCESS	1021	218170	13016	01/02/2007	1 700,00	0,00	0,00	0,00	1 700,00	-1 515,86	-169,98	0,00	-1 685,84	184,14	14,16	Biens de retour
Marseille - Félix Baret	SPMIAA07009	Pose de gabarit de passage Bar	CONCESS	1021	218170	13016	18/06/2007	1 180,00	0,00	0,00	0,00	1 180,00	-1 007,23	-118,02	0,00	-1 125,25	172,77	54,75	Biens de retour
Marseille - Félix Baret	SPMIAC92010	Portes automatiques Baret	CONCESS	1021	213500	13016	31/07/1992	13 903,35	0,00	0,00	0,00	13 903,35	-13 903,35	0,00	0,00	-13 903,35	0,00	0,00	Biens de retour
Marseille - Félix Baret	SPMIAC92011	Téléphone de sécurité Baret	CORPOREL	1023	215490	13016	31/07/1992	288,70	0,00	0,00	0,00	288,70	-288,70	0,00	0,00	-288,70	0,00	0,00	Biens de retour
Marseille - Félix Baret	SPMIAC92017	Modif refoulement station pomp	CONCESS	1021	213500	13016	31/08/1992	9 477,76	0,00	0,00	0,00	9 477,76	-9 477,76	0,00	0,00	-9 477,76	0,00	0,00	Biens de retour
Marseille - Félix Baret	SPMIAC92018	Divers travaux Baret	CONCESS	1021	213500	13016	31/08/1992	1 909,27	0,00	0,00	0,00	1 909,27	-1 909,27	0,00	0,00	-1 909,27	0,00	0,00	Biens de retour
Marseille - Félix Baret	SPMIAC92019	Panneaux de signalisation Bare	CONCESS	1021	213500	13016	31/08/1992	848,84	0,00	0,00	0,00	848,84	-848,84	0,00	0,00	-848,84	0,00	0,00	Biens de retour
Marseille - Félix Baret	SPMIAC92022	Divers travaux Baret	CONCESS	1021	213500	13016	31/10/1992	57 160,76	0,00	0,00	0,00	57 160,76	-57 160,76	0,00	0,00	-57 160,76	0,00	0,00	Biens de retour
Marseille - Félix Baret	SPMIAC92023	Travaux de peinture Baret	CONCESS	1021	213500	13016	30/11/1992	274 408,23	0,00	0,00	0,00	274 408,23	-274 408,23	0,00	0,00	-274 408,23	0,00	0,00	Biens de retour
Marseille - Félix Baret	SPMIAC93001	Agenct amgt AEP	CONCESS	1021	213500	13016	27/01/1993	259,16	0,00	0,00	0,00	259,16	-259,16	0,00	0,00	-259,16	0,00	0,00	Biens de retour
Marseille - Félix Baret	SPMIAC93002	Renvoi à alarme détection ince	CONCESS	1021	213500	13016	26/08/1993	657,21	0,00	0,00	0,00	657,21	-657,21	0,00	0,00	-657,21	0,00	0,00	Biens de retour
Marseille - Félix Baret	SPMIAC93003	Renvoi à alarme détection ince	CONCESS	1021	213500	13016	17/09/1993	213,95	0,00	0,00	0,00	213,95	-213,95	0,00	0,00	-213,95	0,00	0,00	Biens de retour
Marseille - Félix Baret	SPMIAC93023	Pose d'obstacles anti-stat.Bar	CONCESS	1021	213500	13016	30/10/1993	5 892,52	0,00	0,00	0,00	5 892,52	-5 892,52	0,00	0,00	-5 892,52	0,00	0,00	Biens de retour
Marseille - Félix Baret	SPMIAC94001	Mise en conformité Baret	CONCESS	1021	213500	13016	01/07/1994	13 659,74	0,00	0,00	0,00	13 659,74	-13 659,74	0,00	0,00	-13 659,74	0,00	0,00	Biens de retour
Marseille - Félix Baret	SPMIAC94008	Mise en place commandes de séc	CONCESS	1021	213500	13016	01/01/1994	3 262,41	0,00	0,00	0,00	3 262,41	-3 262,41	0,00	0,00	-3 262,41	0,00	0,00	Biens de retour
Marseille - Félix Baret	SPMIAC94014	Remise en état asc duplex Bare	CONCESS	1021	213500	13016	13/06/1994	50 364,58	0,00	0,00	0,00	50 364,58	-50 364,58	0,00	0,00	-50 364,58	0,00	0,00	Biens de retour
Marseille - Félix Baret	SPMIAC94022	14 Téléphones de sécurité Bare	CORPOREL	1023	215490	13016	31/01/1994	3 292,90	0,00	0,00	0,00	3 292,90	-3 292,90	0,00	0,00	-3 292,90	0,00	0,00	Biens de retour
Marseille - Félix Baret	SPMIAC95003	Mise en conformité éclairage	CONCESS	1021	213500	13016	30/11/1995	58 475,02	0,00	0,00	0,00	58 475,02	-58 475,02	0,00	0,00	-58 475,02	0,00	0,00	Biens de retour
Marseille - Félix Baret	SPMIAC95004	Mise en conformité	CONCESS	1021	213500	13016	31/12/1995	49 325,79	0,00	0,00	0,00	49 325,79	-49 325,79	0,00	0,00	-49 325,79	0,00	0,00	Biens de retour
Marseille - Félix Baret	SPMIAC95010	Vidéo surveillance Baret	CORPOREL	1022B	215440	13016	27/12/1995	32 762,21	0,00	0,00	0,00	32 762,21	-32 762,21	0,00	0,00	-32 762,21	0,00	0,00	Biens de retour
Marseille - Félix Baret	SPMIAC95011	Diagnostique technique	CONCESS	1021	213500	13016	01/01/1995	25 611,43	0,00	0,00	0,00	25 611,43	-25 611,43	0,00	0,00	-25 611,43	0,00	0,00	Biens de retour
Marseille - Félix Baret	SPMIAC95013	Eclairage secours Baret	CONCESS	1021	213500	13016	30/11/1995	4 022,60	0,00	0,00	0,00	4 022,60	-4 022,60	0,00	0,00	-4 022,60	0,00	0,00	Biens de retour
Marseille - Félix Baret	SPMIAC95017	STER	CONCESS	1021	213500	13016	18/05/1995	1 904,85	0,00	0,00	0,00	1 904,85	-1 904,85	0,00	0,00	-1 904,85	0,00	0,00	Biens de retour
Marseille - Félix Baret	SPMIAC95018	Joint dilatation	CONCESS	1021	213500	13016	28/06/1995	14 787,55	0,00	0,00	0,00	14 787,55	-14 787,55	0,00	0,00	-14 787,55	0,00	0,00	Biens de retour
Marseille - Félix Baret	SPMIAC95019	Conduite refoulement	CONCESS	1021	213500	13016	28/06/1995	2 883,57	0,00	0,00	0,00	2 883,57	-2 883,57	0,00	0,00	-2 883,57	0,00	0,00	Biens de retour
Marseille - Félix Baret	SPMIAC95020	Aménagement cuisine	CONCESS	1021	213500	13016	12/05/1995	7 393,78	0,00	0,00	0,00	7 393,78	-7 393,78	0,00	0,00	-7 393,78	0,00	0,00	Biens de retour
Marseille - Félix Baret	SPMIAC95021	Aménagement cuisine	CONCESS	1021	213500	13016	12/05/1995	11 578,50	0,00	0,00	0,00	11 578,50	-11 578,50	0,00	0,00	-11 578,50	0,00	0,00	Biens de retour
Marseille - Félix Baret	SPMIAC95022	Fissurometrie	CONCESS	1021	213500	13016	03/04/1995	571,68	0,00	0,00	0,00	571,68	-571,68	0,00	0,00	-571,68	0,00	0,00	Biens de retour
Marseille - Félix Baret	SPMIAC95023	Aménagement coin repas	CONCESS	1021	213500	13016	03/04/1995	6 073,84	0,00	0,00	0,00	6 073,84	-6 073,84	0,00	0,00	-6 073,84	0,00	0,00	Biens de retour
Marseille - Félix Baret	SPMIAC95024	Fissurometrie	CONCESS	1021	213500	13016	03/04/1995	571,68	0,00	0,00	0,00	571,68	-571,68	0,00	0,00	-571,68	0,00	0,00	Biens de retour
Marseille - Félix Baret	SPMIAC95025	Habillage GRP électrogène	CONCESS	1021	213500	13016	21/03/1995	323,95	0,00	0,00	0,00	323,95	-323,95	0,00	0,00	-323,95	0,00	0,00	Biens de retour
Marseille - Félix Baret	SPMIAC95026	Pose porte coupe-feu	CONCESS	1021	213500	13016	07/07/1995	1 372,04	0,00	0,00	0,00	1 372,04	-1 372,04	0,00	0,00	-1 372,04	0,00	0,00	Biens de retour
Marseille - Félix Baret	SPMIAC95029	Cloison coupe-feu	CONCESS	1021	213500	13016	21/09/1995	1 062,57	0,00	0,00	0,00	1 062,57	-1 062,57	0,00	0,00	-1 062,57	0,00	0,00	Biens de retour
Marseille - Félix Baret	SPMIAC95030	Plomberie maçonnerie	CONCESS	1021	213500	13016	11/09/1995	13 087,75	0,00	0,00	0,00	13 087,75	-13 087,75	0,00	0,00	-13 087,75	0,00	0,00	Biens de retour
Marseille - Félix Baret	SPMIAC95031	Travaux Baret	CONCESS	1021	213500	13016	06/10/1995	5 248,06	0,00	0,00	0,00	5 248,06	-5 248,06	0,00	0,00	-5 248,06	0,00	0,00	Biens de retour
Marseille - Félix Baret	SPMIAC95034	WC turcs Baret	CONCESS	1021	213500	13016	11/09/1995	1 192,15	0,00	0,00	0,00	1 192,15	-1 192,15	0,00	0,00	-1 192,15	0,00	0,00	Biens de retour
Marseille - Félix Baret	SPMIAC95036	Pose tuyaux	CONCESS	1021	213500	13016	06/10/1995	3 045,17	0,00	0,00	0,00	3 045,17	-3 045,17	0,00	0,00	-3 045,17	0,00	0,00	Biens de retour
Marseille - Félix Baret	SPMIAC95037	Complément coin repas	CONCESS	1021	213500	13016	28/06/1995	16 894,43	0,00	0,00	0,00	16 894,43	-16 894,43	0,00	0,00	-16 894,43	0,00	0,00	Biens de retour
Marseille - Félix Baret	SPMIAC96001	Refection éclairage	CONCESS	1021	213500	13016	26/06/1996	128,50	0,00	0,00	0,00	128,50	-128,50	0,00	0,00	-128,50	0,00	0,00	Biens de retour
Marseille - Félix Baret	SPMIAC96002	Détection incendie	CONCESS	1021	213500	13016	30/04/1996	70 812,57	0,00	0,00	0,00	70 812,57	-69 642,70	-1 169,87	0,00	-70 812,57	1 169,87	0,00	Biens de retour
Marseille - Félix Baret	SPMIAC96003	Solde diagnostique technique	CONCESS	1021	213500	13016	01/01/1996	6 402,86	0,00	0,00	0,00	6 402,86	-6 402,86	0,00	0,00	-6 402,86	0,00	0,00	Biens de retour
Marseille - Félix Baret	SPMIAC96004	Pompage fosses	CORPOREL	1023	215490	13016	24/01/1996	1 301,91	0,00	0,00	0,00	1 301,91	-1 301,91	0,00	0,00	-1 301,91	0,00	0,00	Biens de retour

Reçu au Contrôle de légalité le 26 janvier 2018

Marseille - Félix Baret	SPMIAC96005	Pompage fosses	CORPOREL	1023	215490	13016	16/01/1996	1 301,91	0,00	0,00	0,00	1 301,91	-1 301,91	0,00	0,00	-1 301,91	0,00	0,00	Biens de retour
Marseille - Félix Baret	SPMIAC96006	Pompage fosses	CORPOREL	1023	215490	13016	16/01/1996	152,45	0,00	0,00	0,00	152,45	-152,45	0,00	0,00	-152,45	0,00	0,00	Biens de retour
Marseille - Félix Baret	SPMIAC96007	Curage drain	CORPOREL	1023	215490	13016	18/01/1996	304,90	0,00	0,00	0,00	304,90	-304,90	0,00	0,00	-304,90	0,00	0,00	Biens de retour
Marseille - Félix Baret	SPMIAC96008	Pompage fosses	CORPOREL	1023	215490	13016	15/01/1996	1 003,11	0,00	0,00	0,00	1 003,11	-1 003,11	0,00	0,00	-1 003,11	0,00	0,00	Biens de retour
Marseille - Félix Baret	SPMIAC96010	Peinture Baret	CONCESS	1021	213500	13016	31/01/1996	245,45	0,00	0,00	0,00	245,45	-245,45	0,00	0,00	-245,45	0,00	0,00	Biens de retour
Marseille - Félix Baret	SPMIAC96016	Peinture	CONCESS	1021	213500	13016	31/03/1996	733,49	0,00	0,00	0,00	733,49	-733,49	0,00	0,00	-733,49	0,00	0,00	Biens de retour
Marseille - Félix Baret	SPMIAC96018	Contrôle désenfumage	CONCESS	1021	213500	13016	01/01/1996	487,84	0,00	0,00	0,00	487,84	-487,84	0,00	0,00	-487,84	0,00	0,00	Biens de retour
Marseille - Félix Baret	SPMIAC96019	Petit équipement	CORPOREL	1023	215490	13016	31/10/1996	212,09	0,00	0,00	0,00	212,09	-212,09	0,00	0,00	-212,09	0,00	0,00	Biens de retour
Marseille - Félix Baret	SPMIAC96020	Remplacement portes	CONCESS	1021	213500	13016	01/01/1996	53 929,14	0,00	0,00	0,00	53 929,14	-53 929,14	0,00	0,00	-53 929,14	0,00	0,00	Biens de retour
Marseille - Félix Baret	SPMIAC96021	Extracteur machinerie	CONCESS	1021	213500	13016	22/10/1996	724,13	0,00	0,00	0,00	724,13	-724,13	0,00	0,00	-724,13	0,00	0,00	Biens de retour
Marseille - Félix Baret	SPMIAC96022	Suppression ria	CONCESS	1021	213500	13016	02/10/1996	84,22	0,00	0,00	0,00	84,22	-84,22	0,00	0,00	-84,22	0,00	0,00	Biens de retour
Marseille - Félix Baret	SPMIAC96023	Assainissement	CORPOREL	1023	215490	13016	08/11/1996	846,15	0,00	0,00	0,00	846,15	-810,08	-36,07	0,00	-846,15	36,07	0,00	Biens de retour
Marseille - Félix Baret	SPMIAC96024	Plomberie	CONCESS	1021	213500	13016	12/06/1996	886,42	0,00	0,00	0,00	886,42	-886,42	0,00	0,00	-886,42	0,00	0,00	Biens de retour
Marseille - Félix Baret	SPMIAC96025	Vérification climatisation	CONCESS	1021	213500	13016	18/04/1996	486,57	0,00	0,00	0,00	486,57	-486,57	0,00	0,00	-486,57	0,00	0,00	Biens de retour
Marseille - Félix Baret	SPMIAC96031	Climatisation	CONCESS	1021	213500	13016	19/02/1996	9 169,81	0,00	0,00	0,00	9 169,81	-9 108,67	-61,14	0,00	-9 169,81	61,14	0,00	Biens de retour
Marseille - Félix Baret	SPMIAC96032	Climatisation	CONCESS	1021	213500	13016	19/02/1996	16 243,44	0,00	0,00	0,00	16 243,44	-16 135,14	-108,30	0,00	-16 243,44	108,30	0,00	Biens de retour
Marseille - Félix Baret	SPMIAC96033	Mise en conformité synoptique	CONCESS	1021	213500	13016	30/04/1996	60 909,48	0,00	0,00	0,00	60 909,48	-59 903,20	-1 006,28	0,00	-60 909,48	1 006,28	0,00	Biens de retour
Marseille - Félix Baret	SPMIAC97001	Changement disjoncteur	CONCESS	1021	213500	13016	31/10/1997	1 064,09	0,00	0,00	0,00	1 064,09	-1 064,09	0,00	0,00	-1 064,09	0,00	0,00	Biens de retour
Marseille - Félix Baret	SPMIAC97002	Changement disjoncteur souffl	CONCESS	1021	213500	13016	31/10/1997	1 189,25	0,00	0,00	0,00	1 189,25	-1 189,25	0,00	0,00	-1 189,25	0,00	0,00	Biens de retour
Marseille - Félix Baret	SPMIAC97003	Eclairage microtel GTC	CONCESS	1021	213500	13016	30/05/1997	4 356,08	0,00	0,00	0,00	4 356,08	-4 356,08	0,00	0,00	-4 356,08	0,00	0,00	Biens de retour
Marseille - Félix Baret	SPMIAC97004	Nouveau local ascenseur	CONCESS	1021	213500	13016	28/03/1997	1 789,45	0,00	0,00	0,00	1 789,45	-1 789,45	0,00	0,00	-1 789,45	0,00	0,00	Biens de retour
Marseille - Félix Baret	SPMIAC97005	Remplacement disjoncteurs	CONCESS	1021	213500	13016	28/03/1997	759,20	0,00	0,00	0,00	759,20	-759,20	0,00	0,00	-759,20	0,00	0,00	Biens de retour
Marseille - Félix Baret	SPMIAC97006	Suppression automate	CONCESS	1021	213500	13016	30/05/1997	22 744,63	0,00	0,00	0,00	22 744,63	-22 744,63	0,00	0,00	-22 744,63	0,00	0,00	Biens de retour
Marseille - Félix Baret	SPMIAC97007	Remise en état escalier métal	CONCESS	1021	213500	13016	21/02/1997	26 410,57	0,00	0,00	0,00	26 410,57	-26 410,57	0,00	0,00	-26 410,57	0,00	0,00	Biens de retour
Marseille - Félix Baret	SPMIAC97009	Installation hublot sécurité	CONCESS	1021	213500	13016	09/05/1997	978,57	0,00	0,00	0,00	978,57	-978,57	0,00	0,00	-978,57	0,00	0,00	Biens de retour
Marseille - Félix Baret	SPMIAC97010	Divers travaux	CONCESS	1021	213500	13016	18/09/1997	8 942,66	0,00	0,00	0,00	8 942,66	-8 942,66	0,00	0,00	-8 942,66	0,00	0,00	Biens de retour
Marseille - Félix Baret	SPMIAC97011	Gaines coupe-feu	CONCESS	1021	213500	13016	10/12/1997	3 049,74	0,00	0,00	0,00	3 049,74	-3 049,74	0,00	0,00	-3 049,74	0,00	0,00	Biens de retour
Marseille - Félix Baret	SPMIAC97012	Gaines coupe-feu	CONCESS	1021	213500	13016	10/12/1997	4 079,54	0,00	0,00	0,00	4 079,54	-4 079,54	0,00	0,00	-4 079,54	0,00	0,00	Biens de retour
Marseille - Félix Baret	SPMIAC97013	Comblement caniveau	CONCESS	1021	213500	13016	16/06/1997	1 638,83	0,00	0,00	0,00	1 638,83	-1 638,83	0,00	0,00	-1 638,83	0,00	0,00	Biens de retour
Marseille - Félix Baret	SPMIAC97014	Réalisation cunette	CONCESS	1021	213500	13016	07/03/1997	485,55	0,00	0,00	0,00	485,55	-485,55	0,00	0,00	-485,55	0,00	0,00	Biens de retour
Marseille - Félix Baret	SPMIAC97015	Divers panneaux d'affichage	CONCESS	1021	213500	13016	07/02/1997	530,52	0,00	0,00	0,00	530,52	-530,52	0,00	0,00	-530,52	0,00	0,00	Biens de retour
Marseille - Félix Baret	SPMIAC97016	Fermeture tunnel niveau -5	CONCESS	1021	213500	13016	30/06/1997	3 689,27	0,00	0,00	0,00	3 689,27	-3 689,27	0,00	0,00	-3 689,27	0,00	0,00	Biens de retour
Marseille - Félix Baret	SPMIAC97017	Désenfumage escalier nord	CONCESS	1021	213500	13016	24/03/1997	8 706,36	0,00	0,00	0,00	8 706,36	-8 706,36	0,00	0,00	-8 706,36	0,00	0,00	Biens de retour
Marseille - Félix Baret	SPMIAC97018	Remplacement ascenseur nouv lo	CONCESS	1021	213500	13016	18/06/1997	28 413,60	0,00	0,00	0,00	28 413,60	-28 413,60	0,00	0,00	-28 413,60	0,00	0,00	Biens de retour
Marseille - Félix Baret	SPMIAC98001	Travaux d'éclairage Baret	CONCESS	1021	213500	13016	31/03/1998	39 568,75	0,00	0,00	0,00	39 568,75	-39 568,75	0,00	0,00	-39 568,75	0,00	0,00	Biens de retour
Marseille - Félix Baret	SPMIAC98002	Peinture escalier/ascenseur	CONCESS	1021	213500	13016	19/06/1998	3 582,55	0,00	0,00	0,00	3 582,55	-3 582,55	0,00	0,00	-3 582,55	0,00	0,00	Biens de retour
Marseille - Félix Baret	SPMIAC98003	Peinture escalier/ascenseur	CONCESS	1021	213500	13016	19/06/1998	12 268,33	0,00	0,00	0,00	12 268,33	-12 268,33	0,00	0,00	-12 268,33	0,00	0,00	Biens de retour
Marseille - Félix Baret	SPMIAC98004	Peinture escalier caisse	CONCESS	1021	213500	13016	19/06/1998	5 869,29	0,00	0,00	0,00	5 869,29	-5 869,29	0,00	0,00	-5 869,29	0,00	0,00	Biens de retour
Marseille - Félix Baret	SPMIAC98005	Peinture local chef	CONCESS	1021	213500	13016	19/06/1998	533,57	0,00	0,00	0,00	533,57	-533,57	0,00	0,00	-533,57	0,00	0,00	Biens de retour
Marseille - Félix Baret	SPMIAC98007	Borne chevillée/beton	CONCESS	1021	213500	13016	30/04/1998	1 056,17	0,00	0,00	0,00	1 056,17	-1 056,17	0,00	0,00	-1 056,17	0,00	0,00	Biens de retour
Marseille - Félix Baret	SPMIAC98008	Réhaussement grille locaux	CONCESS	1021	213500	13016	10/12/1998	1 981,84	0,00	0,00	0,00	1 981,84	-1 981,84	0,00	0,00	-1 981,84	0,00	0,00	Biens de retour
Marseille - Félix Baret	SPMIAC98009	Réhaussement regard ventilatio	CONCESS	1021	213500	13016	18/12/1998	1 676,94	0,00	0,00	0,00	1 676,94	-1 676,94	0,00	0,00	-1 676,94	0,00	0,00	Biens de retour
Marseille - Félix Baret	SPMIAC98010	Ilots/trottoirs sécurité	CONCESS	1021	213500	13016	18/12/1998	13 720,41	0,00	0,00	0,00	13 720,41	-13 720,41	0,00	0,00	-13 720,41	0,00	0,00	Biens de retour
Marseille - Félix Baret	SPMIAC98011	Travaux/sol revêtement résine	CONCESS	1021	213500	13016	25/07/1998	3 811,23	0,00	0,00	0,00	3 811,23	-3 811,23	0,00	0,00	-3 811,23	0,00	0,00	Biens de retour
Marseille - Félix Baret	SPMIMO-SPM-000004	ARCOGEX RELEVE GEOMETRE BARET	CORPOREL	1021	215390	13016	01/04/2010	1 800,00	0,00	0,00	0,00	1 800,00	-1 035,00	-180,00	0,00	-1 215,00	765,00	585,00	Biens de retour
Marseille - Félix Baret	SPMIMO-SPM-000009	AZUR REFECTION WC MARS BARET	CORPORELLE	1021	218150	13016	01/01/2011	7 850,00	0,00	0,00	0,00	7 850,00	-3 593,46	-718,74	0,00	-4 312,20	4 256,54	3 537,80	Biens de retour
Marseille - Félix Baret	SPMIMO-SPM-000036	SKIDATA LOT PEAGE MARS BARET	CORPORELLE	1022B	215440	13016	01/10/2011	194 812,00	0,00	0,00	0,00	194 812,00	-82 794,99	-19 481,22	0,00	-102 276,21	112 017,01	92 535,79	Biens de retour
Marseille - Félix Baret	SPMIMO-SPM-000037	GILBERT ARCEAUX PLACE BARET	CORPORELLE	1021	215490	13016	31/10/2011	3 795,00	0,00	0,00	0,00	3 795,00	-3 164,61	-630,39	0,00	-3 795,00	630,39	0,00	Biens de retour
Marseille - Félix Baret	SPMIMO-SPM-000038	CREATION VESTIAIRE BARET	CORPORELLE	1021	225100	13016	01/01/2011	7 500,00	0,00	0,00	0,00	7 500,00	-3 433,24	-686,67	0,00	-4 119,91	4 066,76	3 380,09	Biens de retour
Marseille - Félix Baret	SPMIMO-SPM-000039	HFI SYSTEME RADIO PTI BARET	CORPORELLE	1022B	215340	13016	06/09/2011	16 924,00	0,00	0,00	0,00	16 924,00	-14 620,47	-2 303,53	0,00	-16 924,00	2 303,53	0,00	Biens de retour
Marseille - Félix Baret	SPMIMO-SPM-000040	TTS LOT SIGNALETIQUE BARET	CORPORELLE	1021	215360	13016	06/09/2011	82 945,37	0,00	0,00	0,00	82 945,37	-35 827,72	-8 294,52	0,00	-44 122,24	47 117,65	38 823,13	Biens de retour

Reçu au Contrôle de légalité le 26 janvier 2018

Marseille - Félix Baret	SPMIMO-SPM-000041	KONE REPLMT ASCENC MARS BARET	CORPORELLE	1021	215370	13016	06/09/2011	86 407,72	0,00	0,00	0,00	86 407,72	-36 442,52	-8 436,90	0,00	-44 879,42	49 965,20	41 528,30	Biens de retour
Marseille - Félix Baret	SPMIMO-SPM-000042	AMIP PEINTURE SOL MARS BARET	CORPORELLE	1021	218110	13016	06/09/2011	390 939,32	0,00	0,00	0,00	390 939,32	-211 080,07	-48 867,42	0,00	-259 947,49	179 859,25	130 991,83	Biens de retour
Marseille - Félix Baret	SPMIMO-SPM-000043	TRAVAUX RENOVATION MARS BARET	CORPORELLE	1021	225100	13016	06/09/2011	912 734,35	0,00	0,00	0,00	912 734,35	-384 947,53	-89 119,68	0,00	-474 067,21	527 786,82	438 667,14	Biens de retour
Marseille - Félix Baret	SPMIMO-SPM-000044	QPS REFACTURAT FRAIS INAUGURAT	CORPORELLE	1021	225100	13016	06/09/2011	8 963,92	0,00	0,00	0,00	8 963,92	-3 780,67	-875,22	0,00	-4 655,89	5 183,25	4 308,03	Biens de retour
Marseille - Félix Baret	SPMIMO-SPM-000047	RESOLUTION MISE PLACE RESEAUX	CORPORELLE	1022B	215440	13016	15/12/2011	15 646,00	0,00	0,00	0,00	15 646,00	-6 349,13	-1 569,84	0,00	-7 918,97	9 296,87	7 727,03	Biens de retour
Marseille - Félix Baret	SPMIMO-SPM-000048	QPARK NV ADDITIONAL SERVICES	CORPORELLE	1023	215490	13016	28/11/2011	1 350,00	0,00	0,00	0,00	1 350,00	-1 350,00	0,00	0,00	-1 350,00	0,00	0,00	Biens de retour
Marseille - Félix Baret	SPMIMO-SPM-000052	AG CONFORT CLIMATISAT BARET	CORPORELLE	1021	215350	13016	01/01/2012	2 215,00	0,00	0,00	0,00	2 215,00	-892,81	-223,25	0,00	-1 116,06	1 322,19	1 098,94	Biens de retour
Marseille - Félix Baret	SPMIMO-SPM-000054	AMIP TVX PEINTURE SOL BARET	CORPORELLE	1021	218110	13016	19/01/2012	5 972,00	0,00	0,00	0,00	5 972,00	-2 948,75	-746,52	0,00	-3 695,27	3 023,25	2 276,73	Biens de retour
Marseille - Félix Baret	SPMIMO-SPM-000055	AMIP TVX PEINTURE RAMPES BARET	CORPORELLE	1021	218120	13016	19/01/2012	4 826,00	0,00	0,00	0,00	4 826,00	-1 931,06	-488,86	0,00	-2 419,92	2 894,94	2 406,08	Biens de retour
Marseille - Félix Baret	SPMIMO-SPM-000056	NETCELER BOITIER WAGO ALARME	CORPORELLE	1022B	215440	13016	01/01/2012	1 440,00	0,00	0,00	0,00	1 440,00	-580,45	-145,14	0,00	-725,59	859,55	714,41	Biens de retour
Marseille - Félix Baret	SPMIMO-SPM-000065	EASYNET FRAIS INSTAL MARS BARE	CORPORELLE	1021	215390	13016	01/01/2012	780,11	0,00	0,00	0,00	780,11	-780,11	0,00	0,00	-780,11	0,00	0,00	Biens de retour
Marseille - Félix Baret	SPMIMO-SPM-000072	TTS LOT SIGNALETIQ MARS BARET	CORPORELLE	1021	215360	13016	27/03/2012	4 523,34	0,00	0,00	0,00	4 523,34	-1 757,49	-467,28	0,00	-2 224,77	2 765,85	2 298,57	Biens de retour
Marseille - Félix Baret	SPMIMO-SPM-000078	ACTI PLAN PLAN EVACUATION BARE	CORPORELLE	1021	215390	13016	15/06/2012	3 344,02	0,00	0,00	0,00	3 344,02	-2 370,52	-668,82	0,00	-3 039,34	973,50	304,68	Biens de retour
Marseille - Félix Baret	SPMIMO-SPM-000089	ERDF ACOMPTE RESEAU HTA BARET	CORPORELLE	1021	225100	13016	01/01/2012	1 111,50	0,00	0,00	0,00	1 111,50	-448,09	-112,02	0,00	-560,11	663,41	551,39	Biens de retour
Marseille - Félix Baret	SPMIMO-SPM-000090	JAUBERT EDICULE ASCENC BARET	CORPORELLE	1021	215370	13016	19/10/2012	1 200,00	0,00	0,00	0,00	1 200,00	-420,88	-131,52	0,00	-552,40	779,12	647,60	Biens de retour
Marseille - Félix Baret	SPMIMO-SPM-000091	JIPI HON MO MARS BARET	CORPORELLE	1021	225100	13016	31/10/2012	2 834,37	0,00	0,00	0,00	2 834,37	-988,11	-311,76	0,00	-1 299,87	1 846,26	1 534,50	Biens de retour
Marseille - Félix Baret	SPMIMO-SPM-000092	POSTERSCOPE ANIMAT STREET MARK	CORPORELLE	1021	225100	13016	03/05/2012	2 500,00	0,00	0,00	0,00	2 500,00	-955,10	-260,88	0,00	-1 215,98	1 544,90	1 284,02	Biens de retour
Marseille - Félix Baret	SPMIMO-SPM-000093	QPF HON CONV ETUDE ET MO 2011	CORPORELLE	1021	225100	13016	01/01/2012	82 764,00	0,00	0,00	0,00	82 764,00	-33 365,20	-8 341,26	0,00	-41 706,46	49 398,80	41 057,54	Biens de retour
Marseille - Félix Baret	SPMIMO-SPM-000094	RESOLUTION CABLAGE PMS BARET	CORPORELLE	1022B	215440	13016	31/01/2012	20 756,64	0,00	0,00	0,00	20 756,64	-8 266,32	-2 109,06	0,00	-10 375,38	12 490,32	10 381,26	Biens de retour
Marseille - Félix Baret	SPMIMO-SPM-000125	ASSURANCE RC S/TVX	CORPORELLE	1021	225100	13016	01/01/2012	1 303,84	0,00	0,00	0,00	1 303,84	-525,61	-131,40	0,00	-657,01	778,23	646,83	Biens de retour
Marseille - Félix Baret	SPMIMO-SPM-000127	HONO CONVENT MAIT OUVRAGE 2012	CORPORELLE	1021	225100	13016	20/12/2012	16 660,00	0,00	0,00	0,00	16 660,00	-5 639,39	-1 860,85	0,00	-7 500,24	11 020,61	9 159,76	Biens de retour
Marseille - Félix Baret	SPMIMO-SPM-000128	HONO CONVENT MAIT OUVRAGE 2012	CORPORELLE	1022B	215440	13016	20/12/2012	402,00	0,00	0,00	0,00	402,00	-136,01	-44,88	0,00	-180,89	265,99	221,11	Biens de retour
Marseille - Félix Baret	SPMIMO-SPM-000145	ASM CONTROLE D'ACCES BARET	CORPORELLE	1022B	215440	13016	12/08/2013	1 661,75	0,00	0,00	0,00	1 661,75	-477,30	-200,04	0,00	-677,34	1 184,45	984,41	Biens de retour
Marseille - Félix Baret	SPMITECH93001	Agenct amgt SCOMAP	CONCESS	1021	215390	13016	01/01/1993	213,43	0,00	0,00	0,00	213,43	-213,43	0,00	0,00	-213,43	0,00	0,00	Biens de retour
Marseille - Félix Baret	SPMITECH93002	Agenct amgt SCOMAP	CONCESS	1021	215390	13016	01/01/1993	4 116,12	0,00	0,00	0,00	4 116,12	-4 116,12	0,00	0,00	-4 116,12	0,00	0,00	Biens de retour
Marseille - Félix Baret	SPMITECH93003	Agenct amgt SCOMAP	CONCESS	1021	215390	13016	01/01/1993	213,43	0,00	0,00	0,00	213,43	-213,43	0,00	0,00	-213,43	0,00	0,00	Biens de retour
Marseille - Félix Baret	SPMITECH93004	Agenct amgt SCOMAP	CONCESS	1021	215390	13016	01/01/1993	213,43	0,00	0,00	0,00	213,43	-213,43	0,00	0,00	-213,43	0,00	0,00	Biens de retour
Marseille - Félix Baret	SPMITECH93005	Agenct amgt SCOMAP	CONCESS	1021	215390	13016	01/01/1993	213,43	0,00	0,00	0,00	213,43	-213,43	0,00	0,00	-213,43	0,00	0,00	Biens de retour
Marseille - Félix Baret	SPMITECH95003	Panneaux	CONCESS	1021	215390	13016	19/04/1995	1 006,16	0,00	0,00	0,00	1 006,16	-1 006,16	0,00	0,00	-1 006,16	0,00	0,00	Biens de retour
Marseille - Félix Baret	SPMITECH95004	Panneaux	CONCESS	1021	215390	13016	19/04/1995	178,81	0,00	0,00	0,00	178,81	-178,81	0,00	0,00	-178,81	0,00	0,00	Biens de retour
Marseille - Félix Baret	SPMITECH95005	Panneaux	CONCESS	1021	215390	13016	19/04/1995	178,81	0,00	0,00	0,00	178,81	-178,81	0,00	0,00	-178,81	0,00	0,00	Biens de retour
Marseille - Félix Baret	SPMITECH95006	Panneaux	CONCESS	1021	215390	13016	19/04/1995	178,81	0,00	0,00	0,00	178,81	-178,81	0,00	0,00	-178,81	0,00	0,00	Biens de retour
Marseille - Félix Baret	SPMITECH95007	Panneaux	CONCESS	1021	215390	13016	19/04/1995	178,81	0,00	0,00	0,00	178,81	-178,81	0,00	0,00	-178,81	0,00	0,00	Biens de retour
Marseille - Félix Baret	SPMITECH95008	Panneaux	CONCESS	1021	215390	13016	19/04/1995	178,81	0,00	0,00	0,00	178,81	-178,81	0,00	0,00	-178,81	0,00	0,00	Biens de retour
Marseille - Félix Baret	SPMITECH95009	Aménagement/ascenseur	CONCESS	1021	215390	13016	13/06/1995	2 030,93	0,00	0,00	0,00	2 030,93	-2 030,93	0,00	0,00	-2 030,93	0,00	0,00	Biens de retour
Marseille - Félix Baret	SPMITECH95010	Rideau lame galvanisé	CONCESS	1021	215390	13016	04/09/1995	389,51	0,00	0,00	0,00	389,51	-389,51	0,00	0,00	-389,51	0,00	0,00	Biens de retour
Marseille - Félix Baret	SPMITECH95011	Station relevage Baret	CONCESS	1021	215390	13016	30/09/1995	2 593,46	0,00	0,00	0,00	2 593,46	-2 593,46	0,00	0,00	-2 593,46	0,00	0,00	Biens de retour
Marseille - Félix Baret	SPMITECH95012	Four cuisine	CORPOREL	1023	215490	13016	20/06/1995	443,43	0,00	0,00	0,00	443,43	-443,43	0,00	0,00	-443,43	0,00	0,00	Biens de reprise
Marseille - Félix Baret	SPMITECH95013	Groupe électrogène	CORPOREL	1023	215490	13016	31/07/1995	2 286,74	0,00	0,00	0,00	2 286,74	-2 286,74	0,00	0,00	-2 286,74	0,00	0,00	Biens de retour
Marseille - Félix Baret	SPMITECH96001	Tête poussoir en bout	CORPOREL	1023	215490	13016	28/10/1996	132,14	0,00	0,00	0,00	132,14	-132,14	0,00	0,00	-132,14	0,00	0,00	Biens de retour
Marseille - Félix Baret	SPMITECH96002	Petit équipement	CORPOREL	1023	215490	13016	31/12/1996	90,43	0,00	0,00	0,00	90,43	-90,43	0,00	0,00	-90,43	0,00	0,00	Biens de reprise
Marseille - Félix Baret	SPMITECH96003	Groupe électrogène	CONCESS	1021	215390	13016	30/04/1996	17 728,60	0,00	0,00	0,00	17 728,60	-17 728,60	0,00	0,00	-17 728,60	0,00	0,00	Biens de retour
Marseille - Félix Baret	SPMITECH96004	Déplacement vidéo	CORPOREL	1022B	215440	13016	30/04/1996	565,59	0,00	0,00	0,00	565,59	-565,59	0,00	0,00	-565,59	0,00	0,00	Biens de retour
Marseille - Félix Baret	SPMITECH96005	Colonne refoulement pompe	CONCESS	1021	215390	13016	30/01/1996	2 000,13	0,00	0,00	0,00	2 000,13	-2 000,13	0,00	0,00	-2 000,13	0,00	0,00	Biens de retour
Marseille - Félix Baret	SPMITECH96008	Moteur électrique	CONCESS	1021	215390	13016	31/12/1996	166,88	0,00	0,00	0,00	166,88	-166,88	0,00	0,00	-166,88	0,00	0,00	Biens de retour
Marseille - Félix Baret	SPMITECH96009	Pompe flygt	CONCESS	1021	215390	13016	31/01/1996	2 892,57	0,00	0,00	0,00	2 892,57	-2 892,57	0,00	0,00	-2 892,57	0,00	0,00	Biens de retour
Marseille - Félix Baret	SPMITECH96010	Baches decantation	CONCESS	1021	215390	13016	01/01/1996	3 887,45	0,00	0,00	0,00	3 887,45	-3 887,45	0,00	0,00	-3 887,45	0,00	0,00	Biens de retour
Marseille - Félix Baret	SPMITECH96011	Vidéo tvx complémentaires	CORPOREL	1022B	215440	13016	04/01/1996	2 404,88	0,00	0,00	0,00	2 404,88	-2 404,88	0,00	0,00	-2 404,88	0,00	0,00	Biens de retour
Marseille - Félix Baret	SPMITECH96012	Changt structure enseigne	CONCESS	1021	215390	13016	08/10/1996	1 433,02	0,00	0,00	0,00	1 433,02	-1 433,02	0,00	0,00	-1 433,02	0,00	0,00	Biens de retour
Marseille - Félix Baret	SPMITECH97002	Panneau porte bascul auto	CONCESS	1021	215390	13016	17/01/1997	1 508,33	0,00	0,00	0,00	1 508,33	-1 508,33	0,00	0,00	-1 508,33	0,00	0,00	Biens de retour
Marseille - Félix Baret	SPMITECH97004	Remplact caisse TGBT	CONCESS	1021	215390	13016	09/12/1997	2 256,25	0,00	0,00	0,00	2 256,25	-2 256,25	0,00	0,00	-2 256,25	0,00	0,00	Biens de retour

Reçu au Contrôle de légalité le 26 janvier 2018

Marseille - Félix Baret	SPMITECH97006	Plan sécurité	CONCESS	1021	215390	13016	28/03/1997	1 257,70	0,00	0,00	0,00	1 257,70	-1 257,70	0,00	0,00	-1 257,70	0,00	0,00	Biens de retour
Marseille - Félix Baret	SPMITECH97007	Panneau sécurité	CONCESS	1021	215390	13016	28/03/1997	1 844,63	0,00	0,00	0,00	1 844,63	-1 844,63	0,00	0,00	-1 844,63	0,00	0,00	Biens de retour
Marseille - Félix Baret	SPMITECH97008	Plan sécurité	CONCESS	1021	215390	13016	28/03/1997	2 431,56	0,00	0,00	0,00	2 431,56	-2 431,56	0,00	0,00	-2 431,56	0,00	0,00	Biens de retour
Marseille - Félix Baret	SPMITECH97009	Panneau publicitaire	CONCESS	1021	215390	13016	28/03/1997	922,32	0,00	0,00	0,00	922,32	-922,32	0,00	0,00	-922,32	0,00	0,00	Biens de retour
Marseille - Félix Baret	SPMITECH97010	Panneau publicitaire	CONCESS	1021	215390	13016	28/03/1997	838,47	0,00	0,00	0,00	838,47	-838,47	0,00	0,00	-838,47	0,00	0,00	Biens de retour
Marseille - Félix Baret	SPMITECH97011	Panneau publicitaire	CONCESS	1021	215390	13016	28/03/1997	1 676,94	0,00	0,00	0,00	1 676,94	-1 676,94	0,00	0,00	-1 676,94	0,00	0,00	Biens de retour
Marseille - Félix Baret	SPMITECH97013	Changement extincteur ts parcs	CORPOREL	1023	215490	13016	30/08/1997	3 600,69	0,00	0,00	0,00	3 600,69	-3 600,69	0,00	0,00	-3 600,69	0,00	0,00	Biens de retour
Marseille - Félix Baret	SPMITECH98004	Tvx groupe électrogène Baret	CORPOREL	1023	215490	13016	30/04/1998	2 229,05	0,00	0,00	0,00	2 229,05	-2 229,05	0,00	0,00	-2 229,05	0,00	0,00	Biens de retour
Marseille - Félix Baret	SPMITECH98007	Panneaux d'affichages	CONCESS	1021	215390	13016	16/03/1998	1 233,31	0,00	0,00	0,00	1 233,31	-1 233,31	0,00	0,00	-1 233,31	0,00	0,00	Biens de retour
Marseille - Félix Baret	SPMITECH98008	Travaux/portes ascenseur	CONCESS	1021	215390	13016	21/04/1998	3 800,25	0,00	0,00	0,00	3 800,25	-3 800,25	0,00	0,00	-3 800,25	0,00	0,00	Biens de retour
Marseille - Félix Baret	SPMITECH98009	Mise hors service ascenseur in	CONCESS	1021	215390	13016	29/04/1998	926,89	0,00	0,00	0,00	926,89	-926,89	0,00	0,00	-926,89	0,00	0,00	Biens de retour
Marseille - Félix Baret	SPMLOG06001	Logiciel SmallBusiness	INCORPOREL	1012B	205500	13016	01/04/2006	229,00	0,00	0,00	-229,00	0,00	-229,00	0,00	229,00	0,00	0,00	0,00	Biens de reprise
Marseille - Félix Baret	SPMLOG07005	Licences logiciels Baret	INCORPOREL	1012B	205500	13016	10/01/2007	1 600,00	0,00	0,00	0,00	1 600,00	-1 600,00	0,00	0,00	-1 600,00	0,00	0,00	Biens de reprise
Marseille - Félix Baret	SPMMAT05005	Ensemble leccteur piétons Bare	CORPOREL	1022B	215440	13016	18/07/2005	4 175,00	0,00	0,00	0,00	4 175,00	-4 175,00	0,00	0,00	-4 175,00	0,00	0,00	Biens de retour
Marseille - Félix Baret	SPMMAT06006	Coffre à billets Baret	CORPOREL	1022B	215440	13016	22/02/2006	1 074,24	0,00	0,00	0,00	1 074,24	-1 074,24	0,00	0,00	-1 074,24	0,00	0,00	Biens de reprise
Marseille - Félix Baret	SPMMAT92001	Coffre pompiers	CORPOREL	1023	215490	13016	31/08/1992	578,33	0,00	0,00	0,00	578,33	-578,33	0,00	0,00	-578,33	0,00	0,00	Biens de retour
Marseille - Félix Baret	SPMMAT92009	Télétrans.alarm.	CONCESS	1021	215390	13016	31/08/1992	6 925,45	0,00	0,00	0,00	6 925,45	-6 925,45	0,00	0,00	-6 925,45	0,00	0,00	Biens de retour
Marseille - Félix Baret	SPMMAT92010	Télétrans.alarm.	CONCESS	1021	215390	13016	31/08/1992	6 925,45	0,00	0,00	0,00	6 925,45	-6 925,45	0,00	0,00	-6 925,45	0,00	0,00	Biens de retour
Marseille - Félix Baret	SPMMAT92011	Télétrans.alarm.	CONCESS	1021	215390	13016	31/08/1992	6 925,45	0,00	0,00	0,00	6 925,45	-6 925,45	0,00	0,00	-6 925,45	0,00	0,00	Biens de retour
Marseille - Félix Baret	SPMMAT92012	Télétrans.alarm.	CONCESS	1021	215390	13016	31/08/1992	6 925,45	0,00	0,00	0,00	6 925,45	-6 925,45	0,00	0,00	-6 925,45	0,00	0,00	Biens de retour
Marseille - Félix Baret	SPMMAT92013	Télétrans.alarm.	CONCESS	1021	215390	13016	31/08/1992	6 926,06	0,00	0,00	0,00	6 926,06	-6 926,06	0,00	0,00	-6 926,06	0,00	0,00	Biens de retour
Marseille - Félix Baret	SPMMAT92014	Télétrans.alarm.	CONCESS	1021	215390	13016	31/08/1992	6 925,45	0,00	0,00	0,00	6 925,45	-6 925,45	0,00	0,00	-6 925,45	0,00	0,00	Biens de retour
Marseille - Félix Baret	SPMMAT92015	Télétrans.alarm.	CONCESS	1021	215390	13016	31/08/1992	6 925,45	0,00	0,00	0,00	6 925,45	-6 925,45	0,00	0,00	-6 925,45	0,00	0,00	Biens de retour
Marseille - Félix Baret	SPMMAT92016	Téléphone rouge	CORPOREL	1023	215490	13016	30/11/1992	114,34	0,00	0,00	0,00	114,34	-114,34	0,00	0,00	-114,34	0,00	0,00	Biens de retour
Marseille - Félix Baret	SPMMAT92017	Wetrok	CONCESS	1021	215390	13016	11/06/1992	16 635,13	0,00	0,00	0,00	16 635,13	-16 635,13	0,00	0,00	-16 635,13	0,00	0,00	Biens de retour
Marseille - Félix Baret	SPMMAT95001	Mise à niveau onduleurs	CORPOREL	1023	215490	13016	12/06/1995	396,37	0,00	0,00	0,00	396,37	-396,37	0,00	0,00	-396,37	0,00	0,00	Biens de retour
Marseille - Félix Baret	SPMMAT95002	Mise à niveau onduleurs	CORPOREL	1023	215490	13016	29/06/1995	455,52	0,00	0,00	0,00	455,52	-455,52	0,00	0,00	-455,52	0,00	0,00	Biens de retour
Marseille - Félix Baret	SPMMAT95003	Mise à niveau onduleurs	CORPOREL	1023	215490	13016	29/06/1995	455,52	0,00	0,00	0,00	455,52	-455,52	0,00	0,00	-455,52	0,00	0,00	Biens de retour
Marseille - Félix Baret	SPMMAT95004	Mise à niveau onduleurs	CORPOREL	1023	215490	13016	29/06/1995	455,52	0,00	0,00	0,00	455,52	-455,52	0,00	0,00	-455,52	0,00	0,00	Biens de retour
Marseille - Félix Baret	SPMMAT95005	Mise à niveau onduleurs	CORPOREL	1023	215490	13016	29/06/1995	911,31	0,00	0,00	0,00	911,31	-911,31	0,00	0,00	-911,31	0,00	0,00	Biens de retour
Marseille - Félix Baret	SPMMAT95006	Mise à niveau onduleurs	CORPOREL	1023	215490	13016	29/06/1995	911,31	0,00	0,00	0,00	911,31	-911,31	0,00	0,00	-911,31	0,00	0,00	Biens de retour
Marseille - Félix Baret	SPMMAT96007	Transformateur	CONCESS	1021	215390	13016	01/01/1996	8 596,14	0,00	0,00	0,00	8 596,14	-8 596,14	0,00	0,00	-8 596,14	0,00	0,00	Biens de retour
Marseille - Félix Baret	SPMMAT96011	Poste interphonie	CORPOREL	1022B	215440	13016	26/08/1996	112,05	0,00	0,00	0,00	112,05	-112,05	0,00	0,00	-112,05	0,00	0,00	Biens de retour
Marseille - Félix Baret	SPMMAT96012	Poste interphonie	CORPOREL	1022B	215440	13016	01/01/1996	112,05	0,00	0,00	0,00	112,05	-112,05	0,00	0,00	-112,05	0,00	0,00	Biens de retour
Marseille - Félix Baret	SPMMAT97001	Carte trifrap ferm tunnel	CORPOREL	1023	215490	13016	09/06/1997	270,31	0,00	0,00	0,00	270,31	-270,31	0,00	0,00	-270,31	0,00	0,00	Biens de retour
Marseille - Félix Baret	SPMMAT97004	Nouveau climatiseur	CONCESS	1021	215390	13016	07/08/1997	1 368,99	0,00	0,00	0,00	1 368,99	-1 368,99	0,00	0,00	-1 368,99	0,00	0,00	Biens de retour
Marseille - Félix Baret	SPMMAT98002	Pompe relevage + commande	CONCESS	1021	215390	13016	03/07/1998	486,62	0,00	0,00	0,00	486,62	-486,62	0,00	0,00	-486,62	0,00	0,00	Biens de retour
Marseille - Félix Baret	SPMMBU93001	Matériel de bureau Selex	CORPOREL	1023	218310	13016	23/06/1993	261,34	0,00	0,00	0,00	261,34	-261,34	0,00	0,00	-261,34	0,00	0,00	Biens de reprise
Marseille - Félix Baret	SPMMBU94002	Interphonie Baret	CORPOREL	1022B	215440	13016	16/06/1994	932,68	0,00	0,00	0,00	932,68	-932,68	0,00	0,00	-932,68	0,00	0,00	Biens de retour
Marseille - Félix Baret	SPMMOB92001	Armoires	CORPOREL	1023	218400	13016	31/03/1992	609,80	0,00	0,00	0,00	609,80	-609,80	0,00	0,00	-609,80	0,00	0,00	Biens de reprise
Marseille - Félix Baret	SPMMOB92002	Mobiler Habitat	CORPOREL	1023	218400	13016	30/06/1992	1 546,34	0,00	0,00	0,00	1 546,34	-1 546,34	0,00	0,00	-1 546,34	0,00	0,00	Biens de reprise
Marseille - Félix Baret	SPMMOB92003	Mobilier Ikéa	CORPOREL	1023	218400	13016	30/06/1992	8 365,63	0,00	0,00	0,00	8 365,63	-8 365,63	0,00	0,00	-8 365,63	0,00	0,00	Biens de reprise
Marseille - Félix Baret	SPMMOB92004	Mobilier Ikéa 2	CORPOREL	1023	218400	13016	13/07/1992	327,14	0,00	0,00	0,00	327,14	-327,14	0,00	0,00	-327,14	0,00	0,00	Biens de reprise
Marseille - Félix Baret	SPMMOB94001	Mobilier Ikéa	CORPOREL	1023	218400	13016	28/02/1994	2 001,37	0,00	0,00	0,00	2 001,37	-2 001,37	0,00	0,00	-2 001,37	0,00	0,00	Biens de reprise
Marseille - Félix Baret	SPMMOB95001	Mobilier de bureau Ikéa	CORPOREL	1023	218400	13016	11/07/1995	612,24	0,00	0,00	0,00	612,24	-612,24	0,00	0,00	-612,24	0,00	0,00	Biens de reprise
Marseille - Félix Baret	SPMTRAN92001	Scooter	CORPOREL	1023	218200	13016	18/06/1992	1 286,06	0,00	0,00	0,00	1 286,06	-1 286,06	0,00	0,00	-1 286,06	0,00	0,00	Biens de reprise
Marseille - Corderie	IEC-QPS-000378	KONE RPLT ASCENCEUR	CORPORELLE	1021	231100	13017	19/10/2016	0,00	22 559,10	0,00	0,00	22 559,10	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	22 559,10	Biens de retour
Marseille - Corderie	IMMO003803	Q PARK NV MAT PARKING CORDERLI	CORPORELLE	1023	215490	13017	25/03/2011	6 125,00	0,00	0,00	0,00	6 125,00	-6 125,00	0,00	0,00	-6 125,00	0,00	0,00	Biens de retour
Marseille - Corderie	IMMO003888	LAFI OFFICE PRO 2010	INCORPOREL	1012	205500	13017	17/01/2012	335,00	0,00	0,00	0,00	335,00	-335,00	0,00	0,00	-335,00	0,00	0,00	Biens de reprise

Reçu au Contrôle de légalité le 26 janvier 2018

Marseille - Corderie	IMMO004308	SOUCHON RPLT 13 PRESSOSTAT	CORPORELLE	1021	218140	13017	04/06/2014	3 590,00	0,00	0,00	0,00	3 590,00	-1 884,71	-1 196,69	0,00	-3 081,40	1 705,29	508,60	Biens de retour
Marseille - Corderie	IMMO004349	LOFT COPIEUR SAMSUNG	CORPORELLE	1023	218310	13017	21/10/2014	2 800,00	0,00	0,00	0,00	2 800,00	-668,94	-560,01	0,00	-1 228,95	2 131,06	1 571,05	Biens de reprise
Marseille - Corderie	IMMO004425	PC FIXE MARSEILLE CORDERIE	CORPORELLE	1023	218310	13017	01/10/2014	669,15	0,00	0,00	0,00	669,15	-278,84	-223,05	0,00	-501,89	390,31	167,26	Biens de reprise
Marseille - Corderie	IMMO004445	IVPARK MARSEILLE CORDERIE	CORPORELLE	1021	215310	13017	01/01/2014	6 097,00	0,00	0,00	0,00	6 097,00	-1 539,17	-769,59	0,00	-2 308,76	4 557,83	3 788,24	Biens de retour
Marseille - Corderie	IMMO004446	MH1 HONORAIRES MARS CORDERIE	CORPORELLE	1021	225100	13017	01/01/2014	1 432,51	0,00	0,00	0,00	1 432,51	-361,66	-180,84	0,00	-542,50	1 070,85	890,01	Biens de retour
Marseille - Corderie	IMMO004632	ASM PASSAGE CABLE PANNEAU	CORPORELLE	1021	218140	13017	01/01/2015	954,33	0,00	0,00	0,00	954,33	-318,12	-318,12	0,00	-636,24	636,21	318,09	Biens de retour
Marseille - Corderie	IMMO004718	JCT GPE EXTERIEUR MITSUBIHI	CORPORELLE	1021	215350	13017	05/06/2015	4 214,00	0,00	0,00	0,00	4 214,00	-371,28	-648,84	0,00	-1 020,12	3 842,72	3 193,88	Biens de retour
Marseille - Corderie	IMMO004720	JCT GPE EXTERIEUR MITSUBIHI	CORPORELLE	1021	215350	13017	05/06/2015	3 135,00	0,00	0,00	0,00	3 135,00	-276,24	-482,76	0,00	-759,00	2 858,76	2 376,00	Biens de retour
Marseille - Corderie	IMMO004841	TRAVAUX DETECTION INCENDIE	CORPORELLE	1021	215320	13017	01/01/2015	51 330,27	0,00	0,00	0,00	51 330,27	-7 415,29	-7 415,28	0,00	-14 830,57	43 914,98	36 499,70	Biens de retour
Marseille - Corderie	IMMO004963	OTIS CONFORMITE ASCENCEUR	CORPORELLE	1021	215370	13017	01/01/2016	0,00	6 092,46	0,00	0,00	6 092,46	0,00	-1 028,76	0,00	-1 028,76	0,00	5 063,70	Biens de retour
Marseille - Corderie	SPM0000000015	Tvx/joints portes coupe feu Co	CONCESS	1021	218170	13017	25/03/1999	28 050,62	0,00	0,00	0,00	28 050,62	-28 050,62	0,00	0,00	-28 050,62	0,00	0,00	Biens de retour
Marseille - Corderie	SPM0000000016	Cloisonnemt niveaux amiantés C	CONCESS	1021	213500	13017	25/03/1999	28 050,62	0,00	0,00	0,00	28 050,62	-28 050,62	0,00	0,00	-28 050,62	0,00	0,00	Biens de retour
Marseille - Corderie	SPM0000000020	Pose protection/détect° fumée-	CONCESS	1021	215390	13017	07/05/1999	1 375,09	0,00	0,00	0,00	1 375,09	-1 375,09	0,00	0,00	-1 375,09	0,00	0,00	Biens de retour
Marseille - Corderie	SPM0000000021	Ventouse elctrom. local moto	CONCESS	1021	215390	13017	25/05/1999	465,98	0,00	0,00	0,00	465,98	-465,98	0,00	0,00	-465,98	0,00	0,00	Biens de retour
Marseille - Corderie	SPM0000000035	Perforateur	CORPOREL	1023	215490	13017	04/01/2000	760,72	0,00	0,00	0,00	760,72	-760,72	0,00	0,00	-760,72	0,00	0,00	Biens de reprise
Marseille - Corderie	SPM0000000038	Climatiseur confort multifonct	CORPOREL	1023	215490	13017	31/08/2000	833,89	0,00	0,00	0,00	833,89	-833,89	0,00	0,00	-833,89	0,00	0,00	Biens de retour
Marseille - Corderie	SPM0000000041	Trieuse de pièces	CORPOREL	1023	215490	13017	30/11/2001	4 629,50	0,00	0,00	0,00	4 629,50	-4 629,50	0,00	0,00	-4 629,50	0,00	0,00	Biens de reprise
Marseille - Corderie	SPM0000000044	Réaménagement du local sanitai	CONCESS	1021	213500	13017	31/05/2001	4 573,47	0,00	0,00	0,00	4 573,47	-4 573,47	0,00	0,00	-4 573,47	0,00	0,00	Biens de retour
Marseille - Corderie	SPM0000000047	Climatiseur mobile monobloc co	CORPOREL	1023	215490	13017	30/05/2001	765,29	0,00	0,00	0,00	765,29	-765,29	0,00	0,00	-765,29	0,00	0,00	Biens de retour
Marseille - Corderie	SPM0000000052	Magnétoscope Hitachi 240H	CORPOREL	1022B	215440	13017	11/10/2001	730,23	0,00	0,00	0,00	730,23	-730,23	0,00	0,00	-730,23	0,00	0,00	Biens de retour
Marseille - Corderie	SPM0000000053	Multiplex N/B simplex 16 camér	CORPOREL	1022B	215440	13017	11/10/2001	745,48	0,00	0,00	0,00	745,48	-745,48	0,00	0,00	-745,48	0,00	0,00	Biens de retour
Marseille - Corderie	SPM0000000054	Multiplex N/B simplex 16 camér	CORPOREL	1022B	215440	13017	11/10/2001	745,48	0,00	0,00	0,00	745,48	-745,48	0,00	0,00	-745,48	0,00	0,00	Biens de retour
Marseille - Corderie	SPM0000000055	Bureau droit	CORPOREL	1023	218400	13017	31/07/2001	880,03	0,00	0,00	0,00	880,03	-880,03	0,00	0,00	-880,03	0,00	0,00	Biens de reprise
Marseille - Corderie	SPM0000000056	Bureau compact	CORPOREL	1023	218400	13017	31/07/2001	1 451,58	0,00	0,00	0,00	1 451,58	-1 451,58	0,00	0,00	-1 451,58	0,00	0,00	Biens de reprise
Marseille - Corderie	SPM0000000057	Support uc vertical	CORPOREL	1023	218400	13017	31/07/2001	674,93	0,00	0,00	0,00	674,93	-674,93	0,00	0,00	-674,93	0,00	0,00	Biens de reprise
Marseille - Corderie	SPM0000000058	Siège visiteur anthracite	CORPOREL	1023	218400	13017	31/07/2001	531,44	0,00	0,00	0,00	531,44	-531,44	0,00	0,00	-531,44	0,00	0,00	Biens de reprise
Marseille - Corderie	SPM0000000059	Siège de travail	CORPOREL	1023	218400	13017	31/07/2001	935,33	0,00	0,00	0,00	935,33	-935,33	0,00	0,00	-935,33	0,00	0,00	Biens de reprise
Marseille - Corderie	SPM0000000060	Accoudoir pour siège	CORPOREL	1023	218400	13017	31/07/2001	431,48	0,00	0,00	0,00	431,48	-431,48	0,00	0,00	-431,48	0,00	0,00	Biens de reprise
Marseille - Corderie	SPM0000000061	Banquette droite 1600	CORPOREL	1023	218400	13017	31/07/2001	1 365,03	0,00	0,00	0,00	1 365,03	-1 365,03	0,00	0,00	-1 365,03	0,00	0,00	Biens de reprise
Marseille - Corderie	SPMCON08012	Mise conformité réseaux infor	CORPOREL	1021	215490	13017	30/09/2008	4 210,00	0,00	0,00	0,00	4 210,00	-3 053,36	-421,02	0,00	-3 474,38	1 156,64	735,62	Biens de retour
Marseille - Corderie	SPMCON08015	Carte + batteries Corderie	CORPOREL	1021	215490	13017	12/06/2008	5 820,00	0,00	0,00	0,00	5 820,00	-4 395,72	-582,00	0,00	-4 977,72	1 424,28	842,28	Biens de retour
Marseille - Corderie	SPMCON09022	ACS acompte Corderie	CONCESS	1021	225000	13017	01/09/2009	1 090,00	0,00	0,00	0,00	1 090,00	-862,90	-136,26	0,00	-999,16	227,10	90,84	Biens de retour
Marseille - Corderie	SPMCON09023	Fraisse amel acompte Corderie	CONCESS	1021	225000	13017	01/09/2009	3 800,00	0,00	0,00	0,00	3 800,00	-3 008,30	-475,02	0,00	-3 483,32	791,70	316,68	Biens de retour
Marseille - Corderie	SPMCON09024	IVT acompte Corderie	CONCESS	1021	225000	13017	01/10/2009	1 663,09	0,00	0,00	0,00	1 663,09	-1 299,27	-207,90	0,00	-1 507,17	363,82	155,92	Biens de retour
Marseille - Corderie	SPMIAA02013	Remplact serrures portes palië	CONCESS	1021	218170	13017	24/10/2002	3 201,00	0,00	0,00	0,00	3 201,00	-3 201,00	0,00	0,00	-3 201,00	0,00	0,00	Biens de retour
Marseille - Corderie	SPMIAA05003	Porte vantail tôlée Corderie	CONCESS	1021	218170	13017	01/03/2005	600,00	0,00	0,00	0,00	600,00	-600,00	0,00	0,00	-600,00	0,00	0,00	Biens de retour
Marseille - Corderie	SPMIAA05016	Porte tôlée 2 faces vantail Co	CONCESS	1021	218170	13017	30/03/2005	880,00	0,00	0,00	0,00	880,00	-880,00	0,00	0,00	-880,00	0,00	0,00	Biens de retour
Marseille - Corderie	SPMIAA05017	Pose anti-panique avec béquil.	CONCESS	1021	218170	13017	30/03/2005	320,00	0,00	0,00	0,00	320,00	-320,00	0,00	0,00	-320,00	0,00	0,00	Biens de retour
Marseille - Corderie	SPMIAA05021	Système vidéo-surveillance Cor	CORPOREL	1022B	215440	13017	15/06/2005	14 449,10	0,00	0,00	0,00	14 449,10	-14 449,10	0,00	0,00	-14 449,10	0,00	0,00	Biens de retour
Marseille - Corderie	SPMIAA05022	Rem.conform.éclairage sécu.Cor	CONCESS	1021	218170	13017	26/08/2005	5 687,30	0,00	0,00	0,00	5 687,30	-5 687,30	0,00	0,00	-5 687,30	0,00	0,00	Biens de retour
Marseille - Corderie	SPMIAA05023	Remplact luminaires + divers C	CONCESS	1021	218170	13017	26/08/2005	17 344,98	0,00	0,00	0,00	17 344,98	-17 344,98	0,00	0,00	-17 344,98	0,00	0,00	Biens de retour
Marseille - Corderie	SPMIAA06003	Sécurisat.porte accès local Co	CONCESS	1021	218170	13017	31/01/2006	1 232,88	0,00	0,00	0,00	1 232,88	-1 222,95	-9,93	0,00	-1 232,88	9,93	0,00	Biens de retour
Marseille - Corderie	SPMIAA06010	Interphone de guichet Corderie	CORPOREL	1022B	215440	13017	31/01/2006	1 168,39	0,00	0,00	0,00	1 168,39	-1 158,97	-9,42	0,00	-1 168,39	9,42	0,00	Biens de retour
Marseille - Corderie	SPMIAA06017	Vidéo surveillance du local Co	CORPOREL	1022B	215440	13017	31/01/2006	6 313,02	0,00	0,00	0,00	6 313,02	-6 262,14	-50,88	0,00	-6 313,02	50,88	0,00	Biens de retour
Marseille - Corderie	SPMIAA06030	Sécurisation local accueil Cor	CONCESS	1021	218170	13017	15/03/2006	3 184,00	0,00	0,00	0,00	3 184,00	-3 118,55	-65,45	0,00	-3 184,00	65,45	0,00	Biens de retour
Marseille - Corderie	SPMIAA06035	Pose 3 double arceaux J.J	CONCESS	1021	218170	13017	01/01/2006	1 824,00	0,00	0,00	0,00	1 824,00	-1 824,00	0,00	0,00	-1 824,00	0,00	0,00	Biens de retour
Marseille - Corderie	SPMIAA07001	Pose grooms Corderie	CONCESS	1021	218170	13017	02/01/2007	1 770,00	0,00	0,00	0,00	1 770,00	-1 770,00	0,00	0,00	-1 770,00	0,00	0,00	Biens de retour
Marseille - Corderie	SPMIAA07007	Travaux de plomberie 08/03 Siè	CONCESS	1021	218170	13017	28/02/2007	2 060,37	0,00	0,00	0,00	2 060,37	-1 821,50	-206,22	0,00	-2 027,72	238,87	32,65	Biens de retour
Marseille - Corderie	SPMIAA07021	Porte métallique Corderie	CONCESS	1021	218170	13017	30/11/2007	5 220,00	0,00	0,00	0,00	5 220,00	-5 220,00	0,00	0,00	-5 220,00	0,00	0,00	Biens de retour
Marseille - Corderie	SPMIAC92001	Mission d'étude Siège	CONCESS	1021	213500	13017	15/07/1992	7 762,47	0,00	0,00	0,00	7 762,47	-7 762,47	0,00	0,00	-7 762,47	0,00	0,00	Biens de retour
Marseille - Corderie	SPMIAC92002	Etagères mélaminé blanc Siège	CORPOREL	1023	215490	13017	15/07/1992	1 631,20	0,00	0,00	0,00	1 631,20	-1 631,20	0,00	0,00	-1 631,20	0,00	0,00	Biens de retour

Reçu au Contrôle de légalité le 26 janvier 2018

Marseille - Cours Julien	IMMO004757	LABOR AUTOLAVEUSE	CORPORELLE	1023	215450	13018	30/07/2015	19 500,00	0,00	0,00	0,00	19 500,00	-1 022,40	-2 437,50	0,00	-3 459,90	18 477,60	16 040,10	Biens de reprise
Marseille - Cours Julien	IMMO004795	KONE RPLT PANNEAUX PORTE PALLI	CORPORELLE	1021	215370	13018	29/09/2015	4 283,00	0,00	0,00	0,00	4 283,00	-177,17	-693,25	0,00	-870,42	4 105,83	3 412,58	Biens de retour
Marseille - Cours Julien	IMMO004842	VISIOLED TUBE LED + REGLETTES	CORPORELLE	1021	218140	13018	30/09/2015	74 572,52	0,00	0,00	0,00	74 572,52	-9 108,92	-11 053,92	0,00	-20 162,84	65 463,60	54 409,68	Biens de retour
Marseille - Cours Julien	IMMO004843	ASSURANCE RC 07/2014-06/2015	CORPORELLE	1021	225100	13018	01/07/2015	374,59	0,00	0,00	0,00	374,59	-29,16	-58,32	0,00	-87,48	345,43	287,11	Biens de retour
Marseille - Cours Julien	IMMO005043	CEIRA TVX FOURNIT RADIO CONTIN	CORPORELLE	1021	218170	13018	10/03/2016	0,00	19 000,00	0,00	0,00	19 000,00	0,00	-2 680,11	0,00	-2 680,11	0,00	16 319,89	Biens de retour
Marseille - Cours Julien	IMMO005147	REAPARK GRILLE VENTILLATION	CORPORELLE	1021	215325	13018	02/08/2016	0,00	5 124,30	0,00	0,00	5 124,30	0,00	-397,47	0,00	-397,47	0,00	4 726,83	Biens de retour
Marseille - Cours Julien	IMMO005171	QPF MISE EN CONFORMITE PMR	CORPORELLE	1021	218170	13018	01/08/2016	0,00	4 777,56	0,00	0,00	4 777,56	0,00	-372,85	0,00	-372,85	0,00	4 404,71	Biens de retour
Marseille - Cours Julien	SPM0000000003	Signalétique Julien	CONCESS	1021	218170	13018	04/02/1999	4 989,96	0,00	0,00	0,00	4 989,96	-4 989,96	0,00	0,00	-4 989,96	0,00	0,00	Biens de retour
Marseille - Cours Julien	SPM0000000014	Signalétique Julien	CONCESS	1021	218170	13018	31/03/1999	2 138,55	0,00	0,00	0,00	2 138,55	-2 138,55	0,00	0,00	-2 138,55	0,00	0,00	Biens de retour
Marseille - Cours Julien	SPM0000000024	Changemt pompe relevage Julien	CONCESS	1021	213500	13018	28/05/1999	4 411,87	0,00	0,00	0,00	4 411,87	-4 411,87	0,00	0,00	-4 411,87	0,00	0,00	Biens de retour
Marseille - Cours Julien	SPM0000000042	Revêtem.sols & signalisat.niv	CONCESS	1021	213500	13018	01/04/2001	23 629,60	0,00	0,00	0,00	23 629,60	-23 629,60	0,00	0,00	-23 629,60	0,00	0,00	Biens de retour
Marseille - Cours Julien	SPM0000000049	Totem lumineux	CONCESS	1021	218170	13018	25/06/2001	5 639,39	0,00	0,00	0,00	5 639,39	-5 639,39	0,00	0,00	-5 639,39	0,00	0,00	Biens de retour
Marseille - Cours Julien	SPMCON08011	Mise conformité réseaux info J	CORPOREL	1022B	215490	13018	30/09/2008	3 852,00	0,00	0,00	0,00	3 852,00	-2 793,77	-385,20	0,00	-3 178,97	1 058,23	673,03	Biens de retour
Marseille - Cours Julien	SPMCON09005	Scellement 2 précadres 240*205	CONCESS	1021	225000	13018	01/01/2009	1 808,93	0,00	0,00	0,00	1 808,93	-1 266,23	-180,90	0,00	-1 447,13	542,70	361,80	Biens de retour
Marseille - Cours Julien	SPMCON09006	Vitrail Semi-fixe 2 précadresJ	CONCESS	1021	225000	13018	01/01/2009	7 080,00	0,00	0,00	0,00	7 080,00	-4 956,00	-708,00	0,00	-5 664,00	2 124,00	1 416,00	Biens de retour
Marseille - Cours Julien	SPMCON09013	Mise en conf Tableau incendie	CONCESS	1021	225000	13018	30/06/2009	9 574,05	0,00	0,00	0,00	9 574,05	-9 574,05	0,00	0,00	-9 574,05	0,00	0,00	Biens de retour
Marseille - Cours Julien	SPMCON09016	Trvx WC et Bac à douche JULIEN	CONCESS	1021	225000	13018	30/09/2009	4 610,00	0,00	0,00	0,00	4 610,00	-2 882,61	-460,98	0,00	-3 343,59	1 727,39	1 266,41	Biens de retour
Marseille - Cours Julien	SPMCON09026	Missions réception ascenseurs	CONCESS	1021	225000	13018	01/09/2009	2 695,00	0,00	0,00	0,00	2 695,00	-2 133,50	-336,90	0,00	-2 470,40	561,50	224,60	Biens de retour
Marseille - Cours Julien	SPMCON09027	Fraisse Arnel acompte Julien	CONCESS	1021	225000	13018	01/09/2009	4 500,00	0,00	0,00	0,00	4 500,00	-3 562,50	-562,50	0,00	-4 125,00	937,50	375,00	Biens de retour
Marseille - Cours Julien	SPMCON09028	Cofex acompte Julien	CONCESS	1021	225000	13018	01/10/2009	1 856,50	0,00	0,00	0,00	1 856,50	-1 450,47	-232,02	0,00	-1 682,49	406,03	174,01	Biens de retour
Marseille - Cours Julien	SPMIAA02004	Mise en place complet niveau &	CONCESS	1021	218170	13018	31/01/2002	2 740,27	0,00	0,00	0,00	2 740,27	-2 740,27	0,00	0,00	-2 740,27	0,00	0,00	Biens de retour
Marseille - Cours Julien	SPMIAA03001	Travaux aménagt bur.accueil Ju	CONCESS	1021	218170	13018	30/11/2003	1 088,99	0,00	0,00	0,00	1 088,99	-1 088,99	0,00	0,00	-1 088,99	0,00	0,00	Biens de retour
Marseille - Cours Julien	SPMIAA03004	Grenaillage rampes accès Julie	CONCESS	1021	218170	13018	01/01/2003	1 200,00	0,00	0,00	0,00	1 200,00	-1 200,00	0,00	0,00	-1 200,00	0,00	0,00	Biens de retour
Marseille - Cours Julien	SPMIAA04004	Vérif.2 colonnes sèches Julien	CONCESS	1021	218170	13018	28/05/2004	697,82	0,00	0,00	0,00	697,82	-697,82	0,00	0,00	-697,82	0,00	0,00	Biens de retour
Marseille - Cours Julien	SPMIAA04010	Travaux de plomberie - Julien	CONCESS	1021	218170	13018	18/10/2004	783,35	0,00	0,00	0,00	783,35	-783,35	0,00	0,00	-783,35	0,00	0,00	Biens de retour
Marseille - Cours Julien	SPMIAA04018	Vérif.initiale instal.électriq	CONCESS	1021	218170	13018	17/06/2004	1 206,00	0,00	0,00	0,00	1 206,00	-1 206,00	0,00	0,00	-1 206,00	0,00	0,00	Biens de retour
Marseille - Cours Julien	SPMIAA05001	Travaux de plomberie - Julien	CONCESS	1021	218170	13018	02/01/2005	2 906,92	0,00	0,00	0,00	2 906,92	-2 906,92	0,00	0,00	-2 906,92	0,00	0,00	Biens de retour
Marseille - Cours Julien	SPMIAA06005	Sécurisat.porte accès local Ju	CONCESS	1021	218170	13018	31/01/2006	1 232,88	0,00	0,00	0,00	1 232,88	-1 222,95	-9,93	0,00	-1 232,88	9,93	0,00	Biens de retour
Marseille - Cours Julien	SPMIAA06012	Interphone de guichet Julien	CORPOREL	1022B	215440	13018	31/01/2006	1 168,39	0,00	0,00	0,00	1 168,39	-1 158,97	-9,42	0,00	-1 168,39	9,42	0,00	Biens de retour
Marseille - Cours Julien	SPMIAA06019	Vidéo surveillance du local Ju	CORPOREL	1022B	215440	13018	31/01/2006	6 313,02	0,00	0,00	0,00	6 313,02	-6 262,14	-50,88	0,00	-6 313,02	50,88	0,00	Biens de retour
Marseille - Cours Julien	SPMIAA06023	Point d'accès supplémentaire J	CONCESS	1021	218170	13018	31/01/2006	2 997,00	0,00	0,00	0,00	2 997,00	-2 972,85	-24,15	0,00	-2 997,00	24,15	0,00	Biens de retour
Marseille - Cours Julien	SPMIAA06026	Sécurisation local accueil Jul	CONCESS	1021	218170	13018	08/02/2006	6 743,00	0,00	0,00	0,00	6 743,00	-6 673,69	-69,31	0,00	-6 743,00	69,31	0,00	Biens de retour
Marseille - Cours Julien	SPMIAC93010	Agenct amgt AEP	CONCESS	1021	213500	13018	27/01/1993	259,16	0,00	0,00	0,00	259,16	-259,16	0,00	0,00	-259,16	0,00	0,00	Biens de retour
Marseille - Cours Julien	SPMIAC93011	Renvoi à alarme détection ince	CONCESS	1021	213500	13018	17/09/1993	213,95	0,00	0,00	0,00	213,95	-213,95	0,00	0,00	-213,95	0,00	0,00	Biens de retour
Marseille - Cours Julien	SPMIAC94004	Mise en conformité Julien	CONCESS	1021	213500	13018	01/07/1994	9 328,97	0,00	0,00	0,00	9 328,97	-9 328,97	0,00	0,00	-9 328,97	0,00	0,00	Biens de retour
Marseille - Cours Julien	SPMIAC94009	Mise en conformité Julien	CONCESS	1021	213500	13018	24/01/1994	1 219,59	0,00	0,00	0,00	1 219,59	-1 219,59	0,00	0,00	-1 219,59	0,00	0,00	Biens de retour
Marseille - Cours Julien	SPMIAC95007	Vidéo surveillance Julien	CORPOREL	1022B	215440	13018	27/12/1995	28 952,20	0,00	0,00	0,00	28 952,20	-28 952,20	0,00	0,00	-28 952,20	0,00	0,00	Biens de retour
Marseille - Cours Julien	SPMIAC95015	Eclairage secours Julien	CONCESS	1021	213500	13018	30/11/1995	4 022,60	0,00	0,00	0,00	4 022,60	-4 022,60	0,00	0,00	-4 022,60	0,00	0,00	Biens de retour
Marseille - Cours Julien	SPMIAC96012	Peinture Julien	CONCESS	1021	213500	13018	31/01/1996	245,45	0,00	0,00	0,00	245,45	-245,45	0,00	0,00	-245,45	0,00	0,00	Biens de retour
Marseille - Cours Julien	SPMIAC96028	Vérification climatisation	CORPOREL	1023	215490	13018	18/04/1996	486,57	0,00	0,00	0,00	486,57	-486,57	0,00	0,00	-486,57	0,00	0,00	Biens de retour
Marseille - Cours Julien	SPMIAC98006	Peinture Julien	CONCESS	1021	213500	13018	19/06/1998	13 952,90	0,00	0,00	0,00	13 952,90	-13 952,90	0,00	0,00	-13 952,90	0,00	0,00	Biens de retour
Marseille - Cours Julien	SPMIMO-SPM-000030	HFI SYSTEME RADIO PTI JULIEN	CORPORELLE	1022B	215340	13018	29/04/2011	16 897,00	0,00	0,00	0,00	16 897,00	-15 789,31	-1 107,69	0,00	-16 897,00	1 107,69	0,00	Biens de retour
Marseille - Cours Julien	SPMIMO-SPM-000033	SKIDATA LOT PEAGE MARS JULIEN	CORPORELLE	1022B	215440	13018	29/03/2011	208 313,00	0,00	0,00	0,00	208 313,00	-99 064,31	-20 831,28	0,00	-119 895,59	109 248,69	88 417,41	Biens de retour
Marseille - Cours Julien	SPMIMO-SPM-000035	REMPLACEMENT ASCENCEUR JULIEN	CORPORELLE	1021	215370	13018	22/06/2011	192 145,07	0,00	0,00	0,00	192 145,07	-83 223,68	-18 391,98	0,00	-101 615,66	108 921,39	90 529,41	Biens de retour
Marseille - Cours Julien	SPMIMO-SPM-000050	QPARK NV ADDITIONAL SERVICES	CORPORELLE	1023	215490	13018	28/11/2011	2 640,00	0,00	0,00	0,00	2 640,00	-2 640,00	0,00	0,00	-2 640,00	0,00	0,00	Biens de retour
Marseille - Cours Julien	SPMIMO-SPM-000058	NETCELER BOITIER WAGO ALARME	CORPORELLE	1022B	215440	13018	01/01/2012	1 440,00	0,00	0,00	0,00	1 440,00	-580,45	-145,14	0,00	-725,59	859,55	714,41	Biens de retour
Marseille - Cours Julien	SPMIMO-SPM-000067	EASYNET FRAIS INSTAL MARS JULI	CORPORELLE	1021	215390	13018	01/01/2012	817,15	0,00	0,00	0,00	817,15	-817,15	0,00	0,00	-817,15	0,00	0,00	Biens de retour
Marseille - Cours Julien	SPMIMO-SPM-000083	QPBV INTEGRATION ENREGISTREUR	CORPORELLE	1022B	215340	13018	01/01/2012	1 077,75	0,00	0,00	0,00	1 077,75	-862,17	-215,58	0,00	-1 077,75	215,58	0,00	Biens de retour
Marseille - Cours Julien	SPMIMO-SPM-000087	NR.GIE INSTAL CLIM HITACHI	CORPORELLE	1021	215350	13018	19/07/2012	3 150,00	0,00	0,00	0,00	3 150,00	-2 173,50	-630,00	0,00	-2 803,50	976,50	346,50	Biens de retour
Marseille - Cours Julien	SPMIMO-SPM-000101	ERDF ACOMPTE RESEAU HTA JULIEN	CORPORELLE	1021	225100	13018	01/01/2012	1 111,50	0,00	0,00	0,00	1 111,50	-448,09	-112,02	0,00	-560,11	663,41	551,39	Biens de retour

Reçu au Contrôle de légalité le 26 janvier 2018

Marseille - Corderie	SPMIAC92003	Tvx lignes téléphon&inform.Cor	CORPOREL	1023	215490	13017	15/07/1992	1 636,39	0,00	0,00	0,00	1 636,39	-1 636,39	0,00	0,00	-1 636,39	0,00	0,00	Biens de retour
Marseille - Corderie	SPMIAC92004	Création de bureaux Corderie	CONCESS	1021	213500	13017	15/07/1992	57 210,92	0,00	0,00	0,00	57 210,92	-57 210,92	0,00	0,00	-57 210,92	0,00	0,00	Biens de retour
Marseille - Corderie	SPMIAC92006	Portes automatiques Corderie	CONCESS	1021	213500	13017	31/07/1992	17 152,04	0,00	0,00	0,00	17 152,04	-17 152,04	0,00	0,00	-17 152,04	0,00	0,00	Biens de retour
Marseille - Corderie	SPMIAC92012	Téléphone de sécurité Corderie	CORPOREL	1023	215490	13017	31/07/1992	288,70	0,00	0,00	0,00	288,70	-288,70	0,00	0,00	-288,70	0,00	0,00	Biens de retour
Marseille - Corderie	SPMIAC93004	Agenct amgt AEP	CONCESS	1021	213500	13017	27/01/1993	259,16	0,00	0,00	0,00	259,16	-259,16	0,00	0,00	-259,16	0,00	0,00	Biens de retour
Marseille - Corderie	SPMIAC93005	Renvoi à alarme détection ince	CORPOREL	1023	215490	13017	26/08/1993	657,21	0,00	0,00	0,00	657,21	-657,21	0,00	0,00	-657,21	0,00	0,00	Biens de retour
Marseille - Corderie	SPMIAC93006	Renvoi à alarme détection ince	CORPOREL	1023	215490	13017	17/09/1993	213,95	0,00	0,00	0,00	213,95	-213,95	0,00	0,00	-213,95	0,00	0,00	Biens de retour
Marseille - Corderie	SPMIAC93022	Mise en conformité 2 asc Corde	CONCESS	1021	213500	13017	24/03/1993	8 479,21	0,00	0,00	0,00	8 479,21	-8 479,21	0,00	0,00	-8 479,21	0,00	0,00	Biens de retour
Marseille - Corderie	SPMIAC94002	Mise en conformité Corderie	CONCESS	1021	213500	13017	01/07/1994	142 455,98	0,00	0,00	0,00	142 455,98	-142 455,98	0,00	0,00	-142 455,98	0,00	0,00	Biens de retour
Marseille - Corderie	SPMIAC94007	Mise en conformité Corderie	CONCESS	1021	213500	13017	21/01/1994	31 257,45	0,00	0,00	0,00	31 257,45	-31 257,45	0,00	0,00	-31 257,45	0,00	0,00	Biens de retour
Marseille - Corderie	SPMIAC94010	Travaux de maçonnerie Corderie	CONCESS	1021	213500	13017	01/08/1994	6 997,41	0,00	0,00	0,00	6 997,41	-6 997,41	0,00	0,00	-6 997,41	0,00	0,00	Biens de retour
Marseille - Corderie	SPMIAC95001	Aménagement cuisines Corderie	CONCESS	1021	213500	13017	23/06/1995	1 162,23	0,00	0,00	0,00	1 162,23	-1 162,23	0,00	0,00	-1 162,23	0,00	0,00	Biens de retour
Marseille - Corderie	SPMIAC95005	Vidéo surveillance Corderie	CORPOREL	1022B	215440	13017	27/12/1995	6 673,00	0,00	0,00	0,00	6 673,00	-6 673,00	0,00	0,00	-6 673,00	0,00	0,00	Biens de retour
Marseille - Corderie	SPMIAC95033	Travaux Corderie	CONCESS	1021	213500	13017	21/09/1995	831,91	0,00	0,00	0,00	831,91	-831,91	0,00	0,00	-831,91	0,00	0,00	Biens de retour
Marseille - Corderie	SPMIAC96009	Peinture Corderie	CONCESS	1021	213500	13017	31/01/1996	245,45	0,00	0,00	0,00	245,45	-245,45	0,00	0,00	-245,45	0,00	0,00	Biens de retour
Marseille - Corderie	SPMIAC96026	Vérification climatisation	CORPOREL	1023	215490	13017	18/04/1996	486,57	0,00	0,00	0,00	486,57	-486,57	0,00	0,00	-486,57	0,00	0,00	Biens de retour
Marseille - Corderie	SPMIAC97008	Désenfumage	CONCESS	1021	213500	13017	31/03/1997	2 286,74	0,00	0,00	0,00	2 286,74	-2 286,74	0,00	0,00	-2 286,74	0,00	0,00	Biens de retour
Marseille - Corderie	SPMIMO-SPM-000014	CABLAGE PMS INTERPHONIE VIDEOS	CORPORELLE	1022B	215440	13017	01/02/2011	15 137,64	0,00	0,00	0,00	15 137,64	-7 442,80	-1 513,74	0,00	-8 956,54	7 694,84	6 181,10	Biens de retour
Marseille - Corderie	SPMIMO-SPM-000018	APAVE DIAGNOSTIC AMIANTE CORDE	CORPORELLE	1021	218130	13017	21/09/2009	1 485,00	0,00	0,00	0,00	1 485,00	-1 485,00	0,00	0,00	-1 485,00	0,00	0,00	Biens de retour
Marseille - Corderie	SPMIMO-SPM-000019	ATEK ETUDE AMIANTE MARS CORDER	CORPORELLE	1021	218130	13017	28/10/2009	6 230,00	0,00	0,00	0,00	6 230,00	-6 230,00	0,00	0,00	-6 230,00	0,00	0,00	Biens de retour
Marseille - Corderie	SPMIMO-SPM-000020	ACS SYST VIDEOSURVEILLANCE COR	CORPORELLE	1022B	215340	13017	12/08/2009	8 740,00	0,00	0,00	0,00	8 740,00	-8 740,00	0,00	0,00	-8 740,00	0,00	0,00	Biens de retour
Marseille - Corderie	SPMIMO-SPM-000025	HFI RADIO PTI MARS CORDERIE	CORPORELLE	1022B	215340	13017	28/02/2011	8 240,00	0,00	0,00	0,00	8 240,00	-7 974,64	-265,36	0,00	-8 240,00	265,36	0,00	Biens de retour
Marseille - Corderie	SPMIMO-SPM-000027	SKIDATA LOT PEAGE CORDERIE	CORPORELLE	1022B	215440	13017	25/02/2011	114 786,00	0,00	0,00	0,00	114 786,00	-55 671,21	-11 478,60	0,00	-67 149,81	59 114,79	47 636,19	Biens de retour
Marseille - Corderie	SPMIMO-SPM-000032	PEINTURE SOL ZONE ENTREE	CORPORELLE	1021	218110	13017	16/05/2011	18 518,50	0,00	0,00	0,00	18 518,50	-10 705,95	-2 314,80	0,00	-13 020,75	7 812,55	5 497,75	Biens de retour
Marseille - Corderie	SPMIMO-SPM-000045	HFI Acpte n° 1 CORDERIE	CORPORELLE	1021	215490	13017	01/01/2011	13 857,00	0,00	0,00	0,00	13 857,00	-13 857,00	0,00	0,00	-13 857,00	0,00	0,00	Biens de retour
Marseille - Corderie	SPMIMO-SPM-000057	NETCELER BOITIER WAGO ALARME	CORPORELLE	1022B	215440	13017	01/01/2012	1 440,00	0,00	0,00	0,00	1 440,00	-580,45	-145,14	0,00	-725,59	859,55	714,41	Biens de retour
Marseille - Corderie	SPMIMO-SPM-000066	EASYNET FRAIS INSTAL MARS CORD	CORPORELLE	1021	215390	13017	01/01/2012	1 185,72	0,00	0,00	0,00	1 185,72	-1 185,72	0,00	0,00	-1 185,72	0,00	0,00	Biens de retour
Marseille - Corderie	SPMIMO-SPM-000079	OTIS TVX LOI SAE MARS CORDERIE	CORPORELLE	1021	215370	13017	21/06/2012	11 562,30	0,00	0,00	0,00	11 562,30	-4 316,31	-1 223,52	0,00	-5 539,83	7 245,99	6 022,47	Biens de retour
Marseille - Corderie	SPMIMO-SPM-000084	QPBV INTEGRATION ENREGISTREUR	CORPORELLE	1022B	215340	13017	01/01/2012	1 077,75	0,00	0,00	0,00	1 077,75	-862,17	-215,58	0,00	-1 077,75	215,58	0,00	Biens de retour
Marseille - Corderie	SPMIMO-SPM-000096	EDS LAFI OFFICE PROF 2010	CORPORELLE	1012	205500	13017	01/01/2012	670,00	0,00	0,00	0,00	670,00	-670,00	0,00	0,00	-670,00	0,00	0,00	Biens de reprise
Marseille - Corderie	SPMIMO-SPM-000097	HONO PROJET ETUDE	CORPORELLE	1021	225100	13017	01/01/2012	10 080,00	0,00	0,00	0,00	10 080,00	-4 063,66	-1 015,92	0,00	-5 079,58	6 016,34	5 000,42	Biens de retour
Marseille - Corderie	SPMIMO-SPM-000099	QPF HON CONV ETUDE ET MO 2011	CORPORELLE	1021	225100	13017	01/01/2012	25 014,00	0,00	0,00	0,00	25 014,00	-10 083,96	-2 521,02	0,00	-12 604,98	14 930,04	12 409,02	Biens de retour
Marseille - Corderie	SPMIMO-SPM-000100	Prestation études projets en c	CORPORELLE	1021	225100	13017	01/01/2012	270,00	0,00	0,00	0,00	270,00	-108,92	-27,24	0,00	-136,16	161,08	133,84	Biens de retour
Marseille - Corderie	SPMIMO-SPM-000129	HONO CONVENT MAIT OUVRAGE 2012	CORPORELLE	1021	225100	13017	20/12/2012	2 380,00	0,00	0,00	0,00	2 380,00	-805,53	-265,85	0,00	-1 071,38	1 574,47	1 308,62	Biens de retour
Marseille - Corderie	SPMIMO-SPM-000130	HONO CONVENT MAIT OUVRAGE 2012	CORPORELLE	1022B	215440	13017	20/12/2012	402,00	0,00	0,00	0,00	402,00	-136,01	-44,88	0,00	-180,89	265,99	221,11	Biens de retour
Marseille - Corderie	SPMIMO-SPM-000142	APO RPLT PORTAIL/PORTILLON COR	CORPORELLE	1021	215390	13017	06/06/2013	11 160,00	0,00	0,00	0,00	11 160,00	-3 376,87	-1 314,24	0,00	-4 691,11	7 783,13	6 468,89	Biens de retour
Marseille - Corderie	SPMIMO-SPM-000157	ELAN ETUDE FAISABILITE ASCENCE	CORPORELLE	1021	225100	13017	01/01/2013	3 400,00	0,00	0,00	0,00	3 400,00	-2 040,04	-679,98	0,00	-2 720,02	1 359,96	679,98	Biens de retour
Marseille - Corderie	SPMIMO-SPM-000159	ELAN ETUDE FAISABILITE ASCENCE	CORPORELLE	1021	225100	13017	01/01/2013	4 000,00	0,00	0,00	0,00	4 000,00	-2 400,04	-799,98	0,00	-3 200,02	1 599,96	799,98	Biens de retour
Marseille - Corderie	SPMIMO-SPM-000160	TTS LOT SIGNALETIQUE CORDERIE	CORPORELLE	1021	215360	13017	12/07/2013	13 185,95	0,00	0,00	0,00	13 185,95	-3 880,22	-1 571,28	0,00	-5 451,50	9 305,73	7 734,45	Biens de retour
Marseille - Corderie	SPMITECH08001	Emetteurs Radios neufs péage C	CORPOREL	1022B	215440	13017	01/01/2008	768,50	0,00	0,00	0,00	768,50	-768,50	0,00	0,00	-768,50	0,00	0,00	Biens de retour
Marseille - Corderie	SPMITECH09001	Réa inst téléphonie CORDERIE	CONCESS	1021	215390	13017	01/01/2009	5 975,00	0,00	0,00	0,00	5 975,00	-5 975,00	0,00	0,00	-5 975,00	0,00	0,00	Biens de retour
Marseille - Corderie	SPMITECH95014	Remise en état équipt Corderie	CORPOREL	1023	215490	13017	20/12/1995	19 918,99	0,00	0,00	0,00	19 918,99	-19 918,99	0,00	0,00	-19 918,99	0,00	0,00	Biens de retour
Marseille - Corderie	SPMLOG07001	Licences logicielles bureau Co	INCORPOREL	1012B	205500	13017	10/01/2007	1 200,00	0,00	0,00	-1 200,00	0,00	-1 200,00	0,00	1 200,00	0,00	0,00	0,00	Biens de reprise
Marseille - Corderie	SPMLOG07002	Licences logicielles Corderie	INCORPOREL	1012B	205500	13017	10/01/2007	1 070,00	0,00	0,00	-1 070,00	0,00	-1 070,00	0,00	1 070,00	0,00	0,00	0,00	Biens de reprise
Marseille - Corderie	SPMMAT05008	Modem courrier Corderie	CORPOREL	1023	215490	13017	29/11/2005	696,00	0,00	0,00	0,00	696,00	-696,00	0,00	0,00	-696,00	0,00	0,00	Biens de retour
Marseille - Corderie	SPMMAT07001	Trieuse pièces Corderie	CORPOREL	1023	215490	13017	22/03/2007	3 853,45	0,00	0,00	0,00	3 853,45	-3 853,45	0,00	0,00	-3 853,45	0,00	0,00	Biens de reprise
Marseille - Corderie	SPMMAT07002	Marteau perforateur sans fil S	CORPOREL	1023	215490	13017	08/03/2007	959,00	0,00	0,00	0,00	959,00	-959,00	0,00	0,00	-959,00	0,00	0,00	Biens de retour
Marseille - Corderie	SPMMBU02001	Coffre-fort marque AUNO	CORPOREL	1023	218310	13017	14/05/2002	886,00	0,00	0,00	0,00	886,00	-886,00	0,00	0,00	-886,00	0,00	0,00	Biens de reprise
Marseille - Corderie	SPMMBU93002	Matériel de bureau Selex	CORPOREL	1023	218310	13017	23/06/1993	261,34	0,00	0,00	0,00	261,34	-261,34	0,00	0,00	-261,34	0,00	0,00	Biens de reprise
Marseille - Corderie	SPMTRAN07001	Scooter WANGYE Corderie	CORPOREL	1023	218200	13017	08/03/2007	1 715,00	0,00	0,00	0,00	1 715,00	-1 715,00	0,00	0,00	-1 715,00	0,00	0,00	Biens de reprise
Marseille - Cours Julien	IMMO004253	ASM FOURN+POSE LOT SIGNALETIQU	CORPORELLE	1021	218140	13018	13/05/2014	2 653,10	0,00	0,00	0,00	2 653,10	-573,50	-351,12	0,00	-924,62	2 079,60	1 728,48	Biens de retour
Marseille - Cours Julien	IMMO004325	FIRE & CO EXTINCTEUR POUDRE	CORPORELLE	1021	215390	13018	31/03/2014	2 031,30	0,00	0,00	0,00	2 031,30	-712,08	-406,26	0,00	-1 118,34	1 319,22	912,96	Biens de retour
Marseille - Cours Julien	IMMO004377	RENOV IV PARK MARS JULIEN	CORPORELLE	1021	215310	13018	01/01/2014	9 307,00	0,00	0,00	0,00	9 307,00	-2 349,60	-1 174,80	0,00	-3 524,40	6 957,40	5 782,60	Biens de retour
Marseille - Cours Julien	IMMO004447	MH1 HONO ARCHITECTE JULIEN	CORPORELLE	1021	225100	13018	01/01/2014	1 007,90	0,00	0,00	0,00	1 007,90	-254,42	-127,20	0,00	-381,62	753,48	626,28	Biens de retour
Marseille - Cours Julien	IMMO004448	BUR VERITAS INST GE DE RPLMT	CORPORELLE	1021	215390	13018	05/02/2014	1 895,00	0,00	0,00	0,00	1 895,00	-461,26	-242,07	0,00	-703,33	1 433,74	1 191,67	Biens de retour
Marseille - Cours Julien	IMMO004449	JIPI HONO MOE MARS JULIEN	CORPORELLE	1021	225100	13018	01/09/2014	3 330,88	0,00	0,00	0,00	3 330,88	-612,15	-459,12	0,00	-1 071,27	2 718,73	2 259,61	Biens de retour
Marseille - Cours Julien	IMMO004450	ELAN MISSION ATMO JULIEN	CORPORELLE	1021	225100	13018	01/01/2014	4 000,00	0,00	0,00	0,00	4 000,00	-1 009,87	-504,90	0,00	-1 514,77	2 990,13	2 485,23	Biens de retour
Marseille - Cours Julien	IMMO004451	ASSURANCE RC S/TVX	CORPORELLE	1021	225100	13018	01/01/2014	87,00	0,00	0,00	0,00	87,00	-21,97	-10,98	0,00	-32,95	65,03	54,05	Biens de retour

Reçu au Contrôle de légalité le 26 janvier 2018

Marseille - Cours Julien	SPMIMO-SPM-000102	QPF HON CONV ETUDE ET MO 2011	CORPORELLE	1021	225100	13018	01/01/2012	24 579,00	0,00	0,00	0,00	24 579,00	-9 908,65	-2 477,16	0,00	-12 385,81	14 670,35	12 193,19	Biens de retour
Marseille - Cours Julien	SPMIMO-SPM-000103	RESOLUTION CABLAGE PMS JULIEN	CORPORELLE	1022B	215440	13018	16/02/2012	22 848,15	0,00	0,00	0,00	22 848,15	-9 036,83	-2 332,08	0,00	-11 368,91	13 811,32	11 479,24	Biens de retour
Marseille - Cours Julien	SPMIMO-SPM-000131	HONO CONVENT MAIT OUVRAGE 2012	CORPORELLE	1021	225100	13018	20/12/2012	2 380,00	0,00	0,00	0,00	2 380,00	-805,53	-265,85	0,00	-1 071,38	1 574,47	1 308,62	Biens de retour
Marseille - Cours Julien	SPMIMO-SPM-000132	HONO CONVENT MAIT OUVRAGE 2012	CORPORELLE	1022B	215440	13018	20/12/2012	402,00	0,00	0,00	0,00	402,00	-136,01	-44,88	0,00	-180,89	265,99	221,11	Biens de retour
Marseille - Cours Julien	SPMIMO-SPM-000138	IKEA MEUBLE CUISINE MARS JULIE	CORPORELLE	1023	218410	13018	04/03/2013	1 737,42	0,00	0,00	0,00	1 737,42	-981,69	-347,46	0,00	-1 329,15	755,73	408,27	Biens de reprise
Marseille - Cours Julien	SPMIMO-SPM-000140	AVRBAT CARRELAGE SOL MARS JULI	CORPORELLE	1021	225100	13018	31/05/2013	1 630,00	0,00	0,00	0,00	1 630,00	-495,42	-191,58	0,00	-687,00	1 134,58	943,00	Biens de retour
Marseille - Cours Julien	SPMIMO-SPM-000141	NRGIE MONO SPLIT JULIEN	CORPORELLE	1021	215350	13018	15/06/2013	1 890,00	0,00	0,00	0,00	1 890,00	-567,93	-223,20	0,00	-791,13	1 322,07	1 098,87	Biens de retour
Marseille - Cours Julien	SPMIMO-SPM-000146	DIESEL RPLT GROUPE ELECTROGENE	CORPORELLE	1021	215390	13018	23/07/2013	34 301,00	0,00	0,00	0,00	34 301,00	-10 005,40	-4 102,44	0,00	-14 107,84	24 295,60	20 193,16	Biens de retour
Marseille - Cours Julien	SPMIMO-SPM-000148	SCOMAP RPLT GRILLES AERATION	CORPORELLE	1021	225100	13018	28/08/2013	3 150,00	0,00	0,00	0,00	3 150,00	-892,57	-381,18	0,00	-1 273,75	2 257,43	1 876,25	Biens de retour
Marseille - Cours Julien	SPMIMO-SPM-000150	TTS LOT SIGNALETIQUE JULIEN	CORPORELLE	1021	215360	13018	30/08/2013	22 489,80	0,00	0,00	0,00	22 489,80	-6 361,89	-2 723,28	0,00	-9 085,17	16 127,91	13 404,63	Biens de retour
Marseille - Cours Julien	SPMIMO-SPM-000153	ST GROUPE PEINTURE CAGES ESCAL	CORPORELLE	1021	218120	13018	30/09/2013	13 900,00	0,00	0,00	0,00	13 900,00	-3 830,36	-1 700,28	0,00	-5 530,64	10 069,64	8 369,36	Biens de retour
Marseille - Cours Julien	SPMIMO-SPM-000158	ELAN ETUDE FAISABILITE ASCENCE	CORPORELLE	1021	225100	13018	01/01/2013	4 000,00	0,00	0,00	0,00	4 000,00	-2 400,04	-799,98	0,00	-3 200,02	1 599,96	799,98	Biens de retour
Marseille - Cours Julien	SPMIMO-SPM-000165	BUR VERITAS VERIF INST ELECT	CORPORELLE	1021	218140	13018	01/01/2013	2 080,00	0,00	0,00	0,00	2 080,00	-2 080,00	0,00	0,00	-2 080,00	0,00	0,00	Biens de retour
Marseille - Cours Julien	SPMLOG07008	Licences logicielles C.Julien	INCORPOREL	1012B	205500	13018	10/01/2007	1 460,00	0,00	0,00	-1 460,00	0,00	-1 460,00	0,00	1 460,00	0,00	0,00	0,00	Biens de reprise
Marseille - Cours Julien	SPMMAT06002	Coffre à billets Julien	CORPOREL	1022B	215440	13018	22/02/2006	1 074,24	0,00	0,00	0,00	1 074,24	-1 074,24	0,00	0,00	-1 074,24	0,00	0,00	Biens de reprise
Marseille - Cours Julien	SPMMAT07003	Pompe FLYGT type CP Julien	CONCESS	1021	215390	13018	24/05/2007	3 560,60	0,00	0,00	0,00	3 560,60	-3 560,60	0,00	0,00	-3 560,60	0,00	0,00	Biens de retour
Marseille - Cours Julien	SPMMAT07004	Pompe FLYGT type CP Julien	CONCESS	1021	215390	13018	24/05/2007	3 560,60	0,00	0,00	0,00	3 560,60	-3 560,60	0,00	0,00	-3 560,60	0,00	0,00	Biens de retour
Marseille - Cours Julien	SPMMBU93004	Matériel de bureau Selex	CORPOREL	1023	218310	13018	23/06/1993	261,34	0,00	0,00	0,00	261,34	-261,34	0,00	0,00	-261,34	0,00	0,00	Biens de reprise
Marseille - Gambetta	IMMO004288	TENNANT AUTOLAVEUSE T16	CORPORELLE	1023	215450	13019	30/06/2014	23 722,00	0,00	0,00	0,00	23 722,00	-4 456,05	-2 965,26	0,00	-7 421,31	19 265,95	16 300,69	Biens de reprise
Marseille - Gambetta	IMMO004326	TTS LOT SIGNALETIQUE GAMBETTA	CORPORELLE	1021	215360	13019	26/08/2014	1 166,60	0,00	0,00	0,00	1 166,60	-216,15	-160,44	0,00	-376,59	950,45	790,01	Biens de retour
Marseille - Gambetta	IMMO004424	PC FIXE MARSEILLE GAMBETTA	CORPORELLE	1023	218310	13019	01/10/2014	669,15	0,00	0,00	0,00	669,15	-278,84	-223,05	0,00	-501,89	390,31	167,26	Biens de reprise
Marseille - Gambetta	IMMO004452	IVPARK MARSEILLE GAMBETTA	CORPORELLE	1021	215310	13019	01/01/2014	6 318,00	0,00	0,00	0,00	6 318,00	-1 595,02	-797,52	0,00	-2 392,54	4 722,98	3 925,46	Biens de retour
Marseille - Gambetta	IMMO004453	MH1 HONO ARCHITECTE GAMBETTA	CORPORELLE	1021	225100	13019	01/01/2014	839,50	0,00	0,00	0,00	839,50	-211,93	-105,96	0,00	-317,89	627,57	521,61	Biens de retour
Marseille - Gambetta	IMMO004454	ELAN MISSION AMO ACCESSIBILITE	CORPORELLE	1021	225100	13019	01/01/2014	2 665,00	0,00	0,00	0,00	2 665,00	-672,76	-336,36	0,00	-1 009,12	1 992,24	1 655,88	Biens de retour
Marseille - Gambetta	IMMO004455	JIPI HONO MOE MARS GAMBETTA	CORPORELLE	1021	225100	13019	31/05/2014	437,37	0,00	0,00	0,00	437,37	-92,34	-58,26	0,00	-150,60	345,03	286,77	Biens de retour
Marseille - Gambetta	IMMO004655	ASM CABLES FRONTON SIGNALETIQU	CORPORELLE	1021	215360	13019	15/02/2015	2 017,50	0,00	0,00	0,00	2 017,50	-260,39	-296,69	0,00	-557,08	1 757,11	1 460,42	Biens de retour
Marseille - Gambetta	IMMO004656	ASM CABLES SIGNALETIQ DU FRONT	CORPORELLE	1021	215360	13019	15/02/2015	2 546,25	0,00	0,00	0,00	2 546,25	-328,65	-374,42	0,00	-703,07	2 217,60	1 843,18	Biens de retour
Marseille - Gambetta	IMMO004657	SRV DEPOSE ARRET D'URGENCE	CORPORELLE	1021	215390	13019	25/02/2015	2 175,00	0,00	0,00	0,00	2 175,00	-272,96	-321,12	0,00	-594,08	1 902,04	1 580,92	Biens de retour
Marseille - Gambetta	IMMO004918	CAE TRAVAUX ELETRICITE	CORPORELLE	1021	218140	13019	30/11/2015	5 290,00	0,00	0,00	0,00	5 290,00	-75,82	-880,44	0,00	-956,26	5 214,18	4 333,74	Biens de retour
Marseille - Gambetta	IMMO005044	CEIRA TVX FOURNIT RADIO CONTIN	CORPORELLE	1021	218170	13019	10/03/2016	0,00	19 000,00	0,00	0,00	19 000,00	0,00	-2 680,11	0,00	-2 680,11	0,00	16 319,89	Biens de retour
Marseille - Gambetta	IMMO005146	REAPARK GRILLE VENTILLATION	CORPORELLE	1021	215325	13019	02/08/2016	0,00	3 644,20	0,00	0,00	3 644,20	0,00	-282,65	0,00	-282,65	0,00	3 361,55	Biens de retour
Marseille - Gambetta	IMMO005172	QPF MISE EN CONFORMITE PMR	CORPORELLE	1021	218170	13019	01/08/2016	0,00	4 777,56	0,00	0,00	4 777,56	0,00	-372,85	0,00	-372,85	0,00	4 404,71	Biens de retour
Marseille - Gambetta	IMMO005312	ASM BOUCLE DETECTION	CORPORELLE	1022B	215440	13019	28/11/2016	0,00	1 725,00	0,00	0,00	1 725,00	0,00	-31,54	0,00	-31,54	0,00	1 693,46	Biens de retour
Marseille - Gambetta	SPM0000000007	Aménagmt élect. aire lavage	CONCESS	1021	218170	13019	29/03/1999	815,66	0,00	0,00	0,00	815,66	-815,66	0,00	0,00	-815,66	0,00	0,00	Biens de retour
Marseille - Gambetta	SPM0000000012	Signalétique Gambetta	CONCESS	1021	218170	13019	31/03/1999	3 334,52	0,00	0,00	0,00	3 334,52	-3 334,52	0,00	0,00	-3 334,52	0,00	0,00	Biens de retour
Marseille - Gambetta	SPM0000000023	Changmt pompe relevage Gambett	CONCESS	1021	213500	13019	28/05/1999	5 089,51	0,00	0,00	0,00	5 089,51	-5 089,51	0,00	0,00	-5 089,51	0,00	0,00	Biens de retour
Marseille - Gambetta	SPM0000000025	Ventouse VMEHI aménagmt Gambet	CONCESS	1021	215390	13019	30/06/1999	628,61	0,00	0,00	0,00	628,61	-628,61	0,00	0,00	-628,61	0,00	0,00	Biens de retour
Marseille - Gambetta	SPM0000000029	Aménagmt zone abonnés Gambetta	CONCESS	1021	218170	13019	30/06/1999	2 660,85	0,00	0,00	0,00	2 660,85	-2 660,85	0,00	0,00	-2 660,85	0,00	0,00	Biens de retour
Marseille - Gambetta	SPM0000000030	Tvx signalétique Gambetta	CONCESS	1021	218170	13019	01/07/1999	7 780,54	0,00	0,00	0,00	7 780,54	-7 780,54	0,00	0,00	-7 780,54	0,00	0,00	Biens de retour
Marseille - Gambetta	SPM0000000031	Porte automatique Gambetta	CONCESS	1021	218170	13019	30/07/1999	6 479,08	0,00	0,00	0,00	6 479,08	-6 479,08	0,00	0,00	-6 479,08	0,00	0,00	Biens de retour
Marseille - Gambetta	SPM0000000037	Tx de mise aux normes	CONCESS	1021	218170	13019	01/01/2000	152 220,34	0,00	0,00	0,00	152 220,34	-152 220,34	0,00	0,00	-152 220,34	0,00	0,00	Biens de retour
Marseille - Gambetta	SPM0000000045	Création de deux places handic	CONCESS	1021	213500	13019	11/06/2001	1 219,59	0,00	0,00	0,00	1 219,59	-1 219,59	0,00	0,00	-1 219,59	0,00	0,00	Biens de retour
Marseille - Gambetta	SPMCON08009	Mise conformité réseaux info G	CONCESS	1021	225000	13019	31/07/2008	6 145,00	0,00	0,00	0,00	6 145,00	-4 558,73	-614,70	0,00	-5 173,43	1 586,27	971,57	Biens de retour
Marseille - Gambetta	SPMCON09011	Mise en confor Tableau incendi	CONCESS	1021	225000	13019	23/06/2009	9 196,16	0,00	0,00	0,00	9 196,16	-9 196,16	0,00	0,00	-9 196,16	0,00	0,00	Biens de retour
Marseille - Gambetta	SPMCON09015	Rplt robinetterie lavabos GAMB	CONCESS	1021	225000	13019	30/09/2009	3 150,00	0,00	0,00	0,00	3 150,00	-1 969,63	-315,00	0,00	-2 284,63	1 180,37	865,37	Biens de retour
Marseille - Gambetta	SPMCON09025	Fraisse Amel acompte Gambetta	CONCESS	1021	225000	13019	01/09/2009	5 700,00	0,00	0,00	0,00	5 700,00	-4 512,50	-712,50	0,00	-5 225,00	1 187,50	475,00	Biens de retour
Marseille - Gambetta	SPMIAA02005	Dép pupitre & complet niveau,	CORPOREL	1022B	215440	13019	31/01/2002	4 030,75	0,00	0,00	0,00	4 030,75	-4 030,75	0,00	0,00	-4 030,75	0,00	0,00	Biens de retour
Marseille - Gambetta	SPMIAA04005	Vérif.3 colonnes sèches Gambet	CORPOREL	1023	215490	13019	28/05/2004	970,88	0,00	0,00	0,00	970,88	-970,88	0,00	0,00	-970,88	0,00	0,00	Biens de retour
Marseille - Gambetta	SPMIAA04014	Vérif.initiale instal.électr.G	CONCESS	1021	218170	13019	17/06/2004	1 206,00	0,00	0,00	0,00	1 206,00	-1 206,00	0,00	0,00	-1 206,00	0,00	0,00	Biens de retour
Marseille - Gambetta	SPMIAA05008	Dépose pann.access.lum.Gambett	CONCESS	1021	218170	13019	29/03/2005	750,00	0,00	0,00	0,00	750,00	-750,00	0,00	0,00	-750,00	0,00	0,00	Biens de retour

Reçu au Contrôle de légalité le 26 janvier 2018

Marseille - Gambetta	SPMIAA05009	Pose blocs fluo étanches Gambe	CONCESS	1021	218170	13019	29/03/2005	525,00	0,00	0,00	0,00	525,00	-525,00	0,00	0,00	-525,00	0,00	0,00	Biens de retour
Marseille - Gambetta	SPMIAA05014	Travaux de signalisation Gambe	CONCESS	1021	218170	13019	31/05/2005	3 534,00	0,00	0,00	0,00	3 534,00	-3 534,00	0,00	0,00	-3 534,00	0,00	0,00	Biens de retour
Marseille - Gambetta	SPMIAA05019	Création porte coupe feu Gambe	CONCESS	1021	218170	13019	17/11/2005	1 260,00	0,00	0,00	0,00	1 260,00	-1 260,00	0,00	0,00	-1 260,00	0,00	0,00	Biens de retour
Marseille - Gambetta	SPMIAA05027	Pose pompe de relevage Gambett	CONCESS	1021	218170	13019	12/05/2005	786,25	0,00	0,00	0,00	786,25	-786,25	0,00	0,00	-786,25	0,00	0,00	Biens de retour
Marseille - Gambetta	SPMIAA06004	Sécurisat.porte accès local Ga	CONCESS	1021	218170	13019	31/01/2006	1 232,88	0,00	0,00	0,00	1 232,88	-1 222,95	-9,93	0,00	-1 232,88	9,93	0,00	Biens de retour
Marseille - Gambetta	SPMIAA06011	Interphone de guichet Gambetta	CORPOREL	1022B	215440	13019	31/01/2006	1 168,39	0,00	0,00	0,00	1 168,39	-1 158,97	-9,42	0,00	-1 168,39	9,42	0,00	Biens de retour
Marseille - Gambetta	SPMIAA06018	Vidéo surveillance du local Ga	CORPOREL	1022B	215440	13019	31/01/2006	6 313,02	0,00	0,00	0,00	6 313,02	-6 262,14	-50,88	0,00	-6 313,02	50,88	0,00	Biens de retour
Marseille - Gambetta	SPMIAA06028	Sécurisation local accueil Gam	CONCESS	1021	218170	13019	08/02/2006	3 184,00	0,00	0,00	0,00	3 184,00	-3 151,27	-32,73	0,00	-3 184,00	32,73	0,00	Biens de retour
Marseille - Gambetta	SPMIAA06041	Fabrication bloc porte Gambett	CONCESS	1021	218170	13019	30/06/2006	1 760,00	0,00	0,00	0,00	1 760,00	-1 672,50	-87,50	0,00	-1 760,00	87,50	0,00	Biens de retour
Marseille - Gambetta	SPMIAA06042	Pose 2 Blocs Portes Gambetta	CONCESS	1021	218170	13019	30/06/2006	1 280,00	0,00	0,00	0,00	1 280,00	-1 216,37	-63,63	0,00	-1 280,00	63,63	0,00	Biens de retour
Marseille - Gambetta	SPMIAA07002	Remplacement 31 détecteurs GAM	CONCESS	1021	218170	13019	01/03/2007	2 926,80	0,00	0,00	0,00	2 926,80	-2 585,34	-292,68	0,00	-2 878,02	341,46	48,78	Biens de retour
Marseille - Gambetta	SPMIAA07003	Remplacement 5 détecteurs GAMB	CONCESS	1021	218170	13019	01/01/2007	874,20	0,00	0,00	0,00	874,20	-786,78	-87,42	0,00	-874,20	87,42	0,00	Biens de retour
Marseille - Gambetta	SPMIAA07004	Remplacement 25 détecteurs GAM	CONCESS	1021	218170	13019	01/01/2007	2 408,75	0,00	0,00	0,00	2 408,75	-2 167,85	-240,90	0,00	-2 408,75	240,90	0,00	Biens de retour
Marseille - Gambetta	SPMIAA07015	Câblage MAJ Lecteur CB Gambett	CORPOREL	1022B	215440	13019	15/10/2007	954,20	0,00	0,00	0,00	954,20	-783,43	-95,46	0,00	-878,89	170,77	75,31	Biens de retour
Marseille - Gambetta	SPMIAC92007	Portes automatiques Gambetta	CONCESS	1021	213500	13019	31/07/1992	28 733,59	0,00	0,00	0,00	28 733,59	-28 733,59	0,00	0,00	-28 733,59	0,00	0,00	Biens de retour
Marseille - Gambetta	SPMIAC92013	Téléphone de sécurité Gambetta	CORPOREL	1023	215490	13019	31/07/1992	288,70	0,00	0,00	0,00	288,70	-288,70	0,00	0,00	-288,70	0,00	0,00	Biens de retour
Marseille - Gambetta	SPMIAC93007	Agenct amgt AEP	CONCESS	1021	213500	13019	27/01/1993	259,16	0,00	0,00	0,00	259,16	-259,16	0,00	0,00	-259,16	0,00	0,00	Biens de retour
Marseille - Gambetta	SPMIAC93008	Renvoi à alarme détection ince	CORPOREL	1023	215490	13019	26/08/1993	657,21	0,00	0,00	0,00	657,21	-657,21	0,00	0,00	-657,21	0,00	0,00	Biens de retour
Marseille - Gambetta	SPMIAC93009	Renvoi à alarme détection ince	CORPOREL	1023	215490	13019	17/09/1993	213,95	0,00	0,00	0,00	213,95	-213,95	0,00	0,00	-213,95	0,00	0,00	Biens de retour
Marseille - Gambetta	SPMIAC94003	Mise en conformité Gambetta	CONCESS	1021	213500	13019	01/07/1994	1 457,87	0,00	0,00	0,00	1 457,87	-1 457,87	0,00	0,00	-1 457,87	0,00	0,00	Biens de retour
Marseille - Gambetta	SPMIAC94012	Panneaux de signalisation Gamb	CONCESS	1021	213500	13019	17/03/1994	554,91	0,00	0,00	0,00	554,91	-554,91	0,00	0,00	-554,91	0,00	0,00	Biens de retour
Marseille - Gambetta	SPMIAC94020	Blocs portes métal coupe-feu G	CONCESS	1021	213500	13019	24/01/1994	2 914,83	0,00	0,00	0,00	2 914,83	-2 914,83	0,00	0,00	-2 914,83	0,00	0,00	Biens de retour
Marseille - Gambetta	SPMIAC95002	Electricité escaliers Gambetta	CONCESS	1021	213500	13019	22/11/1995	2 552,00	0,00	0,00	0,00	2 552,00	-2 552,00	0,00	0,00	-2 552,00	0,00	0,00	Biens de retour
Marseille - Gambetta	SPMIAC95006	Vidéo surveillance Gambetta	CORPOREL	1022B	215440	13019	27/12/1995	19 427,19	0,00	0,00	0,00	19 427,19	-19 427,19	0,00	0,00	-19 427,19	0,00	0,00	Biens de retour
Marseille - Gambetta	SPMIAC95012	Conformité escalier Gambetta	CONCESS	1021	213500	13019	31/01/1995	2 210,51	0,00	0,00	0,00	2 210,51	-2 210,51	0,00	0,00	-2 210,51	0,00	0,00	Biens de retour
Marseille - Gambetta	SPMIAC95014	Eclairage secours Gambetta	CONCESS	1021	213500	13019	30/11/1995	4 022,60	0,00	0,00	0,00	4 022,60	-4 022,60	0,00	0,00	-4 022,60	0,00	0,00	Biens de retour
Marseille - Gambetta	SPMIAC95027	Travaux Gambetta	CONCESS	1021	213500	13019	28/07/1995	13 217,33	0,00	0,00	0,00	13 217,33	-13 217,33	0,00	0,00	-13 217,33	0,00	0,00	Biens de retour
Marseille - Gambetta	SPMIAC95028	Travaux Gambetta	CONCESS	1021	213500	13019	28/07/1995	12 152,17	0,00	0,00	0,00	12 152,17	-12 152,17	0,00	0,00	-12 152,17	0,00	0,00	Biens de retour
Marseille - Gambetta	SPMIAC96011	Peinture Gambetta	CONCESS	1021	213500	13019	31/01/1996	245,45	0,00	0,00	0,00	245,45	-245,45	0,00	0,00	-245,45	0,00	0,00	Biens de retour
Marseille - Gambetta	SPMIAC96027	Vérification climatisation	CORPOREL	1023	215490	13019	18/04/1996	486,57	0,00	0,00	0,00	486,57	-486,57	0,00	0,00	-486,57	0,00	0,00	Biens de retour
Marseille - Gambetta	SPMIMO-SPM-000028	HFI SYSTEME RADIO PTI GAMBETTA	CORPORELLE	1022B	215340	13019	29/04/2011	16 897,00	0,00	0,00	0,00	16 897,00	-15 789,31	-1 107,69	0,00	-16 897,00	1 107,69	0,00	Biens de retour
Marseille - Gambetta	SPMIMO-SPM-000034	SKIDATA LOT PEAGE MARS GAMBETA	CORPORELLE	1022B	215440	13019	31/05/2011	237 463,00	0,00	0,00	0,00	237 463,00	-108 903,26	-23 746,32	0,00	-132 649,58	128 559,74	104 813,42	Biens de retour
Marseille - Gambetta	SPMIMO-SPM-000049	QPARK NV ADDITIONAL SERVICES	CORPORELLE	1023	215490	13019	28/11/2011	2 200,00	0,00	0,00	0,00	2 200,00	-2 200,00	0,00	0,00	-2 200,00	0,00	0,00	Biens de retour
Marseille - Gambetta	SPMIMO-SPM-000051	AG CONFORT CLIMATISAT GAMBETA	CORPORELLE	1021	215350	13019	01/01/2012	4 360,00	0,00	0,00	0,00	4 360,00	-1 757,76	-439,44	0,00	-2 197,20	2 602,24	2 162,80	Biens de retour
Marseille - Gambetta	SPMIMO-SPM-000053	IVT REMLT DETECT FUME GAMBETTA	CORPORELLE	1021	215320	13019	01/01/2012	8 329,85	0,00	0,00	0,00	8 329,85	-3 358,08	-839,52	0,00	-4 197,60	4 971,77	4 132,25	Biens de retour
Marseille - Gambetta	SPMIMO-SPM-000059	NETCELER BOITIER WAGO ALARME	CORPORELLE	1022B	215440	13019	01/01/2012	1 440,00	0,00	0,00	0,00	1 440,00	-580,45	-145,14	0,00	-725,59	859,55	714,41	Biens de retour
Marseille - Gambetta	SPMIMO-SPM-000068	EASYNET FRAIS INSTAL MARS GAMB	CORPORELLE	1021	215390	13019	01/01/2012	780,11	0,00	0,00	0,00	780,11	-780,11	0,00	0,00	-780,11	0,00	0,00	Biens de retour
Marseille - Gambetta	SPMIMO-SPM-000074	AVRBAT RENOV LOCAL EXPL GAMBET	CORPORELLE	1021	218150	13019	17/04/2012	16 665,00	0,00	0,00	0,00	16 665,00	-6 413,99	-1 730,94	0,00	-8 144,93	10 251,01	8 520,07	Biens de retour
Marseille - Gambetta	SPMIMO-SPM-000076	JLPC RENOVAT LOCAL EPLOITATION	CORPORELLE	1021	218150	13019	14/04/2012	4 599,78	0,00	0,00	0,00	4 599,78	-1 772,86	-477,36	0,00	-2 250,22	2 826,92	2 349,56	Biens de retour
Marseille - Gambetta	SPMIMO-SPM-000080	QPBV INTEGRATION ENREGISTREUR	CORPORELLE	1022B	215340	13019	01/01/2012	1 077,75	0,00	0,00	0,00	1 077,75	-862,17	-215,58	0,00	-1 077,75	215,58	0,00	Biens de retour
Marseille - Gambetta	SPMIMO-SPM-000086	NR.GIE INSTAL CLIM HITACHI	CORPORELLE	1021	215350	13019	19/07/2012	1 350,00	0,00	0,00	0,00	1 350,00	-931,50	-270,00	0,00	-1 201,50	418,50	148,50	Biens de retour
Marseille - Gambetta	SPMIMO-SPM-000104	RESOLUTION CABLAGE PMS GAMBETT	CORPORELLE	1022B	215440	13019	16/02/2012	27 070,30	0,00	0,00	0,00	27 070,30	-10 706,84	-2 763,06	0,00	-13 469,90	16 363,46	13 600,40	Biens de retour
Marseille - Gambetta	SPMIMO-SPM-000105	QPF HON CONV ETUDE ET MO 2011	CORPORELLE	1021	225100	13019	01/01/2012	11 221,00	0,00	0,00	0,00	11 221,00	-4 523,54	-1 130,88	0,00	-5 654,42	6 697,46	5 566,58	Biens de retour
Marseille - Gambetta	SPMIMO-SPM-000106	HONO PROJET ETUDE	CORPORELLE	1021	225100	13019	01/01/2012	8 352,00	0,00	0,00	0,00	8 352,00	-3 367,03	-841,74	0,00	-4 208,77	4 984,97	4 143,23	Biens de retour
Marseille - Gambetta	SPMIMO-SPM-000133	HONO CONVENT MAIT OUVRAGE 2012	CORPORELLE	1022B	215440	13019	20/12/2012	402,00	0,00	0,00	0,00	402,00	-136,01	-44,88	0,00	-180,89	265,99	221,11	Biens de retour
Marseille - Gambetta	SPMIMO-SPM-000139	APO RPLT PORTAIL/PORTILLON GAM	CORPORELLE	1021	215390	13019	06/06/2013	28 174,13	0,00	0,00	0,00	28 174,13	-8 525,10	-3 317,88	0,00	-11 842,98	19 649,03	16 331,15	Biens de retour
Marseille - Gambetta	SPMIMO-SPM-000152	TTS LOT SIGNALETIQUE GAMBETTA	CORPORELLE	1021	215360	13019	30/09/2013	15 987,54	0,00	0,00	0,00	15 987,54	-4 405,62	-1 955,64	0,00	-6 361,26	11 581,92	9 626,28	Biens de retour
Marseille - Gambetta	SPMIMO-SPM-000154	DIESEL MISE EN PLACE CUVE 1500	CORPORELLE	1021	215390	13019	31/10/2013	6 351,00	0,00	0,00	0,00	6 351,00	-1 702,83	-784,91	0,00	-2 487,74	4 648,17	3 863,26	Biens de retour
Marseille - Gambetta	SPMIMO-SPM-000155	SKIDATA SCANNER RESA BORNE	CORPORELLE	1022B	215440	13019	22/10/2013	8 231,00	0,00	0,00	0,00	8 231,00	-2 223,38	-1 014,42	0,00	-3 237,80	6 007,62	4 993,20	Biens de retour
Marseille - Gambetta	SPMIMO-SPM-000156	ELAN AUDIT SECURITE INCENDIE	CORPORELLE	1021	225100	13019	01/01/2013	4 600,00	0,00	0,00	0,00	4 600,00	-2 760,04	-919,98	0,00	-3 680,02	1 839,96	919,98	Biens de retour

Reçu au Contrôle de légalité le 26 janvier 2018

Marseille - Gambetta	SPMITECH96007	Pompes submersibles Gambetta	CONCESS	1021	215390	13019	30/01/1996	2 351,37	0,00	0,00	0,00	2 351,37	-2 351,37	0,00	0,00	-2 351,37	0,00	0,00	Biens de retour
Marseille - Gambetta	SPMLOG07004	Licences logicielles Gambetta	INCORPOREL	1012B	205500	13019	10/01/2007	1 540,00	0,00	0,00	-1 540,00	0,00	-1 540,00	0,00	1 540,00	0,00	0,00	0,00	Biens de reprise
Marseille - Gambetta	SPMMAT05003	UL multipark Gambetta	CORPOREL	1022B	215440	13019	11/03/2005	5 038,00	0,00	0,00	0,00	5 038,00	-5 038,00	0,00	0,00	-5 038,00	0,00	0,00	Biens de retour
Marseille - Gambetta	SPMMAT05004	Echaffaudage Gambetta	CORPOREL	1023	215490	13019	29/03/2005	420,00	0,00	0,00	0,00	420,00	-420,00	0,00	0,00	-420,00	0,00	0,00	Biens de retour
Marseille - Gambetta	SPMMAT06004	Coffre à billets Gambetta	CORPOREL	1022B	215440	13019	22/02/2006	1 074,24	0,00	0,00	0,00	1 074,24	-1 074,24	0,00	0,00	-1 074,24	0,00	0,00	Biens de reprise
Marseille - Gambetta	SPMMBU93003	Matériel de bureau Selex	CORPOREL	1023	218310	13019	23/06/1993	261,34	0,00	0,00	0,00	261,34	-261,34	0,00	0,00	-261,34	0,00	0,00	Biens de reprise
Marseille - Monthyon	IMMO003910	QPARK NV FRAME A1 MARS MONT	CORPORELLE	1023	215490	13020	26/06/2012	2 031,48	0,00	0,00	0,00	2 031,48	-2 031,48	0,00	0,00	-2 031,48	0,00	0,00	Biens de retour
Marseille - Monthyon	IMMO003913	QPARK NV LITTERBOX MARS MONT	CORPORELLE	1023	215490	13020	26/06/2012	3 531,48	0,00	0,00	0,00	3 531,48	-3 531,48	0,00	0,00	-3 531,48	0,00	0,00	Biens de retour
Marseille - Monthyon	IMMO004209	REAPARK TVX GRILLES MONTHYON	CORPORELLE	1021	225100	13020	31/03/2014	5 820,58	0,00	0,00	0,00	5 820,58	-1 329,30	-758,40	0,00	-2 087,70	4 491,28	3 732,88	Biens de retour
Marseille - Monthyon	IMMO004234	CEIRA CONCEPTION RADIOCONTINUI	CORPORELLE	1021	215390	13020	29/01/2014	2 500,00	0,00	0,00	0,00	2 500,00	-612,64	-318,72	0,00	-931,36	1 887,36	1 568,64	Biens de retour
Marseille - Monthyon	IMMO004287	TENNANT AUTOLAVEUSE T16	CORPORELLE	1023	215450	13020	27/06/2014	23 722,00	0,00	0,00	0,00	23 722,00	-4 480,76	-2 965,26	0,00	-7 446,02	19 241,24	16 275,98	Biens de reprise
Marseille - Monthyon	IMMO004295	SKIDATA DEPLACEMENT BORNE	CORPORELLE	1022B	215440	13020	16/07/2014	3 353,40	0,00	0,00	0,00	3 353,40	-662,55	-454,32	0,00	-1 116,87	2 690,85	2 236,53	Biens de retour
Marseille - Monthyon	IMMO004336	GRANIOU TVX CONTINUITE RADIO	CORPORELLE	1021	215390	13020	09/09/2014	21 747,00	0,00	0,00	0,00	21 747,00	-3 941,83	-3 006,48	0,00	-6 948,31	17 805,17	14 798,69	Biens de retour
Marseille - Monthyon	IMMO004368	KONE RPLT POULIE TENDEUSE	CORPORELLE	1021	215370	13020	14/10/2014	2 410,20	0,00	0,00	0,00	2 410,20	-410,03	-337,74	0,00	-747,77	2 000,17	1 662,43	Biens de retour
Marseille - Monthyon	IMMO004456	QPF HONO CONVENT ETUDE 2013	CORPORELLE	1021	225100	13020	01/01/2014	1 350,00	0,00	0,00	0,00	1 350,00	-340,81	-170,40	0,00	-511,21	1 009,19	838,79	Biens de retour
Marseille - Monthyon	IMMO004457	IVPARK MARSEILLE MONTHYON	CORPORELLE	1021	215310	13020	01/01/2014	6 097,00	0,00	0,00	0,00	6 097,00	-1 539,17	-769,59	0,00	-2 308,76	4 557,83	3 788,24	Biens de retour
Marseille - Monthyon	IMMO004458	ASSURANCE RC S/TVX	CORPORELLE	1021	225100	13020	01/01/2014	737,00	0,00	0,00	0,00	737,00	-186,03	-93,00	0,00	-279,03	550,97	457,97	Biens de retour
Marseille - Monthyon	IMMO004573	KONE PROTECTION LIMITEUR	CORPORELLE	1021	215370	13020	28/11/2014	520,89	0,00	0,00	0,00	520,89	-81,09	-74,28	0,00	-155,37	439,80	365,52	Biens de retour
Marseille - Monthyon	IMMO004706	KONE TVX ASCENCEUR	CORPORELLE	1021	215370	13020	25/04/2015	9 298,20	0,00	0,00	0,00	9 298,20	-961,86	-1 407,60	0,00	-2 369,46	8 336,34	6 928,74	Biens de retour
Marseille - Monthyon	IMMO004845	VISIOLED TUBE LED + REGLETTES	CORPORELLE	1021	218140	13020	30/09/2015	62 231,57	0,00	0,00	0,00	62 231,57	-6 865,37	-9 348,84	0,00	-16 214,21	55 366,20	46 017,36	Biens de retour
Marseille - Monthyon	IMMO004846	ASSURANCE RC 07/2014-06/2015	CORPORELLE	1021	225100	13020	01/07/2015	460,10	0,00	0,00	0,00	460,10	-35,82	-71,64	0,00	-107,46	424,28	352,64	Biens de retour
Marseille - Monthyon	SPM0000000001	Ralentisseurs Monthyon	CONCESS	1021	218170	13020	01/01/1999	1 260,14	0,00	0,00	0,00	1 260,14	-1 260,14	0,00	0,00	-1 260,14	0,00	0,00	Biens de retour
Marseille - Monthyon	SPM0000000043	Peinture, revêtem.sols & signa	CONCESS	1021	213500	13020	27/04/2001	23 629,60	0,00	0,00	0,00	23 629,60	-23 629,60	0,00	0,00	-23 629,60	0,00	0,00	Biens de retour
Marseille - Monthyon	SPM0000000046	Tvx maçonnerie nouvelle caisse	CONCESS	1021	213500	13020	30/06/2001	10 671,43	0,00	0,00	0,00	10 671,43	-10 671,43	0,00	0,00	-10 671,43	0,00	0,00	Biens de retour
Marseille - Monthyon	SPMAII07004	Mise aux normes sécurité Month	INCORPOREL	1012B	208200	13020	12/03/2007	569,22	0,00	0,00	0,00	569,22	-501,05	-56,94	0,00	-557,99	68,17	11,23	Biens de retour
Marseille - Monthyon	SPMAII07005	Mise aux normes sécurité Month	INCORPOREL	1012B	208200	13020	07/05/2007	518,12	0,00	0,00	0,00	518,12	-448,22	-51,78	0,00	-500,00	69,90	18,12	Biens de retour
Marseille - Monthyon	SPMCON08010	Mise en conformité réseaux inf	CORPOREL	1022B	215490	13020	31/08/2008	5 541,00	0,00	0,00	0,00	5 541,00	-4 064,48	-554,28	0,00	-4 618,76	1 476,52	922,24	Biens de retour
Marseille - Monthyon	SPMCON09014	Mise en conf Tableau incendie	CONCESS	1021	225000	13020	30/06/2009	7 979,88	0,00	0,00	0,00	7 979,88	-7 979,88	0,00	0,00	-7 979,88	0,00	0,00	Biens de retour
Marseille - Monthyon	SPMCON09017	Trvx lavabo et WC MONTHYON	CONCESS	1021	225000	13020	30/09/2009	5 560,00	0,00	0,00	0,00	5 560,00	-3 476,47	-556,02	0,00	-4 032,49	2 083,53	1 527,51	Biens de retour
Marseille - Monthyon	SPMCON09029	Fraisse Arnel acompte Monthyon	CONCESS	1021	225000	13020	01/09/2009	3 000,00	0,00	0,00	0,00	3 000,00	-2 375,00	-375,00	0,00	-2 750,00	625,00	250,00	Biens de retour
Marseille - Monthyon	SPMIAA02011	Rénovation sanitaire	CONCESS	1021	218170	13020	29/05/2002	3 048,98	0,00	0,00	0,00	3 048,98	-3 048,98	0,00	0,00	-3 048,98	0,00	0,00	Biens de retour
Marseille - Monthyon	SPMIAA04001	Mise en place contôleur isolem	CONCESS	1021	218170	13020	28/05/2004	1 664,00	0,00	0,00	0,00	1 664,00	-1 664,00	0,00	0,00	-1 664,00	0,00	0,00	Biens de retour
Marseille - Monthyon	SPMIAA04002	Vérif.3 colonnes sèches Monthy	CONCESS	1021	218170	13020	28/05/2004	970,88	0,00	0,00	0,00	970,88	-970,88	0,00	0,00	-970,88	0,00	0,00	Biens de retour
Marseille - Monthyon	SPMIAA04007	Bloc porte VISTA Monthyon	CONCESS	1021	218170	13020	20/10/2004	2 721,00	0,00	0,00	0,00	2 721,00	-2 721,00	0,00	0,00	-2 721,00	0,00	0,00	Biens de retour
Marseille - Monthyon	SPMIAA04009	Enlèvt baffles acoustiques - M	CONCESS	1021	218170	13020	01/07/2004	20 900,00	0,00	0,00	0,00	20 900,00	-20 900,00	0,00	0,00	-20 900,00	0,00	0,00	Biens de retour
Marseille - Monthyon	SPMIAA04017	Vérif.initiale instal.électriq	CONCESS	1021	218170	13020	17/06/2004	1 206,00	0,00	0,00	0,00	1 206,00	-1 206,00	0,00	0,00	-1 206,00	0,00	0,00	Biens de retour
Marseille - Monthyon	SPMIAA05006	Pose porte métallique Monthyon	CONCESS	1021	218170	13020	29/03/2005	1 350,00	0,00	0,00	0,00	1 350,00	-1 350,00	0,00	0,00	-1 350,00	0,00	0,00	Biens de retour
Marseille - Monthyon	SPMIAA05007	Pose projecteurs Monthyon	CONCESS	1021	218170	13020	29/03/2005	720,00	0,00	0,00	0,00	720,00	-720,00	0,00	0,00	-720,00	0,00	0,00	Biens de retour
Marseille - Monthyon	SPMIAA05010	Dépose & pose chauffeau Monthy	CONCESS	1021	218170	13020	29/03/2005	1 102,50	0,00	0,00	0,00	1 102,50	-1 102,50	0,00	0,00	-1 102,50	0,00	0,00	Biens de retour
Marseille - Monthyon	SPMIAA05013	Travaux de signalisation Month	CONCESS	1021	218170	13020	31/05/2005	2 063,00	0,00	0,00	0,00	2 063,00	-2 063,00	0,00	0,00	-2 063,00	0,00	0,00	Biens de retour
Marseille - Monthyon	SPMIAA05020	Grille d'évacuation Monthyon	CONCESS	1021	218170	13020	18/11/2005	1 475,00	0,00	0,00	0,00	1 475,00	-1 475,00	0,00	0,00	-1 475,00	0,00	0,00	Biens de retour
Marseille - Monthyon	SPMIAA06006	Sécurisat.porte accès local Mo	CONCESS	1021	218170	13020	31/01/2006	1 232,88	0,00	0,00	0,00	1 232,88	-1 222,95	-9,93	0,00	-1 232,88	9,93	0,00	Biens de retour
Marseille - Monthyon	SPMIAA06013	Interphone de guichet Monthyon	CORPOREL	1022B	215440	13020	31/01/2006	1 168,39	0,00	0,00	0,00	1 168,39	-1 158,97	-9,42	0,00	-1 168,39	9,42	0,00	Biens de retour
Marseille - Monthyon	SPMIAA06020	Vidéo surveillance du local Mo	CORPOREL	1022B	215440	13020	31/01/2006	6 313,02	0,00	0,00	0,00	6 313,02	-6 262,14	-50,88	0,00	-6 313,02	50,88	0,00	Biens de retour
Marseille - Monthyon	SPMIAA06032	Sécurisation local accueil Mon	CONCESS	1021	218170	13020	08/02/2006	3 184,00	0,00	0,00	0,00	3 184,00	-3 151,27	-32,73	0,00	-3 184,00	32,73	0,00	Biens de retour
Marseille - Monthyon	SPMIAA06043	Fabrication bloc porte Monthyo	CONCESS	1021	218170	13020	30/06/2006	1 760,00	0,00	0,00	0,00	1 760,00	-1 672,50	-87,50	0,00	-1 760,00	87,50	0,00	Biens de retour
Marseille - Monthyon	SPMIAA06044	Pose bloc porte Monthyon	CONCESS	1021	218170	13020	30/06/2006	1 280,00	0,00	0,00	0,00	1 280,00	-1 216,37	-63,63	0,00	-1 280,00	63,63	0,00	Biens de retour
Marseille - Monthyon	SPMIAA07005	Détecteur optique MONTHYON	CONCESS	1021	218170	13020	10/04/2007	1 128,00	0,00	0,00	0,00	1 128,00	-984,18	-112,80	0,00	-1 096,98	143,82	31,02	Biens de retour
Marseille - Monthyon	SPMIAA07008	Dépose du plafond eternit Mon	CONCESS	1021	218170	13020	23/05/2007	1 150,82	0,00	0,00	0,00	1 150,82	-990,33	-115,08	0,00	-1 105,41	160,49	45,41	Biens de retour
Marseille - Monthyon	SPMIAA07010	Arche non lumineuse Monthyon	CONCESS	1021	218170	13020	19/07/2007	1 992,50	0,00	0,00	0,00	1 992,50	-1 683,65	-199,26	0,00	-1 882,91	308,85	109,59	Biens de retour

Reçu au Contrôle de légalité le 26 janvier 2018

Marseille - Monthyon	SPMIAA07011	Panneaux SFNL réservé Abonn	CONCESS	1021	218170	13020	19/07/2007	1 992,50	0,00	0,00	0,00	1 992,50	-1 683,65	-199,26	0,00	-1 882,91	308,85	109,59	Biens de retour
Marseille - Monthyon	SPMIAA07012	Panneau SF lumineux mural Mont	CONCESS	1021	218170	13020	23/08/2007	2 245,00	0,00	0,00	0,00	2 245,00	-1 875,89	-224,46	0,00	-2 100,35	369,11	144,65	Biens de retour
Marseille - Monthyon	SPMIAA07013	Panneau SFNL s/poteau tarif Mo	CONCESS	1021	218170	13020	23/08/2007	1 883,00	0,00	0,00	0,00	1 883,00	-1 573,29	-188,34	0,00	-1 761,63	309,71	121,37	Biens de retour
Marseille - Monthyon	SPMIAA07014	Panneau SF lumineux + texte Mo	CONCESS	1021	218170	13020	23/08/2007	2 208,00	0,00	0,00	0,00	2 208,00	-1 844,91	-220,80	0,00	-2 065,71	363,09	142,29	Biens de retour
Marseille - Monthyon	SPMIAA07016	Câblage MAJ Lecteur CB Monthyo	CORPOREL	1022B	215440	13020	15/10/2007	969,20	0,00	0,00	0,00	969,20	-795,86	-96,90	0,00	-892,76	173,34	76,44	Biens de retour
Marseille - Monthyon	SPMIAA07020	Modif instal élect cage Monthy	CONCESS	1021	218170	13020	03/08/2007	8 596,00	0,00	0,00	0,00	8 596,00	-7 230,16	-859,62	0,00	-8 089,78	1 365,84	506,22	Biens de retour
Marseille - Monthyon	SPMIAC92008	Portes automatiques Monthyon	CONCESS	1021	213500	13020	31/07/1992	50 530,75	0,00	0,00	0,00	50 530,75	-50 530,75	0,00	0,00	-50 530,75	0,00	0,00	Biens de retour
Marseille - Monthyon	SPMIAC92014	Téléphone de sécurité Monthyon	CORPOREL	1023	215490	13020	31/07/1992	288,70	0,00	0,00	0,00	288,70	-288,70	0,00	0,00	-288,70	0,00	0,00	Biens de retour
Marseille - Monthyon	SPMIAC93012	Agecnt amgt AEP	CONCESS	1021	213500	13020	27/01/1993	259,16	0,00	0,00	0,00	259,16	-259,16	0,00	0,00	-259,16	0,00	0,00	Biens de retour
Marseille - Monthyon	SPMIAC93013	Renvoi à alarme détection ince	CONCESS	1021	213500	13020	26/08/1993	657,21	0,00	0,00	0,00	657,21	-657,21	0,00	0,00	-657,21	0,00	0,00	Biens de retour
Marseille - Monthyon	SPMIAC93014	Renvoi à alarme détection ince	CONCESS	1021	213500	13020	17/09/1993	213,95	0,00	0,00	0,00	213,95	-213,95	0,00	0,00	-213,95	0,00	0,00	Biens de retour
Marseille - Monthyon	SPMIAC94005	Mise en conformité Monthyon	CONCESS	1021	213500	13020	01/07/1994	18 018,10	0,00	0,00	0,00	18 018,10	-18 018,10	0,00	0,00	-18 018,10	0,00	0,00	Biens de retour
Marseille - Monthyon	SPMIAC94011	Panneaux de signalisation Mont	CONCESS	1021	213500	13020	17/03/1994	713,46	0,00	0,00	0,00	713,46	-713,46	0,00	0,00	-713,46	0,00	0,00	Biens de retour
Marseille - Monthyon	SPMIAC94015	Remise en état asc duplex Mont	CONCESS	1021	213500	13020	13/06/1994	50 364,58	0,00	0,00	0,00	50 364,58	-50 364,58	0,00	0,00	-50 364,58	0,00	0,00	Biens de retour
Marseille - Monthyon	SPMIAC94016	5 contacts à clé en cabines Mo	CORPOREL	1023	215490	13020	01/01/1994	1 776,03	0,00	0,00	0,00	1 776,03	-1 776,03	0,00	0,00	-1 776,03	0,00	0,00	Biens de reprise
Marseille - Monthyon	SPMIAC94017	Flocage coupe-feu Monthyon	CONCESS	1021	213500	13020	17/01/1994	4 573,47	0,00	0,00	0,00	4 573,47	-4 573,47	0,00	0,00	-4 573,47	0,00	0,00	Biens de retour
Marseille - Monthyon	SPMIAC94018	Caisson,coupe-feu&peinture Mon	CONCESS	1021	213500	13020	07/02/1994	9 909,19	0,00	0,00	0,00	9 909,19	-9 909,19	0,00	0,00	-9 909,19	0,00	0,00	Biens de retour
Marseille - Monthyon	SPMIAC94021	Bloc porte métal coupe-feu Mon	CONCESS	1021	213500	13020	24/01/1994	728,71	0,00	0,00	0,00	728,71	-728,71	0,00	0,00	-728,71	0,00	0,00	Biens de retour
Marseille - Monthyon	SPMIAC95008	Vidéo surveillance Monthyon	CORPOREL	1022B	215440	13020	27/12/1995	31 809,71	0,00	0,00	0,00	31 809,71	-31 809,71	0,00	0,00	-31 809,71	0,00	0,00	Biens de retour
Marseille - Monthyon	SPMIAC95035	WC turcs Monthyon	CONCESS	1021	213500	13020	11/09/1995	1 140,32	0,00	0,00	0,00	1 140,32	-1 140,32	0,00	0,00	-1 140,32	0,00	0,00	Biens de retour
Marseille - Monthyon	SPMIAC95038	Escalier Monthyon	CONCESS	1021	213500	13020	22/09/1995	745,09	0,00	0,00	0,00	745,09	-745,09	0,00	0,00	-745,09	0,00	0,00	Biens de retour
Marseille - Monthyon	SPMIAC96013	Peinture Monthyon	CONCESS	1021	213500	13020	31/01/1996	245,45	0,00	0,00	0,00	245,45	-245,45	0,00	0,00	-245,45	0,00	0,00	Biens de retour
Marseille - Monthyon	SPMIAC96014	Peinture Phocéens	CONCESS	1021	213500	13020	31/01/1996	245,45	0,00	0,00	0,00	245,45	-245,45	0,00	0,00	-245,45	0,00	0,00	Biens de retour
Marseille - Monthyon	SPMIAC96029	Vérification climatisation	CORPOREL	1023	215490	13020	18/04/1996	486,57	0,00	0,00	0,00	486,57	-486,57	0,00	0,00	-486,57	0,00	0,00	Biens de retour
Marseille - Monthyon	SPMIMO-SPM-000060	NETCELER BOITIER WAGO ALARME	CORPORELLE	1022B	215440	13020	01/01/2012	1 440,00	0,00	0,00	0,00	1 440,00	-580,45	-145,14	0,00	-725,59	859,55	714,41	Biens de retour
Marseille - Monthyon	SPMIMO-SPM-000064	SCHINDLER TVX ASCENCEUR MONTHY	CORPORELLE	1021	215370	13020	19/03/2012	2 295,98	0,00	0,00	0,00	2 295,98	-894,90	-236,58	0,00	-1 131,48	1 401,08	1 164,50	Biens de retour
Marseille - Monthyon	SPMIMO-SPM-000069	EASYNET FRAIS INSTAL MARS MONT	CORPORELLE	1021	215390	13020	01/01/2012	780,11	0,00	0,00	0,00	780,11	-780,11	0,00	0,00	-780,11	0,00	0,00	Biens de retour
Marseille - Monthyon	SPMIMO-SPM-000073	RESOLUTION INTERPH SECURITE	CORPORELLE	1022B	215440	13020	15/03/2012	4 704,00	0,00	0,00	0,00	4 704,00	-1 836,83	-484,13	0,00	-2 320,96	2 867,17	2 383,04	Biens de retour
Marseille - Monthyon	SPMIMO-SPM-000075	CIREUSE-DEFIBRILATEUR MONTHYON	CORPORELLE	1023	215490	13020	01/06/2012	557,29	0,00	0,00	0,00	557,29	-557,29	0,00	0,00	-557,29	0,00	0,00	Biens de retour
Marseille - Monthyon	SPMIMO-SPM-000077	ACTI PLAN PLAN EVACUATION MONT	CORPORELLE	1021	215390	13020	15/06/2012	3 026,62	0,00	0,00	0,00	3 026,62	-2 145,51	-605,34	0,00	-2 750,85	881,11	275,77	Biens de retour
Marseille - Monthyon	SPMIMO-SPM-000088	RESOLUTION CABLAGE PMS MONTHYO	CORPORELLE	1022B	215440	13020	20/03/2012	23 989,50	0,00	0,00	0,00	23 989,50	-9 190,35	-2 498,88	0,00	-11 689,23	14 799,15	12 300,27	Biens de retour
Marseille - Monthyon	SPMIMO-SPM-000117	AMIP PEINTURE MARS MONTHYON	CORPORELLE	1021	218120	13020	03/04/2012	387 681,01	0,00	0,00	0,00	387 681,01	-150 170,76	-40 104,96	0,00	-190 275,72	237 510,25	197 405,29	Biens de retour
Marseille - Monthyon	SPMIMO-SPM-000118	AVRBAT TVX GROS OEUVRE MONTHYO	CORPORELLE	1021	225100	13020	20/03/2012	582 760,81	0,00	0,00	0,00	582 760,81	-218 620,61	-61 487,04	0,00	-280 107,65	364 140,20	302 653,16	Biens de retour
Marseille - Monthyon	SPMIMO-SPM-000119	ERDF RACCORDEMENT MONTHYON	CORPORELLE	1021	225100	13020	01/01/2012	9 775,30	0,00	0,00	0,00	9 775,30	-3 940,79	-985,20	0,00	-4 925,99	5 834,51	4 849,31	Biens de retour
Marseille - Monthyon	SPMIMO-SPM-000120	FAUCHE LOT ELECTRICITE MONTHYO	CORPORELLE	1021	213520	13020	30/10/2012	122 482,97	0,00	0,00	0,00	122 482,97	-42 698,87	-13 472,02	0,00	-56 170,89	79 784,10	66 312,08	Biens de retour
Marseille - Monthyon	SPMIMO-SPM-000121	FIBRA TVX DEPOSE DALLES MONTH	CORPORELLE	1021	225100	13020	19/03/2012	8 086,25	0,00	0,00	0,00	8 086,25	-3 152,12	-833,16	0,00	-3 985,28	4 934,13	4 100,97	Biens de retour
Marseille - Monthyon	SPMIMO-SPM-000122	HFI RADIO PTI MONTHYON	CORPORELLE	1023	215490	13020	11/04/2012	16 897,00	0,00	0,00	0,00	16 897,00	-8 984,90	-2 413,86	0,00	-11 398,76	7 912,10	5 498,24	Biens de retour
Marseille - Monthyon	SPMIMO-SPM-000123	IP SIGN TVX MONTHYON	CORPORELLE	1021	225100	13020	01/06/2012	71 044,91	0,00	0,00	0,00	71 044,91	-26 782,09	-7 474,03	0,00	-34 256,12	44 262,82	36 788,79	Biens de retour
Marseille - Monthyon	SPMIMO-SPM-000124	RESOLUTION LOT ELECTRICITE MON	CORPORELLE	1021	213520	13020	20/03/2012	217 140,39	0,00	0,00	0,00	217 140,39	-81 459,55	-22 910,46	0,00	-104 370,01	135 680,84	112 770,38	Biens de retour
Marseille - Monthyon	SPMIMO-SPM-000126	ASSURANCE RC S/TVX	CORPORELLE	1021	225100	13020	11/06/2012	3 306,51	0,00	0,00	0,00	3 306,51	-1 240,35	-348,84	0,00	-1 589,19	2 066,16	1 717,32	Biens de retour
Marseille - Monthyon	SPMIMO-SPM-000134	HONO CONVENT MAIT OUVRAGE 2012	CORPORELLE	1021	225100	13020	20/12/2012	37 548,00	0,00	0,00	0,00	37 548,00	-12 710,15	-4 194,00	0,00	-16 904,15	24 837,85	20 643,85	Biens de retour
Marseille - Monthyon	SPMIMO-SPM-000137	SKIDATA LOT PEAGE MONTHYON	CORPORELLE	1022B	215440	13020	01/02/2013	190 855,00	0,00	0,00	0,00	190 855,00	-62 978,64	-21 592,68	0,00	-84 571,32	127 876,36	106 283,68	Biens de retour
Marseille - Monthyon	SPMIMO-SPM-000143	ASM FOURNIT CONTROLE D'ACCES	CORPORELLE	1022B	215440	13020	27/06/2013	1 616,75	0,00	0,00	0,00	1 616,75	-475,77	-192,66	0,00	-668,43	1 140,98	948,32	Biens de retour
Marseille - Monthyon	SPMIMO-SPM-000147	SCHINDLER RPLT ENTRAINEUR VARI	CORPORELLE	1021	215370	13020	12/03/2013	2 974,90	0,00	0,00	0,00	2 974,90	-955,56	-340,96	0,00	-1 296,52	2 019,34	1 678,38	Biens de retour
Marseille - Monthyon	SPMIMO-SPM-000149	TTS LOT SIGNALETIQUE MONTHYON	CORPORELLE	1021	215360	13020	30/08/2013	1 642,00	0,00	0,00	0,00	1 642,00	-464,51	-198,84	0,00	-663,35	1 177,49	978,65	Biens de retour
Marseille - Monthyon	SPMIMO-SPM-000161	HONO CONVENT MAIT OUVRAGE 2002	CORPORELLE	1021	225100	13020	01/01/2013	2 814,00	0,00	0,00	0,00	2 814,00	-946,12	-315,36	0,00	-1 261,48	1 867,88	1 552,52	Biens de retour
Marseille - Monthyon	SPMITECH08002	4 boutons paliers MONTHYON	CONCESS	1021	215390	13020	20/03/2008	1 037,58	0,00	0,00	0,00	1 037,58	-1 037,58	0,00	0,00	-1 037,58	0,00	0,00	Biens de retour
Marseille - Monthyon	SPMITECH98003	Tvx groupe électrogène Monthyo	CONCESS	1021	215390	13020	30/04/1998	7 816,25	0,00	0,00	0,00	7 816,25	-7 816,25	0,00	0,00	-7 816,25	0,00	0,00	Biens de retour
Marseille - Monthyon	SPMLOG07007	Licences logicielles Monthyon	INCORPOREL	1012B	205500	13020	10/01/2007	1 450,00	0,00	0,00	0,00	1 450,00	-1 450,00	0,00	0,00	-1 450,00	0,00	0,00	Biens de reprise
Marseille - Monthyon	SPMMAT04001	Gardes-corps métal Monthyon	CONCESS	1021	215390	13020	02/01/2004	3 116,00	0,00	0,00	0,00	3 116,00	-3 116,00	0,00	0,00	-3 116,00	0,00	0,00	Biens de retour

Reçu au Contrôle de légalité le 26 janvier 2018

Marseille - Monthyon	SPMMAT06003	Coffre à billets Monthyon	CORPOREL	1022B	215440	13020	22/02/2006	1 074,24	0,00	0,00	0,00	1 074,24	-1 074,24	0,00	0,00	-1 074,24	0,00	0,00	Biens de reprise
Marseille - Monthyon	SPMMBU93005	Matériel de bureau Selex	CORPOREL	1023	218310	13020	23/06/1993	261,34	0,00	0,00	0,00	261,34	-261,34	0,00	0,00	-261,34	0,00	0,00	Biens de reprise
Marseille - Phocéens	IMMO004193	VISIOLED TUBES LED + REGLETTE	CORPORELLE	1021	218140	13021	19/02/2014	13 938,00	0,00	0,00	0,00	13 938,00	-3 340,30	-1 789,44	0,00	-5 129,74	10 597,70	8 808,26	Biens de retour
Marseille - Phocéens	IMMO004312	REAPARK POSE GRILLES MAILLE	CORPORELLE	1021	225100	13021	25/05/2014	1 440,00	0,00	0,00	0,00	1 440,00	-306,25	-191,40	0,00	-497,65	1 133,75	942,35	Biens de retour
Marseille - Phocéens	IMMO004322	CAE RPLT MOTEUR DESENFUMAGE	CORPORELLE	1021	215325	13021	30/07/2014	4 486,00	0,00	0,00	0,00	4 486,00	-867,34	-611,04	0,00	-1 478,38	3 618,66	3 007,62	Biens de retour
Marseille - Phocéens	IMMO004459	ELAN MISSION ATMO PHOCEENS	CORPORELLE	1021	225100	13021	01/01/2014	3 400,00	0,00	0,00	0,00	3 400,00	-858,30	-429,18	0,00	-1 287,48	2 541,70	2 112,52	Biens de retour
Marseille - Phocéens	IMMO004460	IVPARK MARSEILLE PHOCEENS	CORPORELLE	1021	215310	13021	01/01/2014	6 119,00	0,00	0,00	0,00	6 119,00	-1 544,79	-772,38	0,00	-2 317,17	4 574,21	3 801,83	Biens de retour
Marseille - Phocéens	IMMO004461	JIPI HONO MOE MARS PHOCEENS	CORPORELLE	1021	225100	13021	31/05/2014	328,25	0,00	0,00	0,00	328,25	-69,30	-43,68	0,00	-112,98	258,95	215,27	Biens de retour
Marseille - Phocéens	IMMO004629	CAE OBTURATIONS VENTILLATEUR	CORPORELLE	1021	215325	13021	29/01/2015	1 359,00	0,00	0,00	0,00	1 359,00	-183,15	-198,59	0,00	-381,74	1 175,85	977,26	Biens de retour
Marseille - Phocéens	IMMO004847	ASSURANCE RC 07/2014-06/2015	CORPORELLE	1021	225100	13021	01/07/2015	36,43	0,00	0,00	0,00	36,43	-2,83	-5,64	0,00	-8,47	33,60	27,96	Biens de retour
Marseille - Phocéens	IMMO005173	QPF MISE EN CONFORMITE PMR	CORPORELLE	1021	218170	13021	01/08/2016	0,00	4 777,56	0,00	0,00	4 777,56	0,00	-372,85	0,00	-372,85	0,00	4 404,71	Biens de retour
Marseille - Phocéens	SPMCON08003	Reprise enduit entrée parc PHO	CONCESS	1021	225000	13021	21/07/2008	6 499,31	0,00	0,00	0,00	6 499,31	-4 838,31	-649,92	0,00	-5 488,23	1 661,00	1 011,08	Biens de retour
Marseille - Phocéens	SPMCON08005	Drapeau lumineux ouvert/fer	CONCESS	1021	225000	13021	13/06/2008	5 358,00	0,00	0,00	0,00	5 358,00	-4 045,29	-535,80	0,00	-4 581,09	1 312,71	776,91	Biens de retour
Marseille - Phocéens	SPMCON08008	Rénov éclairage PHOCEENS	CONCESS	1021	225000	13021	17/09/2008	10 755,28	0,00	0,00	0,00	10 755,28	-7 839,48	-1 075,50	0,00	-8 914,98	2 915,80	1 840,30	Biens de retour
Marseille - Phocéens	SPMCON09003	Eléments signalétiques PHOCEEN	CONCESS	1021	225000	13021	01/01/2009	23 749,46	0,00	0,00	0,00	23 749,46	-16 624,52	-2 374,98	0,00	-18 999,50	7 124,94	4 749,96	Biens de retour
Marseille - Phocéens	SPMCON09004	Trvx compl murs+bandeau PHOCEE	CONCESS	1021	225000	13021	01/01/2009	2 650,00	0,00	0,00	0,00	2 650,00	-2 650,00	0,00	0,00	-2 650,00	0,00	0,00	Biens de retour
Marseille - Phocéens	SPMCON09007	Repr enduit côté porte transf	CONCESS	1021	225000	13021	01/01/2009	565,79	0,00	0,00	0,00	565,79	-396,05	-56,58	0,00	-452,63	169,74	113,16	Biens de retour
Marseille - Phocéens	SPMCON09010	Mise en conforTableau incendie	CONCESS	1021	225000	13021	19/06/2009	5 901,67	0,00	0,00	0,00	5 901,67	-5 901,67	0,00	0,00	-5 901,67	0,00	0,00	Biens de retour
Marseille - Phocéens	SPMCON09030	Maitrise oeuvre peinture PHOCE	CONCESS	1021	225000	13021	01/01/2009	4 300,00	0,00	0,00	0,00	4 300,00	-3 762,46	-537,54	0,00	-4 300,00	537,54	0,00	Biens de retour
Marseille - Phocéens	SPMCON09031	Amip Compl trvx PHOCEENS	CONCESS	1021	225000	13021	01/01/2009	126 350,00	0,00	0,00	0,00	126 350,00	-110 556,26	-15 793,74	0,00	-126 350,00	15 793,74	0,00	Biens de retour
Marseille - Phocéens	SPMCON09032	Amip compl trvx PHOCEENS	CONCESS	1021	225000	13021	01/09/2009	9 167,50	0,00	0,00	0,00	9 167,50	-7 257,60	-1 145,94	0,00	-8 403,54	1 909,90	763,96	Biens de retour
Marseille - Phocéens	SPMCON09033	ACS Phoceens	CONCESS	1021	225000	13021	01/09/2009	9 830,00	0,00	0,00	0,00	9 830,00	-7 782,10	-1 228,74	0,00	-9 010,84	2 047,90	819,16	Biens de retour
Marseille - Phocéens	SPMIAA05005	Modification local chef parc P	CONCESS	1021	218170	13021	22/03/2005	4 200,00	0,00	0,00	0,00	4 200,00	-4 200,00	0,00	0,00	-4 200,00	0,00	0,00	Biens de retour
Marseille - Phocéens	SPMIAA06007	Sécurisat.porte accès local Ph	CONCESS	1021	218170	13021	31/01/2006	1 232,88	0,00	0,00	0,00	1 232,88	-1 222,95	-9,93	0,00	-1 232,88	9,93	0,00	Biens de retour
Marseille - Phocéens	SPMIAA06014	Interphone de guichet Phocéens	CORPOREL	1022B	215440	13021	31/01/2006	1 168,39	0,00	0,00	0,00	1 168,39	-1 158,97	-9,42	0,00	-1 168,39	9,42	0,00	Biens de retour
Marseille - Phocéens	SPMIAA06021	Vidéo surveillance du local Ph	CORPOREL	1022B	215440	13021	31/01/2006	6 313,02	0,00	0,00	0,00	6 313,02	-6 262,14	-50,88	0,00	-6 313,02	50,88	0,00	Biens de retour
Marseille - Phocéens	SPMIAA06027	Sécurisation local accueil Pho	CONCESS	1021	218170	13021	08/02/2006	3 184,00	0,00	0,00	0,00	3 184,00	-3 151,27	-32,73	0,00	-3 184,00	32,73	0,00	Biens de retour
Marseille - Phocéens	SPMIAA07019	Câblage MAJ Lecteur CB Phocéen	CORPOREL	1022B	215440	13021	15/10/2007	494,60	0,00	0,00	0,00	494,60	-406,05	-49,50	0,00	-455,55	88,55	39,05	Biens de retour
Marseille - Phocéens	SPMIAC92015	Téléphone de sécurité Phocéens	CORPOREL	1023	215490	13021	31/07/1992	288,70	0,00	0,00	0,00	288,70	-288,70	0,00	0,00	-288,70	0,00	0,00	Biens de retour
Marseille - Phocéens	SPMIAC92021	Remplact 2 pompes relevage Pho	CONCESS	1021	213500	13021	30/09/1992	8 836,86	0,00	0,00	0,00	8 836,86	-8 836,86	0,00	0,00	-8 836,86	0,00	0,00	Biens de retour
Marseille - Phocéens	SPMIAC93015	Agenct amgt AEP	CONCESS	1021	213500	13021	27/01/1993	259,16	0,00	0,00	0,00	259,16	-259,16	0,00	0,00	-259,16	0,00	0,00	Biens de retour
Marseille - Phocéens	SPMIAC93016	Renvoi à alarme détection ince	CONCESS	1021	213500	13021	26/08/1993	657,21	0,00	0,00	0,00	657,21	-657,21	0,00	0,00	-657,21	0,00	0,00	Biens de retour
Marseille - Phocéens	SPMIAC93017	Renvoi à alarme détection ince	CONCESS	1021	213500	13021	17/09/1993	213,95	0,00	0,00	0,00	213,95	-213,95	0,00	0,00	-213,95	0,00	0,00	Biens de retour
Marseille - Phocéens	SPMIAC95016	Eclairage secours Phocéens	CONCESS	1021	213500	13021	30/11/1995	4 022,60	0,00	0,00	0,00	4 022,60	-4 022,60	0,00	0,00	-4 022,60	0,00	0,00	Biens de retour
Marseille - Phocéens	SPMIAC95032	Escalier Phocéens	CONCESS	1021	213500	13021	28/09/1995	3 084,04	0,00	0,00	0,00	3 084,04	-3 084,04	0,00	0,00	-3 084,04	0,00	0,00	Biens de retour
Marseille - Phocéens	SPMIAC96030	Vérification climatisation	CORPOREL	1023	215490	13021	18/04/1996	486,57	0,00	0,00	0,00	486,57	-486,57	0,00	0,00	-486,57	0,00	0,00	Biens de retour
Marseille - Phocéens	SPMIMO-SPM-000007	RESOLUTION ENRISTREUR PHOCEENS	CORPORELLE	1022B	215340	13021	09/04/2010	2 061,00	0,00	0,00	0,00	2 061,00	-2 061,00	0,00	0,00	-2 061,00	0,00	0,00	Biens de retour
Marseille - Phocéens	SPMIMO-SPM-000011	AZUR PEINTURE ACCEUIL PHOCEENS	CORPORELLE	1021	218120	13021	01/01/2011	3 450,00	0,00	0,00	0,00	3 450,00	-1 725,00	-345,00	0,00	-2 070,00	1 725,00	1 380,00	Biens de retour
Marseille - Phocéens	SPMIMO-SPM-000013	CABLAGE PMS INTERPHONIE VIDEOS	CORPORELLE	1022B	215440	13021	01/02/2011	15 337,64	0,00	0,00	0,00	15 337,64	-7 540,93	-1 533,78	0,00	-9 074,71	7 796,71	6 262,93	Biens de retour
Marseille - Phocéens	SPMIMO-SPM-000016	IVT INSTAL TRANS ALARME PHOCEE	CORPORELLE	1021	215320	13021	31/08/2009	1 663,07	0,00	0,00	0,00	1 663,07	-1 663,07	0,00	0,00	-1 663,07	0,00	0,00	Biens de retour
Marseille - Phocéens	SPMIMO-SPM-000017	AMIP Compl trvx PHOCEENS	CONCESS	1021	225000	13021	01/01/2009	7 132,50	0,00	0,00	0,00	7 132,50	-6 240,96	-891,54	0,00	-7 132,50	891,54	0,00	Biens de retour
Marseille - Phocéens	SPMIMO-SPM-000024	HFI RADIO PIT MARS PHOCEENS	CORPORELLE	1022B	215340	13021	28/02/2011	4 290,00	0,00	0,00	0,00	4 290,00	-4 151,83	-138,17	0,00	-4 290,00	138,17	0,00	Biens de retour
Marseille - Phocéens	SPMIMO-SPM-000026	SKIDATA LOT PEAGE PHOCEENS	CORPORELLE	1022B	215440	13021	25/02/2011	108 787,00	0,00	0,00	0,00	108 787,00	-52 761,79	-10 878,72	0,00	-63 640,51	56 025,21	45 146,49	Biens de retour
Marseille - Phocéens	SPMIMO-SPM-000046	HFI Acpte n° 1 PHOCEENS	CORPORELLE	1021	215490	13021	01/01/2011	13 857,00	0,00	0,00	0,00	13 857,00	-13 857,00	0,00	0,00	-13 857,00	0,00	0,00	Biens de retour
Marseille - Phocéens	SPMIMO-SPM-000061	NETCELER BOITIER WAGO ALARME	CORPORELLE	1022B	215440	13021	01/01/2012	1 440,00	0,00	0,00	0,00	1 440,00	-580,45	-145,14	0,00	-725,59	859,55	714,41	Biens de retour
Marseille - Phocéens	SPMIMO-SPM-000070	EASYNET FRAIS INSTAL MARS PHOC	CORPORELLE	1021	215390	13021	01/01/2012	780,11	0,00	0,00	0,00	780,11	-780,11	0,00	0,00	-780,11	0,00	0,00	Biens de retour
Marseille - Phocéens	SPMIMO-SPM-000082	QPBV INTEGRATION ENREGISTREUR	CORPORELLE	1022B	215340	13021	01/01/2012	1 077,75	0,00	0,00	0,00	1 077,75	-862,17	-215,58	0,00	-1 077,75	215,58	0,00	Biens de retour
Marseille - Phocéens	SPMIMO-SPM-000113	HONO PROJET ETUDE	CORPORELLE	1021	225100	13021	01/01/2012	5 328,00	0,00	0,00	0,00	5 328,00	-2 147,98	-537,00	0,00	-2 684,98	3 180,02	2 643,02	Biens de retour
Marseille - Phocéens	SPMIMO-SPM-000114	Prestation études projets en c	CORPORELLE	1021	225100	13021	01/01/2012	900,00	0,00	0,00	0,00	900,00	-362,87	-90,72	0,00	-453,59	537,13	446,41	Biens de retour
Marseille - Phocéens	SPMIMO-SPM-000115	QPF HON CONV ETUDE ET MO 2011	CORPORELLE	1021	225100	13021	01/01/2012	4 288,00	0,00	0,00	0,00	4 288,00	-1 728,53	-432,18	0,00	-2 160,71	2 559,47	2 127,29	Biens de retour

Reçu au Contrôle de légalité le 26 janvier 2018

Marseille - Phocéens	SPMIMO-SPM-000135	HONO CONVENT MAIT OUVRAGE 2012	CORPORELLE	1022B	215440	13021	20/12/2012	804,00	0,00	0,00	0,00	804,00	-272,07	-89,82	0,00	-361,89	531,93	442,11	Biens de retour
Marseille - Phocéens	SPMIMO-SPM-000151	VM COUNSEIE POSE RADAR ECLAIRA	CORPORELLE	1021	218140	13021	28/11/2013	1 640,00	0,00	0,00	0,00	1 640,00	-1 151,95	-488,05	0,00	-1 640,00	488,05	0,00	Biens de retour
Marseille - Phocéens	SPMLOG07003	Licences logicielles Phocéens	INCORPOREL	1012B	205500	13021	10/01/2007	1 070,00	0,00	0,00	0,00	1 070,00	-1 070,00	0,00	0,00	-1 070,00	0,00	0,00	Biens de reprise
Marseille - Phocéens	SPMMAT07008	Mise au norme CB5.2 Phocéens	CORPOREL	1022B	215440	13021	25/10/2007	9 678,72	0,00	0,00	0,00	9 678,72	-9 678,72	0,00	0,00	-9 678,72	0,00	0,00	Biens de retour
Marseille - Phocéens	SPMMAT09002	Auto Laveuse NILFISK	CORPOREL	1023	215490	13021	20/10/2009	14 792,87	0,00	0,00	0,00	14 792,87	-14 792,87	0,00	0,00	-14 792,87	0,00	0,00	Biens de reprise
Marseille - Phocéens	SPMMBU93006	Matériel de bureau Selex	CORPOREL	1023	218310	13021	23/06/1993	261,34	0,00	0,00	0,00	261,34	-261,34	0,00	0,00	-261,34	0,00	0,00	Biens de reprise
Marseille - La Timone	IMMO003755	AUTOLAVEUSE	CORPORELLE	1023	215450	13022	07/05/2011	23 223,76	0,00	0,00	0,00	23 223,76	-21 598,09	-1 625,67	0,00	-23 223,76	1 625,67	0,00	Biens de reprise
Marseille - La Timone	IMMO004231	ASM PASSAGE CABLES PR SIGNALET	CORPORELLE	1021	218140	13022	27/03/2014	2 988,25	0,00	0,00	0,00	2 988,25	-1 754,24	-996,06	0,00	-2 750,30	1 234,01	237,95	Biens de retour
Marseille - La Timone	IMMO004235	CEIRA CONCEPTION RADIOCONTINUI	CORPORELLE	1021	215390	13022	29/01/2014	2 500,00	0,00	0,00	0,00	2 500,00	-612,64	-318,72	0,00	-931,36	1 887,36	1 568,64	Biens de retour
Marseille - La Timone	IMMO004316	CAE POMPE RELEVAGE	CORPORELLE	1021	215390	13022	24/07/2014	11 882,00	0,00	0,00	0,00	11 882,00	-3 412,72	-2 376,40	0,00	-5 789,12	8 469,28	6 092,88	Biens de retour
Marseille - La Timone	IMMO004334	GRANIOU TVX CONTINUITE RADIO	CORPORELLE	1021	215390	13022	09/09/2014	21 030,00	0,00	0,00	0,00	21 030,00	-3 811,87	-2 907,36	0,00	-6 719,23	17 218,13	14 310,77	Biens de retour
Marseille - La Timone	IMMO004464	IV PARK MARSEILLE TIMONE	CORPORELLE	1021	215310	13022	01/01/2014	6 133,00	0,00	0,00	0,00	6 133,00	-1 548,27	-774,12	0,00	-2 322,39	4 584,73	3 810,61	Biens de retour
Marseille - La Timone	IMMO004465	MH1 HONO ARCHITECTE TIMONE	CORPORELLE	1021	225100	13022	01/01/2014	2 068,45	0,00	0,00	0,00	2 068,45	-522,21	-261,12	0,00	-783,33	1 546,24	1 285,12	Biens de retour
Marseille - La Timone	IMMO004466	JIPI HON MOE MARSEILLE TIMONE	CORPORELLE	1021	225100	13022	31/05/2014	658,63	0,00	0,00	0,00	658,63	-139,13	-87,72	0,00	-226,85	519,50	431,78	Biens de retour
Marseille - La Timone	IMMO004467	ELAN MISSION ATMO LA TIMONE	CORPORELLE	1021	225100	13022	01/12/2014	3 400,00	0,00	0,00	0,00	3 400,00	-525,72	-485,33	0,00	-1 011,05	2 874,28	2 388,95	Biens de retour
Marseille - La Timone	IMMO004624	KONE POINTS RENTRANT BALUSTRAD	CORPORELLE	1021	215370	13022	01/01/2015	708,94	0,00	0,00	0,00	708,94	-102,39	-102,42	0,00	-204,81	606,55	504,13	Biens de retour
Marseille - La Timone	IMMO004770	JCT CLIMAT MITSUBISHI 2KW	CORPORELLE	1021	215350	13022	29/07/2015	1 525,00	0,00	0,00	0,00	1 525,00	-101,49	-240,36	0,00	-341,85	1 423,51	1 183,15	Biens de retour
Marseille - La Timone	IMMO004817	VM COUNSEIE POSE CLAPET RETOUR	CORPORELLE	1021	215325	13022	26/10/2015	2 933,25	0,00	0,00	0,00	2 933,25	-86,78	-480,60	0,00	-567,38	2 846,47	2 365,87	Biens de retour
Marseille - La Timone	IMMO004848	VISIOLED TUBE LED + REGLETTE	CORPORELLE	1021	218140	13022	30/09/2015	65 953,83	0,00	0,00	0,00	65 953,83	-7 434,40	-9 881,28	0,00	-17 315,68	58 519,43	48 638,15	Biens de retour
Marseille - La Timone	IMMO004849	ASSURANCE RC 07/2014-06/2015	CORPORELLE	1021	225100	13022	01/07/2015	441,55	0,00	0,00	0,00	441,55	-34,38	-68,76	0,00	-103,14	407,17	338,41	Biens de retour
Marseille - La Timone	IMMO004971	KONE PORTE GARAGE BAREAUDE	CORPORELLE	1021	215390	13022	01/01/2016	0,00	10 654,00	0,00	0,00	10 654,00	0,00	-1 799,02	0,00	-1 799,02	0,00	8 854,98	Biens de retour
Marseille - La Timone	IMMO005098	VM COUNSEIE CLAPET ANTI RETOUR	CORPORELLE	1021	215325	13022	29/04/2016	0,00	2 933,25	0,00	0,00	2 933,25	0,00	-352,44	0,00	-352,44	0,00	2 580,81	Biens de retour
Marseille - La Timone	IMMO005174	QPF MISE EN CONFORMITE PMR	CORPORELLE	1021	218170	13022	01/08/2016	0,00	4 934,20	0,00	0,00	4 934,20	0,00	-385,09	0,00	-385,09	0,00	4 549,11	Biens de retour
Marseille - La Timone	IMMO005234	CAE REMPLACEMENT DISJONCTEURS	CORPORELLE	1021	218140	13022	29/09/2016	0,00	10 785,00	0,00	0,00	10 785,00	0,00	-532,31	0,00	-532,31	0,00	10 252,69	Biens de retour
Marseille - La Timone	IMMO005235	CAE TABLEAU CHEF DE POSTE	CORPORELLE	1021	218140	13022	29/09/2016	0,00	3 992,00	0,00	0,00	3 992,00	0,00	-197,03	0,00	-197,03	0,00	3 794,97	Biens de retour
Marseille - La Timone	IMMO005313	CAE CHGT DISJONCTEUR	CORPORELLE	1021	218140	13022	30/11/2016	0,00	2 156,00	0,00	0,00	2 156,00	0,00	-37,07	0,00	-37,07	0,00	2 118,93	Biens de retour
Marseille - La Timone	SPM0000000036	Remplact controleurs & canalis	CONCESS	1021	218170	13022	01/03/2000	64 790,83	0,00	0,00	0,00	64 790,83	-64 790,83	0,00	0,00	-64 790,83	0,00	0,00	Biens de retour
Marseille - La Timone	SPM0000000051	Boucle détection portail de so	CORPOREL	1022B	215440	13022	16/07/2001	914,69	0,00	0,00	0,00	914,69	-914,69	0,00	0,00	-914,69	0,00	0,00	Biens de retour
Marseille - La Timone	SPMCON08007	Rempl enregistreur SAMSUNG TIM	CORPOREL	1022B	215440	13022	25/07/2008	2 640,00	0,00	0,00	0,00	2 640,00	-2 640,00	0,00	0,00	-2 640,00	0,00	0,00	Biens de retour
Marseille - La Timone	SPMCON08013	Démontage 2 ascenseurs TIMONE	CONCESS	1021	225000	13022	17/06/2008	16 461,80	0,00	0,00	0,00	16 461,80	-12 410,27	-1 646,22	0,00	-14 056,49	4 051,53	2 405,31	Biens de retour
Marseille - La Timone	SPMCON09034	Cofex MOE Rempl ASC Timone	CONCESS	1021	225000	13022	01/04/2009	1 856,50	0,00	0,00	0,00	1 856,50	-1 566,48	-232,02	0,00	-1 798,50	290,02	58,00	Biens de retour
Marseille - La Timone	SPMCON09035	Fraisse Arnel Timone	CONCESS	1021	225000	13022	01/09/2009	4 000,00	0,00	0,00	0,00	4 000,00	-3 166,70	-499,98	0,00	-3 666,68	833,30	333,32	Biens de retour
Marseille - La Timone	SPMCON09036	JLPC amen baies pallie Timone	CONCESS	1021	225000	13022	01/10/2009	24 748,40	0,00	0,00	0,00	24 748,40	-19 334,71	-3 093,54	0,00	-22 428,25	5 413,69	2 320,15	Biens de retour
Marseille - La Timone	SPMIAA02001	Foum, pose & raccord baie vid	CORPOREL	1022B	215440	13022	31/01/2002	3 050,00	0,00	0,00	0,00	3 050,00	-3 050,00	0,00	0,00	-3 050,00	0,00	0,00	Biens de retour
Marseille - La Timone	SPMIAA02002	Foum, pose & raccord baie	CORPOREL	1022B	215440	13022	31/01/2002	7 527,89	0,00	0,00	0,00	7 527,89	-7 527,89	0,00	0,00	-7 527,89	0,00	0,00	Biens de retour
Marseille - La Timone	SPMIAA02012	Réaménagement bureaux chef du	CONCESS	1021	218170	13022	31/05/2002	11 107,24	0,00	0,00	0,00	11 107,24	-11 107,24	0,00	0,00	-11 107,24	0,00	0,00	Biens de retour
Marseille - La Timone	SPMIAA04006	Vérif.3 colonnes sèches Timone	CORPOREL	1023	215490	13022	28/05/2004	970,88	0,00	0,00	0,00	970,88	-970,88	0,00	0,00	-970,88	0,00	0,00	Biens de retour
Marseille - La Timone	SPMIAA05004	Pose 3 MT liaisons Timone	CORPOREL	1023	215490	13022	23/03/2005	1 191,84	0,00	0,00	0,00	1 191,84	-1 191,84	0,00	0,00	-1 191,84	0,00	0,00	Biens de retour
Marseille - La Timone	SPMIAA06008	Sécurisat.porte accès local Ti	CONCESS	1021	218170	13022	31/01/2006	1 232,87	0,00	0,00	0,00	1 232,87	-1 222,94	-9,93	0,00	-1 232,87	9,93	0,00	Biens de retour
Marseille - La Timone	SPMIAA06015	Interphone de guichet Timone	CORPOREL	1022B	215440	13022	31/01/2006	1 168,39	0,00	0,00	0,00	1 168,39	-1 158,97	-9,42	0,00	-1 168,39	9,42	0,00	Biens de retour
Marseille - La Timone	SPMIAA06022	Vidéo surveillance du local Ti	CORPOREL	1022B	215440	13022	31/01/2006	6 313,00	0,00	0,00	0,00	6 313,00	-6 262,12	-50,88	0,00	-6 313,00	50,88	0,00	Biens de retour
Marseille - La Timone	SPMIAA06029	Sécurisation local accueil Tim	CONCESS	1021	218170	13022	08/02/2006	3 184,00	0,00	0,00	0,00	3 184,00	-3 151,27	-32,73	0,00	-3 184,00	32,73	0,00	Biens de retour
Marseille - La Timone	SPMIAA06058	Blocs portes tôlées Timone	CONCESS	1021	218170	13022	24/11/2006	6 870,00	0,00	0,00	0,00	6 870,00	-6 253,61	-616,39	0,00	-6 870,00	616,39	0,00	Biens de retour
Marseille - La Timone	SPMIAA07017	Câblage MAJ Lecteur CB Timone	CORPOREL	1022B	215440	13022	15/10/2007	1 237,95	0,00	0,00	0,00	1 237,95	-1 016,52	-123,78	0,00	-1 140,30	221,43	97,65	Biens de retour
Marseille - La Timone	SPMIAC92009	Portes automatiques Timone	CONCESS	1021	213500	13022	31/07/1992	26 728,89	0,00	0,00	0,00	26 728,89	-26 728,89	0,00	0,00	-26 728,89	0,00	0,00	Biens de retour
Marseille - La Timone	SPMIAC92016	Téléphone de sécurité Timone	CORPOREL	1023	215490	13022	31/07/1992	288,70	0,00	0,00	0,00	288,70	-288,70	0,00	0,00	-288,70	0,00	0,00	Biens de retour
Marseille - La Timone	SPMIAC92020	Ventilation à dispo pompiers T	CONCESS	1021	213500	13022	23/09/1992	2 313,32	0,00	0,00	0,00	2 313,32	-2 313,32	0,00	0,00	-2 313,32	0,00	0,00	Biens de retour
Marseille - La Timone	SPMIAC93018	Agenct amgt AEP	CONCESS	1021	213500	13022	27/01/1993	259,16	0,00	0,00	0,00	259,16	-259,16	0,00	0,00	-259,16	0,00	0,00	Biens de retour
Marseille - La Timone	SPMIAC93019	Renvoi à alarme détection ince	CORPOREL	1023	215490	13022	26/08/1993	657,21	0,00	0,00	0,00	657,21	-657,21	0,00	0,00	-657,21	0,00	0,00	Biens de retour
Marseille - La Timone	SPMIAC93020	Renvoi à alarme détection ince	CORPOREL	1023	215490	13022	17/09/1993	213,95	0,00	0,00	0,00	213,95	-213,95	0,00	0,00	-213,95	0,00	0,00	Biens de retour

Reçu au Contrôle de légalité le 26 janvier 2018

Marseille - La Timone	SPMIAC94006	Mise en conformité Timone	CONCESS	1021	213500	13022	01/07/1994	23 934,50	0,00	0,00	0,00	23 934,50	-23 934,50	0,00	0,00	-23 934,50	0,00	0,00	Biens de retour
Marseille - La Timone	SPMIAC94013	Panneaux de signalisation Timo	CONCESS	1021	213500	13022	17/03/1994	3 658,32	0,00	0,00	0,00	3 658,32	-3 658,32	0,00	0,00	-3 658,32	0,00	0,00	Biens de retour
Marseille - La Timone	SPMIAC94019	Blocs portes métal coupe-feu T	CONCESS	1021	213500	13022	24/01/1994	3 643,53	0,00	0,00	0,00	3 643,53	-3 643,53	0,00	0,00	-3 643,53	0,00	0,00	Biens de retour
Marseille - La Timone	SPMIAC95009	Vidéo surveillance Timone	CORPOREL	1022B	215440	13022	27/12/1995	25 126,95	0,00	0,00	0,00	25 126,95	-25 126,95	0,00	0,00	-25 126,95	0,00	0,00	Biens de retour
Marseille - La Timone	SPMIAC96015	Peinture Timone	CONCESS	1021	213500	13022	31/01/1996	245,45	0,00	0,00	0,00	245,45	-245,45	0,00	0,00	-245,45	0,00	0,00	Biens de retour
Marseille - La Timone	SPMIMO-SPM-000003	POMPE CP 3127	CORPORELLE	1021	215390	13022	01/04/2010	3 817,00	0,00	0,00	0,00	3 817,00	-3 817,00	0,00	0,00	-3 817,00	0,00	0,00	Biens de retour
Marseille - La Timone	SPMIMO-SPM-000005	KONE ASCENSEUR MARS TIMONE	CORPORELLE	1021	215370	13022	01/06/2010	168 000,00	0,00	0,00	0,00	168 000,00	-81 525,72	-14 601,66	0,00	-96 127,38	86 474,28	71 872,62	Biens de retour
Marseille - La Timone	SPMIMO-SPM-000010	AZUR REFECTION VESTIAIRE TIMON	CORPORELLE	1021	218150	13022	01/01/2011	15 600,00	0,00	0,00	0,00	15 600,00	-7 141,29	-1 428,30	0,00	-8 569,59	8 458,71	7 030,41	Biens de retour
Marseille - La Timone	SPMIMO-SPM-000021	JLPC amen baies pallie Timone	CONCESS	1021	225000	13022	01/10/2009	8 126,25	0,00	0,00	0,00	8 126,25	-6 348,71	-1 015,74	0,00	-7 364,45	1 777,54	761,80	Biens de retour
Marseille - La Timone	SPMIMO-SPM-000022	EURELEC CABLAGE ASCENCEUR TIMO	CORPORELLE	1021	215370	13022	30/11/2009	11 175,06	0,00	0,00	0,00	11 175,06	-5 663,75	-930,60	0,00	-6 594,35	5 511,31	4 580,71	Biens de retour
Marseille - La Timone	SPMIMO-SPM-000023	COFEX MO ASCENSEUR MARS TIMONE	CORPORELLE	1021	215370	13022	01/06/2010	2 093,50	0,00	0,00	0,00	2 093,50	-1 015,77	-181,98	0,00	-1 197,75	1 077,73	895,75	Biens de retour
Marseille - La Timone	SPMIMO-SPM-000029	HFI SYSTEME RADIO PTI TIMONE	CORPORELLE	1022B	215340	13022	29/04/2011	16 897,00	0,00	0,00	0,00	16 897,00	-15 789,31	-1 107,69	0,00	-16 897,00	1 107,69	0,00	Biens de retour
Marseille - La Timone	SPMIMO-SPM-000031	SKIDATA LOT PEAGE MARS TIMONE	CORPORELLE	1022B	215440	13022	28/04/2011	187 998,00	0,00	0,00	0,00	187 998,00	-87 889,07	-18 799,80	0,00	-106 688,87	100 108,93	81 309,13	Biens de retour
Marseille - La Timone	SPMIMO-SPM-000062	NETCELER BOITIER WAGO ALARME	CORPORELLE	1022B	215440	13022	01/01/2012	1 440,00	0,00	0,00	0,00	1 440,00	-580,45	-145,14	0,00	-725,59	859,55	714,41	Biens de retour
Marseille - La Timone	SPMIMO-SPM-000063	SCHINDLER TVX ASCENCEUR TIMONE	CORPORELLE	1021	215370	13022	19/03/2012	2 295,98	0,00	0,00	0,00	2 295,98	-894,90	-236,58	0,00	-1 131,48	1 401,08	1 164,50	Biens de retour
Marseille - La Timone	SPMIMO-SPM-000071	EASYNET FRAIS INSTAL MARS TIMO	CORPORELLE	1021	215390	13022	01/01/2012	780,11	0,00	0,00	0,00	780,11	-780,11	0,00	0,00	-780,11	0,00	0,00	Biens de retour
Marseille - La Timone	SPMIMO-SPM-000081	QPBV INTEGRATION ENREGISTREUR	CORPORELLE	1022B	215340	13022	01/01/2012	1 077,75	0,00	0,00	0,00	1 077,75	-862,17	-215,58	0,00	-1 077,75	215,58	0,00	Biens de retour
Marseille - La Timone	SPMIMO-SPM-000085	NR.GIE INSTAL CLIM HITACHI	CORPORELLE	1021	215350	13022	19/07/2012	2 700,00	0,00	0,00	0,00	2 700,00	-1 863,00	-540,00	0,00	-2 403,00	837,00	297,00	Biens de retour
Marseille - La Timone	SPMIMO-SPM-000107	ERDF ACOMPTE RESEAU HTA TIMONE	CORPORELLE	1021	225100	13022	01/01/2012	1 111,50	0,00	0,00	0,00	1 111,50	-448,09	-112,02	0,00	-560,11	663,41	551,39	Biens de retour
Marseille - La Timone	SPMIMO-SPM-000108	HONO PROJET ETUDE	CORPORELLE	1021	225100	13022	01/01/2012	9 504,00	0,00	0,00	0,00	9 504,00	-3 831,37	-957,84	0,00	-4 789,21	5 672,63	4 714,79	Biens de retour
Marseille - La Timone	SPMIMO-SPM-000109	Prestation études projets en c	CORPORELLE	1021	225100	13022	01/01/2012	5 184,00	0,00	0,00	0,00	5 184,00	-2 089,90	-522,48	0,00	-2 612,38	3 094,10	2 571,62	Biens de retour
Marseille - La Timone	SPMIMO-SPM-000110	QPF HON CONV ETUDE ET MO 2011	CORPORELLE	1021	225100	13022	01/01/2012	14 727,00	0,00	0,00	0,00	14 727,00	-5 937,07	-1 484,27	0,00	-7 421,34	8 789,93	7 305,66	Biens de retour
Marseille - La Timone	SPMIMO-SPM-000111	Refact prestation études acqui	CORPORELLE	1021	225100	13022	01/01/2012	5 472,00	0,00	0,00	0,00	5 472,00	-2 206,04	-551,52	0,00	-2 757,56	3 265,96	2 714,44	Biens de retour
Marseille - La Timone	SPMIMO-SPM-000112	RESOLUTION CABLAGE PMS TIMONE	CORPORELLE	1022B	225100	13022	16/02/2012	23 250,90	0,00	0,00	0,00	23 250,90	-9 196,27	-2 373,24	0,00	-11 569,51	14 054,63	11 681,39	Biens de retour
Marseille - La Timone	SPMIMO-SPM-000136	HONO CONVENT MAIT OUVRAGE 2012	CORPORELLE	1022B	215440	13022	20/12/2012	1 072,00	0,00	0,00	0,00	1 072,00	-362,94	-119,76	0,00	-482,70	709,06	589,30	Biens de retour
Marseille - La Timone	SPMIMO-SPM-000144	JLPC CREATION SALLE DE BAIN	CORPORELLE	1021	225100	13022	27/07/2013	4 972,13	0,00	0,00	0,00	4 972,13	-1 445,60	-595,44	0,00	-2 041,04	3 526,53	2 931,09	Biens de retour
Marseille - La Timone	SPMIMO-SPM-000162	TTS LOT SIGNALETIQUE TIMONE	CORPORELLE	1021	215360	13022	12/07/2013	8 796,37	0,00	0,00	0,00	8 796,37	-2 588,48	-1 048,20	0,00	-3 636,68	6 207,89	5 159,69	Biens de retour
Marseille - La Timone	SPMITECH02009	Chenal de sortie complet	CONCESS	1021	215390	13022	24/09/2002	8 163,64	0,00	0,00	0,00	8 163,64	-8 163,64	0,00	0,00	-8 163,64	0,00	0,00	Biens de retour
Marseille - La Timone	SPMITECH98002	Tvx groupe électrogène Timone	CONCESS	1021	215390	13022	30/04/1998	7 641,40	0,00	0,00	0,00	7 641,40	-7 641,40	0,00	0,00	-7 641,40	0,00	0,00	Biens de retour
Marseille - La Timone	SPMLOG07006	Licences logicielles Timone	INCORPOREL	1012B	205500	13022	10/01/2007	1 320,00	0,00	0,00	0,00	1 320,00	-1 320,00	0,00	0,00	-1 320,00	0,00	0,00	Biens de reprise
Marseille - La Timone	SPMMAT06005	Coffre à billets Timone	CORPOREL	1022B	215440	13022	22/02/2006	1 074,24	0,00	0,00	0,00	1 074,24	-1 074,24	0,00	0,00	-1 074,24	0,00	0,00	Biens de reprise
Marseille - La Timone	SPMMAT09001	Vidéo surveillance TIMONE	CONCESS	1021	215390	13022	01/01/2009	3 469,90	0,00	0,00	0,00	3 469,90	-3 469,90	0,00	0,00	-3 469,90	0,00	0,00	Biens de retour
Marseille - La Timone	SPMMAT98001	Pompe purge Timone	CONCESS	1021	215390	13022	13/03/1998	626,87	0,00	0,00	0,00	626,87	-626,87	0,00	0,00	-626,87	0,00	0,00	Biens de retour
Marseille - La Timone	SPMMBU93007	Matériel de bureau Selex	CORPOREL	1023	218310	13022	23/06/1993	261,34	0,00	0,00	0,00	261,34	-261,34	0,00	0,00	-261,34	0,00	0,00	Biens de reprise
Marseille - Indivis SPM	IMMO004059	GSF AUTOLAVEUSE BR100S MARSEIL	CORPORELLE	1023	215450	13023	01/01/2013	2 956,12	0,00	0,00	0,00	2 956,12	-1 773,72	-591,22	0,00	-2 364,94	1 182,40	591,18	Biens de reprise
Marseille - Indivis SPM	IMMO004184	MICHAT SERVEUR JALON DYNAMIQUE	CORPORELLE	1021	215361	13023	31/01/2014	9 915,00	0,00	0,00	0,00	9 915,00	-2 427,01	-1 264,43	0,00	-3 691,44	7 487,99	6 223,56	Biens de retour
Marseille - Indivis SPM	IMMO004462	VM COUNSEIE RENOV IV PARK ELEC	CORPORELLE	1021	215390	13023	01/01/2014	17 535,00	0,00	0,00	0,00	17 535,00	-4 426,79	-2 213,40	0,00	-6 640,19	13 108,21	10 894,81	Biens de retour
Marseille - Indivis SPM	IMMO004463	QPF HONO CONVENT ETUDE 2013	CORPORELLE	1021	225100	13023	01/01/2014	750,00	0,00	0,00	0,00	750,00	-189,35	-94,68	0,00	-284,03	560,65	465,97	Biens de retour
Marseille - Indivis SPM	IMMO004580	SKIDATA LICENCES HOSTCOM	INCORPOREL	1012	205010	13023	25/11/2014	5 455,00	0,00	0,00	0,00	5 455,00	-1 200,14	-1 091,02	0,00	-2 291,16	4 254,86	3 163,84	Biens de reprise
Marseille - Indivis SPM	IMMO004661	HFI REPROGRAMMATION SYSTEME	CORPORELLE	1023	215490	13023	01/01/2015	2 099,20	0,00	0,00	0,00	2 099,20	-699,72	-699,72	0,00	-1 399,44	1 399,48	699,76	Biens de retour
Marseille - Indivis SPM	IMMO004761	VISIONAUTE ENREGISTREUR ANALOG	CORPORELLE	1022B	215340	13023	31/07/2015	5 059,60	0,00	0,00	0,00	5 059,60	-424,45	-1 011,96	0,00	-1 436,41	4 635,15	3 623,19	Biens de retour
Marseille - Indivis SPM	IMMO004844	IV PARK 7 PARCS MARSEILLE	CORPORELLE	1021	215310	13023	01/01/2015	63 280,45	0,00	0,00	0,00	63 280,45	-9 141,63	-9 141,60	0,00	-18 283,23	54 138,82	44 997,22	Biens de retour
Marseille - Indivis SPM	IMMO005134	SKIDATA CODEUR + TETE THERMIQ	CORPORELLE	1022B	215440	13023	22/07/2016	0,00	9 580,86	0,00	0,00	9 580,86	0,00	-788,90	0,00	-788,90	0,00	8 791,96	Biens de retour
Marseille - Indivis SPM	SPM0000000004	Signalétique tous parcs	CONCESS	1021	218170	13023	08/02/1999	852,19	0,00	0,00	0,00	852,19	-852,19	0,00	0,00	-852,19	0,00	0,00	Biens de retour
Marseille - Indivis SPM	SPM0000000019	Cyclomoteur SKY	CORPOREL	1023	218200	13023	01/01/1999	896,93	0,00	0,00	0,00	896,93	-896,93	0,00	0,00	-896,93	0,00	0,00	Biens de reprise
Marseille - Indivis SPM	SPM0000000032	Tvx peinture ts parcs	CONCESS	1021	213500	13023	28/02/1999	87 736,91	0,00	0,00	0,00	87 736,91	-87 736,91	0,00	0,00	-87 736,91	0,00	0,00	Biens de retour
Marseille - Indivis SPM	SPM0000000034	Modif passage an 2000	INCORPOREL	1022B	205500	13023	14/12/1999	26 998,72	0,00	0,00	0,00	26 998,72	-26 998,72	0,00	0,00	-26 998,72	0,00	0,00	Biens de retour
Marseille - Indivis SPM	SPMCON08006	SFNL mural zone travaux	CORPOREL	1023	215490	13023	23/07/2008	615,00	0,00	0,00	0,00	615,00	-457,49	-61,50	0,00	-518,99	157,51	96,01	Biens de retour
Marseille - Indivis SPM	SPMCON08016	Livr ascenseurs + gros oeuvre	CONCESS	1021	225000	13023	01/01/2008	634 616,88	0,00	0,00	0,00	634 616,88	-336 008,06	-42 658,44	0,00	-378 666,50	298 608,82	255 950,38	Biens de retour
Marseille - Indivis SPM	SPMCON08017	ACS Renouv. matér.info	CORPOREL	1022B	215440	13023	01/01/2008	21 905,00	0,00	0,00	0,00	21 905,00	-21 905,00	0,00	0,00	-21 905,00	0,00	0,00	Biens de retour

Reçu au Contrôle de légalité le 26 janvier 2018

Marseille - Indivis SPM	SPMCON09001	Séparatif caillebotis	CONCESS	1021	225000	13023	01/01/2009	7 980,00	0,00	0,00	0,00	7 980,00	-5 586,00	-798,00	0,00	-6 384,00	2 394,00	1 596,00	Biens de retour
Marseille - Indivis SPM	SPMCON09009	Rempl canalisations TOUS PARCS	CONCESS	1021	225000	13023	06/05/2009	5 788,00	0,00	0,00	0,00	5 788,00	-3 850,56	-578,82	0,00	-4 429,38	1 937,44	1 358,62	Biens de retour
Marseille - Indivis SPM	SPMCON09037	JLPC sit7 et sit8	CONCESS	1021	225000	13023	01/09/2009	1 104,30	0,00	0,00	0,00	1 104,30	-874,20	-138,06	0,00	-1 012,26	230,10	92,04	Biens de retour
Marseille - Indivis SPM	SPMIAA02007	Mise conformité portes auto ts	CONCESS	1021	218170	13023	30/06/2002	76 000,00	0,00	0,00	0,00	76 000,00	-76 000,00	0,00	0,00	-76 000,00	0,00	0,00	Biens de retour
Marseille - Indivis SPM	SPMIAA03002	Elect,ventil,vidéo-surveil ts	CONCESS	1021	218170	13023	01/07/2003	1 737 996,08	0,00	0,00	0,00	1 737 996,08	-1 448 331,23	-115 865,94	0,00	-1 564 197,17	289 664,85	173 798,91	Biens de retour
Marseille - Indivis SPM	SPMIAA03003	Grilles de ventilation ts parc	CONCESS	1021	218170	13023	01/09/2003	107 814,55	0,00	0,00	0,00	107 814,55	-88 647,67	-7 187,58	0,00	-95 835,25	19 166,88	11 979,30	Biens de retour
Marseille - Indivis SPM	SPMIAA03005	Travaux de maçonnerie ts parcs	CONCESS	1021	218170	13023	01/11/2003	86 810,00	0,00	0,00	0,00	86 810,00	-70 412,65	-5 787,30	0,00	-76 199,95	16 397,35	10 610,05	Biens de retour
Marseille - Indivis SPM	SPMIAA03006	Travaux de maçonnerie ts parcs	CONCESS	1021	218170	13023	01/11/2003	51 300,00	0,00	0,00	0,00	51 300,00	-41 610,12	-3 419,99	0,00	-45 030,11	9 689,88	6 269,89	Biens de retour
Marseille - Indivis SPM	SPMIAA03007	Mission maîtrise d'oeuvre ts p	CONCESS	1021	218170	13023	01/11/2003	94 000,00	0,00	0,00	0,00	94 000,00	-76 244,49	-6 266,64	0,00	-82 511,13	17 755,51	11 488,87	Biens de retour
Marseille - Indivis SPM	SPMIAA03008	Conseil en communic & suivi tv	CORPOREL	1023	215490	13023	01/07/2003	30 000,00	0,00	0,00	0,00	30 000,00	-25 000,05	-1 999,98	0,00	-27 000,03	4 999,95	2 999,97	Biens de retour
Marseille - Indivis SPM	SPMIAA03009	Analyse juridique contr.conces	CONCESS	1021	218170	13023	01/01/2003	13 330,00	0,00	0,00	0,00	13 330,00	-11 552,68	-888,66	0,00	-12 441,34	1 777,32	888,66	Biens de retour
Marseille - Indivis SPM	SPMIAA04008	Electricité,ventilat,co/no ts	CONCESS	1021	218170	13023	01/09/2004	442 962,04	0,00	0,00	0,00	442 962,04	-334 682,66	-29 530,74	0,00	-364 213,40	108 279,38	78 748,64	Biens de retour
Marseille - Indivis SPM	SPMIAA04011	Menuiserie et métallerie ts pa	CONCESS	1021	218170	13023	01/09/2004	21 210,00	0,00	0,00	0,00	21 210,00	-21 210,00	0,00	0,00	-21 210,00	0,00	0,00	Biens de retour
Marseille - Indivis SPM	SPMIAA04012	Contrôle/coordination tous par	CONCESS	1021	218170	13023	01/10/2004	22 530,50	0,00	0,00	0,00	22 530,50	-22 530,50	0,00	0,00	-22 530,50	0,00	0,00	Biens de retour
Marseille - Indivis SPM	SPMIAA04013	Contrôle technique AT ts parcs	CONCESS	1021	218170	13023	13/12/2004	2 100,00	0,00	0,00	0,00	2 100,00	-2 100,00	0,00	0,00	-2 100,00	0,00	0,00	Biens de retour
Marseille - Indivis SPM	SPMIAA04015	Travaux complémentaire maçonne	CONCESS	1021	218170	13023	01/07/2004	653,76	0,00	0,00	0,00	653,76	-653,76	0,00	0,00	-653,76	0,00	0,00	Biens de retour
Marseille - Indivis SPM	SPMIAA05002	Electr,ventilat,co/no ts parcs	CONCESS	1021	218170	13023	02/01/2005	660,92	0,00	0,00	0,00	660,92	-484,45	-44,05	0,00	-528,50	176,47	132,42	Biens de retour
Marseille - Indivis SPM	SPMIAA05012	Instal pour diffusion message	CORPOREL	1023	215490	13023	30/05/2005	2 300,00	0,00	0,00	0,00	2 300,00	-2 300,00	0,00	0,00	-2 300,00	0,00	0,00	Biens de retour
Marseille - Indivis SPM	SPMIAA05015	Vérificat.prise de terre 17 as	CONCESS	1021	218170	13023	16/06/2005	1 360,00	0,00	0,00	0,00	1 360,00	-1 360,00	0,00	0,00	-1 360,00	0,00	0,00	Biens de retour
Marseille - Indivis SPM	SPMIAA05024	Electricité,ventilat,co/no ts	CONCESS	1021	218170	13023	25/04/2005	124 622,75	0,00	0,00	0,00	124 622,75	-88 759,28	-8 308,14	0,00	-97 067,42	35 863,47	27 555,33	Biens de retour
Marseille - Indivis SPM	SPMIAA05025	Pose blocs portes ts parcs	CONCESS	1021	218170	13023	01/07/2005	87 784,00	0,00	0,00	0,00	87 784,00	-61 449,00	-5 852,23	0,00	-67 301,23	26 335,00	20 482,77	Biens de retour
Marseille - Indivis SPM	SPMIAA05026	Réfect.évacuations Gamb/Timone	CONCESS	1021	218170	13023	25/03/2005	14 725,65	0,00	0,00	0,00	14 725,65	-10 569,81	-981,72	0,00	-11 551,53	4 155,84	3 174,12	Biens de retour
Marseille - Indivis SPM	SPMIAA05028	Cobtrôle technique AT ts parcs	CONCESS	1021	218170	13023	17/02/2005	2 100,00	0,00	0,00	0,00	2 100,00	-2 100,00	0,00	0,00	-2 100,00	0,00	0,00	Biens de retour
Marseille - Indivis SPM	SPMIAA05029	Contrôle technique SEI ts parc	CONCESS	1021	218170	13023	22/08/2005	1 180,00	0,00	0,00	0,00	1 180,00	-1 180,00	0,00	0,00	-1 180,00	0,00	0,00	Biens de retour
Marseille - Indivis SPM	SPMIAA06001	Travaux de maçonnerie solde	CONCESS	1021	218170	13023	02/01/2006	2 052,00	0,00	0,00	0,00	2 052,00	-2 051,43	-0,57	0,00	-2 052,00	0,57	0,00	Biens de retour
Marseille - Indivis SPM	SPMIAA06024	Remplact 8 claviers/lecteurs b	CORPOREL	1022B	215440	13023	31/01/2006	5 868,00	0,00	0,00	0,00	5 868,00	-5 820,71	-47,29	0,00	-5 868,00	47,29	0,00	Biens de retour
Marseille - Indivis SPM	SPMIAA06025	Travaux de menuiserie solde	CONCESS	1021	218170	13023	01/01/2006	9 196,00	0,00	0,00	0,00	9 196,00	-9 196,00	0,00	0,00	-9 196,00	0,00	0,00	Biens de retour
Marseille - Indivis SPM	SPMIAA06047	Electricité,ventilat,co/no ts	CONCESS	1021	218170	13023	31/01/2006	58 208,95	0,00	0,00	0,00	58 208,95	-38 488,37	-3 881,58	0,00	-42 369,95	19 720,58	15 839,00	Biens de retour
Marseille - Indivis SPM	SPMIAA06048	Pose blocs-portes ts parcs	CONCESS	1021	218170	13023	20/03/2006	1 348,00	0,00	0,00	0,00	1 348,00	-1 318,41	-29,59	0,00	-1 348,00	29,59	0,00	Biens de retour
Marseille - Indivis SPM	SPMIAA06049	Grilles de ventilation ts parc	CONCESS	1021	218170	13023	31/01/2006	98 753,69	0,00	0,00	0,00	98 753,69	-65 297,22	-6 585,24	0,00	-71 882,46	33 456,47	26 871,23	Biens de retour
Marseille - Indivis SPM	SPMIAA06050	Pose blocs-portes ts parcs	CONCESS	1021	218170	13023	01/01/2006	159 456,80	0,00	0,00	0,00	159 456,80	-106 304,68	-10 630,44	0,00	-116 935,12	53 152,12	42 521,68	Biens de retour
Marseille - Indivis SPM	SPMIAA06051	Pose revêtement sols & murs ts	CONCESS	1021	218170	13023	01/01/2006	402 318,52	0,00	0,00	0,00	402 318,52	-268 212,68	-26 821,20	0,00	-295 033,88	134 105,84	107 284,64	Biens de retour
Marseille - Indivis SPM	SPMIAA06052	Travaux de maçonnerie ts parcs	CONCESS	1021	218170	13023	01/01/2006	163 667,60	0,00	0,00	0,00	163 667,60	-109 111,70	-10 911,18	0,00	-120 022,88	54 555,90	43 644,72	Biens de retour
Marseille - Indivis SPM	SPMIAA06053	Travaux de peinture ts parcs	CONCESS	1021	218170	13023	01/01/2006	1 218 927,17	0,00	0,00	0,00	1 218 927,17	-1 218 927,17	0,00	0,00	-1 218 927,17	0,00	0,00	Biens de retour
Marseille - Indivis SPM	SPMIAA06054	Dossiers SSI tous parcs	CONCESS	1021	218170	13023	31/01/2006	7 500,00	0,00	0,00	0,00	7 500,00	-7 439,56	-60,44	0,00	-7 500,00	60,44	0,00	Biens de retour
Marseille - Indivis SPM	SPMIAA06055	Maîtise d'oeuvre tous parcs	CONCESS	1021	218170	13023	31/01/2006	69 324,00	0,00	0,00	0,00	69 324,00	-68 765,30	-558,70	0,00	-69 324,00	558,70	0,00	Biens de retour
Marseille - Indivis SPM	SPMIAA06056	Assistance à MO tous parcs	CONCESS	1021	218170	13023	31/01/2006	10 000,00	0,00	0,00	0,00	10 000,00	-9 919,40	-80,60	0,00	-10 000,00	80,60	0,00	Biens de retour
Marseille - Indivis SPM	SPMIAC96017	Peinture tous parcs	CONCESS	1021	213500	13023	30/10/1996	554,76	0,00	0,00	0,00	554,76	-554,76	0,00	0,00	-554,76	0,00	0,00	Biens de retour
Marseille - Indivis SPM	SPMIMO-SPM-000006	RESOLUTION ECRAN VIDEO MARS	CORPORELLE	1022B	215340	13023	01/09/2010	2 396,00	0,00	0,00	0,00	2 396,00	-2 396,00	0,00	0,00	-2 396,00	0,00	0,00	Biens de retour
Marseille - Indivis SPM	SPMIMO-SPM-000116	RPLMT POSTE TRANSFO	CORPORELLE	1021	215390	13023	30/06/2012	136 783,60	0,00	0,00	0,00	136 783,60	-47 684,12	-15 044,94	0,00	-62 729,06	89 099,48	74 054,54	Biens de retour
Marseille - Indivis SPM	SPMIMO-SPM-000163	TVX COMPLEMENTAIRE POST TRANSF	CORPORELLE	1021	225100	13023	22/01/2013	14 594,66	0,00	0,00	0,00	14 594,66	-4 843,52	-1 646,52	0,00	-6 490,04	9 751,14	8 104,62	Biens de retour
Marseille - Indivis SPM	SPMIMO-SPM-000164	HONO CONVENT MAIT OUVRAGE 2002	CORPORELLE	1021	225100	13023	01/01/2013	35 462,00	0,00	0,00	0,00	35 462,00	-11 923,65	-3 974,58	0,00	-15 898,23	23 538,35	19 563,77	Biens de retour
Marseille - Indivis SPM	SPMITECH02001	Rénov syst péage & contrôle ac	CORPOREL	1022B	215440	13023	01/01/2002	91 068,62	0,00	0,00	0,00	91 068,62	-91 068,62	0,00	0,00	-91 068,62	0,00	0,00	Biens de retour
Marseille - Indivis SPM	SPMITECH02002	Rénov syst péage & contrôle ac	CORPOREL	1022B	215440	13023	01/01/2002	207 761,01	0,00	0,00	0,00	207 761,01	-207 761,01	0,00	0,00	-207 761,01	0,00	0,00	Biens de retour
Marseille - Indivis SPM	SPMITECH02003	Rénov syst péage & contrôle ac	CORPOREL	1022B	215440	13023	01/01/2002	145 990,82	0,00	0,00	0,00	145 990,82	-145 990,82	0,00	0,00	-145 990,82	0,00	0,00	Biens de retour
Marseille - Indivis SPM	SPMITECH02004	Rénov syst péage & contrôle ac	CORPOREL	1022B	215440	13023	01/01/2002	197 909,92	0,00	0,00	0,00	197 909,92	-197 909,92	0,00	0,00	-197 909,92	0,00	0,00	Biens de retour
Marseille - Indivis SPM	SPMITECH02005	Rénov syst péage & contrôle ac	CORPOREL	1022B	215440	13023	01/01/2002	71 193,69	0,00	0,00	0,00	71 193,69	-71 193,69	0,00	0,00	-71 193,69	0,00	0,00	Biens de retour
Marseille - Indivis SPM	SPMITECH02006	Rénov syst péage & contrôle ac	CORPOREL	1022B	215440	13023	01/01/2002	34 679,35	0,00	0,00	0,00	34 679,35	-34 679,35	0,00	0,00	-34 679,35	0,00	0,00	Biens de retour
Marseille - Indivis SPM	SPMITECH02007	Câblage des péages de parking	CORPOREL	1022B	215440	13023	01/01/2002	37 823,52	0,00	0,00	0,00	37 823,52	-37 823,52	0,00	0,00	-37 823,52	0,00	0,00	Biens de retour
Marseille - Indivis SPM	SPMITECH08004	Remplt enregistreurs num. SAMS	CORPOREL	1022B	215440	13023	01/05/2008	7 000,00	0,00	0,00	0,00	7 000,00	-5 366,62	-700,02	0,00	-6 066,64	1 633,38	933,36	Biens de retour

Reçu au Contrôle de légalité le 26 janvier 2018

Marseille - Indivis SPM	SPMMAT04002	Nettoyeur HP	CORPOREL	1023	215490	13023	31/07/2004	655,00	0,00	0,00	0,00	655,00	-655,00	0,00	0,00	-655,00	0,00	0,00	Biens de reprise
Marseille - Indivis SPM	SPMMAT05007	Contrôleur des rondes ts parcs	CORPOREL	1023	215490	13023	31/03/2005	1 990,00	0,00	0,00	0,00	1 990,00	-1 990,00	0,00	0,00	-1 990,00	0,00	0,00	Biens de retour
Marseille - Indivis SPM	SPMMAT06001	Nouvelle tarification tous par	CORPOREL	1022B	215440	13023	05/01/2006	3 986,50	0,00	0,00	0,00	3 986,50	-3 986,50	0,00	0,00	-3 986,50	0,00	0,00	Biens de retour
Marseille - Indivis SPM	SPMMOB09001	Armoires TOUS PARCS CVC	CORPOREL	1023	218400	13023	01/01/2009	3 069,00	0,00	0,00	0,00	3 069,00	-3 069,00	0,00	0,00	-3 069,00	0,00	0,00	Biens de reprise
Marseille - Indivis SPM	SPMRED09001	Redevance capitalisée	CONCESS	1013	205100	13023	01/01/1992	4 881 877,03	0,00	0,00	0,00	4 881 877,03	-4 881 877,03	0,00	0,00	-4 881 877,03	0,00	0,00	Biens de retour
Marseille - Indivis SPM	SPMRED09002	Redevance capitalisée	CONCESS	1013	205100	13023	01/01/1999	2 943 841,19	0,00	0,00	0,00	2 943 841,19	-2 705 151,02	-159 126,78	0,00	-2 864 277,80	238 690,17	79 563,39	Biens de retour
Marseille - Indivis SPM	SPMRED09003	Redevance capitalisée	CONCESS	1013	205100	13023	01/01/1999	25 713 065,57	0,00	0,00	0,00	25 713 065,57	-19 005 272,33	-1 117 965,54	0,00	-20 123 237,87	6 707 793,24	5 589 827,70	Biens de retour

Reçu au Contrôle de légalité le 26 janvier 2018

Annexe F : Etat des immobilisations et amortissements

Etat récapitulatif des Immobilisations & Amortissements

Id Contrat : E061 — Année: 2016

Contrat : Marseille SPS

Id_Entité : C12 — Entité : Q-PARK FRANCE SAS (ex QPS)

		Données										
Type de Bien	Nom Parking	Somme de Invest. Cumulés 31-12-2015	Somme de Invest. période	Somme de Mouv. Internes	Somme de Sorties brutes	Somme de Invest. Cumulés 31-12-2016	Somme de Amort. cumulés 31-12-15	Somme de Amort. Période	Somme de Amort. Immos sorties	Somme de Amort. Cumulés au 31-12-16	Somme de VNC 31-12-2015	Somme de VNC 31-12-16
⊟Biens de reprise	Marseille - Corderie	25 120			-2 270	22 850	-22 599	-783	2 270	-21 112	2 521	1 738
	Marseille - Cours Julien	24 033			-1 460	22 573	-4 800	-2 785	1 460	-6 125	19 233	16 448
	Marseille - Félix Baret	43 118			-229	42 889	-19 869	-3 084	229	-22 724	23 249	20 165
	Marseille - Gambetta	27 267			-1 540	25 727	-7 610	-3 188	1 540	-9 259	19 656	16 468
	Marseille - Indivis SPM	13 032				13 032	-7 595	-1 682		-9 277	5 437	3 755
	Marseille - La Timone	25 879				25 879	-24 254	-1 626		-25 879	1 626	
	Marseille - Monthyon	28 284				28 284	-9 042	-2 965		-12 008	19 241	16 276
	Marseille - Phocéens	16 124				16 124	-16 124			-16 124		
Total Biens de reprise		202 857			-5 499	197 358	-111 893	-16 113	5 499	-122 507	90 964	74 851
⊟Biens de retour	Marseille - Corderie	813 210	28 652			841 861	-624 080	-39 602		-663 682	189 130	178 180
	Marseille - Cours Julien	836 450	28 902			865 352	-431 574	-78 238		-509 813	404 875	355 539
	Marseille - Félix Baret	3 422 494	14 979			3 437 473	-2 279 198	-223 516		-2 502 714	1 143 296	934 759
	Marseille - Gambetta	765 795	29 147			794 942	-517 166	-51 056		-568 222	248 630	226 720
	Marseille - Indivis SPM	40 542 275	9 581			40 551 856	-32 257 082	-1 603 648		-33 860 729	8 285 194	6 691 127
	Marseille - La Timone	884 552	35 454			920 006	-517 072	-75 566		-592 638	367 480	327 368
	Marseille - Monthyon	2 131 462				2 131 462	-961 969	-201 710		-1 163 679	1 169 493	967 783
	Marseille - Phocéens	453 190	4 778			457 968	-320 643	-43 751		-364 394	132 548	93 574
Total Biens de retour		49 849 428	151 492			50 000 921	-37 908 783	-2 317 087		-40 225 870	11 940 645	9 775 050
Total général		50 052 285	151 492		-5 499	50 198 278	-38 020 676	-2 333 201	5 499	-40 348 378	12 031 609	9 849 901

Sur l'année 2016, nous avons investi 151.5K€ et la valeur nette comptable à fin 2016 est de 9 849K€.

Reçu au Contrôle de légalité le 26 janvier 2018

Annexes au Rapport financier

Id Contrat :	E061	Année :	2016
Contrat :	Marseille SPS	Parkings :	
Id_Entité :	C12	Entité :	Q-PARK FRANCE SAS (ex QPS)

II - Détail des frais financiers - en €uros

	Capital d'origine	Capital restant dû début 2016	Amortissements 2016	Capital restant dû fin 2016	Interêts période 2016	Total échéance 2016
Marseille SPS	8 302 961	4 982 161	1 660 400	3 321 761	210 625	1 871 025
	8 302 961	4 982 161	1 660 400	3 321 761	210 625	1 871 025

Reçu au Contrôle de légalité le 26 janvier 2018

Annexe G : Justificatif de la répartition des honoraires de Q-Park Management - au titre de la mission de Direction et Assistance

Id_Contrat :	E061			Année :	2016
Nom Contrat :	Marseille SPS				
Justificatif de la répartition des honoraires de Q Park France - au titre de la mission de Direction et Assistance					
Total des dépenses de Siège				*A*	11 256 205
Clés de répartition			Total		
Chiffres d'Affaires HT			109 070 841	80%	87 256 673
Investissements			6 124 845	20%	1 224 969
				B	88 481 642
Montants spécifiques au contrat concerné :					
Chiffres d'Affaires HT			8 430 371	80%	6 744 297
Investissements			151 492	20%	30 298
				C	6 774 595
Affectation des honoraires de MDA = A x C/B					861 831
Total Frais de Gestion					**861 831**

Reçu au Contrôle de légalité le 26 janvier 2018

Annexe H : Business Plan Prévisionnel jusqu'à la fin de la DSP

Annexe 7

COMPTE D'EXPLOITATION(K€ courants)

Fin année		18	19	20	21	22	23	24	25	26	27	28	29	30
		R2009	R2010	R2011	R2012	R2013	R2014	R2015	R2016	Prev2017	2018	2019	2020	2021
PRODUITS	Recettes Horaires	4872	4972	4899	5094	5627	5486	5622	5882	5929	5959	5989	6019	6049
	Recettes Abonnés	2228	2335	2158	2239	2332	2368	2419	2439	2488	2500	2512	2525	2538
	Recettes diverses	270	101	112	120	134	138	150	109	110	111	111	112	112
Total Produits		7370	7407	7169	7454	8093	7992	8191	8430	8527	8569	8612	8655	8699
CHARGES		3253	3588	3446	3611	3441	3616	3261	3180	3212	3244	3276	3309	3342
Frais généraux		837	947	1003	873	925	815	867	849	857	866	874	883	892
Frais fin/empr		483	336	367	392	551	451	299	211	176	141	106	71	36
M.B.A		2797	2536	2353	2578	3177	3110	3764	4191	4282	4319	4356	4393	4429
Amt apports fin (+)		0												
Amt inv. Init.(-)		1277	1277	1277	1277	1277	1277	1277	1277	1277	1277	1277	1277	1277
Amt inv. Renouv(-)		755	731	893	1070	1160	1213	1213	1056	1056	1056	1056	1056	1056
Résultat courant	sans rem fonds propr	765	528	183	231	740	620	1274	1858	1949	1986	2023	2060	2096

Reçu au Contrôle de légalité le 26 janvier 2018

Annexe I : Calcul de la Redevance due à la ville :

VILLE : Marseille

DSP - 7 Parcs : Baret-Saint Ferréol - Corderie - Cours Julien - Gambetta - Monthyon - Phocéens - Timone

CALCUL DE LA REDEVANCE DUE A LA VILLE - Article 17

	années	CA Budget DSP	CA désinflaté	CA en K €	Coef actualisation	CA actualisé	Ca réél	Ecart	Redevance
						B	A	C = A - B	33 % si C > 0
	1992	34 855	34 855	5 314	1				
1	1993	37 940	36 657	5 588					
2	1994	37 380	34 895	5 320					
3	1995	39 206	35 362	5 391					
4	1996	41 473	36 141	5 510					
5	1997	42 924	36 141	5 510					
6	1998	44 426	36 141	5 510					
7	1999	45 981	36 141	5 510					
8	2000	47 591	36 141	5 510					
9	2001	49 256	36 141	5 510					
10	2002	50 980	36 141	5 510					
11	2003	52 765	36 141	5 510					
12	2004	54 611	36 141	5 510					
13	2005	56 523	36 141	5 510					
14	2006	58 501	36 141	5 510					
15	2007	60 549	36 141	5 510					
16	2008	62 668	36 141	5 510			6 942,66		
17	2009	64 861	36 141	5 510	1,4832	8 171,83	7 359,72	-812,11	0,00
18	2010	67 131	36 141	5 510			7 407,12		
19	2011	69 481	36 141	5 510			7 168,78		
20	2012	71 913	36 141	5 510			7 453,75		
21	2013	74 430	36 141	5 510	1,6089	8 864,46	8 093,48	-770,98	0,00
22	2014	77 035	36 141	5 510			7 992,30		
23	2015	79 731	36 141	5 510	1,6453	9 065,02	8 191,14	-873,88	0,00
24	2016	82 522	36 141	5 510	1,6606	9 149,51	8 430,39	-719,12	0,00
25	2017	85 410	36 141	5 510					
26	2018	88 399	36 141	5 510					
27	2019	91 493	36 141	5 510					
28	2020	94 695	36 141	5 510					
29	2021	98 010	36 141	5 510					

Reçu au Contrôle de légalité le 26 janvier 2018

Annexe J : Compte d'Exploitation Simplifié :

Compte-rendu financier: Marseille (SPS) - DSP 7 parkings

(En Milliers Euros)	2016	2015	Variation en valeur	Variation en %
TOTAL CHIFFRE D'AFFAIRES	**8 430,390**	**8 191,140**	**239,249**	**3%**
Solde sur travaux refacturés				
Coût main d'œuvre directe	**-1 932,445**	**-1 956,846**	**24,400**	**-1%**
Impôts et Taxes	**-321,372**	**-293,893**	**-27,478**	**9%**
Total charges directes de production	**-925,890**	**-1 010,052**	**84,162**	**-8%**
Total charges indirectes	**-848,677**	**-866,509**	**17,832**	**-2%**
TOTAL CHARGES D'EXPLOITATION	**-4 028,384**	**-4 127,300**	**98,916**	**-2%**
EXCEDENT BRUT D'EXPLOITATION	**4 402,005**	**4 063,840**	**338,166**	**8%**
Amortissements & Provisions s/Immos	-2 333,202	-2 490,279	157,077	-6%
RESULTAT D'EXPLOITATION	**2 068,804**	**1 573,561**	**495,243**	**31%**
Produits financiers				
Charges financières	-210,625	-299,437	88,811	-30%
RESULTAT FINANCIER	**-210,625**	**-299,437**	**88,811**	**-30%**
Produits exceptionnels	6,875		6,875	
Charges exceptionnels	-20,290	-0,450	-19,840	4409%
RESULTAT EXCEPTIONNEL	**-13,416**	**-0,450**	**-12,966**	**2881%**
RESULTAT AVANT IS	**1 844,763**	**1 274,124**	**570,639**	**45%**
Impôts sur les sociétés	-614,864	-424,558	-190,306	45%
RESULTAT NET COMPTABLE	**1 229,899**	**849,566**	**380,333**	**45%**

Reçu au Contrôle de légalité le 26 janvier 2018

Annexe K : Compte Rendu Financier 2016

Reçu au Contrôle de légalité le 26 janvier 2018

Compte-rendu financier: Marseille SPS

	Résultat sur contrat		Analyse de variation		Détail 2016 par société	
(En Milliers Euros)	2016	2015	Variation en valeur	Variation en %	Q-PARK FRANCE SAS (ex QPS)	QPS
Recettes horaires & assimilées	5 882,2	5 622,1	260,1	4,6%	5882,2	
Recettes abonnés	2 438,8	2 418,8	20,0	0,8%	2438,8	
Prestations de service & Recettes voirie						
Recettes diverses	86,9	105,7	-18,8	-17,8%	86,9	
Subvention d'exploitation						
Coûts capitalisés		20,6	-20,6	-100,0%		
Amortissement des amodiataires	22,5	23,9	-1,4	-6,0%	22,5	
TOTAL CHIFFRE D'AFFAIRES	**8 430,4**	**8 191,1**	**239,2**	**2,9%**	8430,4	
Coûts des travaux refacturés						
Travaux refacturés						
Solde sur travaux refacturés						
Coût du personnel interne	-1 530,9	-1 531,8	0,9	-0,1%	-1530,9	
Personnel intérimaire	-234,0	-281,4	47,3	-16,8%	-234,0	
Personnel de sécurité	-204,2	-211,4	7,2	-3,4%	-204,2	
Autres coûts de personnel	36,7	67,7	-31,1	-45,9%	36,7	
Coût main d'œuvre directe	**-1 932,4**	**-1 956,8**	**24,4**	**-1,2%**	-1932,4	
Taxes professionnelles	-305,7	-277,6	-28,1	10,1%	-305,7	
Taxes foncières & Taxes s/ ordures ménagères						
C3S (ex Organic)	-12,5	-10,3	-2,2	21,2%	-12,5	
Autres taxes diverses	-3,2	-6,0	2,8	-46,7%	-3,2	
Impôts et Taxes	**-321,4**	**-293,9**	**-27,5**	**9,3%**	-321,4	
Eau & énergie	-214,8	-274,9	60,0	-21,8%	-214,8	
Fournitures de parking/voirie	-23,2	-7,0	-16,2	NS	-23,2	
Entretien de l'ouvrage	-263,4	-268,5	5,1	-1,9%	-263,4	
Maintenance des équipements de parking	-120,7	-138,0	17,3	-12,5%	-120,7	
Location diverses d'exploitation	-6,3	-6,1	-0,2	2,8%	-6,3	
Sous traitance Exploit. / Services extérieurs	-1,5	-1,5			-1,5	
Téléphone	-33,5	-37,8	4,3	-11,4%	-33,5	
Télésurveillance	-70,7	-60,0	-10,7	17,9%	-70,7	
Assurance parking	-45,2	-49,6	4,4	-8,8%	-45,2	
Coût de la gestion de l'argent	-53,8	-70,6	16,8	-23,8%	-53,8	
Coût du marketing opérationnel	-40,8	-35,2	-5,6	16,0%	-40,8	
Coût des véhicules d'exploitation	-18,5	-17,4	-1,0	5,9%	-18,5	
Frais de voyages & mission/réception	-12,8	-6,0	-6,8	112,7%	-12,8	
Charges adminsitrative d'exploitation	-15,4	-19,2	3,8	-19,7%	-15,4	
Sous Traitance QPS						
Rémunération sous traitance QPS (1%)						
Autres Ch. Dir. Exploit. & Transfert de Ch. Exploit.	-5,2	-18,3	13,1	-71,5%	-5,2	
Total charges directes de production	**-3 179,7**	**-3 260,8**	**81,1**	**-2,5%**	-3179,7	

Reçu au Contrôle de légalité le 26 janvier 2018

Loyers des locaux						
Charges locatives						
Redevances / Loyers locaux - Part Fixe						
Redevances / Loyers locaux - Part Variable						
Total loyers et redevances						
Autres taxes indirectes						
Honoraires CAC						
Honoraires avocats		-4,7	4,7	-100,0%		
Honoraires divers	-1,8	-0,6	-1,1	186,8%	-1,8	
Frais de services bancaires (indirectes)						
Assurances (hors exploit, locaux et transport)						
Reprise s/Amortissement Amodiation	14,9	14,9			14,9	
Convention Mission Direction & Assistance	-861,8	-876,1	14,3	-1,6%	-861,8	
Total charges indirectes	**-848,7**	**-866,5**	**17,8**	**-2,1%**	-848,7	
TOTAL CHARGES D'EXPLOITATION	**-4 028,4**	**-4 127,3**	**98,9**	**-2,4%**	-4 028,4	
EXCEDENT BRUT D'EXPLOITATION	**4 402,0**	**4 063,8**	**338,2**	**8,3%**	4 402,0	
Crédit-bail (part capital remboursé)						
Amortissements de la concessionnaire	-2 333,2	-2 489,6	156,4	-6,3%	-2 333,2	
Amortissement subv équipements						
Amortissements exploitation QPS						
Prov renouvellement des immobilisations						
Résultat s/ cessions & Mises au rebut	-0,0	-0,7	0,7	-99,9%	-0,0	
Total Amortissements	-2 333,2	-2 490,3	157,1	-6,3%	-2 333,2	
RESULTAT D'EXPLOITATION	**2 068,8**	**1 573,6**	**495,2**	**31,5%**	2 068,8	
Produits financiers	0,0	0,0	0,0	NS	0,0	
Frais financiers capitalisés aux coûts d'investissemer						
Charges financières	-210,6	-299,4	88,8	-29,7%	-210,6	
Crédit-bail (part frais financiers)						
RESULTAT FINANCIER	**-210,6**	**-299,4**	**88,8**	**-29,7%**	-210,6	
Produits exceptionnels	6,9		6,9		6,9	
Charges exceptionnels	-20,3	-0,5	-19,8	NS	-20,3	
RESULTAT EXCEPTIONNEL	**-13,4**	**-0,5**	**-13,0**	**NS**	-13,4	
Impôts sur les sociétés	-614,9	-424,6	-190,3	44,8%	-614,9	
RESULTAT NET COMPTABLE	**1 229,9**	**849,1**	**380,8**	**44,8%**	1229,9	

Reçu au Contrôle de légalité le 26 janvier 2018

Annexe L : Equivalent Temps Plein sur SPS :

		NB HEURES ANN 2016			**ETP**
BARET					**3,69**
APPETITI GERARD (A021)		590			
PARISI ANTOINE (A284)		1 576			
DOS SANTOS MACHADO IVO		107			
FIGGLE CHRISTIAN		1 758			
REMPLACEMENT			1905,2		
CORDERIE					**1,51**
NTAWUGASHIRA CYRILLE (A410)		1 786			
REMPLACEMENT			641,5		
GAMBETTA					**3,57**
RAPICANO VINCENT (A315)		132			
CINTOLESI SERGE (A093)		152			
PEREZ ERIC (A290)		152			
LBAKH HAKIM		1 785			
LEFEBVRE		1 609			
GIACOMONI PATRICE		712			
REMPLACEMENT			1191,1		
COURS JULIEN					**6,67**
MERIDIANO FRANCIS (A242)		1 815			
THUILLIER ERIC (A351)		1 725			
CIARLONE YOANN (A092)		1 703			
DELAYE JULIEN (A114)		1 750			
RODRIGUEZ FREDERIC (A318)		1 756			
REMPLACEMENT			1967,5		

Reçu au Contrôle de légalité le 26 janvier 2018

MONTHYON					4,08
ROSOLINI JOSEPH (A321)		1 796			
CATONI NICOLAS (A080)		1 754			
DISDERO LAURENT (A122)		1 781			
DOS SANTOS MACHADO IVO		161			
REMPLACEMENT			1058		
PHOCEENS					1,69
BOQUILLON CEDRIC (A055)		1 684			
GIACOMONI PATRICE		475			
REMPLACEMENT			560		
INDIVI					6,89
CHAVASSIEUX MARJORIE (A086)		1 688			
FORTIN GERARD (A145)		1 820			
MARCHETTI JOELLE (A231)		152			
POUJOL JEAN PIERRE (A305)		1 809			
QUINTERO MARC (A312)		1 791			
DURAND PASCAL		1 777			
BELLANGER PATRICE		511			
LAURENT CELIE		455			
KHELLAF ABDEDOU		1 077			
REMPLACEMENT			1264		4,01
GIORGI LAURENT (A160)		1 708			
QUIGNON BORIS (A311)		1 676			
SAVALLI BRUNO (A335)		1 803			
TIMONE					4,29
ANDREI CEDRIC (A017)		1 061			
SELEMA ANTHONY (A613)		1 648			
THUILLIER ALEXANDRE (A395)		1 575			
TASSAN ALAIN		1 841			
REMPLACEMENT			766,5		
					36,41
		49 151			

Reçu au Contrôle de légalité le 26 janvier 2018

Annexe M : Formule d'indexation :

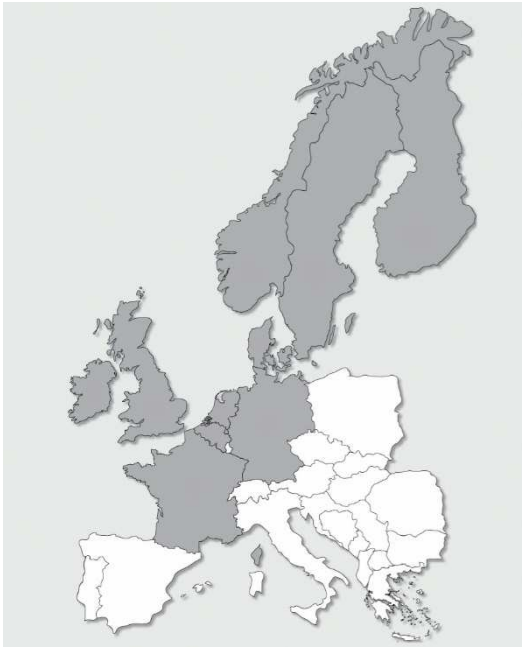
Formule d'indexation :							
K= V + W*(S/S0) + X*(EL/EL0) + Y*[(PSDC juillet 2004/PSDCo) x (FSD2/FSD2 juillet 2004)] + Z(C/C0)							
Calcul du coefficient multiplicateur K :							
Coeficient d'indexation K							
Formule d'indexation	K= V + W*(S/S0) + X*(EL/EL0) + Y*[(PSDC juillet 2004/PSDCo) x (FSD2/FSD2 juillet 2004)] + Z(C/C0)						
Coeficients	Valeurs						
V	0,00						
W	0,60						
X	0,10						
Y	0,15						
Z	0,15						
Indices	Date de valeur	Valeur					
PSDC	juil-04	123,70					
FSD2	juil-04	100,00					
S*	juin-15	156,74	Salaire Horaire ouvriers France entière identifiant 1567407 * coef. Raccordement				
S0*	janv-93	88,00	Salaire Horaire ouvriers France entière identifiant 064681014				
Indice INSEE France entière toutes professions							
Coeficient de raccordement	1,3908	Valeur indice 0644681014 dec.98/Valeur indice 1567407 dec.98					
EL*	sept-15	135,96					
EL0*	janv-93	100,80					
* Coût de l'énergie électrique (identifiant INSEE 637664)							
FSD2	sept-15	123,40					
PSDC0	janv-93	104,00					
C	juin-15	1614,00					
C0	janv-93	1022,00					
K	**1,6606**		1,6453				

Reçu au Contrôle de légalité le 26 janvier 2018

Annexe N: Q-Park, 2ème opérateur de stationnement en Europe

Le Groupe Q-Park

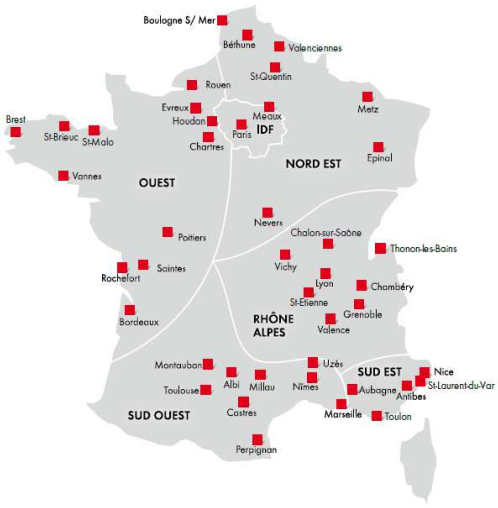
Q-Park est une entreprise internationale spécialisée dans l'investissement, la construction et la gestion de parkings de haute qualité à des emplacements stratégiques. Le groupe concentre ses activités dans des parkings multifonctionnels de centre-ville, à proximité des pôles de transports publics et des hôpitaux.



- Présence dans 10 pays européens
- Gestion de 860 000 places de stationnement
- 2ème acteur du marché européen
- Naissance du Groupe en 1998
- 2100 collaborateurs
- 809 millions d'euros de chiffre d'affaires en 2015

Q-Park France

Implanté en France depuis 2002, Q-Park France bénéficie des 21 années d'expertise consécutives au rachat de Parcofrance (ancienne filiale de Bouygues Construction).



La société compte plus de 400 collaborateurs qui assurent chaque jour la conception, la rénovation et la gestion de 105 000 places en France.

- Nombre de parkings: 190
- CA 2016: 110 M €

Le succès de Q-Park France repose sur un positionnement inédit via une offre de parkings au design original, l'House Style Q-Park, à haut niveau de qualité. Q-Park dispose d'un fort potentiel de croissance, soutenu par une stratégie d'innovation dynamique et une orientation client affirmée. Véritable maillon de la chaîne de la mobilité, Q-Park France met toute son expertise à la disposition de ses clients et des donneurs d'ordre, privés ou publics, en proposant des parkings et services synonymes de qualité, rapidité, sécurité et services.

Reçu au Contrôle de légalité le 26 janvier 2018

Annexe L: La presse en parle



© D.R.

« PAR RAPPORT À NOS ATTENTES, L'OFFRE DE Q-PARK ÉTAIT LA PLUS ÉQUILIBRÉE SUR LES OBJECTIFS QUALITATIFS QUI NOUS IMPORTAIENT, DE LA PART D'INTERLOCUTEURS TRÈS PROFESSIONNELS, JUSQUE DANS LA CONNAISSANCE AU MOINDRE DÉTAIL DE CHACUN DE NOS PARKINGS », PRÉCISE AMAURY CHARRETON.

Par rapport à nos attentes, l'offre de Q-Park était la plus équilibrée sur les objectifs qualitatifs qui nous importaient, de la part d'interlocuteurs très professionnels, jusque dans la connaissance au moindre détail de chacun de nos parkings. »

... et pour l'économie locale

Parmi les points clés, l'ampleur de la rénovation (voir par ailleurs) a été déterminante, le travail architectural aussi, mettant en scène une nouvelle identité visuelle, aux couleurs jaune et bleu de la ville, agrémentée de photos panoramiques, créant une harmonie d'ensemble qui devrait laisser un souvenir agréable. En fait, Q-Park a cherché à s'imprégner des lieux et de leur histoire, de l'environnement économique aussi, en l'occurrence auprès de la Fédération du BTP du Var afin de s'appuyer sur les ressources locales concernant les travaux. Une préoccupation de proximité déclinée dans la dynamique tarifaire attractive proposée aux activités de commerce, d'hôtellerie, de restauration, culturelles également, mais aussi de transport en lien avec le réseau Mistral. La commune prenant à son compte certaines heures offertes aux consommateurs en semaine et le week-end afin d'abonder cette attractivité.

Ce changement de paradigme intervient à un moment charnière de la montée en puissance de la ville de Toulon et de son agglomération, transformant une insuffisance (qui appartiendra bientôt au passé) en une mise en lumière de sa mutation actuelle et future.

■ Olivier Réal

* Il s'agit des parkings Mayol, Faculté, Peiresc, Lafayette, Liberté, Place d'Armes, Italie, Colibri, Delaune, Albert 1er.

** Délégation de service public.

LE PROGRAMME EST DANS LA PLACE

A travers son programme de rénovation de 20 millions d'euros, Q-Park a séduit par sa vision technique, architecturale, esthétique, harmonisée et moderne, des parcs toulonnais de stationnement. Au programme (entre autres réalisations) :

RÉNOVATION

| Remise en peinture générale | Réaménagement et valorisation des zones empruntées par les piétons | Changement de l'éclairage et augmentation de la luminosité en faisant appel aux LED | Création de zones de services dédiées aux vélos, motos, places PMR (Personnes à mobilité réduite), pour véhicules électriques (avec prises de recharge), autopartage, dépose minute | Reprise de la signalétique interne et externe | Remise aux normes (incendie, ventilation, PMR, télégestion) | Protection de portières aux piliers | Création de deux ascenseurs dans les parkings Liberté et Peiresc | Création de toilettes | Rénovation des locaux d'accueil | Déploiement d'œuvres créant des liens avec la ville | Amélioration du fonctionnement et de la fluidité de circulation...

MODERNISATION/SÉCURISATION

| Changement de tous les matériels de péage et caisse | Système de lecture automatique des plaques | Guidage à la place | Report de places disponibles en amont des parkings | Offre de vélos classiques et électriques dans quatre parcs | Sécurisation des sites 24h/24 ...

SERVICE(S)

| Digitalisation et harmonisation de l'offre (en ligne, combinée) | Guidage GPS | Gestion en maintenance assistée par ordinateur | Haut niveau de propreté | Procédures strictes de suivi sécurité, propreté, fonctionnement des installations | Contrôle à distance et (télé)surveillance | Gestion clients optimisée ...

Reçu au Contrôle de légalité le 26 janvier 2018

Première Heure

Pays : France
Périodicité : Bi-hebdomadaire




Date : 20 MAI 16
Page de l'article : p.13

Le Kremlin-Bicêtre/horodateurs.

C'est la modernisation des horodateurs sur la ville offrant de nouvelles modalités d'usage Ainsi la généralisation du paiement par carte bancaire (en plus des espèces), l'identification par simple saisie de son numéro d'immatriculation ou encore la possibilité de prendre son abonnement directement via les horodateurs, tout cela est désormais possible Délégataire de la ville du Kremlin-Bicêtre en matière de gestion du stationnement public, Q-Park a choisi la technologie Parkeon pour mettre en place cette modernisation Les horodateurs «nouvelle génération», solaires et équipés de claviers numériques, permettent aux usagers de profiter de solutions pour un stationnement simple «Whoosh» donne la possibilité de payer son stationnement par mobile dont le principe est de permettre à l'usager d'acheter son titre de stationnement à tout moment et en toute circonstance, depuis un mobile ou un ordinateur

LE JOURNAL DE L'AUTOMOBILE NEWSLETTER
Périodicité : Quotidien




Date : 23 JUIN 16
Page de l'article : p.17-19

Reçu au Contrôle de légalité le 26 janvier 2018

QPark : "La présence de l'enseigne dans la rue perd en influence sur la prise de décision"



La digitalisation du parcours d'achat a irrémédiablement changé les habitudes de consommation des automobilistes. Michèle Salvadoretti, directrice générale de QPark France et présidente du syndicat des exploitants de parkings, nous livre sa vision du métier et ses engagements stratégiques.

LE JOURNAL DE L'AUTOMOBILE. Si Parkopolis (*le salon de référence du secteur, NDLR*) se tenait cette année, quelles seraient les tendances des échanges ?

MICHELE SALVADORETTI. Elles auraient été celles de l'an passé, car elles amorçaient déjà les révolutions technologiques, l'émergence des start-up qui viennent en relais et, finalement, l'ubérisation de l'industrie du parking. Parce que c'est bien de cela dont il est question, en toile de fond. Il y aurait été par ailleurs abordé la transformation technologique des aires de stationnement qui ajoutent des services comme l'autopartage ou la recharge des véhicules électriques.

JA. Risquons-nous de nous y perdre face à cette émergence ?

MS. Non, pas du tout, mais nous prenons conscience de l'entrée dans une ère nouvelle. En quarante ans, ni les organisations ni les hommes n'ont eu de repos face aux évolutions constantes. Par exemple, le personnel n'a plus le profil du gardien de parking, mais celui du professionnel de la relation client avec une mission au périmètre élargi.

JA. Les études se font rares dans votre secteur d'activité. Que peut-on dire des derniers chiffres ?

MS. Il n'y a pas d'enquête récente à proprement parler. Après deux années de recul, nous notons que les clients préparent de plus en plus leur entrée au parking sur Internet. Nous avons organisé un symposium, début juin, aux Pays-Bas, il en ressort des informations croisées, que plus de 40% des parcours d'achat commencent en ligne. La présence de l'enseigne dans la rue perd de fait en influence sur la prise de décision.

Reçu au Contrôle de légalité le 26 janvier 2018

JA. Que manque-t-il alors dans ce parcours client en voie de digitalisation ?

MS. Déjà, il faut souligner que ce nouveau mode de consommation engage le client dans un choix assumé et non subi. Ce dont on peut se réjouir, alors qu'il a de plus en plus le sentiment d'être piégé par les communes qui se structurent pour réduire l'accès des automobiles. Partant de ce constat, en ce qui concerne les axes de développement, il pourrait y avoir des liens croisés avec d'autres acteurs économiques, comme des centrales de réservation à des événements ou des lieux de sortie.

JA. Ne décrivez-vous pas, ici, un schéma d'ouverture de la donnée ?

MS. C'est une forme d'open data, en effet, mais je décris surtout un croisement de fichiers entre partenaires, dans un écosystème. Nous ne parlons pas de logique fermée, mais plutôt maîtrisée. On pourrait citer les exemples des accords avec Ubeeqo ou avec Toyota, avec des centres culturels ou des hôtels. Nous pouvons travailler dans un cadre national ou local, en fonction des besoins. Pour ce faire, nous avons nommé un ambassadeur, soit un responsable de centre de profit, dans chacune des villes que nous investissons.

JA. Selon nos informations, des tractations sont ouvertes entre Q-Park et BMW, ces rumeurs sont-elles avérées ?

MS. Nous avons des échanges avec des constructeurs, ce n'est un secret pour personne. En tant que directrice de filiale, je ne suis en revanche pas impliquée directement dans les processus de négociations internationales, et je ne saurais donc pas dire quels sont les partenaires envisagés par le groupe Q-Park.

JA. Collaborez-vous avec les industriels sur l'automatisation de la conduite ?

MS. Non, nous n'allons pas jusque-là. Nous préparons nos parcs de stationnement à cette évolution. Nous menons des réflexions. Si, demain, il y a 20 ou 30% de véhicules autonomes, nous adapterons peut-être la moitié de nos parcs avec des zones dédiées. Mais il y aura une période de mixité.

JA. Vous vous disiez, il y a un an, "*prêts à changer de modèle économique*" (Lire ici), est-ce engagé ?

MS. Oui, même si nous n'avons pas encore franchi le pas. L'économie du partage prend de l'ampleur et les véhicules vont vers plus d'autonomie. Ce qui ne va pas réduire le nombre de voitures, mais modifier les comportements.

JA. Quel lien entretenez-vous avec les start-up ?

MS. Nous n'avons pas fait le choix du soutien par la mise en place de structures de financement, d'encadrement ou d'intégration. Q-Park a fait le choix de sa propre architecture, pour maîtriser son parcours client. Il n'y aura que des intercommunications avec entreprises choisies.

JA. Comment voyez-vous ces acteurs de la conciergerie et les voituriers ?

MS. Il faut répondre à la demande du client qui veut pouvoir récupérer son pressing ou son colis à toute heure. Nous sommes actifs et développons un projet avec InPost dans cette optique et menons des réflexions avec des supermarchés dotés de Drive. Les clients pourront trouver leurs courses dans des coffres. Quelques sites sont à l'étude, dans le cadre d'un concours. Je ne peux pas encore révéler les partenariats locaux.

JA. Toujours présidente du syndicat et porte-parole au CNPA, quels sont les chantiers de la profession ?

MS. Il y a beaucoup de sujets, dont la dépénalisation du stationnement de voirie, attendue pour le 1er

Reçu au Contrôle de légalité le 26 janvier 2018

La Provence
Pays : France
Périodicité : Quotidien
OJD : 124580



Date : 29 JUIN 16
Journaliste : Jean-Luc Crozel

IL GÈRE 16 PARKINGS ET VISE LE STATIONNEMENT EN SURFACE

Q-Park devient leader en ville

À chacun son métier. Et c'est parce que le groupe Gagneraud, acteur majeur de la construction, a souhaité se repositionner sur cette activité, qu'il a choisi de céder sa filiale Massilia Park à Q-Park, qui en était déjà, et pour partie, actionnaire. Du coup, le n°2 de la gestion des parkings sur le territoire national devient, au terme de cette opération, le n°1 sur Marseille.

Aux onze ouvrages publics que Q-Park détenait déjà dans la commune dans le cadre d'un contrat de concession, viennent en effet s'en ajouter cinq autres. Avec en tête de liste, l'emblématique parc du cours d'Estienne-d'Orves, à deux pas du Vieux-Port. Les parcs Paul-Estrangin, Breteuil, Vallier et Cœur Méditerranée qui regroupe Esperçieux et Arvieux, passent également sous sa bannière. Soit un total de 2 000 places qui ont ainsi changé de main.

"Marseille est une ville importante pour nous, puisque les 16 parkings dont nous avons la responsabilité représentent 20% des 107 millions d'euros de chiffre d'affaires que nous réalisons en France avec un total de 190 ouvrages. Le marché est donc porteur", résume Rémy Delepoulle, en charge à Q-Park de l'exploitation pour les territoires Sud et Ouest. Puis de poursuivre : *"Cette opération de rachat s'inscrit dans le cadre d'un plan de développement ambitieux qui a vocation à se poursuivre jusqu'en 2018"*.



20 M€
Chiffre d'affaires de Q-Park sur Marseille

Acteur majeur sur la ville, le groupe entend y développer une offre de services appuyée sur des solutions innovantes. Avec au premier chef, la réservation des places en ligne. *"Nous sommes acteur de notre développement et ce mode de réservation est un plus qui vise à fluidifier les relations avec nos clients. On en mesure d'ailleurs l'utilité dans cette période, puisque près d'un tiers de notre capacité a été pré-vendue à l'occasion de l'Euro"*. Pour les abonnements, tout peut aussi s'opérer à distance, la carte étant directement adressée au domicile du souscripteur en retour. Ce n'est pas tout : outre les services déjà proposés dans les parcs comme le nettoyage de véhicules, Q-Park veut renforcer l'implantation de bornes électriques et s'orienter vers de nouvelles prestations. *"Par exemple le retrait de colis. Le parking n'est pas qu'un lieu de garage. Il peut aussi avoir une vie grâce à la disponibilité offerte et nous sommes des commerçants"*, souligne Remy Delepoulle. *"Nous entendons donc aussi créer des liens avec les commerçants et les restaurateurs qui prescrivent l'acte de stationnement"*. Une stratégie qui confirme qu'au-delà de l'acquisition de Massilia Park, Q-Park entend aussi être un acteur de la vie urbaine. À ce titre, écarté de la gestion du stationnement de surface lors du dernier appel d'offres, il entend prendre sa revanche lors du prochain.

Jean-Luc CROZEL
jlcrozel@laprovence-presse.fr

Reçu au Contrôle de légalité le 26 janvier 2018

Date : 04/07/2016
Heure : 13:17:05
Journaliste : J. P.

businews.fr

www.businews.fr

Marseille: Q-Park achète Massilia Park

Q-Park vient d'annoncer le rachat de la société Massilia Park, filiale du groupe de BTP Gagneraud (3,44 M€ de chiffre d'affaires en 2014). Cette société est gestionnaire de cinq parkings à Marseille (en propre ou via des DSP) : le parking Estienne d'Orves (650 places), près du Vieux-Port (1er) ainsi que les parcs Puget-Estrangin (260 places), près de la préfecture (6e), Breteuil, dans le haut de la rue Breteuil (265 places), Vallier dans le 5e arrondissement (460 places) et Cœur Méditerranée (391 places) à la Joliette (2e), soit un total de plus de 2 000 places de stationnement.

Cette acquisition permet également à Q-Park de contrôler 100% des parts de la Société Marseillaise de Stationnement, gestionnaire (via des contrats d'affermage) des parkings Arvieux (300 places) et Espercieux (550 places) à la Joliette, dont elle partageait le capital avec le groupe Gagneraud.

Avec ces acquisitions, Q-Park étend son emprise sur le marché du stationnement marseillais, gérant désormais 16 parkings publics dans la cité phocéenne.

Q-Park profite de ces rachats pour lancer son service de réservation d'abonnement en ligne, « Q-Park Résa », disponible sur près de 100 parkings en France depuis le mois de mai. Un dispositif qui permet aux usagers de réserver leur abonnement directement en ligne.

** Q-Park France (420 collaborateurs pour 107 M€ de CA en 2015) est la filiale du groupe hollandais Q-Park (Maastricht), leader européen du stationnement. Elle gère 190 parkings (105 000 places) dans 70 villes françaises.*

Reçu au Contrôle de légalité le 26 janvier 2018

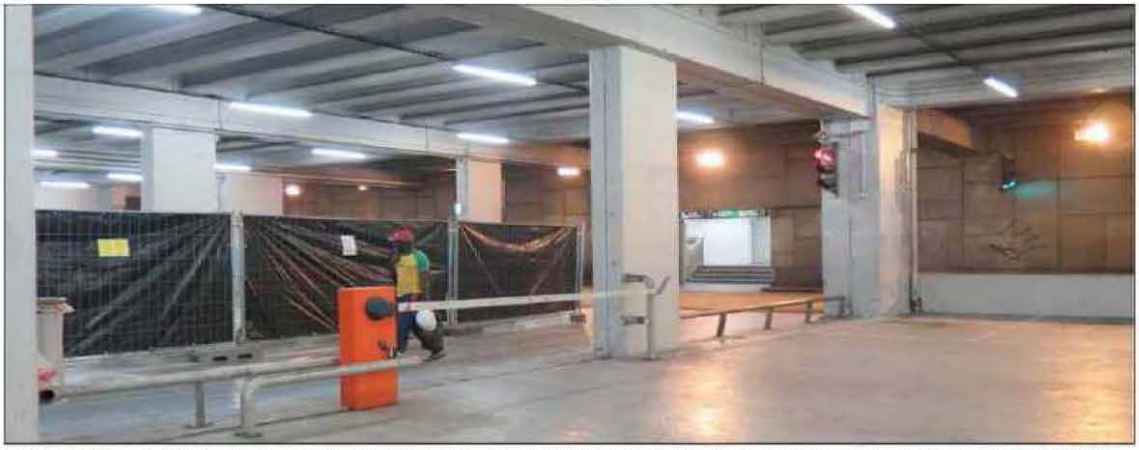
LE PROGRÈS
Pays : France
Périodicité : Quotidien
OJD : 198324



Date : 06 AOUT 16
Journaliste : Marie-Christine Parra

LYON STATIONNEMENT EN PRESQU'ÎLE

Le parking des Messageries passe sous le giron de Q Park



■ **Le nouvel exploitant Q Park réaménage actuellement le parking des Messageries, fermé depuis le 1er juillet.**
Photo Marie-Christine PARRA

Jusqu'au 31 décembre 2024, Q Park reprend l'exploitation de cette poche de stationnement de 83 places accessible depuis la gare Perrache et la place Carnot.

La décision a été votée à l'unanimité par les élus lors du dernier conseil de la Métropole de Lyon fin juin. La société Q Park, qui gère depuis 2010 le parc de stationnement Perrache Archives, intègre dans son giron le parking des Messageries de Lyon. Cette poche de stationnement de 83 places – dont deux réservées aux personnes à mobilité réduite – est située au sud de la gare SNCF Perrache et au nord du secteur de la Confluence (Lyon 2e).
La délégation de service public octroyée par la Ville de Lyon a pris effet au 1er juillet 2016 pour une durée de huit ans, soit jusqu'à fin décembre 2024. En pourparlers depuis un an entre la Métropole et la direction de Q Park, cette cession permet à l'exploitant de compléter son offre sur le secteur Perrache Confluence où il exploite le parking des Archives.

« Parking gare Perrache Carnot »

Actuellement en travaux, ce parking sera ouvert aux automobilistes le 1er janvier 2017. Peut-être au 1er décembre 2016, Q Park ayant demandé à la Ville de Lyon l'autorisation d'ouvrir juste avant la fête des Lumières.
Par la même occasion l'exploitant a proposé que cette zone de stationnement soit rebaptisée "Gare Perrache Carnot". En attendant les réponses de la Ville, les travaux se poursuivent.

Un espace de stationnement identifié sécurisé et balisé

Pour Q Park, cette reprise va bénéficier aux Lyonnais. En termes de sécurité tout d'abord puisque l'exploitant va installer des caméras vidéos supplémentaires et fermer la zone de stationnement. L'emplacement, assez discret jusque-là, sera balisé. La propreté restera à la charge du Centre d'échanges de Perrache.
En revanche, le stationnement deviendra payant avec des tarifs qui s'aligneront sur ceux pratiqués au parking des Archives voisin détenu par Q Park. C'est une mauvaise nouvelle pour les habitants de Carnot qui avaient l'habitude de stationner là à moindres frais (Lire par ailleurs).

Des concessions

Le Centre d'Échanges Lyon Perrache continuera à bénéficier de douze places de stationnement réservées pour ses agents.
La société de location de voitures Hertz aura, pour sa part, toujours accès à son centre de lavage situé dans le périmètre du stationnement.

Marie-Christine Parra

Reçu au Contrôle de légalité le 26 janvier 2018

Périodicité : Quotidien
OJD : 251641



Date : 24 AOUT 16
Journaliste : E. L. L.

Quarante horodateurs remplacés pour pouvoir payer en carte bleue

Béthune Le chantier a démarré ce mardi Des ouvriers démontent un à un les horodateurs Hier matin, ils étaient place Saint-Vaast Quarante machines vont ainsi disparaître mais ne vous réjouissez pas trop vite à peine le temps de dire ouf qu'elles seront remplacees par d'autres, annonce Q-Park, le delegataire de service public chargé du stationnement Cette nouvelle génération de machines acceptera le paiement par carte bleue et même sans contact Plus d'excuse pour ceux qui n'ont jamais de monnaie ! «En termes de sécurite, ce sera beaucoup mieux pour les collectes car il y aura moins d'argent Et ça facilitera le paiement pour les utilisateurs», annonce Q-Park Et comme on n'arrête pas le progrès, une application pour smartphone est prévue courant septembre Quarante horodateurs sont retires cette semaine Les nouveaux seront installés et mis en fonction la semaine prochaine Cette 1re tranche concerne l'hypercentre La 2e phase est prévue en fin d'année quarante autres horodateurs seront installes dans toute la zone dite hors centre E L L

Reçu au Contrôle de légalité le 26 janvier 2018

COLLECTIVITÉS /TERRITORIALES

Toulon change d'ère (de stationnement) pour ses parkings

VAR

LA VILLE DE TOULON VIENT D'ATTRIBUER À Q-PARK LA DÉLÉGATION DE SERVICE PUBLIC DE SES 10 PARCS DE STATIONNEMENT REPRÉSENTANT 6 654 PLACES, HISTORIQUEMENT GÉRÉS PAR INDIGO. CONJOINTEMENT À LA REPRISE DE LA TOTALITÉ DU PERSONNEL, CE MARCHÉ PRÉVOIT PLUS DE 20 MILLIONS D'EUROS DE TRAVAUX, UN HAUT NIVEAU DE SERVICES, UNE POLITIQUE TARIFAIRE ATTRACTIVE. PLONGÉE EN SOUS-SOL DANS CETTE NOUVELLE ÈRE AVEC AMAURY CHARRETON, ADJOINT AU STATIONNEMENT AUPRÈS DU SÉNATEUR-MAIRE DE TOULON HUBERT FALCO.



Amaury Charreton a conduit l'instruction du dossier parkings de Toulon.

« LES DEUX SYSTÈMES EN VIGUEUR JUSQU'À PRÉSENT, DSP ET MARCHÉ D'EXPLOITATION EN RÉGIE MUNICIPALE, NOUS ONT PERMIS DE TESTER ET D'ANALYSER LES AVANTAGES ET INCONVÉNIENTS EN VUE DE DÉTERMINER LE MEILLEUR MODE DE FONCTIONNEMENT », EXPLIQUE AMAURY CHARRETON, ADJOINT À LA CIRCULATION, AU STATIONNEMENT ET À L'ACCESSIBILITÉ DE LA VILLE DE TOULON.

Construits il y a près de 50 ans pour les plus anciens et 30 ans pour les autres, entre 1968 et 1988, 10 parcs publics de stationnement de Toulon* étaient exploités jusqu'à présent dans le cadre de concessions pour six d'entre eux et de contrats de prestations pour quatre autres, tous regroupés au sein d'Indigo (ex-Vinci Park). La perspective de fin des contrats (ce 31 décembre pour le dernier, tandis que les autres ont été prolongés à dessein d'harmoniser la démarche) a engagé la ville à examiner toutes les possibilités d'entrer dans une modernité correspondant au développement actuel et à ses ambitions. Dans le soin porté à l'attractivité du territoire, il était devenu indispensable d'intégrer les parkings dans la stratégie globale de Plan de déplacements urbains (PDU) et de transports publics, conduite par l'adjoint à la ville expert de ces questions, Yannick Chenevard.

La réflexion pilotée par Amaury Charreton, adjoint à la circulation, au stationnement et à l'accessibilité, avec les services de la ville et l'assistance à maîtrise d'ouvrage de TPM Aménagement (Société publique locale d'aménagement de la communauté d'agglomération), a été précieuse pour poser les enjeux et définir les meilleures solutions.

Intérêt pour la ville...

« Les deux systèmes en vigueur jusqu'à présent, DSP** et marché d'exploitation en régie municipale, nous ont permis de tester et d'analyser les avantages et inconvénients en vue de déterminer le meilleur mode de fonctionnement. Le stationnement est un métier qui nécessite une vraie connaissance de tous les aspects, la gestion du parc, sa modernisation, son entretien, les relations partenariales et commerciales auprès des acteurs de la ville. Avec cet état d'esprit éveillé de la connaissance de toutes les données et de l'ensemble des objectifs à atteindre, nous avons opté pour la DSP sur l'ensemble des parcs, réalisé un cahier des charges précis mais ouvert à la négociation afin de se laisser les possibilités d'aller plus loin en fonction des options proposées. Nos objectifs étant de rénover totalement les parcs, de les moderniser et de les sécuriser, d'apporter un haut niveau de service, d'assurer à la ville une redevance permettant de financer d'autres projets, de proposer une politique commerciale et tarifaire attractive. »

Suite au lancement de la procédure, six entreprises ont candidaté et quatre ont été retenues en vue de négociations. De très belles offres, selon l'adjoint toulonnais, travaillées sur les points clés énoncés, incluant dans la rénovation une nouvelle architecture intérieure et une signalétique inspirées. « Cela montre l'intérêt pour la ville, son niveau d'attractivité aujourd'hui. » Ainsi, au terme de deux ans de travail, d'analyse de tous les enjeux et paramètres (2 700 pages de contrats et annexes...), le conseil municipal a validé fin novembre l'attribution de la DSP des 10 parkings à Q-Park France pour une durée de 12 ans. Outre la reprise des effectifs en place en CDI (35 postes, sauf les personnels qui ne le souhaiteraient pas), le concessionnaire devra réaliser 20 millions d'euros de travaux dans les 30 mois (durée du programme de réhabilitation) et 5,4 millions d'euros d'entretien sur la période totale. Il devra verser à la ville une redevance d'occupation du domaine public de 3,7 millions d'euros annuels en moyenne et ne pas dépasser une augmentation de plus de 2,8 % des tarifs actuels sur la durée du contrat. Ces parcs représentent 6 654 places, dont 4 000 abonnés résidentiels/professionnels, soit 2,7 millions de clients horaires à l'année (et à soigner). « Les parkings, c'est la première et la dernière image que le conducteur peut avoir de la ville, ou en tout cas une image qui marque, positivement comme négativement.

Reçu au Contrôle de légalité le 26 janvier 2018

Annexe O : Recettes diverses

DETAIL DES RECETTES DIVERSES 2016			
en € HT			
LIB_PARC	LIB_LONG	LIBELLES_NAVISION	Total
Parc Baret - Marseille	708100 - Recettes diverses	Autres produits annexes	7 840
		Carte perdue	208
	Total 708100 - Recettes diverses		8 048
	708200 - Produits de la publicité	Rémunération s/ct de publici	9 000
	Total 708200 - Produits de la publicité		9 000
	708300 - Charges locatives refacturées	Charges locatives amodiatair	15 785
	Total 708300 - Charges locatives refacturées		15 785
Total Parc Baret - Marseille			**32 833**
Parc de la Corderie - Marseille	708100 - Recettes diverses	Autres produits annexes	688
		Carte perdue	83
	Total 708100 - Recettes diverses		772
	708300 - Charges locatives refacturées	Charges locatives amodiatair	322
	Total 708300 - Charges locatives refacturées		322
Total Parc de la Corderie - Marseille			**1 094**
Parc des Phocéens - Marseille	708100 - Recettes diverses	Autres produits annexes	250
		Carte perdue	146
	Total 708100 - Recettes diverses		396
	708200 - Produits de la publicité	Rémunération s/ct de publici	337
	Total 708200 - Produits de la publicité		337
Total Parc des Phocéens - Marseille			**733**
Parc du Cours Julien - Marseille	708100 - Recettes diverses	Autres produits annexes	2 108
		Carte perdue	250
	Total 708100 - Recettes diverses		2 358
	708200 - Produits de la publicité	Rémunération s/ct de publici	4 838
	Total 708200 - Produits de la publicité		4 838
	708300 - Charges locatives refacturées	Charges locatives amodiatair	980
	Total 708300 - Charges locatives refacturées		980
Total Parc du Cours Julien - Marseille			**8 176**
Parc Gambetta - Marseille	708100 - Recettes diverses	Autres produits annexes	477
		Carte perdue	208
	Total 708100 - Recettes diverses		686
	708300 - Charges locatives refacturées	Charges locatives amodiatair	322
	Total 708300 - Charges locatives refacturées		322
Total Parc Gambetta - Marseille			**1 008**
Parc Monthyon - Marseille	708100 - Recettes diverses	Autres produits annexes	14 754
		Carte perdue	208
	Total 708100 - Recettes diverses		14 962
	708200 - Produits de la publicité	Rémunération s/ct de publici	10 807
	Total 708200 - Produits de la publicité		10 807
	708300 - Charges locatives refacturées	Charges locatives amodiatair	322
	Total 708300 - Charges locatives refacturées		322
Total Parc Monthyon - Marseille			**26 091**
Parc Timone - Marseille	708100 - Recettes diverses	Autres produits annexes	34 637
		Carte perdue	83
	Total 708100 - Recettes diverses		34 720
Total Parc Timone - Marseille			**34 720**
Total général			**104 655**

Reçu au Contrôle de légalité le 26 janvier 2018

Annexe P : Prévisionnel 2017

Compte-rendu financier prévisionnel 2016: Marseille SPS

(En Milliers Euros)	2016	B2017
Recettes horaires & assimilées	5 882,2	5 929,3
Recettes abonnés	2 438,8	2 487,5
Prestations de service & Recettes voirie		
Recettes diverses	86,9	87,4
Subvention d'exploitation		
Coûts capitalisés		
Amortissement des amodiataires	22,5	22,6
TOTAL CHIFFRE D'AFFAIRES	**8 430,4**	**8 526,8**
Coûts des travaux refacturés		
Travaux refacturés		
Solde sur travaux refacturés	**0,0**	**0,0**
Coût du personnel interne	-1 530,9	-1 546,2
Personnel intérimaire	-234,0	-236,4
Personnel de sécurité	-204,2	-206,2
Autres coûts de personnel	36,7	37,0
Coût main d'œuvre directe	**-1 932,4**	**-1 951,8**
Taxes professionnelles	-305,7	-308,8
Taxes foncières & Taxes s/ ordures ménagères		
C3S (ex Organic)	-12,5	-12,6
Autres taxes diverses	-3,2	-3,2
Impôts et Taxes	**-321,4**	**-324,6**
Eau & énergie	-214,8	-217,0
Fournitures de parking/voirie	-23,2	-23,4
Entretien de l'ouvrage	-263,4	-266,1
Maintenance des équipements de parking	-120,7	-122,0
Location diverses d'exploitation	-6,3	-6,3
Sous traitance Exploit. / Services extérieurs	-1,5	-1,5
Téléphone	-33,5	-33,8
Télésurveillance	-70,7	-71,4
Assurance parking	-45,2	-45,7
Coût de la gestion de l'argent	-53,8	-54,3
Coût du marketing opérationnel	-40,8	-41,2
Coût des véhicules d'exploitation	-18,5	-18,6
Frais de voyages & mission/réception	-12,8	-12,9
Charges adminsitrative d'exploitation	-15,4	-15,6
Sous Traitance QPS		
Rémunération sous traitance QPS (1%)		
Autres Ch. Dir. Exploit. & Transfert de Ch. Exploit.	-5,2	-5,3
Total charges directes de production	**-3 179,7**	**-3 211,5**

Reçu au Contrôle de légalité le 26 janvier 2018

Loyers des locaux		
Charges locatives		
Redevances / Loyers locaux - Part Fixe		
Redevances / Loyers locaux - Part Variable		
Total loyers et redevances	**0,0**	**0,0**
Autres taxes indirectes		
Honoraires CAC		
Honoraires avocats		
Honoraires divers	-1,8	-1,8
Frais de services bancaires (indirectes)		
Assurances (hors exploit, locaux et transport)		
Frais gx divers (dt Prov & Rep. Créances douteuses)	14,9	15,1
Convention Mission Direction & Assistance	-861,8	-870,4
Total charges indirectes	**-848,7**	**-857,2**
TOTAL CHARGES D'EXPLOITATION	**-4 028,4**	**-4 068,7**
EXCEDENT BRUT D'EXPLOITATION	**4 402,0**	**4 458,1**
Crédit-bail (part capital remboursé)		
Amortissements de la concessionnaire	-2 333,2	-2 333,0
Amortissement subv équipements		
Amortissements exploitation QPS		
Prov renouvellement des immobilisations		
Résultat s/ cessions & Mises au rebut	-0,0	
Total Amortissements	-2 333,2	-2 333,0
RESULTAT D'EXPLOITATION	**2 068,8**	**2 125,1**
Produits financiers		
Frais financiers capitalisés aux coûts d'investissements		
Charges financières	-210,6	-175,6
Crédit-bail (part frais financiers)		
RESULTAT FINANCIER	**-210,6**	**-175,6**
Produits exceptionnels	6,9	
Charges exceptionnels	-20,3	
RESULTAT EXCEPTIONNEL	**-13,4**	**0,0**
Impôts sur les sociétés	-614,9	-643,3
RESULTAT NET COMPTABLE	**1 229,9**	**1 306,1**

Reçu au Contrôle de légalité le 26 janvier 2018

Annexe R : fréquentation RTM

Fréquentation RTM 2016	
janvier-16	3 140
février-16	2 430
mars-16	2 379
avril-16	2 208
mai-16	2 055
juin-16	2 383
juillet-16	1 694
août-16	2 651
septembre-16	2 298
octobre-16	1 605
novembre-16	2 109
décembre-16	1 865
	26 816

Reçu au Contrôle de légalité le 26 janvier 2018

Ville de MARSEILLE

Parcs de stationnement

Charles de Gaulle
&
Jean Jaurès

Compte rendu d'activité 2016

Indigo Infra France

Siège Social : 4 Place de la Pyramide – Imm. Ile de France Bt A – 92800 PUTEAUX LA DEFENSE – N° AZUR : 0810 26 3000

Direction Régionale : Noilly Paradis – 146 rue Paradis – 13006 MARSEILLE - ✆ 04 91 37 34 34 - 🖷 04 91 37 34 30

INDIGO

Reçu au Contrôle de légalité le 26 janvier 2018

Sommaire

1. **Cadre général de la Délégation de Service Public**
   - 1.1. Caractéristiques principales du contrat de délégation
   - 1.2. Faits marquants de l'exercice
   - 1.3. Technique

2. **Compte rendu technique et financier**
   - 2.1. Politique tarifaire et évolutions
   - 2.2. Détails sur la formation du chiffre d'affaires
   - 2.3. Autres recettes d'exploitation
   - 2.4. Ressources humaines

3. **Suivi du patrimoine**
   - 3.1. Inventaire et situation patrimoniale du service délégué
   - 3.2. Variations du patrimoine
   - 3.3. Travaux de l'exercice
   - 3.4. Prévisions d'investissement et des dépenses de renouvellement
   - 3.5. Durée d'amortissement des biens et immobilisations

4. **Economie de la délégation**
   - 4.1. Compte annuel de résultat de l'exploitation
     - 4.1.1 Compte d'exploitation
     - 4.1.2 Présentation des méthodes de calcul charges/produits
   - 4.2. Engagement à incidences financières
   - 4.3. Relations financières avec le délégant

5. **Données prévisionnelles**
   - 5.1. Réalisé N / Budgété N
   - 5.2. Budgété N+1 / Réalisé N

6. **Qualité du service**
   - 6.1. Indicateurs de qualité
   - 6.2. Mesures d'amélioration proposées par le délégataire
   - 6.3. Prestations techniques
   - 6.4. Prestations commerciales

7. **Annexes**

Reçu au Contrôle de légalité le 26 janvier 2018

Le présent rapport d'activité a été élaboré en vertu des dispositions prévues dans la loi n° 95-127 du 8 Février 1995 complétée par le décret n° 2005-236 daté du 14 mars 2005.

Il correspond également aux rapports techniques et financiers prévus dans les termes de la convention de concession.

Les comptes détaillés retraçant la totalité des opérations relatives à l'exécution de la délégation du service public sont inclus dans le présent rapport.

Reçu au Contrôle de légalité le 26 janvier 2018

1. Cadre général de la Délégation de service Public

1-1 Caractéristiques principales du contrat de délégation

Les parcs de stationnement **Charles de Gaulle** et **Jean Jaurès** de MARSEILLE sont exploités par la Société Indigo Infra France dans le cadre d'un contrat de concession, qui s'achève le 15 décembre 2043.

Localement, l'exploitation est assurée par la société Indigo Park et placée sous la responsabilité de Bruno DELANOY et Jean-Yves VATINEL, responsables de district.

La capacité totale du parc Charles de Gaulle est de 520 emplacements, répartis sur 6 niveaux en sous-sol. L'entrée et la sortie du parc sont situées dans la rue Pythéas, le bureau d'accueil est situé à la sortie du parc au niveau –1.

La capacité totale du parc Jean Jaurès est de 500 emplacements, répartis sur 4 niveaux en sous-sol.

Les deux parcs sont accessibles 24h/24, un Centre Régional de Télé-opération prenant le relais de l'exploitant, notamment la nuit, en cas de nécessité d'intervention.

L'entretien technique des différents équipements de péage ou de sécurité est effectué par des entreprises spécialisées qui offrent les garanties requises pour assurer la sécurité des personnes et des biens.

L'entretien courant est réalisé par le service technique interne à Indigo ou un prestataire spécialisé (ventilation, circuits électriques) selon la nature de l'intervention.

Le nettoyage de l'ouvrage est réalisé par notre propre personnel ; le lavage complet des sols est effectué quatre fois par an.

Le contrôle annuel des installations électriques a été réalisé par l'organisme QUALICONSULT.

La Sous-Commission Départementale de Sécurité a donné un avis favorable à l'exploitation du parc Charles De Gaulle suite à la visite effectuée le 18 janvier 2012

La Direction Régionale, basée à MARSEILLE assure, avec l'assistance d'Éric LECHAT, Directeur de secteur, chargé des Bouches-du-Rhône :

- le suivi et le contrôle de l'exploitation,
- les relations avec l'autorité délégante,
- la gestion administrative et financière de l'exploitation.

Reçu au Contrôle de légalité le 26 janvier 2018

1-2 Faits marquants de l'exercice

a- Charles de Gaulle

1er trimestre

La hausse de fréquentation horaire enregistrée au cours de l'exercice précédent est toujours d'actualité. Sur le premier trimestre 2016, la progression de la fréquentation est de 0,8% soit 535 véhicules de plus.
Les difficultés récurrentes de circulation pour atteindre le parc n'incitent pas les usagers à utiliser ce parc mais plutôt à se détourner vers d'autres zones de stationnement.
Le stationnement illicite non sanctionné dans les rues alentour (essentiellement la rue Pythéas) continue à avoir un impact négatif sur la fréquentation du parking.

2ème trimestre

La fréquentation horaire enregistrée au cours du premier semestre est stable par rapport à la même période de N-1

3ème trimestre

La fréquentation horaire enregistrée au cours De ce trimestre est en recul par rapport à la même période de N-1 (-2 985 visiteurs payants).

4ème trimestre

Nouvelle baisse de fréquentation horaire enregistrée au cours de ce trimestre par rapport à la même période de N-1 (- 482 visiteurs payants). Le nombre d'abonnés est en léger recul sur la même période (- 34 abonnés). Les activités de fin d'année sur la place Charles de Gaulle et sur le Vieux Port n'ont pas eu l'impact espérer.

b- Jean Jaurès

1er trimestre

La fréquentation horaire du parking Jean Jaurès est en hausse en ce début d'année (+13%).
Nous notons une légère diminution du nombre d'abonnés –1.3%).
Les problèmes d'incivilités, perpétrés par des groupes de jeunes aux alentours du parc restent cependant d'actualité, ainsi que le stationnement sauvage sur et autour de la place Jean Jaurès même si nous constatons une légère amélioration.

2ème trimestre

La tendance du 1er trimestre se confirme, la fréquentation horaire du parking Jean Jaurès est en hausse de 9,9%.
Nous notons toujours une légère diminution du nombre d'abonnés (–1.6%).
Les problèmes d'incivilités perdurent, nous avons eu à déplorer des branchements sauvages illicites à notre réseau électrique.

3ème trimestre

Jusqu'à fin septembre 2016, la fréquentation horaire affichait une progression sensible, notamment grâce à la réduction du nombre d'abonnements souscrits dans le parking. Hélàs, la neutralisation de 134 places de stationnement sur l'ensemble des niveaux suite à

Reçu au Contrôle de légalité le 26 janvier 2018

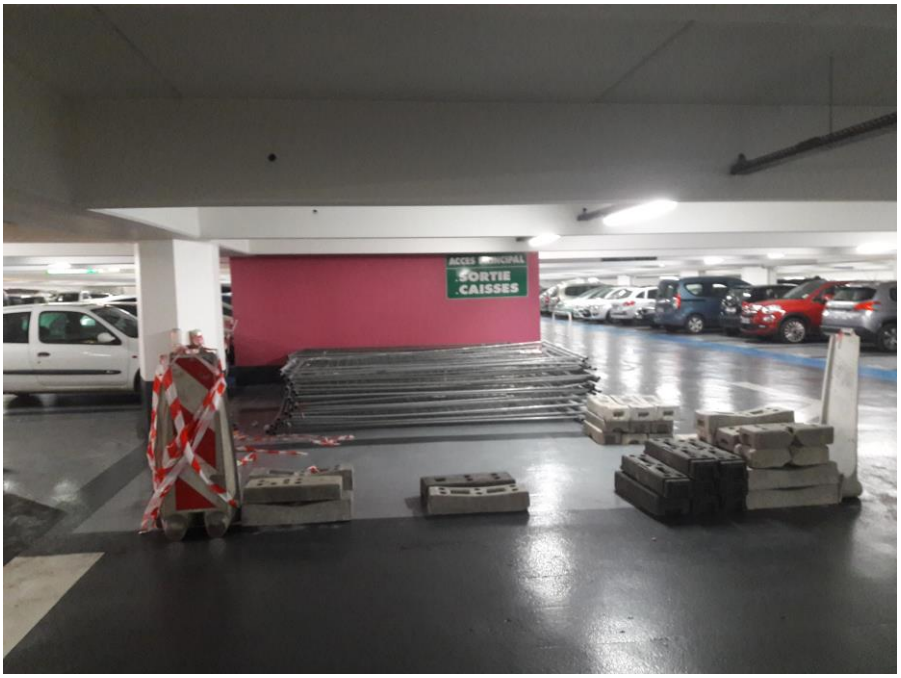
la mesure réglementaire quinquennale de débit des extracteurs de ventilation le 26 septembre bouleverse la fréquentation du parking.
La remise en service partielle de ces places aura lieu suite à l'intervention prévue semaine 51 (remplacement d'un ventilateur au niveau -4 et et au niveau -1).

4ème trimestre

La fréquentation horaire diminue de 37% sur le 4ème trimestre 2016 et le nombre d'abonnés de plus de 10% sur la même période. Les places neutralisées au niveau -4 et -1 ont été remises en service le 23/12/2016 suite au remplacement de l'extracteur. Le reste des travaux est programmé début mars 2017, nous permettra alors de retrouver la pleine capacité d'exploitation du parking



Barrières servant à la fermeture des places condamnées



Reçu au Contrôle de légalité le 26 janvier 2018

NOUVELLES TENUES DE TRAVAIL INDIGO

Après le changement de marque commerciale opéré en novembre 2015 « VINCI Park devient Indigo » et qui a concerné la signalétique à l'intérieur et à l'extérieur des parkings ; à l'été 2016, tous nos collaborateurs ont été dotés de nouvelles tenues de travail adaptées à nos métiers et aux saisons.

Ces tenues ont été pensées pour répondre aux contraintes des parcs de stationnement :

- Elles répondent aux exigences de sécurité (couleurs adaptées, bandes réfléchissantes,…)
- Une gamme large et adaptée à chaque saison est déployée (parka, chemises, polos, softshell, jean, pantalon de pluie, casquette, bonnet, chaussures de sécurité basses ou montantes, gants polaires,…)
- Le logo de l'entreprise est mis en avant pour permettre aux clients d'identifier aisément nos agents.



Reçu au Contrôle de légalité le 26 janvier 2018

CAMPAGNES D'AFFICHAGE

Pour accompagner le changement de la marque, nous avons déployé en 2016 une campagne d'affichage dans les parkings Indigo pour rappeler notre engagement à garantir la sécurité, le confort, la propreté, et à innover.



En octobre 2016, Indigo a mis en place une campagne d'affichage nationale d'informations, pour rappeler ces engagements.

Indigo s'implique envers ses clients autours de 4 thèmes :

- la propreté,
- l'accueil client,
- la sécurité,
- la maintenance.

Cette campagne d'affichage rappelle à notre personnel et nos sous-traitants que nous sommes toujours au service de nos clients, et engagés opérationnellement.



Reçu au Contrôle de légalité le 26 janvier 2018

CREATION DES BOUTIQUES

Nous avons créé des boutiques commerciales qui garantissent à nos clients abonnés un service efficace. Nos objectifs avec la création des boutiques à Marseille ont été les suivants :

- Renforcer la **nouvelle identité Indigo** avec une boutique aux couleurs de la marque (respect de la charte graphique, nouveau logo,..).
- Créer un **lieu d'échange** (agent commercial) **et d'information** (flyers, brochures,….).
- Disposer d'un **lieu accueillant et confortable.** → miroir de l'entreprise
- **Uniformiser la hiérarchie et l'organisation** au niveau des clusters. Avoir un espace de vente similaire quelque soit le parc.

Pour obtenir des renseignements sur les abonnements et services disponibles ou souscrire un abonnement, les clients pourront désormais rencontrer dans les boutiques nos collaborateurs spécialement formés. Entièrement repensés pour l'occasion et avec un nouveau design, ces espaces ont pour objectif de devenir des canaux de vente à part entière. Les horaires d'ouverture des boutiques sont affichés dans les parcs et sur le site internet.

LA BOUTIQUE

A Marseille, 3 boutiques sont actuellement ouvertes, l'une sur le parc Castellane, l'une sur le parc Terrasses du Port et l'autre sur le parc Bourse (avec un déménagement prévu de cette dernière sur le parc République en mai 2017). Un référent commercial anime chacune des boutiques.

Dans chaque boutique, une borne d'information tactile a été installée et est à la disposition de nos clients. Ces bornes servent également à nos référents commerciaux pour étayer leur discours.



Reçu au Contrôle de légalité le 26 janvier 2018

PAIEMENT RECURRENT EN CARTE BANCAIRE (PRCB)

Indigo propose à Marseille depuis novembre 2016 la commercialisation d'un nouveau produit d'abonnement en paiement CB mensuel à destination des clients particuliers.

Le PRCB c'est : un nouveau produit d'abonnement plus simple, plus pratique et plus flexible (durée d'engagement moins longue, possibilité de souscrire par internet et plus besoin de renouveler). A Marseille, ce produit est proposé au même tarif que le Prélèvement Mensuel automatique.

Type de contrat : Contrat à durée indéterminée :

- Le client est débité sur sa carte bancaire tous les mois (entre le 5 et le 8) tant qu'il ne résilie pas.
- Le client est engagé pour une durée minimum de 3 mois.
- Avec ce nouveau produit, le client n'a donc plus besoin de renouveler son abonnement chaque mois ou chaque trimestre.
- Au-delà de la période d'engagement, il peut résilier son abonnement depuis son compte client sur Internet.

Canaux de vente : Site Internet ou Boutique

Gestion de l'abonnement depuis le compte client Internet pour :

- L'accès à ses factures mensuelles
- La mise à jour de sa carte bancaire
- La résiliation de son abonnement

Flyer

Mise à disposition de flyer personnalisable pour faire la promotion du nouvel abonnement,



OPTEZ DÈS MAINTENANT POUR NOTRE NOUVEL ABONNEMENT

Abonnement 24h/24 - 7j/7 - Auto

par mois(1)

+ ECONOMIQUE qu'un abonnement mensuel ou trimestriel classique.

+ FLEXIBLE, vous êtes libre de résilier quand vous le souhaitez après les trois premiers mois(1).

+ PRATIQUE, plus besoin de penser à renouveler votre abonnement chaque mois ou chaque trimestre.

POUR EN SAVOIR +

Rendez-vous en Boutique ou sur parkindigo.fr

Contactez le Service Clients

service.clients@parkindigo.com

0 810 26 3000

INDIGO

5

Reçu au Contrôle de légalité le 26 janvier 2018

MISE EN PLACE DU ¼ SECURITE

EN 2016 seulement 1 accident du travail dans nos parcs marseillais : c'est le résultat d'un travail de fond mené par la DRH et qui porte sur les sujets les plus accidentogènes (chute de plain pieds, agressions verbales ou physiques, etc.).

QUART D'HEURE SECURITE 16/09 au 16/10/2016

Thème abordé : l'Accident du Travail (AT)

INTEGRITE DES RECETTES / OBJECTIF CASHLESS

Pour limiter les risques de braquage et d'agressions, et empêcher la tentation de fraude, nous avons supprimé en 2016 toutes les caisses manuelles (pièces et billets) dans les locaux d'exploitation de nos parkings. Nous orientons désormais les clients souhaitant régler en espèces (pièces ou billets) vers les caisses automatiques.

RADIO-CONTINUITE ELECTRIQUE

La législation relative à l'équipement de dispositifs de radio-continuité electrique permettant aux Pompiers de communiquer avec les intervenants à l'intérieur de l'ouvrage ayant été arrêtée à l'été 2016, nous avons imédiatement lancé le déploiement de dispositifs assurant cette radio-contnuité dans tous les parcs concernés à Marseille.



Reçu au Contrôle de légalité le 26 janvier 2018

LECTURE DE PLAQUE MINERALOGIQUE SYSTEMATISEE

La Lecture de Plaque Minéralogique est installée dans tous les parcs marseillais à l'exception de Borély et Blancarde. Avantages = confort pour les abonnés, juste prix pour les clients horaires ayant perdu leur ticket, limitation de la fraude.

Le principe est simple : à chaque présentation devant une borne d'entrée ou de sortie, le système identifie l'immatriculation du véhicule et associe cette immatriculation avec le titre de stationnement (ticket horaire ou badge abonnés). Ce système offre un niveau de confort élevé pour les utilisateurs des parkings et constitue un outil efficace de gestion pour l'exploitant.

Les objectifs liés à cette technologie sont multiples :



- Permettre une expérience de stationnement dématérialisée (pour les abonnés l'entrée et la sortie se font en mains-libres, pour les clients horaires l'ouverture automatique sur reconnaissance après paiement en caisse automatique)

- Assurer un traitement équitable de nos clients lorsqu'ils ont perdu leur ticket

- Assurer une cohérence et un contrôle entre les titres (ticket, badges sans contact) et le véhiculeLe principe est simple : à chaque présentation devant une borne d'entrée ou de sortie, le système identifie l'immatriculation du véhicule et associe cette immatriculation avec le titre de stationnement (ticket horaire ou badge abonnés). Ce système offre un niveau de confort élevé pour les utilisateurs des parkings et constitue un outil efficace de gestion pour l'exploitant.

Reçu au Contrôle de légalité le 26 janvier 2018

2. Compte rendu technique et financier

2-1 Politique tarifaire et évolutions

a – Tarifs 2015 Parc Charles de Gaulle

A - TARIF PAR TRANCHES DE 15 MN (€ TTC) DE 0 A 12 HEURES DE STATIONNEMENT

Tranche de			Jour 08h-20h		Nuit 20h-08h	
			Tarif par 1/4h	Tarif cumulé	Tarif par 1/4h	Tarif cumulé
0mn	à	15mn	1,00 €	1,00 €	0,40 €	0,40 €
16mn	à	30mn	0,70 €	1,70 €	0,40 €	0,80 €
31mn	à	45mn	0,60 €	2,30 €	0,30 €	1,10 €
46mn	à	1h	0,30 €	2,60 €	0,30 €	1,40 €
1h01	à	1h15	2,10 €	4,70 €	0,30 €	1,70 €
1h16	à	1h30	0,40 €	5,10 €	0,30 €	2,00 €
1h31	à	1h45	0,20 €	5,30 €	0,30 €	2,30 €
1h46	à	2h	0,10 €	5,40 €	0,30 €	2,60 €
2h01	à	2h15	1,40 €	6,80 €	0,20 €	2,80 €
2h16	à	2h30	0,60 €	7,40 €	0,20 €	3,00 €
2h31	à	2h45	0,50 €	7,90 €	0,20 €	3,20 €
2h46	à	3h	0,50 €	8,40 €	0,20 €	3,40 €
3h01	à	3h15	1,80 €	10,20 €	0,20 €	3,60 €
3h16	à	3h30	0,80 €	11,00 €	0,20 €	3,80 €
3h31	à	3h45	0,40 €	11,40 €	0,20 €	4,00 €
3h46	à	4h	0,30 €	11,70 €	0,20 €	4,20 €
4h01	à	4h15	1,20 €	12,90 €	0,20 €	4,40 €
4h16	à	4h30	0,60 €	13,50 €	0,20 €	4,60 €
4h31	à	4h45	0,60 €	14,10 €	0,20 €	4,80 €
4h46	à	5h	0,40 €	14,50 €	0,20 €	5,00 €
5h01	à	5h15	0,60 €	15,10 €	0,10 €	5,10 €
5h16	à	5h30	0,60 €	15,70 €	0,10 €	5,20 €
5h31	à	5h45	0,60 €	16,30 €	0,10 €	5,30 €
5h46	à	6h	0,60 €	16,90 €	0,10 €	5,40 €
6h01	à	6h15	0,60 €	17,50 €	0,10 €	5,50 €
6h16	à	6h30	0,60 €	18,10 €	0,10 €	5,60 €
6h31	à	6h45	0,60 €	18,70 €	0,10 €	5,70 €
6h46	à	7h	0,60 €	19,30 €	0,10 €	5,80 €
7h01	à	7h15	0,40 €	19,70 €	0,10 €	5,90 €
7h16	à	7h30	0,40 €	20,10 €	0,10 €	6,00 €
7h31	à	7h45	0,40 €	20,50 €	0,10 €	6,10 €
7h46	à	8h	0,40 €	20,90 €	0,10 €	6,20 €
8h01	à	8h15	0,40 €	21,30 €	0,10 €	6,30 €
8h16	à	8h30	0,40 €	21,70 €	0,10 €	6,40 €
8h31	à	8h45	0,30 €	22,00 €	0,10 €	6,50 €
8h46	à	9h	0,30 €	22,30 €	0,10 €	6,60 €
9h01	à	9h15	0,10 €	22,40 €	0,10 €	6,70 €
9h16	à	9h30	0,10 €	22,50 €	0,10 €	6,80 €
9h31	à	9h45	0,10 €	22,60 €	0,10 €	6,90 €
9h46	à	10h	0,10 €	22,70 €	0,10 €	7,00 €
10h01	à	10h15	0,10 €	22,80 €	0,00 €	7,00 €
10h16	à	10h30	0,10 €	22,90 €	0,00 €	7,00 €
10h31	à	10h45	0,10 €	23,00 €	0,00 €	7,00 €
10h46	à	11h	0,10 €	23,10 €	0,00 €	7,00 €
11h01	à	11h15	0,00 €	23,10 €	0,00 €	7,00 €
11h16	à	11h30	0,00 €	23,10 €	0,00 €	7,00 €
11h31	à	11h45	0,00 €	23,10 €	0,00 €	7,00 €
11h46	à	12h	0,00 €	23,10 €	0,00 €	7,00 €
		Tarif Journée		30,10 €		
		Ticket perdu/J		LPM		

Reçu au Contrôle de légalité le 26 janvier 2018

B - FORFAITS PASSAGERS

1 semaine	**85,00€**
2 semaines	**148,00€**

C - TARIF LONGUE DUREE

Mensuel banalisé	**205,00 €**
Trimestriel banalisé	**605,00 €**
Trimestriel place réservée	**660,00 €**
Trimestriel moto	**210,00 €**
Trimestriel Nuit Week-end	**285,00 €**
Trimestriel petit véhicule - 3m	**360,00 €**
Annuel banalisé	**2 180,00 €**
Annuel banalisé Prélevé	**2 046,00 €**
Annuel place reservée Prélevé	**2 460,00 €**
Annuel prélevé nuit week-end	**966,00 €**
Annuel prélevé petit véhicule - 3m	**1 284,00 €**
Annuel prélevé moto	**810,00 €**

Reçu au Contrôle de légalité le 26 janvier 2018

b – Tarifs 2016 Parc Charles de Gaulle

TARIF

Au 01/01/16

Indigo Infra France

VILLE DE MARSEILLE

Parc Charles de Gaulle

A - TARIF PAR TRANCHES DE 15 MN (€ TTC) DE 0 A 12 HEURES DE STATIONNEMENT PUIS PAR TRANCHE D'UNE HEURE DE 12 A 24 HEURES DE STATIONNEMENT

Tranche de			8h-20h		20h-8h	
			Tarif par 1/4h	Tarif cumulé	Tarif par 1/4h	Tarif cumulé
0mn	à	15mn	0,00 €	1,10 €	0,00 €	0,50 €
16mn	à	30mn	0,80 €	1,90 €	0,50 €	1,00 €
31mn	à	45mn	0,70 €	2,60 €	0,40 €	1,40 €
46mn	à	1h	0,40 €	3,00 €	0,40 €	1,80 €
1h01	à	1h15	2,20 €	5,20 €	0,40 €	2,20 €
1h16	à	1h30	0,50 €	5,70 €	0,40 €	2,60 €
1h31	à	1h45	0,30 €	6,00 €	0,40 €	3,00 €
1h46	à	2h	0,20 €	6,20 €	0,40 €	3,40 €
2h01	à	2h15	1,40 €	7,60 €	0,20 €	3,60 €
2h16	à	2h30	0,60 €	8,20 €	0,20 €	3,80 €
2h31	à	2h45	0,50 €	8,70 €	0,20 €	4,00 €
2h46	à	3h	0,50 €	9,20 €	0,20 €	4,20 €
3h01	à	3h15	1,80 €	11,00 €	0,20 €	4,40 €
3h16	à	3h30	0,80 €	11,80 €	0,20 €	4,60 €
3h31	à	3h45	0,40 €	12,20 €	0,20 €	4,80 €
3h46	à	4h	0,30 €	12,50 €	0,20 €	5,00 €
4h01	à	4h15	1,20 €	13,70 €	0,20 €	5,20 €
4h16	à	4h30	0,60 €	14,30 €	0,20 €	5,40 €
4h31	à	4h45	0,60 €	14,90 €	0,20 €	5,60 €
4h46	à	5h	0,40 €	15,30 €	0,20 €	5,80 €
5h01	à	5h15	0,60 €	15,90 €	0,10 €	5,90 €
5h16	à	5h30	0,60 €	16,50 €	0,10 €	6,00 €
5h31	à	5h45	0,60 €	17,10 €	0,10 €	6,10 €
5h46	à	6h	0,60 €	17,70 €	0,10 €	6,20 €
6h01	à	6h15	0,60 €	18,30 €	0,10 €	6,30 €
6h16	à	6h30	0,60 €	18,90 €	0,10 €	6,40 €
6h31	à	6h45	0,60 €	19,50 €	0,10 €	6,50 €
6h46	à	7h	0,60 €	20,10 €	0,10 €	6,60 €
7h01	à	7h15	0,40 €	20,50 €	0,10 €	6,70 €
7h16	à	7h30	0,40 €	20,90 €	0,10 €	6,80 €
7h31	à	7h45	0,40 €	21,30 €	0,10 €	6,90 €
7h46	à	8h	0,40 €	21,70 €	0,10 €	7,00 €
8h01	à	8h15	0,40 €	22,10 €	0,10 €	7,10 €
8h16	à	8h30	0,40 €	22,50 €	0,10 €	7,20 €
8h31	à	8h45	0,30 €	22,80 €	0,10 €	7,30 €
8h46	à	9h	0,30 €	23,10 €	0,10 €	7,40 €
9h01	à	9h15	0,10 €	23,20 €	0,10 €	7,50 €
9h16	à	9h30	0,10 €	23,30 €	0,10 €	7,60 €
9h31	à	9h45	0,10 €	23,40 €	0,10 €	7,70 €
9h46	à	10h	0,10 €	23,50 €	0,10 €	7,80 €
10h01	à	10h15	0,10 €	23,60 €	0,00 €	7,80 €
10h16	à	10h30	0,10 €	23,70 €	0,00 €	7,80 €
10h31	à	10h45	0,10 €	23,80 €	0,00 €	7,80 €
10h46	à	11h	0,10 €	23,90 €	0,00 €	7,80 €
11h01	à	11h15	0,00 €	23,90 €	0,00 €	7,80 €
11h16	à	11h30	0,00 €	23,90 €	0,00 €	7,80 €
11h31	à	11h45	0,00 €	23,90 €	0,00 €	7,80 €
11h46	à	12h	0,00 €	23,90 €	0,00 €	7,80 €
		Tarif max pour 24h		31,70 €		

Reçu au Contrôle de légalité le 26 janvier 2018

PARKING

CHARLES DE GAULLE

Vous trouverez ci-dessous les principales offres de stationnement disponibles dans ce parking (ensemble des offres disponibles à la Boutique Indigo située au parking Bourse).

	ABONNEMENT			
Offre	Mensuel	Trimestriel	Annuel	Paiement par CB récurrent (3 mois d'engagement)
Abonnement 24/24 - 7/7	206,00 €	609,00 €	2 088,00 €	**177,00 €**
Abonnement place réservée	-	690,00 €	2 460,00 €	**210,00 €**
Abonnement nuit + WE	-	284,00 €	970,00 €	**82,00 €**
Abonnement petit véhicule (-3 m)	-	372,00 €	1 295,00 €	**114,00 €**
Abonnement moto 24/24 - 7/7	72,00 €	206,00 €	798,00 €	**68,00 €**

Offre	FORFAIT
Forfait 7 jours	**90,00 €**
Forfait 14 jours	**156,00 €**



Services inclus : reconnaissance de votre plaque d'immatriculation, renouvellement des abonnements sur internet

Capacité du parc : 528 places de stationnement sur 5 niveaux

INDIGO

Reçu au Contrôle de légalité le 26 janvier 2018

c – Tarifs 2015 Parc Jean Jaurès

A - TARIF PAR TRANCHES DE 15 MN (€ TTC) DE 0 A 12 HEURES DE STATIONNEMENT

Véhicules < 1,90m			Jour 08h-24h		Nuit 24h-08h	
Tranche de			Tarif par 1/4h	Tarif cumulé	Tarif par 1/4h	Tarif cumulé
0mn	à	15mn	1,00 €	1,00 €	0,50 €	0,50 €
16mn	à	30mn	0,80 €	1,80 €	0,50 €	1,00 €
31mn	à	45mn	0,40 €	2,20 €	0,50 €	1,50 €
46mn	à	1h	0,30 €	2,50 €	0,50 €	2,00 €
1h01	à	1h15	1,40 €	3,90 €	0,40 €	2,40 €
1h16	à	1h30	0,90 €	4,80 €	0,40 €	2,80 €
1h31	à	1h45	0,30 €	5,10 €	0,40 €	3,20 €
1h46	à	2h	0,20 €	5,30 €	0,40 €	3,60 €
2h01	à	2h15	1,20 €	6,50 €	0,30 €	3,90 €
2h16	à	2h30	0,60 €	7,10 €	0,30 €	4,20 €
2h31	à	2h45	0,60 €	7,70 €	0,30 €	4,50 €
2h46	à	3h	0,20 €	7,90 €	0,30 €	4,80 €
3h01	à	3h15	1,60 €	9,50 €	0,30 €	5,10 €
3h16	à	3h30	0,40 €	9,90 €	0,30 €	5,40 €
3h31	à	3h45	0,40 €	10,30 €	0,30 €	5,70 €
3h46	à	4h	0,20 €	10,50 €	0,30 €	6,00 €
4h01	à	4h15	0,80 €	11,30 €	0,30 €	6,30 €
4h16	à	4h30	0,40 €	11,70 €	0,30 €	6,60 €
4h31	à	4h45	0,40 €	12,10 €	0,30 €	6,90 €
4h46	à	5h	0,40 €	12,50 €	0,30 €	7,20 €
5h01	à	5h15	0,40 €	12,90 €	0,10 €	7,30 €
5h16	à	5h30	0,40 €	13,30 €	0,10 €	7,40 €
5h31	à	5h45	0,40 €	13,70 €	0,10 €	7,50 €
5h46	à	6h	0,40 €	14,10 €	0,10 €	7,60 €
6h01	à	6h15	0,30 €	14,40 €	0,10 €	7,70 €
6h16	à	6h30	0,30 €	14,70 €	0,10 €	7,80 €
6h31	à	6h45	0,30 €	15,00 €	0,10 €	7,90 €
6h46	à	7h	0,30 €	15,30 €	0,10 €	8,00 €
7h01	à	7h15	0,30 €	15,60 €	0,10 €	8,10 €
7h16	à	7h30	0,30 €	15,90 €	0,10 €	8,20 €
7h31	à	7h45	0,30 €	16,20 €	0,10 €	8,30 €
7h46	à	8h	0,30 €	16,50 €	0,10 €	8,40 €
8h01	à	8h15	0,20 €	16,70 €		
8h16	à	8h30	0,20 €	16,90 €		
8h31	à	8h45	0,20 €	17,10 €		
8h46	à	9h	0,20 €	17,30 €		
9h01	à	9h15	0,20 €	17,50 €		
9h16	à	9h30	0,20 €	17,70 €		
9h31	à	9h45	0,20 €	17,90 €		
9h46	à	10h	0,20 €	18,10 €		
10h01	à	10h15	0,20 €	18,30 €		
10h16	à	10h30	0,20 €	18,50 €		
10h31	à	10h45	0,20 €	18,70 €		
10h46	à	11h	0,20 €	18,90 €		
11h01	à	11h15	0,10 €	19,00 €		
11h16	à	11h30	0,10 €	19,10 €		
11h31	à	11h45	0,10 €	19,20 €		
11h46	à	12h	0,10 €	19,30 €		
12h01	à	13h	0,10 €	19,40 €		
13h01	à	14h	0,10 €	19,50 €		
14h01	à	15h	0,10 €	19,60 €		
15h01	à	16h	0,10 €	19,70 €		
			Tarif Journée	28,10 €		
			Ticket perdu/J	LPM		

Véhicules hors gabarit				
Tranche de			Tarif par 1/4h	Tarif cumulé
0mn	à	15mn	1,30 €	1,30 €
16mn	à	30mn	1,00 €	2,30 €
31mn	à	45mn	0,50 €	2,80 €
46mn	à	1h	0,30 €	3,10 €
1h01	à	1h15	1,80 €	4,90 €
1h16	à	1h30	1,10 €	6,00 €
1h31	à	1h45	0,40 €	6,40 €
1h46	à	2h	0,30 €	6,70 €
2h01	à	2h15	1,40 €	8,10 €
2h16	à	2h30	0,80 €	8,90 €
2h31	à	2h45	0,70 €	9,60 €
2h46	à	3h	0,30 €	9,90 €
3h01	à	3h15	2,00 €	11,90 €
3h16	à	3h30	0,50 €	12,40 €
3h31	à	3h45	0,50 €	12,90 €
3h46	à	4h	0,20 €	13,10 €
4h01	à	4h15	1,00 €	14,10 €
4h16	à	4h30	0,50 €	14,60 €
4h31	à	4h45	0,50 €	15,10 €
4h46	à	5h	0,60 €	15,70 €
5h01	à	5h15	0,40 €	16,10 €
5h16	à	5h30	0,50 €	16,60 €
5h31	à	5h45	0,50 €	17,10 €
5h46	à	6h	0,50 €	17,60 €
6h01	à	6h15	0,40 €	18,00 €
6h16	à	6h30	0,40 €	18,40 €
6h31	à	6h45	0,40 €	18,80 €
6h46	à	7h	0,30 €	19,10 €
7h01	à	7h15	0,40 €	19,50 €
7h16	à	7h30	0,40 €	19,90 €
7h31	à	7h45	0,40 €	20,30 €
7h46	à	8h	0,40 €	20,70 €
8h01	à	8h15	0,20 €	20,90 €
8h16	à	8h30	0,30 €	21,20 €
8h31	à	8h45	0,20 €	21,40 €
8h46	à	9h	0,30 €	21,70 €
9h01	à	9h15	0,20 €	21,90 €
9h16	à	9h30	0,20 €	22,10 €
9h31	à	9h45	0,30 €	22,40 €
9h46	à	10h	0,20 €	22,60 €
10h01	à	10h15	0,30 €	22,90 €
10h16	à	10h30	0,20 €	23,10 €
10h31	à	10h45	0,30 €	23,40 €
10h46	à	11h	0,20 €	23,60 €
11h01	à	11h15	0,20 €	23,80 €
11h16	à	11h30	0,10 €	23,90 €
11h31	à	11h45	0,10 €	24,00 €
11h46	à	12h	0,10 €	24,10 €
12h01	à	13h	0,20 €	24,30 €
13h01	à	14h	0,10 €	24,40 €
14h01	à	15h	0,10 €	24,50 €
15h01	à	16h	0,10 €	24,60 €
16h01	à	17h	1,40 €	26,00 €
17h01	à	18h	1,30 €	27,30 €
18h01	à	19h	1,30 €	28,60 €
19h01	à	20h	1,30 €	29,90 €
20h01	à	21h	1,30 €	31,20 €
21h01	à	22h	1,30 €	32,50 €
22h01	à	23h	1,30 €	33,80 €
23h01	à	24h	1,30 €	35,10 €
			Tarif Journée	35,10 €
			Ticket perdu/J	LPM

Reçu au Contrôle de légalité le 26 janvier 2018

B - FORFAITS PASSAGERS

1 semaine	**78,00€**
2 semaines	**135,00€**

C - TARIF ABONNEMENTS

Mensuel banalisé	**170,00 €**
Trimestriel banalisé	**430,00 €**
Annuel banalisé	**1 326,00 €**
Annuel Moto	**778,00 €**
Annuel Travail Utilitaires	**1 490,00 €**
Annuel banalisé Prélevé	**1 314,00 €**

Reçu au Contrôle de légalité le 26 janvier 2018

d – Tarifs 2016 Parc Jean Jaurès

PARKING
JEAN JAURÈS

Vous trouverez ci-dessous les principales offres de stationnement disponibles dans ce parking (ensemble des offres disponibles à la Boutique Indigo située au parking Castellane).

Offre	ABONNEMENT Mensuel	Trimestriel	Annuel	Paiement par CB récurrent (3 mois d'engagement)
Abonnement 24/24 - 7/7	140,00 €	410,00 €	1 350,00 €	**113,50 €**
Abonnement place réservée utilitaire	-	-	1 530,00 €	**131,00 €**
Abonnement moto 24/24 - 7/7	72,00 €	207,00 €	780,00 €	**66,00 €**

Offre	FORFAIT
Forfait 7 jours	**84,00 €**
Forfait 14 jours	**140,00 €**



Services inclus : reconnaissance de votre plaque d'immatriculation, renouvellement des abonnements sur internet

Capacité du parc : 499 places de stationnement sur 5 niveaux

INDIGO

Seuls les tarifs abonnés ont étés réévalués, les tarifs horaires sont restés identiques à l'année 2015

Reçu au Contrôle de légalité le 26 janvier 2018

e – Tarifs Plafonds

TARIFS CONTRACTUELS CHARLES DE GAULLE -JEAN JAURES

Abonnements		6,55957			1,79136
	tarif TTC (*) base francs	tarif TTC (*) converti euros	tarif HT base euros	tarif TTC(**) base euros	**tarif TTC (**) indexé**
mensuel	900,00	137,20	115,69	164,64	**294,94**
trimestriel	2600,00	396,37	334,21	475,64	**852,05**
annuel	10200,00	1554,98	1311,11	1865,98	**3342,64**
mensuel camionnettes Jaurès (*)	200,00	30,49	25,71	36,59	**65,54**

(*) 3 matinées/semaine

(*) TVA à 18,6% en juillet 1991
(**) passage de la TVA à 20% en 2014

f – Formule d'indexation Parcs Charles de Gaulle / Jean Jaurès

COEFFICIENT D'INDEXATION 2016

Marseille BOURSE - DE GAULLE - JEAN-JAURES
Marseille PREFECTURE - CASTELLANE

a) ancienne formule :

K = 0,60 (S / So) + 0,10 (EGC / Elo) + 0,15 (PSDC / PSDCo) + 0,15 (C / Co)

b) nouvelle formule :

K = 0,60 (S x a / So) + 0,10 (045E / Elo) + 0,15 (EBIQ00 x b / EBIQ00o) + 0,15 (C / Co)

indice S : Indice trimestriel des Salaires horaires de base de l'ensemble des ouvriers (secteur non agricoles) - (référence INSEE : 1567407)

So =	**113,7**	valeur de l'indice juillet 1991			
S =	**218,9**				
	113,1	valeur de l'indice 4ème trimestre 2015			
		coefficient de raccordement	**1,9352**		
		coeff. raccordement 2009 :	1,3860	138,6	déc. 2008
				100,0	déc. 1998
		coeff. raccordement (1993 et 1998) :	1,3962		

indice 045E : indice mensuel Electricité, gaz et autres combustibles (ensemble des ménages)

Elo =	**105,1**	valeur de l'indice juillet 1991			
045 =	**169,5**				
	97,94	valeur de l'indice en mars 2016 (date de parution : 13-04-16)			
		coefficient de raccordement (045E)	**1,7310**		

indice EBIQ00 : Indice mensuel Energie, biens intermédiaires et biens d'investissements base 100 en 2010 (remplace l'indice EBIQ00 BASE 100 en 2005, l'indice EBIQ supprimé en 2008 et PSDC supprimé en juillet 2004)

EBIQ00o =	**97,9**	valeur de l'indice janvier 2005			
EBIQ00 =	**142,5**				
base 100-2010	101,7	valeur de l'indice en février 2016 (date de parution : 31-03-2016)			
		coefficient de raccordement	**1,4016**		
		coeff. raccordement octobre 2012 (EBIQ00) :	1,1276		
		coeff. raccordement 2005 (EBIQ) :	1,0149	102,2	déc. 2004
				100,7	juil. 2004
		coeff. raccordement 2004 (PSDC) :	1,2248	123,7	juil. 2004
				101,0	déc. 1991

indice C (INS) : Indice trimestriel INSEE du coût de la construction

Co =	**952,0**	valeur de l'indice 2ème trimestre 1991
C =	1 629,0	valeur de l'indice au 4ème trimestre 2015 (date de parution : 21-03-2016)

calcul :

0,60	1,15499	1,92498
0,10	0,16131	1,61307
0,15	0,21840	1,45601
0,15	0,25667	1,71113

K (2016)	=	**1,79136**

Reçu au Contrôle de légalité le 26 janvier 2018

2-2 Détails sur la formation du chiffre d'affaires

a- Parc Charles de Gaulle

cf. Annexe 1-a

Nous continuons d'optimiser la répartition du chiffre d'affaires entre la clientèle horaire et les abonnements sur le parc eu égard à la fréquentation commerciale du quartier et à la proximité de la chambre de commerce et de l'UPE 13.

Après la forte chute de fréquentation horaire de ce parc (-20% sur la période mars 2012 – mars 2013), consécutive au démarrage des travaux de semi-piétonisation du Vieux Port, nous constatons à nouveau une augmentation de la recette horaire au cours de cet exercice (+5,9%), grâce à la nouvelle grille tarifaire et aussi à l'allongement de la durée de stationnement.

En 2016, la fréquentation horaire recule légèrement (-1.3%). Comme nous l'avons signalé depuis plusieurs années, les difficultés constantes d'accès au parc (stationnement sauvage, embouteillages, etc…) et la mise en place de la nouvelle trame circulatoire de la zone découragent les automobilistes de venir jusqu'au parking Charles de Gaulle.

Recette Horaire :	1 785 535 € HT
Recette Abonnements :	633 871€ HT
Dont recette abonnement 2 roues	*7 776 €*
Recette diverse (publicité, distributeurs de boissons, …) HT :	33 594 €

b- Jean Jaurès

cf. Annexe 1-b

Ce parking est essentiellement composé de clients abonnés résidents.

En effet, il existe peu de générateurs de trafic aux alentours du parc en semaine, hormis le marché, qui cependant draine une clientèle plutôt citadine utilisant les transports en commun.

La clientèle horaire se concentre sur les soirées du vendredi et du samedi qui fréquente les nombreux établissements de restauration du quartier.

Le stationnement sauvage autour de la place Jean Jaurès, le soir, pénalise fortement l'activité de ce parking car la fréquentation horaire de celui-ci est essentiellement concentrée sur les soirées.
En 2016, la fréquentation horaire et le nombre d'abonnés ont chuté suite au passage de la SDCS et aux travaux importants effectués sur prescriptions et qui ont impactés les résultats sur la fin d'année.

Recette Horaire HT :	282 872 €
Recette Abonnements HT :	565 500 €
Dont recette abonnement 2 roues HT	*24 860 €*

Recette diverses (publicité, distributeurs de boissons, …) HT: 976 €

Reçu au Contrôle de légalité le 26 janvier 2018

2-3 Autres recettes d'exploitation

a. Contrat Longue Durée parc Jean Jaurès

NOM	Prénom	Adresse	Date signature du contrat	Date d'effet du contrat	Durée du Contrat
NOEL	Benoît	7 Bd Chave 13005 Marseille	18/ 10/ 2006	05/ 06/ 2007	10 ans
ROS	Isabelle	31 rue Nau 13006 Marseille	18/ 02/ 2010	31/ 12/ 2010	9 ans
CHAMPION	Edouard	84 rue de Lodi Bt J13006 Marseille	28/ 04/ 2011	30/ 10/ 2011	9 ans

b. Amodiataires Parc Charles de Gaulle

cf. Annexe 2

2-4 Ressources Humaines

a. Charles de Gaulle Cf. Annexe 3-a

b. Jean Jaurès Cf. Annexe 3-b

Reçu au Contrôle de légalité le 26 janvier 2018

EVOLUTION DU SCHEMA D'EXPLOITATION

Notre expérience acquise et notre compréhension du changement des comportements d'achat client nous ont permis de définir l'approche qui conditionne les grands principes de nos schémas d'exploitations :

1- Notre métier de la vente doit être multi-canal
2- Notre métier doit s'articuler autour du parcours client et de ces principaux critères d'appréciation du service :
    a. La propreté et le maintien de nos ouvrages
    b. La sécurité des biens et des personnes
    c. L'accueil de nos clients pour faciliter leur parcours
3- Pour répondre à ces attentes nous sommes convaincus que nos équipes doivent :
    a. Etre mobiles pour voir ce que les clients voient
    b. Etre mobiles pour assurer une présence quand le flux des parkings augmente
    c. Voir à distance pour sécuriser à tout moment nos clients et nos ouvrages
    d. Organiser leur présence pour répondre aux attentes de nos clients

Ainsi notre proposition de création de valeur tourne autour de ce slogan :

LA BONNE PERSONNE AU BON ENDROIT AU BON MOMENT

Dans cette lignée, en février 2016, nous avons fait évoluer le schéma d'exploitation des parkings de Marseille, en créant une force d'intervention mobile de jour ainsi qu'une équipe de télé-opération permanente ; sur le principe du CRTO qui exploite les parkings de nuit depuis plusieurs années.

Ainsi, quand l'agent affecté à son parc s'éloigne du bureau pour effectuer des missions (d'entretien – maintenance-propreté-aide aux clients) dans le parc ou en cas d'absence de personnel, notre télé-opération continue de surveiller les alarmes des dispositifs de sécurité du parking, de répondre aux appels des clients depuis les bornes d'appel du parc, et d'opérer à distance le matériel de contrôle d'accès. Les équipes mobiles effectuent quant à elles des missions de maintenance en se déplaçant avec des véhicules et sont dirigées vers les parkings concernés par de alarmes techniques remontées à notre télé-opération.
Ces agents mobiles peuvent également venir pallier les absences de personnels fixes sur les parcs ainsi que venir en renfort de ceux-ci lors des moments d'affluences.
Avec cette structure en renfort du personnel présent dans les parcs, nous améliorons notre réactivité et notre taux de disponibilité, par rapport à l'organisation précédente. Les effectifs mobiles interviennent depuis deux bases locales d'intervention : une située au parking Bourse et qui intervient sur un périmètre composé des parkings Bourse / Charles de Gaulle / Hôpital Européen / République / Sainte Barbe / Vieux Port Fort Saint / Vieux Port la Criée ; l'autre située au parking Castellane et qui opère sur un périmètre composé des parkings Blancarde / Castellane / Conception / Hippodrome Borély / Jean Jaurès / Paradis Mélizan / Prado Périer / Préfecture.

Ce nouveau principe d'organisation de l'exploitation permettra ainsi, pour l'ensemble des parcs, de :

- mutualiser et optimiser les schémas d'exploitation des différents parcs de stationnement (mobilité, flexibilité et solidarité des équipes);
- réaffecter des moyens humains sur l'accueil, le nettoyage, la maintenance et les interventions (remise à plat des compétences et des missions de chacun);
- améliorer la réactivité des équipes d'exploitation ainsi que la qualité d'accueil dans les parcs (une réponse à tous les clients 24h/24) ;
- avoir en permanence des personnels formés et opérationnels.

Reçu au Contrôle de légalité le 26 janvier 2018

SAMEX

Indigo a mis en place un outil de pilotage des interventions. Cet outil, appelé SAMEX (Système d'aide à la maintenance et à l'exploitation) est déployé depuis le mois de juin 2016 sur nos exploitations Marseillaises.

Il dispose des fonctionnalités suivantes :

- planification des rondes d'exploitation (parcours client) ou d'entretien technique,
- interventions sur demande ou appel client,
- gestion de ticket d'incidents électroniques,
- main courante électronique,
- protection du travailleur isolé,
- reporting.

C'est un outil unifié à destination du personnel technique mais aussi d'exploitation.
Il est basé sur une plateforme de dernière génération virtualisée (mode SAAS), ce qui permet un accès aisé depuis n'importe quel terminal relié à Internet : ordinateur fixe, Smartphone, tablette…

Bien entendu, du fait de la spécificité des ouvrages enterrés, un mode déconnecté permet à l'utilisateur d'utiliser l'outil même en l'absence de réseau GSM.

De manière non limitative, il permet de :

- gérer des formulaires d'interventions,
- planifier des tâches récurrentes,
- communiquer en instantané vers d'autres techniciens ou le dispatcheur (messagerie interne),
- disposer d'une base documentaire et de consignes embarquées (procédures spécifiques, schéma d'armoire, rapport Amiante, etc.),
- suivre et transmettre des demandes d'intervention,
- saisir en temps réel des rapports d'intervention avec prise en charge de texte, photos ou vidéos,
- consulter les interventions en cours, passées ou à réaliser,
- suivre en temps réel des rondes, d'envoyer des rapports associés,
- éditer des rapports, réaliser des reporting et analyses (statistiques disponibles),
- assurer la protection des travailleurs isolés.

Les personnes habilitées à utiliser l'outil sont représentées dans le schéma ci-après. Leur niveau d'accès à l'outil varie en fonction de leur poste et de leur rôle.

Le déploiement de l'outil SAMEX permet un gain en temps et en efficacité considérable : plus de compte-rendu d'intervention à rédiger (saisie en temps réel lors de l'intervention, avec photos ou vidéos à l'appui) ; plus de perte de temps de remontée des problèmes : les informations sont directement envoyées au bon interlocuteur (interne ou externe).
Cet outil permet donc une parfaite maîtrise des délais d'intervention, et une analyse fine des défaillances des équipements.
Ainsi, la maintenance interne et externe est régulièrement suivie et le service au client parfaitement maîtrisé.

Reçu au Contrôle de légalité le 26 janvier 2018

« MON GUIDE PROPRETE » ET LE KIT DE NETTOYAGE ORAPI

Afin de renforcer le degré de qualité souhaité par Indigo, l'entreprise a déployé un guide de propreté qui a été distribué à tous les collaborateurs Marseillais en octobre 2016 accompagné d'un discours de leur management sur l'implication et le niveau attendu.

Ce guide :

- oriente sur le comportement à adopter dans le parc pour un collaborateur.
- Est illustré par des images (shooting).
- Contient le descriptif de l'équipement du kit de nettoyage, les numéros d'urgence, les bonnes pratiques, les éléments à couvrir dans le parcours clients.





Un nouveau kit de nettoyage complet a également été mis en place sur chaque site Marseillais accompagné d'un guide d'utilisation ainsi que d'une formation dispensée par la société Orapi (fournisseur des produits de nettoyage).

Reçu au Contrôle de légalité le 26 janvier 2018

3. Suivi du patrimoine

3-1 Inventaire et situation patrimoniale du service délégué

a- Charles de Gaulle Cf. Annexe 4-a

b- Jean Jaurès Cf. Annexe 4-b

3-2 Variations du patrimoine

A la lumière des explications données par l'ordre des experts comptables dans l'ouvrage relatif au rapport annuel du délégataire de service (analyse de l'obligation et du contenu du rapport à jour du décret du 14 mars 2005), la rubrique relative à l'état des variations du patrimoine immobilier intervenues dans le cadre du contrat (I-c), a pour objet les acquisitions ou cessions de biens immeubles intervenus dans le cadre du contrat.

A ce titre, aucune variation n'est intervenue au cours de l'exercice 2016.

3-3 Travaux de l'exercice

Investissements effectués en 2016 :

Parc Charles de Gaulle :

- Nous avons remis en peinture les édicules des SAS piétons, pour améliorer la visibilité des niveaux de stationnement et embellir le parc avec des couleurs vives.
- La climatisation des locaux d'exploitation été remplacée entièrement.
- Une porte piétons coupe-feu du niveau -3 a été remplacée.
- Nous avons installé deux nébulisateurs qui diffusent un parfum de chèvrefeuille dans les accès piétons, ce qui permet de disposer d'une odeur agréable dans les travées piétons du parking. Ces nébulisateurs sont beaucoup plus performants que les sprays classiques qui sont installés dans nos parkings ; ils conviennent pour les espaces particulièrement exposés aux incivilités.

Parc Jean Jaurès :

Pour la levée de l'observation du rapport quinquennal des moyens de secours relative aux débits mesurés des extracteurs, d'importants travaux de remplacement ont étés démarrés sur l'année 2016 pour le remplacement de 3 ventilateurs et le déplacement de celui du niveau -4 vers le niveau -1.
Ces travaux sont toujours en cours à fin 2016.

Reçu au Contrôle de légalité le 26 janvier 2018

3-4 Prévisions d'investissement et des dépenses de renouvellement (en euro HT)

Parcs	2017		2018	
Charles De Gaulle	19 500,00 €	Portes piétons	40 000,00 €	Changement centrale GTC
	24 000,00 €	Bornes électriques	40 000,00 €	Remise en peinture du N-6
Jean Jaurès	6 500,00€	Extension de la vidéo-surveillance		
	35 000,00€	Remplacement des extracteurs		Compte tenu de l'investissement 2016, pas de prévision sur 2017
TOTAL				

3-5 Durée d'amortissement des biens et immobilisations

Les immobilisations corporelles comprennent les investissements propres à la société. Il s'agit de :

(a) constructions : parcs en pleine propriété ou bien acquis dans le cadre de baux à construction ou de baux emphytéotiques. Ces immobilisations sont évaluées et amorties linéairement sur une durée de 30 à 50 ans.

(b) matériels et outillages et autres immobilisations corporelles : ces éléments sont évalués à leur coût d'acquisition et amortis selon la durée de vie du bien. Les durées les plus couramment pratiqués sont les suivantes :

Immobilisations	Durée	Mode
Install. Techniques, matériel et outillage	2 à 30 ans	Linéaire
Install. Gén., agencements, aménagements	7 à 10 ans	Linéaire
Matériel de transport	4 ans	Linéaire
Matériel de bureau et informatique	3 à 5 ans	Linéaire
Mobilier	7 à 9 ans	Linéaire

La société applique les modalités d'amortissements dites de durée de vie utile. Ces modalités consistent à amortir le dernier renouvellement sur la durée résiduelle du contrat.

Reçu au Contrôle de légalité le 26 janvier 2018

4. Economie de la délégation

4-1 Compte annuel de résultat de l'exploitation

4-1-1 Compte d'exploitation

Exercice 2016

Parc Charles de Gaulle
En euros H.T.
Cf. Version complète Annexe 5-a

PARC DE STATIONNEMENT : 130007 Marseille Charles de Gaulle

DELEGANT: METROPOLE AIX MARSEILLE PROVENCE

DELEGATAIRE : SOCIETE indigo Inra France

en euros H.T. ANNEE : 2016

COMPTE DE RESULTAT DE LA DELEGATION DE SERVICE PUBLIC AU 31/12/2016	ANNEE 2015	ANNEE 2016	*ECART 2016/2015*
Horaires parcs	1 685 764	1 785 535	99 771
Abonnés parcs	629 167	633 871	4 704
Appels de charges amodiataires	0		0
Activités annexes	35 553	33 594	-1 959
Sous Total Chiffre d'Affaires	**2 350 484**	**2 453 000**	**102 516**
Sous Total Autres Produits	**4 271**	**4 051**	**-220**
Total Produits d'Exploitation	**2 354 754**	**2 457 051**	**102 297**
Sous Total Frais de Personnel	**-335 605**	**-304 115**	**31 490**
Sous Total Autres Frais d'Exploitation	**-106 027**	**-122 822**	**-16 795**
Sous Total Frais Fonct. Adm. & Commerc.	**-25 063**	**-18 235**	**6 828**
Total Charges Directes d'Exploitation	**-466 695**	**-445 172**	**21 523**
Total Autres Charges d'Exploitation	**-398 630**	**-403 508**	**-4 878**
Total Charges d'Exploitation	**-865 324**	**-848 680**	**16 644**
Total Amortissements et Provisions Non Courantes	**-262 417**	**-265 735**	**-3 318**
RESULTAT OPERATIONNEL D'ACTIVITE	**1 227 013**	**1 342 636**	**115 623**
Total Frais Financiers	**-352 294**	**-332 435**	**19 859**
Resultat avant Impots sur les Sociétés et Déficits antérieurs	**874 719**	**1 010 201**	**135 482**

Commentaires

RECETTES
Hausse de la recette horaires (+5,9%) et de +0,7% de la recette abonnement.

CHARGES

Bonne maîtrise des charges d'exploitation.

Reçu au Contrôle de légalité le 26 janvier 2018

Exercice 2016

Parc Jean Jaurès

En euros H.T.

Cf. Version complète Annexe 5-b

PARC DE STATIONNEMENT : 130006 Marseille Jean Jaurès

DELEGANT: METROPOLE AIX MARSEILLE PROVENCE

DELEGATAIRE : SOCIETE Indigo Infra France

en euros H.T. **ANNEE : 2016**

COMPTE DE RESULTAT DE LA DELEGATION DE SERVICE PUBLIC AU 31/12/2016	ANNEE 2015	ANNEE 2016	*ECART 2016/2015*
Horaires parcs	284 405	282 872	-1 533
Abonnés parcs	577 023	565 500	-11 523
Appels de charges amodiataires	0		0
Activités annexes	1 136	976	-160
Sous Total Chiffre d'Affaires	**862 565**	**849 348**	**-13 217**
Sous Total Autres Produits	**684**	**1**	**-683**
Total Produits d'Exploitation	**863 249**	**849 349**	**-13 900**
Sous Total Frais de Personnel	**-255 081**	**-255 634**	**-553**
Sous Total Autres Frais d'Exploitation	**-56 846**	**-86 186**	**-29 340**
Sous Total Frais Fonct. Adm. & Commerc.	**-6 771**	**-5 743**	**1 028**
Total Charges Directes d'Exploitation	**-318 699**	**-347 563**	**-28 864**
Total Autres Charges d'Exploitation	**-183 212**	**-188 664**	**-5 452**
Total Charges d'Exploitation	**-501 911**	**-536 227**	**-34 316**
Total Amortissements et Provisions Non Courantes	**-228 804**	**-234 045**	**-5 241**
RESULTAT OPERATIONNEL D'ACTIVITE	**132 534**	**79 077**	**-53 457**
Total Frais Financiers	**-302 697**	**-291 089**	**11 608**
Resultat avant Impots sur les Sociétés et Déficits antérieurs	**-170 163**	**-212 012**	**-41 849**

Commentaires

Les mesures de débit des ventilateurs effectuées en cours d'année nous ont contraints à prendre des mesures importantes : neutralisation de 134 places à partir de septembre 2016, étude de faisabilité et engagement de dépenses pour remplacer ou modifier des extracteurs.

Après enquête, il s'avère que les mesures de débit n'avaient pas été demandées lors de l'ouverture du parking : la Commission de Sécurité limitait son contrôle au bon fonctionnement des extracteurs.

Ces mesures ont eu un impact significatif sur les recettes du parc qui progressaient régulièrement jusqu'à l'incident. Nous récoltons notamment les fruits de nos efforts pour maintenir ce parc en état de propreté et de fonctionnement, malgré un environnement difficile (marché 3 jours par semaine, et vie nocturne animée). Les clients apprécient de stationner dans ce parc.

Cet événement vient impacter le résultat opérationnel du parking qui se dégrade en 2016, passant de 132 534€ à 79 077€.

Reçu au Contrôle de légalité le 26 janvier 2018

Compte de résultat consolidé
En euros H.T.
Cf. Version complète Annexe 5-c

PARC DE STATIONNEMENT : 130007 Marseille Charles de Gaulle + 130006 Marseille Jean Jaurès

DELEGANT: METROPOLE AIX MARSEILLE PROVENCE

DELEGATAIRE : SOCIETE Indigo Infra France

en euros H.T. **ANNEE : 2016**

COMPTE DE RESULTAT DE LA DELEGATION CONSOLIDE DE SERVICE PUBLIC AU 31/12/2016	ANNEE 2015	ANNEE 2016	*ECART 2016/2015*
Horaires parcs	1 970 169	2 068 407	98 238
Abonnés parcs	1 206 190	1 199 371	-6 819
Appels de charges amodiataires	0	0	0
Activités annexes	36 689	34 570	-2 119
Sous Total Chiffre d'Affaires	**3 213 049**	**3 302 348**	**89 299**
Sous Total Autres Produits	**4 955**	**4 052**	**-903**
Total Produits d'Exploitation	**3 218 003**	**3 306 400**	**88 397**
Sous Total Frais de Personnel	**-590 686**	**-559 749**	**30 937**
Sous Total Autres Frais d'Exploitation	**-162 873**	**-209 008**	**-46 135**
Sous Total Frais Fonct. Adm. & Commerc.	**-31 834**	**-23 978**	**7 856**
Total Charges Directes d'Exploitation	**-785 393**	**-792 735**	**-7 342**
Total Autres Charges d'Exploitation	**-581 842**	**-592 172**	**-10 330**
Total Charges d'Exploitation	**-1 367 236**	**-1 384 907**	**-17 671**
Total Amortissements et Provisions Non Courantes	**-491 221**	**-499 780**	**-8 559**
RESULTAT OPERATIONNEL D'ACTIVITE	**1 359 546**	**1 421 713**	**62 167**
Total Frais Financiers	**-654 991**	**-623 524**	**31 467**
Resultat avant Impots sur les Sociétés et Déficits antérieurs	**704 555**	**798 189**	**93 634**

4-1-2 Présentation des méthodes de calcul charges/produits

Cf. Annexe 6, 6a, 6b, 6c

4-2 Engagements à incidence financière

A ce jour, seule la reprise du personnel affecté à l'exécution de chaque contrat, nous semble devoir être recensée comme un engagement à incidences financières nécessaires à la continuité du service public délégué (art. R 1411-7 – I – h).
Par la production de ce rapport, notre société a rempli les obligations qui lui sont imposées par les articles L 1411-3 et R-1411-7 du Code Général des Collectivités Territoriales. Il sera présenté lors d'une prochaine réunion de l'Assemblée Délibérante qui prend acte de sa transmission.

4-3 Relations financières avec le délégant

Sans objet

Reçu au Contrôle de légalité le 26 janvier 2018

5. Données prévisionnelles

5-1 Réalisé N / Budgété N

Charles de Gaulle Cf. Version complète Annexe 7-a

Annexe 7a - PARC DE STATIONNEMENT : 130007 Marseille Charles de Gaulle

DELEGANT: METROPOLE AIX MARSEILLE PROVENCE

DELEGATAIRE : SOCIETE Indigo Infra France

en euros H.T. **ANNEE : 2016**

Comparatif réalisé / Budgété N	BUDGET 2016	REALISE 2016	*ECART BUDGET/REALISE*
Horaires parcs	1 706 100	1 785 535	79 435
Abonnés parcs	687 420	633 871	-53 549
Appels de charges amodiataires	3 600		-3 600
Activités annexes	34 800	33 594	-1 206
Sous Total Chiffre d'Affaires	**2 431 920**	**2 453 000**	**21 080**
Sous Total Autres Produits	**0**	**4 051**	**4 051**
Total Produits d'Exploitation	**2 431 920**	**2 457 051**	**25 131**
Sous Total Frais de Personnel	**-325 066**	**-304 115**	**20 951**
Sous Total Autres Frais d'Exploitation	**-86 883**	**-122 822**	**-35 939**
Actions Commerciales	-3 000	-1 358	1 642
Collecte de Fonds et Traitements Bancaires	-16 000	-15 301	699
Frais Administratifs et Divers	-2 500	-1 576	924
Sous Total Frais Fonct. Adm. & Commerc.	**-21 500**	**-18 235**	3 265
Total Charges Directes d'Exploitation	**-433 449**	**-445 172**	**-11 723**
Total Autres Charges d'Exploitation	**-386 323**	**-403 508**	**-17 185**
Total Charges d'Exploitation	**-819 772**	**-848 680**	**-28 908**
Total Amortissements et Provisions Non Courantes	**-278 840**	**-265 735**	**13 105**
RESULTAT OPERATIONNEL D'ACTIVITE	**1 333 308**	**1 342 636**	**9 328**
Total Frais Financiers	**-332 434**	**-332 435**	**-1**
Resultat avant Impots sur les Sociétés et Déficits antérieurs	**1 000 874**	**1 010 201**	**9 327**

Commentaires

Le chiffre d'affaires réalisé au cours de l'exercice 2016 est supérieur aux prévisions. Les charges d'exploitation réelles sont supérieures au prévisionnel.

Au final, le résultat avant impôt prévu au budget est atteint voire légèrement dépassé.

Reçu au Contrôle de légalité le 26 janvier 2018

Annexe 7 b - PARC DE STATIONNEMENT : 130006 Marseille Jean Jaurès

DELEGANT: METROPOLE AIX MARSEILLE PROVENCE

DELEGATAIRE : SOCIETE Indigo Infra France

en euros H.T. **ANNEE : 2016**

Comparatif réalisé / Budgété N	BUDGET 2016	REALISE 2016	*ECART BUDGET/REALISE*
Horaires parcs	290 511	282 872	-7 639
Abonnés parcs	600 550	565 500	-35 050
Activités annexes	400	976	576
Sous Total Chiffre d'Affaires	**891 461**	**849 348**	**-42 113**
Sous Total Autres Produits	**0**	**1**	**1**
Total Produits d'Exploitation	**891 461**	**849 349**	**-42 112**
Sous Total Frais de Personnel	**-259 329**	**-255 634**	3 695
Sous Total Autres Frais d'Exploitation	**-58 900**	**-86 186**	-27 286
Sous Total Frais Fonct. Adm. & Commerc.	**-7 500**	**-5 743**	1 757
Total Charges Directes d'Exploitation	**-325 729**	**-347 563**	**-21 834**
Total Autres Charges d'Exploitation	**-203 533**	**-188 664**	**14 869**
Total Charges d'Exploitation	**-529 262**	**-536 227**	**-6 965**
Total Amortissements et Provisions Non Courantes	**-237 638**	**-234 045**	**3 593**
			0
RESULTAT OPERATIONNEL D'ACTIVITE	**124 561**	**79 077**	**-45 484**
Total Frais Financiers	**-291 089**	**-291 089**	**0**
Resultat avant Impots sur les Sociétés et Déficits antérieurs	**-166 529**	**-212 012**	**-45 483**

Commentaires

Le résultat net réel est fortement en baisse par rapport au budget prévu, essentiellement à cause de la neutralisation de 134 places suite au débit d'extraction inférieur aux débits règlementaires. Ainsi la totalité du CA en écart (-42 112€) se retrouve dans le résultat avant impôt (-45 483€ HT).

Reçu au Contrôle de légalité le 26 janvier 2018

5-2 Budgété N + 1 / Réalisé N

Charles de Gaulle Cf. Version complète Annexe 8-a

Annexe 8a - PARC DE STATIONNEMENT : 130007 Marseille Charles de Gaulle

DELEGANT: METROPOLE AIX MARSEILLE PROVENCE

DELEGATAIRE : SOCIETE Indigo Infra France

en euros H.T. **ANNEE : 2016**

comparatif réalisé / budgété N+1	ANNEE 2016	*BUDGET 2017*	*ECART BUDGET 2016/2015*
Horaires parcs	1 785 535	1 758 250	-27 285
Abonnés parcs	633 871	633 265	-606
Activités annexes	33 594	39 600	6 006
Sous Total Chiffre d'Affaires	**2 453 000**	**2 431 115**	**-21 885**
Sous Total Autres Produits	**4 051**	**-100**	**-4 151**
Total Produits d'Exploitation	**2 457 051**	**2 431 015**	**-26 036**
Sous Total Frais de Personnel	**-304 115**	**-274 240**	**29 875**
Sous Total Autres Frais d'Exploitation	**-122 822**	**-89 724**	**33 098**
Sous Total Frais Fonct. Adm. & Commerc.	**-18 235**	**-16 575**	**1 660**
Total Charges Directes d'Exploitation	**-445 172**	**-380 539**	**64 633**
Total Charges d'Exploitation	**-848 680**	**-769 604**	**79 076**
RESULTAT OPERATIONNEL D'ACTIVITE	**1 342 636**	**1 391 496**	**48 860**
Frais Financiers	-332 435	-322 158	10 277
Total Frais Financiers	**-332 435**	**-322 158**	**10 277**
Resultat avant Impots sur les Sociétés et Déficits antérieurs	**1 010 201**	**1 069 338**	**59 137**

Commentaires

Pour l'année 2017, nous restons prudents dans nos prévisions avec une légère baisse des recettes, et une bonne maitrise des charges. Les travaux de rénovation de la rue Paradis ont été pris en compte dans cette prévision de trafic à la baisse, et nous avons du mal à estimer précisément quel sera l'impact à terme de cette transformation de la rue Paradis sur le trafic et le stationnement automobile dans le quartier.

Reçu au Contrôle de légalité le 26 janvier 2018

Jean Jaurès Cf. Version complète Annexe 8-b

Annexe 8b - PARC DE STATIONNEMENT : 130006 Marseille Jean Jaurès

DELEGANT: METROPOLE AIX MARSEILLE PROVENCE

DELEGATAIRE : SOCIETE Indigo Infra France

en euros H.T. **ANNEE : 2015**

comparatif réalisé / budgété N+1	ANNEE 2016	*BUDGET 2017*	*ECART BUDGET 2016/2015*
Horaires parcs	282 872	322 361	39 489
Abonnés parcs	565 500	588 959	23 459
Activités annexes	976		-976
Sous Total Chiffre d'Affaires	**849 348**	**911 320**	**61 972**
Sous Total Autres Produits	**1**		**-1**
Total Produits d'Exploitation	**849 349**	**911 320**	**61 971**
Sous Total Frais de Personnel	**-255 634**	**-251 524**	**4 110**
Entretien : Interventions Techniques et Fournitures	-45 427	-25 800	19 627
Entretien : Contrats	-6 289	-6 200	89
Electricité, Fluides	-29 137	-29 000	137
Autres Prestations Sous Traitées	0		0
Frais de Télécommunication	-1 891	-2 200	-309
Location Matériel d'Exploitation	-3 442	-1 000	2 442
Sous Total Autres Frais d'Exploitation	**-86 186**	**-64 200**	**21 986**
Sous Total Frais Fonct. Adm. & Commerc.	**-5 743**	**-5 675**	**68**
Total Charges Directes d'Exploitation	**-347 563**	**-321 399**	**26 164**
Total Autres Charges d'Exploitation	**-188 664**	**-193 958**	**-5 294**
Total Charges d'Exploitation	**-536 227**	**-515 357**	**20 870**
Total Amortissements et Provisions Non Courantes	**-234 045**	**-236 079**	**-2 034**
RESULTAT OPERATIONNEL D'ACTIVITE	**79 077**	**159 884**	**80 807**
Total Frais Financiers	**-291 089**	**-282 607**	**8 482**
Resultat avant Impots sur les Sociétés et Déficits antérieurs	**-212 012**	**-122 723**	**89 289**

Commentaires

Par effet de comparaison avec l'année 2016, le budget 2017 est volontaire et optimiste. Associé à une bonne maitrise des charges, nous espérons diminuer en 2017 le déficit de résultats de ce parking.

Comme pour Charles de Gaulle et les travaux rue Paradis, nous attendons de mesurer l'impact qu'auront les travaux de réhabilitation de la place Jean Jaurès.

Reçu au Contrôle de légalité le 26 janvier 2018

6-1 Indicateurs de qualité

Des indicateurs qualité ont été proposés au titre du nouveau décret n° 2005-236 en date du 14 mars 2005. Un courrier relatif à l'apparition des indicateurs qualité dans les rapports d'activité a été adressé au concédant en date du 8 décembre 2005.

A – SURVEILLANCE

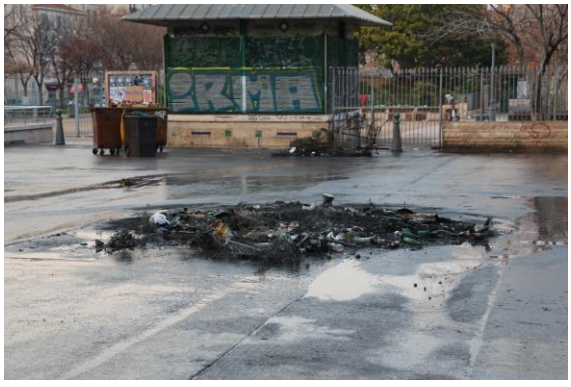
TYPE D'INCIDENTS PARC **CHARLES DE GAULLE**														
Concernant les	Agression		Dégradation		Vol		Incendie		Inondation		Accident		Nuisances	
	2015	**2016**	**2015**	**2016**	**2015**	**2016**	**2015**	**2016**	**2015**	**2016**	**2015**	**2016**	**2015**	**2016**
Personnes	0	**0**	**0**	**0**	0	**0**	0	**0**	0	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**
Véhicules	0	**0**	**1**	**6**	0	**0**	0	**0**	0	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**
Ouvrages	0	**0**	**1**	**1**	0	**0**	0	**0**	0	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**
TOTAL	0	**0**	**2**	**0**	0	**0**	0	**0**	0	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**

Commentaires
Six véhicules et une porte piétons dégradés au cours de cet exercice. Des plaintes ont été déposées auprès des services de police. Régulièrement nos agents de sécurités évacuent des personnes indésirables qui n'ont aucune raison de se trouver dans le parking.

TYPE D'INCIDENTS PARC **JEAN JAURES**														
Concernant les	Agression		Dégradation		Vol		Incendie		Inondation		Accident		Nuisances	
	2015	**2016**	**2015**	**2016**	**2015**	**2016**	**2015**	**2016**	**2015**	**2016**	**2015**	**2016**	**2015**	**2016**
Personnes	**0**	**0**	**1**	**0**	**2**	**0**	0	**0**	0	**0**	**3**	**0**	**14**	**15**
Véhicules	**0**	**0**	**6**	**4**	**1**	**2**	0	**0**	0	**0**	**2**	**0**	**2**	**3**
Ouvrages	**0**	**0**	**5**	**6**	**0**	**0**	0	**0**	0	**0**	**0**	**0**	**35**	**38**
TOTAL	**0**	**0**	**12**	**10**	**3**	**2**	0	**0**	0	**0**	**5**	**0**	**51**	**56**

Commentaires

La place Jean Jaurès reste un lieu qui concentre une population marginale qui génère des incivilités et des dégradations que cela soit sur les biens privés, véhicules et particulièrement sur les ouvrages.



Reçu au Contrôle de légalité le 26 janvier 2018

B – INDICATEURS TECHNIQUES

a- Charles de Gaulle

Ascenseurs 2016				
Mois	Dépannage Ascenseurs	Vandalisme Ascenseurs	Maintenance Ascenseur	Total interventions
janvier			1	1
février				0
mars	3			3
avril	1		1	2
mai				0
juin	2		1	3
juillet	1			1
août			1	1
septembre	1			1
octobre			1	1
novembre	2			2
Décembre	2		1	3
TOTAL	12	0	6	18
RAPPEL 2015				46

Commentaire

Très peu de problèmes avec les ascenseurs au cours de cette année !

Détection Incendie 2016				
Mois	Intervention Dépannage	Intervention Vandalisme	Maintenance	Total interventions
janvier				
février			1	1
mars	1			1
avril	1			1
mai	1			1
juin				
juillet				
août			1	1
septembre				
octobre	1			1
novembre				
décembre	1			1
TOTAL	5		2	7
RAPPEL 2015				3

Reçu au Contrôle de légalité le 26 janvier 2018

Péage 2016								
Mois	Caisse manuelle	Caisse automatique	Borne entrée	Barrière entrée	Borne sortie	Barrière sortie	Maintenance préventive	Total interventions
janvier	1	1					1	3
février		1	1		1			3
mars			1					1
avril		2			1			3
mai	1	1			1			3
juin					1		1	2
juillet		2			1			3
août		1						1
septembre		2	2					4
octobre			3					4
novembre		5					1	6
décembre		1			1	1	1	3
TOTAL	**2**	**16**	**7**	**0**	**6**	**1**	**4**	**36**
RAPPEL 2015								**49**

Commentaire

Le nombre de pannes constatées sur le matériel de péage, est en recul par rapport à N-1.
Une mise à jour a été effectuée en décembre. Quelques problèmes de connections rencontrés au cours du mois de décembre.

Reçu au Contrôle de légalité le 26 janvier 2018

b- Jean Jaurès

Ascenseurs 2016				
Mois	Dépannage Ascenseurs	Vandalisme Ascenseurs	Maintenance Ascenseur	Total interventions
janvier	3	3	1	**7**
février		1		**1**
mars	2	2	1	**5**
avril				
mai	2	4	1	**7**
juin				
juillet		4	1	**5**
août	3			**3**
septembre	3	2	1	**6**
octobre	1			**1**
novembre	2	5	1	**8**
décembre	5			**5**
				48
RAPPEL 2015				**34**

Commentaire

Beaucoup d'incivilités et de dégradations gratuites qui occasionnent des réparations et qui sollicitent beaucoup nos équipes techniques et de nettoyage.

Détection Incendie 2016				
Mois	Intervention Dépannage	Intervention Vandalisme	Maintenance	Total interventions
janvier				
février			1	1
mars				
avril				
mai	1			1
juin				
juillet				
août				
septembre				
octobre			1	1
novembre				
décembre				
TOTAL				**3**
RAPPEL 2015				**4**

Reçu au Contrôle de légalité le 26 janvier 2018

Péage 2016								
Mois	Caisse manuelle	Caisse automatique	Borne entrée	Barrière entrée	Borne sortie	Barrière sortie	Maintenance préventive	Total interventions
janvier		2						2
février			2	2	2	2	1	9
mars		1						1
avril			2	2	2	2	1	9
mai								
juin		2	2	2				6
juillet							1	1
août					1	2		3
septembre		1					1	2
octobre			1	1	1	2		5
novembre								
décembre			2	2	2	2	1	9
TOTAL								**47**
RAPPEL 2015								**25**

Commentaire

Des dégradations essentiellement dues à des clients « indélicats » qui forcent les barrières pour ne pas payer notamment, ou qui vandalisent gratuitement les équipements.

Reçu au Contrôle de légalité le 26 janvier 2018

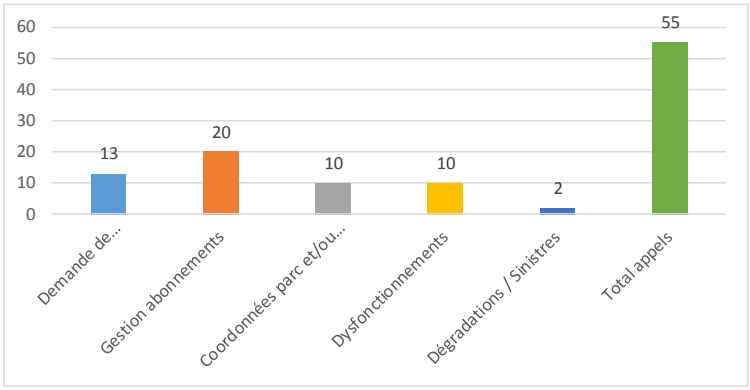
C – RECLAMATIONS, CONTENTIEUX

a- Charles de Gaulle

- **Service relations clients (n° AZUR 0810 26 3000)**

Le nombre d'appels sur le numéro AZUR est comptabilisé chaque année, et réparti en nombre en fonction de la nature des appels : incident de paiement, demande d'information sur les tarifs ou les horaires d'ouverture, réclamation sur le service rendu…

Syntèse appels Numéro Azur 2016					
Demande de renseignements et tarifs	Gestion abonnements	Coordonnées parc et/ou demande mise en relation	Dysfonctionnements	Dégradations / Sinistres	Total appels
13	20	10	10	2	55



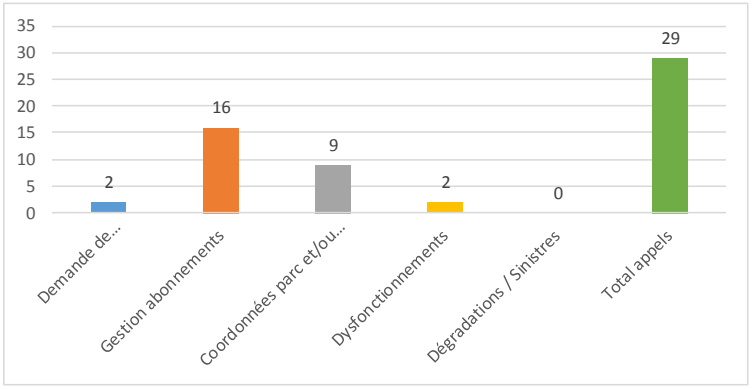
Reçu au Contrôle de légalité le 26 janvier 2018

b- Jean Jaurès

- **Service relations clients (n° AZUR 0810 26 3000)**

Le nombre d'appels sur le numéro AZUR est comptabilisé chaque année, et réparti en nombre en fonction de la nature des appels : incident de paiement, demande d'information sur les tarifs ou les horaires d'ouverture, réclamation sur le service rendu…

Syntèse appels Numéro Azur 2016					
Demande de renseignements et tarifs	Gestion abonnements	Coordonnées parc et/ou demande mise en relation	Dysfonctionnements	Dégradations / Sinistres	Total appels
2	16	9	2	0	29



Reçu au Contrôle de légalité le 26 janvier 2018

6-2 Mesures d'amélioration proposées par le délégataire

Suite à la mise en place d'un groupe de travail dédié, et comme chaque année, différentes pistes d'amélioration que nous pourrions proposer à nos usagers ont été dégagées :

- Vente d'abonnement par internet (lancement réalisé en 2015), à amplifier en 2016
- Réservation de places par internet
- Nomination d'un référent relation client basé à la boutique INDIGO ayant pour mission de suivre les abonnés.

6-3 Prestations techniques

a - Maintenance

L'entretien courant est réalisé par notre service technique ou par un prestataire technique selon la nature de l'intervention.

a.1 - Charles de Gaulle

Sont sous contrat les équipements suivants :

Incendie	DEF
Matériel de péage	Time Designa
Ascenseurs	KONE
Détection Co	ADS

Le nettoyage de l'ouvrage est réalisé par la société SAMSIC.

Le contrôle annuel des installations électriques a été réalisé par l'organisme agréé Qualiconsult.

Conformément à la réglementation applicable aux parcs de stationnement ces vérifications sont annuelles pour l'installation électrique et quinquennales pour les autres installations (ascenseurs, détection incendie, désenfumage, extincteurs).

a.2 - Jean Jaurès

Sont sous contrat les équipements suivants :

Incendie	DEF
Matériel de péage	Time Designa
Portes basculantes	THYSSEN KRUPP
Ascenseurs	KONE
Détection Co	ADS

Le nettoyage de l'ouvrage est réalisé par la société SAMSIC.

Le contrôle annuel des installations électriques a été réalisé par l'organisme agréé Qualiconsult.

Conformément à la réglementation applicable aux parcs de stationnement ces vérifications sont annuelles pour l'installation électrique et quinquennales pour les autres installations (ascenseur, détection incendie, désenfumage, extincteurs).

b – Rapports de vérifications techniques

Cf. Annexes 9 et 10

Reçu au Contrôle de légalité le 26 janvier 2018

6-4 Prestations commerciales

Les Services

Plus que des places de parking, Indigo, en développant une politique de services complémentaires du stationnement, met à la disposition des automobilistes un ensemble de prestations personnalisées dans ses parcs.

Pour susciter l'envie de fréquenter le parc et contribuer à l'attractivité du centre-ville, Indigo propose dans ses parcs des services gratuits.

Prêt de parapluie
Les jours d'intempéries, l'automobiliste qui se gare dans les parcs Indigo, peut demander au bureau de se faire prêter un parapluie durant le temps de son stationnement. Il remet au bureau d'accueil son ticket d'entrée qui lui sera rendu à son retour au parc, en échange de la restitution du parapluie.

Le Kiosque Indigo
Une information adaptée à tous les goûts, disponible chaque jour sur le kiosque Indigo. Afin d'offrir à chacun une information proche de ses centres d'intérêts Indigo a créé le kiosque, un meuble alimenté quotidiennement en journaux et magazines gratuits, proposant des titres variés, pour tous les goûts. Situé sur le passage des piétons, le kiosque Indigo permet de prendre chaque jour un journal nouveau pour s'informer et se divertir.

Radio Indigo
Radio Indigo, première radio d'entreprise entièrement dédiée à la musique classique, est diffusée dans les parcs Charles de Gaulle et Jean Jaurès. Cette radio exclusive propose une musique, destinée à créer un climat apaisant et élégant, adaptée à l'univers du stationnement. La programmation de Radio Indigo a été confiée à Alain Duault, journaliste et musicologue de renom, producteur d'émissions musicales pour RTL et France Télévisions, qui sélectionne dans un répertoire allant de Monteverdi à Brahms les meilleurs morceaux et les meilleurs enregistrements.

Application Smartphone
Pour ses clients, Indigo innove pour leur rendre la ville plus facile. Cette promesse prend aujourd'hui le tournant des nouvelles technologies et la nouvelle application Smartphone, est téléchargeable gratuitement sur App Store et Google Play.

Cette application, lancée en 2013, a été conçue pour vous faciliter vos déplacements quotidiens et vous faire profiter de « bons plans » sous forme de réductions à faire valoir auprès de nos partenaires.

- L'ensemble des parkings en ouvrage sont référencés et géolocalisés, ce qui permet d'afficher facilement les itinéraires pour s'y rendre sur un plan ou en réalité augmentée ;

- Progressivement nous affichons la disponibilité en temps réel des places par parking ;

- Pour retrouver facilement votre place, rien de plus simple : un flashcode est positionné sur les portes de sortie piéton, il vous suffit de scanner ce flashcode et l'application vous guide vers cette porte ;

- Grâce à l'application, vous bénéficiez d'offres de réduction exclusives valables dans des magasins partenaires à Marseille mais également dans la France entière !

Reçu au Contrôle de légalité le 26 janvier 2018

Services Autos

Indigo s'efforce de proposer des services indispensables pour l'entretien courant de la voiture, exprimant ainsi sa volonté d'intégrer le stationnement dans la vie quotidienne des citadins et d'ouvrir le parking sur la ville et ses activités.

Horaires d'ouverture

Les horaires d'ouverture du parc de stationnement sont étudiés pour permettre de donner satisfaction au plus grand nombre d'automobilistes possible. Ils sont clairement signalés à l'entrée des parcs et dans les escaliers. S'il est fermé la nuit et certains jours, le parc reste néanmoins accessible aux clients munis de leur ticket de parking ou de la carte qui leur a servi lors de leur entrée en voiture. Ils peuvent ainsi récupérer leur véhicule à toute heure.



Lavage voitures

Pour permettre aux automobilistes de gagner du temps, Indigo a favorisé l'installation dans certains parcs d'un service de lavage qui permet aux clients de faire nettoyer leur voiture sans rendez-vous, pendant le temps de leur stationnement.

Baby places

Moins encombrantes et moins polluantes les petites voitures ont grand succès en ville. Indigo a conçu pour elles un accueil personnalisé. Dans les parcs Indigo, les voitures de moins de 3 mètres de long disposent de places adaptées à leur encombrement, à un tarif spécifique.

Site Internet

Les parcs Indigo bénéficient d'une présentation détaillée sur son site Internet. Cette présentation qui évoque notamment tous les services proposés par le parc est précédée d'une page présentant la présence d'Indigo dans la ville. A partir de cette page, des liens spécifiquement créés par Indigo permettent de rejoindre les principaux sites Internet de la ville et de ses grands services publics.
www.parkindigo.com

Campus Indigo

Le personnel a reçu une formation au sein du Campus Indigo, premier institut de formation entièrement dédié aux métiers du stationnement dont la création a été voulue par l'entreprise pour faire face aux défis d'une filière qui se professionnalise en développant sa dimension de service.

Plus qu'un institut de formation technique, le Campus Indigo est la véritable école de commerce du stationnement. Elle organise des formations autour des disciplines propres aux métiers du stationnement en privilégiant deux thèmes essentiels : la stratégie commerciale et le management.

Le campus Indigo assure aussi des formations qualifiantes qui permettent de postuler à des emplois de responsabilité au sein de l'entreprise. L'obtention de ses diplômes aide les salariés à progresser dans la société et les rend prioritaires pour l'attribution de postes vacants.

Le campus Indigo est installé au siège de l'entreprise, à La Défense. Ses formations sont aussi assurées, en complément des enseignements théoriques, dans un réseau de parkings-école décentralisés qui permettent aux salariés de valider leurs connaissances sur le terrain.

Au-delà des diplômes maison, le Campus a aussi pour ambition de se faire agréer afin de décerner, à terme, des certificats de qualification professionnelle reconnus dans le secteur des services automobiles auxquels sont rattachés les métiers du stationnement.

Reçu au Contrôle de légalité le 26 janvier 2018

Numéro Azur
Les clients des parcs se voient proposer à tout moment, 24h/24 et 7j/7 la possibilité d'entrer en relation avec Indigo en appelant le numéro Azur 0 810 26 3000 qui leur permet d'exprimer leurs réclamations ou leurs critiques et de formuler leurs demandes d'informations ou leurs suggestions.
Les appels du numéro Azur sont analysés quotidiennement. Une réponse leur est systématiquement apportée.

Accueil des personnes à mobilité réduite
Indigo attache une grande importance au fait de faciliter l'accès au stationnement et à ses services pour les personnes à mobilité réduite.
Lors des travaux réalisés dans les parcs des efforts spécifiques sont faits pour améliorer les conditions d'accueil en supprimant, autant qu'il est possible, les obstacles physiques que les personnes à mobilité réduite peuvent rencontrer. L'ergonomie des places de stationnement qui leur sont réservées fait l'objet d'un soin particulier.

Un dialogue institutionnel, établi entre Indigo et les associations représentatives des PMR, permet au personnel de l'entreprise de prendre conscience du rôle qu'il doit jouer dans l'accueil des clients « fragiles ». Le service accompagnement permet notamment de mettre en œuvre les principes appris ainsi.

Un pictogramme à l'entrée du parking indique son accessibilité aux personnes à mobilité réduite.

Deux-roues motorisés
Pour contribuer à libérer les trottoirs et pour offrir une solution de stationnement sécurisée aux détenteurs de véhicules à deux-roues motorisés, Indigo a créé dans la majorité des parcs un espace de stationnement entièrement dédié à cette catégorie de clients. Des formules d'abonnements attractives font le succès de cette zone qui est située à proximité du bureau du parc, renforçant ainsi son aspect sécurisant.

Reçu au Contrôle de légalité le 26 janvier 2018

Moyens de paiement

Indigo met à la disposition des automobilistes les moyens de paiement les plus récents et les techniques les plus souples.

Télépéage
Pour permettre aux automobilistes de gagner du temps, les parcs Indigo ont adopté le Télépéage par badge *t*. Déjà utilisé pour les péages d'autoroutes, le Télépéage permet un appréciable gain de temps en offrant à ses 2.500.000 de détenteurs de payer en une fois, chaque mois, leurs péages d'autoroutes et leurs temps de stationnement consommés dans les différents parcs où ils ont utilisé ce moyen de paiement.

TOTAL GR
Pour faciliter la vie des professionnels, Indigo propose dans les parcs Charles de Gaulle et Jean Jaurès le paiement du stationnement à l'aide de la carte TOTAL GR. Près de 2.000.000 de professionnels français sont détenteurs de la carte TOTAL GR. Avec cette carte le stationnement consommé chez Indigo est facturé mensuellement et évite au client la production fastidieuse de notes de frais.

Cartes bancaires
Le paiement par carte bancaire facilite la vie des automobilistes, c'est pourquoi Indigo le propose dans ses parcs et permet aux clients, pour gagner du temps, de payer sur les bornes de sortie.

Parc Charles de Gaulle

MOYENS DE PAIEMENT (Répartition de la Recette Totale)

	2015	2016
Espèces	13.03%	13.00%
Chèques	2.45%	3.1%
Cartes Bancaires	42.31%	38.4%
Prélèvement Automatique Mensuel	18.53%	16.7%
Liber'T	18.36%	16.40%
Cartes TOTAL GR	5.32%	5.3%
Virements		7.1%

Commentaire

Les moyens de paiement utilisés varient peu hormis le paiement CB qui recule légèrement. Le règlement par virement est mieux utilisé.

Reçu au Contrôle de légalité le 26 janvier 2018

MOYENS DE PAIEMENT (Répartition de la Recette Totale)

	2015	2016
Espèces	8.86%	8.10%
Chèques	1.91%	2.00%
Cartes Bancaires	22.04%	22.50%
Prélèvement Automatique Mensuel	62.99%	63.20%
Liber'T	1.78%	1.90%
Cartes TOTAL GR	2.44%	2.30%

Commentaire

Moins de recettes horaires font augmenter la part du prélèvement automatique.

Une évolution sensible du paiement liber't

Reçu au Contrôle de légalité le 26 janvier 2018

OFFRE STREET MARKETING

Pour accompagner la création des Boutiques et également orienter davantage nos clients vers le canal internet, nous avons mené à partir de septembre 2016 une campagne de promotion des abonnements via le canal internet, sous forme de flyers distribués aux alentours des parcs de stationnement.





PARTENARIATS LOCAUX :

Indigo est un acteur impliqué dans le développement des commerces et la vie culturelle marseillaise. Nous avons noué des partenariats avec: l'Opéra, le Théâtre la Criée, le Musée Regards de Provence, le Dock des Suds, le Rooftop, le Silo, les hôtels du Vieux Port, l'Olympique de Marseille, Run in Marseille, les Nauticales, la Foire de Marseille, le Théâtre du Gymnase, le Vélotour.

Reçu au Contrôle de légalité le 26 janvier 2018

7. Annexes

- Annexe 1-a : Statistiques Parc Charles de Gaulle
- Annexe 1-b : Statistiques Parc de Jean Jaurès
- Annexe 2 : Liste des amodiataires Parc Charles de Gaulle
- Annexe 3-a : Organigramme Parc Charles de Gaulle
- Annexe 3-b : Organigramme Parc Jean Jaurès
- Annexe 4-a : Inventaire Immobilisations au 31/12/2016 Parc Charles de Gaulle
- Annexe 4-b : Inventaire Immobilisations au 31/12/2016 Parc Jean Jaurès
- Annexe 5-a : Compte d'exploitation 2016 Parc Charles de Gaulle – Version Complète
- Annexe 5-b : Compte d'exploitation 2016 Parc Jean Jaurès – Version Complète
- Annexe 5-c : Compte d'exploitation consolidé 2016 – Version Complète
- Annexe 6 : Note sur l'Etablissement des Comptes retraçant la totalité des opérations afférentes à l'exécution de la Délégation de Service Public
- Annexe 6a : Présentation des Méthodes et des Eléments de calcul Economique Annuel et Pluriannuel (Article R 1411-7 I- a et b du CGCT)
- Annexe 6b : Règles et méthodes comptables (I – a/b), intégrant la méthode de calcul de la charge économique imputée au compte annuel d'exploitation de la délégation
- Annexe 6c : Gestion des services communs
- Annexe 7-a : Comparatif Réalisé N / Budgété N Parc Charles de Gaulle – Version Complète
- Annexe 7-b : Comparatif Réalisé N / Budgété N Parc Jean Jaurès – Version Complète
- Annexe 8-a : Comparatif Budgété N+1 / Réalisé N Parc Charles de Gaulle – Version Complète
- Annexe 8-b : Comparatif Budgété N+1 / Réalisé N Parc Jean Jaurès – Version Complète
- Annexe 9 : Rapports de vérifications réglementaires– Parc Charles de Gaulle
- Annexe 10 : Rapports de vérifications réglementaires installations électriques - Parc Jean Jaurès
- Annexe 11 : Bilan et Comptes de résultat de la Société Concessionnaire

Reçu au Contrôle de légalité le 26 janvier 2018

INDIGO

Annexe 1 a - Statistiques parc Charles de Gaulle

Parc	**130007 - Charles de Gaulle,Marseille**	**Nb places publiques**	520
		Nb pl. amodiées ou vendues	8
Montants	TTC	**Nb pl. amodiables**	0
Recettes	lissées	**Nb total places**	528
Type de contrat	Concession		

Recettes à la place TTC	
2012	5 127,96
2013	5 162,56
2014	4 971,73
2015	5 174,25
2016	5 552,51

Chiffre d'affaires TTC horaires en €

Mois	Exercice 2013	Exercice 2014	Exercice 2015	Exercice 2016
Janvier	159 525,10	173 746,10	159 440,30	174 505,73
Février	141 980,00	153 999,20	137 397,30	145 842,60
Mars	157 117,00	154 996,20	145 538,10	167 823,00
Avril	167 079,90	155 625,80	164 176,10	183 130,70
Mai	172 681,40	158 994,00	164 558,60	175 516,72
Juin	171 565,40	136 377,40	155 562,80	179 852,15
Juillet	168 767,90	149 098,00	165 939,90	178 127,17
Août	165 048,90	146 395,64	174 147,28	167 388,42
Septembre	155 266,20	128 924,28	139 066,65	167 565,59
Octobre	180 997,80	151 469,39	167 647,40	191 111,29
Novembre	185 695,61	156 805,00	160 020,00	177 724,99
Décembre	207 558,20	176 305,40	191 421,20	211 323,40
#REF!	**2 033 283,41**	**1 842 736,41**	**1 924 915,63**	**2 119 911,76**
Total exercice	**2 033 283,41**	**1 842 736,41**	**1 924 915,63**	**2 119 911,76**
Evolution N/N-1				**10,13%**

Chiffre d'affaires TTC Abonnements et locations en €

Mois	Exercice 2013	Exercice 2014	Exercice 2015	Exercice 2016
Janvier	53 094,78	55 669,70	63 148,15	63 708,49
Février	53 486,61	68 707,71	62 830,50	62 048,79
Mars	54 837,43	63 029,64	63 431,90	63 947,24
Avril	24 139,91	60 159,79	56 286,45	64 209,41
Mai	86 438,29	61 717,08	65 136,67	63 378,52
Juin	55 527,21	61 844,68	62 736,35	62 846,49
Juillet	56 085,90	60 112,21	63 234,32	62 521,52
Août	56 105,07	65 464,26	63 304,76	62 372,89
Septembre	55 343,61	70 870,28	64 774,89	63 094,86
Octobre	58 606,48	59 956,59	59 917,96	63 267,94
Novembre	59 100,88	62 568,36	61 970,47	62 213,12
Décembre	59 782,27	60 979,17	60 554,36	63 912,07
#REF!	**672 548,44**	**751 079,47**	**747 326,78**	**757 521,34**
Total exercice	**672 548,44**	**751 079,47**	**747 326,78**	**757 521,34**
Evolution N/N-1				**1,36%**

Chiffre d'affaires TTC globales en €

Mois	Exercice 2013	Exercice 2014	Exercice 2015	Exercice 2016
Janvier	212 879,88	230 895,80	226 662,35	242 181,43
Février	196 516,61	223 756,91	203 754,30	210 973,70
Mars	212 914,43	219 944,64	212 191,80	240 217,22
Avril	192 039,81	216 535,59	223 181,35	254 424,95
Mai	260 339,69	222 707,48	234 379,87	242 723,45
Juin	227 982,61	200 373,81	221 381,75	245 402,86
Juillet	227 452,90	212 010,91	233 684,52	245 426,35
Août	223 224,47	215 423,76	243 726,74	234 653,53
Septembre	214 979,81	204 100,76	212 697,84	235 716,77
Octobre	240 934,28	215 149,08	234 386,86	257 716,77
Novembre	246 922,49	223 184,36	228 784,87	243 497,82
Décembre	269 645,17	240 990,97	257 169,44	278 791,42
#REF!	**2 725 832,15**	**2 625 074,07**	**2 732 001,69**	**2 931 726,27**
Total exercice	**2 725 832,15**	**2 625 074,07**	**2 732 001,69**	**2 931 726,27**
Evolution N/N-1				**7,31%**

Fréquentation horaires payantes

Mois	Exercice 2013	Exercice 2014	Exercice 2015	Exercice 2016
Janvier	24 473	26 980	23 632	24 342
Février	21 763	22 538	20 739	20 470
Mars	25 446	24 831	23 248	23 342
Avril	25 313	23 815	24 395	24 863
Mai	26 150	24 530	23 840	23 298
Juin	25 950	22 650	23 432	22 802
Juillet	25 129	22 453	23 423	23 143
Août	23 024	19 733	22 650	21 981
Septembre	24 839	20 956	22 865	20 829
Octobre	28 239	23 598	24 650	25 648
Novembre	28 925	23 810	24 347	25 160
Décembre	33 221	29 470	31 664	29 371
#REF!	**312 472**	**285 364**	**288 885**	**285 249**
Total exercice	**312 472**	**285 364**	**288 885**	**285 249**
Evolution N/N-1				**-1,26%**

Reçu au Contrôle de légalité le 26 janvier 2018

Ticket moyen

Mois	Exercice 2013	Exercice 2014	Exercice 2015	Exercice 2016
Janvier	6,52	6,44	6,75	7,17
Février	6,52	6,83	6,63	7,12
Mars	6,17	6,24	6,26	7,19
Avril	6,6	6,53	6,73	7,37
Mai	6,6	6,48	6,9	7,53
Juin	6,61	6,02	6,64	7,89
Juillet	6,72	6,64	7,08	7,70
Août	7,17	7,42	7,69	7,62
Septembre	6,25	6,15	6,08	8,04
Octobre	6,41	6,42	6,8	7,45
Novembre	6,42	6,59	6,57	7,06
Décembre	6,25	5,98	6,05	7,19
#REF!	**6,52**	**6,48**	**6,68**	**7,44**
Moyenne annuelle	**6,52**	**6,48**	**6,68**	**7,44**
Evolution N/N-1				**11,42%**

Nombre d'abonnements et locations

Mois	Exercice 2013	Exercice 2014	Exercice 2015	Exercice 2016
Janvier	338	406	359	361
Février	341	405	375	373
Mars	343	406	372	372
Avril	348	388	367	373
Mai	353	384	377	367
Juin	355	381	380	368
Juillet	350	365	379	361
Août	352	367	376	360
Septembre	361	381	374	365
Octobre	376	371	371	360
Novembre	384	373	365	349
Décembre	388	373	359	352
#REF!	**4 289**	**4 600**	**4 454**	**4 361**
Total exercice	**4 289**	**4 600**	**4 454**	**4 361**
Evolution N/N-1				**-2,09%**

Répartition catégories d'abonnement

	OCTOBRE	NOVEMBRE	DECEMBRE
"24/24 Annuel"	206	199	200
"24/24 Trimestriel"	91	90	90
"24/24 Mensuel"	9	8	10
"Nuit"	13	12	11
"Petite place et utilitair	21	20	21
"Reservé"	20	20	20
total	**360**	**349**	**352**

Reçu au Contrôle de légalité le 26 janvier 2018

Annexe 1 b - Statistiques parc Jean Jaurès

Parc	**130006 - Jean Jaurès,Marseille**	**Nb places publiques**	499
		Nb pl. amodiées ou vendues	1
Montants	TTC	**Nb pl. amodiables**	0
Recettes	lissées	**Nb total places**	500
Type de contrat	Concession		

Recettes à la place TTC	
2012	1 923,22
2013	1 928,84
2014	1 957,53
2015	2 062,24
2016	2 037,66

Chiffre d'affaires TTC horaires en €

Mois	Exercice 2013	Exercice 2014	Exercice 2015	Exercice 2016
Janvier	21 119,20	19 176,00	23 401,00	25 572,29
Février	21 664,70	21 522,50	21 460,10	28 634,00
Mars	24 639,40	27 600,80	22 997,40	33 308,29
Avril	28 055,90	29 501,69	32 440,20	36 827,92
Mai	31 980,50	30 572,60	32 862,40	38 125,02
Juin	31 149,65	31 127,50	28 158,70	35 493,30
Juillet	24 343,00	23 129,90	24 785,90	27 942,95
Août	24 387,90	23 611,20	27 283,90	25 756,09
Septembre	24 766,40	25 393,60	29 948,30	28 211,30
Octobre	29 957,70	30 738,30	29 740,40	17 147,80
Novembre	28 282,30	30 482,40	33 247,70	16 687,80
Décembre	23 115,20	27 484,40	26 874,30	21 484,52
#REF!	**313 461,85**	**320 340,89**	**333 200,30**	**335 191,28**
Total exercice	**313 461,85**	**320 340,89**	**333 200,30**	**335 191,28**
Evolution N/N-1				**0,60%**

Chiffre d'affaires TTC Abonnements et locations en €

Mois	Exercice 2013	Exercice 2014	Exercice 2015	Exercice 2016
Janvier	53 752,15	52 067,89	54 923,14	56 889,55
Février	53 586,90	52 821,89	56 544,24	57 040,37
Mars	52 862,19	54 274,89	57 200,25	58 811,21
Avril	53 583,65	54 916,39	56 258,23	57 953,21
Mai	53 726,08	55 674,80	56 743,74	58 502,23
Juin	54 242,08	55 519,30	58 623,11	57 827,77
Juillet	54 032,42	54 401,30	56 996,55	56 853,42
Août	52 437,82	54 402,30	57 876,57	56 445,25
Septembre	53 768,48	52 594,50	60 457,84	55 554,73
Octobre	3 632,14	54 406,16	59 184,57	54 714,25
Novembre	103 308,14	55 324,16	58 904,46	54 325,14
Décembre	52 570,14	55 661,56	58 204,56	53 663,33
#REF!	**641 502,19**	**652 065,14**	**691 917,26**	**678 580,46**
Total exercice	**641 502,19**	**652 065,14**	**691 917,26**	**678 580,46**
Evolution N/N-1				**-1,93%**

Chiffre d'affaires TTC globales en €

Mois	Exercice 2013	Exercice 2014	Exercice 2015	Exercice 2016
Janvier	75 220,85	71 498,89	78 606,14	82 788,55
Février	76 023,10	75 014,39	78 792,34	86 244,73
Mars	78 604,58	82 200,69	80 328,65	92 403,13
Avril	82 313,05	85 418,57	89 623,53	95 908,61
Mai	86 257,07	86 662,40	90 120,14	96 962,56
Juin	85 783,23	87 366,80	87 301,81	93 680,64
Juillet	80 494,92	77 647,10	82 265,95	85 531,10
Août	78 249,71	78 183,50	85 542,47	83 314,07
Septembre	79 208,88	78 812,10	90 787,74	84 264,70
Octobre	34 295,84	85 524,46	89 693,97	71 680,42
Novembre	131 905,44	86 362,56	92 616,16	71 138,32
Décembre	76 065,34	84 073,96	85 442,86	74 910,91
#REF!	**964 422,01**	**978 765,42**	**1 031 121,76**	**1 018 827,74**
Total exercice	**964 422,01**	**978 765,42**	**1 031 121,76**	**1 018 827,74**
Evolution N/N-1				**-1,19%**

Fréquentation horaires payantes

Mois	Exercice 2013	Exercice 2014	Exercice 2015	Exercice 2016
Janvier	2 901	2 624	3 256	3 256
Février	3 326	3 172	3 070	3 704
Mars	3 860	4 083	3 840	4 560
Avril	4 121	4 123	4 351	4 817
Mai	4 555	5 118	4 666	4 857
Juin	4 616	4 003	3 959	4 240
Juillet	3 633	3 410	3 334	3 831
Août	3 823	3 572	3 155	3 397
Septembre	4 038	3 801	3 931	3 632
Octobre	4 180	4 297	4 369	2 323
Novembre	3 980	3 754	3 708	2 439
Décembre	3 510	3 875	4 335	3 045
#REF!	**46 543**	**45 832**	**45 974**	**44 101**
Total exercice	**46 543**	**45 832**	**45 974**	**44 101**
Evolution N/N-1				**-4,07%**

Reçu au Contrôle de légalité le 26 janvier 2018

Ticket moyen

Mois	Exercice 2013	Exercice 2014	Exercice 2015	Exercice 2016
Janvier	7,28	7,31	7,19	7,85
Février	6,51	6,79	6,99	7,73
Mars	6,38	6,76	5,99	7,30
Avril	6,81	7,16	7,46	7,65
Mai	7,02	5,97	7,04	7,85
Juin	6,75	7,78	7,11	8,37
Juillet	6,7	6,78	7,43	7,29
Août	6,38	6,61	8,65	7,58
Septembre	6,13	6,68	7,62	7,77
Octobre	7,17	7,15	6,81	7,38
Novembre	7,11	8,12	8,97	6,84
Décembre	6,59	7,09	6,2	7,06
#REF!	**6,74**	**7,02**	**7,29**	**7,56**
Moyenne annuelle	**6,74**	**7,02**	**7,29**	**7,56**
Evolution N/N-1				**3,68%**

Nombre d'abonnements et locations

Mois	Exercice 2013	Exercice 2014	Exercice 2015	Exercice 2016
Janvier	561	541	536	531
Février	562	540	541	531
Mars	559	551	542	536
Avril	554	559	541	532
Mai	558	555	541	537
Juin	565	553	550	532
Juillet	559	545	547	521
Août	544	539	545	510
Septembre	549	542	551	504
Octobre	548	538	551	495
Novembre	545	535	552	490
Décembre	540	535	543	486
#REF!	**6 644**	**6 533**	**6 540**	**6 205**
Total exercice	**6 644**	**6 533**	**6 540**	**6 205**
Evolution N/N-1				**-5,12%**

Répartition catégories d'abonnement

	OCTOBRE	NOVEMBRE	DECEMBRE
"24/24 Annuel"	411	404	400
"24/24 Trimestriel"	4	4	4
"24/24 Mensuel"		2	2
"Commerçant"	47	47	47
"Petite Places et Utilitaires	28	28	28
"Reservé"	5	5	5
total	**495**	**490**	**486**

Reçu au Contrôle de légalité le 26 janvier 2018

Indigo Infra France
Siège social **Imm. Ile de France Bt A**
4 Place de la Pyramide
92800 PUTEAUX / LA DEFENSE
SA au capital de 16 431 968 €
RCS 304 646 078 RCS NANTERRE

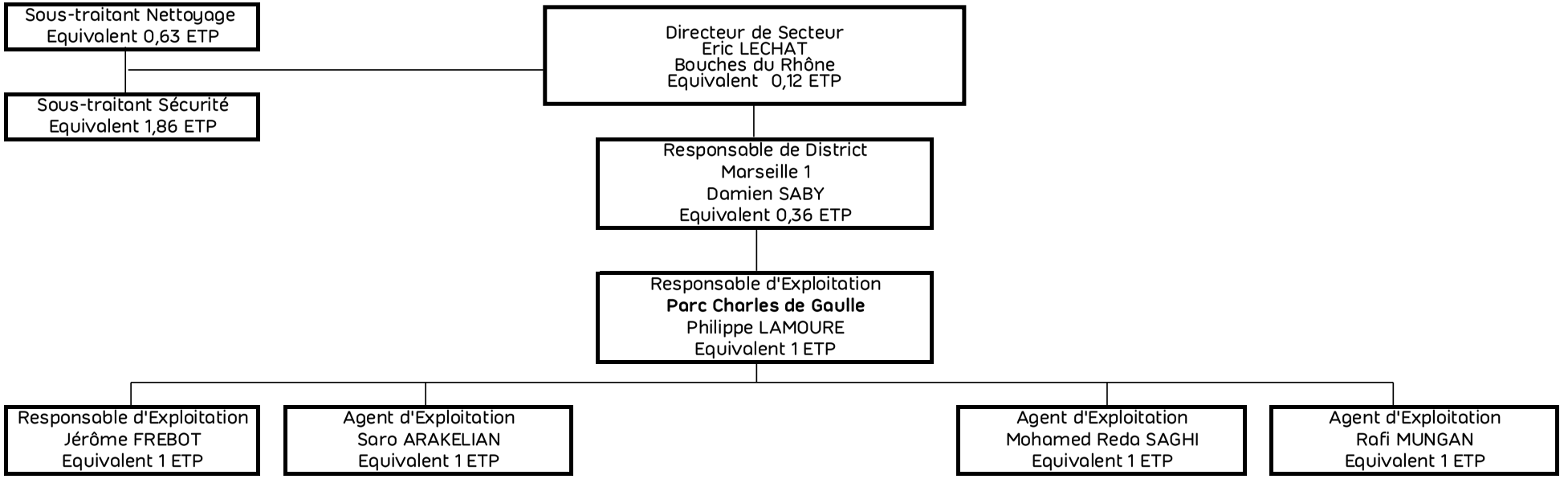
Parking Charles de Gaulle
22 Place Charles de Gaulle
13006 MARSEILLE

Annexe 2 - Liste des Places et des bénéficialres

Numéro Place	TitulaireAct	Titulaire	Adresse	CP	VILLE
108	M. et Mme	Gérard CARREGA	"La Guiramande" Pont des 3 Sautets	13590	MEYREUIL
110		IDSUD	3 PLACE du Général de Gaulle	13001	MARSEILLE
111	M.	Jean-Charles PARTOUCHE	118 RUE de Bellevue	92100	BOULOGNE
127		GUIS IMMOBILIER	20 Rue Montgrand	13286	MARSEILLE CEDEX 06
128	M.	Frédéric BASTIDE	75 RUE Dragon	13006	MARSEILLE
129		HENRY BLANC SA	68 BOULEVARD Saint Jean ZA La Capelette - BP 85	13362	MARSEILLE CEDEX 10
136	M.	Hervé LABRE et Mle Olivia DENIS	7 RUE Pythéas	13001	MARSEILLE
150	M.	Claude DENIBBIO	52 BOULEVARD Jardin Zoologique	13004	MARSEILLE

Reçu au Contrôle de légalité le 26 janvier 2018

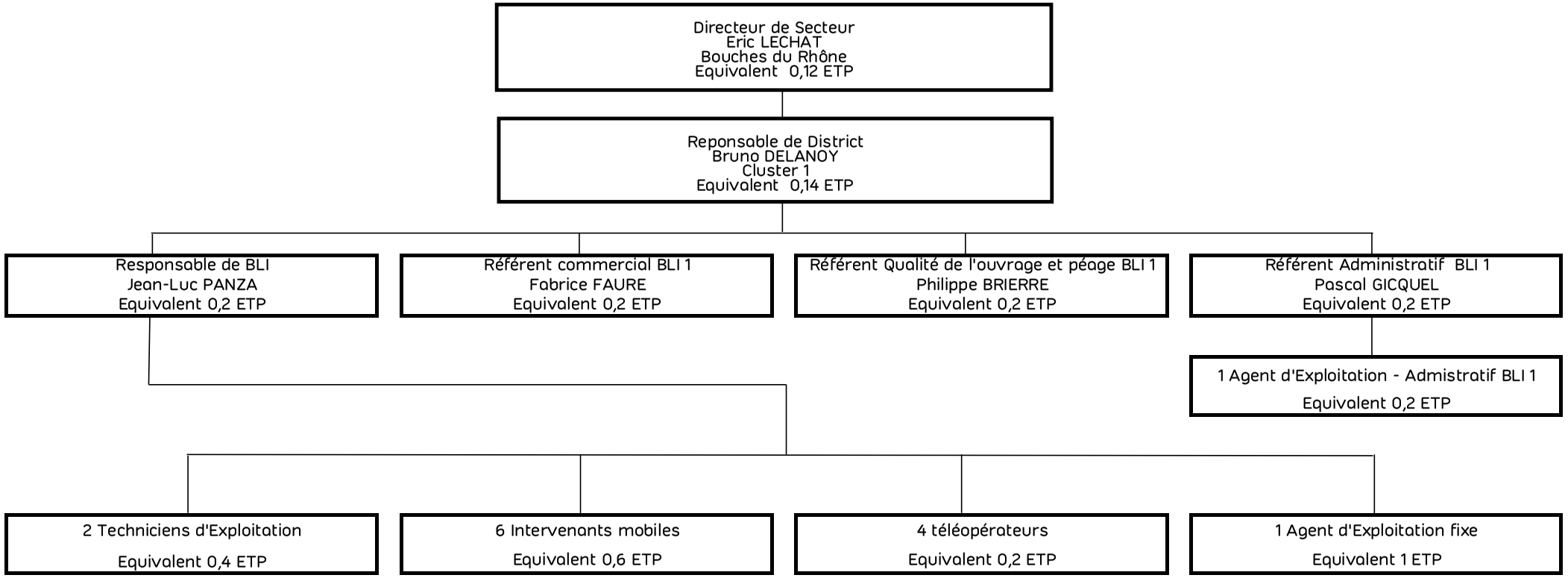
2-4 Ressources Humaines Parc Charles de Gaulle jusqu'au 08/02/2016 - Annexe 3-a



NB : En complément du personnel affecté pour l'exploitation des ouvrages, est réaffecté un prorata de 5 % des frais liés à l'équipe du Poste de Contrôle Centralisé, à savoir un Responsable et 6 Opérateurs ainsi qu'un prorata de 9 % des frais liés à l'équipe du service technique, à savoir un responsable et 2 techniciens.

Reçu au Contrôle de légalité le 26 janvier 2018

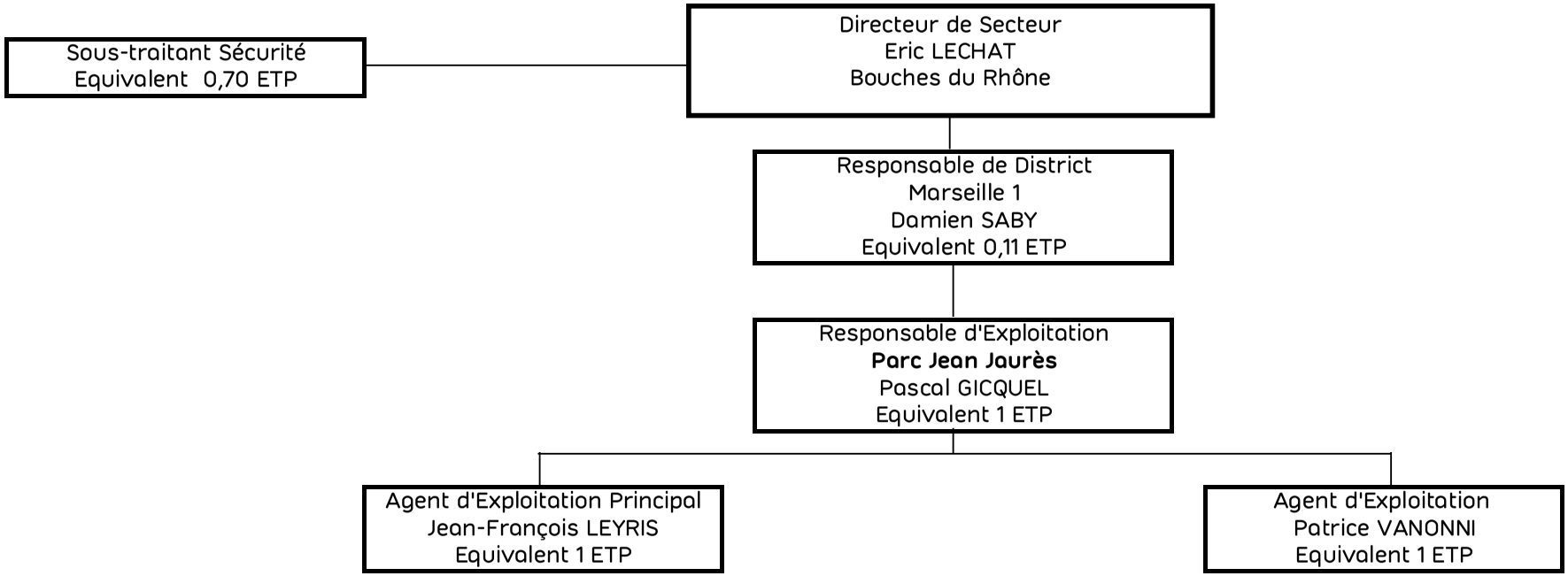
2-4 Ressources Humaines Parc Charles de Gaulle après le 08/02/2016 - Annexe 3-a



NB : En complément du personnel affecté pour l'exploitation des ouvrages, est réaffecté un prorata de 4 % des frais liés à l'équipe du Poste de Contrôle Centralisé, à savoir un Responsable et 3 Opérateurs ainsi qu'un prorata de 64% des frais liés à l'équipe du service technique, à savoir un responsable et 2 techniciens.

Reçu au Contrôle de légalité le 26 janvier 2018

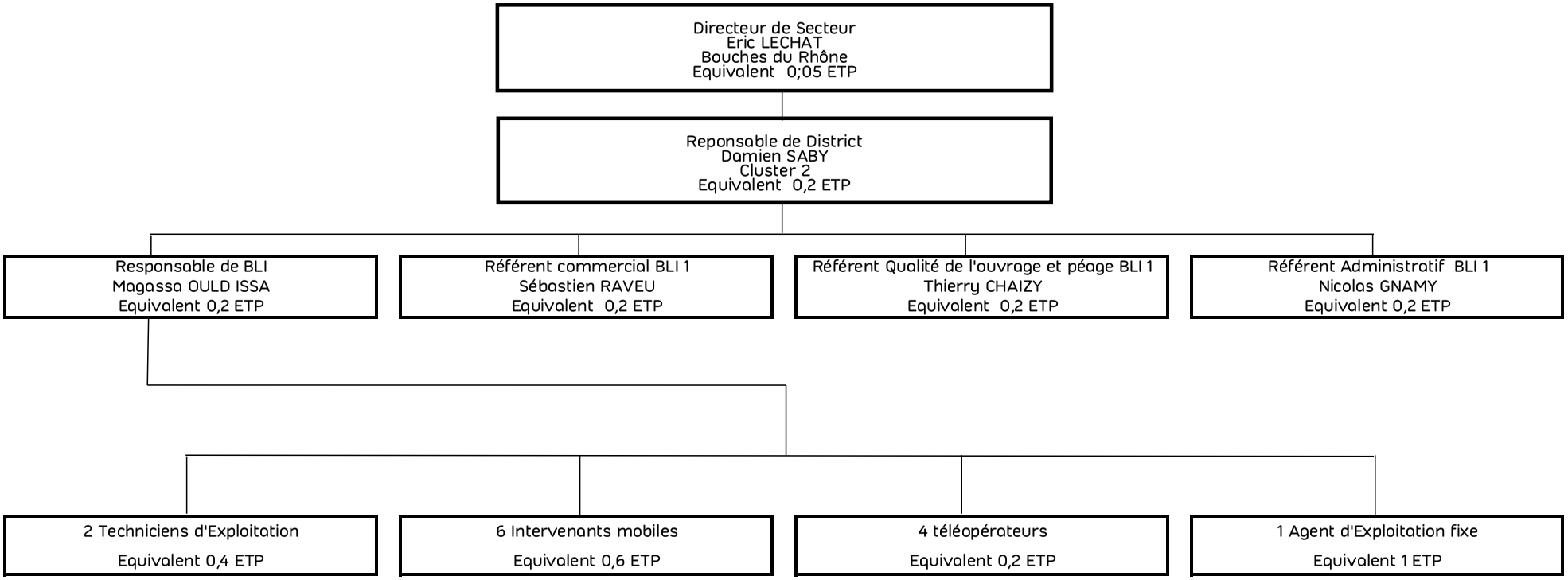
2-4 Ressources Humaines Parc Jean Jaurès jusqu'au 08/02/2016 - Annexe 3-b



NB : En complément du personnel affecté pour l'exploitation des ouvrages, est réaffecté un prorata de 4 % des frais liés à l'équipe du Poste de Contrôle Centralisé, à savoir un Responsable et 6 Opérateurs ainsi qu'un prorata de 5 % des frais liés à l'équipe du service technique, à savoir un responsable et 2 techniciens.

Reçu au Contrôle de légalité le 26 janvier 2018

2-4 Ressources Humaines Parc Jean Jaurès après le 08/02/2016 - Annexe 3-b



NB : En complément du personnel affecté pour l'exploitation des ouvrages, est réaffecté un prorata de 4 % des frais liés à l'équipe du Poste de Contrôle Centralisé, à savoir un Responsable et 3 Opérateurs ainsi qu'un prorata de 4 % des frais liés à l'équipe du service technique, à savoir un responsable et 2 techniciens.

Reçu au Contrôle de légalité le 26 janvier 2018

Annexe 4 a - INVENTAIRE IMMOBILISATIONS AU 31/12/2016 PARC DE MARSEILLE DE GAULLE

Date acquisition	DESIGNATION	VALEUR BRUTE	DOTATIONS 2016	AMTS CUMULES	VNC AU 31/12/2016
04/10/1994	Pack Office	730,54	0,00	730,54	0,00
	LOGICIELS	**730,54**	**0,00**	**730,54**	**0,00**
01/01/2007	PORTE COUPE FEU ET BUTEE	7 157,99	477,20	4 622,96	2 535,03
	INST.GEN.,AGENC.AMENAG. DES CONSTRUCTIONS	**7 157,99**	**477,20**	**4 622,96**	**2 535,03**
01/07/1999	Machine haute-pression	604,73	0,00	604,73	0,00
01/12/1999	Balayeuse MECA AMROS 200	654,01	0,00	654,01	0,00
	MATERIEL ENGINS ET GROS OUTILLAGE	**1 258,74**	**0,00**	**1 258,74**	**0,00**
01/07/1994	Mat+riel informatique	4 301,81	0,00	4 301,81	0,00
01/09/1994	Photocopieur CANON	1 524,49	0,00	1 524,49	0,00
01/10/1994	U,C, + +cran + imprimante	1 986,46	0,00	1 986,46	0,00
01/06/1997	PC IBM + +cran + imprimante + openserveur	3 220,33	0,00	3 220,33	0,00
31/03/1998	T+l+copieur Fax B100	533,57	0,00	533,57	0,00
11/09/2001	Deskpro en - PIII/866eb-815e - CFI	1 263,80	0,00	1 263,80	0,00
	MOBILIER ET MATERIEL INFORMATIQUE	**12 830,46**	**0,00**	**12 830,46**	**0,00**
01/10/1994	Coffre-fort	2 783,11	0,00	2 783,11	0,00
01/01/2002	MEUBLE ACCEUIL DE GAULLE	5 381,45	0,00	5 381,45	0,00
	MOBILIER DE BUREAU ET DE MAGASIN	**8 164,56**	**0,00**	**8 164,56**	**0,00**
02/05/1993	MARSEILLE GENERAL DE GAULLE - Valeur d'Apport	9 346 908,36	186 938,17	4 174 952,44	5 171 955,92
01/09/1994	MARSEILLE GENERAL DE GAULLE - Augmentations 1	131 074,20	2 621,48	58 546,42	72 527,78
01/07/1995	MARSEILLE GENERAL DE GAULLE - Augmentations 1	45 362,91	922,68	19 837,21	25 525,70
01/07/2001	MARSEILLE GENERAL DE GAULLE - MAGNETA	1 387,48	32,15	498,29	889,19
01/07/2001	MARSEILLE GENERAL DE GAULLE - SOG, TECHNOLOGI	1 100,32	25,49	395,10	705,22
01/07/2001	MARSEILLE GENERAL DE GAULLE - SOG, TECHNOLOGI	11 738,57	271,98	4 215,55	7 523,02
01/07/2001	MARSEILLE GENERAL DE GAULLE - CLIM MASTER	18 293,88	423,87	6 569,74	11 724,14
	BIENS DE RETOUR NON RENOUVELABLES	**9 555 865,72**	**191 235,82**	**4 265 014,75**	**5 290 850,97**
01/09/2003	MISE EN SECURITE DE GAULLE	2 812,00	0,00	2 812,00	0,00
21/10/2003	POMPES DE GAULLE MARSEILLE	10 282,00	0,00	10 282,00	0,00
20/04/2004	TRAVAUX VIDEO SURV.DE GAULLE	17 414,53	0,00	17 414,53	0,00
01/09/2004	EQUIP.VIDEO SURVEILLANCE DE GAULLE	10 362,92	0,00	10 362,92	0,00
01/01/2006	PARAMETRAGE CHEQUE PARKING MULTI PARCS	1 874,81	0,00	1 874,81	0,00
01/12/2006	FLY BOX DE GAULLE	1 430,00	97,55	1 430,00	0,00
01/05/2007	TRAVAUX SONORISATION+DIVERS ELECTRICITE	2 860,00	190,67	1 844,01	1 015,99
01/11/2007	LECTEUR DE BILLET POUR CAISSES AUTO	12 152,00	0,00	12 152,00	0,00
01/11/2008	MISE EN PLACE GTC PRYSM	32 066,00	1 603,30	13 102,38	18 963,62
01/10/2009	PC CAISSE MANUELLE ET SERVEUR	3 723,00	372,30	2 703,00	1 020,00
16/02/2011	RENOUVEL.MATERIEL DE PEAGE	106 588,10	10 658,81	63 806,85	42 781,25
01/01/2012	MISE EN PLACE TELEALARME	1 492,63	74,63	373,15	1 119,48
14/02/2012	LEVEE RET.GARANTIE RENOUVEL.MAT.PEAGE	5 609,90	560,99	2 737,51	2 872,39
01/11/2013	INTERPHONIE	482,56	32,17	101,89	380,67
25/02/2014	INTERPHONIE RESEAU RADIO PTI	10 155,83	677,06	1 929,15	8 226,68
01/07/2014	CARTE ABONNES/INTERFACE CONNEXIONS	2 157,00	143,80	360,09	1 796,91
01/11/2014	SAE INTERFACE GTC 2 ENREGISTREURS	2 318,00	289,75	634,27	1 683,73
01/11/2014	STOCKEUR SAMSUNG	6 908,00	863,50	1 892,60	5 015,40
01/01/2016	1 CAISSE AUTOMATIQUE	5 921,45	592,14	592,14	5 329,31
01/01/2016	1 BORNE D'ENTREE	3 090,67	309,07	309,07	2 781,60
01/01/2016	1 BORNE DE SORTIE	3 352,75	335,27	335,27	3 017,48
01/01/2016	1 CAISSE MANUELLE	588,64	58,86	58,86	529,78
30/06/2016	ADAPTATION BANCAIRE BT13	2 005,12	202,70	202,70	1 802,42
15/07/2016	HORLOGES ECONOMIE D'ENERGIE	3 940,00	366,01	366,01	3 573,99
	MAT ET OUTILLAGE EN CONCESSION	**249 587,91**	**17 428,58**	**147 677,21**	**101 910,70**
01/01/2002	PORTE PIETON DE GAULLE	13 975,92	931,70	13 975,92	0,00
16/01/2002	COURANTS ELC.FAIBLES DE GAULLE	24 434,51	0,00	24 434,51	0,00
29/01/2002	CLIMATISATION DE GAULLE	9 909,19	0,00	9 909,19	0,00
25/02/2002	REAMENAGEMENT BUREAU CDP DE GA	914,69	0,00	914,69	0,00
25/02/2002	REAMENAG.BUREAU CDP DE GAULLE	762,25	0,00	762,25	0,00
31/03/2002	STATION DE LAVAGE DE GAULLE	1 303,37	0,00	1 303,37	0,00
18/04/2002	AIRE DE LAVAGE DE GAULLE	5 405,36	0,00	5 405,36	0,00
01/07/2002	MEUBLES EN LAMINE BLANC DE GAU	2 080,93	0,00	2 080,93	0,00
01/07/2002	MEUBLES MELAMINE DE GAULLE	891,83	0,00	891,83	0,00
01/07/2002	3 PAIRES DE TRETEAUX DE GAULLE	730,23	0,00	730,23	0,00
01/05/2003	CENTRALE DETECTION CO2 DE GAULLE	7 630,00	508,67	7 160,40	469,60
01/08/2003	PORTES PARE FLAMMES DE GAULLE	14 079,00	938,60	12 595,24	1 483,76
01/12/2003	PORTES PARE FLAMME DE GAULLE MARSEILLE	14 079,00	938,60	12 281,52	1 797,48
08/12/2003	BLOCS ECLAIRAGE DE SECOURS DE GAULLE MARSEILL	3 498,00	0,00	3 498,00	0,00
12/12/2003	BATTERIE ELECTROGENE DE GAULLE	5 501,00	275,05	3 590,72	1 910,28
01/05/2004	BLOCS ECLAIRAGE SECOURS DE GAULLE	3 498,00	0,00	3 498,00	0,00
01/09/2004	RETENUE GARANTIE PORTE PARE FLAMME	741,00	49,40	609,27	131,73

Reçu au Contrôle de légalité le 26 janvier 2018

Annexe 4 a - INVENTAIRE IMMOBILISATIONS AU 31/12/2016 PARC DE MARSEILLE DE GAULLE

Date acquisition	DESIGNATION	VALEUR BRUTE	DOTATIONS 2016	AMTS CUMULES	VNC AU 31/12/2016
01/10/2004	PEINTURES NIVEAU -2 DE GAULLE	12 153,90	810,26	9 926,79	2 227,11
01/11/2004	DETECTEURS IONISEURS DE GAULLE	3 620,45	241,36	2 936,55	683,90
24/02/2005	PANNEAU PORTE COUPE FEU DE GAULLE	3 515,00	234,33	2 777,29	737,71
15/04/2005	RETENUE GARANTIE FAC 9416 DE GAULLE	741,00	49,40	578,72	162,28
01/07/2005	COMPRESSEUR CLIMATISATION	2 200,00	0,00	2 200,00	0,00
01/09/2005	PEINTURES PORTE+CAGE ESCALIER DE GAULLE	30 500,00	2 033,33	23 046,26	7 453,74
01/09/2005	INTERFACE INTRAPARC DE GAULLE JAURES	4 353,50	0,00	4 353,50	0,00
12/12/2005	CREATION OUVERTURE TRVX DU 6-8/12/2005	5 350,00	0,00	5 350,00	0,00
31/08/2006	PEINTURE NIVEAU -1 DE GAULLE	36 385,14	2 425,68	24 868,20	11 516,94
01/12/2006	REFECTION GRILLE ASCENSEUR SERRURERIE	6 200,00	514,68	6 200,00	0,00
01/12/2006	REFECTION GRILLE ASCENSEUR PEINTURE	3 600,00	240,00	2 440,77	1 159,23
01/12/2006	TRVX REAMENAGEMENT HALL ACCES PARKING	8 480,00	775,98	8 480,00	0,00
01/12/2006	MENUISERIE AMENAGEMENT HALL ACCES	11 315,70	1 035,46	11 315,70	0,00
01/12/2006	MENUISERIE AMENAGEMENT HALL ACCES	3 870,45	354,13	3 870,45	0,00
01/06/2007	DGRAISSAGE ET ANTI ROUILLE KIOSQUE ASCEN	1 650,00	165,00	1 581,74	68,26
01/11/2007	CREATION LOCAUX GESTION	9 024,98	902,50	8 273,33	751,65
01/03/2008	MISE EN PEINTURE NIVEAU -1	12 962,50	864,17	7 777,53	5 184,97
01/07/2008	20 MINIPARK STOP PARKS	4 143,00	414,30	3 558,90	584,10
01/02/2009	REAMENAGEMENT HALL ACCES DE GAULLE	9 555,00	955,50	7 644,00	1 911,00
01/02/2009	REAMENAGEMENT HALL ACCES	686,00	68,60	548,80	137,20
01/07/2010	PANNEAU INTERDIT-CAISSON DYNAMIQUE	4 103,90	410,39	2 772,66	1 331,24
12/09/2011	RENOVATION PEINTURE	128 623,10	8 574,87	44 142,96	84 480,14
04/10/2011	BOITE CLE POMPIER/ECHELON FOND FOSSE	2 634,00	131,70	690,61	1 943,39
01/01/2012	REMPLAC.CENTRALE CO/NO	9 973,42	664,89	3 324,45	6 648,97
01/01/2012	DETECTION INCENDIE	18 500,00	1 233,33	6 166,65	12 333,35
31/01/2012	REMPLAC.ASCENSEUR COTE PYTEAS	74 900,00	2 496,42	12 482,10	62 417,90
29/08/2012	CENTRALE DETECTION INCENDIE	7 200,00	480,00	2 083,93	5 116,07
01/01/2013	PEINTURE NIVEAUX -4 & -5	87 677,70	5 845,18	23 380,72	64 296,98
02/01/2013	AFFICHEUR DYNAMIQUE	1 357,00	135,70	542,43	814,57
10/04/2013	MISE EN PEINTURE NIVEAU -4	39 511,30	2 634,09	9 821,91	29 689,39
11/04/2013	RENOVATION PAVAGE ENTREE	14 500,00	1 450,00	5 402,74	9 097,26
18/06/2013	TABLEAU ELECTRIQUE EQUIPE	7 853,00	785,30	2 779,75	5 073,25
01/11/2013	DIVERS TX SAE/CABLE LIAISON ASCENSEUR	29 155,89	2 915,59	9 234,03	19 921,86
01/07/2014	REMPLACEMENT ECLAIRAGE	46 989,90	4 698,99	11 766,79	35 223,11
01/09/2014	ADAPTAT.DISPOSITIF SAE ALARME PTI	404,89	40,49	94,62	310,27
01/11/2014	RENOVATION TOILETTES PUBLIQUES	7 988,00	798,80	1 735,48	6 252,52
01/01/2015	SOLDE REMPLACEMENT ECLAIRAGE	7 686,17	768,62	1 537,24	6 148,93
06/03/2015	PROFIL/BANDE ANTIDERAPANT PMR	7 450,54	745,05	1 359,46	6 091,08
24/04/2015	TX ELECTRICITE NOUVELLE BANQUE ACCUEIL	2 003,60	200,36	338,69	1 664,91
01/06/2015	TX SERRURERIE 2 CAGES ESCALIER PMR	7 990,00	799,00	1 291,53	6 698,47
01/01/2016	MARQUE INDIGO	4 269,49	1 423,16	1 423,16	2 846,33
29/08/2016	NEBULISATEUR 2 DIFFUSEURS SV10	2 575,00	87,94	87,94	2 487,06
	AGENC. AMENAG. INSTALL. EN CONCESSION	**793 087,80**	**53 046,57**	**383 829,81**	**409 257,99**
TOTAL	***BIENS DE RETOUR***	***10 628 683,72***	***262 188,17***	***4 824 129,03***	***5 804 554,69***
12/04/2002	AUTO LAVEUSE	13 000,00	0,00	13 000,00	0,00
31/08/2007	1 BALISE LIBER-T GEAPARK	5 441,00	544,10	5 080,25	360,75
01/01/2008	COMPLT 2007 BALISE LIBER-T GEA G	400,00	40,00	360,00	40,00
31/12/2008	1 BALISE SUPPLT LIBER-T GEA G	4 167,00	416,70	3 334,74	832,26
01/01/2012	AXIOBOX M1+IHM	4 914,61	491,46	2 457,30	2 457,31
21/05/2012	RESEAU TATA : INSTALLATION ET MIGRATION	3 435,87	687,17	3 171,12	264,75
01/07/2014	COMPLEMENT BOX	1 960,00	196,00	490,81	1 469,19
01/01/2016	MATERIEL TATA 2016 130007	790,36	263,45	263,45	526,91
	MATERIEL ENGINS ET GROS OUTILLAGE	**34 108,84**	**2 638,88**	**28 157,67**	**5 951,17**
18/03/2002	lasert jet 1200	375,79	0,00	375,79	0,00
18/03/2002	ensemble evo cmt p4	1 682,79	0,00	1 682,79	0,00
19/09/2002	IMPRINANTE LASER HP LASERJET	362,80	0,00	362,80	0,00
01/01/2007	ENS,NEC POWERMATE+ECRAN LCD+IMP,LASER HP	914,15	0,00	914,15	0,00
10/08/2007	ENS,NEC PM ML450+LCD17+IMP,HP	768,00	0,00	768,00	0,00
01/01/2011	ENS,HP 6000 PRO MT E5400+22LED	563,00	0,00	563,00	0,00
	MOBILIER ET MATERIEL INFORMATIQUE	**4 666,53**	**0,00**	**4 666,53**	**0,00**
19/11/2002	PHOTOCOPIEUR F,104516841-Z1	613,32	0,00	613,32	0,00
28/07/2006	COPIEUR BIZHUB 162 NU	1 096,00	0,00	1096,00	0,00
	MOBILIER DE BUREAU ET DE MAGASIN	**1 709,32**	**0,00**	**1 709,32**	**0,00**
TOTAL	***BIENS DE REPRISE****	***40 484,69***	***2 638,88***	***34 533,52***	***5 951,17***
TOTAL	**130007 MARSEILLE DE GAULLE**	**10 669 168,41**	**264 827,05**	**4 858 662,55**	**5 810 505,86**

quote part des actifs immobilisés détenus par Indigo Park

Reçu au Contrôle de légalité le 26 janvier 2018

Annexe 4 b -INVENTAIRE IMMOBILISATIONS AU 31/12/2016 PARC DE MARSEILLE JEAN JAURES

Date acquisition	DESIGNATION	VALEUR BRUTE	DOTATIONS 2016	AMTS CUMULES	VNC AU 31/12/2016
14/02/2003	PLACE TDO JAURES MARSEILLE	12 200,00	193,61	2 687,28	9 512,72
	CONCESSIONS DROIT D'OCCUPATION	**12 200,00**	**193,61**	**2 687,28**	**9 512,72**
19/09/1994	WINDOWS / EXCEL	425,33	0,00	425,33	0,00
	LOGICIELS	**425,33**	**0,00**	**425,33**	**0,00**
01/10/2003	CLIMATISATION JEAN JAURES	3 162,25	0,00	3 162,25	0,00
01/10/2003	CLIMATISATION J-JAURES	1 254,04	0,00	1 254,04	0,00
	MATERIEL DE BUREAU ET DE MAGASIN	**4 416,29**	**0,00**	**4 416,29**	**0,00**
01/07/1993	U.C. + +cran + imprimante	2 414,24	0,00	2 414,24	0,00
01/11/1994	Fax PANASONIC	417,71	0,00	417,71	0,00
01/09/1997	PC IBM + +cran + imprimante + openserveur	3 499,11	0,00	3 499,11	0,00
01/04/1997	Photocopieur CANON NP6012	1 219,59	0,00	1 219,59	0,00
01/04/1999	Fax B150	464,97	0,00	464,97	0,00
11/09/2001	Deskpro en - PIII/866eb-815e - CFI	1 263,80	0,00	1 263,80	0,00
	MOBILIER ET MATERIEL INFORMATIQUE	**9 279,42**	**0,00**	**9 279,42**	**0,00**
28/06/1993	Mobilier de bureau	3 755,09	0,00	3 755,09	0,00
15/07/1993	Coffre-fort	2 783,11	0,00	2 783,11	0,00
	MOBILIER DE BUREAU ET DE MAGASIN	**6 538,20**	**0,00**	**6 538,20**	**0,00**
02/05/1993	MARSEILLE JEAN JAURES - Valeur d'Origine	8 654 191,74	173 083,83	4 067 470,05	4 586 721,69
01/07/1994	MARSEILLE JEAN JAURES - Augmentations 1994	541,54	11,05	248,64	292,90
01/07/1995	MARSEILLE JEAN JAURES - Augmentations 1995	7 729,17	161,00	3 461,72	4 267,45
01/07/1996	MARSEILLE JEAN JAURES - Augmentations 1996	2 330,49	49,59	1 016,54	1 313,95
01/07/2001	MARSEILLE JEAN JAURES - SPIE Climatisation Lo	3 052,03	72,67	1 126,38	1 925,65
01/07/2001	MARSEILLE JEAN JAURES - SOG.TECHNOLOGIE F29	11 738,57	279,50	4 332,21	7 406,36
01/07/2001	MARSEILLE JEAN JAURES - SOG.TECHNOLOGIE F38	1 099,58	26,18	405,79	693,79
01/07/2001	MARSEILLE JEAN JAURES - MAGNETA	1 387,48	33,04	512,12	875,36
	BIENS DE RETOUR NON RENOUVELABLES	**8 682 070,60**	**173 716,86**	**4 078 573,45**	**4 603 497,15**
01/07/2002	ELECTRICITE JAURES MARSEILLE	10 954,42	0,00	10 954,42	0,00
01/07/2002	INTERPHONIE JAURES MARSEILLE	14 597,59	0,00	14 597,59	0,00
01/07/2002	COMPTAGE PAR NIVEAUX JAURES	2 770,70	0,00	2 770,70	0,00
01/09/2004	TRAVAUX VIDEO SURV.J-JAURES	5 759,89	0,00	5 759,89	0,00
01/01/2005	INTERPHONES SECONDAIRES J-JAURES	16 395,00	1 093,00	13 116,00	3 279,00
01/01/2005	VIDEO SURVEILLANCE J-JAURES	2 468,53	0,00	2 468,53	0,00
01/04/2005	STATION DE RELEVAGE EAUX USEES	8 758,00	0,00	8 758,00	0,00
14/04/2005	PROTECTION CAISSES AUTOS J-JAURES	3 040,00	0,00	3 040,00	0,00
18/04/2005	ALARME CAISSES AUTOS J-JAURES	2 643,00	0,00	2 643,00	0,00
01/12/2006	FLY BOX JEAN JAURES	1 430,00	97,55	1 430,00	0,00
01/07/2008	BORNIER WAGO POUR REMONTES ALARMES	1 958,00	97,90	838,30	1 119,70
22/04/2011	SYSTEME CONTROLE ACCES ZONE MOTOS	4 388,50	548,56	3 124,54	1 263,96
01/01/2012	MISE EN PLACE TELEALARME APP1	1 492,63	74,63	373,15	1 119,48
01/01/2012	MISE EN PLACE TELEALARME APP2	1 492,63	74,63	373,15	1 119,48
01/01/2013	RENOVATION VIDEO SURVEILLANCE	9 980,00	1 247,50	4 990,00	4 990,00
01/01/2013	INTEGRAT°MODULE INTERPHONE DS MAT.PEAGE	4 498,00	299,87	1 199,48	3 298,52
31/07/2013	MODIF.SAE SUITE CHANGEMENT MAT.PEAGE	2 180,00	218,00	745,98	1 434,02
26/08/2013	BRAS DE BARRIERE ARTICULE	588,65	58,87	197,25	391,40
21/10/2013	TIRAGE ET RACCORDEMENT CABLE INTERPHONIE	520,00	34,67	110,85	409,15
21/10/2013	POSTE INTERPHONE POUR LECTEUR PIETON	511,00	34,07	108,93	402,07
01/11/2013	MIGRATION FLUX MONETIQUES SOUS IP	3 157,67	631,53	2 000,13	1 157,54
01/01/2014	2 PAIEMENT CB EN SORTIE	2 219,79	443,96	1 331,88	887,91
01/01/2014	2 PAIEMENTS CB CAISSE AUTOMATIQUE	2 680,55	536,11	1 608,33	1 072,22
01/01/2014	1 CONCENTRATEUR CB	1 993,23	398,65	1 195,95	797,28
01/01/2014	1 TPE + LICENCES	803,15	160,63	481,89	321,26
01/01/2014	800 CARTES MIFARE	4 121,50	824,30	2 472,90	1 648,60
01/01/2014	2 CONTROLEURS ENTREE	12 803,09	1 280,31	3 840,93	8 962,16
01/01/2014	2 BARRIERES RAPIDES CIRCULATION A DROITE	3 553,71	355,37	1 066,11	2 487,60
01/01/2014	2 CONTROLEURS SORTIE	11 053,15	1 105,31	3 315,93	7 737,22
01/01/2014	2 BARRIERES RAPIDES LISSE DROITE	3 558,80	355,88	1 067,64	2 491,16
01/01/2014	2 BARRIERES LISSE DROITE	6 024,67	602,47	1 807,41	4 217,26
01/01/2014	1 CAISSE AUTOMATIQUE COMPACT PHMR	12 169,41	1 216,94	3 650,82	8 518,59
01/01/2014	1 CAISSE AUTOMATIQUE COMPACT	12 169,41	1 216,94	3 650,82	8 518,59
01/01/2014	3 DETECTEURS GABARIT	4 243,94	424,39	1 273,17	2 970,77
01/01/2014	2 LECTEURS PIETONS OU ASCENSEUR	4 253,76	425,38	1 276,14	2 977,62
01/01/2014	1 LECTEUR VEHICULE NUIT	4 263,94	426,39	1 279,17	2 984,77
01/01/2014	1 CAISSE MANUELLE	6 814,66	681,47	2 044,41	4 770,25
01/01/2014	ABACUS CENTRALE DE GESTION	8 633,40	863,34	2 590,02	6 043,38
01/01/2014	1 SERVEUR LIBER'T	2 280,89	228,09	684,27	1 596,62
01/01/2014	RECONNAISSANCE PLAQUE IMMATRICULATION	16 802,46	1 680,25	5 040,75	11 761,71
10/01/2014	BOUCLE DETECT° SOL NIV.LECTEUR VL NUIT	910,00	91,00	270,76	639,24
22/04/2014	2 ARMOIRES COMMANDE 2 POMPES DE RELEVAGE	3 198,00	399,75	1 077,68	2 120,32
01/07/2014	GTC ALARME POMPE DE RELEVAGE	1 161,70	58,08	145,44	1 016,26
06/07/2015	BRAS BARRIERE ARTICULE	763,00	76,30	113,72	649,28
01/01/2016	1 CAISSE AUTOMATIQUE	3 140,80	314,08	314,08	2 826,72
01/01/2016	1 BORNE D'ENTREE	2 215,20	221,52	221,52	1 993,68
01/01/2016	1 BORNE DE SORTIE	2 477,28	247,73	247,73	2 229,55
01/01/2016	1 CAISSE MANUELLE	588,64	58,86	58,86	529,78
	MAT ET OUTILLAGE EN CONCESSION	**234 482,34**	**19 204,28**	**121 728,22**	**105 174,39**

Reçu au Contrôle de légalité le 26 janvier 2018

Annexe 4 b -INVENTAIRE IMMOBILISATIONS AU 31/12/2016 PARC DE MARSEILLE JEAN JAURES

Date acquisition	DESIGNATION	VALEUR BRUTE	DOTATIONS 2016	AMTS CUMULES	VNC AU 31/12/2016
05/06/2003	COMMAND.OUVERTURE DE PORTES/JAURES MARSEILLE	4 362,00	290,80	3 947,71	414,29
01/03/2004	ASSERVISSEMENT PORTES J-JAURES	2 500,00	166,67	2 139,38	360,62
01/05/2004	SOURCE CENTR.ECLAIRAGE J-JAURE	5 800,00	0,00	5 800,00	0,00
01/07/2004	SYSTEME ODORISATION J-JAURES	9 620,00	0,00	9 620,00	0,00
31/03/2005	COLONNE DE DESCENTE EP J-JAURES	6 980,00	0,00	6 980,00	0,00
01/05/2005	CLIMATISATION J-JAURES	7 142,31	0,00	7 142,31	0,00
01/08/2005	PEINTURES DES TRAVES ENTREE ET SORTIE	5 838,00	389,20	4 444,34	1 393,66
01/09/2005	INTERFACE INTRAPARC DE GAULLE JAURES	4 353,50	0,00	4 353,50	0,00
22/11/2005	8 PORTES PARE FLAMME	18 200,00	1 213,33	13 479,60	4 720,40
01/04/2006	PORTE A UN VANTAIL J-JAURES	5 790,00	386,00	4 150,82	1 639,18
01/09/2008	RACCORDEMENT VENTILATION/AUTOMATE	2 195,00	219,50	1 866,35	328,65
25/01/2011	MISE AUX NORMES SAE ASCENSEURS	2 128,00	106,40	631,40	1 496,60
23/03/2011	CLIMATISEUR BUREAU	2 185,00	218,50	1 262,51	922,49
29/03/2011	REMISE ETAT ESCALIER NORME PMR	9 250,00	616,67	3 553,03	5 696,97
28/04/2011	ENCLOS GRILLAGE MOTOS	7 915,00	791,50	4 495,29	3 419,71
09/05/2011	MISE EN PËINTURE ZONE MOTOS	6 050,00	403,33	2 278,54	3 771,46
30/06/2011	REMPLACEMENT ECLAIRAGE	44 179,51	4 417,95	24 328,99	19 850,52
22/07/2012	BORNES PIETONS + VENTOUSES	3 500,00	233,33	1 037,24	2 462,76
30/08/2012	DEPLAC.CENTRALE CO COMYTRON	1 501,38	100,09	434,27	1 067,11
20/09/2012	PLAN TRAVAIL/MEUBLES/RAYONS	3 750,23	375,02	1 605,62	2 144,61
01/01/2013	REAMENAGEMENT BUREAUX & TOILETTES PUBLIC	7 910,26	791,03	3 164,12	4 746,14
18/06/2013	REAJUST.+ FABRICATION ILOTS	2 000,00	200,00	707,95	1 292,05
01/11/2013	AFFICHEUR DYNAMIQUE "VINCI" SIMPLE FACE	1 768,00	176,80	559,95	1 208,05
01/11/2013	DIVERS TX SAE/CABLE LIAISON ASCENSEUR	36 660,62	3 666,06	11 610,86	25 049,76
01/01/2014	MIGRAT°ALARME PEAGE SS IP->SERVEUR GTC	1 796,00	179,60	538,80	1 257,20
01/01/2014	PROTECTION CAISSE	1 460,00	146,00	438,00	1 022,00
01/01/2014	REMPLAC.WC SUSPENDUE	2 167,00	216,70	650,10	1 516,90
01/01/2014	PEINTURE SOLS/MURS/POTEAUX/BARDAGES	47 506,50	3 167,10	9 501,30	38 005,20
01/01/2014	FABRICATION ILOT TRIANGULAIRE	1 820,00	182,00	546,00	1 274,00
01/01/2014	CLIMATISEUR PANASONIC DANS TGBT	1 450,00	145,00	435,00	1 015,00
01/09/2014	PEINTURE EMPLACEMENT VEHICULE	120 071,00	8 004,73	18 685,01	101 385,99
09/02/2015	BANDEAU VENTOUSE SUR PORTAIL PIETON NEUF	1 729,75	115,32	218,32	1 511,43
01/03/2015	PEINTURE HALL CAISSE	500,00	33,33	66,66	433,34
01/03/2015	PORTAIL NEUF	9 000,00	600,00	1 200,00	7 800,00
06/03/2015	PROFIL/BANDE ANTIDERAPANT PMR	5 696,24	569,62	1 039,36	4 656,88
01/07/2015	TX AMENAGEMENT PLATEFORME PMR	1 894,00	189,40	284,88	1 609,12
22/07/2015	MISE EN CONFORMITE MAINS COURANTES	8 192,00	273,04	411,43	7 780,57
07/08/2015	MISE NORME DEPARTS & FINS MAIN COURANTE	9 750,00	975,00	1 367,67	8 382,33
21/08/2015	POSE BARRES DE SEUIL ANTI-DERAPANTES	1 200,00	120,00	163,73	1 036,27
14/09/2015	PEINTURE SOL-MUR-PLAFOND-POTEAUX-POUTRES	44 528,90	2 968,59	3 855,10	40 673,80
14/09/2015	PEINTURE SOLS	20 587,90	1 372,53	1 782,41	18 805,49
12/10/2015	130006 SIGNALETIQUE PMR	821,20	82,12	100,34	720,86
14/10/2015	130006 PEINTURE SOUBASSEMENT ACCUEIL	1 585,00	105,67	128,54	1 456,46
15/10/2015	130006 AMENAGEMENTS PMR	258,86	25,89	31,42	227,44
01/01/2016	TRAVAUX D ETANCHEITE	10 500,00	1 050,00	1 050,00	9 450,00
01/01/2016	MARQUE INDIGO	4 269,49	1 423,16	1 423,16	2 846,33
29/02/2016	MISE EN CONFORMITE ASCENSEUR ELECTRIQUE	2 814,61	78,69	78,69	2 735,92
29/02/2016	MISE EN CONFORMITE ASCENSEUR ELECTRIQUE	1 788,12	49,99	49,99	1 738,13
31/03/2016	MISE EN CONFORMITE ASCENSEUR ELECTRIQUE	1 242,00	31,22	31,22	1 210,78
31/03/2016	MISE EN CONFORMITE ASCENSEUR ELECTRIQUE	1 242,00	31,22	31,22	1 210,78
08/04/2016	CARRELAGE	5 895,00	431,66	431,66	5 463,34
09/06/2016	FOURNITURE ET POSE DISJONCTEUR 400A	4 459,50	251,00	251,00	4 208,50
10/06/2016	PORTE	2 230,00	83,27	83,27	2 146,73
05/09/2016	CLIMATISATION REVERSIBLE	3 000,00	96,72	96,72	2 903,28
	AMORTISSEMENTS DE DUREE DE VIE UTILE		37,53	47,15	-47,15
	AGENC. AMENAG. INSTALL. EN CONCESSION	**521 033,88**	**37 798,28**	**164 611,93**	**356 421,95**
TOTAL	***BIENS DE RETOUR***	***9 470 446,06***	***230 913,03***	***4 388 260,12***	***5 082 185,94***
25/03/2002	MICRO CAMERA	946,20	0,00	946,20	0,00
10/06/2004	laveuse de sol jj mrs	14 909,99	0,00	14 909,99	0,00
13/02/2012	RESEAU TATA : INSTALLATION ET MIGRATION	3 435,87	687,17	3 355,12	80,75
30/04/2012	130006 SYST.DE CENTRALISATION	14 551,68	1 455,17	6 798,74	7 752,94
10/06/2013	ANTENNE LIBER-T GEA	3 300,00	330,00	1 175,34	2 124,66
03/02/2015	1 BALISE LIBER T GEA	4 150,00	415,00	792,48	3 357,52
01/01/2016	MATERIEL TATA 2016 130006	734,77	244,92	244,92	489,85
	MATERIEL ENGINS ET GROS OUTILLAGE	**42 028,51**	**3 132,26**	**28 222,79**	**13 805,72**
17/06/2005	PHOTOCOPIEUSE DI1611A	1 035,00	0,00	1 035,00	0,00
	MATERIEL DE BUREAU ET DE MAGASIN	**1 035,00**	**0,00**	**1 035,00**	**0,00**
18/03/2002	ensemble evo 500 cmt p4	1 682,79	0,00	1 682,79	0,00
18/03/2002	lasert jet 1200	375,79	0,00	375,79	0,00
20/08/2007	ENS,NEC PM ML450 + LCD73V TFT 17"	632,84	0,00	632,84	0,00
01/01/2010	HP COMPAQ DESKTOP DC5800	416,00	0,00	416,00	0,00
16/02/2010	ENS,HP COMPAQ6000PRO P E5300+LE1901	531,95	0,00	531,95	0,00
	MOBILIER ET MATERIEL INFORMATIQUE	**3 639,37**	**0,00**	**3 639,37**	**0,00**
TOTAL	***BIENS DE REPRISE***	***46 702,88***	***3 132,26***	***32 897,16***	***13 805,72***
TOTAL	**130006 MARSEILLE JEAN JAURES**	**9 517 148,94**	**234 045,29**	**4 421 157,28**	**5 095 991,66**

quote part des actifs immobilisés détenus par Indigo Park

Reçu au Contrôle de légalité le 26 janvier 2018

Annexe 5a
PARC DE STATIONNEMENT : 130007 Marseille Charles de Gaulle

DELEGANT: METROPOLE AIX MARSEILLE PROVENCE

DELEGATAIRE : SOCIETE indigo Inra France

en euros H.T. **ANNEE : 2016**

COMPTE DE RESULTAT DE LA DELEGATION DE SERVICE PUBLIC AU 31/12/2016	ANNEE 2015	ANNEE 2016	*ECART 2016/2015*
Horaires parcs	1 685 764	1 785 535	99 771
Abonnés parcs	629 167	633 871	4 704
Voirie	0		0
Garantie de recettes villes	0		0
Prestation de services	0		0
Activité de Contrôle	0		0
Appels de charges amodiataires	0		0
Activités annexes	35 553	33 594	-1 959
Sous Total Chiffre d'Affaires	**2 350 484**	**2 453 000**	**102 516**
Subventions d'exploitation	0		0
Autres Produits	4 271	4 051	-220
Sous Total Autres Produits	**4 271**	**4 051**	**-220**
Total Produits d'Exploitation	**2 354 754**	**2 457 051**	**102 297**
Personnel Interne Au Groupe VP (Yc Personnel Technique)	-232 757	-197 975	34 782
Personnel contrat à durée determinée	0		0
Autre Personnel externe et Frais Divers	-9 153	-7 828	1 325
Personnel Intérimaire d'Exploitation	-4 308	3 709	8 017
Prestations de Nettoyage	-51 667	-48 019	3 648
Prestations de Gardiennage	-37 721	-54 002	-16 281
Sous Total Frais de Personnel	**-335 605**	**-304 115**	**31 490**
Entretien : Interventions Techniques et Fournitures	-35 477	-71 279	-35 802
Entretien : Contrats	-14 271	-10 601	3 670
Electricité, Fluides	-51 870	-38 363	13 507
Autres Prestations Sous Traitées	0		0
Frais de Télécommunication	-4 106	-2 134	1 972
Location Matériel d'Exploitation	-302	-445	-143
Sous Total Autres Frais d'Exploitation	**-106 027**	**-122 822**	**-16 795**
Actions Commerciales	-6 139	-1 358	4 781
Collecte de Fonds et Traitements Bancaires	-16 620	-15 301	1 319
Frais Administratifs et Divers	-2 303	-1 576	727
Sous Total Frais Fonct. Adm. & Commerc.	**-25 063**	**-18 235**	**6 828**
Total Charges Directes d'Exploitation	**-466 695**	**-445 172**	**21 523**
Police d'Assurances	-17 150	-14 917	2 233
Sinistres	-14 579	-1 907	12 672
Loyers, Charges Locatives et de Co-Propriété	-7 022	-9 703	-2 681
Redevances Aux Concédants	0		0
Taxes et Versements Assimilés	-130 115	-136 566	-6 451
Autres Charges et Provisions Courantes	-4 953	-1 786	3 167
Charges de Gros Entretien	-15 312	-16 362	-1 050
Frais de Pilotage et d'Encadrement Région	-60 860	-54 032	6 828
Frais Généraux Siège	-148 639	-168 235	-19 596
Total Autres Charges d'Exploitation	**-398 630**	**-403 508**	**-4 878**
Total Charges d'Exploitation	**-865 324**	**-848 680**	**16 644**
Autres Charges Non Courantes	0	-907	
Dot. Amort. Mat. Bureau / Transport	-69		69
Dotations aux amortissements d'Exploitation	-262 348	-264 828	-2 480
Autres Provisions Non Courantes	0		
Total Amortissements et Provisions Non Courantes	**-262 417**	**-265 735**	**-3 318**
RESULTAT OPERATIONNEL D'ACTIVITE	**1 227 013**	**1 342 636**	**115 623**
Frais Financiers	-352 294	-332 435	19 859
Total Frais Financiers	**-352 294**	**-332 435**	**19 859**
Resultat avant Impots sur les Sociétés et Déficits antérieurs	**874 719**	**1 010 201**	**135 482**

Reçu au Contrôle de légalité le 26 janvier 2018

Annexe 5b
PARC DE STATIONNEMENT : 130006 Marseille Jean Jaurès

DELEGANT: METROPOLE AIX MARSEILLE PROVENCE

DELEGATAIRE : SOCIETE Indigo Infra France

en euros H.T. **ANNEE : 2016**

COMPTE DE RESULTAT DE LA DELEGATION DE SERVICE PUBLIC AU 31/12/2016	ANNEE 2015	ANNEE 2016	*ECART 2016/2015*
Horaires parcs	284 405	282 872	-1 533
Abonnés parcs	577 023	565 500	-11 523
Voirie	0		0
Garantie de recettes villes	0		0
Prestation de services	0		0
Activité de Contrôle	0		0
Appels de charges amodiataires	0		0
Activités annexes	1 136	976	-160
Sous Total Chiffre d'Affaires	**862 565**	**849 348**	**-13 217**
Subventions d'exploitation	0		0
Autres Produits	684	1	-683
Sous Total Autres Produits	**684**	**1**	**-683**
Total Produits d'Exploitation	**863 249**	**849 349**	**-13 900**
Personnel Interne Au Groupe VP (Yc Personnel Technique)	-190 810	-180 590	10 220
Personnel contrat à durée determinée	0		0
Autre Personnel externe et Frais Divers	-3 563	-4 383	-820
Personnel Intérimaire d'Exploitation	-10 957	2 336	13 293
Prestations de Nettoyage	-22 427	-21 105	1 322
Prestations de Gardiennage	-27 324	-51 892	-24 568
Sous Total Frais de Personnel	**-255 081**	**-255 634**	**-553**
Entretien : Interventions Techniques et Fournitures	-24 890	-45 427	-20 537
Entretien : Contrats	-1 907	-6 289	-4 382
Electricité, Fluides	-25 657	-29 137	-3 480
Autres Prestations Sous Traitées	0	0	0
Frais de Télécommunication	-3 257	-1 891	1 366
Location Matériel d'Exploitation	-1 134	-3 442	-2 308
Sous Total Autres Frais d'Exploitation	**-56 846**	**-86 186**	**-29 340**
Actions Commerciales	-1 152	-543	609
Collecte de Fonds et Traitements Bancaires	-4 564	-4 075	489
Frais Administratifs et Divers	-1 056	-1 125	-69
Sous Total Frais Fonct. Adm. & Commerc.	**-6 771**	**-5 743**	**1 028**
Total Charges Directes d'Exploitation	**-318 699**	**-347 563**	**-28 864**
Police d'Assurances	-6 124	-5 412	712
Sinistres	0	-2 587	-2 587
Loyers, Charges Locatives et de Co-Propriété	-2 576	-3 509	-933
Redevances Aux Concédants	0	0	0
Taxes et Versements Assimilés	-97 579	-96 696	883
Autres Charges et Provisions Courantes	-77	0	77
Charges de Gros Entretien	0	-3 594	-3 594
Frais de Pilotage et d'Encadrement Région	-22 327	-18 686	3 641
Frais Généraux Siège	-54 529	-58 180	-3 651
			0
Total Autres Charges d'Exploitation	**-183 212**	**-188 664**	**-5 452**
Total Charges d'Exploitation	**-501 911**	**-536 227**	**-34 316**
Autres Charges Non Courantes	-2 761	0	2 761
Dot. Amort. Mat. Bureau / Transport	0	0	0
Dotations aux amortissements d'Exploitation	-226 043	-234 045	-8 002
Autres Provisions Non Courantes	0	0	0
			0
Total Amortissements et Provisions Non Courantes	**-228 804**	**-234 045**	**-5 241**
RESULTAT OPERATIONNEL D'ACTIVITE	**132 534**	**79 077**	**-53 457**
Frais Financiers	-302 697	-291 089	11 608
Total Frais Financiers	**-302 697**	**-291 089**	**11 608**
Resultat avant Impots sur les Sociétés et Déficits antérieurs	**-170 163**	**-212 012**	**-41 849**

Reçu au Contrôle de légalité le 26 janvier 2018

Annexe 5c

PARC DE STATIONNEMENT : 130007 Marseille Charles de Gaulle + 130006 Marseille Jean Jaurès

DELEGANT: METROPOLE AIX MARSEILLE PROVENCE

DELEGATAIRE : SOCIETE Indigo Infra France

en euros H.T. **ANNEE : 2016**

COMPTE DE RESULTAT DE LA DELEGATION CONSOLIDE DE SERVICE PUBLIC AU 31/12/2016	ANNEE 2015	ANNEE 2016	*ECART 2016/2015*
Horaires parcs	1 970 169	2 068 407	98 238
Abonnés parcs	1 206 190	1 199 371	-6 819
Voirie	0	0	0
Garantie de recettes villes	0	0	0
Prestation de services	0	0	0
Activité de Contrôle	0	0	0
Appels de charges amodiataires	0	0	0
Activités annexes	36 689	34 570	-2 119
Sous Total Chiffre d'Affaires	**3 213 049**	**3 302 348**	**89 299**
Subventions d'exploitation	0	0	0
Autres Produits	4 955	4 052	-903
Sous Total Autres Produits	**4 955**	**4 052**	**-903**
Total Produits d'Exploitation	**3 218 003**	**3 306 400**	**88 397**
Personnel Interne Au Groupe VP (Yc Personnel Technique)	-423 567	-378 565	45 002
Personnel contrat à durée determinée	0	0	0
Autre Personnel externe et Frais Divers	-12 716	-12 211	505
Personnel Intérimaire d'Exploitation	-15 265	6 045	21 310
Prestations de Nettoyage	-74 094	-69 124	4 970
Prestations de Gardiennage	-65 045	-105 894	-40 849
Sous Total Frais de Personnel	**-590 686**	**-559 749**	**30 937**
Entretien : Interventions Techniques et Fournitures	-60 367	-116 706	-56 339
Entretien : Contrats	-16 178	-16 890	-712
Electricité, Fluides	-77 527	-67 500	10 027
Autres Prestations Sous Traitées	0	0	0
Frais de Télécommunication	-7 364	-4 025	3 339
Location Matériel d'Exploitation	-1 436	-3 887	-2 451
Sous Total Autres Frais d'Exploitation	**-162 873**	**-209 008**	**-46 135**
Actions Commerciales	-7 291	-1 901	5 390
Collecte de Fonds et Traitements Bancaires	-21 184	-19 376	1 808
Frais Administratifs et Divers	-3 359	-2 701	658
Sous Total Frais Fonct. Adm. & Commerc.	**-31 834**	**-23 978**	**7 856**
Total Charges Directes d'Exploitation	**-785 393**	**-792 735**	**-7 342**
Police d'Assurances	-23 274	-20 329	2 945
Sinistres	-14 579	-4 494	10 085
Loyers, Charges Locatives et de Co-Propriété	-9 598	-13 212	-3 614
Redevances Aux Concédants	0	0	0
Taxes et Versements Assimilés	-227 694	-233 262	-5 568
Autres Charges et Provisions Courantes	-5 029	-1 786	3 243
Charges de Gros Entretien	-15 312	-19 956	-4 644
Frais de Pilotage et d'Encadrement Région	-83 187	-72 718	10 469
Frais Généraux Siège	-203 168	-226 415	-23 247
Total Autres Charges d'Exploitation	**-581 842**	**-592 172**	**-10 330**
Total Charges d'Exploitation	**-1 367 236**	**-1 384 907**	**-17 671**
Autres Charges Non Courantes	-2 761	-907	1 854
Dot. Amort. Mat. Bureau / Transport	-69	0	69
Dotations aux amortissements d'Exploitation	-488 391	-498 873	-10 482
Autres Provisions Non Courantes	0	0	0
Total Amortissements et Provisions Non Courantes	**-491 221**	**-499 780**	**-8 559**
RESULTAT OPERATIONNEL D'ACTIVITE	**1 359 546**	**1 421 713**	**62 167**
Frais Financiers	-654 991	-623 524	31 467
Total Frais Financiers	**-654 991**	**-623 524**	**31 467**
Resultat avant Impots sur les Sociétés et Déficits antérieurs	**704 555**	**798 189**	**93 634**

Reçu au Contrôle de légalité le 26 janvier 2018

ETABLISSEMENT DES COMPTES RETRAÇANT LA TOTALITE DES OPERATIONS AFFERENTES A L'EXECUTION DE LA DELEGATION DE SERVICE PUBLIC (données comptables – exercice 2016)

Conformément à l'article L 1411-3 du Code Général des Collectivités Territoriales (loi n° 95.127 du 8 février 1995) ou à l'article 52 de l'ordonnance n°2016-65 du 29 janvier 2016 relative aux contrats de concession conclus à partir du 1er avril 2016, notre société est tenue de présenter à l'autorité délégante un rapport comportant notamment les comptes retraçant la totalité des opérations afférentes à l'exécution de la délégation de service public.

L'article R 1411-7 du Code Général des Collectivités Territoriales- CGCT- (décret n° 2005-236 du 14 mars 2005) ou l'article 33 du décret du n°2016-86 du 1er février 2016 relatif aux contrats de concession conclus à partir du 1er avril 2016, sont venus encadrer son contenu en énumérant les « *données comptables* » qui doivent figurer depuis 2006 dans le compte-rendu retraçant les opérations de l'exercice comptable :

a- Le compte annuel de résultat de l'exploitation de la délégation rappelant les données présentées l'année précédente au titre du contrat en cours.
Pour l'établissement de ce compte, l'imputation des charges s'effectue par affectation directe pour les charges directes et selon les critères internes issus de la comptabilité analytique ou selon une clé de répartition dont les modalités sont précisées dans le rapport pour les charges indirectes et notamment les charges de structure ;

b- Une présentation des méthodes et des éléments de calcul économique annuel et pluriannuel retenus pour la détermination des produits et charges directs et indirects imputés au compte de résultat de l'exploitation, les méthodes étant identiques d'une année sur l'autre sauf modification exceptionnelle et dûment motivée ;

c- Un état des variations du patrimoine immobilier intervenues dans le cadre du contrat ;

d- Un compte-rendu de la situation des biens et immobilisations nécessaires à l'exploitation du service public délégué, comportant notamment une description des biens et le cas échéant le programme d'investissement y compris au regard des normes environnementales et de sécurité ;

e- Un état du suivi du programme contractuel d'investissements en premier établissement et du renouvellement des biens et immobilisations nécessaires à l'exploitation du service public délégué ainsi qu'une présentation de la méthode de calcul de la charge économique imputée au compte annuel de résultat d'exploitation de la délégation ;

f- Un état des autres dépenses de renouvellement réalisées dans l'année conformément aux obligations contractuelles ;

g- Un inventaire des biens désignés au contrat comme biens de retour et de reprise du service délégué ;

h- Les engagements à incidences financières, y compris en matière de personnel, liés à la délégation de service public et nécessaires à la continuité du service public.

Plus précisément, vous trouverez dans notre rapport les éléments répondant aux points rappelés ci-dessus, étant précisé que notre société s'est rapprochée du modèle préconisé par l'ordre des experts comptables (« le rapport annuel du délégataire de service public », édité par Le courrier des Maires et des Elus Locaux)

Vous trouverez joint au compte annuel de résultat de l'exploitation les pièces suivantes :

- Présentation des méthodes et des éléments de calcul économique annuel et pluriannuel (a/b).
- Annexe 1- règles et méthodes comptables (a/b), intégrant la méthode de calcul de la charge économique imputée au compte annuel d'exploitation de la délégation (e)
- Annexe 2 – gestion des services communs (a/b).

Reçu au Contrôle de légalité le 26 janvier 2018

INDIGO

A la lumière des explications données par l'ordre des experts comptables dans l'ouvrage relatif au rapport annuel du délégataire de service (analyse de l'obligation et du contenu du rapport à jour du décret du 14 mars 2005), la rubrique relative à l'état des variations du patrimoine immobilier intervenues dans le cadre du contrat (I-c) de l'article R 1411-7 du CGCT et I.1°.c) de l'article 33 du décret du 1er février 2016), a pour objet les acquisitions ou cessions de biens immeubles intervenus dans le cadre du contrat.

Concernant le compte-rendu de situation des biens et immobilisations (art. R 1411-7 CGCT I-d) ou article 33 – II –1°.a) – du décret du 1er février 2016), nous vous renvoyons d'une part au descriptif des équipements visés dans le rapport, et d'autre part le cas échéant au programme prévisionnel d'investissement pour l'exercice 2016.

Ensuite, l'inventaire des biens de la délégation, prévu au paragraphe I – g) de l'article R 1411-7 CGCT ou au paragraphe II-1°.c) de l'article 33 du décret du 1er février 2016 est intégré dans le rapport.

Il est complété par un état récapitulatif des investissements immobilisés nécessaires à l'exploitation du service public délégué réalisés au cours de l'exercice 2016 (art. R 1411-7 CGCT I- e et art. 33 – II-1°.b) du décret du 1er février 2016), ainsi qu'un état des autres dépenses de renouvellement (ayant la nature de charge) réalisées dans l'année (art. R 1411-7 CGCT – I-f ou article 33 I-1°.d).).

Enfin, à ce jour, seuls la reprise du personnel affecté à l'exécution de chaque contrat et le cas échéant les contrats de crédit-bail, nous semblent devoir être recensés comme des engagements à incidences financières nécessaires à la continuité du service public délégué (art. R 1411-7 – I – h ou art. 33- II.1°.d) du décret du 1er février 2016).

Par la production de ce rapport, notre société a rempli les obligations qui lui sont imposées par les articles L 1411-3 et R-1411-7 du Code Général des Collectivités Territoriales, ou par l'article 52 de l'ordonnance n°2016-65 du 29 janvier 2016 et de l'article 33 de son décret d'application applicables aux contrats de concession conclus à partir du 1er avril 2016. Il sera présenté lors d'une prochaine réunion de l'Assemblée Délibérante qui prend acte de sa transmission.

Dans le cadre plus général de son droit de contrôle, le délégant peut souhaiter avoir communication d'éléments supplémentaires, en dehors des obligations liées à la remise du rapport du délégataire. Notre société apportera bien entendu toutes les réponses utiles. Si la communication de ces éléments est souhaitée en vue de l'Assemblée Délibérante ayant pour objet de prendre acte de la transmission du rapport, nous vous remercions de bien vouloir nous réserver un délai raisonnable de préparation et de réponse.

Toutes les pièces justificatives des éléments de ce rapport dont le délégant souhaiterait avoir communication dans le cadre de son droit de contrôle, sont tenues à sa disposition.

Puteaux – La Défense, le 21 avril 2017

Le Directeur Administratif et Financier
Ghislaine MATTLINGER



Reçu au Contrôle de légalité le 26 janvier 2018

INDIGO

PRESENTATION DES METHODES ET DES ELEMENTS DE CALCUL ECONOMIQUE ANNUEL ET PLURIANNUEL
(Article R 1411-7 I- a et b du CGCT et article 33 du décret n°2016-86 du 01/02/2016 –I.1°.a et b)

- Les méthodes et éléments de calcul économique sont identiques et homogènes pour l'ensemble des sociétés françaises du groupe INDIGO.
- La structure analytique de notre société est identique à celle des autres sociétés du groupe.
- Le compte de résultat de l'exploitation reprend la totalité des opérations afférentes à l'exécution de la Délégation de Service Public (DSP), issues de la comptabilité analytique de notre société.
- Dans tous les cas, les éléments comptables, financiers et économiques présentés dans le rapport du délégataire émanent des états financiers de la comptabilité générale du délégataire ou du siège auquel il se rattache, établis conformément aux principes du Plan Comptable Général. Ils ont pour vocation la présentation économique des données financières de la DSP sur la durée du contrat et retracent la réalité économique du service.

Les principaux éléments concourant à l'établissement du compte annuel de résultat d'exploitation se composent en:

1. <u>Produits et charges directs</u>

Les opérations sont directement affectables au contrat ou à l'ouvrage. C'est le cas de la plus grande partie des postes figurant au compte de résultat :

- Produits : chiffre d'affaires, subvention d'exploitation et appels de charges amodiataires, ainsi que les produits divers.

- Charges: frais de personnel, frais d'entretien, maintenance et réparation, coûts liés à l'énergie et aux consommables, autres services extérieurs et honoraires, frais de fonctionnement administratifs et commerciaux, frais de sinistres nets de remboursement d'assurances, redevances et loyers dues au concédant, Contribution Economique Territoriale et Taxes foncières, charges de gros entretien et les charges de crédit-bail (amortissement et intérêts) le cas échéant.

2. <u>Charges calculées</u>

Il s'agit essentiellement de la quote-part annuelle d'amortissement[1] liée à l'investissement d'origine et aux investissements de renouvellement, ainsi que les dotations aux amortissements de fin de contrat qui sont constatées dès que la durée d'utilité des équipements excède la durée du contrat et que le délégataire a l'obligation de les remettre gratuitement au délégant au terme normal du contrat.

Les règles et modalités comptables sont décrites dans l'annexe 1.

[1] Hors impairment tests : Le compte de résultat de l'exploitation reprend la totalité des opérations afférentes à l'exécution de la Délégation de Service Public (DSP), issues de la comptabilité analytique de notre société en excluant à compter de l'exercice 2015 l'impact des impairment tests, en cohérence avec la présentation de l'inventaire du patrimoine de la délégation de service public.

Reçu au Contrôle de légalité le 26 janvier 2018

3. Charges indirectes

Elles recouvrent l'ensemble des frais communs nécessaires à plusieurs ouvrages ou contrats. Ceux-ci sont mutualisés au sein de de sociétés prestataires

a. Les frais de structure

Les frais de structure relatifs à l'exercice 2016 sont facturés au moyen d'une clé de répartition dont le mécanisme est décrit à l'annexe 2.

b. Les polices d'assurances

Elles sont négociées annuellement au niveau du groupe INDIGO, afin de bénéficier d'économies d'échelles et regroupent :
- la Responsabilité Civile d'exploitation,
- la police Dommages parcs et locaux d'exploitation.

Elles sont affectées à chaque site d'exploitation au prorata du chiffre d'affaires généré par celui ci.

c. Les charges financières

Quel que soit le mode de financement de l'ouvrage ou du contrat (emprunt ou fonds propres), il en résulte nécessairement une charge financière représentative du coût de ce financement.

Au sein du groupe INDIGO, il est réalisé une affectation standard de cette charge financière. Pour l'exercice 2016, il est appliqué un pourcentage de 5,5 % à la valeur non amortie, hors incidences des éventuelles dépréciations d'actifs au 31/12/2015. Le taux est représentatif du coût des capitaux engagés par le groupe INDIGO.

* *
*

Reçu au Contrôle de légalité le 26 janvier 2018

INDIGO

ANNEXE 1

REGLES ET METHODES COMPTABLES

Le bilan et le compte de résultat de l'exercice ont été établis dans le respect des principes généraux comptables et conformément aux conventions, règles et méthodes d'évaluation générales comptables. Les comptes arrêtés au 31 décembre 2016 ont été préparés dans le respect des conventions générales prescrites par le plan comptable général, issu du règlement ANC n° 2014-03.

Par ailleurs, la société applique les dispositions comptables du règlement ANC n°2015-06 relatif au fonds commercial et au mali technique. L'application de ce règlement n'a pas de d'incidence sur les comptes de la société.

La méthode de base retenue pour l'évaluation du patrimoine de la concession est la méthode des coûts historiques. Les principales méthodes utilisées sont les suivantes :

1. Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles comprennent :

(a) Les concessions

Sous cette rubrique figurent les droits d'entrée versés pour l'exploitation de certains parcs de stationnement ainsi que les immobilisations du domaine concédé incluant tout type d'immobilisations, revenant au concédant sans indemnité, au terme normal du contrat de concession. Il s'agit principalement :

- de gros-œuvre et de certains biens non renouvelables. Ces biens sont évalués à leur coût historique. Ces ouvrages ainsi que les droits d'entrée sont amortis linéairement sur la durée des contrats concernés sauf pour certains qui ont été dotés, à leur origine, d'un plan d'amortissement progressif.
- d'agencements renouvelables, d'installations techniques et de matériels amortis linéairement sur la durée probable d'utilisation.

(b) Les autres immobilisations incorporelles

Sous cette rubrique figurent notamment les logiciels. Ils sont amortis selon leur nature sur des durées variant de 1 à 5 ans.

2. Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles comprennent les investissements propres à la société. Il s'agit de :

(a) constructions :

Parcs en pleine propriété ou bien acquis dans le cadre de baux à construction ou de baux emphytéotiques. Ces immobilisations sont évaluées et amorties linéairement sur une durée de 30 à 50 ans.

(b) matériels et outillages et autres immobilisations corporelles :

Ces éléments sont évalués à leur coût d'acquisition et amortis selon la durée de vie du bien. Les durées les plus couramment pratiquées sont les suivantes :

Immobilisations	Durée	Mode
Installations technique, matériel et outillage	2 à 30 ans	linéaire
Installation générale, agencement, aménagement	7 à 10 ans	linéaire
Matériel de transport	4 ans	linéaire
Matériel de bureau et informatique	3 à 5 ans	linéaire
Mobilier	7 à 9 ans	linéaire

La société applique les modalités d'amortissements dites de durée de vie utile. Ces modalités consistent à amortir le dernier renouvellement sur la durée résiduelle du contrat.

3. Provisions

Renouvellement et grosses réparations :

Sauf obligation contractuelle il n'est pas constitué de provision de renouvellement ou grosses réparations dans la mesure où ces dépenses sont immobilisées selon les méthodes décrites aux points 1 et 2.

Reçu au Contrôle de légalité le 26 janvier 2018

INDIGO

ANNEXE 2

GESTION DES FRAIS DE STRUCTURE
Exercice 2016

A. Description du mécanisme de gestion des frais de structure du groupe INDIGO
Conformément aux règles d'organisation du groupe INDIGO, motivée par des objectifs de rationalisation et d'harmonisation des moyens mis en œuvre, la Société Délégataire confie aux sociétés compétentes du groupe, la société Indigo Park (nouvelle dénomination de VINCI Park Services) et la société Infra Park depuis 2015, des missions de prestations de services pour l'exploitation des sites gérés par le groupe.
Les moyens des sociétés Indigo Park et Infra Park comprennent ainsi les services dits communs correspondant aux services administratifs et fonctionnels du groupe INDIGO répartis géographiquement entre le siège social à Puteaux et les Directions Régionales.
Cette organisation permet aux sociétés Infra Park et Indigo Park de disposer de moyens, notamment humains, importants et spécialisés, au bénéfice de l'ensemble des sociétés du groupe.

Ces frais de structure sont supportés par la Société Délégataire selon la méthode décrite ci-dessous.

B. Clé de répartition des frais de structure - Eléments chiffrés
La clé de répartition des frais de structure repose sur le chiffre d'affaires.
Ainsi, concernant l'exercice 2016, l'affectation des frais de structure correspond à 8,95% du chiffre d'affaires prévisionnel du contrat de délégation de service public.

C. Gestion de l'Activité par les frais de structure
Indigo Park assure ainsi des missions de gestion technique, administrative, commerciale et comptable afférente à l'exploitation et exécute toutes les tâches relevant d'une gestion courante de ladite exploitation. A cette fin, la Société Indigo Park remplit notamment les missions suivantes :

1. <u>Exécution directe de l'activité</u>
- Recrutement et gestion administrative du personnel nécessaire à l'exécution de l'Activité,
- Etablissement de la paie du personnel,
- Suivi des litiges et des contentieux prud'homaux,
- Animation des instances sociales représentatives et relations avec les syndicats patronaux et des salariés,
- Mise en œuvre du plan de formation professionnelle continue,
- Etablissement des statistiques d'exploitation, des rapports d'activité et de tous autres documents auxquels la société est assujettie légalement ou contractuellement.

2. <u>Missions techniques</u>
- Suivi technique des sites de stationnement (parcs ou voirie) dont la gestion a été confiée à la Société ou dont elle est propriétaire et de leurs équipements,
- Entretien des sites précités,
- Maintenance et entretien des équipements précités,
- Choix des et relations avec les fournisseurs, le cas échéant conformément aux et avec le bénéfice des conditions d'achat propres au groupe INDIGO,
- Perception et collecte des recettes pour le compte de la Société,
- Relations avec les usagers/utilisateurs et les clients amont,
- Mise en œuvre de la politique de qualité et de services du groupe INDIGO, ainsi que de sa charte graphique et de ses normes en matière d'aménagement et de signalétique,
- Application des dispositions contractuelles et réglementaires,
- Application et contrôle du respect des règles de sécurité,
- Recrutement et gestion du personnel nécessaire à l'exécution de l'Activité,
- Etablissement des statistiques, des rapports d'activité et plus généralement de tous autres documents à la production desquels la Société est assujettie légalement ou contractuellement, aux fins de validation par la Société et envoi par cette dernière, en tant que de besoin, aux destinataires concernés,
- Définition des conditions d'exploitation et surveillance générale de l'exploitation.

Reçu au Contrôle de légalité le 26 janvier 2018

3. Missions commerciales
- Etudes de marché,
- Prospection et animation commerciales,
- Etude des produits et tarifs.

4. Missions administratives
- Suivi de la réglementation spécifique à l'Activité,
- Suivi des dossiers contentieux,
- Suivi et rédaction de contrats et d'avenants,
- Etablissement des contrats d'abonnements et de location ou de cession de droits d'occupation,
- Gestion des assurances (polices et sinistres).

5. Gestion de la société délégataire
- Gestion du système informatique et mise en place de nouveaux logiciels et équipements,
- Contrôle de gestion, suivi budgétaire,
- Elaboration, mise en place et suivi des procédures comptables,
- Gestion de la trésorerie et des financements, négociation auprès des organismes bancaires des conditions de crédit ou de placement,
- Tenue de la comptabilité et établissement des déclarations fiscales,
- Etablissement de la consolidation et du reporting de gestion selon les normes appliquées par le Groupe INDIGO,
- Relations avec les Commissaires aux comptes,
- Gestion des réunions ou décisions des organes sociaux et plus généralement toutes tâches relevant du droit des sociétés.

Infra Park consent une licence d'utilisation de ses marques et noms de domaine à la Société Délégataire et lui apporte son expertise dans les domaines suivants :

1. Politique de marque
Définition, coordination de la politique d'image du Groupe en France et à l'international, validation des évènementiels, de la communication externe et interne, actions de développement et de suivi propre au Groupe.

2. Stratégie, études, développement
Définition des axes de stratégie, du marketing et de la communication du Groupe, réflexion sur les opérations de croissance externe ou de partenariat, validation des opérations retenues, réalisation d'études de marché et d'une veille concurrentielle.

3. Financement
Opérations de financements long terme, gestion des taux d'intérêt et du change, cautionnements et garanties, opérations en capital, prêts, relations avec les banques et les organismes de notation, politique de financement.

4. Innovation
Promotion, coordination, impulsion et validation des innovations retenues.

5. Audit interne
Sécurisation des données informatiques et monétiques, de création de valeur des organisations.

Les sociétés Indigo Park et Infra Park interviennent sous le contrôle et la responsabilité de la société Délégataire qui reste, en tout état de cause le seul et unique cocontractant de la collectivité délégante.

Reçu au Contrôle de légalité le 26 janvier 2018

Annexe 7a - PARC DE STATIONNEMENT : 130007 Marseille Charles de Gaulle

DELEGANT: METROPOLE AIX MARSEILLE PROVENCE

DELEGATAIRE : SOCIETE Indigo Infra France

en euros H.T. **ANNEE : 2016**

Comparatif réalisé / Budgété N	BUDGET 2016	REALISE 2016	*ECART BUDGET/REALISE*
Horaires parcs	1 706 100	1 785 535	79 435
Abonnés parcs	687 420	633 871	-53 549
Voirie	0		0
Garantie de recettes villes	0		0
Prestation de services	0		0
Activité de Contrôle	0		0
Appels de charges amodiataires	3 600		-3 600
Activités annexes	34 800	33 594	-1 206
Sous Total Chiffre d'Affaires	**2 431 920**	**2 453 000**	**21 080**
Subventions d'exploitation	0		0
Autres Produits	0	4 051	4 051
Sous Total Autres Produits	**0**	**4 051**	**4 051**
Total Produits d'Exploitation	**2 431 920**	**2 457 051**	**25 131**
Personnel Interne Au Groupe VP (Yc Personnel Technique)	-196 716	-197 975	-1 259
Personnel contrat à durée determinée	0		0
Autre Personnel externe et Frais Divers	-8 750	-7 828	922
Personnel Intérimaire d'Exploitation	-16 500	3 709	20 209
Prestations de Nettoyage	-52 700	-48 019	4 681
Prestations de Gardiennage	-50 400	-54 002	-3 602
Sous Total Frais de Personnel	**-325 066**	**-304 115**	**20 951**
Entretien : Interventions Techniques et Fournitures	-27 200	-71 279	-44 079
Entretien : Contrats	-15 200	-10 601	4 599
Electricité, Fluides	-38 983	-38 363	620
Autres Prestations Sous Traitées	0		0
Frais de Télécommunication	-4 500	-2 134	2 366
Location Matériel d'Exploitation	-1 000	-445	555
Sous Total Autres Frais d'Exploitation	**-86 883**	**-122 822**	**-35 939**
Actions Commerciales	-3 000	-1 358	1 642
Collecte de Fonds et Traitements Bancaires	-16 000	-15 301	699
Frais Administratifs et Divers	-2 500	-1 576	924
Sous Total Frais Fonct. Adm. & Commerc.	**-21 500**	**-18 235**	3 265
Total Charges Directes d'Exploitation	**-433 449**	**-445 172**	**-11 723**
Police d'Assurances	-14 592	-14 917	-325
Sinistres	0	-1 907	-1 907
Loyers, Charges Locatives et de Co-Propriété	-12 160	-9 703	2 457
Redevances Aux Concédants	0		0
Taxes et Versements Assimilés	-128 699	-136 566	-7 867
Autres Charges et Provisions Courantes	0	-1 786	-1 786
Charges de Gros Entretien	-12 000	-16 362	-4 362
Frais de Pilotage et d'Encadrement Région	-53 502	-54 032	-530
Frais Généraux Siège	-165 371	-168 235	-2 864
Total Autres Charges d'Exploitation	**-386 323**	**-403 508**	**-17 185**
Total Charges d'Exploitation	**-819 772**	**-848 680**	**-28 908**
Autres Charges Non Courantes	0	-907	
Dot. Amort. Mat. Bureau / Transport	-11 506		11 506
Dotations aux amortissements d'Exploitation	-267 334	-264 828	2 506
Autres Provisions Non Courantes	0		
Total Amortissements et Provisions Non Courantes	**-278 840**	**-265 735**	**13 105**
RESULTAT OPERATIONNEL D'ACTIVITE	**1 333 308**	**1 342 636**	**9 328**
Frais Financiers	-332 434	-332 435	-1
Total Frais Financiers	**-332 434**	**-332 435**	**-1**
Resultat avant Impots sur les Sociétés et Déficits antérieurs	**1 000 874**	**1 010 201**	**9 327**
		-399 162	
Contrôle des Prestations Internes	0	0	0

Reçu au Contrôle de légalité le 26 janvier 2018

Annexe 7 b - PARC DE STATIONNEMENT : 130006 Marseille Jean Jaurès

DELEGANT: METROPOLE AIX MARSEILLE PROVENCE

DELEGATAIRE : SOCIETE Indigo Infra France

en euros H.T. **ANNEE : 2016**

Comparatif réalisé / Budgété N	BUDGET 2016	REALISE 2016	*ECART BUDGET/REALISE*
Horaires parcs	290 511	282 872	-7 639
Abonnés parcs	600 550	565 500	-35 050
Voirie	0		0
Garantie de recettes villes	0		0
Prestation de services	0		0
Activité de Contrôle	0		0
Appels de charges amodiataires	0		0
Activités annexes	400	976	576
Sous Total Chiffre d'Affaires	**891 461**	**849 348**	**-42 113**
Subventions d'exploitation	0		0
Autres Produits	0	1	1
Sous Total Autres Produits	**0**	**1**	**1**
Total Produits d'Exploitation	**891 461**	**849 349**	**-42 112**
Personnel Interne Au Groupe VP (Yc Personnel Technique)	-182 529	-180 590	1 939
Personnel contrat à durée determinée	0		0
Autre Personnel externe et Frais Divers	-4 400	-4 383	17
Personnel Intérimaire d'Exploitation	-15 700	2 336	18 036
Prestations de Nettoyage	-20 700	-21 105	-405
Prestations de Gardiennage	-36 000	-51 892	-15 892
Sous Total Frais de Personnel	**-259 329**	**-255 634**	3 695
Entretien : Interventions Techniques et Fournitures	-19 800	-45 427	-25 627
Entretien : Contrats	-5 600	-6 289	-689
Electricité, Fluides	-29 000	-29 137	-137
Autres Prestations Sous Traitées	0	0	0
Frais de Télécommunication	-3 500	-1 891	1 609
Location Matériel d'Exploitation	-1 000	-3 442	-2 442
Sous Total Autres Frais d'Exploitation	**-58 900**	**-86 186**	-27 286
Actions Commerciales	-1 500	-543	957
Collecte de Fonds et Traitements Bancaires	-4 500	-4 075	425
Frais Administratifs et Divers	-1 500	-1 125	375
Sous Total Frais Fonct. Adm. & Commerc.	**-7 500**	**-5 743**	1 757
Total Charges Directes d'Exploitation	**-325 729**	**-347 563**	**-21 834**
Police d'Assurances	-5 349	-5 412	-63
Sinistres	0	-2 587	-2 587
Loyers, Charges Locatives et de Co-Propriété	-4 457	-3 509	948
Redevances Aux Concédants	0	0	0
Taxes et Versements Assimilés	-98 495	-96 696	1 799
Autres Charges et Provisions Courantes	0	0	0
Charges de Gros Entretien	-15 000	-3 594	11 406
Frais de Pilotage et d'Encadrement Région	-19 612	-18 686	926
Frais Généraux Siège	-60 619	-58 180	2 439
Total Autres Charges d'Exploitation	**-203 533**	**-188 664**	**14 869**
Total Charges d'Exploitation	**-529 262**	**-536 227**	**-6 965**
Autres Charges Non Courantes	0	0	0
Dot. Amort. Mat. Bureau / Transport	-78	0	78
Dotations aux amortissements d'Exploitation	-237 560	-234 045	3 515
Autres Provisions Non Courantes	0	0	0
Total Amortissements et Provisions Non Courantes	**-237 638**	**-234 045**	**3 593**
			0
RESULTAT OPERATIONNEL D'ACTIVITE	**124 561**	**79 077**	**-45 484**
Frais Financiers	-291 089	-291 089	0
Total Frais Financiers	**-291 089**	**-291 089**	**0**
Resultat avant Impots sur les Sociétés et Déficits antérieurs	**-166 529**	**-212 012**	**-45 483**

Reçu au Contrôle de légalité le 26 janvier 2018

Annexe 8a - PARC DE STATIONNEMENT : 130007 Marseille Charles de Gaulle

DELEGANT: METROPOLE AIX MARSEILLE PROVENCE

DELEGATAIRE : SOCIETE Indigo Infra France

en euros H.T. **ANNEE : 2016**

comparatif réalisé / budgété N+1	ANNEE 2016	*BUDGET 2017*	*ECART BUDGET 2016/2015*
Horaires parcs	1 785 535	1 758 250	-27 285
Abonnés parcs	633 871	633 265	-606
Voirie			0
Garantie de recettes villes			0
Prestation de services			0
Activité de Contrôle			0
Appels de charges amodiataires			0
Activités annexes	33 594	39 600	6 006
Sous Total Chiffre d'Affaires	**2 453 000**	**2 431 115**	**-21 885**
Subventions d'exploitation			0
Autres Produits	4 051	-100	-4 151
Sous Total Autres Produits	**4 051**	**-100**	**-4 151**
Total Produits d'Exploitation	**2 457 051**	**2 431 015**	**-26 036**
Personnel Interne Au Groupe VP (Yc Personnel Technique)	-197 975	-206 939	-8 964
Personnel contrat à durée determinée			0
Autre Personnel externe et Frais Divers	-7 828	-4 000	3 828
Personnel Intérimaire d'Exploitation	3 709	-5 000	-8 709
Prestations de Nettoyage	-48 019	-16 000	32 019
Prestations de Gardiennage	-54 002	-42 301	11 701
Sous Total Frais de Personnel	**-304 115**	**-274 240**	**29 875**
Entretien : Interventions Techniques et Fournitures	-71 279	-39 200	32 079
Entretien : Contrats	-10 601	-15 300	-4 699
Electricité, Fluides	-38 363	-34 500	3 863
Autres Prestations Sous Traitées			0
Frais de Télécommunication	-2 134	-724	1 410
Location Matériel d'Exploitation	-445		445
Sous Total Autres Frais d'Exploitation	**-122 822**	**-89 724**	**33 098**
Actions Commerciales	-1 358	-375	983
Collecte de Fonds et Traitements Bancaires	-15 301	-15 000	301
Frais Administratifs et Divers	-1 576	-1 200	376
Sous Total Frais Fonct. Adm. & Commerc.	**-18 235**	**-16 575**	**1 660**
Total Charges Directes d'Exploitation	**-445 172**	**-380 539**	**64 633**
Police d'Assurances	-14 917	-14 587	330
Sinistres	-1 907		1 907
Loyers, Charges Locatives et de Co-Propriété	-9 703	-9 724	-21
Redevances Aux Concédants			0
Taxes et Versements Assimilés	-136 566	-134 738	1 828
Autres Charges et Provisions Courantes	-1 786		1 786
Charges de Gros Entretien	-16 362	-10 000	6 362
Frais de Pilotage et d'Encadrement Région	-54 032	-53 485	547
Frais Généraux Siège	-168 235	-166 531	1 704
Total Autres Charges d'Exploitation	**-403 508**	**-389 065**	**14 443**
Total Charges d'Exploitation	**-848 680**	**-769 604**	**79 076**
Autres Charges Non Courantes	-907		907
Dot. Amort. Mat. Bureau / Transport		-7 881	-7 881
Dotations aux amortissements d'Exploitation	-264 828	-262 034	2 794
Autres Provisions Non Courantes			0
Total Amortissements et Provisions Non Courantes	**-265 735**	**-269 915**	**-4 180**
RESULTAT OPERATIONNEL D'ACTIVITE	**1 342 636**	**1 391 496**	**48 860**
Frais Financiers	-332 435	-322 158	10 277
Total Frais Financiers	**-332 435**	**-322 158**	**10 277**
Resultat avant Impots sur les Sociétés et Déficits antérieurs	**1 010 201**	**1 069 338**	**59 137**

Reçu au Contrôle de légalité le 26 janvier 2018

Annexe 8b - PARC DE STATIONNEMENT : 130006 Marseille Jean Jaurès

DELEGANT: METROPOLE AIX MARSEILLE PROVENCE

DELEGATAIRE : SOCIETE Indigo Infra France

en euros H.T. **ANNEE : 2015**

comparatif réalisé / budgété N+1	ANNEE 2016	*BUDGET 2017*	*ECART BUDGET 2016/2015*
Horaires parcs	282 872	322 361	39 489
Abonnés parcs	565 500	588 959	23 459
Voirie			0
Garantie de recettes villes			0
Prestation de services			0
Activité de Contrôle			0
Appels de charges amodiataires			0
Activités annexes	976		-976
Sous Total Chiffre d'Affaires	**849 348**	**911 320**	**61 972**
Subventions d'exploitation			0
Autres Produits	1		-1
Sous Total Autres Produits	**1**		**-1**
Total Produits d'Exploitation	**849 349**	**911 320**	**61 971**
Personnel Interne Au Groupe VP (Yc Personnel Technique)	-180 590	-187 000	-6 410
Personnel contrat à durée determinée			0
Autre Personnel externe et Frais Divers	-4 383	-4 000	383
Personnel Intérimaire d'Exploitation	2 336	-2 053	-4 389
Prestations de Nettoyage	-21 105	-21 900	-795
Prestations de Gardiennage	-51 892	-36 571	15 321
Sous Total Frais de Personnel	**-255 634**	**-251 524**	**4 110**
Entretien : Interventions Techniques et Fournitures	-45 427	-25 800	19 627
Entretien : Contrats	-6 289	-6 200	89
Electricité, Fluides	-29 137	-29 000	137
Autres Prestations Sous Traitées	0		0
Frais de Télécommunication	-1 891	-2 200	-309
Location Matériel d'Exploitation	-3 442	-1 000	2 442
Sous Total Autres Frais d'Exploitation	**-86 186**	**-64 200**	**21 986**
Actions Commerciales	-543	-375	168
Collecte de Fonds et Traitements Bancaires	-4 075	-4 300	-225
Frais Administratifs et Divers	-1 125	-1 000	125
Sous Total Frais Fonct. Adm. & Commerc.	**-5 743**	**-5 675**	**68**
Total Charges Directes d'Exploitation	**-347 563**	**-321 399**	**26 164**
Police d'Assurances	-5 412	-5 468	-56
Sinistres	-2 587	0	2 587
Loyers, Charges Locatives et de Co-Propriété	-3 509	-3 645	-136
Redevances Aux Concédants	0	0	0
Taxes et Versements Assimilés	-96 696	-102 371	-5 675
Autres Charges et Provisions Courantes	0	0	0
Charges de Gros Entretien	-3 594	0	3 594
Frais de Pilotage et d'Encadrement Région	-18 686	-20 049	-1 363
Frais Généraux Siège	-58 180	-62 425	-4 245
Total Autres Charges d'Exploitation	**-188 664**	**-193 958**	**-5 294**
Total Charges d'Exploitation	**-536 227**	**-515 357**	**20 870**
Autres Charges Non Courantes	0	0	0
Dot. Amort. Mat. Bureau / Transport	0	-2 760	-2 760
Dotations aux amortissements d'Exploitation	-234 045	-233 319	726
Autres Provisions Non Courantes	0	0	0
Total Amortissements et Provisions Non Courantes	**-234 045**	**-236 079**	**-2 034**
RESULTAT OPERATIONNEL D'ACTIVITE	**79 077**	**159 884**	**80 807**
Frais Financiers	-291 089	-282 607	8 482
Total Frais Financiers	**-291 089**	**-282 607**	**8 482**
Resultat avant Impots sur les Sociétés et Déficits antérieurs	**-212 012**	**-122 723**	**89 289**

Reçu au Contrôle de légalité le 26 janvier 2018

QUALICONSULT EXPLOITATION

cofrac
Organisme accrédité n° 3-128
Liste des sites accrédités et portée disponible sur www.cofrac.fr
INSPECTION

RVRE
RAPPORT DE VERIFICATION REGLEMENTAIRE EN EXPLOITATION

ETABLISSEMENT RECEVANT DU PUBLIC

ASCENSEURS

ETABLISSEMENT

PARKING INDIGO CHARLES DE GAULLE
22 Place du Général Charles de Gaulle

13001 MARSEILLE

N° ASCENSEUR :
45 NFM 138

Emplacement :
SORTIE CANEBIERE

Identification propriétaire ou exploitant :
Ascenseur : 11340673

Date d'émission : 11/10/2016

Diffusion : INDIGO

Vérificateur : Fabien AGNEL

Le processus d'élaboration du rapport garanti la validation de son contenu

Agence PACA OUEST EXPLOITATION
7 - 9 rue Jean Mermoz---13008 MARSEILLE-04.95.08.13.80-04.95.08.11.89 marseille.qce@qualiconsult.fr
Raison sociale : QUALICONSULT EXPLOITATION
Société par Actions Simplifiée au capital de 200.000 €. – R.C.C PARIS B 442 848 925 00016 – APE 7120B
Siège Social : 24 rue des Petites Ecuries – 75010 PARIS – Tel : 01.40.83.75.75 - Fax 101.40.83.75.94
N° TVA Intracommunautaire : FR 61 442 848 925

Reçu au Contrôle de légalité le 26 janvier 2018

SOMMAIRE

1. RENSEIGNEMENTS GENERAUX ET ADMINISTRATIFS 2
2 LISTE RÉCAPITULATIVE DES OBSERVATIONS 5
3. RESULTAT DES VERIFICATIONS 6

1. RENSEIGNEMENTS GENERAUX ET ADMINISTRATIFS

1.1. Renseignements généraux

Propriétaire ou exploitant :	INDIGO
Classement de l'établissement :	
Type(s) :	PS (Parcs de stationnement couverts)
Catégorie :	4ème Catégorie
Effectif maximum du public admissible	527 personnes
Référentiel réglementaire applicable :	Arrêté du 25 juin 1980 : ERP du 1er groupe (4 premières catégories)
Origine du classement de l'établissement et du référentiel :	Documents administratifs
Identification de l'Organisme agréé :	**QUALICONSULT EXPLOITATION**
Identification vérificateur(s)	Fabien AGNEL
Nature de la vérification	Vérification Réglementaire en Exploitation – selon AS 9, AS 10
Personne ayant accompagné le vérificateur	Monsieur GARFAGNOLI
Date de la fin des vérifications	06/10/2016
Registre de sécurité	Visé
Date d'émission du rapport	11/10/2016

1.2 Eléments d'information communiqués par le propriétaire ou exploitant :

1.2.1 Prescriptions imposées par le PC ou déclaration de travaux	Non présentées
1.2.2 Prescriptions notifiées à la suite de visites de contrôle des commissions de sécurité :	Date :03/2012 Référence :PV N°127.12
1.2.3 Historique des principales modifications effectuées depuis l'origine :	Absence de modifications

1.3 Identification et équipement de l'appareil :

Constructeur	OTIS	N° d'identification	45 NFM 138
Emplacement	SORTIE CANEBIERE	Société de maintenance	KONE
Charge nominale	800 kg	Vitesse nominale	1 m/s
Niveaux desservis Nombre Identité	 6 -6/-5/-4/-3/-2/-1	Situation local de machine	latérale haute
Entrainement	Electrique	Nombre de passagers	10 personnes

Reçu au Contrôle de légalité le 26 janvier 2018

Dispositif présents sur l'appareil	
Asservissement à la température de la gaine (ascenseurs sans machinerie AS1/PE25)	sans objet
Asservissement à la température du local machinerie (machinerie déportée AS2)	oui
Non arrêt niveaux sinistrés (U et J)	Sans objet
Manœuvre pompiers (U et J > 4 étages)	sans objet
Commande accompagnée (U, J et AS4)	sans objet
Retour automatique au niveau de référence – «monte-voitures» (PS)	sans objet
Trappe de secours en cabine + échelle (> 8 personnes)	oui
Porte de secours latérale (D entre niveaux > 11m)	sans objet

- Cas où le dispositif est obligatoire •

1.4 Eléments relatifs à la conformité de l'installation :

1.4.1 Evaluation de la conformité acquise lors de la mise en service ou après transformation importante :

En l'absence de RVRAT ou de RVRE , l'installation doit faire l'objet d'une vérification complémentaire afin d'évaluer la conformité initiale (ne faisant pas partie du présent rapport). A défaut de référentiel précis, la conformité est appréciée par rapport aux dispositions réglementaires en vigueur.

a) RVRAT ou ex rapport GE9 (ou rapport de vérification après travaux) :	non présenté
b) RVRE (ou périodique) précédent :	non présenté

1.4.2 Modification depuis la précédente visite :

Travaux considérés comme transformation importante au sens de la réglementation ERP :

Non précisé

Non présicé

(*) L'absence de RVRAT ou de RVRE, ou la réalisation de travaux visés au 2.a) ou 2.a) sans RVRAT fait l'objet d'une observation au §3.3.

(**) Les travaux visés au 2.c) font l'objet d'un examen dans le cadre d'une « vérification après transformation importante » ou du « CTSAE» voir 1.5.

1.5 Eléments relatifs aux conditions de maintenance :

1.5.1 Contrat d'entretien.	Date : 09/2010 - Référence : 40566291
1.5.2 Rapport annuel d'activité du mainteneur:	oui
1.5.3 Dossier technique / carnet d'entretien :	oui
Respect des périodicités	oui
Consignation des opérations de maintenance ou travaux hors périodiques	oui
1.5.4 Notice d'utilisation (appareils CE)	Sans objet
1.5.5 Rapport de CTSAE	
Référence	FAIT CE JOUR
Traçabilité de levée des observations	non présenté

(*) Le non respect d'une de ces dispositions fait l'objet d'une observation au §3.3

Reçu au Contrôle de légalité le 26 janvier 2018

1.6 Conditions d'exploitation de l'Ascenseur :

1.6.1 Propreté des cuvettes de gaines	Non satsfaisant
1.6.2 Efficacité du dispositif de demande de secours	Satisfaisant
1.6.3 Consignes et signalisation (pour les ascenseurs relevant des articles AS4 et PS24)	Sans objet
1.6.4 Clef à disposition des services d'incendie et de secours pour les dispositifs de commande accompagné (pour les ascenseurs relevant des articles AS4, J31 et U36)	Sans objet

(*) Le non respect d'une de ces dispositions fait l'objet d'une observation au §3.3

Reçu au Contrôle de légalité le 26 janvier 2018

2 LISTE RÉCAPITULATIVE DES OBSERVATIONS

Obs. n°	Article du réglement	OBSERVATIONS	Suite donnée
		MAINTIEN DE L'ETAT DE CONFORMITE	
NS1	AS9	Lors de notre passage,aucun rapport RVRAT (ex GE9) ou RVRE des années précédente permettant de statuer sur la conformité ne nous à pas été présenté.Rechercher la traçabilité de ces documents ou faire évaluer la conformité de l'installation.	
		CONDITIONS DE MAINTENANCE	
NS2	AS9 / AS11	Prendre en compte les observations formulées dans le rapport CTSAE, dans les délais mentionnés.	
		DISPOSITIFS DE SECURITE	
NS3	AS2§2	En machinerie, l'asservissement de température assurant l'arrêt de l'ascenseur après qu'il est atteint le niveau choisi et l'interdiction d'un nouveau départ n'a pas été localisé. Nous justifier sa présence et son bon fonctionnement.	
NS4	AS3§3	Le moyen de donner l'alarme depuis l'intérieur de la cabine au responsable de l'établissement présente en fonctionnement défectueux.	
		CONDITIONS D'EXPLOITATION	
NS5	AS11	La cuvette est sale. Faire procéder au nettoyage de la cuvette.	

Reçu au Contrôle de légalité le 26 janvier 2018

3. RESULTAT DES VERIFICATIONS

3.1. Appareils de mesure utilises (Marque, type et identification interne)

Sans objet pour cette vérification

3.2. Forme des avis

L'analyse du rapport mentionne article par article et dans l'ordre des articles des textes réglementaires, l'appréciation du vérificateur quant à la satisfaction de l'exigence réglementaire pour l'établissement concerné afin d'informer le chef d'établissement ou les commissions de sécurité :

– du maintien de l'état de conformité acquis lors de la mise en service ou après travaux;

– de l'absence de travaux au sens du présent rapport, est considéré comme travaux toute intervention impactant la sécurité incendie de l'établissement et qui nécessite un permis de construire ou une déclaration de travaux;

– au travers d'un examen des documents afférents à l'entretien et à la maintenance : de l'existence des moyens nécessaires à l'entretien et à la maintenance des installations et équipements : de l'état d'entretien et de maintenance des installations, du bon fonctionnement des ascenseurs devant être utilisés en cas d'incendie (cf. EL 3), de l'existence, du bon fonctionnement, du réglage ou de la manœuvre des dispositifs de sécurité.

Il n'incombe pas à l'organisme agréé de procéder à des essais et vérification in situ, afin de s'assurer du bon fonctionnement des d'ascenseurs devant être utilisés en cas d'incendie. La réalisation de ces opérations est de la responsabilité de l'entreprise chargée de l'entretien, conformément aux exigences figurant aux articles R.125-2 et R.125-2-1 du Code de la Construction et de l´Habitation (CCH). La vérification de l'installation d'ascenseur et du bon fonctionnement de ses dispositifs de sécurité autres que ceux cités à l'annexe 3 du présent document est a réaliser dans le cadre du contrôle technique exigé par l'article R.125-2-4 du CCH

– la mise en œuvre des dispositions spécifiques incombant à l'exploitant.

Chaque installation ou partie d'installation vérifiée fait l'objet d'un des avis suivants :

– Satisfaisant (S) : exprime le constat d'un maintien de l'état de conformité, acquis lors de la mise en service ou après une transformation importante, d'un établissement ou d'une installation. Il valide un fonctionnement, un entretien et une maintenance des installations et des équipements en adéquation avec les conditions d'exploitation de l'établissement.

– Non Satisfaisant (NS) : cas ne faisant pas l'objet d'un avis satisfaisant ou non vérifié

– Non Vérifié (NV) : la non-vérification de l'installation, ou de parties d'installations, pour des raisons d'exploitation (NVE) ou d'inaccessibilité (NVI) est signalée et motivée au sein du rapport.

– Non Applicable (NA) : disposition non applicable à l'installation ou à l'établissement.

Lorsque le vérificateur ne dispose pas des éléments lui permettant d'établir avec certitude le référentiel réglementaire applicable à tout ou partie de l'objet de sa mission, le maintien à l'état de conformité est apprécié par rapport aux dispositions réglementaires en vigueur. Dans ce cas, s'il est constaté un écart, celui-ci ne peut conduire à un avis satisfaisant que s'il ne reflète pas une situation risquant de compromettre la sécurité du public.

Les anomalies constatées lors des vérifications donnent lieu à des observations clairement formulées.

Lorsque le vérificateur ne dispose pas d'un référentiel réglementaire précis, tel que défini ci-dessus, l'avis formulé fait l'objet d'un commentaire explicatif. L'ensemble de ces observations détaillées fait l'objet d'une liste récapitulative établie au chapitre 2 du rapport, numérotée en une série unique, avec localisation des parties d'installations concernées. Lorsque les observations concernent un même type d'installation ou de dispositif de sécurité (clapets, volets, etc.), elles sont regroupées.

Seuls les dispositifs décrits au § 1.3 ou 1.4 du présent rapport sont essayés au titre de la vérification, leur bon fonctionnement reste sous la responsabilité du propriétaire, exploitant ou prestataire de maintenance. Les essais de fonctionnement des appareils sur source de sécurité (évacuation des handicapés au titre de l'article AS4 ou PS24) ne sont pas examinés au titre de la présente vérification. Ils doivent être essayés au titre de la vérification des installations électriques.

Si malgré, tout le soin apporté à la vérification in situ et à la rédaction du rapport, vous constatez des erreurs, omissions ou des anomalies non signalées (dues à des installations inaccessibles, matériel non présenté,...) nous vous remercions de bien vouloir nous en tenir informé.

Reçu au Contrôle de légalité le 26 janvier 2018

3.3. Avis formulés par le vérificateur Ascenseurs ERP 1er groupe :

VERIFICATIONS DES DISPOSITIONS DU REGLEMENT DE SECURITE ERP DU 25 JUIN 1980 MODIFIE, SELON L'ARTICLE AS9

DISPOSITIONS GENERALES - ETABLISSEMENTS DU PREMIER GROUPE

DU 22 juin 1990 MODIFIE, SELON L'ARTICLE PE25 et PO1 (renvoi à AS9)

DISPOSITIONS GENERALES - ÉTABLISSEMENTS DU DEUXIÈME GROUPE

Articles visés	DISPOSITIONS	COMMENTAIRES	AVIS
MAINTIEN DE L'ÉTAT DE CONFORMITÉ			
AS9/AS11/PO1	Maintien de l'état de conformité. Absence de modification depuis la dernière vérification. Les travaux visées chapitre 1.4 doivent faire l'objet d'un RVRAT.	Evaluation des éléments relatifs à la conformité initiale ou modifications depuis la dernière vérification. (Cf. 1.4)	NS SO SO
CONDITIONS DE MAINTENANCE / ETAT DE CONSERVATION			
AS9/AS11	Conditions de maintenance. Contrat, dossier technique, CTSAE	Voir chapitre 1.5	NS
AS4/PS24	Fonctionnement sur source de sécurité des ascenseurs destinés à l'évacuation des handicapés	Examiné au titre de la vérification des installations électriques.	NV
DISPOSITIFS DE SECURITE			
U36/J31	Non-arrêt au niveau sinistré	Examiné au titre de la vérification du SSI	NV
PS24	Retour au niveau de référence en cas de détection incendie « monte-voitures »	Examiné au titre de la vérification du SSI	NV
U36/J31	Manœuvre pompiers (U et J > 4 étages)	Essai de fonctionnement si présent (Cf. 1.3)	SO
AS1§2 / PE25§3, 5	Asservissement du fonctionnement de l'ascenseur aux conditions de température en gaine (machine en gaine)	Essai de fonctionnement si présent (Cf. 1.3)	SO
AS2§2	Asservissement du fonctionnement de l'ascenseur aux conditions de température du local et état visuel ventilation	Essai de fonctionnement si présent (Cf. 1.3)	NS
AS3§1	Verrouillage, asservissement et manœuvrabilité de la trappe de secours + Présence d'échelle (> 8 personnes)	Essai de fonctionnement si présent (Cf. 1.3)	S
AS3§2	Portes latérales de secours (plusieurs ascenseurs > 8 personnes même gaine + absence de porte > 11m)	Essai de fonctionnement si présent (Cf. 1.3)	SO
AS3§3	Moyens d'alarme en cabine	Essai de fonctionnement si présent (Cf. 1.3)	NS
AS4/U36/J31	Dispositif de commande accompagnée + système de communication relié au poste de sécurité	Essai de fonctionnement si présent (Cf. 1.3)	SO
CONDITIONS D'EXPLOITATION			
AS4/PS24	Consignes et signalisation (pour les ascenseurs destinés à l'évacuation des handicapés)	Présence si concerné (Cf. 1.6)	SO
AS4/U36/J31	Clef à disposition des services d'incendie et de secours pour les dispositifs de commande accompagné	Présence si concerné (Cf. 1.6)	SO
AS11	Propreté des cuvettes de gaines	Examen visuel (Cf.1.6)	NS

Reçu au Contrôle de légalité le 26 janvier 2018

QUALICONSULT EXPLOITATION

RAPPORT DE VERIFICATION D'UNE INSTALLATION D'ASCENSEUR

Contrôle Technique SAE (CTSAE)
Article R.125-2-4 du CCH

ETABLISSEMENT

PARKING INDIGO CHARLES DE GAULLE
22 Place du Général Charles de Gaulle

13001 MARSEILLE

N° ASCENSEUR :
45 NFM 138

Identification propriétaire ou exploitant :
Ascenseur : 11340673

Emplacement :
SORTIE CANEBIERE

Date d'émission : 11/10/2016

Diffusion : INDIGO

Vérificateur : Fabien AGNEL

Le processus d'élaboration du rapport garanti la validation de son contenu

Agence PACA OUEST EXPLOITATION
7 - 9 rue Jean Mermoz---13008 MARSEILLE-04.95.08.13.80-04.95.08.11.89-marseille.qce@qualiconsult.fr
Raison sociale : QUALICONSULT EXPLOITATION
Société par Actions Simplifiée au capital de 200.000 €. – R.C PARIS B 442 848 925 – SIRET 442 848 925 00016 – APE 7120B
Siège Social : 24 rue des Petites Ecuries – 75010 PARIS – Tel. : 01.40.83.75.75 – Fax : 01.40.83.75.94

Reçu au Contrôle de légalité le 26 janvier 2018

INTRODUCTION

La présente vérification porte uniquement sur les parties visibles et accessibles de l'ascenseur (sans démontage, ni analyse).
L'examen de la solidité des structures (gaines, pylônes, etc), de l'état du bâtiment dans lequel sont installés les appareils, des installations électriques en amont du tableau d'alimentation de l'ascenseur et des dispositions relatives à la sécurité incendie du bâtiment ne font pas l'objet de la présente vérification, mais peuvent faire l'objet d'une vérification complémentaire. La réalisation par QUALICONSULT EXPLOITATION des vérifications prévues par d'autres règlements ne relève pas de la présente vérification mais peut faire l'objet d'une vérification complémentaire.
Le présent rapport ne traite pas la qualité de la maintenance ni l'état de fonctionnement de l'ascenseur.

Avis formulés par l'inspecteur
Ce chapitre explicite les résultats des vérifications, essais et mesures effectués lors de l'inspection.
Les résultats relatifs à la conformité de l'appareil sont transcrits sous l'une des formes suivantes dans la colonne AVIS :

- Sans objet (SO)
- Conforme (C)
- Satisfaisant (S)
- Evaluation impossible (EI)
- Non vérifié en l'absence d'accompagnement, ou accompagnement ne permettant pas l'évaluation (NV)
- Non Satisfaisant (NS), avec renvoi à l'observation détaillée tel que définie au chapitre Observation.
- Non Conformité (NC), avec renvoi à l'observation détaillée tel que définie au chapitre Observation, non conformité constatée par référence à la loi "SAE" (article 79 de la Loi N° 2003-590 "Urbanisme et Habitat" et Décret 2004-964 et Arrêté du 7 août 2012 modifié relatif aux contrôles techniques à réaliser dans les installations d'ascenseurs) et éventuellement défaut pouvant présenter un danger pour la sécurité des personnes ou pouvant porter atteinte au bon fonctionnement de l'appareil (pour les points vérifiés selon la grille issue de l'arrêté précité).
- L'examen de la conformité à la réglementation applicable à l'appareil (cf. 1.4 et 1.5 ci-après) autre que l'article 79 de la Loi N° 2003-590 "Urbanisme et Habitat" et Décret 2004-964 ne relève pas de la présente vérification mais peut faire l'objet d'une vérification complémentaire.

Le cas échéant, il sera précisé l'absence d'éléments d'appréciation qui auraient dû être fournis soit par le responsable de l'établissement, soit dans le dossier technique, afin de pouvoir se prononcer.
Lorsque des préconisations sont formulées dans le rapport, celles-ci sont basées sur l'examen technique de l'appareil et sur l'état connu des différentes technologies mises en œuvre dans la profession, elles ont pour but d'aider le propriétaire dans sa démarche d'amélioration de la sécurité, mais n'ont pas un caractère exhaustif. Il appartient au propriétaire de s'assurer de la pertinence de ces préconisations, et choisir de retenir ou non les solutions proposées par QUALICONSULT EXPLOITATION.

* **L'obligation de contrôle technique n'est réputée satisfaite que lorsque toutes les parties de l'installation d'ascenseur ont été soumises intégralement aux examens et essais** mentionnés en annexe Arrêté du 7 août 2012 modifié relatif aux contrôles techniques à réaliser dans les installations d'ascenseurs **et ont fait l'objet d'une évaluation**. En présence d'avis visés « NV » au chapitre 4 du présent rapport, l'obligation de contrôle n'est pas réputée satisfaite, une visite complémentaire doit être prévue afin de compléter le rapport.

SOMMAIRE

1. RENSEIGNEMENTS GENERAUX
2. RENSEIGNEMENTS PARTICULIERS
3. OBSERVATIONS
4. AVIS
5. AVIS SUR L'APPAREIL

Reçu au Contrôle de légalité le 26 janvier 2018

1. RENSEIGNEMENTS GENERAUX

1.1 Généralités

Etablissement : PARKING INDIGO CHARLES DE GAULLE

Emplacement de l'ascenseur : SORTIE CANEBIERE

Exploitant : INDIGO

Entreprise chargée de la maintenance : KONE

Classement de l'établissement : Type ERP - 4ème Catégorie

Personne ayant accompagné le vérificateur (nom et qualité) : Monsieur GARFAGNOLI
-Technicien de Maintenance

Personne à qui est fait le compte-rendu de fin de visite (nom et qualité) : Monsieur FAURE
Responsble de Site

Date de mise en service : 12/1994 (estimée)

Référence du rapport de vérification périodique : Non présenté

Transformations importantes : Non précisé

Non présicé

Date de la fin des vérifications : 06/10/2016

1.2 Vérification dans le cadre :

Article R.125-2-4 du CCH

1.3 Réglementation applicable appareils non soumis à la Directive 95/16/CE (mise en service antérieure au 27/04/00): pour mémoire voir introduction

Norme NFP 82-212 (juillet 1980, juin 1987, septembre 1997 ou novembre 2005) – Transformations importantes ascenseurs électriques
Norme EN 81-1 de septembre 1986 – Ascenseurs électriques

1.4 Autre réglementation applicable : pour mémoire voir introduction

Arrêté du 25 juin 1980 : ERP du 1er groupe (4 premières catégories)

1.5 Dossier technique :

Registre :	Présent	Etude de sécurité :	Absent
Rapport de vérification périodique ou réalisée suite à une transformation importante :	Absent	Plans, schémas et caractéristiques :	Présent

Reçu au Contrôle de légalité le 26 janvier 2018

2. RENSEIGNEMENTS PARTICULIERS

2.1 Caractéristiques générales

a) Constructeur / Installateur : OTIS / OTIS
b) N° dossier/série : / 45 NFM 138
c) N° installateur : Sans objet
d) Charge nominale (kg) : 800
e) Vitesse nominale et type de variation : 1 m/s / 2 vitesses
f) Mode d'entraînement : Electrique
g) Type de machine : Moto réducteur avec poulie
h) Niveaux desservis : Nombre 6 Identité : -6/-5/-4/-3/-2/-1
i) Type de manoeuvre : collective descente
j) Références et type de parachute cabine (2) : a prise amortie
k) Type de protection contre la survitesse en montée : Sans objet
l) Vitesse de prise du limiteur de vitesse cabine / contrepoids (m/s) : 1,40 m/s / Sans objet
m) Attelage cabine (7) : sous cabine mouflé
n) guidage cabine : latéral désaxé
o) Type de guide cabine (15) : en T acier
p) Type de guides contrepoids : en T acier
q) Nombre et Type d'amortisseurs cabine : 2 / accumulation d'énergie
r) Nombre et Type d'amortisseurs contrepoids : 1 / accumulation d'énergie
s) 4 / 10
t) En batterie avec : sans objet
Diamètre petite poulie (mm) : non accessible
u) Diamètre câble de limiteur (mm) cabine / Contrepoids : 6 / Sans objet
v) Type de serrures palières : Non visible
w) Type de portes palières : Automatique a ouverture centrale Dimensions (m) : Dimension non relevée
x) Type de porte cabine : Automatique a ouverture centrale Dimensions (m) : Dimension non relevée
y) Hauteur cabine (m) : Dimensions non relevées Dimensions cabine (m) : Dimensions non relevées
z) Hauteur garde pied cabine (m) : 0,75
za) Références et type de parachute CP : Sans objet
zb) Emplacement machinerie : latérale haute

2.2 Caractéristiques particulières ascenseur hydraulique

a) Cuve de rétention : Sans objet
b) Protection contre la dérive : Sans objet
c) Protection contre la chute libre : Sans objet

2.3 Dispositions particulières

a) Nombre de services (si >1) : Sans objet
b) Bâtiment existant (mesures prévues) : Sans objet
c) Emplacements sous la trajectoire du contrepoids (mesures prévues) (13) : Sans objet
d) Utilisation particulière (16) : Sans objet
e) Analyse du risque lié aux conditions particulières :
Proposé par le vérificateur (en cas de désaccord le propriétaire devra communiquer les conclusions de sa propre analyse)

2.4 Appareils de mesure utilisés

Vitesse : Multimetrix RPM82 (Tachymetre)
Intensité : Sans Objet
Continuité et isolement : METRIX MX 435C n°090-87
Tension : METRIX MX 435C n°090-87

Reçu au Contrôle de légalité le 26 janvier 2018

3. OBSERVATIONS

N°	Références	OBJET	Décret 2000-810	R.125-1-2	Suite donnée
		Observations "SAE" relatives à l'application du Décret 2004-964 et de l'arrêté "travaux" du 18 novembre 2004. Echéance 3 juillet 2014.			
		LOCAUX DE MACHINE ET DE POULIES			
NC1		Le tableau d'arrivée n'est pas conforme à l'article R.125-1-2 II.5 du CCH, car celui-ci n'est pas équipé d'un dispositif de coupure électrique et de consignation, distinct par ascenseur.		X	
NC2		Le dispositif d'éclairage du local de machine et/ou des poulies n'est pas conforme à l'article R.125-1-2 II.7 du CCH, car celui-ci n'assure pas un éclairage suffisant des zones de travail et de circulation.		X	
		Observations "SAE" relatives à l'application du Décret 2004-964 et de l'arrêté "travaux" du 18 novembre 2004. Echéance 3 juillet 2018.			
		MACHINE			
NC3		L'ascenseur électrique bi-vitesse n'est pas conforme à l'article R.125-1-2 III.1 du CCH, car sa vitesse d'approche au palier est supérieur 0,25 m/s.		X	
		Observations relatives à l'état de conservation.			
		GAINE			
NS4		Apposer sur le portillon de visite une pancarte indiquant la présence de la gaine ou cuvette derrière celui-ci.			
NS5		Le seuil palier du niveau -1 est détérioré.			
NS6		Remettre en place la tole garde pieds palier de l'étage -1.			
		EQUIPEMENT DES PALIERS			
NS7		Au palier les afficheurs sont défectueux.			
		GUIDAGE			
NS8		Défaut d'alignement des guides contrepoids, y remédier.			
		CUVETTE			
NS9		Traiter l'oxydation générale des équipement en cuvette.			
NS10		Nettoyer et maintenir propre le fond de cuvette.			
		CABINE			
NS11		Procéder au dégraissage du toit de cabine.			
NS12		L'éclairage de secours en cabine ne fonctionne pas, y remédier.			

Reçu au Contrôle de légalité le 26 janvier 2018

4. AVIS

4.1 Mise en sécurité des ascenseurs (article R.125.1 du CCH)

Rubrique	Respect de objectifs de sécurité et dispositifs de sécurité, Articles R.125-1-1 et R.125-1-2 du CCH (appareil mis en service antérieurement au 27 août 2000)	AVIS
	Délai de mise en œuvre avant le 31 décembre 2010 (article R.125-1-2-I modifié par le Décret 2008-291)	
30	**I.1)** Serrures munies de dispositifs de contrôle de la fermeture et du verrouillage des portes palières	C
40	**I.2)** Dispositif empêchant ou limitant les possibilités d'actes de vandalisme portant atteinte au verrouillage de secours de la porte palière (en fonction du critère défini au chapitre 2.3)	SO
50	**I.3)** Dispositif de détection de présence des personnes, assurant la protection contre le choc à la fermeture des portes coulissantes.	C
60	**I.4)** Clôture de la gaine d'ascenseur.	C
70	**I.5)** Parachute de cabine et limiteur de vitesse en descente pour un ascenseur électrique.	C
80	**I.6)** Dispositif destiné à la protection des personnes contre la chute en gaine lorsque la porte palière est ouverte et que la cabine est située en dehors de la zone de déverrouillage.	C
90	**I.7)** Dispositif de commande de manœuvre d'inspection et d'arrêt de la cabine en vue de la protection des intervenants opérant en gaine, sur le toit de cabine ou en cuvette.	C
100	**I.8)** Dispositifs permettant un accès sans danger des intervenants aux locaux de machines ou de poulies.	C
110	**I.9)** Système de verrouillage des portes de visite technique de la gaine et de la cuvette, avec commande automatique de l'arrêt de l'ascenseur lors de l'ouverture de ces portes.	C
	Délai de mise en œuvre avant le 3 juillet 2014 (article R.125-1-2-II modifié par le Décret n° 2013-664)	
120	**II.1)** Système de contrôle de l'arrêt et du maintien à niveau de la cabine d'ascenseur permettant un accès sans danger, pour les ascenseurs installés antérieurement au 1er janvier 1983. (ascenseurs des ERP mentionnés à l'article L. 111-7-3 du CCH).	SO
130	**II.2)** Système de téléalarme entre la cabine et un service d'intervention, et un éclairage de secours en cabine.	C
140	**II.3**) Portes palières munies d'un vitrage présentant une résistance mécanique suffisante.	SO
150	**II.4)** Système de prévention des risques de chute libre, de dérive et de survitesse d'un ascenseur hydraulique.	SO
160	**II.5)** Protection et marquages éliminant le risque de contact accidentel du personnel d'intervention avec des composants ou conducteurs sous tension.	NC
170	**II.6)** Dispositifs de protection du personnel d'intervention contre le risque de happement par les organes mobiles de transmission.	C
180	**II.7)** Dispositifs d'éclairage fixe du local de machines ou de poulies assurant un éclairement suffisant des zones de travail et de circulation.	NC
	Délai mise en œuvre avant le 3 juillet 2018 (article R.125-1-2-III)	
190	**III.1)** Système de contrôle de l'arrêt et du maintien à niveau de la cabine d'ascenseur permettant un accès sans danger, pour les ascenseurs installés postérieurement au 31 décembre 1982 (ascenseurs des ERP mentionnés à l'article L. 111-7-3 du CCH).	NC
200	**III.2)** Dispositif de protection contre la vitesse excessive en montée d'un ascenseur électrique à adhérence.	SO
	Mesures équivalentes (article R.125-1-3 et R.125-1-4)	
201	Mesures équivalentes en cas d'impossibilité de respecter une ou plusieurs mesures ci-dessus, sur avis d'une personne ou organisme habilité à procéder au contrôle technique.	SO
202	Validation d'une personne ou organisme habilité à procéder au contrôle technique et présentation du rapport d'expertise technique correspondant.	SO

4.2 Entretien et contrôle technique (article R.125.2 du CCH)

Rubrique	Obligations d'entretien et de contrôle technique conformément, Article R.125-2 du CCH (Tous les appareils)	AVIS
210	Dispositions prises pour assurer l'entretien conformément à l'article R.125-2 du CCH et l'arrêté "entretien" du 18 novembre 2004.	Pour mémoire
220	Contrôle technique quinquennal conformément à l'article R.125-2-4 du CCH et à l'arrêté "contrôle" du 27 juillet 2005.	A réaliser avant le **06/10/2021**

Reçu au Contrôle de légalité le 26 janvier 2018

4.3 Etat de conservation, de fonctionnement et dispositions déterminantes pour la sécurité

Rubrique	OBJET DE LA VERIFICATION	AVIS
	GAINE	
	Parois de protection	S
	Panneaux de service, portes, portillons de visite, portes de secours	NS
	Garde pieds, seuils	NS
	Moyens d'accès a la cuvette	S
	Eclairage	S
	CUVETTE	
	Etat général	NS
	Dispositif d'arrêt	S
	Dispositif de demande de secours	S
	Refermeture porte palière (pêne carré)	SO
	Amortisseurs, socles, butées	S
	Eclairage	S
	GUIDAGE	
	Éléments de guidage	NS
	EQUIPEMENT DES PALIERS	
	Signalisation présence cabine, sens de déplacement	SO
	Affichage (déplacement de la cabine)	NS
	Manœuvre pompiers	SO
	Organes de commande avec voyant	S
	PORTES PALIERES	
	Serrures, dispositifs de verrouillage (essai de masse, contrôle électrique, efficacité, inaccessibilité, protection contre les projections de liquide .....)	S
	Condamnation électriques – contrôle de fermeture	S
	Déverrouillage de secours	S
	Signal sonore et lumineux	SO
	Éléments constitutifs	S
	ORGANES DE SUSPENSION	
	Caractéristiques	S
	Etat général	S
	Attaches	S
	Poulies, pignons, protecteurs	S
	Vérin	SO
	Affichage	SO
	CABINE	
	Éléments constitutifs (parois, plancher, toit)	NS
	Portes ou trappes de secours (contrôle de fermeture, verrouillage)	S
	Faces de service (jeux)	S
	Baie de cabine sans porte (dispositif équivalent)	SO
	Portes de cabine (protection passage)	S
	Dispositifs de verrouillage	SO
	Contrôle de fermeture de la porte cabine	S
	Eclairage normal	S
	Ventilation	S
	Affichage	S
	Eclairage de secours	NS
	Garde pieds (déploiement, contact électrique)	S
	ORGANES DE COMMANDES EN CABINE	
	Organes de commande	S
	Dispositifs d'arrêt en cabine	SO
	Bouton de réouverture de porte	S
	Dispositif de demande de secours	S

Reçu au Contrôle de légalité le 26 janvier 2018

Rubrique	OBJET DE LA VERIFICATION	AVIS
	TOIT DE CABINE	
	Dispositif d'arrêt sur le toit de cabine	S
	Manœuvre d'inspection sur le toit	S
	Balustrade	S
	Dispositif de demande de secours sur le toit de cabine	S
	CONTREPOIDS – ORGANES DE COMPENSATION	
	Éléments constitutifs des contre-poids	S
	Éléments constitutifs des organes de compensation	SO
	DISPOSITIFS DE SECURITE	
	Parachute cabine pour ascenseurs électriques	S
	Parachute contrepoids	SO
	Limiteur de vitesse (ascenseurs électrique)	S
	Dispositifs s'opposant a la vitesse excessive de la cabine en montée (ascenseurs électrique a adhérence)	SO
	Dispositif de verrouillage de la cabine pour les opérations de maintenance	SO
	Butée ou limiteur cabine (maintenance)	SO
	Dispositif de contrôle de rupture ou de mou de suspente	SO
	Organes de liaison (position cabine)	S
	Hors course en manœuvre normale	S
	Limiteur de course inspection	S
	Parachute et limiteur de vitesse pour ascenseurs hydrauliques	SO
	Dispositif s'opposant à la dérive pour ascenseurs hydrauliques	SO
	LOCAUX DE MACHINE ET DE POULIES	
	Accès aux locaux	S
	Sol	S
	Accès intérieur(s) au local machine	SO
	Interrupteur force motrice	S
	Eclairage normal	S
	Interrupteur d'arrêt local des poulies	SO
	MACHINE	
	Mécanismes	S
	Manœuvre de secours manuelle	S
	Manœuvre électrique de rappel	SO
	Appareillages électriques	S
	Protection des organes mobiles de transmission	SO
	Précision d'arrêt de la cabine pour les établissements recevant du public	S
	ELECTRICITE	
	Interconnexion des masses métalliques	S
	Etat général des éléments constitutifs	S
	Etat des protections des circuits électriques, disjoncteurs et circuits de terre	S
	Protection contre les contacts directs	S

Reçu au Contrôle de légalité le 26 janvier 2018

5. AVIS SUR L'APPAREIL

Rubrique	Article R.125-2-4 du CCH (selon l'article 4 de l'arrêté contrôle du 18 novembre 2004)
240	R.125-2-4 b) : Conformité à l'article R.125-1-2 / dispositifs de sécurité (appareils non soumis au marquage CE) L'ascenseur n'est pas conforme aux dispositions de l'article R125-1-2 du CCH. Mise en conformité a prévoir.
250	R.125-2-4 c) : Etat de conservation, de fonctionnement et dispositions déterminantes pour la sécurité Remédier sans délai aux anomalies ou détériorations mentionnées

Reçu au Contrôle de légalité le 26 janvier 2018

QUALICONSULT EXPLOITATION

cofrac INSPECTION Organisme accrédité n° 3-128
Liste des sites accrédités et portée disponible sur www.cofrac.fr

RVRE DF

RAPPORT DE VERIFICATION REGLEMENTAIRE EN EXPLOITATION DANS LES ERP RELATIF AU DESENFUMAGE

ETABLISSEMENT

PARKING INDIGO DU GENERAL DE GAULLE
22 PLACE DU GENERAL DE GAULLE

13001 MARSEILLE

Diffusion : PARKING INDIGO DU GENERAL DE GAULLE

Vérificateur : Karim DEPIERE

Date de la visite : 08/11/2016

Date d'émission du rapport : 23/11/2016

Le processus d'élaboration du rapport garanti la validation de son contenu

Agence PACA OUEST EXPLOITATION
7 - 9 rue Jean Mermoz---13008 MARSEILLE-04.95.08.13.80-04.95.08.11.89 marseille.qce@qualiconsult.fr
Raison sociale : QUALICONSULT EXPLOITATION
Société par Actions Simplifiée au capital de 200.000 €. – R.C PARIS B 442 848 925 – SIRET 442 848 925 00016 - APE 7120B
Siège Social : 24 rue des Petites Ecuries – 75010 PARIS – Tel. : 01.40.83.75.75 – Fax : 01.40.83.75.94

Reçu au Contrôle de légalité le 26 janvier 2018

1 – CONSTATS DU VERIFICATEUR

S **AVIS SATISFAISANT** : l'avis S exprime le constat d'un maintien de l'état de conformité, acquis lors de la mise en service ou après une transformation importante, d'un établissement ou d'une installation. Il valide un fonctionnement, un entretien et une maintenance des installations et des équipements en adéquation avec les conditions d'exploitation de l'établissement.
Lorsque le vérificateur ne dispose pas des éléments lui permettant d'établir avec certitude le référentiel réglementaire applicable à tout ou partie de l'objet de sa mission, le maintien à l'état de conformité est apprécié par rapport aux dispositions réglementaires en vigueur. Dans ce cas, s'il est constaté un écart, celui-ci ne peut conduire à un avis satisfaisant que s'il ne reflète pas une situation risquant de compromettre la sécurité du public

NS **AVIS NON SATISFAISANT** : Les résultats des vérifications ne **satisfont** pas aux exigences requises
NV **NON VERIFIE** La non-vérification de l'installation, ou de parties d'installations, pour des raisons d'exploitation ou d'inaccessibilité est signalée et motivée au sein du rapport.
SO **SANS OBJET** : La vérification n'a pas lieu d'être compte tenu de l'inexistence de tout ou partie de l'installation visée par cette ou ces dispositions.

Nous rappelons, à l'attention des exploitants, que la responsabilité de QUALICONSULT EXPLOITATION ne peut être recherchée pour une mauvaise conception ou exécution d'ouvrages dans la correction des anomalies constatées d'une part; ou des non conformités qui n'ont pu être décelées par la présente vérification ou/et compte tenu de l'absence de documents techniques transmis.
Il en est de même pour des dommages liés à la non prise en considération des observations énumérées ci-dessus.

N°	Observations
	EXISTENCE DES MOYENS NECESSAIRES ET DE L'ETAT D'ENTRETIEN ET DE MAINTENANCE DES INSTALLATIONS ET EQUIPEMENTS DE DESENFUMAGE
	Satisfaisant
	ADEQUATION DE L'INSTALLATION AVEC LES CONDITIONS D'EXPLOITATION DE L'ETABLISSEMENT :
	Satisfaisant
	FONCTIONNEMENT DES COMMANDES MANUELLES ET AUTOMATIQUES
	Satisfaisant
	FONCTIONNEMENT DES VOLETS, EXUTOIRES ET OUVRANTS DE DESENFUMAGE
	Satisfaisant
	FERMETURE DES ELEMENTS MOBILES DE COMPARTIMENTAGE PARTICIPANT A LA FONCTION DESENFUMAGE
	Satisfaisant
	ARRET DE LA VENTILATION DE CONFORT
	Satisfaisant
	FONCTIONNEMENT DES VENTILATEURS DE DESENFUMAGE
	Satisfaisant
	MESURE DE DEBIT, PRESSION, VITESSE DU DESENFUMAGE MECANIQUE
	Satisfaisant

Reçu au Contrôle de légalité le 26 janvier 2018

SOMMAIRE

1 – CONSTATS DU VERIFICATEUR 2
2 – RENSEIGNEMENTS GENERAUX ET ADMINISTRATIFS 3
2.1 Caractéristiques de l'établissement 3
2.2 Caractéristiques de l'installation 4
2.3 RVRAT et / ou du rapport de dernière visite 4
3 – CONDITIONS D'INTERVENTION 6
3.1 Objet et étendue des vérifications 6
3.2 Référentiel d'inspection 7
3.3 Commentaire relatif au déroulement de l'inspection 7
3.4 Matériel utilisé 7
ANNEXE ESSAIS

2 – RENSEIGNEMENTS GENERAUX ET ADMINISTRATIFS

2.1 Caractéristiques de l'établissement

Type :	PS (Parcs de stationnement couverts)
Catégorie :	Sans objet
Effectif :	527 places
Date du PV de la commission de sécurité compétente pris en compte pour le classement :	16/03/2012
Autre document ou évaluation justifiant du classement :	Sans objet
Adresse :	22 PLACE DU GENERAL DE GAULLE 13001 MARSEILLE
Description sommaire :	L'établissement est un parc de stationnement en infrastructure comportant 6 niveaux de stationnement. Le désenfumage est assuré par l'installation de ventilation du parc. Il est commandé par des commande prioritaires indépendantes du SSI.

Reçu au Contrôle de légalité le 26 janvier 2018

2.2 Caractéristiques de l'installation

2.2.1 Type de SSI de l'établissement :

SSI de catégorie : SSI A

2.2.2 Système de détection incendie

Nombre de Zones de déclencheurs manuels (ZDM)	1
Nombre de Zones de détecteurs automatiques (ZDA)	14

2.2.3 Système de mise en sécurité incendie

Composition du SMSI

	Marque	Type
CMSI	Sans objet	
UGCIS	Sans objet	
MD	Sans objet	
FAD	Sans objet	
UAE	Sans objet	
DCM	Sans objet	
DCMR	madicob	/
DCS	Sans objet	

Matériel associé à la fonction désenfumage

Clapets coupe feu (CCFT)	Sans objet
Ouvrants de façade (OF)	Sans objet
Exutoires (EX)	Sans objet
Bouches sans volet IT246 (BC)	Sans objet
Bouche avec volet sur conduit unitaire IT246 (BVCU)	Sans objet
Bouche avec volet sur conduit collectif IT246 (BVCC)	Sans objet
Volets de transfert (VT)	Sans objet
Coffrets de relayage pour moteur de désenfumage (CRW)	Oui
Moteurs de désenfumage (MDF)	Sans objet
Arrêt de ventilation de confort DF3§5 (AVC)	Sans objet
Autres	Sans objet

Zones de mise en sécurité

Nombre de Zones d'alarme (ZA)	1
Nombre de Zones de compartimentage (ZC)	6
Nombre de Zones de désenfumage(ZF)	0
Nombre de zones d'extinction automatique à Gaz (ZEAG)	0

Type EA ou système d'alarme

Equipement d'alarme de type 1

2.2.4 Typologie des espaces désenfumés

Locaux	Balayage mécanique
Hall	Sans objet
Circulations	Sans objet
Escaliers	Sans objet
Compartiments CO25	Sans objet
Atrium	Sans objet

2.3 RVRAT et / ou du rapport de dernière visite

Absence d'observations non levées dans le RVRAT et/ou le rapport de dernière visite

Reçu au Contrôle de légalité le 26 janvier 2018

GLOSSAIRE

AES: Alimentation Électrique de Sécurité NF S 61-940
APS: Alimentation Pneumatique de Sécurité NF S 61-939
Arrêt son / Diffusion ME : Arrêt du programme son et Diffusion d'un message enregistré MS62§1, L16§2, P22§3, MS67§4, PS27§1
AVC : Arrêt de Ventilation de Confort DF3§5
BAAS Pr: Blocs Autonomes d'Alarme Sonore Principal NF S 48-150
BAAS Sa: Blocs Autonomes d'Alarme Sonore Satellite NF S 48-150
BAAS Ma: Blocs Autonomes d'Alarme Sonore Manuel NF S 48-150
BAES Blocs Autonomes d'Eclairage de Sécurité NF C 71-800, 801 et 805
BPCFA: Bloc Porte Coulissant à Fermeture Automatique NF S 61-937
BPBFA: Bloc Porte Battant à Fermeture Automatique NF S 61-937
BC : Bouche sans volet IT246
BVCU : Bouche avec Volet sur Conduit Unitaire IT246
BVCC : Bouche avec Volet sur Conduit Collectif IT246
+T: Volet Tunnel (hors bouche)
BP/T/DV: Bloc Porte et Trappe à Dévetissement Vertical NF S 61-937
CC: Conduit Collectif IT246
CU: Conduit Unitaire ou de type SHUNT IT246
CCFT : Clapet Coupe Feu Télécommandé NF S 61-937-1et NFS 61-937-5
CCFA : Clapet Coupe Feu Autocommandé NF S 61-937-1et NFS 61-937-5
CMSI: Centralisateur de Mise en Sécurité Incendie NF S 61-934
CRW: Coffret de relayage pour moteur de désenfumage NF S 61-937-1 et NFS 61-937-9
DAC: Dispositif Adaptateur de Commande NF S 61-938
DAGS Diffuseur d'Alarme Générale Sélective NF S 61-936
DAS: Dispositif Actionné de Sécurité NF S 61-937-1
DCM: Dispositif de Commande Manuelle NF S 61-938
DCMR: Dispositif de Commandes Manuelles Regroupées NF S 61-938
DCS : Dispositif de Commande avec Signalisation NF S 61-938
DCT: Dispositif Commandé Terminal NF S 61-932
DECT: Dispositif Electrique de Commande avec Temporisation NF EN 1294
DENFC : Dispositif d'Evacuation Naturel de la Fumée et de la Chaleur EN 12101-2
DI Détecteur Automatique Incendie NF S 61-970
DM: Déclencheur Manuel NF S 61-965, EN 54-11
DP: Désenfumage Permanent
DS: Diffuseur Sonore NF S 61-936, NF S 32-001, NF EN 60-849
DSAF: Diffuseur sonore d'alarme sonore NF S 61-936,
DSNA: Diffuseur sonore non autonome NF S 61-936, NF S 32-001, NF EN 60-849
DVIS: Déverrouillage des Issus de Secours CO46, MS60, NFS 61-936, NFS 61-937
EA: Equipement d'Alarme NF S 61-936, NF S 32-001, NF EN 60-849
EAE: Equipement d'Alimentation Electrique NF EN 54-4
EAG: Extinction automatique à Gaz
ECS: Équipement de Contrôle et de Signalisation NF EN 54-1, NF EN 54-2, NF EN 54-4, NFS 61-970
EX : Exutoire NF S 61-937
EXS : Exutoire de Secours pour escalier mis en surpression IT246 de 1982, Règlement de sécurité IGH, NFS 61-937
FAD : Face Avant Déportée de CMSI NFS 61-932
GES: Groupe électrogène de sécurité NF S 61-940, NF E 37-312
MDF: Moteur de Désenfumage IT 246
Mise Lumière: Mise lumière des salles plongées dans l'obscurité MS62§1, L16§2, P22§3
NSA: Non-Stop de l'Ascenseur NF S 61-930, NFS 61-932
PCS: Poste Central de Sécurité Règlement de Sécurité des ERP MS50
OF : Ouvrant en Façade NF S 61-937
OFS : Ouvrant en Façade de Secours pour IGH NF S 61-937
OB : Ouverture Barrière de péage dans les Parcs de Stationnement ERP PS27§2b
PI : Panneau d'information à l'entrée des Parcs de Stationnement ERP PS27§1
SDAD: Système de Détecteur Autonome Déclencheur NF S 61-961
SDI: Système de Détection Incendie NF S 61-931, NF S 61-932
SMSI: Système de Mise en Sécurité Incendie NF S 61-931, NF S 61-932
SSI: Système de Sécurité Incendie NF S 61-931, NF S 61-932
SSS: Système de Sonorisation de Sécurité NF S 61-936, NF EN 60-849 NFS 61-932
TR (C/E/A) : Tableau Répétiteur de Confort, d'Exploitation d'Alarme NFS 61-970
Unité d'Aide à l'Exploitation NF S 61-932, NFS 61-970
UCMC: Unité de Commande Manuelle Centralisée NF S 61-934
UGA: Unité de Gestion d'Alarme NF S 61-936
UGCIS: Unité de Gestion Centralisée des Issues de Secours NF S 61-934
US: Unité de Signalisation NF S 61-935
VED: Ventilateur d'Extraction de Désenfumage IT246, NF EN 12101-3
VSD: Ventilateur de Soufflage de Désenfumage IT246, NF EN 12101-3
VTP: Volume technique protégé MS53§4, NFS 61-932
VT: Volet de Transfert Règlement de sécurité IGH, NFS 61-937
ZS: Zone de mise en Sécurité (terme générique pour ZA, ZC, ZF) NF S 61-931, NF S 61-932
ZA: Zone de diffusion de l'alarme NF S 61-931, NF S 61-932
ZC: Zone de compartimentage NF S 61-931, NF S 61-932
ZEAG : Zone d'Extinction Automatique à Gaz NFS 61-930
ZF: Zone de désenfumage NF S 61-931, NF S 61-932
ZD: Zone de Détection NF S 61-931, NF S 61-970
ZDA: Zone de détection par détecteurs automatiques NF S 61-931, NF S 61-932
ZDM: Zone de détection par déclencheurs manuels NF S 61-931, NF S 61-970

Reçu au Contrôle de légalité le 26 janvier 2018

3 – CONDITIONS D'INTERVENTION

3.1 Objet et étendue des vérifications

Rappels réglementaires ERP

Article GN10§1de l'arrêté du 25 juin 1980 modifié «A *l'exception des dispositions à caractère administratif, de celles relatives aux contrôles et aux vérifications techniques, ainsi qu'à l'entretien, le présent règlement ne s'applique pas aux établissements existants*».
Article GE6§1 de l'arrêté du 25 juin 1980 modifié «*Les vérifications techniques prévues par* ***l'article R 123.43 du Code de la Construction et de l'Habitation*** *doivent être effectuées soit par des personnes ou des organismes agrées par le ministère de l'intérieur, soit par des techniciens compétents*»
Article GE6§2 de l'arrêté du 25 juin 1980 modifié «*Les vérifications techniques doivent être effectuées par des organismes agréés lorsque la suite du présent règlement le prévoit* »
Article GE6§3 de l'arrêté du 25 juin 1980 modifié «*Les différents types de vérifications ainsi que les règles relatives au contenu et à la rédaction des rapports et des avis sont détaillés dans* ***les sous-sections I et II de la présente section***.» **(Section 2 Chapitre 1 Titre I Livre II)**
Article GE8§2 de l'arrêté du 25 juin 1980 modifié «*Elles ne se substituent pas aux vérifications réglementaires réalisées à l'occasion de travaux neufs, d'aménagements ou de modifications visés aux* ***articles R123-22 et R.123-23 du code de la construction et de l'habitation***.»
Article GE8§2 de l'arrêté du 25 juin 1980 modifié «A *cet effet, l'exploitant doit communiquer à l'organisme agréé le registre de sécurité et les documents techniques prévus à* ***l'article GE7§2****, qui lui sont nécessaires.* »

Objet de la présente vérification

Vérification quinquennale d'organisme agréé dans les ERP spéciaux de type PS des installations de désenfumage mécanique visées par l'article PS32

- Existence des moyens nécessaires et de l'état d'entretien et de maintenance des installations et équipements de désenfumage
- Adéquation de l'installation avec les conditions d'exploitation du site
- Fonctionnement des commandes manuelles et automatiques de désenfumage
- Essai de fonctionnement des ventilateurs de désenfumage
- Mesures de débit, vitesse, pression en cas de désenfumage mécanique

Ne font pas partie des différents types de vérifications :
Les opérations d'entretien
Les vérifications et essais prévus au titre des **articles CH58, MS73§1**
La vérification des parties non visibles, de l'intérieur des conduits et gaines
La vérification de fonctionnement des appareils d'utilisation et de leurs accessoires de sécurité ou/et d'alarme
Les limites de prestation définies dans un cadre contractuel et/ou conformément à **l'article GE8§2** pour les RVRE
Les vérifications nécessitant de procéder à des essais destructifs.

Dispositions contractuelles :

« *Elles peuvent concerner tout ou partie des installations ou équipements techniques d'un établissement selon la demande formulée par l'exploitant ou le chef d'établissement*» à travers des dispositions contractuelles **(GE8§2).**

Limite contractuelle de l'inspection :

Sans

Reçu au Contrôle de légalité le 26 janvier 2018

3.2 Référentiel d'inspection

Référentiel réglementaire relatif à l'inspection :

- Code de la Construction et de l'Habitation articles R123-3, R123-43
- Arrêté du 25 juin 1980 modifié articles GN10§1, GE6§1-3, GE7§2, GE8§2, Appendice §2, DF10§2

Référentiel règlementaire de l'objet inspecté :

Etablissement recevant du public spéciaux

- Code de la Construction et de l'Habitation articles R123-1 à R123-55.
- Règlement de sécurité contre les risques d'incendie et de panique dans les ERP institué par l'article R123-12 du CCH limité aux dispositions spéciales suivantes (Livres I et IV)
- Arrêté du 09 mai 2006 modifié Dispositions spéciales type PS. Livre IV Chapitre VI

- Normes SSI rendues applicables par l'arrêté du 3 février 1993 à compter de toute AT/PC postérieure au 18 juin 1993

3.3 Commentaire relatif au déroulement de l'inspection

Personne ayant accompagné le vérificateur :	Non accompagné
Moyens d'accès a tous les éléments :	Partiels (les moyens fournis ne permettent pas l'accès en sécurité à l'ensemble des éléments)
Personne a qui a été fait le compte rendu de fin de visite :	Pas de représentant du chef d'établissement à la fin de notre vérification
Commentaires particuliers	Sans commentaire
Présence de travaux sur les installations de désenfumage	Non

POINTS NON VERIFIES

Signification des abréviations de la colonne « Motif » :
A : Non vérifié par défaut d'accompagnement (Non accompagné ou impossibilité pour l'accompagnateur réaliser les actions nécessaires a la vérification)
E : Non vérifié pour des raisons d'exploitation de l'établissement
I : Installation ou équipement non accessible

N°	Motif	Points non vérifiés
EXISTENCE DES MOYENS NECESSAIRES ET DE L'ETAT D'ENTRETIEN ET DE MAINTENANCE DES INSTALLATIONS ET EQUIPEMENTS DE DESENFUMAGE		
Absence de point non vérifiés		
ADEQUATION DE L'INSTALLATION AVEC LES CONDITIONS D'EXPLOITATION DE L'ETABLISSEMENT :		
Absence de point non vérifiés		
FONCTIONNEMENT DES COMMANDES MANUELLES ET AUTOMATIQUES		
Absence de point non vérifiés		
FONCTIONNEMENT DES VOLETS, EXUTOIRES ET OUVRANTS DE DESENFUMAGE		
Absence de point non vérifiés		
FERMETURE DES ELEMENTS MOBILES DE COMPARTIMENTAGE PARTICIPANT A LA FONCTION DESENFUMAGE		
Absence de point non vérifiés		
ARRET DE LA VENTILATION DE CONFORT		
Absence de point non vérifiés		
FONCTIONNEMENT DES VENTILATEURS DE DESENFUMAGE		
Absence de point non vérifiés		
MESURE DE DEBIT, PRESSION, VITESSE DU DESENFUMAGE MECANIQUE		
Absence de point non vérifiés		

3.4 Matériel utilisé

L'inspection à été réalisée au moyen des matériels suivants :

Anémomètre a hélice : KIMO LV110
Déprimomètre : Sans objet

Reçu au Contrôle de légalité le 26 janvier 2018

ANNEXE ESSAIS DESENFUMAGE MECANIQUE

S **AVIS SATISFAISANT** : l'avis S exprime le constat d'un maintien de l'état de conformité, acquis lors de la mise en service ou après une transformation importante, d'un établissement ou d'une installation. Il valide un fonctionnement, un entretien et une maintenance des installations et des équipements en adéquation avec les conditions d'exploitation de l'établissement.
Lorsque le vérificateur ne dispose pas des éléments lui permettant d'établir avec certitude le référentiel réglementaire applicable à tout ou partie de l'objet de sa mission, le maintien à l'état de conformité est apprécié par rapport aux dispositions réglementaires en vigueur. Dans ce cas, s'il est constaté un écart, celui-ci ne peut conduire à un avis satisfaisant que s'il ne reflète pas une situation risquant de compromettre la sécurité du public

NS **AVIS NON SATISFAISANT** : Les résultats des vérifications ne **satisfont** pas aux exigences requises

NV **NON VERIFIE** NVA (Non vérifié par défaut d'accompagnement) ; NVI (Non vérifié pour des raisons d'accessibilité) ; NVE (Non vérifié pour des raisons d'exploitation).

Débit théorique Evalué : évalué par le vérificateur en l'absence de document
Document : valeur relevée par le vérificateur dans un document fourni

Pour la signification des abréviations utilisées, voire le glossaire a la fin du chapitre .2

Identification									
Bouche évacuation fumées	**Amenée(s) d'air**	**Coffret de relayage et moteur de désenfumage**	**Zone de désenfumage (ZF)**	**Type de désenfumage**	**Section bouche (m2)**	**Débit mesuré (m3/s)**	**Débit théorique (m3/s)**	**Diff de pression avec circulation (Pa)**	**Avis**
BC	BC	CRW: EXTRACTEUR -1	niveau -1	Balayage	1,59	13,02	9,67 (évalué)	Sans objet	S
BC	BC	MDF: EXTRACTEUR -2	NIVEAU -2	Balayage	1,59	15,56	15,5 (évalué)	Sans objet	S
BC	BC	MDF: EXTRACTEUR -3	NIVEAU -3	Balayage	1,59	20,48	15,5 (évalué)	Sans objet	S
BC	BC	MDF: EXTRACTEUR -4	NIVEAU -4	Balayage	1,59	15,56	15,5 (évalué)	Sans objet	S
BC	BC	MDF: EXTRACTEUR -5	NIVEAU -5	Balayage	1,59	16,67	15,5 (évalué)	Sans objet	S
BC	BC	MDF: EXTRACTEUR -6	NIVEAU -6	Balayage	1,63	17,72	16,2 (évalué)	Sans objet	S

Reçu au Contrôle de légalité le 26 janvier 2018

QUALICONSULT EXPLOITATION

cofrac INSPECTION
Organisme accrédité n° 3-128
Liste des sites accrédités et portée disponible sur www.cofrac.fr

RVRE MS

RAPPORT DE VERIFICATION REGLEMENTAIRE EN EXPLOITATION DANS LES ERP RELATIF AUX MOYENS DE SECOURS SIMPLES

ETABLISSEMENT

PARKING INDIGO DU GENERAL DE GAULLE
22 PLACE DU GENERAL DE GAULLE

13001 MARSEILLE

Diffusion : PARKING INDIGO DU GENERAL DE GAULLE

Vérificateur : Karim DEPIERE

Date de la visite : 09/11/2016

Date d'émission du rapport : 23/11/2016

Le processus d'élaboration du rapport garanti la validation de son contenu

Agence PACA OUEST EXPLOITATION
7 - 9 rue Jean Mermoz---13008 MARSEILLE-04.95.08.13.80-04.95.08.11.89 marseille.qce@qualiconsult.fr
Raison sociale : QUALICONSULT EXPLOITATION
Société par Actions Simplifiée au capital de 200.000 €. – R.C PARIS B 442 848 925 – SIRET 442 848 925 00016 - APE 7120B
Siège Social : 24 rue des Petites Ecuries – 75010 PARIS – Tel. : 01.40.83.75.75 – Fax : 01.40.83.75.94

Reçu au Contrôle de légalité le 26 janvier 2018

1 – CONSTATS DU VERIFICATEUR

S **AVIS SATISFAISANT** : l'avis S exprime le constat d'un maintien de l'état de conformité, acquis lors de la mise en service ou après une transformation importante, d'un établissement ou d'une installation. Il valide un fonctionnement, un entretien et une maintenance des installations et des équipements en adéquation avec les conditions d'exploitation de l'établissement.
Lorsque le vérificateur ne dispose pas des éléments lui permettant d'établir avec certitude le référentiel réglementaire applicable à tout ou partie de l'objet de sa mission, le maintien à l'état de conformité est apprécié par rapport aux dispositions réglementaires en vigueur. Dans ce cas, s'il est constaté un écart, celui-ci ne peut conduire à un avis satisfaisant que s'il ne reflète pas une situation risquant de compromettre la sécurité du public

NS **AVIS NON SATISFAISANT** : Les résultats des vérifications ne **satisfont** pas aux exigences requises
NV **NON VERIFIE** La non-vérification de l'installation, ou de parties d'installations, pour des raisons d'exploitation ou d'inaccessibilité est signalée et motivée au sein du rapport.
SO **SANS OBJET** : La vérification n'a pas lieu d'être compte tenu de l'inexistence de tout ou partie de l'installation visée par cette ou ces dispositions.

Nous rappelons, à l'attention des exploitants, que la responsabilité de QUALICONSULT EXPLOITATION ne peut être recherchée pour une mauvaise conception ou exécution d'ouvrages dans la correction des anomalies constatées d'une part; ou des non conformités qui n'ont pu être décelées par la présente vérification ou/et compte tenu de l'absence de documents techniques transmis.
Il en est de même pour des dommages liés à la non prise en considération des observations énumérées ci-dessus.

N°	Observations
ETAT D'ENTRETIEN ET DE MAINTENANCE DES INSTALLATIONS	
APPAREILS MOBILES ET MOYENS D'EXTINCTION DIVERS	
NS1	Présence d'un extincteur dans le local technique du niveau -4 qui n'a pas été entretenu depuis 2006. Cet extincteur ne semble plus être destiné à la protection du parc et doit être enlevé.
EXISTENCE DES MOYENS NECESSAIRES A LA MAINTENANCE DES INSTALLATIONS ET EQUIPEMENTS	
Voir points non vérifié au chapitre 3.3	
ADEQUATION DE L'INSTALLATION AVEC LES CONDITIONS D'EXPLOITATION DE L'ETABLISSEMENT	
Satisfaisant	
CONDITIONS D'IMPLANTATION DES INSTALLATIONS ET EQUIPEMENTS	
Satisfaisant	

Reçu au Contrôle de légalité le 26 janvier 2018

SOMMAIRE

1 – CONSTATS DU VERIFICATEUR 2
2 – RENSEIGNEMENTS GENERAUX ET ADMINISTRATIFS 3
2.1 Caractéristiques de l'établissement 3
2.2 Caractéristiques de l'installation 4
3 – CONDITIONS D'INTERVENTION 5
3.1 Objet et étendue des vérifications 5
3.2 Référentiel d'inspection 6
3.3 Commentaire relatif au déroulement de l'inspection 6
3.4 Matériel utilisé 6
ANNEXE ESSAIS

2 – RENSEIGNEMENTS GENERAUX ET ADMINISTRATIFS

2.1 Caractéristiques de l'établissement

Type :	PS (Parcs de stationnement couverts)
Catégorie :	Sans objet
Effectif :	527 places
Date du PV de la commission de sécurité compétente pris en compte pour le classement :	16/03/2012
Autre document ou évaluation justifiant du classement :	Sans objet
Adresse :	22 PLACE DU GENERAL DE GAULLE 13001 MARSEILLE
Description sommaire :	L'établissement est un parc de stationnement en infrastructure comportant 6 niveaux de stationnement. Le désenfumage est assuré par l'installation de ventilation du parc. Il est commandé par des commande prioritaires indépendantes du SSI.

Reçu au Contrôle de légalité le 26 janvier 2018

2.2 Caractéristiques de l'installation

2.2.1 Moyen(s) d'extinction objet de la vérification

Robinet(s) d'incendie armés (RIA)	Sans objet
Borne(s) / Poteau(x) d'incendie privé(s)	Sans objet
Colonne(s) sèche(s)	Oui
Colonne(s) en charge	Sans objet
Déversoir(s) ponctuel(s)	Sans objer
Elément(s) de construction irrigués	Sans objet
Moyen(s) divers d'extinction (Extincteurs mobiles, extincteurs automatiques, Caisse de sable meuble)	Oui

2.2.2 Moyen(s) destiné(s) a faciliter l'action des secours objet de la vérification

Plan schématique de l'ERP	Oui
Trémie(s) d'attaque	Sans objet

2.2.3 Système(s) d'alerte objet de la vérification

Téléphone relié au réseau urbain	Oui

Reçu au Contrôle de légalité le 26 janvier 2018

3 – CONDITIONS D'INTERVENTION

3.1 Objet et étendue des vérifications

Rappels réglementaires ERP

Article GN10§1de l'arrêté du 25 juin 1980 modifié «A *l'exception des dispositions à caractère administratif, de celles relatives aux contrôles et aux vérifications techniques, ainsi qu'à l'entretien, le présent règlement ne s'applique pas aux établissements existants*».
Article GE6§1 de l'arrêté du 25 juin 1980 modifié «*Les vérifications techniques prévues par* ***l'article R 123.43 du Code de la Construction et de l'Habitation*** *doivent être effectuées soit par des personnes ou des organismes agrées par le ministère de l'intérieur, soit par des techniciens compétents*»
Article GE6§2 de l'arrêté du 25 juin 1980 modifié «*Les vérifications techniques doivent être effectuées par des organismes agréés lorsque la suite du présent règlement le prévoit* »
Article GE6§3 de l'arrêté du 25 juin 1980 modifié «*Les différents types de vérifications ainsi que les règles relatives au contenu et à la rédaction des rapports et des avis sont détaillés dans* ***les sous-sections I et II de la présente section***.» **(Section 2 Chapitre 1 Titre I Livre II)**
Article GE8§2 de l'arrêté du 25 juin 1980 modifié «*Elles ne se substituent pas aux vérifications réglementaires réalisées à l'occasion de travaux neufs, d'aménagements ou de modifications visés aux* ***articles R123-22 et R.123-23 du code de la construction et de l'habitation***.»
Article GE8§2 de l'arrêté du 25 juin 1980 modifié «A *cet effet, l'exploitant doit communiquer à l'organisme agréé le registre de sécurité et les documents techniques prévus à* ***l'article GE7§2****, qui lui sont nécessaires.* »

Objet de la présente vérification

- Etat apparent d'entretien et de maintenance des installations et appareils
- Existence des moyens nécessaires à la maintenance des installations et équipements (techniciens désignés, contrats d'entretien, notices, livrets d'entretien, etc...)
- Adéquation des installations avec les conditions d'exploitation de l'établissement
- Conditions d'implantation des appareils

Ne font pas partie des différents types de vérifications :

Les opérations d'entretien
La vérification des parties non visibles des installations et appareils
La vérification de fonctionnement des appareils d'utilisation et de leurs accessoires de sécurité ou/et d'alarme
La mise en eau des colonnes sèches
La vérification normative des installations et appareils
Les limites de prestation définies dans un cadre contractuel et/ou conformément à **l'article GE8§2**
Les vérifications nécessitant de procéder à des essais destructifs.

Dispositions contractuelles :

« *Elles peuvent concerner tout ou partie des installations ou équipements techniques d'un établissement selon la demande formulée par l'exploitant ou le chef d'établissement*» à travers des dispositions contractuelles **(GE8§2).**

Limite contractuelle de l'inspection :

Sans

Reçu au Contrôle de légalité le 26 janvier 2018

3.2 Référentiel d'inspection

Référentiel réglementaire relatif à l'inspection :

- Code de la Construction et de l'Habitation articles R123-3, R123-43
- Arrêté du 25 juin 1980 modifié articles GN10§1, GE6§1-3, GE7§2, GE8§2, Appendice §2, MS73§2

Référentiel règlementaire de l'objet inspecté :

Etablissement recevant du public spéciaux

- Code de la Construction et de l'Habitation articles R123-1 à R123-55.
- Règlement de sécurité contre les risques d'incendie et de panique dans les ERP institué par l'article R123-12 du CCH limité aux dispositions spéciales suivantes (Livres I et IV)
- Arrêté du 09 mai 2006 modifié Dispositions spéciales type PS. Livre IV Chapitre VI

3.3 Commentaire relatif au déroulement de l'inspection

Personne ayant accompagné le vérificateur :	Non accompagné
Moyens d'accès a tous les éléments :	Partiels (les moyens fournis ne permettent pas l'accès en sécurité à l'ensemble des éléments)
Personne a qui a été fait le compte rendu de fin de visite :	Pas de représentant du chef d'établissement à la fin de notre vérification
Commentaires particuliers	L'établissement est parc de stationnement qui n'est pas occupé par un représentant de l'exploitant en permanence. Une partie du temps, l'exploitation est réalisée à distance depuis le PC du parking Bourse. Cette disposition a reçu un avis favorable de la sous-commission de sécurité d'après les informations qui nous ont été indiquées.
Présence de travaux sur les moyens de secours	Non

POINTS NON VERIFIES

Signification des abréviations de la colonne « Motif » :
A : Non vérifié par défaut d'accompagnement (Non accompagné ou impossibilité pour l'accompagnateur réaliser les actions nécessaires a la vérification)
E : Non vérifié pour des raisons d'exploitation de l'établissement
I : Installation ou équipement non accessible

N°	Motif	Points non vérifiés
ETAT D'ENTRETIEN ET DE MAINTENANCE DES INSTALLATIONS		
Absence de point non vérifiés		
EXISTENCE DES MOYENS NECESSAIRES A LA MAINTENANCE DES INSTALLATIONS ET EQUIPEMENTS		
NV1	I	La ou les notices de sécurité exigible au titre de l'article GE2§1, GA8 annexé au registre de sécurité (R123-51, MS75)
NV2	I	Le RVRAT ou Rapport final de vérification suite à travaux au titre de la sécurité incendie dans les ERP (GE6 à GE9) annexé au registre de sécurité (R123-51 CCH, MS75)
NV3	I	Le dossier de sécurité relatif aux moyens de secours (GE§2, MS3) précisant :
ADEQUATION DE L'INSTALLATION AVEC LES CONDITIONS D'EXPLOITATION DE L'ETABLISSEMENT		
Absence de point non vérifiés		
CONDITIONS D'IMPLANTATION DES INSTALLATIONS ET EQUIPEMENTS		
Absence de point non vérifiés		

3.4 Matériel utilisé

L'inspection à été réalisée au moyen des matériels suivants :

Sans objet

Reçu au Contrôle de légalité le 26 janvier 2018

QUALICONSULT EXPLOITATION

cofrac INSPECTION
Organisme accrédité n° 3-128
Liste des sites accrédités et portée disponible sur www.cofrac.fr

RVRE SSI

RAPPORT DE VERIFICATION REGLEMENTAIRE EN EXPLOITATION DANS LES ERP RELATIF A LA VERIFICATION TRIENNALE DES SSI DE CATEGORIE A ET B, QUINQUENNALES DES SSI DANS LES ERP DE TYPE PS

ETABLISSEMENT

PARKING INDIGO DU GENERAL DE GAULLE
22 PLACE DU GENERAL DE GAULLE

13001 MARSEILLE

Diffusion : PARKING INDIGO DU GENERAL DE GAULLE

Vérificateur : Cédric DEPIERE

Date de la visite : 11/11/2016

Date d'envoi du rapport : 23/11/2016

Le processus d'élaboration du rapport garanti la validation de son contenu

Agence PACA OUEST EXPLOITATION
7 - 9 rue Jean Mermoz---13008 MARSEILLE-04.95.08.13.80-04.95.08.11.89 marseille.qce@qualiconsult.fr
Raison sociale : QUALICONSULT EXPLOITATION
Société par Actions Simplifiée au capital de 200.000 €. – R.C PARIS B 442 848 925 – SIRET 442 848 925 00016 - APE 7120B
Siège Social : 24 rue des Petites Ecuries – 75010 PARIS – Tel. : 01.40.83.75.75 – Fax : 01.40.83.75.94

Reçu au Contrôle de légalité le 26 janvier 2018

1 – CONSTATS DU VERIFICATEUR

S **AVIS SATISFAISANT** : l'avis S exprime le constat d'un maintien de l'état de conformité, acquis lors de la mise en service ou après une transformation importante, d'un établissement ou d'une installation. Il valide un fonctionnement, un entretien et une maintenance des installations et des équipements en adéquation avec les conditions d'exploitation de l'établissement.
Lorsque le vérificateur ne dispose pas des éléments lui permettant d'établir avec certitude le référentiel réglementaire applicable à tout ou partie de l'objet de sa mission, le maintien à l'état de conformité est apprécié par rapport aux dispositions réglementaires en vigueur. Dans ce cas, s'il est constaté un écart, celui-ci ne peut conduire à un avis satisfaisant que s'il ne reflète pas une situation risquant de compromettre la sécurité du public

NS **AVIS NON SATISFAISANT** : Les résultats des vérifications ne **satisfont** pas aux exigences requises
NV **NON VERIFIE** La non-vérification de l'installation, ou de parties d'installations, pour des raisons d'exploitation ou d'inaccessibilité est signalée et motivée au sein du rapport.
SO **SANS OBJET** : La vérification n'a pas lieu d'être compte tenu de l'inexistence de tout ou partie de l'installation visée par cette ou ces dispositions.

Nous rappelons, à l'attention des exploitants, que la responsabilité de QUALICONSULT EXPLOITATION ne peut être recherchée pour une mauvaise conception ou exécution d'ouvrages dans la correction des anomalies constatées d'une part; ou des non conformités qui n'ont pu être décelées par la présente vérification ou/et compte tenu de l'absence de documents techniques transmis.
Il en est de même pour des dommages liés à la non prise en considération des observations énumérées ci-dessus.

N°	Observations
EXAMEN DE L'ADEQUATION DU DOSSIER D'IDENTITE SSI AU REGARD DES EXIGENCES DE SECURITE APPLICABLES AU BATIMENT OU A L'ETABLISSEMENT	
Satisfaisant	
EXAMEN DE LA CONFORMITE DU SSI EN PLACE AU DOSSIER D'IDENTITE PRESENTE	
Satisfaisant	
VERIFICATION DE LA REALITE DES ACTIONS DE MAINTENANCE PAR L'EXAMEN DE LEUR ENREGISTREMENT ET DES ESSAIS FONCTIONNELS	
NS1	Les portes coupe feu suivante ne se sont pas fermées lors des essais : - niveau -4 Pythéas - niveau -6 Canebière - niveau -1 Canebière (probème mécanique identifié) - niveau -4 Canebière (probème mécanique identifié)
NS2	Réviser les déclencheurs manuels suivant (difficile à percuter) : - niveau -3 coté Pythéas - niveau -1 coté Canebière
EXAMEN DES CONDITIONS D'EXPLOITATION	
Voir points non vérifié au chapitre 3.3	

Reçu au Contrôle de légalité le 26 janvier 2018

SOMMAIRE

1 – CONSTATS DU VERIFICATEUR 2
2 – RENSEIGNEMENTS GENERAUX ET ADMINISTRATIFS 3
2.1 Caractéristiques de l'établissement 3
2.2 Caractéristiques de l'installation 4
2.3 RVRAT et / ou du rapport de dernière visite 5
2.4 Examen des éléments visibles et accessibles du SSI et constat d'inadéquation avec le dossier d'identité SSI présenté 5
3 – CONDITIONS D'INTERVENTION 7
3.1 Objet et étendue des vérifications 7
3.2 Référentiel d'inspection 8
3.3 Commentaire relatif au déroulement de l'inspection 8
3.4 Matériel utilisé 8
ANNEXE ESSAIS

2 – RENSEIGNEMENTS GENERAUX ET ADMINISTRATIFS

2.1 Caractéristiques de l'établissement

Type :	PS (Parcs de stationnement couverts)
Catégorie :	Sans objet
Effectif :	527 PLACES
Date du PV de la commission de sécurité compétente pris en compte pour le classement :	16/03/2012
Autre document ou évaluation justifiant du classement :	Sans objet
Adresse :	22 PLACE DU GENERAL DE GAULLE 13001 MARSEILLE
Description sommaire :	PARKING SUR 6 niveaux et un niveau pour les caisses

Reçu au Contrôle de légalité le 26 janvier 2018

2.2 Caractéristiques de l'installation

2.2.1 Type de SSI de l'établissement :

SSI de catégorie : SSI A

2.2.2 Système de détection incendie

Zones de détection

Nombre de Zones de déclencheurs manuels (ZDM)	1
Nombre de Zones de détecteurs automatiques (ZDA)	14

Composition du SDI

	Marque	Type
DM	DEF	
DAI	DEF	
ECS	DEF	CASSIOPEE
TS	Sans objet	
TRE / TRA	Sans objet	
TRC	Sans objet	
Autre		

2.2.3 Système de mise en sécurité incendie

Zones de mise en sécurité

Nombre de Zones d'alarme (ZA)	1
Nombre de Zones de compartimentage (ZC)	6
Nombre de Zones de désenfumage(ZF)	0
Nombre de zones d'extinction automatique à Gaz (ZEAG)	0

Type EA ou système d'alarme

Equipement d'alarme de type 1

Composition du SMSI

	Marque	Type
CMSI	DEF	ANTARES 4
UGCIS	Sans objet	
MD	Sans objet	
FAD	Sans objet	
UAE	Sans objet	
DCM	Sans objet	
DCMR	Sans objet	
DCS	Sans objet	

Matériel associé à la fonction évacuation

Système de sonorisation de sécurité (SSS)	Sans objet
Diffuseurs sonores non autonomes (DSNA)	Oui
Blocs autonomes d'alarme sonore(BAAS)	Sans objet
Diffuseurs d'alarme générale sélective (DAGS)	Sans objet
Diffuseurs lumineux (DL)	Oui
Déverrouillage des issues de secours (DVIS)	Sans objet
Arrêt son (AS)	Sans objet
Diffusion message d'évacuation (Diffusion ME)	Sans objet
Mise en lumière	Sans objet
BAES / BAEH	Sans objet
Autres	Sans objet

Reçu au Contrôle de légalité le 26 janvier 2018

Matériel associé à la fonction compartimentage

Blocs porte battant à fermeture automatique (BPBFA)	Sans objet
Blocs porte coulissant à fermeture automatique (BPCFA)	Oui
Blocs porte et trappes à dévêtissement vertical (BP/T/DV)	Sans objet
Clapets coupe feu télécommandés (CCFT)	Sans objet
Clapets coupe feu auto-commandés (CCFA)	Sans objet
Non stop ascenseurs (NSA)	Sans objet
Système de détecteurs autonomes déclencheurs (SDAD)	Sans objet
Autres	Sans objet

Matériel associé à la fonction désenfumage

Clapets coupe feu (CCFT)	Sans objet
Ouvrants de façade (OF)	Sans objet
Exutoires (EX)	Sans objet
Bouches sans volet IT246 (BC)	Sans objet
Bouche avec volet sur conduit unitaire IT246 (BVCU)	Sans objet
Bouche avec volet sur conduit collectif IT246 (BVCC)	Sans objet
Volets de transfert (VT)	Sans objet
Coffrets de relayage pour moteur de désenfumage (CRW)	Sans objet
Moteurs de désenfumage (MDF)	Sans objet
Arrêt de ventilation de confort DF3§5 (AVC)	Sans objet
Autres	Sans objet

Matériel associé a la fonction extinction automatique a gaz

Dispositif électrique de commande avec temporisation (DECT)	Sans objet
Coffret de relayage d'extinction (CRW extinction))	Sans objet
Déclencheurs manuels extinction (DM Extinction)	Sans objet
Autres	Sans objet

2.3 RVRAT et / ou du rapport de dernière visite

Absence d'observations non levées dans le RVRAT et/ou le rapport de dernière visite

2.4 Examen des éléments visibles et accessibles du SSI et constat d'inadéquation avec le dossier d'identité SSI présenté

Absence d'écart entre le dossier d'identité présenté et les installations réalisées.

Reçu au Contrôle de légalité le 26 janvier 2018

GLOSSAIRE

AES: Alimentation Électrique de Sécurité NF S 61-940
APS: Alimentation Pneumatique de Sécurité NF S 61-939
Arrêt son / Diffusion ME : Arrêt du programme son et Diffusion d'un message enregistré MS62§1, L16§2, P22§3, MS67§4, PS27§1
AVC : Arrêt de Ventilation de Confort DF3§5
BAAS Pr: Blocs Autonomes d'Alarme Sonore Principal NF S 48-150
BAAS Sa: Blocs Autonomes d'Alarme Sonore Satellite NF S 48-150
BAAS Ma: Blocs Autonomes d'Alarme Sonore Manuel NF S 48-150
BAES Blocs Autonomes d'Eclairage de Sécurité NF C 71-800, 801 et 805
BPCFA: Bloc Porte Coulissant à Fermeture Automatique NF S 61-937
BPBFA: Bloc Porte Battant à Fermeture Automatique NF S 61-937
BC : Bouche sans volet IT246
BVCU : Bouche avec Volet sur Conduit Unitaire IT246
BVCC : Bouche avec Volet sur Conduit Collectif IT246
+T: Volet Tunnel (hors bouche)
BP/T/DV: Bloc Porte et Trappe à Dévetissement Vertical NF S 61-937
CC: Conduit Collectif IT246
CU: Conduit Unitaire ou de type SHUNT IT246
CCFT : Clapet Coupe Feu Télécommandé NF S 61-937-1et NFS 61-937-5
CCFA : Clapet Coupe Feu Autocommandé NF S 61-937-1et NFS 61-937-5
CMSI: Centralisateur de Mise en Sécurité Incendie NF S 61-934
CRW: Coffret de relayage pour moteur de désenfumage NF S 61-937-1 et NFS 61-937-9
DAC: Dispositif Adaptateur de Commande NF S 61-938
DAGS Diffuseur d'Alarme Générale Sélective NF S 61-936
DAS: Dispositif Actionné de Sécurité NF S 61-937-1
DCM: Dispositif de Commande Manuelle NF S 61-938
DCMR: Dispositif de Commandes Manuelles Regroupées NF S 61-938
DCS : Dispositif de Commande avec Signalisation NF S 61-938
DCT: Dispositif Commandé Terminal NF S 61-932
DECT: Dispositif Electrique de Commande avec Temporisation NF EN 1294
DENFC : Dispositif d'Evacuation Naturel de la Fumée et de la Chaleur EN 12101-2
DI Détecteur Automatique Incendie NF S 61-970
DM: Déclencheur Manuel NF S 61-965, EN 54-11
DP: Désenfumage Permanent
DS: Diffuseur Sonore NF S 61-936, NF S 32-001, NF EN 60-849
DSAF: Diffuseur sonore d'alarme sonore NF S 61-936,
DSNA: Diffuseur sonore non autonome NF S 61-936, NF S 32-001, NF EN 60-849
DVIS: Déverrouillage des Issus de Secours CO46, MS60, NFS 61-936, NFS 61-937
EA: Equipement d'Alarme NF S 61-936, NF S 32-001, NF EN 60-849
EAE: Equipement d'Alimentation Electrique NF EN 54-4
EAG: Extinction automatique à Gaz
ECS: Équipement de Contrôle et de Signalisation NF EN 54-1, NF EN 54-2, NF EN 54-4, NFS 61-970
EX : Exutoire NF S 61-937
EXS : Exutoire de Secours pour escalier mis en surpression IT246 de 1982, Règlement de sécurité IGH, NFS 61-937
FAD : Face Avant Déportée de CMSI NFS 61-932
GES: Groupe électrogène de sécurité NF S 61-940, NF E 37-312
MDF: Moteur de Désenfumage IT 246
Mise Lumière: Mise lumière des salles plongées dans l'obscurité MS62§1, L16§2, P22§3
NSA: Non-Stop de l'Ascenseur NF S 61-930, NFS 61-932
PCS: Poste Central de Sécurité Règlement de Sécurité des ERP MS50
OF : Ouvrant en Façade NF S 61-937
OFS : Ouvrant en Façade de Secours pour IGH NF S 61-937
OB : Ouverture Barrière de péage dans les Parcs de Stationnement ERP PS27§2b
PI : Panneau d'information à l'entrée des Parcs de Stationnement ERP PS27§1
SDAD: Système de Détecteur Autonome Déclencheur NF S 61-961
SDI: Système de Détection Incendie NF S 61-931, NF S 61-932
SMSI: Système de Mise en Sécurité Incendie NF S 61-931, NF S 61-932
SSI: Système de Sécurité Incendie NF S 61-931, NF S 61-932
SSS: Système de Sonorisation de Sécurité NF S 61-936, NF EN 60-849 NFS 61-932
TR (C/E/A) : Tableau Répétiteur de Confort, d'Exploitation d'Alarme NFS 61-970
Unité d'Aide à l'Exploitation NF S 61-932, NFS 61-970
UCMC: Unité de Commande Manuelle Centralisée NF S 61-934
UGA: Unité de Gestion d'Alarme NF S 61-936
UGCIS: Unité de Gestion Centralisée des Issues de Secours NF S 61-934
US: Unité de Signalisation NF S 61-935
VED: Ventilateur d'Extraction de Désenfumage IT246, NF EN 12101-3
VSD: Ventilateur de Soufflage de Désenfumage IT246, NF EN 12101-3
VTP: Volume technique protégé MS53§4, NFS 61-932
VT: Volet de Transfert Règlement de sécurité IGH, NFS 61-937
ZS: Zone de mise en Sécurité (terme générique pour ZA, ZC, ZF) NF S 61-931, NF S 61-932
ZA: Zone de diffusion de l'alarme NF S 61-931, NF S 61-932
ZC: Zone de compartimentage NF S 61-931, NF S 61-932
ZEAG : Zone d'Extinction Automatique à Gaz NFS 61-930
ZF: Zone de désenfumage NF S 61-931, NF S 61-932
ZD: Zone de Détection NF S 61-931, NF S 61-970
ZDA: Zone de détection par détecteurs automatiques NF S 61-931, NF S 61-932
ZDM: Zone de détection par déclencheurs manuels NF S 61-931, NF S 61-970

Reçu au Contrôle de légalité le 26 janvier 2018

3 – CONDITIONS D'INTERVENTION

3.1 Objet et étendue des vérifications

Rappels réglementaires ERP

Article GN10§1de l'arrêté du 25 juin 1980 modifié «A *l'exception des dispositions à caractère administratif, de celles relatives aux contrôles et aux vérifications techniques, ainsi qu'à l'entretien, le présent règlement ne s'applique pas aux établissements existants*».
Article GE6§1 de l'arrêté du 25 juin 1980 modifié «*Les vérifications techniques prévues par* ***l'article R 123.43 du Code de la Construction et de l'Habitation*** *doivent être effectuées soit par des personnes ou des organismes agrées par le ministère de l'intérieur, soit par des techniciens compétents*»
Article GE6§2 de l'arrêté du 25 juin 1980 modifié «*Les vérifications techniques doivent être effectuées par des organismes agréés lorsque la suite du présent règlement le prévoit* »
Article GE6§3 de l'arrêté du 25 juin 1980 modifié «*Les différents types de vérifications ainsi que les règles relatives au contenu et à la rédaction des rapports et des avis sont détaillés dans* ***les sous-sections I et II de la présente section***.» **(Section 2 Chapitre 1 Titre I Livre II)**
Article GE8§2 de l'arrêté du 25 juin 1980 modifié «*Elles ne se substituent pas aux vérifications réglementaires réalisées à l'occasion de travaux neufs, d'aménagements ou de modifications visés aux* ***articles R123-22 et R.123-23 du code de la construction et de l'habitation***.»
Article GE8§2 de l'arrêté du 25 juin 1980 modifié «A *cet effet, l'exploitant doit communiquer à l'organisme agréé le registre de sécurité et les documents techniques prévus à* ***l'article GE7§2****, qui lui sont nécessaires.* »

Objet de la présente vérification

Vérification quinquennale d'organisme agréé dans les ERP spéciaux de type PS des installations de SSI visées par l'article PS32,

- Examen de l'adéquation du dossier d'identité en regard des exigences de sécurité applicables au bâtiment ou l'établissement
- Examen de la conformité du SSI en place au dossier d'identité présenté
- vérification de la réalité des actions de maintenance par l'examen de leur enregistrement (techniciens désignés, contrats d'entretien, notices, livrets d'entretien, etc.) et par la réalisation d'essais de fonctionnement (au minimum un équipement par
- Examen des conditions d'exploitation

Ne font pas partie des différents types de vérifications :
Les opérations d'entretien
Les vérifications et essais prévus au titre des **articles CH58, MS73§1**
La vérification des parties non visibles, de l'intérieur des conduits et gaines
La vérification de fonctionnement des appareils d'utilisation et de leurs accessoires de sécurité ou/et d'alarme
Les limites de prestation définies dans un cadre contractuel et/ou conformément à **l'article GE8§2** pour les RVRE
Les vérifications nécessitant de procéder à des essais destructifs.
Les vérifications des actions de maintenance dont l'enregistrement est conservé par le mainteneur conformément à la norme NFS 61-933§7.6 de septembre 2011

Dispositions contractuelles :

« *Elles peuvent concerner tout ou partie des installations ou équipements techniques d'un établissement selon la demande formulée par l'exploitant ou le chef d'établissement*» à travers des dispositions contractuelles **(GE8§2).**

Limite contractuelle de l'inspection :

Sans

Reçu au Contrôle de légalité le 26 janvier 2018

3.2 Référentiel d'inspection

Référentiel réglementaire relatif à l'inspection :

- Code de la Construction et de l'Habitation articles R123-3, R123-43
- Arrêté du 25 juin 1980 modifié articles GN10§1, GE6§1-3, MS73§2-3, MS56§3 2ème tiret
-

Référentiel règlementaire de l'objet inspecté :

Etablissement recevant du public spéciaux

- Code de la Construction et de l'Habitation articles R123-1 à R123-55.
- Règlement de sécurité contre les risques d'incendie et de panique dans les ERP institué par l'article R123-12 du CCH limité aux dispositions spéciales suivantes (Livres I et IV)
- Arrêté du 09 mai 2006 modifié Dispositions spéciales type PS. Livre IV Chapitre VI

3.3 Commentaire relatif au déroulement de l'inspection

Personne ayant accompagné le vérificateur :	Non accompagné
Moyens d'accès a tous les éléments :	Partiels (les moyens fournis ne permettent pas l'accès en sécurité à l'ensemble des éléments)
Personne a qui a été fait le compte rendu de fin de visite :	Pas de représentant du chef d'établissement à la fin de notre vérification
Commentaires particuliers	Sans commentaire
Présence de travaux sur les installations de SSI	Non

POINTS NON VERIFIES

Signification des abréviations de la colonne « Motif » :
A : Non vérifié par défaut d'accompagnement (Non accompagné ou impossibilité pour l'accompagnateur réaliser les actions nécessaires a la vérification)
E : Non vérifié pour des raisons d'exploitation de l'établissement
I : Installation ou équipement non accessible

N°	Motif	Points non vérifiés
EXAMEN DE L'ADEQUATION DU DOSSIER D'IDENTITE SSI AU REGARD DES EXIGENCES DE SECURITE APPLICABLES AU BATIMENT OU A L'ETABLISSEMENT		
Absence de point non vérifiés		
EXAMEN DE LA CONFORMITE DU SSI EN PLACE AU DOSSIER D'IDENTITE PRESENTE		
Absence de point non vérifiés		
VERIFICATION DE LA REALITE DES ACTIONS DE MAINTENANCE PAR L'EXAMEN DE LEUR ENREGISTREMENT ET DES ESSAIS FONCTIONNELS		
NV1	E	Vérification de l'absence de remontée d'information par l'utilisation du dispositif de mise hors tension générale du bâtiment prévu à l'article EL11§1
NV2	A	Vérification de la remontée des défauts «Batterie»
NV3	A	Vérification de la remontée d'information de la surveillance lignes de DM par ZDM en cas de rupture
NV4	A	Vérification de la remontée d'information de la surveillance lignes de DSNA et AGS par ZA en cas de rupture
NV5	A	Vérification de la remontée d'information de la surveillance lignes de télécommande à émission (Sauf Arrêt DF SP NFS 61-932§9.3.2.1) et de contrôle des DAS
EXAMEN DES CONDITIONS D'EXPLOITATION		
NV6	E	Alimentation électrique normale du SSI (hors équipement d'alarme de type 4 et 3) de l'ERP en amont du dispositif général de mise hors tension du bâtiment prévu à l'article EL11§1

3.4 Matériel utilisé

L'inspection à été réalisée au moyen des matériels suivants :
Perche de test et clef de réarmement

Reçu au Contrôle de légalité le 26 janvier 2018

ANNEXE ESSAIS SSI

S **AVIS SATISFAISANT** : l'avis S exprime le constat d'un maintien de l'état de conformité, acquis lors de la mise en service ou après une transformation importante, d'un établissement ou d'une installation. Il valide un fonctionnement, un entretien et une maintenance des installations et des équipements en adéquation avec les conditions d'exploitation de l'établissement.
Lorsque le vérificateur ne dispose pas des éléments lui permettant d'établir avec certitude le référentiel réglementaire applicable à tout ou partie de l'objet de sa mission, le maintien à l'état de conformité est apprécié par rapport aux dispositions réglementaires en vigueur. Dans ce cas, s'il est constaté un écart, celui-ci ne peut conduire à un avis satisfaisant que s'il ne reflète pas une situation risquant de compromettre la sécurité du public

NS **AVIS NON SATISFAISANT** : Les résultats des vérifications ne **satisfont** pas aux exigences requises

NV **NON VERIFIE** : NVA (Non vérifié par défaut d'accompagnement) ; NVI (Non vérifié pour des raisons d'accessibilité) ; NVE (Non vérifié pour des raisons d'exploitation)

Pour la signification des abréviations utilisées, voir le glossaire a la fin du chapitre .2

Zones de détection			Zones de mise en sécurité associées suivant tableau de corrélation				Résultat des essais			
Zones	**Identification**	**Type de déclenchement**	**ZEAG**	**ZF**	**ZC**	**ZA**	**Extinction automatique à gaz**	**Désenfumage**	**Compartimentage**	**Evacuation**
ZONE 1	ZDA1 PARKING N-1 PYTHEAS	Détecteurs automatique d'incendie	SO	SO	ZC	ZA	SO	SO	S	S
ZONE 2	ZDA2 N-1 PARKING CANEBIERE	Détecteurs automatique d'incendie	SO	SO	ZC	ZA	SO	SO	S	S
ZONE 3	ZDA3 PARKING N-1 LOCAUX TECHNIQUE	Détecteurs automatique d'incendie	SO	SO	ZC	ZA	SO	SO	S	S
ZONE 4	ZDM4 ENSEMBLE DU PARKING	Déclencheurs manuels	SO	SO	ZC	ZA	SO	SO	S	S
ZONE 5	ZDA5 PARKING N-2 PYTHEAS	Détecteurs automatique d'incendie	SO	SO	ZC	ZA	SO	SO	S	S
ZONE 6	ZDA6 PARKING N-2 CANEBIERE	Détecteurs automatique d'incendie	SO	SO	ZC	ZA	SO	SO	S	S
ZONE 8	ZDA8 MEZZANINE LOCAUX TECHNIQUE	Détecteurs automatique d'incendie	SO	SO	ZC	ZA	SO	SO	S	S
ZONE 9	ZDA9 PARKING N-3 PYTHEAS	Détecteurs automatique d'incendie	SO	SO	ZC	ZA	SO	SO	S	S
ZONE 10	ZDA10 PARKING N-3 CANEBIERE	Détecteurs automatique d'incendie	SO	SO	ZC	ZA	SO	SO	S	S
ZONE 13	ZDA13 PARKING N-4 PYTHEAS	Détecteurs automatique d'incendie	SO	SO	ZC	ZA	SO	SO	S	S
ZONE 14	ZDA14 PARKING N-4 CANEBIERE	Détecteurs automatique d'incendie	SO	SO	ZC	ZA	SO	SO	S	S
ZONE 17	ZDA17 PARKING N-5 PYTHEAS	Détecteurs automatique d'incendie	SO	SO	ZC	ZA	SO	SO	S	S

Reçu au Contrôle de légalité le 26 janvier 2018

Zones de détection			Zones de mise en sécurité associées suivant tableau de corrélation				Résultat des essais			
Zones	**Identification**	**Type de déclenchement**	**ZEAG**	**ZF**	**ZC**	**ZA**	**Extinction automatique à gaz**	**Désenfumage**	**Compartimentage**	**Evacuation**
ZONE 18	ZDA18 PARKING N-5 CANEBIERE	Détecteurs automatique d'incendie	SO	SO	ZC	ZA	SO	SO	S	S
ZONE 21	ZDA21 PARKING N-6 PYTHEAS	Détecteurs automatique d'incendie	SO	SO	ZC	ZA	SO	SO	S	S
ZONE 22	ZDA22 PARKING N-6 CANEBIERE	Détecteurs automatique d'incendie	SO	SO	ZC	ZA	SO	SO	S	S

Reçu au Contrôle de légalité le 26 janvier 2018

QUALICONSULT EXPLOITATION

cofrac Organisme accrédité n° 3-128
Liste des sites accrédités et portée disponible sur www.cofrac.fr
INSPECTION

RVRE
RAPPORT DE VERIFICATION REGLEMENTAIRE EN EXPLOITATION

ETABLISSEMENT RECEVANT DU PUBLIC

ASCENSEURS

ETABLISSEMENT

PARKING INDIGO CHARLES DE GAULLE
22 Place du Général Charles de Gaulle

13001 MARSEILLE

N° ASCENSEUR :
11471302

Emplacement :
SORTIE PARADIS

Identification
propriétaire ou
exploitant :
Ascenseur : 11471302

Date d'émission : 11/10/2016

Diffusion : INDIGO

Vérificateur : Fabien AGNEL

Le processus d'élaboration du rapport garanti la validation de son contenu

Agence PACA OUEST EXPLOITATION
7 - 9 rue Jean Mermoz---13008 MARSEILLE-04.95.08.13.80-04.95.08.11.89 marseille.qce@qualiconsult.fr
Raison sociale : QUALICONSULT EXPLOITATION
Société par Actions Simplifiée au capital de 200.000 €. – R.C.C PARIS B 442 848 925 00016 – APE 7120B
Siège Social : 24 rue des Petites Ecuries – 75010 PARIS – Tel : 01.40.83.75.75 - Fax 101.40.83.75.94
N° TVA Intracommunautaire : FR 61 442 848 925

Reçu au Contrôle de légalité le 26 janvier 2018

SOMMAIRE

1. RENSEIGNEMENTS GENERAUX ET ADMINISTRATIFS 2
2 LISTE RÉCAPITULATIVE DES OBSERVATIONS 4
3. RESULTAT DES VERIFICATIONS 5

1. RENSEIGNEMENTS GENERAUX ET ADMINISTRATIFS

1.1. Renseignements généraux

Propriétaire ou exploitant :	INDIGO
Classement de l'établissement :	
Type(s) :	PS (Parcs de stationnement couverts)
Catégorie :	4ème Catégorie
Effectif maximum du public admissible	527 personnes
Référentiel réglementaire applicable :	Arrêté du 25 juin 1980 : ERP du 1er groupe (4 premières catégories)
Origine du classement de l'établissement et du référentiel :	Documents administratifs
Identification de l'Organisme agréé :	**QUALICONSULT EXPLOITATION**
Identification vérificateur(s)	Fabien AGNEL
Nature de la vérification	Vérification Réglementaire en Exploitation – selon AS 9, AS 10
Personne ayant accompagné le vérificateur	Monsieur GARFAGNOLI
Date de la fin des vérifications	06/10/2016
Registre de sécurité	Visé
Date d'émission du rapport	11/10/2016

1.2 Eléments d'information communiqués par le propriétaire ou exploitant :

1.2.1 Prescriptions imposées par le PC ou déclaration de travaux	Non présentées
1.2.2 Prescriptions notifiées à la suite de visites de contrôle des commissions de sécurité :	Date :03/2012 Référence :PV N°127.12
1.2.3 Historique des principales modifications effectuées depuis l'origine :	Absence de modifications

1.3 Identification et équipement de l'appareil :

Constructeur	KONE	N° d'identification	11471302
Emplacement	SORTIE PARADIS	Société de maintenance	KONE
Charge nominale	1000 kg	Vitesse nominale	1 m/s
Niveaux desservis Nombre Identité	 8 -6/-5/-4/-3/-2/-1/E/0	Situation local de machine	En gaine
Entrainement	Electrique	Nombre de passagers	13 personnes

Reçu au Contrôle de légalité le 26 janvier 2018

Dispositif présents sur l'appareil	
Asservissement à la température de la gaine (ascenseurs sans machinerie AS1/PE25)	oui
Asservissement à la température du local machinerie (machinerie déportée AS2)	sans objet
Non arrêt niveaux sinistrés (U et J)	Sans objet
Manœuvre pompiers (U et J > 4 étages)	oui
Commande accompagnée (U, J et AS4)	sans objet
Retour automatique au niveau de référence – «monte-voitures» (PS)	
Trappe de secours en cabine + échelle (> 8 personnes)	oui
Porte de secours latérale (D entre niveaux > 11m)	sans objet

- Cas où le dispositif est obligatoire •

1.4 Eléments relatifs à la conformité de l'installation :

1.4.1 Evaluation de la conformité acquise lors de la mise en service ou après transformation importante :

En l'absence de RVRAT ou de RVRE , l'installation doit faire l'objet d'une vérification complémentaire afin d'évaluer la conformité initiale (ne faisant pas partie du présent rapport). A défaut de référentiel précis, la conformité est appréciée par rapport aux dispositions réglementaires en vigueur.

a) RVRAT ou ex rapport GE9 (ou rapport de vérification après travaux) :	2428909/1 par BV 17/02/2012
b) RVRE (ou périodique) précédent :	non présenté

1.4.2 Modification depuis la précédente visite :
Sans objet

(*) L'absence de RVRAT ou de RVRE, ou la réalisation de travaux visés au 2.a) ou 2.a) sans RVRAT fait l'objet d'une observation au §3.3.

(**) Les travaux visés au 2.c) font l'objet d'un examen dans le cadre d'une « vérification après transformation importante » ou du « CTSAE» voir 1.5.

1.5 Eléments relatifs aux conditions de maintenance :

1.5.1 Contrat d'entretien.	Date : 10/2010 - Référence : 40566291
1.5.2 Rapport annuel d'activité du mainteneur:	oui
1.5.3 Dossier technique / carnet d'entretien :	oui
Respect des périodicités	oui
Consignation des opérations de maintenance ou travaux hors périodiques	oui
1.5.4 Notice d'utilisation (appareils CE)	Présent
1.5.5 Rapport de CTSAE	
Référence	FAIT CE JOUR
Traçabilité de levée des observations	non présenté

(*) Le non respect d'une de ces dispositions fait l'objet d'une observation au §3.3

1.6 Conditions d'exploitation de l'Ascenseur :

1.6.1 Propreté des cuvettes de gaines	Satisfaisant
1.6.2 Efficacité du dispositif de demande de secours	Satisfaisant
1.6.3 Consignes et signalisation (pour les ascenseurs relevant des articles AS4 et PS24)	Sans objet
1.6.4 Clef à disposition des services d'incendie et de secours pour les dispositifs de commande accompagné (pour les ascenseurs relevant des articles AS4, J31 et U36)	Sans objet

(*) Le non respect d'une de ces dispositions fait l'objet d'une observation au §3.3

Reçu au Contrôle de légalité le 26 janvier 2018

2 LISTE RÉCAPITULATIVE DES OBSERVATIONS

Obs. n°	Article du réglement	OBSERVATIONS	Suite donnée
		CONDITIONS DE MAINTENANCE	
NS1	AS9 / AS11	Prendre en compte les observations formulées dans le rapport CTSAE, dans les délais mentionnés.	
		DISPOSITIFS DE SECURITE	
NS2		La manoeuvre prioritaire pompier est détériorée (hors d'usage).	
NS3	AS3§3	Le moyen de donner l'alarme depuis l'intérieur de la cabine au responsable de l'établissement présente en fonctionnement défectueux.	

Reçu au Contrôle de légalité le 26 janvier 2018

3. RESULTAT DES VERIFICATIONS

3.1. Appareils de mesure utilises (Marque, type et identification interne)

Sans objet pour cette vérification

3.2. Forme des avis

L'analyse du rapport mentionne article par article et dans l'ordre des articles des textes réglementaires, l'appréciation du vérificateur quant à la satisfaction de l'exigence réglementaire pour l'établissement concerné afin d'informer le chef d'établissement ou les commissions de sécurité :

– du maintien de l'état de conformité acquis lors de la mise en service ou après travaux;

– de l'absence de travaux au sens du présent rapport, est considéré comme travaux toute intervention impactant la sécurité incendie de l'établissement et qui nécessite un permis de construire ou une déclaration de travaux;

– au travers d'un examen des documents afférents à l'entretien et à la maintenance : de l'existence des moyens nécessaires à l'entretien et à la maintenance des installations et équipements : de l'état d'entretien et de maintenance des installations, du bon fonctionnement des ascenseurs devant être utilisés en cas d'incendie (cf. EL 3), de l'existence, du bon fonctionnement, du réglage ou de la manœuvre des dispositifs de sécurité.

Il n'incombe pas à l'organisme agréé de procéder à des essais et vérification in situ, afin de s'assurer du bon fonctionnement des d'ascenseurs devant être utilisés en cas d'incendie. La réalisation de ces opérations est de la responsabilité de l'entreprise chargée de l'entretien, conformément aux exigences figurant aux articles R.125-2 et R.125-2-1 du Code de la Construction et de l´Habitation (CCH). La vérification de l'installation d'ascenseur et du bon fonctionnement de ses dispositifs de sécurité autres que ceux cités à l'annexe 3 du présent document est a réaliser dans le cadre du contrôle technique exigé par l'article R.125-2-4 du CCH

– la mise en œuvre des dispositions spécifiques incombant à l'exploitant.

Chaque installation ou partie d'installation vérifiée fait l'objet d'un des avis suivants :

– Satisfaisant (S) : exprime le constat d'un maintien de l'état de conformité, acquis lors de la mise en service ou après une transformation importante, d'un établissement ou d'une installation. Il valide un fonctionnement, un entretien et une maintenance des installations et des équipements en adéquation avec les conditions d'exploitation de l'établissement.

– Non Satisfaisant (NS) : cas ne faisant pas l'objet d'un avis satisfaisant ou non vérifié

– Non Vérifié (NV) : la non-vérification de l'installation, ou de parties d'installations, pour des raisons d'exploitation (NVE) ou d'inaccessibilité (NVI) est signalée et motivée au sein du rapport.

– Non Applicable (NA) : disposition non applicable à l'installation ou à l'établissement.

Lorsque le vérificateur ne dispose pas des éléments lui permettant d'établir avec certitude le référentiel réglementaire applicable à tout ou partie de l'objet de sa mission, le maintien à l'état de conformité est apprécié par rapport aux dispositions réglementaires en vigueur. Dans ce cas, s'il est constaté un écart, celui-ci ne peut conduire à un avis satisfaisant que s'il ne reflète pas une situation risquant de compromettre la sécurité du public.

Les anomalies constatées lors des vérifications donnent lieu à des observations clairement formulées.

Lorsque le vérificateur ne dispose pas d'un référentiel réglementaire précis, tel que défini ci-dessus, l'avis formulé fait l'objet d'un commentaire explicatif. L'ensemble de ces observations détaillées fait l'objet d'une liste récapitulative établie au chapitre 2 du rapport, numérotée en une série unique, avec localisation des parties d'installations concernées. Lorsque les observations concernent un même type d'installation ou de dispositif de sécurité (clapets, volets, etc.), elles sont regroupées.

Seuls les dispositifs décrits au § 1.3 ou 1.4 du présent rapport sont essayés au titre de la vérification, leur bon fonctionnement reste sous la responsabilité du propriétaire, exploitant ou prestataire de maintenance. Les essais de fonctionnement des appareils sur source de sécurité (évacuation des handicapés au titre de l'article AS4 ou PS24) ne sont pas examinés au titre de la présente vérification. Ils doivent être essayés au titre de la vérification des installations électriques.

Si malgré, tout le soin apporté à la vérification in situ et à la rédaction du rapport, vous constatez des erreurs, omissions ou des anomalies non signalées (dues à des installations inaccessibles, matériel non présenté,...) nous vous remercions de bien vouloir nous en tenir informé.

Reçu au Contrôle de légalité le 26 janvier 2018

3.3. Avis formulés par le vérificateur Ascenseurs ERP 1er groupe :

VERIFICATIONS DES DISPOSITIONS DU REGLEMENT DE SECURITE ERP DU 25 JUIN 1980 MODIFIE, SELON l'ARTICLE AS9

DISPOSITIONS GENERALES - ETABLISSEMENTS DU PREMIER GROUPE

DU 22 juin 1990 MODIFIE, SELON l'ARTICLE PE25 et PO1 (renvoi à AS9)

DISPOSITIONS GENERALES - ÉTABLISSEMENTS DU DEUXIÈME GROUPE

Articles visés	DISPOSITIONS	COMMENTAIRES	AVIS
MAINTIEN DE L'ÉTAT DE CONFORMITÉ			
AS9/AS11/PO1	Maintien de l'état de conformité. Absence de modification depuis la dernière vérification. Les travaux visées chapitre 1.4 doivent faire l'objet d'un RVRAT.	Evaluation des éléments relatifs à la conformité initiale ou modifications depuis la dernière vérification. (Cf. 1.4)	S SO SO
CONDITIONS DE MAINTENANCE / ETAT DE CONSERVATION			
AS9/AS11	Conditions de maintenance. Contrat, dossier technique, CTSAE	Voir chapitre 1.5	NS
AS4/PS24	Fonctionnement sur source de sécurité des ascenseurs destinés à l'évacuation des handicapés	Examiné au titre de la vérification des installations électriques.	NV
DISPOSITIFS DE SECURITE			
U36/J31	Non-arrêt au niveau sinistré	Examiné au titre de la vérification du SSI	NV
PS24	Retour au niveau de référence en cas de détection incendie « monte-voitures »	Examiné au titre de la vérification du SSI	NV
U36/J31	Manœuvre pompiers (U et J > 4 étages)	Essai de fonctionnement si présent (Cf. 1.3)	NS
AS1§2 / PE25§3, 5	Asservissement du fonctionnement de l'ascenseur aux conditions de température en gaine (machine en gaine)	Essai de fonctionnement si présent (Cf. 1.3)	NV
AS2§2	Asservissement du fonctionnement de l'ascenseur aux conditions de température du local et état visuel ventilation	Essai de fonctionnement si présent (Cf. 1.3)	SO
AS3§1	Verrouillage, asservissement et manœuvrabilité de la trappe de secours + Présence d'échelle (> 8 personnes)	Essai de fonctionnement si présent (Cf. 1.3)	S
AS3§2	Portes latérales de secours (plusieurs ascenseurs > 8 personnes même gaine + absence de porte > 11m)	Essai de fonctionnement si présent (Cf. 1.3)	SO
AS3§3	Moyens d'alarme en cabine	Essai de fonctionnement si présent (Cf. 1.3)	NS
AS4/U36/J31	Dispositif de commande accompagnée + système de communication relié au poste de sécurité	Essai de fonctionnement si présent (Cf. 1.3)	SO
CONDITIONS D'EXPLOITATION			
AS4/PS24	Consignes et signalisation (pour les ascenseurs destinés à l'évacuation des handicapés)	Présence si concerné (Cf. 1.6)	SO
AS4/U36/J31	Clef à disposition des services d'incendie et de secours pour les dispositifs de commande accompagné	Présence si concerné (Cf. 1.6)	SO
AS11	Propreté des cuvettes de gaines	Examen visuel (Cf.1.6)	S

Reçu au Contrôle de légalité le 26 janvier 2018

QUALICONSULT EXPLOITATION

RAPPORT DE VERIFICATION D'UNE INSTALLATION D'ASCENSEUR

Contrôle Technique SAE (CTSAE)
Article R.125-2-4 du CCH

ETABLISSEMENT

PARKING INDIGO CHARLES DE GAULLE
22 Place du Général Charles de Gaulle

13001 MARSEILLE

N° ASCENSEUR :
11471302

Identification propriétaire ou exploitant :
Ascenseur : 11471302

Emplacement :
SORTIE PARADIS

Date d'émission : 11/10/2016

Diffusion : INDIGO

Vérificateur : Fabien AGNEL

Le processus d'élaboration du rapport garanti la validation de son contenu

Agence PACA OUEST EXPLOITATION
7 - 9 rue Jean Mermoz---13008 MARSEILLE-04.95.08.13.80-04.95.08.11.89-marseille.qce@qualiconsult.fr
Raison sociale : QUALICONSULT EXPLOITATION
Société par Actions Simplifiée au capital de 200.000 €. – R.C. PARIS B 442 848 925 SIRET 442 848 925 00016 – APE 7120 B
Siège Social : 24 rue des Petites Ecuries – 75010 PARIS – Tel. : 01.40.83.75.75 – Fax : 01.40.83.75.94

Reçu au Contrôle de légalité le 26 janvier 2018

INTRODUCTION

La présente vérification porte uniquement sur les parties visibles et accessibles de l'ascenseur (sans démontage, ni analyse).
L'examen de la solidité des structures (gaines, pylônes, etc), de l'état du bâtiment dans lequel sont installés les appareils, des installations électriques en amont du tableau d'alimentation de l'ascenseur et des dispositions relatives à la sécurité incendie du bâtiment ne font pas l'objet de la présente vérification, mais peuvent faire l'objet d'une vérification complémentaire. La réalisation par QUALICONSULT EXPLOITATION des vérifications prévues par d'autres règlements ne relève pas de la présente vérification mais peut faire l'objet d'une vérification complémentaire.
Le présent rapport ne traite pas la qualité de la maintenance ni l'état de fonctionnement de l'ascenseur.

Avis formulés par l'inspecteur
Ce chapitre explicite les résultats des vérifications, essais et mesures effectués lors de l'inspection.
Les résultats relatifs à la conformité de l'appareil sont transcrits sous l'une des formes suivantes dans la colonne AVIS :

- Sans objet (SO)
- Conforme (C)
- Satisfaisant (S)
- Evaluation impossible (EI)
- Non vérifié en l'absence d'accompagnement, ou accompagnement ne permettant pas l'évaluation (NV)
- Non Satisfaisant (NS), avec renvoi à l'observation détaillée tel que définie au chapitre Observation.
- Non Conformité (NC), avec renvoi à l'observation détaillée tel que définie au chapitre Observation, non conformité constatée par référence à la loi "SAE" (article 79 de la Loi N° 2003-590 "Urbanisme et Habitat" et Décret 2004-964 et arrêté du "contrôle" du 18 novembre 2004 modifié par l'arrêté du 27 juillet 2005 et 1er août 2006) et éventuellement défaut pouvant présenter un danger pour la sécurité des personnes ou pouvant porter atteinte au bon fonctionnement de l'appareil (pour les points vérifiés selon la grille issue de l'arrêté du 27 juillet 2005).
- L'examen de la conformité à la réglementation applicable à l'appareil (cf. 1.4 et 1.5 ci-après) autre que l'article 79 de la Loi N° 2003-590 "Urbanisme et Habitat" et Décret 2004-964 ne relève pas de la présente vérification mais peut faire l'objet d'une vérification complémentaire.

Le cas échéant, il sera précisé l'absence d'éléments d'appréciation qui auraient dû être fournis soit par le responsable de l'établissement, soit dans le dossier technique, afin de pouvoir se prononcer.
Lorsque des préconisations sont formulées dans le rapport, celles-ci sont basées sur l'examen technique de l'appareil et sur l'état connu des différentes technologies mises en œuvre dans la profession, elles ont pour but d'aider le propriétaire dans sa démarche d'amélioration de la sécurité, mais n'ont pas un caractère exhaustif. Il appartient au propriétaire de s'assurer de la pertinence de ces préconisations, et choisir de retenir ou non les solutions proposées par QUALICONSULT EXPLOITATION.

* **L'obligation de contrôle technique n'est réputée satisfaite que lorsque toutes les parties de l'installation d'ascenseur ont été soumises intégralement aux examens et essais** mentionnés en annexe Arrêté du 7 août 2012 modifié relatif aux contrôles techniques à réaliser dans les installations d'ascenseurs **et ont fait l'objet d'une évaluation**. En présence d'avis visés « NV » au chapitre 4 du présent rapport, l'obligation de contrôle n'est pas réputée satisfaite, une visite complémentaire doit être prévue afin de compléter le rapport.

SOMMAIRE

1. RENSEIGNEMENTS GENERAUX
2. RENSEIGNEMENTS PARTICULIERS
3. OBSERVATIONS
4. AVIS
5. AVIS SUR L'APPAREIL

Reçu au Contrôle de légalité le 26 janvier 2018

1. RENSEIGNEMENTS GENERAUX

1.1 Généralités

Etablissement : PARKING INDIGO CHARLES DE GAULLE

Emplacement de l'ascenseur : SORTIE PARADIS

Exploitant : INDIGO

Entreprise chargée de la maintenance : KONE

Classement de l'établissement : Type ERP 4ème Catégorie

Personne ayant accompagné le vérificateur (nom et qualité) : Monsieur GARFAGNOLI -Technicien de Maintenance

Personne à qui est fait le compte-rendu de fin de visite (nom et qualité) : Monsieur FAURE Responsble de Site

Date de mise en service : 12/2011 (estimée)

Référence du rapport de vérification périodique : Non présenté

Transformations importantes : Sans objet

Date de la fin des vérifications : 06/10/2016

1.2 Vérification dans le cadre :

Article R.125-2-4 du CCH

1.3 Réglementation applicable ascenseurs soumis à la directive 95/16/CE (mise en service postérieure au 27/08/00) :

EN 81-1 (98) – Ascenseurs électriques

1.4 Autre réglementation applicable : pour mémoire voir introduction

Arrêté du 25 juin 1980 : ERP du 1er groupe (4 premières catégories)

Norme NFP 82-207 (avril 1976) : Dispositif d'appel prioritaire Pompiers$

1.5 Dossier technique :

Déclaration CE de conformité :	Présent	Registre :	Présent
Etude de sécurité :	Absent	Rapport de vérification périodique ou réalisée suite à une transformation importante :	Absent
Plans, schémas et caractéristiques :	Présent	Dossier "propriétaire" (notice d'instruction, attestations CE, …) :	Présent

1.6 Marquage CE :

Cabine :	Présent	Dispositifs de verrouillage des portes palières :	Présent
Parachute :	Présent	Limiteur de vitesse :	Présent
Amortisseurs :	Présent	Dispositif de sécurité antichute sur les vérins hydrauliques :	Sans objet
Dispositif de sécurité électrique comprenant des composants électroniques :	Sans objet	Dispositif empêchant les mouvements incontrôlés vers le haut:	Présent

Reçu au Contrôle de légalité le 26 janvier 2018

2. RENSEIGNEMENTS PARTICULIERS

2.1 Caractéristiques générales

a) Constructeur / Installateur : KONE / KONE
b) N° dossier/série : 11471302 / 11471302
c) N° installateur : 11471302
d) Charge nominale (kg) : 1000
e) Vitesse nominale et type de variation : 1 m/s / Tension variable
f) Mode d'entraînement : Electrique
g) Type de machine : Par adhérence et machine Gearless (sans réducteur)
h) Niveaux desservis : Nombre 8 Identité : -6/-5/-4/-3/-2/-1/E/0
i) Type de manoeuvre : collective descente
j) Références et type de parachute cabine (2) : a prise amortie
k) Type de protection contre la survitesse en montée : ECODISC
l) Vitesse de prise du limiteur de vitesse cabine / contrepoids (m/s) : 1,30 m/s / Sans objet
m) Attelage cabine (7) : sous cabine mouflé
n) guidage cabine : latéral désaxé
o) Type de guide cabine (15) : en T acier
p) Type de guides contrepoids : en T tôle
q) Nombre et Type d'amortisseurs cabine : 2 / accumulation d'énergie
r) Nombre et Type d'amortisseurs contrepoids : 1 / accumulation d'énergie
s) Nbre de câbles de traction / diamètre câbles (mm) : 6 / 8 Diamètre petite poulie (mm) : non accessible
t) En batterie avec : sans objet
u) Diamètre câble de limiteur (mm) cabine / Contrepoids : 6 / Sans objet
v) Type de serrures palières : Non visible
w) Type de portes palières : Automatique a ouverture latérale Dimensions (m) : Dimension non relevée
x) Type de porte cabine : Automatique a ouverture latérale Dimensions (m) : Dimension non relevée
y) Hauteur cabine (m) : Dimensions non relevées Dimensions cabine (m) : Dimensions non relevées
z) Hauteur garde pied cabine (m) : 0,75
za) Références et type de parachute CP : Sans objet
zb) Emplacement machinerie : En gaine

2.2 Caractéristiques particulières ascenseur hydraulique

a) Cuve de rétention : Sans objet
b) Protection contre la dérive : Sans objet
c) Protection contre la chute libre : Sans objet

2.3 Dispositions particulières

a) Nombre de services (si >1) : Sans objet
b) Bâtiment existant (mesures prévues) : Sans objet
c) Emplacements sous la trajectoire du contrepoids (mesures prévues) (13) : Sans objet
d) Utilisation particulière (16) : Sans objet
e) Analyse du risque lié aux conditions particulières :

Proposé par le vérificateur (en cas de désaccord le propriétaire devra communiquer les conclusions de sa propre analyse)

2.4 Appareils de mesure utilisés

Vitesse : Multimetrix RPM82 (Tachymetre)
Intensité : Sans Objet
Continuité et isolement : METRIX MX 435C n°090-87
Tension : METRIX MX 435C n°090-87

Reçu au Contrôle de légalité le 26 janvier 2018

3. OBSERVATIONS

N°	Références	OBJET	Décret 2000-810	R.125-1-2	Suite donnée
		Observations relatives à l'état de conservation			
		EQUIPEMENT DES PALIERS			
NS1		La manoeuvre prioritaire pompier est détériorée (hors d'usage).			
		PORTES PALIERES			
NS2		Au niveau de l'entresol le vantaux de porte palier est tordu. A remplacer.			
NS3		Au sol, devant le seuil palier présence de carrelage manquants (étage -3 et -2). Y remédier.			
		TOIT DE CABINE			
NS4		Sur le toit de cabine la balustrade est tordu.			
		LOCAUX DE MACHINE ET DE POULIES			
NS5		Au niveau de l'entresol, le dispositif de verrouillage du panneau d'accès au commande de dépannage et de secours est cassé.			
		MACHINE			
NS6		Absence du levée de déverrouillage de secours manuelle du frein.			
NS7		A l'entresol, au niveau du panneau d'accès au commande de dépannage et de secours, remettre la protection mécanique plexiglas (risque de contact direct avec pièce nu sous tension).			

Reçu au Contrôle de légalité le 26 janvier 2018

4. AVIS

4.1 Mise en sécurité des ascenseurs (article R.125.1 du CCH)

Rubrique	Respect des exigences essentielles de sécurité prévues à l'article 3 du Décret 2000-810, Article R.125.1.1 du CCH (appareil mis en service postérieurement au 27 août 2000)	AVIS
10	Présence du marquage CE en cabine	C
20	Présence de la déclaration CE de conformité et du dossier technique	C

4.2 Entretien et contrôle technique (article R.125.2 du CCH)

Rubrique	Obligations d'entretien et de contrôle technique conformément, Article R.125-2 du CCH (Tous les appareils)	AVIS
210	Dispositions prises pour assurer l'entretien conformément à l'article R.125-2 du CCH et l'arrêté "entretien" du 18 novembre 2004.	Pour mémoire
220	Contrôle technique quinquennal conformément à l'article R.125-2-4 du CCH et à l'arrêté "contrôle" du 27 juillet 2005.	A réaliser avant le **06/10/2021**

Reçu au Contrôle de légalité le 26 janvier 2018

4.3 Etat de conservation, de fonctionnement et dispositions déterminantes pour la sécurité

Rubrique	OBJET DE LA VERIFICATION	AVIS
	GAINE	
	Parois de protection	S
	Panneaux de service, portes, portillons de visite, portes de secours	SO
	Garde pieds, seuils	S
	Moyens d'accès a la cuvette	S
	Eclairage	S
	CUVETTE	
	Etat général	S
	Dispositif d'arrêt	S
	Dispositif de demande de secours	S
	Refermeture porte palière (pêne carré)	SO
	Amortisseurs, socles, butées	S
	Eclairage	S
	GUIDAGE	
	Éléments de guidage	S
	EQUIPEMENT DES PALIERS	
	Signalisation présence cabine, sens de déplacement	SO
	Affichage (déplacement de la cabine)	SO
	Manœuvre pompiers	NS
	Organes de commande avec voyant	S
	PORTES PALIERES	
	Serrures, dispositifs de verrouillage (essai de masse, contrôle électrique, efficacité, inaccessibilité, protection contre les projections de liquide .....)	S
	Condamnation électriques – contrôle de fermeture	S
	Déverrouillage de secours	S
	Signal sonore et lumineux	SO
	Éléments constitutifs	NS
	ORGANES DE SUSPENSION	
	Caractéristiques	S
	Etat général	S
	Attaches	S
	Poulies, pignons, protecteurs	S
	Vérin	SO
	Affichage	SO
	CABINE	
	Éléments constitutifs (parois, plancher, toit)	S
	Portes ou trappes de secours (contrôle de fermeture, verrouillage)	S
	Faces de service (jeux)	S
	Baie de cabine sans porte (dispositif équivalent)	SO
	Portes de cabine (protection passage)	S
	Dispositifs de verrouillage	S
	Contrôle de fermeture de la porte cabine	S
	Eclairage normal	S
	Ventilation	S
	Affichage	S
	Eclairage de secours	S
	Garde pieds (déploiement, contact électrique)	S
	ORGANES DE COMMANDES EN CABINE	
	Organes de commande	S
	Dispositifs d'arrêt en cabine	SO
	Bouton de réouverture de porte	S
	Dispositif de demande de secours	S

Reçu au Contrôle de légalité le 26 janvier 2018

Rubrique	OBJET DE LA VERIFICATION	AVIS
	TOIT DE CABINE	
	Dispositif d'arrêt sur le toit de cabine	S
	Manœuvre d'inspection sur le toit	S
	Balustrade	NS
	Dispositif de demande de secours sur le toit de cabine	S
	CONTREPOIDS – ORGANES DE COMPENSATION	
	Éléments constitutifs des contre-poids	S
	Éléments constitutifs des organes de compensation	SO
	DISPOSITIFS DE SECURITE	
	Parachute cabine pour ascenseurs électriques	S
	Parachute contrepoids	SO
	Limiteur de vitesse (ascenseurs électrique)	S
	Dispositifs s'opposant a la vitesse excessive de la cabine en montée (ascenseurs électrique a adhérence)	S
	Dispositif de verrouillage de la cabine pour les opérations de maintenance	S
	Butée ou limiteur cabine (maintenance)	SO
	Dispositif de contrôle de rupture ou de mou de suspente	SO
	Organes de liaison (position cabine)	S
	Hors course en manœuvre normale	S
	Limiteur de course inspection	S
	Parachute et limiteur de vitesse pour ascenseurs hydrauliques	SO
	Dispositif s'opposant à la dérive pour ascenseurs hydrauliques	SO
	LOCAUX DE MACHINE ET DE POULIES	
	Accès aux locaux	NS
	Sol	SO
	Accès intérieur(s) au local machine	SO
	Interrupteur force motrice	S
	Eclairage normal et de secours	S
	Interrupteur d'arrêt local des poulies	SO
	MACHINE	
	Mécanismes	S
	Manœuvre de secours manuelle	NS
	Manœuvre électrique de rappel	S
	Appareillages électriques	NS
	Protection des organes mobiles de transmission	S
	Précision d'arrêt de la cabine	S
	ELECTRICITE	
	Interconnexion des masses métalliques	S
	Etat général des éléments constitutifs	S
	Etat des protections des circuits électriques, disjoncteurs et circuits de terre	S
	Protection contre les contacts directs	S

Reçu au Contrôle de légalité le 26 janvier 2018

5. AVIS SUR L'APPAREIL

Rubrique	Article R.125-2-4 du CCH (selon l'article 4 de l'arrêté contrôle du 18 novembre 2004)
230	R.125-2-4 a) : Conformité au Décret 2000-810 du 24 août 2000 (appareils soumis au marquage CE) Pas d'éléments relevés susceptibles de remettre en cause le marquage CE
250	R.125-2-4 c) : Etat de conservation, de fonctionnement et dispositions déterminantes pour la sécurité Remédier sans délai aux anomalies ou détériorations mentionnées

Reçu au Contrôle de légalité le 26 janvier 2018

QUALICONSULT EXPLOITATION

cofrac INSPECTION
Accréditation n° 3-128
Liste des implantations et portées disponibles sur www.cofrac.fr

RAPPORT DE VERIFICATION RÉGLEMENTAIRE EN EXPLOITATION ÉTABLISSEMENT RECEVANT DU PUBLIC INSTALLATIONS ÉLECTRIQUES

ETABLISSEMENT

PARKING INDIGO DU GENERAL DE GAULLE
22 PLACE DU GENERAL DE GAULLE

13001 MARSEILLE

RAPPORT AVEC OBSERVATIONS

Diffusion : INDIGO PARK

Vérificateur(s) : Nacer SADALI

Date de la visite : 06/10/2016

Date d'émission du rapport : 12/10/2016

Le processus d'élaboration du rapport garanti la validation de son contenu

Agence PACA OUEST EXPLOITATION
7 - 9 rue Jean Mermoz---13008 MARSEILLE-04.95.08.13.80-04.95.08.11.89 marseille.qce@qualiconsult.fr
Raison sociale : QUALICONSULT EXPLOITATION
Société par Actions Simplifiée au capital de 200.000 €. – R.C PARIS B 442 848 925 – SIRET 442 848 925 00016 - APE 7120B
Siège Social : 24 rue des Petites Ecuries – 75010 PARIS – Tel. : 01.40.83.75.75 – Fax : 01.40.83.75.94

Reçu au Contrôle de légalité le 26 janvier 2018

SOMMAIRE

1 – RENSEIGNEMENTS GENERAUX ET ADMINISTRATIFS 2
1.1 Renseignements généraux 2
1.2 Eléments d'information communiqués par le propriétaire ou exploitant (GE7§2 3
1.3 Eléments relatifs à la conformité de l'établissement ou de l'installation (EL19§2) 3
2 – LISTE RECAPITULATIVE DES OBSERVATIONS 4
3 – RENSEIGNEMENTS PARTICULIERS – DESCRIPTION SUCCINTE DES INSTALLATIONS ELECTRIQUES 5
3.1 Description sommaire de l'établissement 5
3.2 Principes généraux d'alimentation 5
3.3 Installations et équipements de sécurité 5
3.4 Installations et équipements soumis à des dispositions complémentaires 5
3.5 Prescriptions particulières relevées dans le dossier GE7§2 5
4 – RENSEIGNEMENTS PARTICULIERS – DESCRIPTION SUCCINTE DES INSTALLATIONS ELECTRIQUES 5
4.1 Appareils de mesure utilisés 5
4.2 Forme des avis 6
4.3 Avis formulés par le vérificateur 7

1 – RENSEIGNEMENTS GENERAUX ET ADMINISTRATIFS

1.1 Renseignements généraux

Propriétaire ou exploitant	INDIGO
Etablissement :	PARKING INDIGO DU GENERAL DE GAULLE
Adresse :	22 PLACE DU GENERAL DE GAULLE 13001 MARSEILLE
Classement de l'établissement	
Type	PS - Parcs de stationnement couverts
Catégorie	
Effectif maximum du public admissible	527 personnes
Référentiel réglementaire applicable	Arrêté du 25 Juin 1980 : ERP du 1er groupe (4 premières catégories)
Origine du classement de l'établissement et du référentiel	Documents administratifs
Identification de l'organisme agréé	QUALICONSULT EXPLOITATION
Identification vérificateurs	Nacer SADALI
Nature de la vérification	Vérification Réglementaire en Exploitation selon EL19
Etendue de la vérification	ENSEMBLE DE L'ETABLISSEMENT
Personne ayant accompagné le vérificateur (Nom et qualité)	Accompagné par Mr DELHAYE Ste INDIGO Technicien de maintenance
Date de la fin des vérifications	06/10/2016
Registre de sécurité	Visé
Date d'émission du rapport	12/10/2016

Reçu au Contrôle de légalité le 26 janvier 2018

1.2 Eléments d'information communiqués par le propriétaire ou exploitant (GE7§2)

Notice de sécurité	Non présentée
Plans et renseignements de détail concernant les installations techniques	Non présentés
Prescriptions imposées par le Permis de construire ou déclaration de travaux	Non présenté
Prescriptions notifiées à la suite de visite de contrôle des commissions de sécurité	Non communiqué
Historique des principales modifications effectuées depuis l'origine	Absence de modifications déclarées

1.3 Eléments relatifs à la conformité de l'établissement ou de l'installation (EL19§2)

Evaluation de la conformité acquise lors de la mise en service ou après travaux.

En l'absence de RVRAT ou de RVRE (*), l'établissement ou l'installation doit faire l'objet d'une vérification complémentaire afin d'évaluer la conformité initiale (ne faisant pas partie du présent rapport). A défaut de référentiel précis, la conformité sera appréciée par rapport aux dispositions réglementaires en vigueur.

RVRAT ou ex rapport GE9	Non présenté
RVRE (ou périodique) précédent	date : 24/12/2015 Référence : RV-1-2-0
Protection des structures contre la foudre : Rapport de première vérification complète	Non présenté
Modifications depuis la précédente visite	Absence de modifications déclarées

(*) L'absence de RVRAT ou de RVRE, ou la réalisation de travaux sans RVRAT fait l'objet d'une observation au §4.3 par référence à l'article EL19§2.

Reçu au Contrôle de légalité le 26 janvier 2018

2 – LISTE RECAPITULATIVE DES OBSERVATIONS

Obs. n°	ARTICLE DU REGLEMENT	OBSERVATIONS	Suite donnée
NS1	EL18§1	Remédier aux observations formulées par référence au Code du travail (relevées dans le rapport code du travail joint).	

Reçu au Contrôle de légalité le 26 janvier 2018

3 – RENSEIGNEMENTS PARTICULIERS – DESCRIPTION SUCCINTE DES INSTALLATIONS ELECTRIQUES

3.1 Description sommaire de l'établissement

Nombre de bâtiments	1
Nombre de niveaux par bâtiment	7 niveaux
Utilisation principale des bâtiments	place de parking sur 6 niveaux et un niveaux caisses et locaux techniques

3.2 Principes généraux d'alimentation

Source normale	Alimentation par réseau public Basse Tension
Source de remplacement éventuelle	Groupe électrogène
Source(s) de sécurité (installations électriques de sécurité)	Sans objet

3.3 Installations et équipements de sécurité

Eclairage de sécurité	
> 19/11/2001	Sans objet
<19//11/2001 et >25/06/1980	Type B par source centralisée a batterie d'accumulateurs
<25/06/1980	Sans objet
Source de sécurité	Sans objet
Caractéristiques	
Installation de désenfumage mécanique	Sans objet
Installation de SSI	Sans objet
Ascenseurs handicapés (Selon AS4)	Sans objet
Surpresseur incendie	Sans objet
Surpresseur d'installation d'extinction automatique	Sans objet

3.4 Installations et équipements soumis à des dispositions complémentaires

VMC permanente	Sans objet
Extraction mécanique d'une grande cuisine / ilôt de cuisson	Sans objet
Appareils de cuisson	Sans objet
Système de protection contre la foudre (Paratonnerre)	Sans objet

3.5 Prescriptions particulières relevées dans le dossier GE7§2

Non communiquées

4 – RENSEIGNEMENTS PARTICULIERS – DESCRIPTION SUCCINTE DES INSTALLATIONS ELECTRIQUES

4.1 Appareils de mesure utilisés

Mesure de la résistance de la prise de terre	PONTA HOMS LCD 100 N°090/112
Mesure de la résistance de la boucle de défaut	Sans objet pour cette vérification
Mesure de la résistance de continuité des circuits de protection et isolement	PIC 500 N°090/113
Essai de fonctionnement des dispositifs différentiels a courant résiduel	PONTA MESURE PM-3-BS N°EV/090/114
Essai de fonctionnement des contrôleurs permanents d'isolement	PIC 500 N°090/113

Reçu au Contrôle de légalité le 26 janvier 2018

4.2 Forme des avis

L'analyse du rapport mentionne article par article et dans l'ordre des articles des textes réglementaires, l'appréciation du vérificateur quant à la satisfaction de l'exigence réglementaire pour l'établissement concerné afin d'informer le chef d'établissement ou les commissions de sécurité :

– de l'absence de modifications depuis la dernière vérification (voir tableau 1.3), conformément à l'article EL19 le maintien de l'état de conformité est apprécié au travers de l'absence de modifications depuis la dernière vérification

– de l'état d'entretien et de maintenance des installations et appareils d'utilisation visé aux articles EL8§3, EL10§4, EL11§3, EL11§7, EC5§5; EC6§6 (examen visuel), EL18§1, EL18§4, EC13, EC14§3 (examen documentaire);

– de l'existence d'un relevé des essais incombant à l'exploitant visé aux articles EL18§4, EC13, EC14§3 (examen documentaire);

– du maintien en l'état des installations d'éclairage normal et de sécurité et des appareils d'éclairage visé aux articles EL18§1, EC13, EC14§3 (examen documentaire), EC7 (essais de fonctionnement);

– du bon état apparent de l'éventuel système de protection des structures contre la foudre (paratonnerre) visé à l'article EL18§1 (examen visuel et documentaire).

Chaque installation ou partie d'installation vérifiée fait l'objet d'un des avis suivants :

– Satisfaisant (S) : exprime le constat d'un maintien de l'état de conformité, acquis lors de la mise en service ou après une transformation importante, d'un établissement ou d'une installation. Il valide un fonctionnement, un entretien et une maintenance des installations et des équipements en adéquation avec les conditions d'exploitation de l'établissement.

– Non Satisfaisant (NS) : cas ne faisant pas l'objet d'un avis satisfaisant ou non vérifié

– Non Vérifié (NV) : la non-vérification de l'installation, ou de parties d'installations, pour des raisons d'exploitation (NVE) ou d'inaccessibilité (NVI) est signalée et motivée au sein du rapport.

– Non Applicable (NA) : disposition non applicable à l'installation ou à l'établissement.

Lorsque le vérificateur ne dispose pas des éléments lui permettant d'établir avec certitude le référentiel réglementaire applicable à tout ou partie de l'objet de sa mission, le maintien à l'état de conformité est apprécié par rapport aux dispositions réglementaires en vigueur. Dans ce cas, s'il est constaté un écart, celui-ci ne peut conduire à un avis satisfaisant que s'il ne reflète pas une situation risquant de compromettre la sécurité du public.

Les anomalies constatées lors des vérifications donnent lieu à des observations clairement formulées.

Lorsque le vérificateur ne dispose pas d'un référentiel réglementaire précis, tel que défini ci-dessus, l'avis formulé fait l'objet d'un commentaire explicatif. L'ensemble de ces observations détaillées fait l'objet d'une liste récapitulative établie au chapitre 2 du rapport, numérotée en une série unique, avec localisation des parties d'installations concernées. Lorsque les observations concernent un même type d'installation ou de dispositif de sécurité (clapets, volets, etc.), elles sont regroupées.

Si malgré, tout le soin apporté à la vérification in situ et à la rédaction du rapport, vous constatez des erreurs, omissions ou des anomalies non signalées (dues à des installations inaccessibles, matériel non présenté,...) nous vous remercions de bien vouloir nous en tenir informé.

Reçu au Contrôle de légalité le 26 janvier 2018

4.3 Avis formulés par le vérificateur

VERIFICATION DES DISPOSITIONS DU REGLEMENT DE SECUIRTE ERP DU 25 JUIN 1980 MODIFIE, SELON L'ARTICLE EL19

DISPOSITIONS GENERALES – ETABLISSEMENTS DU PREMIER GROUPE

TITRE I – DISPOSITIONS GENERALES – CHAPITRE VII – INSTALLATIONS ELECTRIQUES – ARTICLE EL 19

Articles visés	DISPOSITION	AVIS
EL19§2	Absence de modification depuis la dernière vérification. Les travaux visées chapitre 1.3 doivent faire l'objet d'un RVRAT *Commentaire : Evaluation des éléments relatifs à la conformité initiale ou modifications depuis la dernière vérification.*	S
	INSTALLATIONS ELECTRIQUES	
EL4§4	Alimentation par la source de remplacement de l'éclairage de remplacement, des chargeurs des sources centralisées et des circuits des BAES *Commentaire : Si source de remplacement existante.*	S
EL4§4	La défaillance de la source de remplacement entraîne le fonctionnement de l'éclairage de sécurité *Commentaire : Si source de remplacement existante.*	Voir EC7
EL4§4	BAEH associés au BAES dans les locaux à sommeil selon les conditions particulières *Commentaire : J 30 , O 15 , R 27, U 32 et PE36*	NA
EL5§1	Accès des locaux de service électrique réservé aux personnes qualifiées	S
EL5§4	Existence de moyens d'extinction adaptés aux risques électriques dans les locaux de service électrique	S
EL5§5	Eclairage de sécurité des locaux de service électrique par installation fixe et par bloc autonome portable d'intervention (BAPI)	S
EL8§3 1er alinéa	Maintien des conditions de ventilation des locaux et enveloppes contenant des batteries d'accumulateurs *Commentaire : (NF C 15-100 article 554-2)*	S
EL10§4	Maintien de l'obturation selon l'article 527.2 de la NF C 15-100 du degré Coupe Feu de traversée des parois présentant un degré CF par des canalisations électriques.	S
EL11§3	Maintien de la conformité aux normes C 15-150-1 et C 15-150-2 des enseignes et tubes à décharge à HT	NA
EL11§3	Classement des enveloppes supportant des enseignes *Commentaire : (M3 ou 750° C).*	NA
EL11§4	Dans les locaux et dégagements accessibles au public, les dispositifs de commande ou de protection non prévus pour être commandés par le public sont à 2,50 m du sol ou sous la dépendance d'une clé ou d'un outil	S
EL11§7	Absence de fiches multiple. Prises de courant en nombre adapté pour limiter l'emploi de socles mobiles et disposées pour réduire la longueur des canalisations mobiles afin que celles-ci ne puissent pas faire obstacle à la circulation	S
EL15§3 EL8§3 2ème alinéa EL17	Report au poste de sécurité, ou dans un emplacement non accessible au public et habituellement surveillé, de la signalisation de la coupure des dispositifs de charge des batteries d'accumulateurs alimentant des installations de sécurité et de la signalisation des défauts d'isolement signalés par les CPI sur les installations de sécurit *Commentaire : Regroupement de EL8 §3, EL15 §3 et de EL17*	NA
EL18§1	Installations entretenues et maintenues en bon état de fonctionnement. *Commentaire : Service ou Contrat de maintenance et traçabilité des opérations (registre d'entretien)*	NS
EL18§1	Système de protection contre la foudre (paratonnerre) *Commentaire : bon état apparent*	NA
EL18§1	Les défectuosités et les défauts d'isolement doivent être réparés dès leur constatation. *Commentaire : Observations Décret 14/11/88 et observations anciens rapports ERP.*	NVE
EL18§2	Présence physique d'une personne qualifiée pendant la présence du public pour assurer l'exploitation et l'entretien quotidien *Commentaire : Non applicable en 3ème et 4ème catégorie sauf demande de la commission de sécurité*	S
EL18§3	Maintenance et exploitation de l'éclairage de sécurité	S
EL18§4	Entretien régulier des GES et mention des essais périodiques dans un registre d'entretien tenu à la disposition de la commission de sécurité Vérification bimensuelle, essais mensuels (charge > 50%) *Commentaire : Service ou contrat de maintenance et essais incombant à l'exploitant et traçabilité des opérations.*	NA

Reçu au Contrôle de légalité le 26 janvier 2018

Articles visés	DISPOSITION	AVIS
	ECLAIRAGE NORMAL	
EC5§5	Appareils mobiles d'éclairage placés en dehors des axes de circulation et alimentés selon EL11 §7 (éclairage d'appoint seulement)	S
EC6§5	Appareils d'éclairage fixes ou suspendus	S
EC6§6	Utilisation limitée de lampes à décharge à amorçage long (t > 15s)	S
	ECLAIRAGE DE SECURITE	
EC7	L'éclairage de sécurité est à l'état de veille pendant l'exploitation de l'établissement.	S
EC7	En cas de défaillance de l'éclairage normal/remplacement, l'éclairage de sécurité est mis ou maintenu en service.	S
EC7	En cas de disparition de l'alimentation normal/remplacement, l'éclairage de sécurité est alimenté par une source de sécurité dont la durée de fonctionnement assignée est ≥ 1H *Commentaire : Source centralisées ou BAES*	NVE
EC9§1	L'éclairage d'évacuation éclaire les indications de balisage visées par l'article CO42	S
EC13	Existence d'un stock de lampes de rechange pour l'éclairage de sécurité	S
EC13	Notice descriptive des conditions de maintenance et de fonctionnement annexée au registre de sécurité	S
EC13	Maintenance des blocs autonomes réalisée selon NF C 71-830 – Essais mensuels et semestriels par l'exploitant, maintenance et essais annuels par une personne qualifiée. Consignation dans le registre de sécurité. *Commentaires :* *- Etiquettes de maintenance et consignation des opérations annuelles dans le registre de sécurité.* *- Voir EC14 §3 pour les essais réalisés par exploitant.*	S
EC14§3	L'exploitant doit s'assurer périodiquement : une fois par mois : du passage à la position de fonctionnement en cas de défaillance de l'alimentation normale et à la vérification de l'allumage de toutes les lampes (le fonctionnement doit être strictement limité au temps nécessaire au contrôle visuel) ; de l'efficacité de la commande de mise en position de repos à distance et de la remise automatique en position de veille au retour de l'alimentation normale ; Ces opérations peuvent être effectuées automatiquement par l'utilisation de blocs autonomes comportant un système automatique de test intégré (SATI) conforme à la norme en vigueur. Les interventions ci-dessus et leurs résultats doivent être consignés dans le registre de sécurité. *Commentaire : Essais incombant à l'exploitant et traçabilité des opérations dans le registre de sécurité.*	S
EC14§3	L'exploitant doit s'assurer périodiquement : une fois tous les six mois : de l'autonomie d'au moins 1 heure. Dans les établissements comportant des périodes de fermeture, ces opérations doivent être effectuées de telle manière qu'au début de chaque période d'ouverture au public l'installation d'éclairage ait retrouvé l'autonomie prescrite. Ces opérations peuvent être effectuées automatiquement par l'utilisation de blocs autonomes comportant un système automatique de test intégré (SATI) conforme à la norme en vigueur. Les interventions ci-dessus et leurs résultats doivent être consignés dans le registre de sécurité. *Commentaire : Essais incombant à l'exploitant et traçabilité des opérations dans le registre de sécurité.*	S

Reçu au Contrôle de légalité le 26 janvier 2018

QUALICONSULT EXPLOITATION

cofrac INSPECTION Accréditation n° 3-128 Liste des implantations et portées disponibles sur www.cofrac.fr

CODE DU TRAVAIL

(Article R4226-16 du Code du travail) RAPPORT DE VERIFICATION PERIODIQUE DES INSTALLATIONS ELECTRIQUES

ETABLISSEMENT

PARKING INDIGO DU GENERAL DE GAULLE
22 PLACE DU GENERAL DE GAULLE

13001 MARSEILLE

RAPPORT AVEC OBSERVATIONS

Date d'émission : 12/10/2016

Diffusion : INDIGO PARK

Vérificateur : Nacer SADALI

Le processus d'élaboration du rapport garanti la validation de son contenu

Agence PACA OUEST EXPLOITATION
7 - 9 rue Jean Mermoz---13008 MARSEILLE-04.95.08.13.80-04.95.08.11.89 marseille.qce@qualiconsult.fr
Raison sociale : QUALICONSULT EXPLOITATION
Société par Actions Simplifiée au capital de 200.000 €. – R.C PARIS B 442 848 925 – SIRET 442 848 925 00016 - APE 7120B
Siège Social : 24 rue des Petites Ecuries – 75010 PARIS – Tel. : 01.40.83.75.75 – Fax : 01.40.83.75.94

Reçu au Contrôle de légalité le 26 janvier 2018

SOMMAIRE

1 – RENSEIGNEMENTS GENERAUX ET ADMINISTRATIFS 3

2 – LISTE RECAPITULATIVE DES OBSERVATIONS RELATIVES AUX NON-CONFORMITES CONSTATEES 4

3 – VERIFICATION DES INSTALLATIONS – MESURES ET ESSAIS 5

3-1 Signification des abréviations 5

3-2 Appareils de mesure utilisés (Marque, Type et identification interne « Société ») 6

3-3 Tableaux et circuits de distribution 7

3-4 Circuits terminaux : Récepteurs – Appareils d'éclairage – Prises de courant 8

3-5 Mesure de la résistance des prises de terre 9

3-6 Vérification des Contrôleurs Permanents d'Isolement 9

Reçu au Contrôle de légalité le 26 janvier 2018

1 – RENSEIGNEMENTS GENERAUX ET ADMINISTRATIFS

Etablissement	PARKING INDIGO DU GENERAL DE GAULLE
Adresse :	22 PLACE DU GENERAL DE GAULLE 13001 MARSEILLE
Téléphone	0491339720
Employeur	Ste INDIGO
Activité principale	place de parking sur 6 niveaux et un niveaux caisses et locaux techniques
Domaine de tension	BT
Etendue de la vérification	- Vérification des installations électriques (visibles et accessibles) à l'exception des locaux, circuits, récepteurs et appareils d'utilisation identifiés "NI-" dans la suite du présent rapport Pour des raisons d'exploitations nous n'avons pu effectuer de coupures électriques sur certains départs. De ce fait les points suivants n'ont pu etre vérifiés: -Essais des dispostifs différentiels -Essais des arrets d'urgences -Mesures d'isolements. - L'employeur est tenu de faire faire procéder à la vérification des installations non examinées et a la réalisation des essais non effectués dans le cadre de la présente vérification et à la vérification des circuits, locaux, récepteurs et appareils d'utilisation identifiés NI dans la suite du présent rapport - Les coupures ont été autorisées partiellement (Les circuits pour lesquels les essais n'ont pas été effectués sont identifiés NI dans la suite du présent rapport)
Personne chargée de la surveillance des installations (nom et qualité)	Ste INDIGO Service technique Technicien de maintenance
Personne ayant accompagné le vérificateur (nom et qualité)	Mr DELHAYE Ste INDIGO Technicien de maintenance
Personne a qui est fait le compte rendu de fin de visite	Mr DELHAYE Ste INDIGO Technicien de maintenance
Nature de la vérification	Périodique N2
Nom du ou des vérificateurs	Nacer SADALI
Référence du rapport de vérification initiale ou périodique complet	VERITAS, Référence 1934402/7.7.1.R, Année : 2014
Date de la précédente vérification	24/12/2015
Date et durée de la vérification	06/10/2016; 3/4 de journée
Registre de contrôle	Visé lors de notre visite
Modification de structure, extension ou nouvelle affectation des locaux	Pas de modification signalées ou constatées

Reçu au Contrôle de légalité le 26 janvier 2018

2 – LISTE RECAPITULATIVE DES OBSERVATIONS RELATIVES AUX NON-CONFORMITES CONSTATEES

* « A » (ancienne) : observations relatives aux non-conformités relevées lors des vérifications précédentes
* « N » (nouvelle) : observations relatives aux non-conformités relevées lors de la présente vérification
* Numérotation continue (NC1, NC2, …NCn) faisant référence à l'article correspondant du décret et le cas échéant à l'arrêté d'application.
** Arrêtés d'application en fonction de la date de mise en service de l'installation, voir détail au chapitre IV

Obs. n°	Article Décret / Arrêté	Art. Norme	OBSERVATIONS	Suite donnée (A ou N)
			PARKING - Rez-de-chaussée - Local technique	
NC1	R4215-4	NFC 15-100/ 411	TGBT - ECL PERMANENT NIV -1 C2A Absence de dispositif de protection contre les contacts indirects (coupure automatique en schéma TT). Mettre en place un dispositif différentiel calibré à 0,3 A maximum	A
			PARKING - R-3 - Cage d'escalier coté pythéas	
NC2	R4226-5	NFC 15-100/ 63	1 prise(s) de courant Tétra Matériel détérioré. Remplacer ou réparer ce matériel.	N
			PARKING - R-1 - Acceuil	
NC3	R4215-4	NFC 15-100/ 411	TD PEAGE - PC 14 Circuit de prise de courant non protégé par dispositif différentiel résiduel de courant assigné au plus égal à 30 mA. Protéger ce circuit par dispositif différentiel résiduel de courant assigné d'au plus 30 mA.	A
			PARKING - R-1 - Espace Lavage	
NC4	R4215-4	NFC 15-100/ 411	1 prise(s) de courant PC Accueil Absence de liaison à la terre du matériel ou appareillage. Raccorder ce matériel ou appareillage au circuit de protection.	N
NC5	R4215-9	NFC 15-100/ 528	1 Ancien interrupteur Aspirateur Des installations anciennes sont inutilisées, ce qui risque de créer une confusion avec les installations en service. Déposer ces installations hors service.	N

Reçu au Contrôle de légalité le 26 janvier 2018

3 – VERIFICATION DES INSTALLATIONS – MESURES ET ESSAIS

La vérification des installations électriques concerne la protection des personnes au travail vis-à-vis des risques d'électrisation et de brûlures dues aux installations électriques à l'exclusion de tout autre objectif, tel que la protection contre la foudre, le fonctionnement et la sélectivité des installations électriques, la protection des biens et de l'environnement.

Les matériels électriques répondant aux normes et directives européennes les concernant concrétisées par un marquage officiel (Exemple : marquage CE) leur apporte une présomption de conformité. Les examens sont alors limités à leur adaptation aux conditions d'usage et leur état apparent sans autre vérification.

Les observations relatives aux non conformités constatées par référence aux dispositions réglementaires visées ci-après sont listées au chapitre II sous forme de constatation, localisation et préconisation. Les préconisations ne sont pas exhaustives, elles indiquent une des solutions envisageables pour remédier à la non conformité. Il appartient au chef d'établissement de choisir la solution lui semblant être la plus adaptée aux conditions d'exploitation de son établissement.

Si malgré, tout le soin apporté à la vérification in situ et à la rédaction du rapport, vous constatez des erreurs, omissions ou des anomalies non signalées (dues à des installations inaccessibles, matériel non présenté,...) nous vous remercions de bien vouloir nous en tenir informé.

- La valeur d'isolement des matériels mobiles et portatifs a main présentés, des matériels fixes et semi fixes dont la mise à la terre est inexistante ou défectueuse et des circuits pour lesquels le fonctionnement des dispositifs de protection contre les contacts indirects est défectueux ou absent doit être indiquée.
- Lorsqu'il n'a pas été procédé à la vérification de la continuité de la mise à la terre de certains appareils d'éclairage (soit placés sous enveloppe fermée et non rendus accessibles, soit placés en hauteur), en cas d'intervention ultérieure sur ces appareils d'éclairage ou dans leur voisinage (pour les appareils en hauteur), il devra préalablement être procédé à cette vérification.

Une observation ne portant pas sur les résultats des mesures et essais peut néanmoins apparaître dans les chapitres III. 3 et III.4. sous réserve de ne pas alourdir l'exploitation du rapport. Dans ce cas, elle est explicitée au chapitre II (Récapitulation détaillée des observations).

Pour la description des installations non mentionnées dans le présent rapport, il conviendra de se reporter au rapport de vérification initiale ou « périodique complet » référencé au chapitre I.

Une mise à jour complète des rapports sera effectuée tous les quatre ans.

Vérifications périodiques, vérification de la continuité de mise à la terre par échantillonnage : cet échantillonnage est effectué par local ou groupe de locaux et clairement identifié (la totalité des PC des locaux de bureaux doit être vérifiée au bout de deux vérifications et la totalité des appareils d'éclairage fixes doit être vérifiée au bout de trois vérifications).

Prévention des risques d'explosion : Conformément au Décret 2002-1533 du 24/12/02 « relatif aux dispositions concernant la prévention des explosions applicable aux lieux de travail » modifiant le chapitre II du titre III du livre II du Code de Travail et ses arrêtés d'application (8 et 28 juillet 2003), le chef d'établissement doit :

- procéder à l'évaluation des risques spécifiques créés ou susceptibles d'être créés par des atmosphères explosives dans son ou ses établissements (article R.4227-46, 47, 48 du Code du Travail); et s'il ya lieu établir le Document Relatif à la Protection contre les Explosions « DRPE » (article R.4227-53 du Code du Travail) et prendre les mesures techniques et organisationnelles appropriées.

Prévention des risques d'explosion : L'employeur doit

- procéder à l'évaluation des risques spécifiques créés ou susceptibles d'être créés par des atmosphères explosives dans son établissement (article R 4227-46, 47, 48 du Code du Travail) et s'il y a lieu établir le Document Relatif à la Protection contre les Explosions « DRPE » (article R 4227-53 du Code du Travail) et prendre les mesures techniques et organisationnelles appropriées.

3-1 Signification des abréviations

SF : Sectionneur fusibles	Db : Disjoncteur courbe B	Dbr : Disjoncteur de branchement	Rmt : Relais magnéto thermique
FU : Fusibles suivi du type (gI, gG, gF, aM, aD)	Dd : Disjoncteur courbe d	Dm : Disjoncteur moteur	Rm : Relais magnétique
IF : Interrupteur fusibles	Dz : Disjoncteur courbe Z	C : Contacteur	Rt : Relais thermique
Dl : Disjoncteur courbe L	Dk : Disjoncteur courbe K	CD: Discontacteur	I : Interrupteur
Du : Disjoncteur courbe U	Dma : Disjoncteur courbe MA	ID : Interrupteur Différentiel	P.C : Raccordement par prise de courant
Dc : Disjoncteur courbe C	D : Disjoncteur d'usage général	S : Sectionneur	P.I : Protection interne
Canalisation nature : R2V, AR2V, H07RNF, FRN05VVU, A05VVU, H05VVF, A05VVF, VGV, H07V, CR1 (caractéristiques détaillées conducteurs et câbles : Tableau 52A de la NFC 15100).L'indication « G » dans la colonne section précise que le conducteur de protection est intégré au câble multiconducteurs (ex : 3G6mm2).			

Reçu au Contrôle de légalité le 26 janvier 2018

3-2 Appareils de mesure utilisés (Marque, Type et identification interne « Société »)

Mesure de la résistance de la prise de terre : .
PONTA HOMS LCD 100 N°090/112

Mesure de la résistance de la boucle de défaut
Sans objet pour cette vérification

Mesure de la résistance de continuité des circuits de protection
PIC 500 N°090/113

Essai de fonctionnement des dispositifs différentiels a courant résiduel
PONTA MESURE PM-3-BS N°EV/090/114

Essai de fonctionnement des contrôleurs permanents d'isolement
PIC 500 N°090/113

Mesure d'isolement des canalisations, récepteurs et appareils d'éclairage
PIC 500 N°090/113

Reçu au Contrôle de légalité le 26 janvier 2018

3-3 Tableaux et circuits de distribution

(Nouveaux, non inspectés ou faisant apparaître une non conformité pour l'étendue de la vérification)

Etendue de la Vérification : protection contre les surintensités ; présence d'un conducteur de protection pour tout circuit ; fonctionnement des dispositifs différentiels à courant résiduel ; continuité des circuits de protection ; isolement des circuits.

- Iz : Courant admissible dans la canalisation (à l'exception des circuits de section 1,5 ou 2,5 mm²) ; ** Voir chapitre III.1 pour la signification des abréviations utilisées ; *** f : pouvoir de coupure obtenue par filiation ; NIH : Non inspecté pour cause de hauteur sans moyen d'accès ; NIF : Non inspecté local fermé ; NIC : Non inspecté par faute d'accompagnement ou de démontage ; NIA : Non inspecté pour faute d'accessibilité ; NIE : Non inspecté pour cause d'exploitation ; Temp. : Temporisation ; If : intensité de fonctionnement ; Isol. : Isolement ; Cont.: Continuité.
- L'absence d'indication dans la colonne essai d'un dispositif différentiel (Colonne If) signifie le bon fonctionnement de celui-ci

TABLEAUX Emplacement et désignation	Nature	Section (mm2)	Iz* (A)	Type **	Calibre (A)	PdC (KA) ***	Idn (A)	Temp (s)	If (A)	Isol (MΩ)	Cont (Ω)	Obs N°
PARKING												
REZ-DE-CHAUSSÉE												
LOCAL COMPTAGE												
TD COMPTAGE											<2	
Ik3 (KA) = 20												
LOCAL TECHNIQUE												
TGBT											<2	
Ik3 (KA) = 17,3												
Général Normal	R2V	5G25		D	4X160	35						
ECL PERMANENT NIV -1 C2A	R2V	3G1,5		Dc	2X10	10						NC1
R-6												
CAGE D'ESCALIER COTÉ PYTHÉAS												
TD R-6											<2	
Ik3 (KA) = 3												
R-5												
CAGE D'ESCALIER COTÉ PYTHÉAS												
TD R-5											<2	
Ik3 (KA) = 3												
R-4												
CAGE D'ESCALIER COTÉ PYTHÉAS												
TD R-4											<2	
Ik3 (KA) = 4,5												
R-3												
CAGE D'ESCALIER COTÉ PYTHÉAS												
TD R-3											<2	
Ik3 (KA) = 4,5												
R-2												
CAGE D'ESCALIER COTÉ PYTHÉAS												
TD R-2											<2	
Ik3 (KA) = 4,5												
R-1												
ACCEUIL												
TD ACCEUIL											<2	
Ik3 (KA) = 3												
TD PEAGE											<2	
Ik3 (KA) = 3												
Général				Dc	2x63	10						
PC 14	R2V	3G2,5		Dc	16+N	6						NC3

Reçu au Contrôle de légalité le 26 janvier 2018

3-4 Circuits terminaux : Récepteurs – Appareils d'éclairage – Prises de courant

(Nouveaux, non inspectés ou faisant apparaître une non conformité pour l'étendue de la vérification)

Etendue de la Vérification : protection contre les surintensités ; continuité des circuits de protection ; isolement des récepteurs et appareils d'éclairage.

NIH : Non inspecté pour cause de hauteur sans moyen d'accès ; NIF : Non inspecté local fermé ; NIC : Non inspecté par faute d'accompagnement ou de démontage ; NIA : Non inspecté pour faute d'accessibilité ; NIE :Non inspecté pour cause d'exploitation ; Cont.: Continuité ; Isol. :Isolement - Cl2 :Classe 2 ; Cl3 : Classe 3 (TBTS ou TBTP) ; Instal. : Installés ; Vérif. : Vérifiés ; Acces. : Accessibles ;

* CE : Indication du marquage CE Pour les équipements de travail

Voir chapitre III.1 pour la signification des autres abréviations utilisées.

Emplacement et désignation	Quantité*	Vérif.	Section (mm2)	In (A)	Type	Calibre (A)	Isol. (MΩ)	Cont (Ω)	Obs N°	Année.
PARKING										
R-3										
CAGE D'ESCALIER COTÉ PYTHÉAS										
1 Prise(s) de courant Tétra	1	1							NC2	
R-1										
ESPACE LAVAGE										
1 Prise(s) de courant PC Accueil	1	1					>=0,5	>2	NC4	
Ancien interrupteur Aspirateur	1	0						NIA	NC5	

Reçu au Contrôle de légalité le 26 janvier 2018

3-5 Mesure de la résistance des prises de terre

PRISE DE TERRE				
EMPLACEMENT - DESIGNATION	**Mesure effectuée**	**Valeur relevée (Ohms)**	**Valeur précédente (Ohms)**	**Obs N°**
PARKING - R-1 - Acceuil Prise de terre des masses BT (RA) Ensemble interconnecté	Barrette ouverte Barrette fermée Mesure avec piquets	NIE 4 Ω	NIE 5 Ω	
valeurs satisfaisantes				

NIC : Non inspecté par faute d'accompagnement ou de démontage, NIE : Non inspecté pour cause d'exploitation

3-6 Vérification des Contrôleurs Permanents d'Isolement

SANS OBJET

Reçu au Contrôle de légalité le 26 janvier 2018

QUALICONSULT EXPLOITATION

cofrac INSPECTION Organisme accrédité n° 3-128
Liste des sites accrédités et portée disponible sur www.cofrac.fr

RVRE DF

RAPPORT DE VERIFICATION REGLEMENTAIRE EN EXPLOITATION DANS LES ERP RELATIF AU DESENFUMAGE

ETABLISSEMENT

PARKING JEAN JAURÈS
Place Jean Jaurès

13005 MARSEILLE

Diffusion : PARKING JEAN JAURÈS

Vérificateur : Cédric DEPIERE

Date de la visite : 27/01/2016

Date d'émission du rapport : 28/01/2016

Le processus d'élaboration du rapport garanti la validation de son contenu

Agence PACA OUEST EXPLOITATION
7 - 9 rue Jean Mermoz---13008 MARSEILLE-04.95.08.13.85- marseille.qce@qualiconsult.fr
Raison sociale : QUALICONSULT EXPLOITATION
Société par Actions Simplifiée au capital de 200.000 €. – R.C PARIS B 442 848 925 – SIRET 442 848 925 00016 - APE 7120B
Siège Social : 24 rue des Petites Ecuries – 75010 PARIS – Tel. : 01.40.83.75.75 – Fax : 01.40.83.75.94

Reçu au Contrôle de légalité le 26 janvier 2018

1 – CONSTATS DU VERIFICATEUR

S **AVIS SATISFAISANT** : l'avis S exprime le constat d'un maintien de l'état de conformité, acquis lors de la mise en service ou après une transformation importante, d'un établissement ou d'une installation. Il valide un fonctionnement, un entretien et une maintenance des installations et des équipements en adéquation avec les conditions d'exploitation de l'établissement.
Lorsque le vérificateur ne dispose pas des éléments lui permettant d'établir avec certitude le référentiel réglementaire applicable à tout ou partie de l'objet de sa mission, le maintien à l'état de conformité est apprécié par rapport aux dispositions réglementaires en vigueur. Dans ce cas, s'il est constaté un écart, celui-ci ne peut conduire à un avis satisfaisant que s'il ne reflète pas une situation risquant de compromettre la sécurité du public

NS **AVIS NON SATISFAISANT** : Les résultats des vérifications ne **satisfont** pas aux exigences requises
NV **NON VERIFIE** La non-vérification de l'installation, ou de parties d'installations, pour des raisons d'exploitation ou d'inaccessibilité est signalée et motivée au sein du rapport.
SO **SANS OBJET** : La vérification n'a pas lieu d'être compte tenu de l'inexistence de tout ou partie de l'installation visée par cette ou ces dispositions.

Nous rappelons, à l'attention des exploitants, que la responsabilité de QUALICONSULT EXPLOITATION ne peut être recherchée pour une mauvaise conception ou exécution d'ouvrages dans la correction des anomalies constatées d'une part; ou des non conformités qui n'ont pu être décelées par la présente vérification ou/et compte tenu de l'absence de documents techniques transmis.
Il en est de même pour des dommages liés à la non prise en considération des observations énumérées ci-dessus.

N°	Observations
EXISTENCE DES MOYENS NECESSAIRES ET DE L'ETAT D'ENTRETIEN ET DE MAINTENANCE DES INSTALLATIONS ET EQUIPEMENTS DE DESENFUMAGE	
Satisfaisant	
ADEQUATION DE L'INSTALLATION AVEC LES CONDITIONS D'EXPLOITATION DE L'ETABLISSEMENT :	
Satisfaisant	
FONCTIONNEMENT DES COMMANDES MANUELLES ET AUTOMATIQUES	
Satisfaisant	
FONCTIONNEMENT DES VOLETS, EXUTOIRES ET OUVRANTS DE DESENFUMAGE	
Satisfaisant	
FERMETURE DES ELEMENTS MOBILES DE COMPARTIMENTAGE PARTICIPANT A LA FONCTION DESENFUMAGE	
Satisfaisant	
ARRET DE LA VENTILATION DE CONFORT	
Satisfaisant	
FONCTIONNEMENT DES VENTILATEURS DE DESENFUMAGE	
Satisfaisant	
MESURE DE DEBIT, PRESSION, VITESSE DU DESENFUMAGE MECANIQUE	
NS1	Les débits d'extraction mesurés sont inférieurs aux débits évalués (évaluation des débits suivant la rubrique 331bis applicable au parc).

Reçu au Contrôle de légalité le 26 janvier 2018

SOMMAIRE

1 – CONSTATS DU VERIFICATEUR 2

2 – RENSEIGNEMENTS GENERAUX ET ADMINISTRATIFS 3

2.1 Caractéristiques de l'établissement 3

2.2 Caractéristiques de l'installation 4

2.3 RVRAT et / ou du rapport de dernière visite 4

3 – CONDITIONS D'INTERVENTION 6

3.1 Objet et étendue des vérifications 6

3.2 Référentiel d'inspection 7

3.3 Commentaire relatif au déroulement de l'inspection 7

3.4 Matériel utilisé 7

ANNEXE ESSAIS

2 – RENSEIGNEMENTS GENERAUX ET ADMINISTRATIFS

2.1 Caractéristiques de l'établissement

Type :	PS (Parcs de stationnement couverts)
Catégorie :	Sans objet
Effectif :	505 véhicules
Date du PV de la commission de sécurité compétente pris en compte pour le classement :	02/02/2011
Autre document ou évaluation justifiant du classement :	Sans objet
Adresse :	Place Jean Jaurès 13005 MARSEILLE
Description sommaire :	L'établissement est un parking sous terrain du niveau -1 au niveau -4. Il était anciennement sousmis uniquement à la réglement ICPE sous le régime de la déclaration.

Reçu au Contrôle de légalité le 26 janvier 2018

2.2 Caractéristiques de l'installation

2.2.1 Type de SSI de l'établissement :

SSI de catégorie : SSI A

2.2.2 Système de détection incendie

Nombre de Zones de déclencheurs manuels (ZDM)	5
Nombre de Zones de détecteurs automatiques (ZDA)	4

2.2.3 Système de mise en sécurité incendie

Composition du SMSI

	Marque	Type
CMSI	Siemens	STT10
UGCIS	Sans objet	
MD	Sans objet	
FAD	Sans objet	
UAE	Sans objet	
DCM	Sans objet	
DCMR	Sans objet	
DCS	Sans objet	

Matériel associé à la fonction désenfumage

Clapets coupe feu (CCFT)	Sans objet
Ouvrants de façade (OF)	Sans objet
Exutoires (EX)	Sans objet
Bouches sans volet IT246 (BC)	Sans objet
Bouche avec volet sur conduit unitaire IT246 (BVCU)	Sans objet
Bouche avec volet sur conduit collectif IT246 (BVCC)	Sans objet
Volets de transfert (VT)	Sans objet
Coffrets de relayage pour moteur de désenfumage (CRW)	Sans objet
Moteurs de désenfumage (MDF)	Oui
Arrêt de ventilation de confort DF3§5 (AVC)	Sans objet
Autres	Sans objet

Zones de mise en sécurité

Nombre de Zones d'alarme (ZA)	1
Nombre de Zones de compartimentage (ZC)	1
Nombre de Zones de désenfumage(ZF)	0
Nombre de zones d'extinction automatique à Gaz (ZEAG)	0

Type EA ou système d'alarme

Equipement d'alarme de type 1

2.2.4 Typologie des espaces désenfumés

Locaux	Sans objet
Hall	Sans objet
Circulations	Sans objet
Escaliers	Sans objet
Compartiments CO25	Sans objet
Atrium	Sans objet
parc de stationnement	Balayage mécanique,

2.3 RVRAT et / ou du rapport de dernière visite

Absence d'observations non levées dans le RVRAT et/ou le rapport de dernière visite

Reçu au Contrôle de légalité le 26 janvier 2018

GLOSSAIRE

AES: Alimentation Électrique de Sécurité NF S 61-940
APS: Alimentation Pneumatique de Sécurité NF S 61-939
Arrêt son / Diffusion ME : Arrêt du programme son et Diffusion d'un message enregistré MS62§1, L16§2, P22§3, MS67§4, PS27§1
AVC : Arrêt de Ventilation de Confort DF3§5
BAAS Pr: Blocs Autonomes d'Alarme Sonore Principal NF S 48-150
BAAS Sa: Blocs Autonomes d'Alarme Sonore Satellite NF S 48-150
BAAS Ma: Blocs Autonomes d'Alarme Sonore Manuel NF S 48-150
BAES Blocs Autonomes d'Eclairage de Sécurité NF C 71-800, 801 et 805
BPCFA: Bloc Porte Coulissant à Fermeture Automatique NF S 61-937
BPBFA: Bloc Porte Battant à Fermeture Automatique NF S 61-937
BC : Bouche sans volet IT246
BVCU : Bouche avec Volet sur Conduit Unitaire IT246
BVCC : Bouche avec Volet sur Conduit Collectif IT246
+T: Volet Tunnel (hors bouche)
BP/T/DV: Bloc Porte et Trappe à Dévetissement Vertical NF S 61-937
CC: Conduit Collectif IT246
CU: Conduit Unitaire ou de type SHUNT IT246
CCFT : Clapet Coupe Feu Télécommandé NF S 61-937-1et NFS 61-937-5
CCFA : Clapet Coupe Feu Autocommandé NF S 61-937-1et NFS 61-937-5
CMSI: Centralisateur de Mise en Sécurité Incendie NF S 61-934
CRW: Coffret de relayage pour moteur de désenfumage NF S 61-937-1 et NFS 61-937-9
DAC: Dispositif Adaptateur de Commande NF S 61-938
DAGS Diffuseur d'Alarme Générale Sélective NF S 61-936
DAS: Dispositif Actionné de Sécurité NF S 61-937-1
DCM: Dispositif de Commande Manuelle NF S 61-938
DCMR: Dispositif de Commandes Manuelles Regroupées NF S 61-938
DCS : Dispositif de Commande avec Signalisation NF S 61-938
DCT: Dispositif Commandé Terminal NF S 61-932
DECT: Dispositif Electrique de Commande avec Temporisation NF EN 1294
DENFC : Dispositif d'Evacuation Naturel de la Fumée et de la Chaleur EN 12101-2
DI Détecteur Automatique Incendie NF S 61-970
DM: Déclencheur Manuel NF S 61-965, EN 54-11
DP: Désenfumage Permanent
DS: Diffuseur Sonore NF S 61-936, NF S 32-001, NF EN 60-849
DSAF: Diffuseur sonore d'alarme sonore NF S 61-936,
DSNA: Diffuseur sonore non autonome NF S 61-936, NF S 32-001, NF EN 60-849
DVIS: Déverrouillage des Issus de Secours CO46, MS60, NFS 61-936, NFS 61-937
EA: Equipement d'Alarme NF S 61-936, NF S 32-001, NF EN 60-849
EAE: Equipement d'Alimentation Electrique NF EN 54-4
EAG: Extinction automatique à Gaz
ECS: Équipement de Contrôle et de Signalisation NF EN 54-1, NF EN 54-2, NF EN 54-4, NFS 61-970
EX : Exutoire NF S 61-937
EXS : Exutoire de Secours pour escalier mis en surpression IT246 de 1982, Règlement de sécurité IGH, NFS 61-937
FAD : Face Avant Déportée de CMSI NFS 61-932
GES: Groupe électrogène de sécurité NF S 61-940, NF E 37-312
MDF: Moteur de Désenfumage IT 246
Mise Lumière: Mise lumière des salles plongées dans l'obscurité MS62§1, L16§2, P22§3
NSA: Non-Stop de l'Ascenseur NF S 61-930, NFS 61-932
PCS: Poste Central de Sécurité Règlement de Sécurité des ERP MS50
OF : Ouvrant en Façade NF S 61-937
OFS : Ouvrant en Façade de Secours pour IGH NF S 61-937
OB : Ouverture Barrière de péage dans les Parcs de Stationnement ERP PS27§2b
PI : Panneau d'information à l'entrée des Parcs de Stationnement ERP PS27§1
SDAD: Système de Détecteur Autonome Déclencheur NF S 61-961
SDI: Système de Détection Incendie NF S 61-931, NF S 61-932
SMSI: Système de Mise en Sécurité Incendie NF S 61-931, NF S 61-932
SSI: Système de Sécurité Incendie NF S 61-931, NF S 61-932
SSS: Système de Sonorisation de Sécurité NF S 61-936, NF EN 60-849 NFS 61-932
TR (C/E/A) : Tableau Répétiteur de Confort, d'Exploitation d'Alarme NFS 61-970
Unité d'Aide à l'Exploitation NF S 61-932, NFS 61-970
UCMC: Unité de Commande Manuelle Centralisée NF S 61-934
UGA: Unité de Gestion d'Alarme NF S 61-936
UGCIS: Unité de Gestion Centralisée des Issues de Secours NF S 61-934
US: Unité de Signalisation NF S 61-935
VED: Ventilateur d'Extraction de Désenfumage IT246, NF EN 12101-3
VSD: Ventilateur de Soufflage de Désenfumage IT246, NF EN 12101-3
VTP: Volume technique protégé MS53§4, NFS 61-932
VT: Volet de Transfert Règlement de sécurité IGH, NFS 61-937
ZS: Zone de mise en Sécurité (terme générique pour ZA, ZC, ZF) NF S 61-931, NF S 61-932
ZA: Zone de diffusion de l'alarme NF S 61-931, NF S 61-932
ZC: Zone de compartimentage NF S 61-931, NF S 61-932
ZEAG : Zone d'Extinction Automatique à Gaz NFS 61-930
ZF: Zone de désenfumage NF S 61-931, NF S 61-932
ZD: Zone de Détection NF S 61-931, NF S 61-970
ZDA: Zone de détection par détecteurs automatiques NF S 61-931, NF S 61-932
ZDM: Zone de détection par déclencheurs manuels NF S 61-931, NF S 61-970

Reçu au Contrôle de légalité le 26 janvier 2018

3 – CONDITIONS D'INTERVENTION

3.1 Objet et étendue des vérifications

Rappels réglementaires ERP

Article GN10§1de l'arrêté du 25 juin 1980 modifié «A *l'exception des dispositions à caractère administratif, de celles relatives aux contrôles et aux vérifications techniques, ainsi qu'à l'entretien, le présent règlement ne s'applique pas aux établissements existants*».
Article GE6§1 de l'arrêté du 25 juin 1980 modifié «*Les vérifications techniques prévues par* ***l'article R 123.43 du Code de la Construction et de l'Habitation*** *doivent être effectuées soit par des personnes ou des organismes agrées par le ministère de l'intérieur, soit par des techniciens compétents*»
Article GE6§2 de l'arrêté du 25 juin 1980 modifié «*Les vérifications techniques doivent être effectuées par des organismes agréés lorsque la suite du présent règlement le prévoit* »
Article GE6§3 de l'arrêté du 25 juin 1980 modifié «*Les différents types de vérifications ainsi que les règles relatives au contenu et à la rédaction des rapports et des avis sont détaillés dans* ***les sous-sections I et II de la présente section***.» **(Section 2 Chapitre 1 Titre I Livre II)**
Article GE8§2 de l'arrêté du 25 juin 1980 modifié «*Elles ne se substituent pas aux vérifications réglementaires réalisées à l'occasion de travaux neufs, d'aménagements ou de modifications visés aux* ***articles R123-22 et R.123-23 du code de la construction et de l'habitation***.»
Article GE8§2 de l'arrêté du 25 juin 1980 modifié «A *cet effet, l'exploitant doit communiquer à l'organisme agréé le registre de sécurité et les documents techniques prévus à* ***l'article GE7§2****, qui lui sont nécessaires.* »

Objet de la présente vérification

Vérification quinquennale d'organisme agréé dans les ERP spéciaux de type PS des installations de désenfumage mécanique visées par l'article PS32

- Fonctionnement des commandes manuelles et automatiques de désenfumage
- Essai de fonctionnement des ventilateurs de désenfumage
- Mesures de débit, vitesse, pression en cas de désenfumage mécanique

Ne font pas partie des différents types de vérifications :
Les opérations d'entretien
Les vérifications et essais prévus au titre des **articles CH58, MS73§1**
La vérification des parties non visibles, de l'intérieur des conduits et gaines
La vérification de fonctionnement des appareils d'utilisation et de leurs accessoires de sécurité ou/et d'alarme
Les limites de prestation définies dans un cadre contractuel et/ou conformément à **l'article GE8§2** pour les RVRE
Les vérifications nécessitant de procéder à des essais destructifs.

Dispositions contractuelles :

« *Elles peuvent concerner tout ou partie des installations ou équipements techniques d'un établissement selon la demande formulée par l'exploitant ou le chef d'établissement*» à travers des dispositions contractuelles **(GE8§2).**

Limite contractuelle de l'inspection :

Suivant contrat cadre

Reçu au Contrôle de légalité le 26 janvier 2018

3.2 Référentiel d'inspection

Référentiel réglementaire relatif à l'inspection :

- Code de la Construction et de l'Habitation articles R123-3, R123-43
- Arrêté du 25 juin 1980 modifié articles GN10§1, GE6§1-3, GE7§2, GE8§2, Appendice §2, DF10§2

Référentiel règlementaire de l'objet inspecté :

Etablissement recevant du public spéciaux

- Code de la Construction et de l'Habitation articles R123-1 à R123-55.
- Règlement de sécurité contre les risques d'incendie et de panique dans les ERP institué par l'article R123-12 du CCH limité aux dispositions spéciales suivantes (Livres I et IV)
- Arrêté du 09 mai 2006 modifié Dispositions spéciales type PS. Livre IV Chapitre VI

- Normes SSI rendues applicables par l'arrêté du 3 février 1993 à compter de toute AT/PC postérieure au 18 juin 1993

3.3 Commentaire relatif au déroulement de l'inspection

Personne ayant accompagné le vérificateur :	Partiellement accompagné par : - M.CHAOUCHE, Technicien
Moyens d'accès a tous les éléments :	Partiels (les moyens fournis ne permettent pas l'accès en sécurité à l'ensemble des éléments)
Personne a qui a été fait le compte rendu de fin de visite :	M.GICQUEL, Responsable de site
Commentaires particuliers	Sans commentaire
Présence de travaux sur les installations de désenfumage	Non

POINTS NON VERIFIES

Signification des abréviations de la colonne « Motif » :
A : Non vérifié par défaut d'accompagnement (Non accompagné ou impossibilité pour l'accompagnateur réaliser les actions nécessaires a la vérification)
E : Non vérifié pour des raisons d'exploitation de l'établissement
I : Installation ou équipement non accessible

N°	Motif	Points non vérifiés
EXISTENCE DES MOYENS NECESSAIRES ET DE L'ETAT D'ENTRETIEN ET DE MAINTENANCE DES INSTALLATIONS ET EQUIPEMENTS DE DESENFUMAGE		
Absence de point non vérifiés		
ADEQUATION DE L'INSTALLATION AVEC LES CONDITIONS D'EXPLOITATION DE L'ETABLISSEMENT :		
Absence de point non vérifiés		
FONCTIONNEMENT DES COMMANDES MANUELLES ET AUTOMATIQUES		
Absence de point non vérifiés		
FONCTIONNEMENT DES VOLETS, EXUTOIRES ET OUVRANTS DE DESENFUMAGE		
Absence de point non vérifiés		
FERMETURE DES ELEMENTS MOBILES DE COMPARTIMENTAGE PARTICIPANT A LA FONCTION DESENFUMAGE		
Absence de point non vérifiés		
ARRET DE LA VENTILATION DE CONFORT		
Absence de point non vérifiés		
FONCTIONNEMENT DES VENTILATEURS DE DESENFUMAGE		
Absence de point non vérifiés		
MESURE DE DEBIT, PRESSION, VITESSE DU DESENFUMAGE MECANIQUE		
Absence de point non vérifiés		

3.4 Matériel utilisé

L'inspection à été réalisée au moyen des matériels suivants :

Anémomètre a hélice : KIMO LV110
Déprimomètre : Sans objet

Reçu au Contrôle de légalité le 26 janvier 2018

ANNEXE ESSAIS DESENFUMAGE MECANIQUE

S **AVIS SATISFAISANT** : l'avis S exprime le constat d'un maintien de l'état de conformité, acquis lors de la mise en service ou après une transformation importante, d'un établissement ou d'une installation. Il valide un fonctionnement, un entretien et une maintenance des installations et des équipements en adéquation avec les conditions d'exploitation de l'établissement.
Lorsque le vérificateur ne dispose pas des éléments lui permettant d'établir avec certitude le référentiel réglementaire applicable à tout ou partie de l'objet de sa mission, le maintien à l'état de conformité est apprécié par rapport aux dispositions réglementaires en vigueur. Dans ce cas, s'il est constaté un écart, celui-ci ne peut conduire à un avis satisfaisant que s'il ne reflète pas une situation risquant de compromettre la sécurité du public

NS **AVIS NON SATISFAISANT** : Les résultats des vérifications ne **satisfont** pas aux exigences requises

NV **NON VERIFIE** NVA (Non vérifié par défaut d'accompagnement) ; NVI (Non vérifié pour des raisons d'accessibilité) ; NVE (Non vérifié pour des raisons d'exploitation).

Débit théorique Evalué : évalué par le vérificateur en l'absence de document
Document : valeur relevée par le vérificateur dans un document fourni

Pour la signification des abréviations utilisées, voire le glossaire a la fin du chapitre .2

Identification									
Bouche évacuation fumées	**Amenée(s) d'air**	**Coffret de relayage et moteur de désenfumage**	**Zone de désenfumage (ZF)**	**Type de désenfumage**	**Section bouche (m2)**	**Débit mesuré (m3/s)**	**Débit théorique (m3/s)**	**Diff de pression avec circulation (Pa)**	**Avis**
BC	BC	MDF: 4	Niveau -4	Balayage	1,59	18,89	23,5 (évalué)	Sans objet	NS
BC	BC	MDF: 3	Niveau -3	Balayage	1,58	16,06	22,5 (évalué)	Sans objet	NS
BC	BC	MDF: 2	Niveau -2	Balayage	1,58	14,8	22,2 (évalué)	Sans objet	NS
BC	BC	MDF: 1	Niveau -1	Balayage	0,93	12,29	14,5 (évalué)	Sans objet	NS

Reçu au Contrôle de légalité le 26 janvier 2018

QUALICONSULT EXPLOITATION

cofrac INSPECTION
Organisme accrédité n° 3-128
Liste des sites accrédités et portée disponible sur www.cofrac.fr

RVRE MS

RAPPORT DE VERIFICATION REGLEMENTAIRE EN EXPLOITATION DANS LES ERP RELATIF AUX MOYENS DE SECOURS SIMPLES

ETABLISSEMENT

PARKING JEAN JAURÈS
Place Jean Jaurès

13005 MARSEILLE

Diffusion : PARKING JEAN JAURÈS

Vérificateur : Cédric DEPIERE

Date de la visite : 26/01/2016

Date d'émission du rapport : 28/01/2016

Le processus d'élaboration du rapport garanti la validation de son contenu

Agence PACA OUEST EXPLOITATION
7 - 9 rue Jean Mermoz---13008 MARSEILLE-04.95.08.13.85- marseille.qce@qualiconsult.fr
Raison sociale : QUALICONSULT EXPLOITATION
Société par Actions Simplifiée au capital de 200.000 €. – R.C PARIS B 442 848 925 – SIRET 442 848 925 00016 - APE 7120B
Siège Social : 24 rue des Petites Ecuries – 75010 PARIS – Tel. : 01.40.83.75.75 – Fax : 01.40.83.75.94

Reçu au Contrôle de légalité le 26 janvier 2018

1 – CONSTATS DU VERIFICATEUR

S **AVIS SATISFAISANT** : l'avis S exprime le constat d'un maintien de l'état de conformité, acquis lors de la mise en service ou après une transformation importante, d'un établissement ou d'une installation. Il valide un fonctionnement, un entretien et une maintenance des installations et des équipements en adéquation avec les conditions d'exploitation de l'établissement.
Lorsque le vérificateur ne dispose pas des éléments lui permettant d'établir avec certitude le référentiel réglementaire applicable à tout ou partie de l'objet de sa mission, le maintien à l'état de conformité est apprécié par rapport aux dispositions réglementaires en vigueur. Dans ce cas, s'il est constaté un écart, celui-ci ne peut conduire à un avis satisfaisant que s'il ne reflète pas une situation risquant de compromettre la sécurité du public

NS **AVIS NON SATISFAISANT** : Les résultats des vérifications ne **satisfont** pas aux exigences requises

NV **NON VERIFIE** La non-vérification de l'installation, ou de parties d'installations, pour des raisons d'exploitation ou d'inaccessibilité est signalée et motivée au sein du rapport.

SO **SANS OBJET** : La vérification n'a pas lieu d'être compte tenu de l'inexistence de tout ou partie de l'installation visée par cette ou ces dispositions.

Nous rappelons, à l'attention des exploitants, que la responsabilité de QUALICONSULT EXPLOITATION ne peut être recherchée pour une mauvaise conception ou exécution d'ouvrages dans la correction des anomalies constatées d'une part; ou des non conformités qui n'ont pu être décelées par la présente vérification ou/et compte tenu de l'absence de documents techniques transmis.
Il en est de même pour des dommages liés à la non prise en considération des observations énumérées ci-dessus.

N°	Observations
ETAT D'ENTRETIEN ET DE MAINTENANCE DES INSTALLATIONS	
Satisfaisant	
EXISTENCE DES MOYENS NECESSAIRES A LA MAINTENANCE DES INSTALLATIONS ET EQUIPEMENTS	
Satisfaisant	
ADEQUATION DE L'INSTALLATION AVEC LES CONDITIONS D'EXPLOITATION DE L'ETABLISSEMENT	
Satisfaisant	
CONDITIONS D'IMPLANTATION DES INSTALLATIONS ET EQUIPEMENTS	

Reçu au Contrôle de légalité le 26 janvier 2018

SOMMAIRE

1 – CONSTATS DU VERIFICATEUR 2

2 – RENSEIGNEMENTS GENERAUX ET ADMINISTRATIFS 3

2.1 Caractéristiques de l'établissement 3

2.2 Caractéristiques de l'installation 4

3 – CONDITIONS D'INTERVENTION 5

3.1 Objet et étendue des vérifications 5

3.2 Référentiel d'inspection 6

3.3 Commentaire relatif au déroulement de l'inspection 6

3.4 Matériel utilisé 6

ANNEXE ESSAIS

2 – RENSEIGNEMENTS GENERAUX ET ADMINISTRATIFS

2.1 Caractéristiques de l'établissement

Type :	PS (Parcs de stationnement couverts)
Catégorie :	Sans objet
Effectif :	505 véhicules
Date du PV de la commission de sécurité compétente pris en compte pour le classement :	02/02/2011
Autre document ou évaluation justifiant du classement :	Sans objet
Adresse :	Place Jean Jaurès 13005 MARSEILLE
Description sommaire :	L'établissement est un parking sous terrain du niveau -1 au niveau -4. Il était anciennement sousmis uniquement à la réglement ICPE sous le régime de la déclaration.

Reçu au Contrôle de légalité le 26 janvier 2018

2.2 Caractéristiques de l'installation

2.2.1 Moyen(s) d'extinction objet de la vérification

Robinet(s) d'incendie armés (RIA)	Sans objet
Borne(s) / Poteau(x) d'incendie privé(s)	Sans objet
Colonne(s) sèche(s)	Oui
Colonne(s) en charge	Sans objet
Déversoir(s) ponctuel(s)	Sans objer
Elément(s) de construction irrigués	Sans objet
Moyen(s) divers d'extinction (Extincteurs mobiles, extincteurs automatiques, Caisse de sable meuble)	Oui

2.2.2 Moyen(s) destiné(s) a faciliter l'action des secours objet de la vérification

Plan schématique de l'ERP	Oui
Trémie(s) d'attaque	Sans objet

2.2.3 Système(s) d'alerte objet de la vérification

Téléphone relié au réseau urbain	Sans objet

Reçu au Contrôle de légalité le 26 janvier 2018

3 – CONDITIONS D'INTERVENTION

3.1 Objet et étendue des vérifications

Rappels réglementaires ERP

Article GN10§1de l'arrêté du 25 juin 1980 modifié «A *l'exception des dispositions à caractère administratif, de celles relatives aux contrôles et aux vérifications techniques, ainsi qu'à l'entretien, le présent règlement ne s'applique pas aux établissements existants*».
Article GE6§1 de l'arrêté du 25 juin 1980 modifié «*Les vérifications techniques prévues par* ***l'article R 123.43 du Code de la Construction et de l'Habitation*** *doivent être effectuées soit par des personnes ou des organismes agrées par le ministère de l'intérieur, soit par des techniciens compétents*»
Article GE6§2 de l'arrêté du 25 juin 1980 modifié «*Les vérifications techniques doivent être effectuées par des organismes agréés lorsque la suite du présent règlement le prévoit* »
Article GE6§3 de l'arrêté du 25 juin 1980 modifié «*Les différents types de vérifications ainsi que les règles relatives au contenu et à la rédaction des rapports et des avis sont détaillés dans* ***les sous-sections I et II de la présente section***.» **(Section 2 Chapitre 1 Titre I Livre II)**
Article GE8§2 de l'arrêté du 25 juin 1980 modifié «*Elles ne se substituent pas aux vérifications réglementaires réalisées à l'occasion de travaux neufs, d'aménagements ou de modifications visés aux* ***articles R123-22 et R.123-23 du code de la construction et de l'habitation***.»
Article GE8§2 de l'arrêté du 25 juin 1980 modifié «A *cet effet, l'exploitant doit communiquer à l'organisme agréé le registre de sécurité et les documents techniques prévus à* ***l'article GE7§2****, qui lui sont nécessaires.* »

Objet de la présente vérification

- Etat apparent d'entretien et de maintenance des installations et appareils
- Existence des moyens nécessaires à la maintenance des installations et équipements (techniciens désignés, contrats d'entretien, notices, livrets d'entretien, etc...)
- Adéquation des installations avec les conditions d'exploitation de l'établissement
- Conditions d'implantation des appareils

Ne font pas partie des différents types de vérifications :

Les opérations d'entretien
La vérification des parties non visibles des installations et appareils
La vérification de fonctionnement des appareils d'utilisation et de leurs accessoires de sécurité ou/et d'alarme
La mise en eau des colonnes sèches
La vérification normative des installations et appareils
Les limites de prestation définies dans un cadre contractuel et/ou conformément à **l'article GE8§2**
Les vérifications nécessitant de procéder à des essais destructifs.

Dispositions contractuelles :

« *Elles peuvent concerner tout ou partie des installations ou équipements techniques d'un établissement selon la demande formulée par l'exploitant ou le chef d'établissement*» à travers des dispositions contractuelles **(GE8§2).**

Limite contractuelle de l'inspection :

Suivant contrat cadre

Reçu au Contrôle de légalité le 26 janvier 2018

3.2 Référentiel d'inspection

Référentiel réglementaire relatif à l'inspection :

- Code de la Construction et de l'Habitation articles R123-3, R123-43
- Arrêté du 25 juin 1980 modifié articles GN10§1, GE6§1-3, GE7§2, GE8§2, Appendice §2, MS73§2

Référentiel règlementaire de l'objet inspecté :

Etablissement recevant du public spéciaux

- Code de la Construction et de l'Habitation articles R123-1 à R123-55.
- Règlement de sécurité contre les risques d'incendie et de panique dans les ERP institué par l'article R123-12 du CCH limité aux dispositions spéciales suivantes (Livres I et IV)
- Arrêté du 09 mai 2006 modifié Dispositions spéciales type PS. Livre IV Chapitre VI

3.3 Commentaire relatif au déroulement de l'inspection

Personne ayant accompagné le vérificateur :	Partiellement accompagné par : - M.CHAOUCHE, Technicien
Moyens d'accès a tous les éléments :	Partiels (les moyens fournis ne permettent pas l'accès en sécurité à l'ensemble des éléments)
Personne a qui a été fait le compte rendu de fin de visite :	M.GICQUEL, Responsable de site
Commentaires particuliers	Sans commentaire
Présence de travaux sur les moyens de secours	Remplacement des plans d'intervention et d'évacuation en cours

POINTS NON VERIFIES

Signification des abréviations de la colonne « Motif » :
A : Non vérifié par défaut d'accompagnement (Non accompagné ou impossibilité pour l'accompagnateur réaliser les actions nécessaires a la vérification)
E : Non vérifié pour des raisons d'exploitation de l'établissement
I : Installation ou équipement non accessible

N°	Motif	Points non vérifiés
ETAT D'ENTRETIEN ET DE MAINTENANCE DES INSTALLATIONS		
PLAN SCHEMATIQUE DE L'ETABLISSEMENT		
NV1	E	Constat de détérioration apparente sur les plans schématiques de l'ERP (MS72§1)
EXISTENCE DES MOYENS NECESSAIRES A LA MAINTENANCE DES INSTALLATIONS ET EQUIPEMENTS		
Absence de point non vérifiés		
ADEQUATION DE L'INSTALLATION AVEC LES CONDITIONS D'EXPLOITATION DE L'ETABLISSEMENT		
Absence de point non vérifiés		
CONDITIONS D'IMPLANTATION DES INSTALLATIONS ET EQUIPEMENTS		
PLAN SCHEMATIQUE DE L'ETABLISSEMENT		
NV2	E	Affichage du plan d'intervention sous forme de pancarte inaltérable, à l'entrée de chaque bâtiment de l'ERP intégrant les éléments de l'article MS41 et de la norme NFS 60-303 (O24§2, U62§2)

3.4 Matériel utilisé

L'inspection à été réalisée au moyen des matériels suivants :

Sans objet

Reçu au Contrôle de légalité le 26 janvier 2018

QUALICONSULT EXPLOITATION

cofrac INSPECTION
Organisme accrédité n° 3-128
Liste des sites accrédités et portée disponible sur www.cofrac.fr

RVRE SSI

RAPPORT DE VERIFICATION REGLEMENTAIRE EN EXPLOITATION DANS LES ERP RELATIF A LA VERIFICATION TRIENNALE DES SSI DE CATEGORIE A ET B, QUINQUENNALES DES SSI DANS LES ERP DE TYPE PS

ETABLISSEMENT

PARKING JEAN JAURÈS
Place Jean Jaurès

13005 MARSEILLE

Diffusion : PARKING JEAN JAURÈS

Vérificateur : Cédric DEPIERE

Date de la visite : 27/01/2016

Date d'envoi du rapport : 28/01/2016

Le processus d'élaboration du rapport garanti la validation de son contenu

Agence PACA OUEST EXPLOITATION
7 - 9 rue Jean Mermoz---13008 MARSEILLE-04.95.08.13.85- marseille.qce@qualiconsult.fr
Raison sociale : QUALICONSULT EXPLOITATION
Société par Actions Simplifiée au capital de 200.000 €. – R.C PARIS B 442 848 925 – SIRET 442 848 925 00016 - APE 7120B
Siège Social : 24 rue des Petites Ecuries – 75010 PARIS – Tel. : 01.40.83.75.75 – Fax : 01.40.83.75.94

Reçu au Contrôle de légalité le 26 janvier 2018

1 – CONSTATS DU VERIFICATEUR

S **AVIS SATISFAISANT** : l'avis S exprime le constat d'un maintien de l'état de conformité, acquis lors de la mise en service ou après une transformation importante, d'un établissement ou d'une installation. Il valide un fonctionnement, un entretien et une maintenance des installations et des équipements en adéquation avec les conditions d'exploitation de l'établissement.
Lorsque le vérificateur ne dispose pas des éléments lui permettant d'établir avec certitude le référentiel réglementaire applicable à tout ou partie de l'objet de sa mission, le maintien à l'état de conformité est apprécié par rapport aux dispositions réglementaires en vigueur. Dans ce cas, s'il est constaté un écart, celui-ci ne peut conduire à un avis satisfaisant que s'il ne reflète pas une situation risquant de compromettre la sécurité du public

NS **AVIS NON SATISFAISANT** : Les résultats des vérifications ne **satisfont** pas aux exigences requises
NV **NON VERIFIE** La non-vérification de l'installation, ou de parties d'installations, pour des raisons d'exploitation ou d'inaccessibilité est signalée et motivée au sein du rapport.
SO **SANS OBJET** : La vérification n'a pas lieu d'être compte tenu de l'inexistence de tout ou partie de l'installation visée par cette ou ces dispositions.

Nous rappelons, à l'attention des exploitants, que la responsabilité de QUALICONSULT EXPLOITATION ne peut être recherchée pour une mauvaise conception ou exécution d'ouvrages dans la correction des anomalies constatées d'une part; ou des non conformités qui n'ont pu être décelées par la présente vérification ou/et compte tenu de l'absence de documents techniques transmis.
Il en est de même pour des dommages liés à la non prise en considération des observations énumérées ci-dessus.

N°	Observations
EXAMEN DE L'ADEQUATION DU DOSSIER D'IDENTITE SSI AU REGARD DES EXIGENCES DE SECURITE APPLICABLES AU BATIMENT OU A L'ETABLISSEMENT	
NS1	Absence de dossier technique présenté. Compte tenu de la date de création du SSI, il n'existe pas de dossier d'identité SSI.
EXAMEN DE LA CONFORMITE DU SSI EN PLACE AU DOSSIER D'IDENTITE PRESENTE	
Satisfaisant	
VERIFICATION DE LA REALITE DES ACTIONS DE MAINTENANCE PAR L'EXAMEN DE LEUR ENREGISTREMENT ET DES ESSAIS FONCTIONNELS	
Voir points non vérifié au chapitre 3.3	
EXAMEN DES CONDITIONS D'EXPLOITATION	
NS2	Compléter la traçabilité des formations de l'ensemle du personnel.
NS3	La présence d'une temporisation n'est pas compatible avec les conditions d'exploitation en période où aucun personnel n'est présent.

Reçu au Contrôle de légalité le 26 janvier 2018

SOMMAIRE

1 – CONSTATS DU VERIFICATEUR 2

2 – RENSEIGNEMENTS GENERAUX ET ADMINISTRATIFS 3

2.1 Caractéristiques de l'établissement 3

2.2 Caractéristiques de l'installation 4

2.3 RVRAT et / ou du rapport de dernière visite 5

2.4 Examen des éléments visibles et accessibles du SSI et constat d'inadéquation avec le dossier d'identité SSI présenté 5

3 – CONDITIONS D'INTERVENTION 7

3.1 Objet et étendue des vérifications 7

3.2 Référentiel d'inspection 8

3.3 Commentaire relatif au déroulement de l'inspection 8

3.4 Matériel utilisé 8

ANNEXE ESSAIS

2 – RENSEIGNEMENTS GENERAUX ET ADMINISTRATIFS

2.1 Caractéristiques de l'établissement

Type :	PS (Parcs de stationnement couverts)
Catégorie :	Sans objet
Effectif :	505 véhicules
Date du PV de la commission de sécurité compétente pris en compte pour le classement :	02/02/2011
Autre document ou évaluation justifiant du classement :	Sans objet
Adresse :	Place Jean Jaurès 13005 MARSEILLE
Description sommaire :	L'établissement est un parking sous terrain du niveau -1 au niveau -4. Il était anciennement sousmis uniquement à la réglement ICPE sous le régime de la déclaration.

Reçu au Contrôle de légalité le 26 janvier 2018

2.2 Caractéristiques de l'installation

2.2.1 Type de SSI de l'établissement :

SSI de catégorie : SSI A

2.2.2 Système de détection incendie

Zones de détection

Nombre de Zones de déclencheurs manuels (ZDM)	5
Nombre de Zones de détecteurs automatiques (ZDA)	4

Composition du SDI

	Marque	Type
DM	Siemens	
DAI	Siemens	
ECS	Siemens	CS1115
TS	Sans objet	
TRE / TRA	Sans objet	
TRC	Sans objet	
Autre		

2.2.3 Système de mise en sécurité incendie

Zones de mise en sécurité

Nombre de Zones d'alarme (ZA)	1
Nombre de Zones de compartimentage (ZC)	1
Nombre de Zones de désenfumage(ZF)	0
Nombre de zones d'extinction automatique à Gaz (ZEAG)	0

Type EA ou système d'alarme

Equipement d'alarme de type 1

Composition du SMSI

	Marque	Type
CMSI	Siemens	STT10
UGCIS	Sans objet	
MD	Sans objet	
FAD	Sans objet	
UAE	Sans objet	
DCM	Sans objet	
DCMR	Sans objet	
DCS	Sans objet	

Matériel associé à la fonction évacuation

Système de sonorisation de sécurité (SSS)	Sans objet
Diffuseurs sonores non autonomes (DSNA)	Oui
Blocs autonomes d'alarme sonore(BAAS)	Sans objet
Diffuseurs d'alarme générale sélective (DAGS)	Sans objet
Diffuseurs lumineux (DL)	Sans objet
Déverrouillage des issues de secours (DVIS)	Oui
Arrêt son (AS)	Sans objet
Diffusion message d'évacuation (Diffusion ME)	Sans objet
Mise en lumière	Sans objet
BAES / BAEH	Sans objet
Autres	Sans objet

Reçu au Contrôle de légalité le 26 janvier 2018

Matériel associé à la fonction compartimentage

Blocs porte battant à fermeture automatique (BPBFA)	Sans objet
Blocs porte coulissant à fermeture automatique (BPCFA)	Oui
Blocs porte et trappes à dévêtissement vertical (BP/T/DV)	Sans objet
Clapets coupe feu télécommandés (CCFT)	Sans objet
Clapets coupe feu auto-commandés (CCFA)	Sans objet
Non stop ascenseurs (NSA)	Sans objet
Système de détecteurs autonomes déclencheurs (SDAD)	Sans objet
Autres	Sans objet

Matériel associé à la fonction désenfumage

Clapets coupe feu (CCFT)	Sans objet
Ouvrants de façade (OF)	Sans objet
Exutoires (EX)	Sans objet
Bouches sans volet IT246 (BC)	Sans objet
Bouche avec volet sur conduit unitaire IT246 (BVCU)	Sans objet
Bouche avec volet sur conduit collectif IT246 (BVCC)	Sans objet
Volets de transfert (VT)	Sans objet
Coffrets de relayage pour moteur de désenfumage (CRW)	Sans objet
Moteurs de désenfumage (MDF)	Sans objet
Arrêt de ventilation de confort DF3§5 (AVC)	Sans objet
Autres	Sans objet

Matériel associé a la fonction extinction automatique a gaz

Dispositif électrique de commande avec temporisation (DECT)	Sans objet
Coffret de relayage d'extinction (CRW extinction))	Sans objet
Déclencheurs manuels extinction (DM Extinction)	Sans objet
Autres	Sans objet

2.3 RVRAT et / ou du rapport de dernière visite

Absence d'observations non levées dans le RVRAT et/ou le rapport de dernière visite

2.4 Examen des éléments visibles et accessibles du SSI et constat d'inadéquation avec le dossier d'identité SSI présenté

Sans objet

Reçu au Contrôle de légalité le 26 janvier 2018

GLOSSAIRE

AES: Alimentation Électrique de Sécurité NF S 61-940
APS: Alimentation Pneumatique de Sécurité NF S 61-939
Arrêt son / Diffusion ME : Arrêt du programme son et Diffusion d'un message enregistré MS62§1, L16§2, P22§3, MS67§4, PS27§1
AVC : Arrêt de Ventilation de Confort DF3§5
BAAS Pr: Blocs Autonomes d'Alarme Sonore Principal NF S 48-150
BAAS Sa: Blocs Autonomes d'Alarme Sonore Satellite NF S 48-150
BAAS Ma: Blocs Autonomes d'Alarme Sonore Manuel NF S 48-150
BAES Blocs Autonomes d'Eclairage de Sécurité NF C 71-800, 801 et 805
BPCFA: Bloc Porte Coulissant à Fermeture Automatique NF S 61-937
BPBFA: Bloc Porte Battant à Fermeture Automatique NF S 61-937
BC : Bouche sans volet IT246
BVCU : Bouche avec Volet sur Conduit Unitaire IT246
BVCC : Bouche avec Volet sur Conduit Collectif IT246
+T: Volet Tunnel (hors bouche)
BP/T/DV: Bloc Porte et Trappe à Dévetissement Vertical NF S 61-937
CC: Conduit Collectif IT246
CU: Conduit Unitaire ou de type SHUNT IT246
CCFT : Clapet Coupe Feu Télécommandé NF S 61-937-1et NFS 61-937-5
CCFA : Clapet Coupe Feu Autocommandé NF S 61-937-1et NFS 61-937-5
CMSI: Centralisateur de Mise en Sécurité Incendie NF S 61-934
CRW: Coffret de relayage pour moteur de désenfumage NF S 61-937-1 et NFS 61-937-9
DAC: Dispositif Adaptateur de Commande NF S 61-938
DAGS Diffuseur d'Alarme Générale Sélective NF S 61-936
DAS: Dispositif Actionné de Sécurité NF S 61-937-1
DCM: Dispositif de Commande Manuelle NF S 61-938
DCMR: Dispositif de Commandes Manuelles Regroupées NF S 61-938
DCS : Dispositif de Commande avec Signalisation NF S 61-938
DCT: Dispositif Commandé Terminal NF S 61-932
DECT: Dispositif Electrique de Commande avec Temporisation NF EN 1294
DENFC : Dispositif d'Evacuation Naturel de la Fumée et de la Chaleur EN 12101-2
DI Détecteur Automatique Incendie NF S 61-970
DM: Déclencheur Manuel NF S 61-965, EN 54-11
DP: Désenfumage Permanent
DS: Diffuseur Sonore NF S 61-936, NF S 32-001, NF EN 60-849
DSAF: Diffuseur sonore d'alarme sonore NF S 61-936,
DSNA: Diffuseur sonore non autonome NF S 61-936, NF S 32-001, NF EN 60-849
DVIS: Déverrouillage des Issus de Secours CO46, MS60, NFS 61-936, NFS 61-937
EA: Equipement d'Alarme NF S 61-936, NF S 32-001, NF EN 60-849
EAE: Equipement d'Alimentation Electrique NF EN 54-4
EAG: Extinction automatique à Gaz
ECS: Équipement de Contrôle et de Signalisation NF EN 54-1, NF EN 54-2, NF EN 54-4, NFS 61-970
EX : Exutoire NF S 61-937
EXS : Exutoire de Secours pour escalier mis en surpression IT246 de 1982, Règlement de sécurité IGH, NFS 61-937
FAD : Face Avant Déportée de CMSI NFS 61-932
GES: Groupe électrogène de sécurité NF S 61-940, NF E 37-312
MDF: Moteur de Désenfumage IT 246
Mise Lumière: Mise lumière des salles plongées dans l'obscurité MS62§1, L16§2, P22§3
NSA: Non-Stop de l'Ascenseur NF S 61-930, NFS 61-932
PCS: Poste Central de Sécurité Règlement de Sécurité des ERP MS50
OF : Ouvrant en Façade NF S 61-937
OFS : Ouvrant en Façade de Secours pour IGH NF S 61-937
OB : Ouverture Barrière de péage dans les Parcs de Stationnement ERP PS27§2b
PI : Panneau d'information à l'entrée des Parcs de Stationnement ERP PS27§1
SDAD: Système de Détecteur Autonome Déclencheur NF S 61-961
SDI: Système de Détection Incendie NF S 61-931, NF S 61-932
SMSI: Système de Mise en Sécurité Incendie NF S 61-931, NF S 61-932
SSI: Système de Sécurité Incendie NF S 61-931, NF S 61-932
SSS: Système de Sonorisation de Sécurité NF S 61-936, NF EN 60-849 NFS 61-932
TR (C/E/A) : Tableau Répétiteur de Confort, d'Exploitation d'Alarme NFS 61-970
Unité d'Aide à l'Exploitation NF S 61-932, NFS 61-970
UCMC: Unité de Commande Manuelle Centralisée NF S 61-934
UGA: Unité de Gestion d'Alarme NF S 61-936
UGCIS: Unité de Gestion Centralisée des Issues de Secours NF S 61-934
US: Unité de Signalisation NF S 61-935
VED: Ventilateur d'Extraction de Désenfumage IT246, NF EN 12101-3
VSD: Ventilateur de Soufflage de Désenfumage IT246, NF EN 12101-3
VTP: Volume technique protégé MS53§4, NFS 61-932
VT: Volet de Transfert Règlement de sécurité IGH, NFS 61-937
ZS: Zone de mise en Sécurité (terme générique pour ZA, ZC, ZF) NF S 61-931, NF S 61-932
ZA: Zone de diffusion de l'alarme NF S 61-931, NF S 61-932
ZC: Zone de compartimentage NF S 61-931, NF S 61-932
ZEAG : Zone d'Extinction Automatique à Gaz NFS 61-930
ZF: Zone de désenfumage NF S 61-931, NF S 61-932
ZD: Zone de Détection NF S 61-931, NF S 61-970
ZDA: Zone de détection par détecteurs automatiques NF S 61-931, NF S 61-932
ZDM: Zone de détection par déclencheurs manuels NF S 61-931, NF S 61-970

Reçu au Contrôle de légalité le 26 janvier 2018

3 – CONDITIONS D'INTERVENTION

3.1 Objet et étendue des vérifications

Rappels réglementaires ERP

Article GN10§1de l'arrêté du 25 juin 1980 modifié «A *l'exception des dispositions à caractère administratif, de celles relatives aux contrôles et aux vérifications techniques, ainsi qu'à l'entretien, le présent règlement ne s'applique pas aux établissements existants*».
Article GE6§1 de l'arrêté du 25 juin 1980 modifié «*Les vérifications techniques prévues par* ***l'article R 123.43 du Code de la Construction et de l'Habitation*** *doivent être effectuées soit par des personnes ou des organismes agrées par le ministère de l'intérieur, soit par des techniciens compétents*»
Article GE6§2 de l'arrêté du 25 juin 1980 modifié «*Les vérifications techniques doivent être effectuées par des organismes agréés lorsque la suite du présent règlement le prévoit* »
Article GE6§3 de l'arrêté du 25 juin 1980 modifié «*Les différents types de vérifications ainsi que les règles relatives au contenu et à la rédaction des rapports et des avis sont détaillés dans* ***les sous-sections I et II de la présente section***.» **(Section 2 Chapitre 1 Titre I Livre II)**
Article GE8§2 de l'arrêté du 25 juin 1980 modifié «*Elles ne se substituent pas aux vérifications réglementaires réalisées à l'occasion de travaux neufs, d'aménagements ou de modifications visés aux* ***articles R123-22 et R.123-23 du code de la construction et de l'habitation***.»
Article GE8§2 de l'arrêté du 25 juin 1980 modifié «A *cet effet, l'exploitant doit communiquer à l'organisme agréé le registre de sécurité et les documents techniques prévus à* ***l'article GE7§2****, qui lui sont nécessaires.* »

Objet de la présente vérification

Vérification quinquennale d'organisme agréé dans les ERP spéciaux de type PS des installations de SSI visées par l'article PS32,

- Examen de l'adéquation du dossier d'identité en regard des exigences de sécurité applicables au bâtiment ou l'établissement
- Examen de la conformité du SSI en place au dossier d'identité présenté
- vérification de la réalité des actions de maintenance par l'examen de leur enregistrement (techniciens désignés, contrats d'entretien, notices, livrets d'entretien, etc.) et par la réalisation d'essais de fonctionnement (au minimum un équipement par
- Examen des conditions d'exploitation

Ne font pas partie des différents types de vérifications :
Les opérations d'entretien
Les vérifications et essais prévus au titre des **articles CH58, MS73§1**
La vérification des parties non visibles, de l'intérieur des conduits et gaines
La vérification de fonctionnement des appareils d'utilisation et de leurs accessoires de sécurité ou/et d'alarme
Les limites de prestation définies dans un cadre contractuel et/ou conformément à **l'article GE8§2** pour les RVRE
Les vérifications nécessitant de procéder à des essais destructifs.
Les vérifications des actions de maintenance dont l'enregistrement est conservé par le mainteneur conformément à la norme NFS 61-933§7.6 de septembre 2011

Dispositions contractuelles :

« *Elles peuvent concerner tout ou partie des installations ou équipements techniques d'un établissement selon la demande formulée par l'exploitant ou le chef d'établissement*» à travers des dispositions contractuelles **(GE8§2).**

Limite contractuelle de l'inspection :

Suivant contrat cadre

Reçu au Contrôle de légalité le 26 janvier 2018

3.2 Référentiel d'inspection

Référentiel réglementaire relatif à l'inspection :

- Code de la Construction et de l'Habitation articles R123-3, R123-43
- Arrêté du 25 juin 1980 modifié articles GN10§1, GE6§1-3, MS73§2-3, MS56§3 2ème tiret
-

Référentiel règlementaire de l'objet inspecté :

Etablissement recevant du public spéciaux

- Code de la Construction et de l'Habitation articles R123-1 à R123-55.
- Règlement de sécurité contre les risques d'incendie et de panique dans les ERP institué par l'article R123-12 du CCH limité aux dispositions spéciales suivantes (Livres I et IV)
- Arrêté du 09 mai 2006 modifié Dispositions spéciales type PS. Livre IV Chapitre VI

3.3 Commentaire relatif au déroulement de l'inspection

Personne ayant accompagné le vérificateur :	Partiellement accompagné par : - M.CHAOUCHE, Technicien
Moyens d'accès a tous les éléments :	Partiels (les moyens fournis ne permettent pas l'accès en sécurité à l'ensemble des éléments)
Personne a qui a été fait le compte rendu de fin de visite :	M.GICQUEL, Responsable de site
Commentaires particuliers	Sans commentaire
Présence de travaux sur les installations de SSI	Non

POINTS NON VERIFIES

Signification des abréviations de la colonne « Motif » :
A : Non vérifié par défaut d'accompagnement (Non accompagné ou impossibilité pour l'accompagnateur réaliser les actions nécessaires a la vérification)
E : Non vérifié pour des raisons d'exploitation de l'établissement
I : Installation ou équipement non accessible

N°	Motif	Points non vérifiés
EXAMEN DE L'ADEQUATION DU DOSSIER D'IDENTITE SSI AU REGARD DES EXIGENCES DE SECURITE APPLICABLES AU BATIMENT OU A L'ETABLISSEMENT		
Absence de point non vérifiés		
EXAMEN DE LA CONFORMITE DU SSI EN PLACE AU DOSSIER D'IDENTITE PRESENTE		
Absence de point non vérifiés		
VERIFICATION DE LA REALITE DES ACTIONS DE MAINTENANCE PAR L'EXAMEN DE LEUR ENREGISTREMENT ET DES ESSAIS FONCTIONNELS		
NV1	E	Vérification de la remontée du défaut «Secteur»
NV2	E	Vérification de la remontée des défauts «Batterie»
NV3	A	Vérification de la remontée d'information de la surveillance lignes de DM par ZDM en cas de rupture
NV4	A	Vérification de la remontée d'information de la surveillance lignes de DSNA et AGS par ZA en cas de rupture
EXAMEN DES CONDITIONS D'EXPLOITATION		
Absence de point non vérifiés		

3.4 Matériel utilisé

L'inspection à été réalisée au moyen des matériels suivants :
Perche de test pour détecteur.

Reçu au Contrôle de légalité le 26 janvier 2018

ANNEXE ESSAIS SSI

S **AVIS SATISFAISANT** : l'avis S exprime le constat d'un maintien de l'état de conformité, acquis lors de la mise en service ou après une transformation importante, d'un établissement ou d'une installation. Il valide un fonctionnement, un entretien et une maintenance des installations et des équipements en adéquation avec les conditions d'exploitation de l'établissement.
Lorsque le vérificateur ne dispose pas des éléments lui permettant d'établir avec certitude le référentiel réglementaire applicable à tout ou partie de l'objet de sa mission, le maintien à l'état de conformité est apprécié par rapport aux dispositions réglementaires en vigueur. Dans ce cas, s'il est constaté un écart, celui-ci ne peut conduire à un avis satisfaisant que s'il ne reflète pas une situation risquant de compromettre la sécurité du public

NS **AVIS NON SATISFAISANT** : Les résultats des vérifications ne **satisfont** pas aux exigences requises

NV **NON VERIFIE** : NVA (Non vérifié par défaut d'accompagnement) ; NVI (Non vérifié pour des raisons d'accessibilité) ; NVE (Non vérifié pour des raisons d'exploitation)

Pour la signification des abréviations utilisées, voir le glossaire a la fin du chapitre .2

			Résultat des essais			
Zones	**Localisation**	**Commande par (1)**	**Extinction automatique à gaz**	**Désenfumage**	**Compartimentage**	**Evacuation**
/	DM Niveau - 1	Déclencheurs manuels (DM)	SO	SO	S	S
	DI Niveau - 1	Détecteurs automatiques d'incendie (DAI)	SO	SO	S	S
	DM Niveau - 2	Déclencheurs manuels (DM)	SO	SO	S	S
	DI Niveau - 2	Détecteurs automatiques d'incendie (DAI)	SO	SO	S	S
	DM Niveau - 3	Déclencheurs manuels (DM)	SO	SO	S	S
	DI Niveau - 3	Détecteurs automatiques d'incendie (DAI)	SO	SO	S	S
	DM Niveau - 4	Déclencheurs manuels (DM)	SO	SO	S	S
	DI Niveau - 4	Détecteurs automatiques d'incendie (DAI)	SO	SO	S	S

Reçu au Contrôle de légalité le 26 janvier 2018

INDIGO INFRA FRANCE

Société Anonyme

4 place de la Pyramide – Immeuble Ile de France – Bâtiment A
92800 PUTEAUX / LA DEFENSE

Rapport du Commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2016

Reçu au Contrôle de légalité le 26 janvier 2018

Deloitte & Associés
185, avenue Charles de Gaulle
92524 Neuilly-sur-Seine Cedex
France
Téléphone : + 33 (0) 1 40 88 28 00
Télécopieur : + 33 (0) 1 40 88 28 28
www.deloitte.fr

INDIGO INFRA FRANCE

Société Anonyme

4 place de la Pyramide – Immeuble Ile de France – Bâtiment A
92800 PUTEAUX / LA DEFENSE

Rapport du Commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2016

Aux Actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2016, sur :

- le contrôle des comptes annuels de la société INDIGO INFRA FRANCE, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la justification de nos appréciations ;
- les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I. Opinion sur les comptes annuels

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Société anonyme au capital de 1 723 040 €
Société d'Expertise Comptable inscrite au Tableau de l'Ordre du Conseil Régional de Paris Ile-de-France
Société de Commissaires aux Comptes, membre de la Compagnie régionale de Versailles
572 028 041 RCS Nanterre
TVA FR 02 572 028 041

Une entité du réseau Deloitte

Reçu au Contrôle de légalité le 26 janvier 2018

II. Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L. 823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

Comme indiqué dans le paragraphe 4 « Titres de participation » des règles et méthodes comptables de vos annexes, votre société constitue des provisions pour dépréciation des titres de participation lorsque la valeur d'acquisition apparait supérieure à la quote-part de situation nette de la filiale, corrigée éventuellement des plus-values latentes et des perspectives de rentabilité. Nous avons examiné les modalités d'application ainsi que les hypothèses utilisées.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

III. Vérifications et informations spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Conseil d'administration et dans les documents adressés aux Actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels.

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives aux prises de participation et de contrôle, aux participations réciproques et à l'identité des détenteurs du capital et des droits de vote vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

Neuilly-sur-Seine, le 18 avril 2017

Le Commissaire aux comptes

DELOITTE & ASSOCIES

Marc de Villartay

Reçu au Contrôle de légalité le 26 janvier 2018

INDIGO

Indigo Infra France

Comptes annuels au 31/12/2016

4 place de la Pyramide Immeuble Ile de France - Bâtiment A
92800 Puteaux / La Défense

Société anonyme
N° RCS 304646078

Reçu au Contrôle de légalité le 26 janvier 2018

SOMMAIRE

SOMMAIRE 2
BILAN - ACTIF 3
BILAN - PASSIF 4
COMPTE DE RESULTAT (1ère partie) 5
COMPTE DE RESULTAT (suite) 6
Faits caractéristiques de l'exercice et changements de méthode 7
Règles et méthodes comptables 8
Règles et méthodes comptables (suite) 9
Etat de l'actif immobilisé 10
Etat des amortissements 11
Etat des provisions 12
Etat des échéances des créances et des dettes 13
Etat des charges à payer et des produits à recevoir 14
Liste des filiales et des participations 15
Variation des capitaux propres et composition du capital social 16
Engagements hors bilan 17
Fiscalité différée ou latente 18
Charges et produits exceptionnels 19
Opérations avec les entreprises liées 20

Reçu au Contrôle de légalité le 26 janvier 2018

BILAN-ACTIF	31/12/2016			31/12/2015
	Brut	Amort.	Net	Net
Capital souscrit non appelé				
Frais d'établissement				
Frais de développement				
Concessions,brevets et droits similaires	222 536 191	114 060 360	108 475 831	104 427 181
Fonds commercial (1)				
Autres immobilisations incorporelles				
Avances sur immobilisations incorporelles	32 158 478		32 158 478	29 674 453
TOTAL immobilisations incorporelles	***254 694 669***	***114 060 360***	***140 634 309***	***134 101 635***
Terrains	1 954 276		1 954 276	1 954 276
Constructions	59 173 955	23 324 490	35 849 465	37 361 860
Installations techniques, matériel	2 681 734	1 065 679	1 616 054	1 115 602
Autres immobilisations corporelles	493 501	381 895	111 606	62 968
Immobilisations en cours	889 241		889 241	637 652
Avances et acomptes	190 322		190 322	84 065
TOTAL immobilisations corporelles	***65 383 029***	***24 772 064***	***40 610 965***	***41 216 424***
Participations	26 468 204	1 173 000	25 295 204	13 185 377
Créances rattachées à des participations				
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres immobilisations financières	217 426		217 426	217 426
TOTAL immobilisations financières (2)	***26 685 630***	***1 173 000***	***25 512 630***	***13 402 803***
TOTAL ACTIF IMMOBILISE (I)	***346 763 328***	***140 005 424***	***206 757 904***	***188 720 861***
Matières premières, approvisionnements				
En cours de production de biens				
En cours de production de services				
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises				
TOTAL Stock				
Avances et acomptes versés sur commandes	***830 757***		***830 757***	***960 193***
Clients et comptes rattachés	11 977 847	724 112	11 253 735	6 497 720
Autres créances	19 077 587	38 437	19 039 150	14 603 348
Capital souscrit et appelé, non versé				
TOTAL Créances d'exploitation (3)	***31 055 434***	***762 549***	***30 292 885***	***21 101 067***
Valeurs mobilières de placement				
dont actions propres:				
Disponibilités	1 076 362		1 076 362	587 173
TOTAL Disponibilités	***1 076 362***		***1 076 362***	***587 173***
Charges constatées d'avance (3)	***4 332 988***		***4 332 988***	***3 445 431***
TOTAL ACTIF CIRCULANT (II)	***37 295 541***	***762 549***	***36 532 992***	***26 093 864***
Frais d'émission d'emprunt à étaler (III)				
Prime de remboursement des obligations (IV)				
Ecarts de conversion actif (V)				
TOTAL GENERAL (I à V)	***384 058 869***	***140 767 974***	***243 290 895***	***214 814 726***
(1) dont droit au bail :				
(2) dont à moins d'un an :				
(3) dont à plus d'un an :			3 114 831	

Reçu au Contrôle de légalité le 26 janvier 2018

Indigo Infra France
Comptes annuels au 31/12/2016

BILAN-PASSIF	31/12/2016	31/12/2015
Capital social ou individuel	16 431 968	16 431 968
Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	4 916 610	4 916 610
Ecarts de réévaluation		
Réserve légale	1 643 197	1 643 197
Réserves statutaires ou contractuelles	5 335 716	5 335 716
Réserves réglementées		
Autres réserves		
Report à nouveau	82 902	
RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	9 974 433	9 325 884
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées		
TOTAL CAPITAUX PROPRES (I)	***38 384 825***	***37 653 374***
Produit des émissions de titres participatifs		
Avances conditionnées		
TOTAL AUTRES FONDS PROPRES (II)		
Provisions pour risques	61 425	212 898
Provisions pour charges	3 090 642	2 050 642
TOTAL PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES (III)	***3 152 067***	***2 263 540***
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (2)		1 237 640
Emprunts et dettes financières divers	93 725 451	104 039 542
TOTAL Dettes financières (1)	***93 725 451***	***105 277 181***
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	299 744	445 653
Dettes fournisseurs et comptes rattachés (1)	13 147 902	3 543 701
Dettes fiscales et sociales (1)	4 758 989	3 589 318
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés (1)	36 557 884	34 975 232
Autres dettes (1)	46 341 386	20 844 960
TOTAL Dettes	***101 105 904***	***63 398 866***
Produits constatés d'avance (1)	***6 922 649***	***6 221 764***
TOTAL DETTES (IV)	***201 754 004***	***174 897 812***
Ecart de conversion Passif (V)		
TOTAL GENERAL - PASSIF (I à V)	***243 290 895***	***214 814 726***
(1) dont à plus d'un an	85 376 311	95 233 856
dont à moins d'un an	116 077 949	79 218 303
(2) dont concours bancaires courants et soldes créditeurs de banque :		1 237 640

Reçu au Contrôle de légalité le 26 janvier 2018

Indigo Infra France
Comptes annuels au 31/12/2016

COMPTE DE RESULTAT	31/12/2016	31/12/2015
PRODUITS D'EXPLOITATION		
Ventes de marchandises		
Production vendue biens		
Production vendue services	86 031 986	76 802 342
Chiffre d'affaires net	***86 031 986***	***76 802 342***
Production stockée		
Production immobilisée		
Subventions d'exploitation	257 067	272 962
Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges	1 323 724	2 789 675
Autres produits	11 781	-1 568 404
TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION (I)	***87 624 558***	***78 296 576***
CHARGES D'EXPLOITATION		
Achats de marchandises (y compris droits de douane)		
Variation de stock (marchandises)		
Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)		
Variation de stock (matières premières et approvisionnements)		
Autres achats et charges externes (5)	31 389 036	29 801 184
Impôts, taxes et versements assimilés	1 576 794	1 944 515
Salaires et traitements		
Charges sociales		
Dotations d'exploitation		
Sur immobilisation : dotations aux amortissements	12 402 448	11 153 923
Sur immobilisation : dotations aux provisions		
Sur actif circulant :dotations aux provisions	452 007	601 799
Pour risques et charges : dotations aux provisions	1 367 527	1 505 760
Autres charges	24 845 995	19 227 660
TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION (II)	***72 033 808***	***64 234 841***
RÉSULTAT D'EXPLOITATION	**15 590 751**	**14 061 735**
Bénéfice attribué ou perte transférée (III)		
Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)		
PRODUITS FINANCIERS		
Produits financiers de participations (3)	3 103 973	2 640 647
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (3)		145 399
Autres intérêts et produits assimilés (3)	39 522	35 507
Reprises sur provisions et transferts de charges		130 000
Différences positives de change		
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement		
TOTAL DES PRODUITS FINANCIERS (V)	***3 143 496***	***2 951 553***
CHARGES FINANCIERES		
Dotations financières aux amortissements et provisions	400 173	
Intérêts et charges assimilées (4)	2 162 046	1 248 620
Différences négatives de change		
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		
TOTAL DES CHARGES FINANCIERES (VI)	***2 562 219***	***1 248 620***
RÉSULTAT FINANCIER	**581 277**	**1 702 933**
RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS (I-II+III-IV+V-VI)	**16 172 027**	**15 764 668**

Reçu au Contrôle de légalité le 26 janvier 2018

	31/12/2016	31/12/2015
PRODUITS EXCEPTIONNELS		
Produits exceptionnels sur opérations de gestion	2 000	879 585
Produits exceptionnels sur opérations en capital		
Reprises sur provisions et transferts de charges	1 155 347	2 017 989
TOTAL DES PRODUITS EXCEPTIONNELS (VII)	***1 157 347***	***2 897 574***
CHARGES EXCEPTIONNELLES		
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion		
Charges exceptionnelles sur opérations en capital	1 221 085	699 795
Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions	256 977	1 066 555
TOTAL DES CHARGES EXCEPTIONNELLES (VIII)	***1 478 062***	***1 766 350***
RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII -VIII)	**-320 715**	**1 131 224**
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)		
Impôts sur les bénéfices (X)	5 876 879	7 570 008
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)	***91 925 401***	***84 145 703***
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)	***81 950 968***	***74 819 819***
BÉNÉFICE OU PERTE (total des produits - total des charges)	***9 974 433***	***9 325 884***
(1) dont produits afférents à des exercices antérieurs		
(2) dont charges afférentes à des exercices antérieurs		
(3) dont produits concernant les entreprises liées	3 047 346	2 821 276
(4) dont interêts concernant les entreprises liées	2 562 219	1 066 925
(5) y compris :		
- redevances de crédit bail immobilier		
- redevances de crédit bail mobilier		

Reçu au Contrôle de légalité le 26 janvier 2018

FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE ET CHANGEMENTS DE METHODE

1. FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

Aucun fait significatif n'est à signaler au cours de cet exercice.

2. CHANGEMENTS DE METHODE OU DE PRESENTATION

Aucun changement de méthode comptable n'a été effectué pendant l'exercice.

Reçu au Contrôle de légalité le 26 janvier 2018

REGLES ET METHODES COMPTABLES

Le bilan et le compte de résultat de l'exercice ont été établis dans le respect des principes généraux comptables et conformément aux conventions, règles et méthodes d'évaluation générales comptables. Les comptes annuels ont été préparés dans le respect des conventions générales prescrites par le Plan Comptable Général, issu du règlement ANC n° 2014-03.

Par ailleurs, la société applique les dispositions comptables du règlement ANC n°2015-06 relatif au fonds commercial et au mali technique. L'application de ce règlement n'a pas d'incidence sur les comptes de la société.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques. Les principales méthodes utilisées sont les suivantes :

1. Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles comprennent :

(a) Les concessions

Sous cette rubrique figurent les droits d'entrée versés pour l'exploitation de certains parcs de stationnement ainsi que les immobilisations du domaine concédé incluant tout type d'immobilisations revenant au concédant, sans indemnité, en fin de contrat de concession. Il s'agit principalement :

- de gros-œuvre et de certains biens non renouvelables. Ces biens sont évalués à leur coût historique. Ces ouvrages ainsi que les droits d'entrée sont amortis linéairement sur la durée des contrats concernés sauf pour certains qui ont été dotés, à leur origine, d'un plan d'amortissement progressif.

- d'agencements renouvelables, d'installations techniques et de matériels amortis linéairement sur la durée probable d'utilisation.

(b) Les autres immobilisations incorporelles

Sous cette rubrique figurent notamment les logiciels. Ils sont amortis selon leur nature sur des durées variant de 1 à 5 ans.

2. Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles comprennent les investissements propres à la société.

(a) Constructions

il s'agit de parcs en pleine propriété ou bien acquis dans le cadre de baux à construction ou de baux emphytéotiques. Ces immobilisations sont évaluées et amorties linéairement sur une durée de 30 à 50 ans.

(b) Matériels et outillages et autres immobilisations corporelles

Ces éléments sont évalués à leur coût d'acquisition et amortis selon la durée de vie du bien. Les durées les plus couramment pratiquées sont les suivantes :

Immobilisations	Durée	Mode
Install. techniques, matériel et outillage	2 à 30 ans	Linéaire
Install. gén., agencements, aménagements	7 à 10 ans	Linéaire
Matériel de transport	4 ans	Linéaire
Matériel de bureau et informatique	3 à 5 ans	Linéaire
Mobilier	7 à 9 ans	Linéaire

La société applique les nouvelles modalités d'amortissement dites de durée de vie utiles. Ces modalités consistent à amortir le dernier renouvellement sur la durée résiduelle du contrat.

Reçu au Contrôle de légalité le 26 janvier 2018

REGLES ET METHODES COMPTABLES (suite)

3. Avances et acomptes

Ces postes comprennent les sommes versées aux fournisseurs en vue de l'acquisition des immobilisations.

4. Titres de participation

Les titres de participation sont comptabilisés à leur coût d'achat frais d'acquisition inclus. Une provision pour dépréciation est constituée lorsque la valeur d'acquisition des titres apparaît supérieure à la quote-part de la situation nette de la filiale, corrigée éventuellement des plus values latentes et des perspectives de rentabilité.

5. Créances clients

Les créances sont comptabilisées à leur valeur nominale et provisionnées, le cas échéant au cas par cas, compte tenu de leur ancienneté et de leur probabilité de recouvrement.

6. Provisions pour risques et charges

La société ne comptabilise pas de provision pour renouvellement, sauf si un engagement contractuel l'y oblige formellement.

7. Impôts sur les sociétés

La société est intégrée dans le groupe fiscal constitué par la SAS INFRAFOCH TOPCO, en vertu d'une convention d'intégration fiscale signée avec la SAS INFRAFOCH TOPCO.

8. Identités des sociétés consolidantes

La société est intégrée globalement dans les comptes consolidés au 31/12/2016 des sociétés :

- SAS INFRAFOCH TOPCO - 4, place de la Pyramide - Immeuble ile de France - 92800 Puteaux la Défense.
- SAS INFRA PARK - 4, place de la Pyramide - Immeuble ile de France - 92800 Puteaux la Défense.

Reçu au Contrôle de légalité le 26 janvier 2018

ACTIF IMMOBILISE		Valeur brute au début de l'exercice	Réévaluation	Acqu. et apports
Frais d'établissement et de développement				
Autres postes d'immobilisations incorporelles		243 235 245		21 183 011
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES (I)		***243 235 245***		***21 183 011***
Terrains		1 954 276		
Constructions	Sur sol propre	49 205 800		
	Sur sol d'autrui	136 488		
	Installations générales, agencements et aménagements des constructions	9 925 501		126 990
Installations techniques, matériel et outillage industriels		2 383 679		71 332
Autres immobilisations corporelles	Installations générales, agencements, aménagements divers	97 496		27 393
	Matériel de transport			
	Matériel de bureau et mobilier informatique	339 026		0
	Emballages récupérables et divers			
Immobilisations corporelles en cours		637 652		848 582
Avances et acomptes		84 065		54 150
IMMOBILISATIONS CORPORELLES (II)		***64 763 982***		***1 128 447***
Participations évaluées par mise en équivalence				
Autres participations		13 958 204		10 010 000
Autres titres immobilisés				
Prêts et autres immobilisations financières		217 426		
IMMOBILISATIONS FINANCIERES (III)		***14 175 630***		***10 010 000***
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)		***322 174 857***		***34 821 457***

ACTIF IMMOBILISE		Virement	Cession	Valeur brute à la fin de l'exercice	Réévaluation
					Valeur d'origine
Frais d'établissement et de développement					
Autres postes d'immobilisations incorporelles		-3 866 194	5 857 393	254 694 669	
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES (I)		***-3 866 194***	***5 857 393***	***254 694 669***	
Terrains				1 954 276	
Constructions	Sur sol propre			49 205 800	
	Sur sol d'autrui			136 488	
	Installations générales, agencements et aménagements des constructions	159 092	379 915	9 831 667	
Installations techniques, matériel et outillage industriels		551 855	325 133	2 681 734	
Autres immobilisations corporelles	Installations générales, agencements, aménagements divers	41 054	3 663	162 279	
	Matériel de transport				
	Matériel de bureau et mobilier informatique		7 803	331 222	
	Emballages récupérables et divers				
Immobilisations corporelles en cours		-596 992		889 241	
Avances et acomptes		52 107		190 322	
IMMOBILISATIONS CORPORELLES (II)		***207 116***	***716 515***	***65 383 029***	
Participations évaluées par mise en équivalence					
Autres participations		2 500 000		26 468 204	
Autres titres immobilisés					
Prêts et autres immobilisations financières				217 426	
IMMOBILISATIONS FINANCIERES (III)		***2 500 000***		***26 685 630***	
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)		***-1 159 078***	***6 573 908***	***346 763 328***	

Reçu au Contrôle de légalité le 26 janvier 2018

AMORTISSEMENTS DE L'EXERCICE					
Immobilisations amortissables		Début d'exercice	Augment.	Diminutions	Fin de l'exercice
Frais d'établissement et de développement					
Autres postes d'immobilisations incorporelles		106 865 538	10 627 307	4 795 814	112 697 032
TOTAL IMMOBILISATIONS INCORPORELLES (I)		***106 865 538***	***10 627 307***	***4 795 814***	***112 697 032***
Terrains					
Constructions	Sur sol propre	17 260 242	1 010 819		18 271 061
	Sur sol d'autrui	19 558	1 950		21 509
	Installations générales, agencements	4 516 513	785 808	270 401	5 031 920
Installations techniques, matériels et outillages		1 220 041	117 965	277 430	1 060 576
Autres immo. corporelles	Installations générales, agencements divers	32 238	19 810	1 375	50 673
	Matériel de transport				
	Matériel de bureau, informatique et mobilier	339 026	0	7 803	331 222
	Emballages récupérables et divers				
TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES (II)		***23 387 619***	***1 936 352***	***557 010***	***24 766 961***
TOTAL GENERAL (I+II)		***130 253 157***	***12 563 659***	***5 352 823***	***137 463 993***

CHARGES REPARTIES SUR PLUSIEURS EXERCICES	Début de l'exercice	Augment.	Diminutions	Fin de l'exercice
Frais d'émission d'emprunt à étaler				
Primes de remboursement des obligations				

Reçu au Contrôle de légalité le 26 janvier 2018

PROVISIONS DE L'EXERCICE				
Nature des provisions	Début de l'exercice	Dotations	Reprises	Fin de l'exercice
Provisions investissements				
Provisions pour hausse des prix				
Amortissements dérogatoires				
- Dont majorations exceptionnelles de 30%				
Provisions implantation étranger avant 1.1.1992				
Provisions implantation étranger après 1.1.1992				
Provisions pour prêts d'installation				
Autres provisions réglementées				
PROVISIONS REGLEMENTEES (I)				
Provisions pour litige				
Provisions pour garanties données aux clients				
Provisions pour pertes sur marchés à terme				
Provisions pour amendes et pénalités				
Provisions pour pertes de change				
Provisions pour pensions et obligations similaires				
Provisions pour impôts				
Provisions pour amortissements de fin de contrats				
Provisions pour grosses réparations				
Provisions pour charges soc et fisc sur congés à payer				
Autres provisions pour risques et charges	2 263 540	1 367 527	479 000	3 152 067
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES (II)	***2 263 540***	***1 367 527***	***479 000***	***3 152 067***
Provisions sur immos incorporelles	2 268 072	90 664	995 407	1 363 328
Provisions sur immos corporelles	159 940	5 103	159 940	5 103
Provisions sur titres mis en équivalence				
Provisions sur titres de participations	772 827	400 173		1 173 000
Provisions sur autres immos financières				
Provisions sur stocks				
Provisions sur comptes clients	775 060	452 007	502 955	724 112
Autres provisions pour dépréciations	38 437			38 437
PROVISIONS POUR DEPRECIATIONS (III)	***4 014 335***	***947 947***	***1 658 301***	***3 303 981***
TOTAL GENERAL (I+II+III)	***6 277 875***	***2 315 474***	***2 137 301***	***6 456 048***
Dont dotations et reprises d'exploitation		1 819 534	981 955	
Dont dotations et reprises financières		400 173		
Dont dotations et reprises exceptionnelles		95 767	1 155 347	
Dépréciations des titres mis en équivalence				

Reçu au Contrôle de légalité le 26 janvier 2018

ETAT DES CREANCES		Montant brut	A un an au plus	A plus d'un an
Créances rattachées à des participations				
Prêts				
Autres immos financières		217 426		217 426
TOTAL DES CREANCES LIEES A L'ACTIF IMMOBILISE (I)		***217 426***		***217 426***
Clients douteux ou litigieux		54 218	54 218	
Autres créances clients		11 923 629	11 923 629	
Créances représentatives de titres prêtés				
Personnel et comptes rattachés				
Securité sociale et autres organismes sociaux				
Etat et autres collectivités	Impôts sur les bénéfices			
	Taxe sur la valeur ajoutée	7 095 565	7 095 565	
	Autres impôts			
	Divers	1 434 487	1 434 487	
Groupes et associés		8 162 318	8 162 318	
Débiteurs divers		3 215 975	3 215 975	
Charges constatées d'avance		4 332 988	1 218 157	3 114 831
TOTAL CREANCES LIEES A L'ACTIF CIRCULANT (II)		***36 219 179***	***33 104 348***	***3 114 831***
TOTAL DES CREANCES (I+II)		***36 436 606***	***33 104 348***	***3 332 258***
Prêts accordés en cours d'exercice				
Remboursements obtenus en cours d'exercice				

ETAT DES DETTES		Montant brut	A un an au plus	A plus d'un an et moins de cinq ans	A plus de cinq ans
Emprunts obligataires convertibles					
Autres emprunts obligataires					
Emprunts auprès des établissements de crédits moins de 1 an à l'origine					
Emprunts auprès des établissements de crédits plus de 1 an à l'origine					
Emprunts et dettes financières divers		93 725 451	10 410 504	41 600 000	41 714 947
Fournisseurs et comptes rattachés		13 147 902	13 147 902		
Personnel et comptes rattachés					
Sécurité sociale et autres organismes sociaux		104 222	104 222		
Etat et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices				
	Taxe sur la valeur ajoutée	2 644 813	2 644 813		
	Obligations cautionnées				
	Autres impôts	2 009 954	2 009 954		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		36 557 884	36 557 884		
Groupes et associés		23 860 122	23 860 122		
Autres dettes		22 481 264	22 481 264		
Dette représentative de titres empruntés					
Produits constatés d'avance		6 922 649	4 861 284	572 198	1 489 167
TOTAL DES DETTES		***201 454 260***	***116 077 949***	***42 172 198***	***43 204 113***
Emprunts souscrits en cours d'exercice					
Emprunts remboursés en cours d'exercice		10 400 000			

Reçu au Contrôle de légalité le 26 janvier 2018

CHARGES A PAYER	Montant
EMPRUNTS ET DETTES FINANCIERES DIVERS	10 504
DETTES FOURNISSEURS ET COMPTES RATTACHES	1 337 263
DETTES FISCALES ET SOCIALES	2 114 176
DETTES SUR IMMOBILISATIONS ET COMPTES RATTACHES	15 123 613
AUTRES DETTES	21 103 049
TOTAL	**39 688 604**

PRODUITS A RECEVOIR	Montant
CREANCES CLIENTS ET COMPTES RATTACHES	5 339 197
AUTRES CREANCES	1 739 565
TOTAL	**7 078 761**

Reçu au Contrôle de légalité le 26 janvier 2018

LISTE DES FILILALES ET DES PARTICIPATIONS					
Filiales et participations	Capital	Quote-part du capital détenu (en %)	Valeur Brute des titres détenus	Prêts et avances consentis non encore remboursés	Chiffre d'affaires hors taxe du dernier exercice écoulé
	Capitaux propres autres que capital	Dividendes encaissés par la société en cours d'exercice	Valeur Nette des titres détenus	Montant des cautions et avals donnés par la société	Résultat du dernier exercice clos
Filiales (+ de 50% du capital détenu par la société)					
SNC DU PARKING DE LA PUCELLE	1 500 000	99,00%	2 313 673	341 452	1 353 524
	412 774		2 313 673		388 284
SNC DU PARC DES GRANDS HOMMES	7 625	99,00%	3 469 054	159 829	1 804 126
	919 893		2 545 054		919 893
INDIGO INFRA GRENOBLE	250 000	99,60%	249 000		3 774 121
	226 828		0		226 828
SOCIETE DU PARKING RENNES MONTPARNASSE	90 000	100,00%	90 000	3 853 382	1 085 470
	-250 177		90 000		-98 223
LES PARCS DE NEUILLY	5 000 000	100,00%	5 000 000		1 021 937
	345 871		5 000 000		169 921
LES PARCS DE TOULOUSE	10 000 000	100,00%	10 000 000		3 409 458
	226 577		10 000 000		226 577
CAGNES SUR MER STATIONNEMENT	10 000	100,00%	10 000	75	61 418
	20 999		10 000		20 999
Participations (10 à 50% du capital détenu par la société)					
SOCIETE TOULOUSAINE DE STATIONNEMENT	10 500 000	50,00%	5 335 716		12 893 072
	3 337 336		5 335 716		3 165 905

Reçu au Contrôle de légalité le 26 janvier 2018

VARIATION DES CAPITAUX PROPRES							
CAPITAUX PROPRES	Ouverture	Augment.	Diminut.	Affectation du résultat N-1	Distribut. Dividendes	Apports et fusions	Clôture
Capital social ou individuel	16 431 968						16 431 968
Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	4 916 610						4 916 610
Ecarts de réévaluation							
Réserve légale	1 643 197						1 643 197
Réserves statutaires ou contractuelles	5 335 716						5 335 716
Réserves réglementées							
Autres réserves							
Report à nouveau				82 902			82 902
Résultat de l'exercice	9 325 884	9 974 433		-9 325 884			9 974 433
Subventions d'investissement							
Provisions réglementées							
TOTAL CAPITAUX PROPRES	**37 653 374**	**9 974 433**		**-9 242 982**			**38 384 825**

COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL					
Catégories de titres	Nombre au début de l'exercice	Créés au cours de l'exercice	Remboursés au cours de l'exercice	Nombre au 31/12/2016	Valeur nominale
Actions ordinaires	1 026 998			1 026 998	16,00
Actions amorties					
Actions à dividendes prioritaires sans droit de vote					
Actions préférentielles					
Parts sociales					
Parts fondateurs					
TOTAL	**1 026 998**			**1 026 998**	

Reçu au Contrôle de légalité le 26 janvier 2018

ENGAGEMENTS HORS BILAN	MONTANTS

ENGAGEMENTS RECUS	
TOTAL	

ENGAGEMENTS DONNES	
Garanties d'exécution des conventions de concessions ou prestations	3 833 329
Garanties de bonne fin de travaux	468 250
Garanties de paiement ou contentieux ou fiscales	115 811
Garanties financières Mère pour le compte de filiale	29 102 420
Locations immobilières	14 920 000
Redevances fixes DSP	115 089 984
Engagements d'achat et d'investissement	23 098 000
TOTAL	186 627 794

Reçu au Contrôle de légalité le 26 janvier 2018

FISCALITE DIFFEREE OU LATENTE		
	Base	Impôt (1)
Accroissement de la dette future d'impôt		
Charges immobilisées	267 169	89 056
Ecart de conversion Actif		
Autres charges déduites d'avance		
Total	**267 169**	**89 056**
Allègement de la dette future d'impôt		
Provisions risques et charges	3 090 642	1 030 214
Provision pour dépréciations	1 335 164	445 055
Charges à payer	104 222	34 741
Ecart de conversion Passif		
Autres produits taxés d'avance		
Déficits reportables fiscalement		
Total	**4 530 028**	**1 510 009**
Situation différée nette		**-1 420 953**

(1) Taux d'impôt : 33,33%

Reçu au Contrôle de légalité le 26 janvier 2018

CHARGES ET PRODUITS EXCEPTIONNELS		
Libellé	Charges exceptionnelles	Produits exceptionnels
VNC matériel mis au rebut	159 505	
VNC biens de retour cédés	-192 915	
VNC biens retour mis au rebut	1 254 494	
Dotations aux provisions : impairments test	223 710	
Dotations aux provisions : matériel de péage	33 268	
Indemnités ville Marseille		2 000
Reprises aux provisions : signalétique et péage		902 407
Reprises aux provisions ; impairments tests		252 940
TOTAL	*1 478 062*	*1 157 347*

Reçu au Contrôle de légalité le 26 janvier 2018

OPERATIONS AVEC LES ENTREPRISES LIEES

COMPTES DE BILAN	ACTIF	PASSIF
Titres de participations et créances rattachées	17 795 204	
Prêts		
Immobilisations financières	**17 795 204**	
Créances clients et comptes rattachés	1 675 098	
Autres créances	9 745 812	
Créances	**11 420 910**	
Emprunts et dettes financières divers		93 610 504
Dettes financières		**93 610 504**
Dettes fournisseurs et comptes rattachés		11 660 352
Dettes sur immobilisations		26 276 887
Autres dettes		23 860 122
Dettes		**61 797 361**

COMPTES DE RESULTAT	CHARGES	PRODUITS
Charges et produits d'exploitation	29 874 776	828 666
Charges et produits financiers	2 562 219	3 047 346
Charges et produits exceptionnels		

Reçu au Contrôle de légalité le 26 janvier 2018